This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

CONSIDÉRATIONS

SUR LES PRINCIPAUX ÉVÉNEMENTS

DE LA

RÉVOLUTION FRANÇAISE

PAR

MADAME DE STAEL

OUVRAGE POSTHUME

PUBLIÉ PAR M. LE DUC DE BROGLIE

ET PAR M. LE BARON DE STAEL

PARIS

CHARPENTIER, ÉDITEUR

29, rue de Seine-Saint-Germain

A LEIPZIG, MÊME MAISON, CHEZ L. MICHELSEN

1845

STANFORD UNIVERSITY
LIBRARY

CONSIDÉRATIONS

SUR

LES PRINCIPAUX ÉVÉNEMENTS DE LA RÉVOLUTION FRANÇAISE.

CONSIDÉRATIONS

SUR

LES PRINCIPAUX ÉVÉNEMENTS

DE LA RÉVOLUTION FRANÇAISE

PAR MADAME DE STAËL;

Ouvrage posthume, publié en 1818,

PAR M. LE DUC DE BROGLIE ET M. LE BARON DE STAEL.

Les révolutions qui arrivent dans les grands États ne sont point un effet du hasard ni du caprice des peuples.

PARIS,
CHARPENTIER, ÉDITEUR,
29, rue de Seine-Saint-Germain.

1843.

448644

AVIS DES ÉDITEURS

DE 1818.

En remplissant la tâche que madame de Staël a daigné nous confier, nous devons, avant tout, faire connaître dans quel état nous avons trouvé le manuscrit remis à nos soins.

Madame de Staël s'était tracé, pour toutes ses compositions, une règle de travail dont elle ne s'écartait jamais. Elle écrivait d'un seul trait toute l'ébauche de l'ouvrage dont elle avait conçu le plan, sans revenir sur ses pas, sans interrompre le cours de ses pensées, si ce n'est par les recherches que son sujet rendait nécessaires. Cette première composition achevée, madame de Staël la transcrivait en entier de sa main; et, sans s'occuper encore de la correction du style, elle modifiait l'expression de ses idées, et les classait souvent dans un ordre nouveau. Le second travail était ensuite mis au net par un secrétaire, et ce n'était que sur la copie, souvent même sur les épreuves imprimées, que madame de Staël perfectionnait les détails de la diction : plus occupée de transmettre à ses lecteurs toutes les nuances de sa pensée, toutes les émotions de son âme, que d'atteindre une correction minutieuse, qu'on peut obtenir d'un travail, pour ainsi dire, mécanique.

Madame de Staël avait achevé dès les premiers jours de 1816 la composition de l'ouvrage que nous publions. Elle avait consacré une année à en revoir les deux premiers volumes, ainsi qu'une partie du troisième. Elle était revenue à Paris pour terminer les morceaux relatifs à des événements récents dont elle n'avait pas été témoin, et sur lesquels des renseignements plus précis devaient modifier quelques-unes de ses opinions. Enfin les *Considérations sur les principaux événements de la révolution française* (car tel est le titre que madame de Staël avait elle-même choisi) auraient paru à la fin de l'année dernière, si celle qui faisait notre gloire et notre bonheur nous eût été conservée.

Nous avons trouvé les deux premiers volumes et plusieurs chapitres du troisième dans l'état où ils auraient été livrés à l'impression. D'autres chapitres étaient copiés, mais non revus par l'auteur; d'autres enfin n'étaient composés que de premier jet; et des notes marginales, écrites ou dictées par madame de Staël, indiquaient les points qu'elle se proposait de développer.

Le premier sentiment, comme le premier devoir de ses enfants, a été un respect religieux pour les moindres indications de sa pensée; et il est presque superflu de dire que nous ne nous sommes permis ni une addition ni même un changement, et que l'ouvrage qu'on va lire est parfaitement conforme au manuscrit de madame de Staël.

Le travail des éditeurs s'est borné uniquement à la révision des épreuves et à la correction de ces légères inexactitudes de style qui échappent à la vue, dans le manuscrit le plus soigné. Ce travail s'est fait sous les yeux de M. A. W. de Schlegel, dont la rare supériorité d'esprit et de savoir justifie la confiance avec laquelle madame de Staël le consultait dans tous ses travaux littéraires, autant que son honorable caractère mérite l'estime et l'amitié qu'elle n'a pas cessé d'avoir pour lui, pendant une liaison de treize années.

AVERTISSEMENT DE L'AUTEUR.

J'avais d'abord commencé cet ouvrage avec l'intention de le borner à l'examen des actes et des écrits politiques de mon père. Mais, en avançant dans mon travail, j'ai été conduite par le sujet même à retracer, d'une part, les principaux événements de la révolution française, et à présenter, de l'autre, le tableau de l'Angleterre, comme une justification de l'opinion de M. Necker relativement aux institutions politiques de ce pays. Mon plan s'étant agrandi, il m'a semblé que je devais changer de titre, quoique je n'eusse pas changé d'objet. Il restera néanmoins dans ce livre plus de détails relatifs à mon père, et même à moi, que je n'y en aurais mis, si je l'eusse d'abord conçu sous un point de vue général; mais peut-être des circonstances particulières servent-elles à faire mieux connaître l'esprit et le caractère des temps qu'on veut décrire.

CONSIDÉRATIONS

SUR

LES PRINCIPAUX ÉVÉNEMENTS

DE LA RÉVOLUTION FRANÇAISE.

PREMIÈRE PARTIE.

CHAPITRE PREMIER.

Réflexions générales.

La révolution de France est une des grandes époques de l'ordre social. Ceux qui la considèrent comme un événement accidentel n'ont porté leurs regards ni dans le passé, ni dans l'avenir. Ils ont pris les acteurs pour la pièce ; et, afin de satisfaire leurs passions, ils ont attribué aux hommes du moment ce que les siècles avaient préparé.

Il suffisait cependant de jeter un coup d'œil sur les principales crises de l'histoire pour se convaincre qu'elles ont été toutes inévitables, quand elles se rattachaient de quelque manière au développement des idées, et qu'après une lutte et des malheurs plus ou moins prolongés, le triomphe des lumières a toujours été favorable à la grandeur et à l'amélioration de l'espèce humaine.

Mon ambition serait de parler du temps dans lequel nous avons vécu, comme s'il était déjà loin de nous. Les hommes éclairés, qui sont toujours contemporains des siècles futurs par leurs pensées, jugeront si j'ai su m'élever à la hauteur d'impartialité à laquelle je voulais atteindre.

Je me bornerai, dans ce chapitre, à des considérations générales sur la marche politique de la civilisation européenne, mais seulement par rapport à la révolution de France : car c'est à ce sujet, déjà bien vaste, que cet ouvrage est consacré.

Les deux peuples anciens dont la littérature et l'histoire composent encore aujourd'hui notre principale fortune intellectuelle, n'ont dû leur étonnante supériorité qu'à la jouissance d'une patrie libre. Mais l'esclavage existait chez eux, et, par conséquent, les droits et les motifs d'émulation qui doivent être communs à tous les hommes étaient le partage exclusif d'un petit nombre de citoyens. Les nations grecque et romaine ont disparu du monde à cause de ce qu'il y avait de barbare, c'est-à-dire d'injuste, dans leurs institutions. Les vastes contrées de l'Asie se sont perdues dans le despotisme; et, depuis nombre de siècles, ce qu'il y reste de civilisation est stationnaire. Ainsi donc la grande révolution historique dont les résultats peuvent s'appliquer au sort actuel des nations modernes date de l'invasion des peuples du Nord; car le droit public de la plupart des États européens repose encore aujourd'hui sur le code de la conquête.

Néanmoins le cercle des hommes auxquels il était permis de se considérer comme tels s'est étendu sous le régime féodal. La condition des serfs était moins dure que celle des esclaves : il y avait diverses manières d'en sortir; et, depuis ce temps, différentes classes ont commencé par degrés à s'affranchir de la destinée des vaincus. C'est sur l'agrandissement graduel de ce cercle que la réflexion doit se porter.

Le gouvernement absolu d'un seul est la plus informe de toutes les combinaisons politiques. L'aristocratie vaut mieux : quelques-uns au moins y sont quelque chose, et la dignité morale de l'homme se retrouve dans les rapports des grands seigneurs avec leur chef. L'ordre social, qui admet tous nos semblables à l'égalité devant la loi comme devant Dieu, est aussi bien d'accord avec la religion chrétienne qu'avec la véritable liberté : l'une et l'autre, dans des sphères différentes, doivent suivre les mêmes principes.

Depuis que les nations du Nord et de la Germanie ont renversé l'empire occidental, les lois qu'elles ont apportées se sont modifiées successivement : car le temps, comme dit Bacon, est le plus grand des novateurs. Il serait difficile de fixer avec précision la date des divers changements qui ont eu lieu; car, en discutant les faits principaux, on trouve qu'ils empiètent les uns sur les autres. Mais il me semble cependant que l'attention peut s'arrêter sur quatre époques, dans lesquelles ces changements, annoncés d'avance, se sont manifestés avec éclat.

La première période politique est celle où les nobles, c'est-à-dire les conquérants, se considéraient comme les copartageants de la puissance royale de leur chef, tandis que la nation était divisée entre les différents seigneurs, qui disposaient d'elle à leur gré. Il n'y avait alors ni instruction, ni industrie, ni commerce; la propriété foncière était presque la seule connue; et Charlemagne lui-même s'occupe, dans ses Capitulaires, de l'économie rurale des domaines de la couronne. Les nobles allaient à la guerre en personne, emmenant avec eux leurs hommes d'armes : ainsi les rois n'avaient pas besoin de lever des impôts, puisqu'ils n'entretenaient point d'armée ni d'établissement public. Tout démontre que dans ces temps les grands seigneurs étaient très-indépendants des rois; ils maintenaient la liberté pour eux, si toutefois on est libre soi-même alors qu'on impose la servitude aux autres. La Hongrie peut encore, à cet égard, donner l'idée d'un tel genre de gouvernement, qui a de la grandeur dans ceux qui en jouissent.

Les champs de mai, si souvent cités dans l'histoire de France, pourraient être appelés le gouvernement démocratique de la noblesse, tel qu'il a existé en Pologne. La féodalité s'établit plus tard. L'hérédité du trône, sans laquelle il n'existe point de repos dans les monarchies, n'a été régulièrement fixée que sous la troisième race; durant la seconde, la nation, c'est-à-dire alors les barons et le clergé, choisissaient un successeur parmi les individus de la famille régnante. La primogéniture fut heureusement reconnue avec la troisième race. Mais, jusqu'au sacre de Louis XVI inclusivement, le consentement du peuple a toujours été

rappelé comme la base des droits du souverain au trône.

Il y avait déjà sous Charlemagne quelque chose qui ressemblait plus à la pairie d'Angleterre que l'institution de la noblesse, telle qu'on l'a vue en France depuis deux siècles. Je fais cette observation sans y attacher beaucoup d'importance. Tant mieux, sans doute, si la raison en politique est d'antique origine; mais, fût-elle une parvenue, encore faudrait-il l'accueillir.

Le régime féodal valait beaucoup mieux pour les nobles que l'état de courtisans auquel le despotisme royal les a condamnés. C'est une question purement métaphysique maintenant que de savoir si l'espèce humaine gagnerait à l'indépendance d'une classe plutôt qu'à l'oppression exercée doucement, mais également, sur toutes. Il s'agit seulement de remarquer que les nobles, dans le temps de leur splendeur, avaient un genre de liberté politique, et que le pouvoir absolu des rois s'est établi contre les grands avec l'appui des peuples.

Dans la seconde période politique, celle des affranchissements partiels, les bourgeois des villes ont réclamé quelques droits; car, dès que les hommes se réunissent, ils y gagnent au moins autant en sagesse qu'en force. Les républiques d'Allemagne et d'Italie, les priviléges municipaux du reste de l'Europe, datent de ce temps. Les murailles de chaque ville servaient de garantie à ses habitants. On voit encore, dans l'Italie surtout, des traces singulières de toutes ces défenses individuelles contre les puissances collectives : des tours multipliées dans chaque enceinte, des palais fortifiés; enfin des essais mal combinés, mais dignes d'estime, puisqu'ils avaient tous pour but d'accroître l'importance et l'énergie de chaque citoyen. On ne peut se dissimuler néanmoins que ces tentatives de petits États pour s'assurer l'indépendance, n'étant point régularisées, ont souvent amené l'anarchie; mais Venise, Gênes, la ligue lombarde, les républiques toscanes, la Suisse, les villes hanséatiques, ont honorablement fondé leur liberté à cette époque. Toutefois les institutions de ces républiques se sont ressenties des temps où elles s'étaient établies; et les droits de la liberté individuelle, ceux qui assurent l'exercice et le développement des fa-

cultés de tous les hommes, n'y étaient point garantis. La Hollande, devenue république plus tard, se rapprocha des véritables principes de l'ordre social : elle dut cet avantage en particulier à la réforme religieuse. La période des affranchissements partiels, telle que je viens de l'indiquer, ne se fait plus remarquer clairement que dans les villes libres, et dans les républiques qui ont subsisté jusqu'à nos jours. Aussi ne devrait-on admettre dans l'histoire des grands États modernes que trois époques tout à fait distinctes : la féodalité, le despotisme, et le gouvernement représentatif.

Depuis environ cinq siècles, l'indépendance et les lumières ont agi dans tous les sens, et presque au hasard; mais la puissance royale s'est constamment accrue par diverses causes et par divers moyens. Les rois, ayant souvent à redouter l'arrogance des grands, cherchèrent contre eux l'alliance des peuples. Les troupes réglées rendirent l'assistance des nobles moins nécessaire; le besoin des impôts, au contraire, força les souverains à recourir au tiers état; et, pour en obtenir des tributs directs, il fallut qu'ils le dégageassent plus ou moins de l'influence des seigneurs. La renaissance des lettres, l'invention de l'imprimerie, la réformation, la découverte du nouveau monde et les progrès du commerce apprirent aux hommes qu'il peut exister une autre puissance que celle des armes; et depuis ils ont su que celle des armes aussi n'appartenait pas exclusivement aux gentilshommes.

On ne connaissait, dans le moyen-âge, en fait de lumières, que celles des prêtres; ils avaient rendu de grands services pendant les siècles de ténèbres : mais, lorsque le clergé se vit attaqué par la réformation, il combattit les progrès de l'esprit humain, au lieu de les favoriser. La seconde classe de la société s'empara des sciences, des lettres, de l'étude des lois, et du commerce; et son importance s'accrut ainsi chaque jour. D'un autre côté, les États se concentraient davantage, les moyens de gouvernement devenaient plus forts; et les rois, en se servant du tiers état contre les barons et le haut clergé, établirent leur propre despotisme, c'est-à-dire la réunion dans les mains d'un seul du pouvoir exécutif et du pouvoir législatif tout ensemble.

Louis XI est le premier qui fit authentiquement l'essai de ce fatal système en France, et l'inventeur est vraiment digne de l'œuvre. Henri VIII, en Angleterre, Philippe II, en Espagne, Christiern, dans le Nord, travaillèrent sur le même plan, avec des circonstances différentes. Mais Henri VIII, en préparant la religion réformée, affranchit son pays sans le vouloir. Charles-Quint aurait peut-être accompli momentanément son projet de monarchie universelle, si, malgré le fanatisme de ses États du midi, il se fût appuyé sur l'esprit novateur du temps, en acceptant la confession d'Augsbourg. On dit qu'il en eut l'idée, mais cette lueur de son génie disparut sous le pouvoir ténébreux de son fils, et l'empreinte du terrible règne de Philippe II pèse encore tout entière sur la nation espagnole : là l'inquisition s'est chargée de conserver l'héritage du despotisme.

Christiern voulut asservir la Suède et le Danemark à la même domination absolue. L'esprit d'indépendance des Suédois s'y opposa. On voit dans leur histoire différentes périodes analogues à celles que nous avons signalées dans les autres pays. Charles XI fit de grands efforts pour triompher de la noblesse par le peuple ; mais la Suède avait une constitution en vertu de laquelle les députés des bourgeois et des paysans composaient la moitié de la diète, et la nation était assez éclairée pour savoir qu'il ne faut sacrifier des priviléges qu'à des droits, et que l'aristocratie, avec tous ses défauts, est encore moins avilissante que le despotisme.

Les Danois ont donné le plus scandaleux exemple politique dont l'histoire nous ait conservé le souvenir. Un jour, en 1660, fatigués du pouvoir des grands, ils ont déclaré leur roi législateur et souverain maître de leurs propriétés et de leurs vies; ils lui ont attribué tous les pouvoirs, excepté celui de révoquer l'acte par lequel il devenait despote ; et, quand cette donation d'eux-mêmes fut achevée, ils y ajoutèrent encore que, si les rois de quelque autre pays avaient un privilége quelconque qui ne fût pas compris dans leur acte, ils l'accordaient d'avance, et à tout hasard, à leurs monarques. Cependant cette résolution inouïe ne faisait, après tout, que manifester ouvertement ce qui se passait dans d'autres pays avec plus

de pudeur. La religion protestante, et surtout la liberté de la presse, ont depuis créé dans le Danemark une opinion indépendante qui sert de limite morale au pouvoir absolu.

La Russie, bien qu'elle diffère des autres empires de l'Europe par ses institutions et par ses mœurs asiatiques, a subi sous Pierre Ier la seconde crise des monarchies européennes, l'abaissement des grands par le monarque.

L'Europe devait être citée au ban de la Pologne pour les injustices toujours croissantes dont ce pays avait été la victime jusqu'au règne de l'empereur Alexandre. Mais, sans nous arrêter maintenant aux troubles qui ont dû naître de la funeste réunion du servage des paysans et de l'indépendance anarchique des nobles, d'un superbe amour de la patrie et d'une contrée tout ouverte au pernicieux ascendant des étrangers, nous dirons seulement que la constitution rédigée en 1792 par des hommes éclairés, celle que le général Kosciusko a si honorablement défendue, était aussi libérale que sagement combinée.

L'Allemagne, comme empire politique, en est encore restée, sous divers rapports, à la première période de l'histoire moderne, c'est-à-dire au gouvernement féodal; toutefois l'esprit des temps a pénétré dans ses vieilles institutions. La France, l'Espagne et l'empire britannique ont cherché constamment à faire un tout politique : l'Allemagne a maintenu sa subdivision par un esprit d'indépendance et d'aristocratie tout ensemble. Le traité de Westphalie, en reconnaissant la religion réformée dans la moitié de l'empire, a mis en présence deux parties de la même nation, qui, par une longue lutte, avaient appris à se respecter mutuellement. Ce n'est pas ici le moment de discuter les avantages politiques et militaires d'une réunion plus compacte. L'Allemagne a bien assez de force à présent pour maintenir son indépendance, tout en conservant ses formes fédératives; et l'intérêt des hommes éclairés ne doit jamais être la conquête au dehors, mais la liberté au dedans.

La pauvre riche Italie ayant été sans cesse en proie aux étrangers, il est difficile de suivre la marche de l'esprit humain dans son histoire, comme dans celle des autres pays de l'Europe. La

seconde période, celle de l'affranchissement des villes, que nous avons désignée comme se confondant avec la troisième, est plus sensible en Italie que partout ailleurs, puisqu'elle a donné naissance à diverses républiques, admirables au moins par les hommes distingués qu'elles ont produits. Le despotisme ne s'est établi chez les Italiens que par la division; ils sont, à cet égard, dans une situation très-différente de l'Allemagne. Le sentiment patriotique, en Italie, doit faire désirer la réunion. Les étrangers sont attirés sans cesse par les délices de ce pays; les Italiens ont besoin de l'unité pour former enfin une nation. Le gouvernement ecclésiastique a toujours rendu cette réunion impossible; non que les papes fussent les partisans des étrangers; au contraire, ils auraient voulu les repousser : mais, en leur qualité de prêtres, ils étaient hors d'état de défendre le pays, et ils empêchaient cependant tout autre pouvoir de s'en charger.

L'Angleterre est le seul des grands empires de l'Europe où le dernier perfectionnement de l'ordre social à nous connu se soit accompli. Le tiers état, ou pour mieux dire la nation, a, comme ailleurs, aidé le pouvoir royal, sous Henri VIII, à comprimer les grands et le clergé, et à s'étendre à leurs dépens. Mais la noblesse anglaise a été de bonne heure plus libérale que celle de tous les autres pays; et, dès la grande charte, on voit les barons stipuler en faveur des libertés du peuple. La révolution d'Angleterre a duré près de cinquante ans, à dater des premières guerres civiles, sous Charles Ier, jusqu'à l'avénement de Guillaume III, en 1688; et les efforts de ces cinquante années n'ont eu pour but réel et permanent que l'établissement de la constitution actuelle, c'est-à-dire du plus beau monument de justice et de grandeur morale existant parmi les Européens.

Le même mouvement dans les esprits a produit la révolution d'Angleterre et celle de France en 1789. L'une et l'autre appartiennent à la troisième époque de la marche de l'ordre social, à l'établissement du gouvernement représentatif, vers lequel l'esprit humain s'avance de toutes parts.

Examinons maintenant les circonstances particulières à cette

France, dont on a vu sortir les gigantesques événements qui ont fait éprouver de nos jours tant d'espérances et tant de craintes.

CHAPITRE II.

Considérations sur l'histoire de France.

Les hommes ne savent guère que l'histoire de leur temps; et l'on dirait, en lisant les déclamations de nos jours, que les huit siècles de la monarchie qui ont précédé la révolution française n'ont été que des temps tranquilles, et que la nation était alors sur des roses. On oublie les templiers brûlés sous Philippe le Bel; les triomphes des Anglais sous les Valois; la guerre de la Jacquerie; les assassinats du duc d'Orléans et du duc de Bourgogne; les cruautés perfides de Louis XI; les protestants français condamnés à d'affreux supplices sous François Ier, pendant qu'il s'alliait lui-même aux protestants d'Allemagne; les horreurs de la Ligue surpassées toutes encore par le massacre de la Saint-Barthélemy; les conspirations contre Henri IV, et son assassinat, œuvre effroyable des ligueurs; les échafauds arbitraires élevés par le cardinal de Richelieu; les dragonnades, la révocation de l'édit de Nantes, l'expulsion des protestants et la guerre des Cévennes, sous Louis XIV; enfin les querelles plus douces, mais non moins importantes, des parlements, sous Louis XV.

Des troubles sans fin se sont élevés pour obtenir la liberté telle qu'on la concevait à différentes périodes, soit féodale, soit religieuse, enfin représentative; et, si l'on en excepte les règnes où des monarques, tels que François Ier et surtout Louis XIV, ont eu la dangereuse habileté d'occuper les esprits par la guerre, il ne s'est pas écoulé, pendant l'espace de huit siècles, vingt-cinq ans durant lesquels ou les grands vassaux armés contre les rois, ou les paysans soulevés contre les seigneurs, ou les réformés se défendant contre les catholiques, ou les parlements se prononçant contre la cour, n'aient essayé d'échapper au pouvoir arbitraire, le plus insupportable fardeau qui puisse peser sur un peuple. Les

troubles civils, aussi bien que les violences auxquelles on a eu recours pour les étouffer, attestent que les Français ont lutté autant que les Anglais pour obtenir la liberté légale, qui seule peut faire jouir une nation du calme, de l'émulation et de la prospérité.

Il importe de répéter à tous les partisans des droits qui reposent sur le passé, que c'est la liberté qui est ancienne, et le despotisme qui est moderne. Dans tous les États européens fondés au commencement du moyen-âge, le pouvoir des rois a été limité par celui des nobles; les diètes en Allemagne, en Suède, en Danemark, avant sa charte de servitude, les parlements en Angleterre, les cortès en Espagne, les corps intermédiaires de tout genre en Italie, prouvent que les peuples du Nord ont apporté avec eux des institutions qui resserraient le pouvoir dans une classe, mais qui ne favorisaient en rien le despotisme. Les Francs n'ont jamais reconnu leurs chefs pour despotes. L'on ne peut nier que, sous les deux premières races, tout ce qui avait droit de citoyen, c'est-à-dire les nobles, et les nobles étaient les Francs, ne participât au gouvernement. « Tout le monde sait, dit M. de Boulainvilliers, qui » certes n'est pas philosophe, que les Français étaient des peuples » libres qui se choisissaient des chefs sous le nom de rois, pour » exécuter des lois qu'eux-mêmes avaient établies, ou pour les » conduire à la guerre, et qu'ils n'avaient garde de considérer les » rois comme des législateurs qui pouvaient tout ordonner selon » leur bon plaisir. Il ne reste aucune ordonnance des deux pre- » mières races de la monarchie qui ne soit caractérisée du consen- » tement des assemblées générales des champs de mars ou de » mai; et même aucune guerre ne se faisait alors sans leur appro- » bation. »

La troisième race des rois français se fonda sur le régime féodal; les deux précédentes tenaient de plus près à la conquête. Les premiers princes de la troisième race s'intitulaient : Rois par la grâce de Dieu et par le consentement du peuple; et ensuite la formule de leur serment contenait la promesse de conserver les lois et les droits de la nation. Les rois de France, depuis saint Louis

jusqu'à Louis XI, ne se sont point arrogé le droit de faire des lois sans le consentement des états généraux. Mais les querelles des trois ordres, qui ne purent jamais s'accorder, les obligèrent à recourir aux rois comme médiateurs; et les ministres se sont servis habilement de cette nécessité, ou pour ne pas convoquer les états généraux, ou pour les rendre inutiles. Lorsque les Anglais entrèrent en France, Édouard III dit dans sa proclamation qu'il venait rendre aux Français leurs droits qu'on leur avait ôtés.

Les quatre meilleurs rois de France, saint Louis, Charles V, Louis XII, et surtout Henri IV, chacun suivant les idées de son siècle, ont voulu fonder l'empire des lois. Les croisades ont empêché saint Louis de consacrer tout son temps au bien du royaume. Les guerres contre les Anglais et la captivité de Jean le Bon ont absorbé d'avance les ressources que préparait la sagesse de son fils Charles V. La malheureuse expédition d'Italie, mal commencée par Charles VIII, mal continuée par Louis XII, a privé la France d'une partie des biens que ce dernier lui destinait; et les ligueurs, les atroces ligueurs, étrangers et fanatiques, ont arraché au monde le roi, l'homme le meilleur, et le prince le plus grand et le plus éclairé que la France ait produit, Henri IV. Néanmoins, malgré les obstacles singuliers qui ont arrêté la marche de ces quatre souverains, supérieurs de beaucoup à tous les autres, ils se sont occupés pendant leur règne à reconnaître des droits qui limitaient les leurs.

Saint Louis continua les affranchissements des communes, commencés par Louis le Gros; il fit des règlements pour assurer l'indépendance et la régularité de la justice; et, chose remarquable, lorsqu'il fut choisi par les barons anglais pour arbitre entre eux et leur monarque Henri III, il blâma les barons rebelles, mais il fut d'avis que Henri III devait être fidèle à la charte qu'il avait jurée. Celui qui resta prisonnier en Afrique pour ne pas manquer à ses serments pouvait-il énoncer une autre opinion? « J'aimerais » mieux, disait-il, qu'un étranger de l'extrémité de l'Europe, » qu'un Écossais vînt gouverner la France, plutôt que mon fils, » s'il ne devait pas être sage et juste. » Charles V, pendant qu'il

n'était que régent, convoqua les états généraux de 1355, les plus remarquables de l'histoire de France par les réclamations qu'ils firent en faveur de la nation. Ce même Charles V, devenu roi, assembla les états généraux en 1369, afin d'en obtenir l'impôt des gabelles, alors établi pour la première fois; il permit aux bourgeois de Paris d'acheter des fiefs. Mais, comme les étrangers occupaient alors une partie du royaume, l'on peut aisément concevoir que le premier intérêt d'un roi de France était de les repousser : et cette cruelle situation fut cause que Charles V se permit d'exiger quelques impôts sans le consentement de la nation. Mais, en mourant, il déclara qu'il s'en repentait, et reconnut qu'il n'en avait pas eu le droit. Les troubles intérieurs, combinés avec les invasions des Anglais, rendirent pendant longtemps la marche du gouvernement très-difficile. Charles VII établit le premier les troupes de ligne; funeste époque dans l'histoire des nations! Louis XI, dont le nom suffit comme celui de Néron ou de Tibère, essaya de s'arroger le pouvoir absolu. Il fit quelques pas dans la route que le cardinal de Richelieu a si bien suivie depuis; mais il rencontra dans les parlements une grande opposition. En général, ces corps ont donné de la consistance aux lois en France, et il n'est presque pas une de leurs remontrances où ils ne rappellent aux rois leurs engagements envers la nation. Ce même Louis XI était encore bien loin cependant de se croire un roi sans limites; et, dans l'instruction qu'il laissa en mourant à son fils Charles VIII, il lui dit : « Quand les rois ou les princes n'ont regard à la loi, en ce » faisant, ils font leur peuple serf, et perdent le nom de roi; car » nul ne doit être appelé roi, fors celui qui règne et seigneurie sur » les Francs. Les Francs de nature aiment leur seigneur; mais les » serfs naturellement haïssent comme les esclaves leurs maîtres. » Tant il est vrai que, par testament du moins, les tyrans mêmes ne peuvent s'empêcher de blâmer le despotisme! Louis XII, surnommé le Père du peuple, soumit à la décision des états généraux le mariage du comte d'Angoulême, depuis François Ier, avec sa fille Claude, et le choix de ce prince pour successeur. La continuation de la guerre d'Italie était impolitique; mais, comme Louis XII

diminua les impôts par l'ordre qu'il mit dans les finances, et qu'il vendit ses propres domaines pour subvenir aux dépenses de l'État, le peuple ressentit moins sous lui qu'il n'aurait fait sous tout autre monarque les inconvénients de cette expédition. Dans le concile de Tours, le clergé de France, d'après les désirs de Louis XII, déclara qu'il ne devait point une obéissance implicite au pape. Lorsque des comédiens s'avisèrent de représenter une pièce pour se moquer de la respectable avarice du roi, il ne souffrit pas qu'on les punît, et dit ces paroles remarquables : « Ils peuvent nous ap» prendre des vérités utiles. Laissons-les se divertir, pourvu qu'ils » respectent l'honneur des dames. Je ne suis pas fâché que l'on » sache que, sous mon règne, on a pris cette liberté impuné» ment. » La liberté de la presse n'était-elle pas tout entière dans ces paroles? car alors la publicité du théâtre était bien plus grande que celle des livres. Jamais un monarque vraiment vertueux ne s'est trouvé en possession de la puissance souveraine sans avoir désiré de modérer sa propre autorité, au lieu d'empiéter sur les droits des peuples; les rois éclairés veulent limiter le pouvoir de leurs ministres et de leurs successeurs. Un esprit de lumière se fait toujours sentir, suivant la nature des temps, dans tous les hommes d'État de premier rang, ou par leur raison, ou par leur âge.

Les premiers jours du seizième siècle virent naître la réforme religieuse dans les États les plus éclairés de l'Europe : en Allemagne, en Angleterre, bientôt après en France. Loin de se dissimuler que la liberté de conscience tient de près à la liberté politique, il me semble que les protestants doivent se vanter de cette analogie. Ils ont toujours été et seront toujours des amis de la liberté : l'esprit d'examen en matière de religion conduit nécessairement au gouvernement représentatif, en fait d'institutions politiques. La proscription de la raison sert à tous les despotismes, et seconde toutes les hypocrisies.

La France fut sur le point d'adopter la réformation à la même époque où elle se consolida en Angleterre; les plus grands seigneurs de l'État, Condé, Coligny, Rohan, Lesdiguières, professèrent la foi évangélique. Les Espagnols, guidés par l'infernal génie de

Philippe II, soutinrent la Ligue en France, conjointement avec Catherine de Médicis. Une femme de son caractère devait souhaiter le pouvoir sans bornes, et Philippe II voulait faire de sa fille une reine de France, au préjudice de Henri IV. On voit que le despotisme ne respecte pas toujours la légitimité. Les parlements ont refusé cent édits royaux de 1562 à 1589. Néanmoins le chancelier de l'Hôpital trouva plus d'appui pour la tolérance religieuse dans les états généraux qu'il put rassembler que dans le parlement. Ce corps de magistrature, très-bon pour maintenir les anciennes lois, comme sont tous les corps, ne participait pas aux lumières du temps. Des députés élus par la nation peuvent seuls s'associer à ses besoins et à ses désirs selon chaque époque.

Henri IV fut longtemps le chef des réformés; mais il se vit enfin forcé de céder à l'opinion dominante, bien qu'elle fût celle de ses adversaires. Toutefois il montra tant de sagesse et de magnanimité pendant son règne, que le souvenir de ce peu d'années est plus récent encore pour les cœurs français que celui même des deux siècles qui se sont écoulés depuis.

L'édit de Nantes, publié en 1598, fondait la tolérance religieuse pour laquelle on n'a point encore cessé de lutter. Cet édit opposait une barrière au despotisme; car, quand le gouvernement est obligé de tenir la balance égale entre deux partis opposés, c'est un exercice continuel de raison et de justice. D'ailleurs, comment un homme tel que Henri IV eût-il désiré le pouvoir absolu? C'était contre la tyrannie de Médicis et des Guise qu'il s'était armé; il avait combattu pour en délivrer la France, et sa généreuse nature lui inspirait bien plus le besoin de l'admiration libre que de l'obéissance servile. Sully mettait dans les finances du royaume un ordre qui aurait pu rendre l'autorité royale tout à fait indépendante des peuples; mais Henri IV ne faisait point ce coupable usage d'une vertu, l'économie : il convoqua donc l'assemblée des notables à Rouen, et voulut qu'elle fût librement élue, sans que l'influence du souverain eût part au choix de ses membres. Les troubles civils étaient encore bien récents, et l'on aurait pu se servir de ce prétexte pour remettre tous les pouvoirs entre les mains du sou-

verain ; mais c'est dans la vraie liberté que se trouve le remède le plus efficace contre l'anarchie. Chacun sait par cœur les belles paroles de Henri IV, à l'ouverture de l'assemblée. La conduite du roi fut d'accord avec son langage : il se soumit aux demandes de l'assemblée, bien qu'elles fussent assez impérieuses, parce qu'il avait promis d'obtempérer aux désirs des délégués du peuple. Enfin, le même respect pour la publication de la vérité, qu'avait montré Louis XII, se trouve dans les discours que Henri IV tint à son historien Matthieu contre la flatterie.

A l'époque où vivait Henri IV, les esprits n'étaient tournés que vers la liberté religieuse ; il crut l'assurer par l'édit de Nantes : mais comme il en était seul l'auteur, un autre roi put défaire son ouvrage. Chose étonnante ! Grotius prédit sous Louis XIII, dans un de ses écrits, que l'édit de Nantes étant une concession et non pas un pacte réciproque, un des successeurs de Henri IV pourrait changer ce qu'il avait établi. Si ce grand monarque avait vécu de nos jours, il n'aurait pas voulu que le bien qu'il faisait à la France fût précaire comme sa vie, et il aurait donné des garanties politiques à cette même tolérance, dont, après sa mort, la France fut cruellement privée.

Henri IV, peu de temps avant de mourir, conçut, dit-on, la grande idée d'établir l'indépendance des divers États de l'Europe par un congrès. Mais ce qui est certain au moins, c'est que son but principal était de soutenir le parti des protestants en Allemagne. Le fanatisme, qui le fit assassiner, ne se trompa point sur ses véritables intentions.

Ainsi périt le souverain le plus français qui ait régné sur la France. Souvent nos rois ont tenu de leurs mères un caractère étranger, mais Henri IV était en tout compatriote de ses sujets. Lorsque Louis XIII hérita de sa mère, Italienne, une grande dissimulation, on ne reconnut plus le sang du père dans le fils. Qui pourrait croire que la maréchale d'Ancre ait été brûlée comme sorcière, et en présence de la même nation qui venait, vingt ans auparavant, d'applaudir à l'édit de Nantes ? Il y a des époques où le sort de l'esprit humain dépend d'un homme ; celles-là sont

malheureuses, car rien de durable ne peut se faire que par l'impulsion universelle.

Le cardinal de Richelieu voulut détruire l'indépendance des grands vassaux de la couronne, et, dans ce but, il attira les nobles à Paris, afin de changer en courtisans les seigneurs des provinces. Louis XI avait conçu la même idée; mais la capitale, à cette époque, ne présentait aucune séduction de société, et la cour encore moins. Plusieurs hommes d'un rare talent et d'une grande âme, d'Ossat, Mornai, Sully, s'étaient développés avec Henri IV; mais après lui l'on ne vit bientôt plus aucun de ces grands chevaliers, dont les noms sont encore comme les traditions héroïques de l'histoire de France. Le despotisme du cardinal de Richelieu détruisit en entier l'originalité du caractère français, sa loyauté, sa candeur, son indépendance. On a beaucoup vanté le talent du prêtre ministre, parce qu'il a maintenu la grandeur politique de la France, et sous ce rapport on ne saurait lui refuser des talents supérieurs; mais Henri IV atteignait au même but en gouvernant par des principes de justice et de vérité. Le génie se manifeste non-seulement dans le triomphe qu'on remporte, mais dans les moyens qu'on a pris pour l'obtenir. La dégradation morale, empreinte sur une nation qu'on accoutume au crime, tôt au tard doit lui nuire plus que les succès ne l'ont servie.

Le cardinal de Richelieu fit brûler comme sorcier un pauvre curé, Urbain Grandier, se prêtant ainsi bassement et perfidement aux superstitions qu'il ne partageait pas. Il fit enfermer dans sa propre maison de campagne, à Ruelle, le maréchal de Marillac qu'il haïssait, pour le faire condamner à mort plus sûrement sous ses yeux. M. de Thou porta sa tête sur un échafaud pour n'avoir pas dénoncé son ami. Aucun délit politique ne fut jugé légalement sous le ministère du cardinal de Richelieu, et des commissions extraordinaires furent toujours nommées pour prononcer sur le sort des victimes. Cependant, de nos jours encore, on a pu vanter un tel homme! Il est mort à la vérité dans la plénitude de sa puissance : précaution bien nécessaire aux tyras qui veulent conserver un grand nom dans l'histoire. On peut, à quelques

égards, considérer le cardinal de Richelieu comme un étranger en France; sa qualité de prêtre, et de prêtre élevé en Italie, le sépare du véritable caractère français. Son grand pouvoir n'en est que plus facile à expliquer, car l'histoire fournit plusieurs exemples d'étrangers qui ont dominé les Français. Les individus de cette nation sont trop vifs pour s'astreindre à la persévérance qu'il faut pour être despote; mais celui qui a cette persévérance est très-redoutable dans un pays où, la loi n'ayant jamais régné, l'on ne juge de rien que par l'événement.

Le cardinal de Richelieu, en appelant les grands à Paris, les priva de leur considération dans les provinces, et créa cette influence de la capitale sur le reste de la France, qui n'a jamais cessé depuis cet instant. Une cour a nécessairement beaucoup d'ascendant sur la ville qu'elle habite, et il est commode de gourverner l'empire à l'aide d'une très-petite réunion d'hommes; je dis commode pour le despotisme.

On prétend que Richelieu a préparé les merveilles du siècle de Louis XIV, qu'on a souvent mis en parallèle avec ceux de Périclès et d'Auguste. Mais des époques analogues à ces siècles brillants se trouvent chez plusieurs nations sous diverses formes, au moment où la littérature et les beaux-arts apparaissent pour la première fois, après de longs troubles civils ou des guerres prolongées. Les grandes phases de l'esprit humain sont bien plutôt l'œuvre des temps que l'œuvre d'un homme; car elles se ressemblent toutes entre elles, quelque différents que soient les caractères des principaux chefs contemporains.

Après Richelieu, sous la minorité de Louis XIV, quelques idées politiques un peu sérieuses se mêlèrent à la frivolité de l'esprit de la Fronde. Le parlement demanda qu'aucun Français ne pût être mis en prison sans être traduit devant ses juges naturels. On voulut mettre aussi des bornes au pouvoir ministériel, et quelque liberté aurait pu s'établir par haine contre Mazarin. Mais bientôt Louis XIV développa les mœurs des cours dans toute leur dangereuse splendeur; il flatta la fierté française par le succès de ses armées à la guerre, et sa gravité toute espagnole éloigna de lui la

familiarité des jugements. Mais il fit descendre les nobles encore plus bas que sous le règne précédent; car au moins Richelieu les persécutait, ce qui leur donnait toujours quelque considération, tandis que sous Louis XIV ils ne pouvaient se distinguer du reste de la nation qu'en portant de plus près le joug du même maître.

Le roi qui a pensé que les propriétés de ses sujets lui appartenaient, et qui s'est permis tous les genres d'actes arbitraires; enfin, le roi (ose-t-on le dire, et peut-on l'oublier!) qui vint, le fouet à la main, interdire comme une offense le dernier reste de l'ombre d'un droit, les remontrances du parlement, ne respectait que lui-même, et n'a jamais pu concevoir ce que c'était qu'une nation. Tous les torts qu'on a reprochés à Louis XIV sont une conséquence naturelle de la superstition de son pouvoir, dont on l'avait imbu dès son enfance. Comment le despotisme n'entraînerait-il pas la flatterie? et comment la flatterie ne fausserait-elle pas les idées de toute créature humaine qui y est exposée? Quel est l'homme de génie qui se soit entendu dire la centième partie des éloges prodigués aux rois les plus médiocres? et cependant ces rois, par cela même qu'ils ne méritent pas qu'on leur adresse ces éloges, en sont plus facilement enivrés.

Si Louis XIV fût né simple particulier, on n'aurait probablement jamais parlé de lui, parce qu'il n'avait en rien des facultés transcendantes, mais il entendait bien cette dignité factice qui met l'âme des autres mal à l'aise. Henri IV s'entretenait familièrement avec tous ses sujets, depuis la première classe jusqu'à la dernière. Louis XIV a fondé cette étiquette exagérée qui a privé les rois de sa maison, soit en France, soit en Espagne, de toute communication franche et naturelle avec les hommes : aussi ne les connut-il pas dès que les circonstances devinrent menaçantes. Un ministre (Louvois) l'engagea dans une guerre sanglante, pour avoir été tourmenté par lui sur les fenêtres d'un bâtiment; et, pendant soixante-huit années de règne, Louis XIV, bien qu'il n'eût aucun talent comme général, a pourtant fait cinquante-six ans la guerre. Le Palatinat a été ravagé; des exécutions atroces ont eu lieu dans la Bretagne. Le bannissement de deux

cent mille Français protestants, les dragonnades et la guerre des Cévennes n'égalent pas encore les horreurs réfléchies qui se trouvent dans les différentes ordonnances rendues après la révocation de l'édit de Nantes, en 1685. Le code lancé alors contre les religionnaires peut tout à fait se comparer aux lois de la Convention contre les émigrés, et porte les mêmes caractères. L'état civil leur était refusé, c'est-à-dire que leurs enfants n'étaient pas considérés comme légitimes, jusqu'en 1787, que l'assemblée des notables a provoqué la justice de Louis XVI à cet égard. Non-seulement leurs biens étaient confisqués, mais ils étaient attribués à ceux qui les dénonçaient; leurs enfants leur étaient pris de force pour être élevés dans la religion catholique. Les ministres du culte, et ceux qu'on appelait les relaps, étaient condamnés aux galères ou à la mort; et, comme enfin on avait déclaré qu'il n'y avait plus de protestants en France, on considérait tous ceux qui l'étaient comme relaps, quand il convenait de les traiter ainsi.

Des injustices de tout genre ont signalé ce règne de Louis XIV, objet de tant de madrigaux; et personne n'a réclamé contre les abus d'une autorité qui était elle-même un abus continuel. Fénélon a seul osé élever sa voix; mais c'est assez aux yeux de la postérité. Ce roi, si scrupuleux sur les dogmes religieux, ne l'était guère sur les bonnes mœurs, et ce n'est qu'à l'époque de ses revers qu'il a développé de véritables vertus. On ne se sent pas avec lui la moindre sympathie jusqu'au moment où il fut malheureux; alors une grandeur native reparut dans son âme.

On vante les beaux édifices que Louis XIV a fait élever. Mais nous savons par expérience que, dans tous les pays où les députés de la nation ne défendent pas l'argent du peuple, il est aisé d'en avoir pour toute espèce de dépense. Les pyramides de Memphis ont coûté plus de travail que les embellissements de Paris, et cependant les despotes d'Égypte disposaient facilement de leurs esclaves pour les bâtir.

Attribuera-t-on aussi à Louis XIV les grands écrivains de son temps? Il persécuta Port-Royal, dont Pascal était le chef; il fit mourir de chagrin Racine; il exila Fénélon; il s'opposa constam-

ment aux honneurs qu'on voulait rendre à La Fontaine, et ne professa de l'admiration que pour Boileau. La littérature, en l'exaltant avec excès, a bien plus fait pour lui qu'il n'a fait pour elle. Quelques pensions accordées aux gens de lettres n'exerceront jamais beaucoup d'influence sur les vrais talents. Le génie n'en veut qu'à la gloire, et la gloire ne jaillit que de l'opinion publique.

La littérature n'a pas été moins brillante dans le siècle suivant, quoique sa tendance fût plus philosophique; mais cette tendance même a commencé vers la fin du règne de Louis XIV. Comme il a régné plus de soixante ans, le siècle a pris son nom; néanmoins les pensées de ce siècle ne relèvent point de lui; et, si l'on en excepte Bossuet qui, malheureusement pour nous et pour lui, asservit son génie au despotisme et au fanatisme, presque tous les écrivains du dix-septième siècle firent des pas très-marquants dans la route que les écrivains du dix-huitième ont depuis parcourue. Fénélon, le plus respectable des hommes, sut apprécier, dans un de ses écrits, la constitution anglaise, peu d'années après son établissement; et, vers la fin du règne de Louis XIV, on vit de toutes parts grandir la raison humaine.

Louis XIV accrut la France par les conquêtes de ses généraux; et, comme un certain degré d'étendue est nécessaire à l'indépendance d'un État, à cet égard il mérita la reconnaissance de la nation. Mais il laissa l'intérieur du pays dans un état de désorganisation dont le régent et Louis XV n'ont cessé de souffrir pendant leur règne. A la mort de Henri IV, les finances et toutes les branches de l'administration étaient dans l'ordre le plus parfait, et la France se maintint encore pendant plusieurs années par la force qu'elle lui devait. A la mort de Louis XIV, les finances étaient épuisées à un degré tel, que jusqu'à l'avénement de Louis XVI on n'a pu les rétablir. Le peuple insulta le convoi funèbre de Louis XIV, et le parlement cassa son testament. L'excessive superstition sous laquelle il s'était courbé pendant les dernières années de son règne avait tellement fatigué les esprits, que la licence même de la régence fut excusée, parce qu'elle les soulageait du poids de la cour intolérante de Louis XIV. Comparez cette mort avec celle de Henri IV.

Il était si simple bien que roi, si doux bien que guerrier, si spirituel, si gai, si sage; il savait si bien que se rapprocher des hommes c'est s'agrandir à leurs yeux, quand on est véritablement grand, que chaque Français crut sentir au cœur le poignard qui trancha sa belle vie.

Il ne faut jamais juger les despotes par les succès momentanés que la tension même du pouvoir leur fait obtenir. C'est l'état dans lequel ils laissent le pays à leur mort ou à leur chute, c'est ce qui reste de leur règne après eux, qui révèle ce qu'ils ont été. L'ascendant politique des nobles et du clergé a fini en France avec Louis XIV; il ne les avait fait servir qu'à sa puissance; ils se sont trouvés, après lui, sans liens avec la nation même, dont l'importance s'accroissait chaque jour.

Louis XV, ou plutôt ses ministres, ont eu des disputes continuelles avec les parlements, qui se rendaient populaires en refusant les impôts; et les parlements tenaient à la classe du tiers état, du moins en grande partie. Les écrivains, qui étaient pour la plupart aussi de cette classe, conquéraient par leurs talents la liberté de la presse qu'on leur refusait légalement. L'exemple de l'Angleterre agissait chaque jour sur les esprits, et l'on ne concevait pas bien pourquoi sept lieues de mer séparaient un pays où la nation était tout, d'un pays où la nation n'était rien.

L'opinion et le crédit, qui n'est que l'opinion appliquée aux affaires de finance, devenaient chaque jour plus essentiels. Les capitalistes ont plus d'influence à cet égard que les grands propriétaires eux-mêmes; et les capitalistes vivent à Paris, et discutent toujours librement les intérêts publics qui touchent à leurs calculs personnels.

Le caractère débile de Louis XV, et les erreurs de tout genre que ce caractère lui fit commettre, fortifièrent nécessairement l'esprit de résistance. On voyait d'une part lord Chatham, à la tête de l'Angleterre, environné de tous les grands orateurs du parlement qui reconnaissaient volontiers sa prééminence; et dans le même temps, les maîtresses les plus subalternes du roi de France faisant nommer et renvoyer ses ministres. L'esprit public gouvernait l'Angleterre;

les hasards et les intrigues les plus imprévues et les plus misérables disposaient du sort de la France. Cependant Voltaire, Montesquieu, Rousseau, Buffon, des penseurs profonds, des écrivains supérieurs, faisaient partie de cette nation ainsi gouvernée ; et comment les Français n'auraient-ils pas envié l'Angleterre, puisqu'ils pouvaient se dire avec raison que c'était à ses institutions politiques surtout qu'elle devait ses avantages? Car les Français comptaient parmi eux autant d'hommes de génie que leurs voisins, bien que la nature de leur gouvernement ne leur permît pas d'en tirer le même parti.

Un homme d'esprit a dit avec raison que la littérature était l'expression de la société; si cela est vrai, les reproches que l'on adresse aux écrivains du dix-huitième siècle doivent être dirigés contre cette société même. A cette époque, les écrivains ne cherchaient pas à flatter le gouvernement; ainsi donc ils voulaient complaire à l'opinion; car il est impossible que le plus grand nombre des hommes de lettres ne suive pas une de ces deux routes : ils ont trop besoin d'encouragement pour fronder à la fois l'autorité et le public. La majorité des Français, dans le dix-huitième siècle, voulait la suppression du régime féodal, l'établissement des institutions anglaises, et avant tout la tolérance religieuse. L'influence du clergé sur les affaires temporelles révoltait universellement; et, comme le vrai sentiment religieux est ce qui éloigne le plus des intrigues et du pouvoir, on n'avait plus aucune foi dans ceux qui se servaient de la religion pour influer sur les affaires de ce monde. Quelques écrivains, et Voltaire surtout, méritent d'être blâmés pour n'avoir pas respecté le christianisme en attaquant la superstition ; mais il ne faut pas oublier les circonstances dans lesquelles Voltaire a vécu : il était né sur la fin du siècle de Louis XIV, et les atroces injustices qu'on a fait souffrir aux protestants avaient frappé son imagination dès son enfance.

Les vieilles superstitions du cardinal de Fleury, les ridicules querelles du parlement et de l'archevêque de Paris sur les billets de confession, sur les convulsionnaires, les jansénistes et les jésuites; tous ces détails puérils, qui pouvaient néanmoins coûter

du sang, devaient persuader à Voltaire que l'intolérance religieuse était encore à redouter en France. Le procès de Calas, ceux de Sirven, du chevalier de la Barre, etc., le confirmèrent dans cette crainte, et les lois civiles contre les protestants étaient encore dans l'état de barbarie où les avait plongées la révocation de l'édit de Nantes.

Je ne prétends point par là justifier Voltaire, ni ceux des écrivains de son temps qui ont marché sur ses traces; mais il faut avouer que les caractères irritables (et tous les hommes à talent le sont) éprouvent presque toujours le besoin d'attaquer le plus fort; c'est à cela qu'on peut reconnaître l'impulsion naturelle du sang et de la verve. Nous n'avons senti, pendant la révolution, que le mal de l'incrédulité, et de l'atroce violence avec laquelle on voulait la propager; mais les mêmes sentiments généreux qui faisaient détester la proscription du clergé, vers la fin du dix-huitième siècle, inspiraient, cinquante ans plus tôt, la haine de son intolérance. Il faut juger les actions et les écrits d'après leur date.

Nous traiterons ailleurs la grande question des dispositions religieuses de la nation française. Dans ce genre, comme en politique, ce n'est pas une nation de vingt-cinq millions d'hommes qu'on doit accuser; car c'est, pour ainsi dire, quereller avec le genre humain. Mais il faut examiner pourquoi cette nation n'a pas été formée, selon le gré de quelques-uns, par d'anciennes institutions qui ont duré toutefois assez longtemps pour exercer leur influence; il faut examiner aussi quelle est maintenant la nature des sentiments en harmonie avec le cœur des hommes : car le feu sacré n'est et ne sera jamais éteint; mais c'est au grand jour de la vérité seulement qu'il peut reparaître.

CHAPITRE III.

De l'opinion publique en France, à l'avénement de Louis XVI.

Il existe une lettre de Louis XV, adressée à la duchesse de Choiseul, dans laquelle il lui dit : « J'ai eu bien de la peine à me tirer » d'affaire avec les parlements, pendant mon règne; mais que » mon petit-fils y prenne garde, ils pourraient bien mettre sa » couronne en danger. » En effet, il est aisé de voir, en suivant l'histoire du dix-huitième siècle, que ce sont les corps aristocratiques de France qui ont attaqué les premiers le pouvoir royal; non qu'ils voulussent renverser le trône, mais ils étaient poussés par l'opinion publique : or elle agit sur les hommes à leur insu, et souvent même contre leur intérêt. Louis XV laissa en France, pour héritage à son successeur, un esprit frondeur nécessairement excité par les fautes sans nombre qu'il avait commises. Les finances n'avaient marché qu'à l'aide de la banqueroute. Les querelles des jésuites et des jansénistes avaient déconsidéré le clergé. Des exils, des emprisonnements, sans cesse renouvelés, n'avaient pu vaincre l'opposition du parlement, et l'on avait été forcé de substituer à ce corps, dont la résistance était soutenue par l'opinion, une magistrature sans considération, présidée par un chancelier mésestimé, M. de Maupeou. Les nobles, si soumis sous Louis XIV, prenaient part au mécontentement général. Les grands seigneurs, et les princes du sang eux-mêmes, allèrent rendre hommage à un ministre, M. de Choiseul, exilé parce qu'il avait résisté au méprisable ascendant de l'une des maîtresses du roi. Des modifications dans l'organisation politique étaient souhaitées par tous les ordres de l'Etat, et jamais les inconvénients de l'arbitraire ne s'étaient fait sentir avec plus de force que sous un règne qui, sans être tyrannique, avait été d'une inconséquence perpétuelle. Cet exemple démontrait plus qu'aucun raisonnement le malheur de dépendre d'un gouvernement qui tombait entre les mains des maîtresses, puis des favoris et des parents des maîtresses, jusqu'au plus bas étage de la société. Le procès de l'ordre des choses qui

régissait la France s'était instruit sous Louis XV, de la façon la plus authentique, aux yeux de la nation; et de quelque vertu que le successeur de Louis XV fût doué, il était difficile qu'il ôtât de l'esprit des hommes sérieux l'idée que des institutions fixes devaient mettre la France à l'abri des hasards de l'hérédité du trône. Plus cette hérédité même est nécessaire au bien-être général, plus il faut que la stabilité des lois, sous un gouvernement représentatif, préserve une nation des changements dans le système politique, inséparables du caractère de chaque roi, et encore plus de celui de chaque ministre.

Certainement, s'il fallait dépendre sans restriction des volontés d'un souverain, Louis XVI méritait mieux que tout autre ce que personne ne peut mériter. Mais l'on pouvait espérer qu'un monarque d'une conscience aussi scrupuleuse serait heureux d'associer de quelque manière la nation à la responsabilité des affaires publiques. Telle aurait été, sans doute, sa manière constante de penser, si, d'une part, l'opposition s'était montrée, dès l'origine, avec plus d'égards; et si, de l'autre, certains publicistes n'avaient pas voulu, de tout temps, faire envisager aux rois leur autorité comme une espèce d'article de foi. Les ennemis de la philosophie tâchent de représenter le despotisme royal comme un dogme religieux, afin de mettre ainsi leurs opinions politiques hors de l'atteinte du raisonnement. En effet, elles sont plus en sûreté de cette manière.

La reine de France, Marie-Antoinette, était une des personnes les plus aimables et les plus gracieuses qu'on eût vues sur le trône, et rien ne s'opposait à ce qu'elle conservât l'amour des Français, car elle n'avait rien fait pour le perdre. Le caractère personnel de la reine et du roi était donc tout à fait digne d'attachement; mais l'arbitraire du gouvernement français, tel que les siècles l'avaient fait, s'accordait si mal avec l'esprit du temps, que les vertus mêmes des princes disparaissaient dans le vaste ensemble des abus dont ils étaient environnés. Quand les peuples sentent le besoin d'une réforme politique, les qualités privées du monarque ne suffisent point pour arrêter la force de cette impulsion.

Une fatalité malheureuse plaça le règne de Louis XVI dans une époque où de grands talents et de hautes lumières étaient nécessaires pour lutter avec l'esprit du siècle, ou pour faire, ce qui valait mieux, un pacte raisonnable avec cet esprit.

Le parti des aristocrates, c'est-à-dire les privilégiés, sont persuadés qu'un roi d'un caractère plus ferme aurait pu prévenir la révolution. Ils oublient qu'ils ont eux-mêmes commencé les premiers, et avec courage et raison, l'attaque contre le pouvoir royal; et quelle résistance ce pouvoir pouvait-il leur opposer, puisque la nation était alors avec eux? Doivent-ils se plaindre d'avoir été les plus forts contre le roi, et les plus faibles contre le peuple? Cela devait être ainsi.

Les dernières années de Louis XV, on ne saurait trop le répéter, avaient déconsidéré le gouvernement; et, à moins qu'un roi militaire n'eût dirigé l'imagination des Français vers les conquêtes, rien ne pouvait détourner les différentes classes de l'État des réclamations importantes que toutes se croyaient en droit de faire valoir. Les nobles étaient fatigués de n'être que courtisans; le haut clergé désirait plus d'influence encore dans les affaires; les parlements avaient trop et trop peu de force politique pour se contenter de n'être que juges; et la nation, qui renfermait les écrivains, les capitalistes, les négociants, un grand nombre de propriétaires, et une foule d'individus employés dans l'administration, la nation comparait impatiemment le gouvernement d'Angleterre, où le talent conduisait à tout, avec celui de France, où l'on n'était rien que par la faveur ou par la naissance. Ainsi donc, toutes les paroles et toutes les actions, toutes les vertus et toutes les passions, tous les sentiments et toutes les vanités, l'esprit public et la mode, tendaient également au même but.

On a beau parler avec dédain du caractère français, il veut énergiquement ce qu'il veut. Si Louis XVI eût été un homme de génie, disent les uns, il se fût mis à la tête de la révolution : il l'aurait empêchée, disent les autres. Qu'importent ces suppositions? il est impossible que le génie soit héréditaire dans aucune famille. Or, un gouvernement qui ne pourrait se défendre contre les

vœux de la nation que par le génie supérieur de ses rois, serait dans un terrible danger de succomber.

En examinant la conduite de Louis XVI, on y trouvera sûrement des fautes, soit que les uns lui reprochent de n'avoir pas assez habilement défendu son pouvoir illimité, soit que les autres l'accusent de n'avoir pas cédé sincèrement aux lumières du siècle; mais ses fautes ont été tellement dans la nature des circonstances, qu'elles se renouvelleraient presque autant de fois que les mêmes combinaisons extérieures se représenteraient.

[illegible] que fit Louis XVI, pour diriger le ministère, ce fut [illegible]. Certes ce n'était pas un philosophe novateur [illegible] que ce vieux courtisan; il ne s'était occupé, durant quarante ans d'exil, que du regret de n'avoir pas su prévenir sa disgrâce; aucune action courageuse ne la lui avait méritée; une intrigue manquée était le seul souvenir qu'il eût emporté dans sa retraite, et il en sortit tout aussi frivole que s'il ne se fût pas un instant éloigné de cette cour, l'objet unique de ses pensées. Louis XVI ne choisit M. de Maurepas que par un sentiment de respect pour la vieillesse, sentiment très-honorable dans un jeune roi.

Cet homme, cependant, pour qui les termes mêmes qui désignent le progrès des lumières et les droits des nations étaient un langage étranger, se vit tellement entraîné par l'opinion publique, à son insu, que le premier acte qu'il proposa au roi fut de rappeler les anciens parlements, bannis pour s'être opposés aux abus du règne précédent. Ces parlements, plus convaincus de leur force par leur rappel même, résistèrent constamment au ministre de Louis XVI, jusqu'au moment où ils aperçurent que leur propre existence politique était compromise par les mouvements qu'ils avaient provoqués.

Deux hommes d'État du plus rare mérite, M. Turgot et M. de Malesherbes, furent aussi choisis par ce même M. de Maurepas, qui sûrement n'avait aucune idée en commun avec eux; mais la rumeur publique les désignait pour des emplois éminents, et l'opinion se fit encore une fois obéir, bien qu'elle ne fût représentée par aucune assemblée légale.

M. de Malesherbes voulait le rétablissement de l'édit de Henri IV en faveur des protestants, l'abolition des lettres de cachet, et la suppression de la censure qui anéantit la liberté de la presse. Il y a plus de quarante années que M. de Malesherbes soutenait cette doctrine; il aurait suffi de l'adopter alors pour préparer par les lumières ce qu'il a fallu depuis céder à la violence.

M. Turgot, ministre non moins éclairé, non moins ami de l'humanité que M. de Malesherbes, abolit la corvée, proposa de supprimer, dans l'intérieur, les douanes qui tenaient aux privilèges particuliers des provinces, et se permit d'énoncer [illegible] la nécessité de soumettre les nobles et le clergé à payer [illegible] des impôts dans la même proportion que le reste de la n[illegible] Rien n'était plus juste et plus populaire que cette mesure; ma[illegible] elle excita le mécontentement des privilégiés : M. Turgot leur fut sacrifié. C'était un homme rétif et systématique, tandis que M. de Malesherbes avait un caractère doux et conciliant : mais ces deux citoyens généreux, dont les manières étaient différentes, bien que leurs opinions fussent semblables, éprouvèrent le même sort; et le roi, qui les avait appelés, peu de temps après renvoya l'un et rebuta l'autre, dans le moment où la nation s'attachait le plus fortement aux principes de leur administration.

C'était une grande faute que de flatter l'esprit p[illegible] par de bons choix, pour l'en priver ensuite; mais M. de Maurepas nommait et renvoyait les ministres d'après ce qui se disait à la cour. L'art de gouverner consistait pour lui dans le talent de dominer le maître, et de contenter ceux qui l'entouraient. Les idées générales, en aucun genre, n'étaient de son ressort; il savait seulement ce qu'aucun ministre ne peut ignorer, c'est qu'il faut de l'argent pour soutenir l'État, et que les parlements devenaient tous les jours plus difficiles sur l'enregistrement des impôts.

Sans doute ce qu'on appelait alors en France la constitution de l'État, c'est-à-dire l'autorité du roi, renversait toutes les barrières, puisqu'elle faisait taire, quand on le voulait, les résistances du parlement par un lit de justice. Le gouvernement de France a été constamment arbitraire, et de temps en temps despote;

mais il était sage de ménager l'emploi de ce despotisme, comme toute autre ressource, car tout annonçait que bientôt elle serait épuisée.

Les impôts, et le crédit, qui vaut en un jour une année d'impôts, étaient devenus tellement nécessaires à la France, que l'on redoutait avant tout des obstacles à cet égard. Souvent, en Angleterre, les communes unissent, d'une façon inséparable, un bill relatif aux droits de la nation avec un bill de consentement aux subsides. Les corporations judiciaires, en France, ont essayé quelque chose de semblable : quand on leur demandait l'enregistrement de nouveaux tributs, bien que cet enregistrement pût leur être enjoint, elles accompagnaient leur acquiescement ou leur refus de remontrances sur l'administration appuyées par l'opinion publique. Cette nouvelle puissance acquérait chaque jour plus de force, et la nation s'affranchissait, pour ainsi dire, par elle-même. Tant que les classes privilégiées avaient seules une grande existence, on pouvait gouverner l'État comme une cour, en maniant habilement les passions ou les intérêts de quelques individus; mais, lorsqu'une fois la seconde classe de la société, la plus nombreuse et la plus agissante de toutes, avait senti son importance, la connaissance et l'adoption d'un plus grand système de conduite devenaient indispensables.

Depuis que la guerre ne se fait plus avec les soldats conduits par les grands vassaux, et que les rois de France ont besoin d'impôts pour payer une armée, le désordre des finances a toujours été la source des troubles du royaume. Le parlement de Paris, vers la fin du règne de Louis XV, commençait à faire entendre qu'il n'avait pas le droit d'accorder les subsides, et la nation approuvait toujours sa résistance à cet égard; mais tout rentrait dans le repos et l'obéissance dont le peuple français avait depuis si longtemps l'habitude, quand le gouvernement marchait sur ses roulettes accoutumées, sans rien demander à aucune corporation qui pût se croire indépendante du trône. Il était donc clair que, dans les circonstances d'alors, le plus grand danger pour le pouvoir du roi était de manquer d'argent; et c'est d'après cette conviction que

M. de Maurepas proposa de nommer M. Necker directeur général du trésor royal.

Étranger et protestant, il était tout-à-fait hors de la ligne des choix ordinaires; mais il avait montré une si grande habileté en matière de finances, soit dans la compagnie des Indes, dont il était membre, soit dans le commerce, qu'il avait pratiqué lui-même vingt ans, soit dans ses écrits, soit enfin dans les divers rapports qu'il avait constamment entretenus avec les ministres du roi, depuis le duc de Choiseul jusqu'en 1776, époque de sa nomination, que M. de Maurepas fit choix de lui, seulement pour qu'il attirât de l'argent au trésor royal. M. de Maurepas n'avait pas réfléchi sur la connexion du crédit public avec les grandes mesures d'administration; il croyait donc que M. Necker pourrait rétablir la fortune de l'État comme celle d'une maison de banque, en faisant des spéculations heureuses. Rien n'était plus superficiel qu'une telle manière de concevoir les finances d'un grand empire. La révolution qui se manifestait dans les esprits ne pouvait être écartée du foyer même des affaires qu'en satisfaisant l'opinion par toutes les réformes qu'elle désirait; il fallait aller au-devant d'elle, de peur qu'elle ne s'avançât trop rudement. Un ministre des finances ne saurait être un jongleur qui fait passer et repasser de l'argent d'une caisse à l'autre, sans avoir aucun moyen réel d'augmenter la recette ou de diminuer la dépense. On ne pouvait remettre l'équilibre entre l'une et l'autre qu'à l'aide de l'économie, des impôts ou du crédit; et ces diverses ressources exigeaient l'appui de l'opinion publique. Examinons maintenant de quels moyens un ministre devait se servir pour la captiver.

CHAPITRE IV.

Du caractère de M. Necker comme homme public.

Monsieur Necker, citoyen de la république de Genève, avait cultivé dès son enfance la littérature avec beaucoup de soin; et lorsqu'il fut appelé par sa situation à se vouer aux affaires de com-

merce et de finance, son premier goût pour les lettres mêla toujours des sentiments élevés et des considérations philosophiques aux intérêts positifs de la vie. Madame Necker, qui était certainement une des femmes les plus instruites de son temps, réunissait constamment chez elle tout ce que le dix-huitième siècle, si fécond en hommes distingués, pouvait offrir alors de talents illustres. Mais l'extrême sévérité de ses principes la rendit inaccessible à toute doctrine contraire à la religion éclairée dans laquelle elle avait eu le bonheur de naître. Ceux qui l'ont connue attestent qu'elle a traversé toutes les opinions et toutes les passions de son temps sans cesser d'être une chrétienne protestante, aussi éloignée de l'impiété que de l'intolérance : il en était de même de M. Necker. D'ailleurs, aucun système exclusif ne plaisait à son esprit, dont la prudence était l'un des traits distinctifs. Il ne trouvait aucun plaisir dans l'innovation en elle-même; mais il n'avait point les préjugés d'habitude, auxquels une raison supérieure ne saurait jamais s'asservir.

Le premier de ses écrits fut un éloge de Colbert, qui remporta le prix à l'Académie française. Il fut blâmé par les philosophes d'alors, parce que l'auteur n'adoptait pas en entier, relativement au commerce et aux finances, le système dont on voulait faire un devoir à l'esprit; déjà se manifestait le fanatisme philosophique, l'une des maladies de la révolution. On voulait accorder à un petit nombre de principes le pouvoir absolu que s'était arrogé jusque-là un petit nombre d'hommes : dans le domaine de la pensée aussi, il ne faut rien d'exclusif.

Dans le second ouvrage de M. Necker, intitulé : *Sur la Législation et le Commerce des grains*, il reconnut de même la nécessité de quelques restrictions à la libre exportation des blés, restrictions commandées par l'intérêt pressant et journalier de la classe indigente. M. Turgot et ses amis se brouillèrent à cette occasion avec M. Necker : une émeute, causée par la cherté du pain, eut lieu dans l'année 1775, où M. Necker publia son livre; et, parce qu'il avait signalé les fausses mesures qui provoquèrent cette émeute, quelques-uns des économistes les plus exagérés en

accusèrent son ouvrage. Mais ce reproche était absurde; car un écrit fondé sur des idées purement générales ne peut avoir d'influence à son début que sur les classes supérieures.

M. Necker, ayant eu toute sa vie affaire aux choses réelles, savait se plier aux modifications qu'elles exigent : toutefois il ne rejetait pas avec dédain les principes, car il n'y a que les gens médiocres qui mettent en opposition la théorie et la pratique. L'une doit être le résultat de l'autre, et elles se confirment toujours mutuellement.

Peu de mois avant d'être nommé ministre, M. Necker fit un voyage en Angleterre. Il rapporta de ce pays une admiration profonde pour la plupart de ses institutions; mais ce qu'il étudia particulièrement, c'est la grande influence de la publicité sur le crédit, et les moyens immenses que donne une assemblée représentative pour soutenir et pour renouveler les ressources financières de l'État. Néanmoins, il n'avait pas alors l'idée de proposer le moindre changement à l'organisation politique de la France. Si les circonstances n'avaient pas forcé le roi lui-même à ce changement, M. Necker ne se serait jamais cru le droit de s'en mêler. Il considérait, avant tout, le devoir individuel et présent auquel il se trouvait lié; et, quoiqu'il fût plus convaincu que personne des avantages d'un gouvernement représentatif, il ne pensait pas qu'une telle proposition pût partir d'un ministre nommé par le roi, sans que son souverain l'y eût autorisé positivement. D'ailleurs, il était dans la nature de son caractère et de son esprit d'attendre les circonstances, et de ne pas prendre sur lui les résolutions qu'elles peuvent amener. Bien que M. Necher fût très-prononcé contre des priviléges tels que les droits féodaux et les exemptions d'impôts, il voulait entrer en traité avec les possesseurs de ces priviléges, afin de ne jamais sacrifier sans ménagement les droits présents aux biens futurs. Ainsi, lorsque d'après sa proposition le roi abolit dans ses domaines les restes de la servitude personnelle, la mainmorte, etc., l'autorité royale ne prononça rien sur la conduite que devaient tenir les seigneurs à cet égard; elle se confia seulement à l'effet de son exemple.

M. Necker désapprouvait hautement l'inégalité de la répartition des impôts ; il ne pensait pas que les privilégiés dussent supporter une moindre part des charges publiques que tous les autres citoyens de l'État ; cependant il n'engagea point le roi à rien décider à cet égard. L'établissement des administrations provinciales, comme on le verra dans un chapitre suivant, était, selon lui, le meilleur moyen pour obtenir du consentement volontaire des nobles et du clergé le sacrifice de cette inégalité d'impôts, qui révoltait encore plus la masse de la nation que toute autre distinction. Ce ne fut que dans le second ministère de M. Necker, en 1788, lorsque le roi avait déjà promis les états généraux, et que le désordre des finances, causé par le mauvais choix de ses ministres, l'avait remis de nouveau dans la dépendance des parlements ; ce fut, dis-je, seulement alors que M. Necker aborda les grandes questions de l'organisation politique de la France ; tant qu'il put s'en tenir à de sages mesures d'administration, il ne recommanda qu'elles.

Les partisans du despotisme, qui auraient voulu trouver un cardinal de Richelieu dans la personne du premier ministre du roi, ont été très-mécontents de M. Necker ; et, d'un autre côté, les amis ardents de la liberté se sont plaints de la constante persévérance avec laquelle il a défendu non-seulement l'autorité royale, mais les propriétés mêmes abusives des classes privilégiées, lorsqu'il croyait possible de les racheter, au lieu de les supprimer sans compensation. M. Necker se trouva placé par les circonstances, comme le chancelier de l'Hôpital, entre les catholiques et les protestants. Car les querelles politiques de la France, dans le dix-huitième siècle, peuvent être comparées aux dissensions religieuses du seizième ; et M. Necker, comme le chancelier de l'Hôpital, essaya de rallier les esprits à ce foyer de raison qui était au fond de son cœur. Jamais personne n'a réuni d'une façon plus remarquable la sagesse des moyens à l'ardeur pour le but.

M. Necker ne se déterminait à aucune démarche sans une délibération longue et réfléchie, dans laquelle il consultait tour à tour sa conscience et son jugement, mais nullement son intérêt

personnel. Méditer, pour lui, c'était se détacher de soi-même, et, de quelque manière qu'on puisse juger les divers partis qu'il a pris, il faut en chercher la cause hors des mobiles ordinaires des actions des hommes. Le scrupule dominait en lui, comme la passion domine chez les autres. L'étendue de son esprit et de son imagination lui donnait quelquefois la maladie de l'incertitude; il était de plus singulièrement susceptible de regrets, et s'accusait souvent en toutes choses avec une injuste facilité. Ces deux nobles inconvénients de sa nature avaient encore accru sa soumission à la morale; il ne trouvait qu'en elle décision pour le présent, et calme sur le passé. Tout homme juste qui examinera la conduite publique de M. Necker dans ses moindres détails, y verra toujours l'influence d'un principe de vertu. Je ne sais si cela s'appelle n'être pas un homme d'État; mais si l'on veut le blâmer sous ce rapport, c'est aux délicatesses de sa conscience qu'il faut s'en prendre : car il avait l'intime conviction que la morale est encore plus nécessaire dans un homme public que dans un particulier, parce que le gouvernement des choses grandes et durables est plus évidemment soumis que celui des circonstances passagères aux lois de probité instituées par le Créateur.

Pendant le premier ministère de M. Necker, lorsque l'opinion n'était point encore pervertie par l'esprit de parti, et que les affaires marchaient d'après les règles généralement reconnues, l'admiration qu'inspira son caractère fut universelle, et toute la France considéra sa retraite comme une calamité publique. Examinons d'abord ce premier ministère, avant de passer aux cruelles circonstances qui ont amené la haine et l'ingratitude dans les jugements des hommes.

CHAPITRE V.

Des plans de M. Necker relativement aux finances.

Les principes que M. Necker avait adoptés dans la direction des finances sont d'une telle simplicité, que leur théorie est à la portée

de tout le monde, bien que l'application en soit très-difficile. On peut dire aux ministres d'État : soyez justes et fermes; comme aux écrivains : soyez ingénieux et profonds. Ces conseils sont très-clairs, mais les qualités qui permettent de les suivre sont fort rares.

M. Necker pensait que l'économie, et la publicité qui est la garantie de la fidélité dans les engagements, sont les bases de l'ordre et du crédit dans un grand empire; et de même que, dans sa manière de voir, la morale publique ne devait pas différer de la morale privée, il croyait aussi que la fortune de l'État pouvait, à beaucoup d'égards, se conduire par les mêmes règles que celle de chaque famille. Mettre les recettes de niveau avec les dépenses, arriver à ce niveau plutôt par le retranchement des dépenses que par l'augmentation des impôts; et lorsque la guerre devenait malheureusement nécessaire, y suffire par des emprunts dont l'intérêt fût assuré, ou par une économie nouvelle, ou par un impôt de plus, tels sont les premiers principes dont M. Necker ne s'écartait jamais.

Il est aisé de concevoir qu'aucun peuple ne peut faire la guerre avec son revenu habituel; il faut donc que le crédit permette d'emprunter, c'est-à-dire, de faire partager aux générations futures le poids d'une guerre qui doit avoir leur prospérité pour objet. On pourrait encore supposer dans un État l'existence d'un trésor, comme en avait le grand Frédéric : mais, outre qu'il n'existait rien de pareil en France, il n'y a que les conquérants, ou ceux qui veulent le devenir, qui privent leurs pays des avantages attachés à la circulation du numéraire et à l'action du crédit. Les gouvernements arbitraires, soit révolutionnaires, soit despotiques, ont recours, pour soutenir la guerre, à des emprunts forcés, à des contributions extraordinaires, à des papiers-monnaies; car nul pays ne peut ni ne doit faire la guerre avec son revenu : le crédit est donc la véritable découverte moderne qui a lié les gouvernements avec les peuples. C'est le besoin du crédit qui oblige les gouvernements à ménager l'opinion publique; et, de même que le commerce a civilisé les nations, le crédit, qui en est

une conséquence, a rendu nécessaires des formes constitutionnelles quelconques, pour assurer la publicité dans les finances et garantir les engagements contractés. Comment le crédit pourrait-il se fonder sur les maîtresses, les favoris, ou les ministres qui changent à la cour des rois du jour au lendemain? Quel père de famille confierait sa fortune à cette loterie?

M. Necker cependant a su, le premier et le seul parmi les ministres, obtenir du crédit en France sans aucune institution nouvelle. Son nom inspirait une telle confiance, que très-imprudemment même, les capitalistes de l'Europe ont compté sur lui comme sur un gouvernement, oubliant qu'il pouvait perdre sa place d'un instant à l'autre. Les Anglais et les Français s'accordaient pour le citer, avant la révolution, comme la plus forte tête financière de l'Europe. L'on regardait comme un miracle d'avoir fait cinq ans la guerre sans augmenter les impôts, et seulement en assurant l'intérêt des emprunts sur des économies. Mais, quand l'esprit de parti vint tout empoisonner, on imagina de dire qu'il y avait du charlatanisme dans le système de finances de M. Necker. Singulier charlatanisme que celui qui repose sur l'austérité du caractère, et fait renoncer au plaisir de s'attacher beaucoup de créatures en donnant facilement l'argent levé sur le peuple! Les juges irrécusables des talents et de l'honnêteté d'un ministre des finances, ce sont les créanciers de l'État.

Pendant l'administration de M. Necker, les fonds publics montèrent, et l'intérêt de l'argent baissa jusqu'à un taux dont on n'avait point eu d'exemple en France. Les fonds anglais, au contraire, subirent dans le même temps une dépréciation considérable, et les capitalistes de tous les pays s'empressèrent de concourir aux emprunts ouverts à Paris, comme si les vertus d'un homme avaient pu tenir lieu de la fixité des lois.

M. Necker, a-t-on dit, a fait des emprunts, ce qui devait ruiner les finances. Et de quel moyen l'Angleterre s'est-elle servie pour arriver au degré de richesse qui lui a permis de soutenir avec éclat vingt-cinq ans de la plus terrible guerre? Les emprunts dont l'intérêt n'est pas assuré ruineraient l'État, s'ils étaient longtemps

praticables : mais heureusement ils ne le sont pas ; car les créanciers sont très-avisés sur ce qui les touche, et ne prêtent volontairement que sur des gages positifs. M. Necker, afin d'assurer l'intérêt et le fonds d'amortissement nécessaires à la garantie des payements, attachait une réforme à chaque emprunt ; et il résultait de cette réforme une diminution de dépense plus que suffisante pour le payement des intérêts. Mais cette méthode si simple, de retrancher sur ses dépenses pour augmenter ses revenus, ne paraît pas assez ingénieuse aux écrivains qui veulent montrer des vues profondes en traitant des affaires publiques.

L'on a dit aussi que les emprunts viagers dont M. Necker a fait quelquefois usage pour attirer les capitaux, favorisaient le penchant des pères à consumer d'avance la fortune qu'ils devaient laisser à leurs enfants. Cependant il est généralement reconnu que l'intérêt viager, tel que M. Necker l'avait combiné, est une spéculation tout comme l'intérêt perpétuel. Les meilleurs pères de famille plaçaient sur les trente têtes à Genève, dans l'intention d'augmenter leur bien après eux. Il y a des tontines viagères en Irlande ; il en existait depuis longtemps en France. Il faut se servir de différents genres de spéculations pour captiver les diverses manières de voir des capitalistes ; mais on ne saurait mettre en doute si un père de famille peut, lorsqu'il veut régler sa dépense, s'assurer une grande augmentation de capital en plaçant une partie de ce qu'il possède à un intérêt très-haut, et en épargnant chaque année une portion de cet intérêt. Au reste, on est honteux de répéter des vérités si généralement répandues parmi tous les financiers de l'Europe. Mais, quand en France les ignorants des salons ont attrapé sur un sujet sérieux une phrase quelconque dont la rédaction est à la portée de tout le monde, ils s'en vont la redisant à tout propos ; et ce rempart de sottise est très-difficile à renverser.

Faut-il répondre aussi à ceux qui accusent M. Necker de n'avoir pas changé le système des impôts, et supprimé les gabelles en soumettant les pays d'états qui en étaient exempts à une contribution sur le sel ? Il ne fallait pas moins que la révolution pour détruire les priviléges particuliers des provinces. Le ministre qui

aurait osé les attaquer n'aurait produit qu'une résistance nuisible à l'autorité du roi, sans obtenir aucun résultat utile. Les privilégiés étaient tout-puissants en France il y a quarante ans, et l'intérêt seul de la nation était sans force. Le gouvernement et le peuple, qui sont pourtant deux parties essentielles de l'État, ne pouvaient rien contre telle ou telle province, tel ou tel corps; et des droits bigarrés, héritages des événements passés, empêchaient le roi même de rien faire pour le bien général.

M. Necker, dans son ouvrage sur l'administration des finances, a montré tous les inconvénients du système inégal d'impôts qui régnait en France; mais c'est une preuve de plus de sa sagesse que de n'avoir entrepris à cet égard aucun changement pendant son premier ministère. Les ressources qu'exigeait la guerre ne permettaient de s'exposer à aucune lutte intérieure; car, pour innover en matière de finances, il fallait être en paix, afin de pouvoir captiver le peuple en diminuant la masse des impôts alors qu'on en aurait changé la nature.

Si les uns ont blâmé M. Necker d'avoir laissé subsister l'ancien système des impôts, d'autres l'ont accusé d'avoir montré trop de hardiesse en imprimant le *Compte rendu* au roi sur la situation de ses finances. M. Necker était, comme je l'ai dit, dans des circonstances à peu près semblables à celles du chancelier de l'Hôpital. Il n'a pas fait un pas dans la carrière politique, sans que les novateurs lui reprochassent sa prudence, et les partisans de tous les anciens abus sa témérité. Aussi l'étude de ses deux ministères est-elle peut-être la plus utile que puisse faire un homme d'État. On y verra la route de la raison tracée entre les factions contraires, et des efforts toujours renaissants pour amener une transaction sage entre les vieux intérêts et les nouvelles idées.

La publicité du *Compte rendu* avait pour but de suppléer en quelque manière aux débats de la chambre des communes d'Angleterre, en faisant connaître à tous le véritable état des finances. C'était porter, disait-on, atteinte à l'autorité du roi, que d'informer la nation de l'état des affaires. Si l'on n'avait eu rien à demander à cette nation, on aurait pu lui cacher la situation du trésor royal;

mais le mouvement des esprits ne permettait pas qu'on pût exiger la continuation de taxes très-onéreuses, sans montrer au moins l'usage qu'on en avait fait, ou qu'on en voulait faire. Les courtisans criaient contre les mesures de publicité en finances, les seules propres à fonder le crédit, et néanmoins ils sollicitaient avec une égale véhémence, pour eux et les leurs, tout l'argent que ce crédit même pouvait à peine fournir. Cette inconséquence s'explique toutefois par la juste crainte qu'ils éprouvaient de voir le jour entrer dans les dépenses qui les concernaient; car la publicité de l'état des finances avait aussi un avantage important, celui d'assurer au ministre l'appui de l'opinion publique dans les divers retranchements qu'il était nécessaire d'effectuer. L'économie offrait de grands moyens en France à l'homme courageux qui, comme M. Necker, voulait y avoir recours. Le roi, quoiqu'il n'eût point de luxe pour lui-même, était d'une telle bonté, qu'il ne savait rien refuser à ceux qui l'entouraient; et les grâces de tout genre excédaient sous son règne, quelque austère que fût sa conduite, les dépenses mêmes de Louis XV. M. Necker devait considérer comme son premier devoir, et comme la principale ressource de l'État, la diminution des grâces; il se faisait ainsi beaucoup d'ennemis à la cour et parmi les employés des finances; mais il remplissait son devoir : car le peuple alors était réduit par les impôts à une détresse dont personne ne s'occupait, et que M. Necker a proclamée et soulagée le premier. Souffrir pour ceux qu'on ne connaissait pas, et refuser à ceux que l'on connaissait, était un effort pénible, mais dont la conscience faisait une loi à celui qui l'a toujours prise pour guide.

A l'époque du premier ministère de M. Necker, la classe la plus nombreuse de l'État était surchargée de dîmes et de droits féodaux, dont la révolution l'a délivrée; les gabelles et les impôts que supportaient certaines provinces, et dont d'autres étaient affranchies, l'inégalité de la répartition, fondée sur les exemptions des nobles et du clergé, tout concourait à rendre la situation du peuple infiniment moins heureuse qu'elle ne l'est maintenant. Chaque année les intendants faisaient vendre les derniers meubles de la misère,

parce que plusieurs contribuables se trouvaient dans l'impossibilité d'acquitter les taxes qu'on leur demandait : dans aucun État de l'Europe le peuple n'était traité d'une manière aussi révoltante. A l'intérêt sacré de tant d'hommes se joignait aussi celui du roi, qu'il ne fallait pas exposer aux résistances du parlement pour l'enregistrement des impôts. M. Necker rendait donc un service signalé à la couronne, lorsqu'il soutenait la guerre par le simple fruit des économies, et le ménagement habile du crédit : car de nouvelles charges irritaient la nation, et popularisaient le parlement en lui donnant l'occasion de s'y opposer.

Un ministre qui peut prévenir une révolution en faisant le bien doit suivre cette route, quelle que soit son opinion politique. M. Necker se flattait donc de retarder, du moins encore pendant plusieurs années, par l'ordre dans les finances, la crise qui s'approchait; et, si l'on avait adopté ses plans en administration, il se peut que cette crise même n'eût été qu'une réforme juste, graduelle et salutaire.

CHAPITRE VI.

Des plans de M. Necker en administration.

Le ministre des finances, avant la révolution, n'était pas seulement chargé du trésor public; ses devoirs ne se bornaient pas à mettre de niveau la recette et la dépense : toute l'administration du royaume était encore dans son département; et, sous ce rapport, le bien-être de la nation entière ressortissait au contrôleur général. Plusieurs branches de l'administration étaient singulièrement négligées. Le principe du pouvoir absolu se combinait avec des obstacles sans cesse renaissants dans l'application de ce pouvoir. Il y avait partout des traditions historiques dont les provinces voulaient faire des droits, et que l'autorité royale n'admettait que comme des usages. De là vient que l'art de gouverner était une espèce d'escamotage dans lequel on tâchait d'extorquer de la nation le plus possible pour enrichir le roi, comme si la

nation et le roi devaient être considérés comme des adversaires.

Les dépenses du trône et de l'armée étaient exactement acquittées; mais la détresse du trésor royal était si habituelle, qu'on négligeait, faute d'argent, les soins les plus nécessaires à humanité. L'on ne peut se faire une idée de l'état dans lequel monsieur et madame Necker trouvèrent les prisons et les hôpitaux de Paris. Je nomme madame Necker à cette occasion, parce qu'elle a consacré tout son temps, pendant le ministère de son mari, à l'amélioration des établissements de bienfaisance, et qu'à cet égard les changements les plus remarquables furent opérés par elle.

Mais M. Necker sentit plus vivement que personne combien la bienfaisance d'un ministre même est peu de chose au milieu d'un royaume aussi vaste et aussi arbitrairement gouverné que la France; et ce fut son motif pour établir des assemblées provinciales, c'est-à-dire, des conseils composés des principaux propriétaires de chaque province, dans lesquels on discuterait la répartition des impôts et les intérêts locaux de l'administration. M. Turgot en avait conçu l'idée ; mais aucun ministre du roi, avant M. Necker, ne s'était senti le courage de s'exposer à la résistance que devait rencontrer une institution de ce genre; et il était à prévoir que les parlements et les courtisans, rarement coalisés, la combattraient également.

Les provinces réunies le plus tard à la couronne, telles que le Languedoc, la Bourgogne, la Bretagne, etc., s'appelaient *pays d'états*, parce qu'elles s'étaient réservé le droit d'être régies par une assemblée composée des trois ordres de la province. Le roi fixait la somme totale qu'il exigeait, mais les états en faisaient la répartition. Ces provinces se maintenaient dans le refus de certaines taxes, dont elles prétendaient être exemptes par les traités qu'elles avaient conclus avec la couronne. De là venaient les inégalités du système d'impositions, les occasions multipliées de contrebande entre une province et une autre, et l'établissement des douanes dans l'intérieur.

Les pays d'états jouissaient de grands avantages : non-seulement ils payaient moins, mais la somme exigée était répartie par des

propriétaires qui connaissaient les intérêts locaux, et qui s'en occupaient activement. Les routes et les établissements publics étaient beaucoup mieux soignés, et les contribuables traités avec plus de ménagement. Le roi n'avait jamais admis que ces états possédassent le droit de consentir l'impôt; mais eux se conduisaient comme s'ils avaient eu ce droit réellement. Ils ne refusaient pas l'argent qu'on leur demandait; mais ils appelaient leurs contributions *un don gratuit*. En tout, leur administration valait bien mieux que celle des autres provinces, dont le nombre était pourtant beaucoup plus grand, et qui ne méritaient pas moins l'intérêt du gouvernement.

Des intendants étaient nommés par le roi pour gouverner les trente-deux généralités du royaume : ils ne rencontraient d'obstacles que dans les pays d'états, et quelquefois de la part de l'un des douze parlements de province (le parlement de Paris était le treizième); mais, dans la plupart des généralités conduites par un intendant, cet agent du pouvoir disposait à lui seul des intérêts de toute une province. Il avait sous ses ordres une armée d'employés du fisc, détestés des gens du peuple. Ces employés les tourmentaient un à un pour en arracher des impôts disproportionnés à leurs moyens; et, lorsqu'on écrivait au ministre des finances pour se plaindre des vexations de l'intendant ou du subdélégué, c'était à cet intendant même que le ministre renvoyait les plaintes, puisque l'autorité suprême ne communiquait que par eux avec les provinces.

Les jeunes gens et les étrangers qui n'ont pas connu la France avant la révolution, et qui voient aujourd'hui le peuple enrichi par la division des propriétés et la suppression des dîmes et du régime féodal, ne peuvent avoir l'idée de la situation de ce pays lorsque la nation portait le poids de tous les priviléges. Les partisans de l'esclavage dans les colonies ont souvent dit qu'un paysan de France était plus malheureux qu'un nègre. C'était un argument pour soulager les blancs, mais non pour s'endurcir contre les noirs. La misère accroît l'ignorance, l'ignorance accroît la misère; et, quand on se demande pourquoi le peuple français a été si

cruel dans la révolution, on ne peut en trouver la cause que dans l'absence du bonheur, qui conduit à l'absence de moralité.

On a voulu vainement, pendant le cours de ces vingt-cinq années, exciter en Suisse et en Hollande des scènes semblables à celles qui se sont passées en France : le bon sens de ces peuples, formé depuis longtemps par la liberté, s'y est constamment opposé.

Une autre cause des malheurs de la révolution, c'est la prodigieuse influence de Paris sur la France. Or l'établissement des administrations provinciales devait diminuer l'ascendant de la capitale sur tous les points du royaume ; car les grands propriétaires, intéressés par les affaires dont ils se seraient mêlés chez eux, auraient eu un motif pour quitter Paris et vivre dans leurs terres. Les grands d'Espagne ne peuvent pas s'éloigner de Madrid sans la permission du roi : c'est un puissant moyen de despotisme, et par conséquent de dégradation, que de changer les nobles en courtisans. Les assemblées provinciales devaient rendre aux grands seigneurs de France une consistance politique. Les dissensions qu'on a vues tout à coup éclater entre les classes privilégiées et la nation n'auraient peut-être pas existé, si depuis longtemps les trois ordres se fussent rapprochés en discutant en commun les affaires d'une même province.

M. Necker composa les administrations provinciales instituées sous son ministère, comme l'ont été depuis les états généraux, d'un quart de nobles, un quart du clergé, et moitié du tiers état, divisés en députés des villes et en députés des campagnes. Ils délibéraient ensemble, et déjà l'harmonie s'établissait tellement entre eux, que les deux premiers ordres avaient parlé de renoncer volontairement à leurs priviléges en matière d'impôts. Les procès-verbaux de leurs séances devaient être imprimés, afin d'encourager leurs travaux par l'estime publique.

Les grands seigneurs français n'étaient pas assez instruits, parce qu'ils ne gagnaient rien à l'être. La grâce en conversation, qui conduisait à plaire à la cour, était la voie la plus sûre pour arriver aux honneurs. Cette éducation superficielle a été l'une des causes de la ruine des nobles : ils ne pouvaient plus lutter contre les la-

mières du tiers état; ils auraient dû tâcher de les surpasser. Les assemblées provinciales auraient par degrés amené les grands seigneurs à primer par leur savoir en administration, comme jadis ils l'emportaient par leur épée; et l'esprit public en France aurait précédé l'établissement des institutions libres.

Les assemblées provinciales n'auraient point empêché qu'un jour on ne demandât la convocation des états généraux; mais du moins, quand l'époque inévitable d'un gouvernement représentatif serait arrivée, la première classe et la seconde, s'étant occupées ensemble depuis longtemps de l'administration de leur pays, ne se seraient point présentées aux états généraux, l'une avec l'horreur et l'autre avec la passion de l'égalité.

L'archevêque de Bourges et l'évêque de Rhodez furent choisis pour présider les deux assemblées provinciales établies par M. Necker. Ce ministre, qui était protestant, montra en toute occasion une grande déférence pour le clergé de France, parce qu'il était en effet composé d'hommes très-sages dans tout ce qui ne concernait pas les préjugés de corps; mais, depuis la révolution, les haines de partis et la nature du gouvernement doivent écarter les ecclésiastiques des emplois publics.

Les parlements prirent de l'ombrage des assemblées provinciales, comme d'une institution qui pouvait donner au roi une force d'opinion indépendante de la leur. M. Necker souhaitait que les provinces ne fussent point exclusivement soumises aux autorités qui siégeaient à Paris; mais, loin de vouloir détruire ce qu'il y avait de vraiment utile dans les pouvoirs politiques des parlements, c'est-à-dire, l'obstacle qu'ils pouvaient mettre à l'extension de l'impôt, ce fut lui, M. Necker, qui obtint du roi que l'on soumît aussi l'augmentation de la taille, impôt arbitraire dont le ministère seul fixait la quotité, à l'enregistrement du parlement. M. Necker cherchait sans cesse à mettre des bornes au pouvoir ministériel, parce qu'il savait par sa propre expérience qu'un homme chargé de tant d'affaires, et à une si grande distance des intérêts sur lesquels il est appelé à prononcer, finit toujours par s'en remettre, de subalterne en subalterne, aux derniers commis, les plus inca-

pables de juger des motifs qui doivent influer sur des décisions importantes.

Oui, dira-t-on encore, M. Necker, ministre temporaire, mettait volontiers des bornes au pouvoir ministériel; mais c'était ainsi qu'il portait atteinte à l'autorité permanente des rois. Je ne traiterai point ici la grande question de savoir si le roi d'Angleterre n'a pas autant et plus de pouvoir que n'en avait un roi de France. La nécessité de gouverner dans le sens de l'opinion publique est imposée au souverain anglais; mais, cette condition remplie, il réunit la force de la nation à celle du trône; tandis qu'un monarque arbitraire, ne sachant où prendre l'opinion que ses ministres ne lui représentent pas fidèlement, rencontre à chaque instant des obstacles imprévus dont il ne peut calculer les dangers. Mais, sans anticiper sur un résultat qui, j'espère, acquerra quelque évidence nouvelle par cet ouvrage, je m'en tiens aux administrations provinciales, et je demande s'ils étaient les vrais serviteurs du roi, ceux qui voulaient lui persuader que ces administrations diminuaient son autorité.

La quotité des impôts n'était point soumise à leur décision; la répartition de la somme fixée d'avance leur était seule accordée. Était-ce donc un avantage pour la couronne, que l'impôt, mal subdivisé par un mauvais intendant, fît souffrir le peuple, et le révoltât plus encore contre l'autorité qu'un tribut, quelque considérable qu'il soit, quand il est sagement partagé? Tous les agents du pouvoir en appelaient, dans chaque détail, à la volonté du roi : les Français ne sont contents que quand ils peuvent, en toute occasion, s'appuyer sur les désirs du prince. Les habitudes serviles sont chez eux invétérées; tandis que les ministres, dans les pays libres, ne se fondent que sur le bien public. Il se passera du temps encore avant que les habitants de la France, accoutumés depuis plusieurs siècles à l'arbitraire, apprennent à rejeter ce langage de courtisan, qui ne doit pas sortir des palais où il a pris naissance.

Le roi, sous le ministère de M. Necker, n'a jamais eu la moindre discussion avec les parlements. Cela n'est pas étonnant, dira-t-on, puisque le roi, pendant ce temps, n'exigea point de nouveaux

impôts, et s'abstint de tout acte arbitraire. Mais c'est en cela que le ministre se conduisit avec prudence; car un roi, dans le pays même où des lois constitutionnelles ne servent point de bornes à son pouvoir, aurait tort d'essayer jusqu'à quel point le peuple supporterait ses fautes. Personne ne doit faire tout ce qu'il peut, surtout sur un terrain aussi chancelant que celui de l'autorité arbitraire, dans un pays éclairé.

M. Necker, dans son premier ministère, était encore plus ami de la probité publique, si l'on peut s'exprimer ainsi, que de la liberté, parce que la nature du gouvernement qu'il servait permettait l'une plus que l'autre; mais il souhaitait tout ce qui pouvait donner quelque stabilité au bien, indépendamment du caractère personnel des rois, et de celui de leurs ministres, plus incertain encore. Les deux administrations provinciales qu'il établit dans le Berri et le Rouergue réussirent admirablement. Plusieurs autres étaient préparées, et le mouvement nécessaire aux esprits dans un grand empire se tournait vers ces améliorations partielles. Il n'y avait alors que deux seuls moyens de satisfaire l'opinion, qui s'agitait déjà beaucoup sur les affaires en général : les administrations provinciales, et la publicité des finances. Mais, dira-t-on, pourquoi satisfaire l'opinion? Je m'abstiendrai de toutes les réponses que feraient les amis de la liberté à cette singulière question. Je dirai simplement que, même pour éviter la demande d'un gouvernement représentatif, le mieux était d'accorder alors ce qu'on attendait de ce gouvernement, c'est-à-dire, de l'ordre et de la stabilité dans l'administration. Enfin le crédit, c'est-à-dire l'argent, dépendait de l'opinion; et, puisqu'on avait besoin de cet argent, il fallait au moins ménager par intérêt le vœu national, auquel peut-être on aurait dû céder par devoir.

CHAPITRE VII.

De la guerre en Amérique.

En jugeant le passé d'après la connaissance des événements qui

l'ont suivi, on peut dire, je crois, que Louis XVI eut tort de se mêler de la guerre entre l'Amérique et l'Angleterre, quoique l'indépendance des États-Unis fût désirée par toutes les âmes généreuses. Les principes de la monarchie française ne permettaient pas d'encourager ce qui devait être considéré comme une révolte, d'après ces mêmes principes. D'ailleurs la France n'avait point à se plaindre alors de l'Angleterre ; et déclarer une guerre seulement d'après la rivalité toujours subsistante entre ces deux pays, c'est un genre de politique mauvais en lui-même, et plus nuisible encore à la France qu'à l'Angleterre. Car la France ayant de plus grandes ressources naturelles de prospérité, et beaucoup moins de puissance et d'habileté sur mer, c'est la paix qui la fortifie, et la guerre maritime qui la ruine.

La cause de l'Amérique et les débats du parlement d'Angleterre à ce sujet excitèrent un grand intérêt en France. Tous les Français qui furent envoyés pour servir avec le général Washington revinrent pénétrés d'un enthousiasme de liberté qui devait leur rendre difficile de retourner tranquillement à la cour de Versailles, sans rien souhaiter de plus que l'honneur d'y être admis. Il faut donc, dira-t-on, attribuer la révolution à la faute que fit le gouvernement français en prenant part à la guerre d'Amérique. Il faut attribuer la révolution à tout et à rien : chaque année du siècle y conduisait par toutes les routes. Il était très-difficile de se refuser aux cris de Paris en faveur de l'indépendance des Américains. Déjà le marquis de la Fayette, un noble Français, amoureux de la gloire et de la liberté, avait obtenu l'approbation générale en allant se joindre aux Américains, avant même que le gouvernement français eût pris parti pour eux. La résistance à la volonté du roi dans cette circonstance fut encouragée par les applaudissements du public. Or, quand l'autorité du prince est en défaveur auprès de l'opinion, le principe de la monarchie, qui place l'honneur dans l'obéissance, est attaqué par sa base.

A quoi fallait-il donc se décider? M. Necker fit au roi des représentations très-fortes en faveur du maintien de la paix; et ce ministre, accusé de sentiments républicains, se prononça contre une guerre

dont l'indépendance d'un peuple était l'objet. Ce n'est point, je n'ai pas besoin de le dire, qu'il ne souhaitât vivement le triomphe des Américains dans leur admirable cause; mais, d'une part, il ne croyait pas permis de déclarer la guerre sans une nécessité positive, et, de l'autre, il était convaincu qu'aucune combinaison politique ne vaudrait à la France les avantages qu'elle pouvait retirer de ses capitaux consumés par cette guerre. Ces arguments ne prévalurent pas, et le roi se décida pour la guerre. Il faut convenir néanmoins qu'elle pouvait être appuyée par des motifs essentiels; et, quelque parti qu'on prît, on s'exposait à de graves inconvénients. Déjà le temps approchait où l'on devait appliquer à Louis XVI ce que Hume dit de Charles Ier : *Il se trouvait dans une situation où les fautes étaient irréparables, et cette situation ne saurait convenir à la faible nature humaine.*

CHAPITRE VIII.

De la retraite de M. Necker, en 1781.

M. Necker n'avait d'autre but, dans son premier ministère, que d'engager le roi à faire par lui-même tout le bien que la nation réclamait, et pour lequel elle a souhaité depuis d'avoir des représentants. C'était l'unique manière d'empêcher une révolution pendant la vie de Louis XVI, et je n'ai point vu mon père varier depuis dans la conviction qu'alors, en 1781, il y aurait réussi. Le reproche le plus amer qu'il se soit donc fait dans sa vie, c'est de n'avoir pas tout supporté plutôt que de donner sa démission. Mais il ne prévoyait pas à cette époque ce que les événements ont révélé ; et, bien qu'un sentiment généreux l'attachât seul à sa place, il y a dans les âmes élevées une crainte délicate de ne pas abdiquer aussi facilement le pouvoir, quand la fierté le leur conseille.

La seconde classe des courtisans se déclara contre M. Necker. Les grands seigneurs, n'ayant point d'inquiétude sur leur situation ni sur leur fortune, ont en général plus d'indépendance dans leur manière de voir que cet essaim obscur qui s'accroche à la faveur

pour en obtenir quelques dons nouveaux à chaque occasion nouvelle. M. Necker faisait des retranchements dans la maison du roi, dans la somme destinée aux pensions, dans les charges de finances, dans les gratifications accordées aux gens de la cour sur ces charges. Ce système économique ne convenait point à tous ceux qui avaient déjà pris l'habitude d'être payés par le gouvernement, et de pratiquer l'industrie des sollicitations comme moyen de vivre. En vain, pour se donner plus de force, M. Necker avait-il montré un désintéressement personnel inouï jusqu'alors, en refusant tous les appointements de sa place ; qu'importait ce désintéressement à ceux qui rejetaient bien loin d'eux un tel exemple? Cette conduite vraiment généreuse ne désarma point la colère des hommes et des femmes qui rencontraient dans M. Necker un obstacle à des abus tellement passés en habitude, qu'il leur semblait injuste de vouloir les supprimer.

Les femmes d'un certain rang se mêlaient de tout avant la révolution. Leurs maris ou leurs frères les employaient toujours pour aller chez les ministres; elles pouvaient insister sans manquer de convenance, passer la mesure même sans qu'on fût dans le cas de s'en plaindre ; et toutes les insinuations qu'elles savaient faire en parlant exerçaient beaucoup d'empire sur la plupart des hommes en place. M. Necker les écoutait très-poliment; mais il avait trop d'esprit pour ne pas démêler ces ruses de conversation, qui ne produisent aucun effet sur les esprits éclairés et naturels. Ces dames alors avaient recours à de grands airs, rappelaient négligemment les noms illustres qu'elles portaient, et demandaient une pension comme un maréchal de France se plaindrait d'un passe-droit. M. Necker s'en tenait toujours à la justice, et ne se permettait point de prodiguer l'argent acquis par les sacrifices du peuple. « Qu'est-ce que mille écus pour le roi? disaient-elles. — Mille écus, répondait M. Necker, c'est la taille d'un village. »

De tels sentiments n'étaient appréciés que des personnes les plus respectables à la cour. M. Necker pouvait aussi compter sur des amis dans le clergé, qu'il avait toujours honoré, et parmi les grands propriétaires et les nobles, qu'il voulait introduire, à l'aide

des administrations provinciales, au maniement et à la connaissance des affaires publiques. Mais les courtisans des princes et les financiers étaient vivement contre lui. Un mémoire qu'il remit au roi sur l'établissement des assemblées provinciales avait été indiscrètement publié, et les parlements y avaient vu que M. Necker donnait comme un des motifs de cette institution l'appui d'opinion qu'elle pourrait prêter dans la suite contre les parlements eux-mêmes, s'ils se conduisaient comme des corporations ambitieuses, et non d'après le vœu national. C'en fut assez pour que ces magistrats, jaloux d'une autorité politique contestée, nommassent hardiment M. Necker un novateur. Mais, de toutes les innovations, celle que les courtisans et les financiers détestaient le plus, c'était l'économie. De tels ennemis cependant n'auraient pu faire renvoyer un ministre pour lequel la nation montrait plus d'attachement qu'elle n'en avait témoigné à personne, depuis l'administration de Sully et de Colbert, si le comte de Maurepas n'avait pas habilement saisi le moyen de le renverser.

Il en voulait à M. Necker d'avoir fait nommer, sans sa participation, M. le maréchal de Castries au ministère de la marine. Aucun homme cependant n'était plus considéré que M. de Castries, et ne méritait davantage de l'être. Mais M. de Maurepas ne voulait pas que M. Necker, ni personne, s'avisât d'avoir un crédit direct sur le roi : il était jaloux de la reine elle-même, et la reine alors traitait M. Necker avec beaucoup de bonté. M. de Maurepas assistait toujours au travail du roi avec les ministres ; mais ce fut pendant un de ses accès de goutte que M. Necker, se trouvant seul avec le roi, en obtint la destitution de M. de Sartines, et la nomination de M. le maréchal de Castries au ministère de la marine.

M. de Sartines était un exemple du genre de choix qu'on fait dans les monarchies où la liberté de la presse et l'assemblée des députés n'obligent pas à recourir aux hommes de talent. Il avait été un excellent lieutenant de police ; une intrigue quelconque le fit élever au rang de ministre de la marine. M. Necker alla chez lui quelques jours après sa nomination ; il avait fait tapisser sa

chambre de cartes géographiques, et dit à M. Necker, en se promenant dans ce cabinet d'étude : « Voyez quels progrès j'ai » déjà faits ; je puis mettre la main sur cette carte, et vous mon- » trer, en fermant les yeux, où sont les quatre parties du monde. » Ces belles connaissances n'auraient pas semblé suffisantes en Angleterre pour diriger la marine.

A cette ignorance M. de Sartines joignait une inconcevable ineptie dans la comptabilité de son département, et le ministre des finances ne pouvait pas rester étranger aux désordres qui avaient lieu dans cette partie des dépenses publiques. Malgré l'importance de ces motifs, M. de Maurepas ne pardonna pas à M. Necker d'avoir parlé directement au roi ; et à dater de ce jour il devint son ennemi mortel. C'est un caractère singulier qu'un vieux ministre courtisan ! La chose publique n'était de rien à M. de Maurepas : il ne s'occupait que de ce qu'il appelait le service du roi, et ce service du roi consistait dans la faveur qu'on pouvait gagner ou perdre à la cour : les affaires les plus essentielles étaient toutes subordonnées au maniement de l'esprit du souverain. Il fallait bien avoir une certaine connaissance des choses pour s'en entretenir avec le roi ; il fallait bien mériter jusqu'à un certain point l'estime, pour que le roi n'entendît pas dire trop de mal de vous ; mais le mobile et le but de tout, c'était de lui plaire. M. de Maurepas tâchait de conserver sa faveur par une multitude de soins inaperçus, afin d'entourer, comme avec des filets, le monarque qu'il voulait séparer de toutes relations dans lesquelles il aurait pu entendre des paroles sérieuses et sincères. Il n'osait pas proposer au roi de renvoyer un homme aussi utile que M. Necker. Quand on n'aurait fait aucun cas de son amour pour le bien public, l'argent qu'il procurait par son crédit au trésor royal n'était pas à dédaigner. Cependant le vieux ministre était aussi imprudent, en fait d'intérêt général, que précautionné dans ce qui le concernait personnellement, et il ne s'embarrassait guère de ce qui arriverait aux finances de l'État, pourvu que M. Necker ne se hasardât pas, sans son consentement, à parler au roi. Il était difficile toutefois de dire à ce roi : « Vous devez disgracier votre ministre parce

qu'il s'est avisé de s'adresser à vous sans me consulter. » Il fallait donc attendre une circonstance d'un autre genre; et, quelque réservé que fût M. Necker, il avait un caractère fier, une âme irritable; c'était un homme énergique enfin dans toute sa manière de sentir : c'était assez pour commettre tôt ou tard des fautes à la cour.

Dans une des maisons des princes il se trouvait une espèce d'intendant, M. de Sainte-Foix, intrigant tranquille, mais persévérant dans sa haine contre tous les sentiments exaltés : cet homme, jusqu'à son dernier jour, et lorsque sa tête blanchie semblait appeler des pensées plus graves, cherchait encore, chez les ministres mêmes de la révolution, un dîner, des secrets et de l'argent. M. de Maurepas l'employa pour faire répandre des libelles contre M. Necker. Comme il n'y avait point en France de liberté de la presse, c'était une chose toute nouvelle que des écrits contre un homme en place, encouragés par le premier ministre, et par conséquent distribués publiquement à tout le monde.

Il fallait, et M. Necker se l'est bien souvent répété depuis, il fallait mépriser ces piéges tendus à son caractère; mais madame Necker ne put supporter la douleur que lui causait la calomnie dont son époux était l'objet; elle crut devoir lui dérober la connaissance du premier libelle qui parvint entre ses mains, afin de lui épargner une peine amère. Mais elle imagina d'écrire à son insu à M. de Maurepas pour s'en plaindre, et pour lui demander de prendre les mesures nécessaires contre ces écrits anonymes : c'était s'adresser à celui même qui les encourageait en secret. Quoique madame Necker eût beaucoup d'esprit, élevée dans les montagnes de la Suisse, elle ne se faisait pas l'idée du caractère de M. de Maurepas, de cet homme qui ne voyait dans l'expression des sentiments qu'une occasion de découvrir le côté vulnérable. Dès qu'il connut la susceptibilité de M. Necker par le chagrin que sa femme avait fait voir, il se flatta, en l'irritant, de le pousser à donner sa démission.

Quand M. Necker sut la démarche de sa femme, il la blâma, mais il en fut très-ému. Après ses devoirs religieux, l'opinion publique

était ce qui l'occupait le plus ; il sacrifiait la fortune, les honneurs, tout ce que les ambitieux recherchent, à l'estime de la nation ; et cette voix du peuple, alors non encore altérée, avait pour lui quelque chose de divin. Le moindre nuage sur sa réputation était la plus grande souffrance que les choses de la vie pussent lui causer. Le but mondain de ses actions, le vent de terre qui le faisait naviguer, c'était l'amour de la considération. Un ministre du roi de France n'avait pas d'ailleurs, comme les ministres anglais, une force indépendante de la cour : il ne pouvait manifester en public, dans la chambre des communes, son caractère et sa conduite; et, la liberté de la presse n'existant pas, les libelles clandestins en étaient d'autant plus dangereux.

M. de Maurepas faisait répandre sourdement que c'était plaire au roi que d'attaquer son ministre. Si M. Necker avait demandé un entretien particulier au roi pour l'éclairer sur M. de Maurepas, peut-être l'aurait-il fait disgracier. Mais la vieillesse de cet homme, quelque frivole qu'elle fût, méritait toujours des égards, et d'ailleurs M. Necker se croyait lié par la reconnaissance envers celui qui l'avait appelé au ministère. M. Necker se contenta donc de requérir un signe quelconque de la faveur du souverain qui décourageât les libellistes ; il désirait qu'on les éloignât de la maison de monseigneur le comte d'Artois, dans laquelle ils occupaient des emplois, et qu'on lui accordât d'entrer au conseil d'État, dont on l'avait écarté sous prétexte de la religion protestante qu'il professait, bien que sa présence y eût été éminemment utile. Un ministre des finances, chargé de demander au peuple les sacrifices qu'exige la guerre, doit prendre part aux délibérations sur la possibilité de faire la paix.

M. Necker était convaincu que, si le roi ne témoignait pas de quelque manière qu'il le protégeait sincèrement contre ses ennemis tout-puissants, il n'aurait plus la force nécessaire pour conduire les finances avec la sévérité dont il se faisait un devoir. Il se trompait toutefois : l'attachement de la nation pour lui était plus grand qu'il ne le croyait ; et, s'il avait attendu la mort du premier ministre, qui arriva six mois après, il aurait occupé sa place. Le

règne de Louis XVI eût été probablement paisible, et la nation se serait préparée, par une bonne administration, à l'émancipation qui lui était due.

M. Necker offrit sa démission, si les conditions qu'il demandait n'étaient pas accordées. M. de Maurepas, qui l'avait excité à cette démarche, en prévoyait avec certitude le résultat : car plus les monarques sont faibles, plus ils sont fidèles à quelques maximes de fermeté qui leur ont été données dès leur enfance, et dont l'une des premières est sans doute qu'un roi ne doit jamais refuser une démission offerte, ni souscrire aux conditions qu'un fonctionnaire public met à la continuation de ses services.

La veille du jour où M. Necker se proposait de demander au roi sa retraite, s'il n'obtenait pas ce qu'il désirait, il se rendit avec sa femme à l'hospice qui porte encore leur nom à Paris. Il allait souvent dans cet asile respectable reprendre du courage contre les difficultés cruelles de sa situation. Les sœurs de la Charité, la plus touchante des communautés religieuses, soignaient les malades de l'hôpital : ces sœurs ne prononcent des vœux que pour une année, et plus elles font de bien, moins elles sont intolérantes. M. et madame Necker, tous les deux protestants, étaient l'objet de leur amour. Ces saintes filles leur offrirent des fleurs, et leur chantèrent des vers tirés des psaumes, la seule poésie qu'elles connussent : elles les appelaient leurs bienfaiteurs, parce qu'ils venaient au secours du pauvre. Mon père, ce jour-là, fut plus attendri, je m'en souviens encore, qu'il ne l'avait jamais été par de semblables témoignages de reconnaissance : sans doute il regrettait le pouvoir qu'il allait perdre, celui de servir la France. Hélas ! qui dans ce temps aurait pu croire qu'un tel homme serait un jour accusé d'être dur, arrogant et factieux ? Ah ! jamais une âme plus pure n'a traversé la région des orages ; et ses ennemis, en le calomniant, commettent une impiété, car le cœur de l'homme vertueux est le sanctuaire de la Divinité dans ce monde.

Le lendemain M. Necker revint de Versailles, ayant cessé d'être ministre. Il entra chez ma mère, et tous les deux, après une demi-heure de conversation, donnèrent l'ordre à leurs gens de

nous établir dans vingt-quatre heures à Saint-Ouen, maison de campagne de mon père, à deux lieues de Paris. Ma mère se soutenait par l'exaltation même de ses sentiments; mon père gardait le silence; moi j'étais trop enfant pour n'être pas ravie d'un changement quelconque de situation; cependant, quand je vis à dîner les secrétaires et les commis du ministère tous dans une morne tristesse, je commençai à craindre que ma joie ne fût pas trop bien fondée. Cette inquiétude fut dissipée par les hommages sans nombre que mon père reçut à Saint-Ouen.

Toute la France vint le voir : les grands seigneurs, le clergé, les magistrats, les négociants, les hommes de lettres, s'attiraient chez lui les uns les autres; il reçut près de cinq cents lettres[1] des administrations et des diverses corporations des provinces, qui exprimaient un respect et une affection dont aucun homme public en France n'avait peut-être jamais eu l'honneur d'être l'objet. Les mémoires du temps qui ont déjà paru attestent la vérité de ce que j'avance à cet égard[2]. La France, à cette époque, ne voulait

[1] Ces lettres sont un trésor de famille que je possède à Coppet.

[2] *Correspondance littéraire, philosophique et critique, adressée à un souverain d'Allemagne, par le baron de Grimm et par Diderot.* (Tome V, page 297, mai 1781.)

« Ce n'est que le dimanche matin, 20 de ce mois, que l'on fut instruit à Paris de la démission donnée la veille par M. Necker : on y avait été préparé depuis longtemps par les bruits de la ville et de la cour, par l'impunité des libelles les plus injurieux, et par l'espèce de protection accordée à ceux qui avaient eu le front de les avouer, par toutes les démarches ouvertes et cachées d'un parti puissant et redoutable. Cependant l'on eût dit, à voir l'étonnement universel, que jamais nouvelle n'avait été plus imprévue : la consternation était peinte sur tous les visages; ceux qui éprouvaient un sentiment contraire étaient en trop petit nombre; ils auraient rougi de le montrer. Les promenades, les cafés, tous les lieux publics étaient remplis de monde, mais il régnait un silence extraordinaire. On se regardait, on se serrait tristement la main, je dirais comme à la vue d'une calamité publique, si ces premiers moments de trouble n'eussent ressemblé davantage à la douleur d'une famille désolée, qui vient de perdre l'objet et le soutien de ses espérances.

» On donnait ce même soir, à la Comédie française, une représentation de la Partie de chasse de Henri IV. J'ai vu souvent au spectacle, à Paris, des allusions aux circonstances du moment saisies avec beaucoup de finesse; mais je n'en ai point vu qui l'aient été avec un intérêt aussi sensible, aussi général. Chaque applaudissement (quand il s'agissait de Sully) semblait, pour ainsi dire, porter un caractère particulier, une nuance propre au sentiment dont on était pénétré;

encore rien de plus qu'un bon ministre : elle s'était successivement attachée à M. Turgot, à M. de Malesherbes, et particulièrement à M. Necker, parce qu'il avait plus de talent que les deux autres pour les choses positives. Mais, lorsque les Français virent que, même sous un roi aussi vertueux que Louis XVI, aucun ministre austère et capable ne pouvait rester en place, ils comprirent que les institutions stables peuvent seules mettre l'État à l'abri des vicissitudes des cours.

Joseph II, Catherine II, la reine de Naples, écrivirent à M. Necker pour lui offrir la direction de leurs finances : il avait le cœur trop français pour accepter un tel dédommagement, quelque honorable qu'il pût être. La France et l'Europe furent consternées de la retraite de M. Necker : ses vertus et ses facultés mé-

c'était tour à tour celui des regrets et de la tristesse, de la reconnaissance et du respect; tous ces mouvements étaient si vrais, si justes, si bien marqués, que la parole même n'aurait pu leur donner une expression plus vive et plus intéressante. Rien de ce qui pouvait s'appliquer sans effort au sentiment du public pour M. Necker ne fut négligé; souvent les applaudissements venaient interrompre l'acteur, au moment où l'on prévoyait que la suite du discours ne serait plus susceptible d'une application aussi pure, aussi flatteuse, aussi naturelle. Enfin, nous osons croire qu'il est peu d'exemples d'un concert d'opinions plus sensible, plus délicat, et, s'il est permis de s'exprimer ainsi, plus involontairement unanime. Les comédiens ont été s'excuser auprès de M. le lieutenant de police d'avoir donné lieu à une scène si touchante, mais dont on ne pouvait leur savoir mauvais gré. Ils ont justifié leur innocence en prouvant que la pièce était sur le répertoire depuis huit jours. On leur a pardonné, et l'on s'est contenté de défendre, à cette occasion, aux journalistes de parler à l'avenir de M. Necker ni en bien ni en mal.

» Si jamais ministre n'emporta dans sa retraite une gloire plus pure et plus intègre que M. Necker, jamais ministre aussi n'y reçut plus de témoignages de la bienveillance et de l'admiration publiques. Il y eut, les premiers jours, sur le chemin qui conduit à sa maison de campagne, à Saint-Ouen, à deux lieues de Paris, une procession de carrosses presque continuelle. Des hommes de toutes les classes et de toutes les conditions s'empressèrent à lui porter l'hommage de leurs regrets et de leur sensibilité; et dans ce nombre on a pu compter les personnes les plus respectables de la ville et de la cour, les prélats les plus distingués par leur naissance et par leur piété, M. l'archevêque de Paris à la tête, les Biron, les Beauveau, les Richelieu, les Choiseul, les Noailles, les Luxembourg, enfin les noms les plus respectés de la France, sans oublier celui du successeur même de M. Necker, qui n'a pas cru pouvoir mieux rassurer les esprits sur les principes de son administration qu'en donnant lui-même les plus grands éloges à celle de M. Necker, et en se félicitant de n'avoir qu'à suivre une route qu'il trouvait si heureusement tracée. »

ritaient cet hommage ; mais il y avait de plus, dans cette impression universelle, la crainte confuse de la crise politique dont on était menacé, et que la sagesse seule du ministère français pouvait retarder ou prévenir.

On n'aurait certes pas vu sous Louis XVI un ministre disgracié comblé des preuves d'estime par toutes les classes de la société. Ce nouvel esprit d'indépendance devait apprendre à un homme d'État la force de l'opinion ; néanmoins, loin de la ménager pendant les sept années qui se passèrent entre la retraite de M. Necker et la promesse des états généraux donnée par l'archevêque de Sens, il n'est sorte de fautes que les ministres n'aient commises ; et ils ont exaspéré chaque jour la nation, sans avoir entre leurs mains aucune force réelle pour la contenir.

CHAPITRE IX.

Des circonstances qui ont amené la convocation des états généraux. — Ministère de M. de Calonne.

M. Turgot et M. Necker avaient été renversés en grande partie par l'influence des parlements, qui ne voulaient ni la suppression des priviléges en matière d'impôts, ni l'établissement des assemblées provinciales. Le roi crut donc qu'il se trouverait mieux de choisir ses ministres des finances dans le parlement même, afin de n'avoir rien à craindre de l'opposition de ce corps lorsqu'il serait question de demander de nouveaux impôts. Il nomma successivement, à cet effet, contrôleurs généraux, M. Joly de Fleury et M. d'Ormesson ; mais ni l'un ni l'autre n'avaient la moindre idée de la manutention des finances, et l'on peut regarder leur ministère comme un temps d'anarchie à cet égard. Cependant les circonstances où ils se trouvaient étaient beaucoup plus favorables que celles contre lesquelles M. Necker avait eu à lutter. M. de Maurepas n'existait plus, et la paix était signée. Que d'améliorations M. Necker n'aurait-il pas faites dans une position si avantageuse ! Mais il était dans l'esprit des magistrats, ou plutôt du corps dont

ils faisaient partie, de n'admettre aucun progrès en aucun genre.

Les représentants du peuple, chaque année, et surtout à chaque élection, sont éclairés par les lumières qui se développent de toutes parts; mais le parlement de Paris était et serait resté constamment étranger à toute idée nouvelle. La raison en est fort simple : un corps privilégié, quel qu'il soit, ne peut tenir sa patente que de l'histoire; il n'a de force actuelle que parce qu'il a existé autrefois : nécessairement donc il s'attache au passé, et redoute les innovations. Il n'en est pas de même des députés, qui participent à la force renouvelée de la nation qu'ils représentent.

Le choix des parlementaires n'ayant pas réussi, il ne restait que la classe des intendants, c'est-à-dire, des administrateurs de province nommés par le roi. M. Senac de Meilhan, écrivain superficiel, qui n'avait de profondeur que dans l'amour-propre, ne pouvait pardonner à M. Necker d'avoir été appelé à sa place, car il considérait le ministère comme son droit; mais il avait beau haïr et calomnier, il ne parvenait pas à faire tourner sur lui l'opinion publique. Un seul des concurrents passait pour très-distingué par son esprit : c'était M. de Calonne; on lui croyait des talents supérieurs, parce qu'il traitait légèrement les choses les plus sérieuses, y compris la vertu. C'est une grande erreur que l'on commet en France de se persuader que les hommes immoraux ont des ressources merveilleuses dans l'esprit. Les fautes causées par la passion dénotent assez souvent des facultés distinguées; mais la corruption et l'intrigue tiennent à un genre de médiocrité qui ne permet d'être utile à rien qu'à soi-même. On serait plus près de la vérité en considérant comme incapable des affaires publiques un homme qui a consacré sa vie au ménagement artificieux des circonstances et des personnes. Tel était M. de Calonne; et dans ce genre encore la frivolité de son caractère le poursuivait, et il ne faisait pas habituellement le mal, même lorsqu'il en avait l'intention.

Sa réputation, fondée par les femmes, avec lesquelles il passait sa vie, l'appelait au ministère. Le roi résista longtemps à ce choix, parce que son instinct consciencieux le repoussait. La reine partageait la répugnance du roi, quoiqu'elle fût entourée de personnes

d'un avis différent : on eût dit qu'ils pressentaient l'un et l'autre dans quel malheur un tel caractère allait les jeter. Je le répète, aucun homme en particulier ne peut être considéré comme l'auteur de la révolution de France ; mais, si l'on voulait s'en prendre à un individu d'un événement séculaire, ce serait les fautes de M. de Calonne qu'il faudrait en accuser. Il voulait plaire à la cour en répandant l'argent à pleines mains ; il encouragea le roi, la reine et les princes à ne se gêner sur aucun de leurs goûts, assurant que le luxe était la source de la prospérité des États ; il appelait la prodigalité une large économie : enfin il voulait être en tout un ministre facile et complaisant, pour se mettre en contraste avec l'austérité de M. Necker ; mais, si M. Necker était plus vertueux, il est également vrai qu'il avait aussi beaucoup plus d'esprit. La controverse par écrit qui s'établit entre ces deux ministres sur le déficit, quelque temps après, a prouvé que, même en fait de plaisanteries, M. Necker avait tout l'avantage.

La légèreté de M. de Calonne consistait plutôt dans ses principes que dans ses manières. Il lui paraissait brillant de se jouer avec les difficultés ; et cela le serait en effet, si l'on en triomphait ; mais, quand elles sont plus fortes que celui qui veut avoir l'air d'en être le maître, sa négligente confiance n'est rien qu'un ridicule de plus.

M. de Calonne continua pendant la paix le système des emprunts, qui, de l'avis de M. Necker, ne convenait que pendant la guerre. Le crédit du ministre baissant chaque jour, il fallait qu'il haussât l'intérêt pour se procurer de l'argent, et le désordre s'accroissait ainsi par le désordre même. M. Necker, vers ce temps, publia l'*Administration des finances :* cet ouvrage, reconnu maintenant pour classique, produisit dès lors un effet prodigieux ; on en vendit quatre-vingt mille exemplaires. Jamais aucun écrit, sur des sujets aussi sérieux, n'avait eu un succès tellement populaire. Les Français s'occupaient déjà beaucoup dans ce temps de la chose publique, sans songer encore à la part qu'ils y pourraient prendre.

L'ouvrage sur l'administration des finances renfermait tous les plans de réforme adoptés depuis par l'Assemblée constituante

dans le système des impôts; et l'heureux effet que ces changements ont produit sur l'aisance de la nation a fait connaître la vérité de ce que M. Necker a constamment proclamé dans ses écrits sur les richesses naturelles de la France.

M. de Calonne n'avait de popularité que parmi les courtisans; mais telle était la détresse dans laquelle ses prodigalités et son insouciance plongeaient les finances, qu'il se vit obligé de songer à la ressource proposée par l'homme d'État qui lui ressemblait le moins à tous égards, M. Turgot : la répartition égale des impôts entre toutes les classes. Quels obstacles cependant une telle innovation ne devait-elle pas rencontrer, et quelle bizarre situation que celle d'un ministre qui a dilapidé le trésor royal pour se faire des partisans parmi les privilégiés, et qui se voit contraint à les indisposer tous en leur imposant des tributs en masse pour acquitter les dons qu'il leur a faits en détail?

M. de Calonne savait que le parlement ne consentirait pas à de nouveaux impôts, et il savait aussi que le roi n'aimait point à recourir au lit de justice; ce droit royal manifestait le despotisme de la couronne, en annulant la seule résistance que permît la constitution de l'État. D'un autre côté, l'opinion publique grandissait, et l'esprit d'indépendance se manifestait dans toutes les classes. M. de Calonne crut qu'il pourrait se faire un appui de cette opinion contre le parlement, tandis qu'elle était autant contre lui que le parlement même. Il proposa au roi de convoquer l'assemblée des notables, chose dont il n'y avait pas eu d'exemple depuis Henri IV, depuis un roi qui pouvait tout risquer en fait d'autorité, puisqu'il était certain de tout regagner par l'amour.

Ces assemblées de notables n'avaient d'autre pouvoir que de dire au roi leur avis sur les questions que les ministres jugeaient à propos de leur adresser. Rien n'est plus mal combiné, dans un temps où les esprits sont agités, que ces réunions d'hommes dont les fonctions se bornent à parler; on excite ainsi d'autant plus l'opinion, qu'on ne lui donne point d'issue. Les états généraux, convoqués pour la dernière fois en 1614, avaient seuls le droit légal de consentir les impôts : mais, comme on en avait sans cesse

établi de nouveaux depuis cent soixante-quinze ans, sans rappeler ce droit, il n'y avait point d'habitude contractée chez les Français à cet égard, et l'on entendait beaucoup plus parler à Paris de la constitution anglaise que de celle de France. Les principes politiques développés dans les livres des publicistes anglais étaient bien mieux connus des Français mêmes que d'anciennes institutions laissées en oubli depuis deux siècles.

A l'ouverture de l'assemblée des notables, en 1787, M. de Calonne, dans son compte rendu des finances, avoua que la dépense surpassait la recette de 56 millions par an ; mais il prétendit que ce déficit avait commencé longtemps avant lui, et que M. Necker n'avait pas dit la vérité en présentant, en 1781, un excédant de 10 millions de la recette sur la dépense. A peine ce discours parvint-il à M. Necker, qu'il se hâta de le réfuter dans un mémoire victorieux et accompagné de pièces justificatives, dont les notables d'alors furent à portée de connaître l'exactitude. M. Joly de Fleury et M. d'Ormesson, successeurs de M. Necker, attestèrent la vérité de ses réclamations. Il envoya ce mémoire au roi, qui en parut satisfait, mais lui fit dire néanmoins de ne point l'imprimer.

Dans les gouvernements arbitraires, les rois, même les meilleurs, ont de la peine à comprendre l'importance que chaque homme doit attacher à l'estime publique. La cour leur paraît le centre de tout, et ils sont eux-mêmes à leurs yeux le centre de la cour. M. Necker fut forcé de désobéir à l'injonction du roi : c'était interdire à un homme la défense de son honneur que d'obliger un ministre retiré à supporter en silence qu'un ministre en place l'accusât de mensonge en présence de la nation. Il ne fallait pas autant de susceptibilité qu'en avait M. Necker, sur tout ce qui concernait la considération, pour repousser à tout prix une telle offense. L'ambition conseillait sans doute de se soumettre à la volonté royale ; mais comme l'ambition de M. Necker était la gloire, il fit publier son livre, bien que tout le monde lui dît qu'il s'exposait ainsi pour le moins à ne jamais rentrer dans le ministère.

Un soir, dans l'hiver de 1787, deux jours après que la réponse aux attaques de M. de Calonne eut paru, on fit demander mon

père dans le salon où nous étions tous rassemblés avec quelques amis ; il sortit, et fit appeler d'abord ma mère, et puis moi quelques minutes après, et me dit que M. Le Noir, lieutenant de police, venait de lui apporter une lettre de cachet qui l'exilait à quarante lieues de Paris. Je ne saurais peindre l'état où je fus à cette nouvelle ; cet exil me parut un acte de despotisme sans exemple ; il s'agissait de mon père, dont tous les sentiments nobles et purs m'étaient intimement connus. Je n'avais pas encore l'idée de ce que c'est qu'un gouvernement, et la conduite de celui de France me paraissait la plus révoltante de toutes les injustices. Certes je n'ai point changé à l'égard de l'exil imposé sans jugement; je pense, et je tâcherai de le prouver, que c'est, parmi les peines cruelles, celle dont on peut le plus facilement abuser. Mais alors les lettres de cachet, comme tant d'autres illégalités, étaient passées en habitude, et le caractère personnel du roi adoucissait l'abus autant qu'il était possible.

L'opinion publique d'ailleurs changeait les persécutions en triomphe. Tout Paris vint visiter M. Necker pendant les vingt-quatre heures qu'il lui fallut pour faire les préparatifs de son départ. L'archevêque de Toulouse, protégé de la reine, et qui se préparait à remplacer M. de Calonne, se crut obligé, même par un calcul d'ambition, à se montrer chez un exilé. De toutes parts on s'empressait d'offrir des habitations à M. Necker ; tous les châteaux à quarante lieues de Paris furent mis à sa disposition. Le malheur d'un exil qu'on savait momentané ne pouvait être très-grand, et la compensation était superbe. Mais est-ce ainsi qu'un pays peut être gouverné ? Rien n'est si agréable, pendant un certain temps, que le déclin d'un gouvernement quelconque, car sa faiblesse lui donne l'apparence de la douceur : mais la chute qui s'ensuit est terrible.

Loin que l'exil de M. Necker disposât les notables en faveur de M. de Calonne, ils s'en irritèrent, et l'assemblée fut plus opposée que jamais à tous les plans proposés par le ministre des finances. Les impôts auxquels il voulait qu'on eût recours avaient toujours pour base l'abolition des priviléges pécuniaires. Mais, comme ils

étaient, dit-on, très-mal combinés, l'assemblée des notables les rejeta sous ce prétexte. Cette assemblée, presqu'en entier composée de nobles et de prélats, n'était certainement pas, à quelques exceptions près, de l'avis d'établir l'égale répartition des taxes; mais elle se garda bien d'exprimer son désir secret à cet égard; et, se mêlant à ceux dont les opinions étaient purement libérales, elle fit corps avec la nation, qui craignait tous les impôts, de quelque nature qu'ils fussent.

La défaveur publique dont M. de Calonne était l'objet devenait si vive, et la présence des notables donnait à cette défaveur des organes si imposants, que le roi se vit contraint non-seulement à renvoyer M. de Calonne, mais même à le punir. Quels que fussent les torts de M. de Calonne, le roi avait déclaré aux notables deux mois auparavant qu'il approuvait ses projets; il nuisait donc presque autant à la dignité de son pouvoir en abandonnant ainsi un mauvais ministre, que lorsqu'il en avait sacrifié de bons. Il y nuisit surtout par l'incroyable successeur qui fut nommé. La reine voulait l'archevêque de Toulouse, mais le roi n'y était pas encore disposé. M. le maréchal de Castries, alors ministre de la marine, proposa M. Necker; mais le baron de Breteuil, qui le redoutait, excita l'amour-propre royal de Louis XVI, en lui disant qu'il ne pouvait choisir pour ministre celui qu'il venait d'exiler. Les souverains qui ont le moins de résolution dans le caractère sont ceux sur lesquels on produit le plus d'effet en leur parlant de leur autorité : on dirait qu'ils se flattent qu'elle marchera d'elle-même, comme une puissance surnaturelle, tout à fait indépendamment des circonstances et des moyens. Le baron de Breteuil écarta donc M. Necker; la reine n'obtint pas l'archevêque de Toulouse, et l'on se réunit pour un moment sur un terrain bien neutre, ou plutôt bien nul, la nomination de M. de Fourqueux.

Jamais perruque du conseil d'État n'avait couvert une plus pauvre tête. Il se rendit d'abord justice à lui-même, et voulut refuser la place qu'il était incapable de remplir; mais on insista tellement sur son acceptation, qu'à l'âge de soixante ans qu'il avait, il crut que sa modestie lui avait dérobé jusqu'alors la connaissance

de son propre mérite, et que la cour venait enfin de le découvrir. Ainsi les partisans de M. Necker et de l'archevêque de Toulouse remplirent momentanément le fauteuil du ministère, comme on fait occuper les places dans les loges avant que les maîtres soient arrivés. Chacun des deux partis se flatta de gagner du temps pour assurer le ministère à l'un des deux adversaires entre lesquels les chances étaient partagées.

Il existait peut-être encore des moyens de sauver l'État d'une révolution, ou du moins le gouvernement pouvait tenir les rênes des événements. Les états généraux n'étaient pas encore promis; les anciennes traces de la routine n'étaient point franchies; peut-être que le roi, aidé de la grande popularité de M. Necker, aurait pu encore opérer les réformes nécessaires pour rétablir l'ordre dans les finances. Or ces finances, qui se liaient au crédit public et à l'influence des parlements, étaient pour ainsi dire la clef de la voûte. M. Necker, alors en exil à quarante lieues de Paris, sentait l'importance de la crise des affaires; et pendant que le courrier qui lui apporta la nouvelle de la nomination de l'archevêque de Toulouse était encore dans sa chambre, il me dit ces paroles remarquables : « Dieu veuille que ce nouveau ministre parvienne à servir » l'État et le roi mieux que je n'aurais pu le faire! C'est déjà une » bien grande tâche que les circonstances actuelles; mais bientôt » elles surpasseront la force d'un homme, quel qu'il puisse être.»

CHAPITRE X.

Suite du précédent. — Ministère de l'archevêque de Toulouse.

M. de Brienne, archevêque de Toulouse, n'avait guère plus de sérieux réel dans l'esprit que M. de Calonne; mais sa dignité de prêtre, jointe au désir constant d'arriver au ministère, lui avait donné l'extérieur réfléchi d'un homme d'État, et il en avait la réputation avant d'avoir été mis à portée de la démentir. Depuis quinze ans il travaillait, par le crédit des subalternes, à se faire estimer de la reine; mais le roi, qui n'aimait pas les prêtres philo-

sophes, s'était refusé constamment à le nommer ministre. Enfin il céda, car Louis XVI n'avait pas de confiance en lui-même ; il n'est point d'homme qui eût été plus heureux d'être né roi d'Angleterre, c'est-à-dire de pouvoir connaître le vœu national avec certitude, pour se décider d'après cette infaillible lumière.

L'archevêque de Toulouse n'était ni assez éclairé pour être philosophe, ni assez ferme pour être despote ; il admirait tour à tour la conduite du cardinal de Richelieu, et les principes des encyclopédistes ; il tentait des actes de force, mais il reculait au premier obstacle ; et en effet il entreprenait des choses beaucoup trop difficiles pour être accomplies. Il proposa des impôts, celui du timbre en particulier, les parlements le rejetèrent ; il fit tenir un lit de justice, les parlements cessèrent leurs fonctions de magistrats ; il les exila, personne ne voulut prendre leur place : enfin il imagina de leur substituer une cour plénière, composée de grands seigneurs ecclésiastiques et séculiers. Cette idée pouvait être bonne, si c'était la chambre des pairs d'Angleterre qu'on avait en vue ; mais il fallait y joindre une chambre de députés élus, puisque la cour plénière était nommée par le roi. Les parlements pouvaient être renversés par les députés de la nation ; mais comment l'auraient-ils été par des grands seigneurs convoqués extraordinairement par le premier ministre ? Aussi les courtisans eux-mêmes refusèrent-ils de siéger dans cette assemblée, tant l'opinion y était contraire.

Dans cet état de choses, les coups d'autorité que le gouvernement voulait frapper ne servaient qu'à manifester sa faiblesse, et l'archevêque de Toulouse, arbitraire et constitutionnel tour à tour, était maladroit dans les deux systèmes qu'il essayait alternativement.

Le maréchal de Ségur avait commis la grande faute d'exiger, au dix-huitième siècle, des preuves de noblesse pour être officier. Il fallait avoir été anobli depuis cent années pour obtenir l'honneur de défendre la patrie. Cette ordonnance irrita le tiers état, sans que les nobles, qu'elle favorisait, fussent pour cela plus attachés à l'autorité du roi. Plusieurs officiers, parmi les gentilshommes, dé-

clarèrent qu'ils n'obéiraient point aux ordres du roi, s'il s'agissait d'arrêter les magistrats ou leurs partisans. Les castes privilégiées commencèrent l'insurrection contre l'autorité royale, et le parlement prononça le mot dont devait dépendre le sort de la France.

Les magistrats demandaient à grands cris au ministre les états de recette et de dépense, lorsque l'abbé Sabatier, conseiller au parlement, homme très-spirituel, s'écria : *Vous demandez, messieurs, les états de recette et de dépense, et ce sont les états généraux qu'il vous faut.* Cette parole, bien que rédigée en calembour, porta la lumière dans les désirs confus de chacun : celui qui l'avait prononcée fut envoyé en prison; mais bientôt après les parlements déclarèrent qu'ils n'avaient pas le droit d'enregistrer les impôts, droit dont ils avaient cependant usé depuis deux siècles; et par ambition, c'est-à-dire pour se mettre à la tête du mouvement des esprits, ils abdiquèrent en faveur de la nation un pouvoir qu'ils avaient défendu avec opiniâtreté contre le trône. Dès ce moment la révolution fut faite, car il n'y eut plus qu'un vœu dans tous les partis, celui d'obtenir la convocation des états généraux.

Les mêmes magistrats qui plus tard ont qualifié de rebelles les amis de la liberté, demandèrent cette convocation avec tant de véhémence, que le roi se crut obligé d'envoyer saisir au milieu d'eux, par ses gardes du corps, deux de leurs membres, MM. d'Espréménil et de Monsabert. Plusieurs des nobles, devenus depuis les ennemis ardents de la monarchie limitée, allumèrent alors le feu qui produisit l'explosion. Douze gentilshommes bretons furent envoyés à la Bastille, et le même esprit d'opposition qu'on punissait en eux animait le reste de la noblesse de Bretagne. Le clergé lui-même demanda les états généraux. Aucune révolution, dans un grand pays, ne peut réussir que quand elle commence par la classe aristocratique; le peuple ensuite s'en empare, mais il ne sait point diriger les premiers coups. En rappelant que ce sont les parlements, les nobles et le clergé qui les premiers ont voulu limiter l'autorité royale, je ne prétends point assurément que leur dessein fût coupable. Un enthousiasme sincère et désinté-

ressé animait alors tous les Français ; il y avait de l'esprit public, et, dans les hautes classes, les meilleurs étaient ceux qui désiraient le plus vivement que la volonté de la nation fût de quelque chose dans la direction de ses propres intérêts. Mais comment ces privilégiés, qui pourtant ont commencé la révolution, se permettent-ils d'en accuser un homme, ou une résolution de cet homme? Nous voulions, disent les uns, que les changements politiques s'arrêtassent à tel point; les autres, un peu plus loin. Sans doute; mais les mouvements d'un grand peuple ne peuvent se réprimer à volonté; et, dès qu'on commence à reconnaître ses droits, l'on est obligé d'accorder tout ce que la justice exige.

L'archevêque de Toulouse rappela les parlements; il les trouva tout aussi rebelles à la faveur qu'à la disgrâce. De toutes parts la résistance allait croissant; les adresses pour demander les états généraux se multipliaient tellement, qu'enfin le ministre se vit obligé de le promettre au nom du roi : mais il renvoya la convocation à cinq ans, comme si l'opinion publique pouvait consentir au retard de son triomphe. Le clergé réclama contre ces cinq ans, et le roi s'engagea solennellement à convoquer les états généraux pour le mois de mai de l'année suivante, 1789.

L'archevêque de Sens, car c'était ainsi qu'il s'appelait alors, n'ayant point oublié, au milieu de tous les troubles, de changer son archevêché de Toulouse contre un beaucoup plus considérable; l'archevêque de Sens, se voyant battu comme despote, se rapprocha de ses anciens amis les philosophes, et, mécontent des castes privilégiées, il essaya de plaire à la nation, en invitant tous les écrivains à donner leur avis sur le mode d'organisation des états généraux. Mais on ne tient jamais compte à un homme d'État de ce qu'il fait par nécessité. Ce qui rend l'opinion publique une si belle chose, c'est qu'elle a de la finesse et de la force tout ensemble; elle se compose des aperçus de chacun et de l'ascendant de tous.

L'archevêque de Sens excita le tiers état, pour s'en faire un appui contre les classes privilégiées. Le tiers état fit dès lors connaître qu'il prendrait sa place de nation dans les états généraux ;

mais il ne voulait pas tenir cette place de la main d'un ministre qui ne revenait aux idées libérales qu'après avoir vainement tenté d'établir les institutions les plus despotiques.

Enfin l'archevêque de Sens acheva d'exaspérer toutes les classes en suspendant le payement d'un tiers des rentes de l'État. Alors un cri général s'éleva contre lui ; les princes eux-mêmes allèrent demander au roi de le renvoyer, et beaucoup de gens le crurent fou, tant sa conduite parut misérable. Il ne l'était pas cependant, et c'était même un homme d'esprit, dans l'acception commune de ce mot; il avait les talents nécessaires pour être un bon ministre dans le train ordinaire d'une cour. Mais, quand les nations commencent à être de quelque chose dans les affaires publiques, tous ces esprits de salon sont inférieurs à la circonstance : ce sont des hommes à principes qu'il faut ; ceux-là seuls suivent une marche ferme et décidée; il n'y a que les grands traits du caractère et de l'âme qui, comme la Minerve de Phidias, puissent agir sur les masses, en étant vus à distance. Ce qu'on appelle l'habileté, selon l'ancienne manière de gouverner les États du fond des cabinets ministeriels, ne fait qu'inspirer de la défiance dans les gouvernements représentatifs.

CHAPITRE XI.

Y avait-il une constitution en France avant la révolution ?

De toutes les monarchies modernes, la France est certainement celle dont les institutions politiques ont été les plus arbitraires et les plus variables : peut-être la réunion successive des provinces à la couronne en est-elle une des causes. Chacune de ces provinces apportait des coutumes et des prétentions différentes ; le gouvernement se servait habilement des anciennes contre les nouvelles, et le pays n'a fait un tout que graduellement.

Quoi qu'il en soit, il n'est aucune loi, même fondamentale, qui n'ait été disputée dans un siècle quelconque ; il n'est rien qui n'ait été l'objet d'opinions opposées. Les rois étaient-ils ou non lé-

gislateurs du royaume, et pouvaient-ils ou non lever des impôts *de leur propre mouvement et certaine science?* ou bien les états généraux étaient-ils les représentants du peuple à qui seuls appartînt ce droit de consentir les subsides? De quelle manière ces états généraux devaient-ils être composés? Les ordres privilégiés, qui sur trois voix en avaient deux, pouvaient-ils se considérer comme des nations distinctes, qui votaient séparément les impôts et s'y soustrayaient à leur gré, en faisant porter sur le peuple le poids des taxes nécessaires? Quels étaient les priviléges du clergé, qui se disait tantôt indépendant du roi, tantôt indépendant du pape? Quels étaient les pouvoirs des nobles, qui tantôt, jusque sous la minorité de Louis XIV, se croyaient autorisés à réclamer leurs droits à main armée, en s'alliant avec les étrangers, et qui tantôt reconnaissaient le roi pour monarque absolu? Quelle devait être l'existence du tiers état, affranchi par les rois, introduit dans les états généraux par Philippe le Bel, et cependant condamné à une minorité perpétuelle, puisqu'on ne lui attribuait qu'une voix sur trois, et que ses doléances, présentées à genoux, n'avaient aucune force positive?

Quelle était la puissance politique des parlements, qui tantôt déclaraient eux-mêmes qu'ils n'avaient rien à faire qu'à rendre la justice, et tantôt se disaient les états généraux *au petit pied*, c'est-à-dire les représentants des représentants du peuple? Les mêmes parlements ne reconnaissaient pas la juridiction des intendants, administrateurs des provinces au nom du roi. Des ministres disputaient aux pays d'états le droit qu'ils prétendaient avoir à consentir les impôts. L'histoire de France nous fournirait une foule d'exemples de ce manque de fixité dans les moindres choses aussi bien que dans les plus grandes; mais il suffit des résultats déplorables de cette absence de principes. Les individus prévenus de crime d'État ont été presque tous soustraits à leurs juges naturels; plusieurs d'entre eux, sans que leur procès ait même été fait, ont passé leur vie entière dans les prisons où le gouvernement les avait envoyés de sa propre autorité. Le code de

terreur contre les protestants, les supplices cruels et la torture, ont subsisté jusqu'à la révolution.

Les impôts, qui ont pesé exclusivement sur le peuple, l'ont réduit à la pauvreté sans espoir. Un jurisconsulte français, il y a cinquante ans, appelait encore, selon l'usage, le tiers état *la gent corvéable et taillable à merci et miséricorde.* Les emprisonnements, les exils, dont on avait disputé la puissance aux rois, sont devenus leurs prérogatives; et le despotisme ministériel, habile instrument de celui du trône, a fini par faire admettre l'inconcevable maxime : *Si veut le roi, si veut la loi*, comme l'unique institution politique de la France.

Les Anglais, fiers avec raison de leur liberté, n'ont pas manqué de dire que, si les Français n'étaient pas faits pour le despotisme, ils ne l'auraient pas supporté si longtemps; et Blackstone, le premier jurisconsulte de l'Angleterre, a imprimé dans le dix-huitième siècle ces paroles : *On pourrait alors emprisonner, faire périr ou exiler tous ceux qui déplairaient au gouvernement, ainsi que cela se pratique en Turquie ou en France*[1]. Je renvoie à la fin de cet ouvrage l'examen du caractère français, trop calomnié de nos jours; mais il me suffit de répéter ici ce que j'ai déjà affirmé, c'est que dans l'histoire de France on peut citer autant d'efforts contre le despotisme que dans celle d'Angleterre. M. de Boulainvilliers, le grand défenseur de la féodalité, ne cesse de répéter que les rois n'avaient ni le droit de battre monnaie, ni de fixer la force de l'armée, ni de prendre à leur solde des troupes étrangères, ni surtout de lever des impôts sans le consentement des nobles. Seulement il s'afflige un peu de ce qu'on a fait un second ordre du clergé, et encore plus un troisième du peuple; il s'indigne de ce que les rois de France se sont arrogé le droit de donner des lettres de noblesse, qu'il appelle avec raison des affranchissements : car en effet l'anoblissement est une tache d'après les principes de la noblesse, et, d'après ceux de la liberté, ces mêmes lettres

[1] Liv. IV, chap. 27, § 8.

sont une offense. Enfin M. de Boulainvilliers est un aristocrate tel qu'il faut l'être, c'est-à-dire sans mélange de l'esprit de courtisan, le plus avilissant de tous. Il croit que la nation se réduit aux nobles, et que, sur vingt-quatre millions d'hommes et plus, il n'y a que cent mille descendants des Francs; car il supprime avec raison, dans son système, les familles d'anoblis et le clergé du second ordre : et ces descendants des Francs étant les vainqueurs, et les Gaulois les vaincus, ils sont les seuls qui puissent participer à la direction des affaires publiques. Les citoyens d'un État doivent avoir part à la confection des lois et à leur garantie; mais, s'il n'y a que cent mille citoyens d'un État, il n'y a qu'eux qui aient ce droit politique. La question toutefois est de savoir si les vingt-trois millions neuf cent mille âmes qui composent maintenant le tiers état en France ne sont en effet et ne veulent être que des Gaulois vaincus. Tant que l'abrutissement des serfs a permis cet ordre de choses, on a vu partout des gouvernements où les libertés, si ce n'est la liberté, ont été parfaitement reconnues, c'est-à-dire, où les priviléges se sont fait respecter comme des droits. L'histoire et la raison naturelle démontrent également que si, sous la première race, ceux qui avaient le droit de citoyen devaient sanctionner les actes législatifs; que si, sous Philippe le Bel, les hommes libres du tiers état, alors en petit nombre, puisqu'il y avait encore beaucoup de serfs, ont été associés aux deux autres ordres, les rois n'ont pu se servir d'eux pour balancer le pouvoir, sans les reconnaître pour citoyens : or les citoyens doivent avoir, relativement aux impôts et aux lois, les droits politiques exercés d'abord seulement par les nobles; et quand le nombre des citoyens est tel, qu'ils ne sauraient assister en personne aux délibérations sur les affaires de l'État, de là naît le gouvernement représentatif.

Les différentes provinces, à mesure qu'elles ont été réunies à la couronne, ont stipulé des priviléges et des droits, et les douze parlements ont été successivement établis pour rendre la justice d'une part, mais de l'autre et surtout pour vérifier si les édits des rois, qu'ils avaient le droit d'enregistrer ou de ne pas promul-

guer, étaient ou non d'accord soit avec les traités particuliers faits par les provinces, soit avec les lois fondamentales du royaume. Toutefois leur autorité, sous ce rapport, était fort précaire. Nous les voyons répondre, en 1484, à Louis XII, alors duc d'Orléans (qui se plaignait à eux de ce qu'on n'avait aucun égard aux demandes des derniers états), qu'ils étaient des gens lettrés devant s'occuper de l'état judiciaire, et non pas se mêler du gouvernement. Ils montrèrent bientôt cependant de beaucoup plus grandes prétentions, et leur pouvoir a été tellement étendu, même en matière politique, que Charles-Quint envoya deux ambassadeurs au parlement de Toulouse pour s'assurer s'il avait ratifié le traité conclu avec François Ier. Les parlements semblaient donc destinés à servir de limites habituelles à l'autorité des rois, et les états généraux, qui étaient au-dessus des parlements, devaient être considérés comme une barrière encore plus puissante. Dans le moyen-âge, on a presque toujours confondu le pouvoir judiciaire et le pouvoir législatif; et le double droit des pairs en Angleterre, comme juges dans certains cas, et comme législateurs dans tous, est un reste de cette ancienne réunion. Il est très-naturel que dans des temps peu civilisés les décisions particulières aient précédé les lois générales. La considération des juges était telle alors, qu'on les croyait éminemment appelés à rédiger en lois leurs propres sentences. Saint Louis est le premier, à ce qu'on croit, qui ait érigé le parlement en cour de justice; il paraît qu'il n'était auparavant que le conseil du roi : mais ce monarque, éclairé par ses vertus, sentit le besoin de fortifier les institutions qui pouvaient servir de garantie à ses sujets. Les états généraux n'avaient point de rapport avec les fonctions judiciaires; ainsi nous reconnaissons deux pouvoirs indépendants de l'autorité royale, quoique mal organisés, dans la monarchie de France : les états généraux et les parlements. La troisième race eut pour système d'affranchir les villes et les campagnes, et d'opposer graduellement le tiers état aux grands seigneurs. Philippe le Bel fit entrer les députés de la nation comme troisième ordre dans les états généraux, parce qu'il avait besoin d'argent, parce qu'il craignait la malveillance que son

caractère lui avait attirée, et qu'il cherchait un appui contre les nobles, et contre le pape qui le persécutait alors. A dater de ce jour, en 1302, les états généraux eurent de droit, si ce n'est de fait, le même pouvoir législatif que le parlement anglais. Les ordonnances des états de 1355 et de 1356 étaient aussi favorables à la liberté que la grande charte d'Angleterre; mais ils n'assurèrent point le retour annuel de leurs propres assemblées; et la séparation en trois ordres, au lieu de la division en deux chambres, rendait bien plus facile aux rois de les opposer l'un à l'autre. La confusion de l'autorité politique des parlements, qui était perpétuelle, et de celle des états généraux, qui tenait de plus près à l'élection, n'a pas cessé un seul instant pendant la troisième race; et, dans les guerres intestines qui ont eu lieu, le roi, les états généraux et les parlements alléguèrent toujours des prétentions diverses; mais, jusqu'à Louis XIV, la doctrine du pouvoir absolu n'avait été avouée par aucun monarque, quelques tentatives violentes ou souterraines qu'ils fissent pour l'obtenir. Le droit d'enregistrement faisait toute la force des parlements, puisque aucune loi n'était promulguée, ni par conséquent exécutée sans leur consentement. Charles VI essaya le premier de changer le lit de justice, qui ne signifiait jadis que la présence du roi dans les séances du parlement, en un ordre d'enregistrer par commandement exprès, et malgré les remontrances. Peu de temps après on fut obligé de casser les édits qu'on avait fait accepter au parlement par force; et l'un des conseillers de Charles VI, qui avait été d'avis de ces mêmes édits, et qui proposait de les annuler, répondit à un membre du parlement qui l'interrogeait sur ce changement : « C'est notre coutume de vouloir ce que veulent les princes. Nous » nous réglons sur le temps, et nous ne trouvons pas de meilleur » expédient, pour nous tenir toujours sur nos pieds, parmi toutes » les révolutions des cours, que d'être toujours du côté du plus » fort. » En vérité, à cet égard, la perfectibilité de l'espèce humaine pourrait tout à fait se nier. Henri III défendit que l'on mît en tête des édits enregistrés, *par exprès commandement*, de peur que le peuple ne voulût pas y obéir. Lorsque Henri IV devint

roi, en 1589, il dit lui-même, dans une de ses harangues citées par Joly, que l'enregistrement du parlement était nécessaire pour la validité des édits. Le parlement de Paris, dans ses remontrances sur le ministère de Mazarin, rappela les promesses de Henri IV, et répéta les propres paroles que le monarque avait prononcées à ce sujet. « L'autorité des rois, disait-il, se détruit en voulant » trop s'établir. » Tout le système politique du cardinal de Richelieu consistait dans la destruction du pouvoir des grands, avec l'appui du peuple : mais avant, et même pendant le ministère de Richelieu, les magistrats du parlement professaient toujours les maximes les plus libérales. Pasquier, sous Henri III, disait que la royauté était une des formes de la république; entendant par ce mot le gouvernement qui avait pour but le bien du peuple. Le célèbre magistrat Talon s'exprimait ainsi sous Louis XIII : « Autrefois les » volontés de nos rois n'étaient point exécutées par les peuples, » qu'elles ne fussent souscrites en original par tous les grands du » royaume, les princes, et les officiers de la couronne qui étaient » à la suite de la cour. A présent cette juridiction politique est » dévolue dans les parlements. Nous jouissons de cette puissance » seconde, que la prescription du temps autorise, que les sujets » souffrent avec patience et honorent avec respect. » Tels ont été les principes des parlements; ils ont admis, comme les constitutionnels d'aujourd'hui, la nécessité du consentement du peuple; mais ils s'en sont déclarés les représentants, sans pourtant pouvoir nier que les états généraux n'eussent, à cet égard, un titre supérieur au leur. Le parlement de Paris trouva mauvais que Charles IX se fût fait déclarer majeur à Rouen, et que Henri IV eût consulté les notables. Ce parlement, étant le seul dans lequel siégeassent les pairs de France, pouvait seul, à ce titre, réclamer un droit politique, et cependant tous les parlements du royaume y prétendaient. C'était une étrange idée, pour un corps de juges parvenus à leurs emplois ou par la nomination du roi ou par la vénalité des charges, de se prétendre les représentants de la nation. Néanmoins, quelque bizarre que fût cette prétention, elle servait encore quelquefois de bornes au despotisme.

Le parlement de Paris, il est vrai, avait constamment persécuté les protestants; il avait institué, chose horrible! une procession annuelle en action de grâces pour la Saint-Barthélemi, mais il était en cela l'instrument d'un parti; et, quand le fanatisme fut apaisé, ce même parlement, composé d'hommes intègres et courageux, a souvent résisté aux empiétements du trône et des ministres. Mais que signifiait cette opposition, puisqu'en définitive le lit de justice, tenu par le roi, imposait nécessairement silence? En quoi donc consistait la constitution de l'État? Dans l'hérédité du pouvoir royal uniquement. C'est une très-bonne loi sans doute, puisqu'elle est favorable au repos des empires; mais ce n'est pas une constitution.

Les états généraux ont été convoqués dix-huit fois seulement depuis 1302 jusqu'à 1789, c'est-à-dire pendant près de cinq siècles; et les états généraux cependant avaient seuls le droit de consentir les impôts. Ainsi donc ils auraient dû être rassemblés chaque fois qu'on renouvelait les taxes; mais les rois leur ont souvent disputé cette prérogative, et se sont passés d'eux arbitrairement. Les parlements sont intervenus par la suite entre les rois et les états généraux; ils ne niaient pas le pouvoir absolu de la couronne, et cependant ils se disaient les gardiens des lois du royaume. Or, quelles lois y a-t-il dans un pays où l'autorité royale est sans bornes? Les parlements faisaient des remontrances sur les édits qu'on leur envoyait; le roi leur ordonnait de les enregistrer et de se taire. S'ils n'avaient pas obéi, ils auraient été inconséquents: car, reconnaissant la volonté du roi comme suprême en toutes choses, qu'étaient-ils, et que pouvaient-ils dire, à moins qu'ils n'en obtinssent la permission du monarque même dont ils étaient censés limiter les volontés? Ce cercle de prétendues oppositions se terminait toujours par la servitude, et la trace funeste en est restée sur le front de la nation.

La France a été gouvernée par des coutumes, souvent par des caprices, et jamais par des lois. Il n'y a pas un règne qui ressemble à l'autre sous le rapport politique; on pouvait tout soutenir et tout défendre dans un pays où les circonstances seules disposaient de

ce que chacun appelait son droit. Dira-t-on qu'il y avait des pays d'états qui maintenaient leurs anciens traités? Ils pouvaient s'en servir comme d'arguments; mais l'autorité du roi coupait court à toutes les difficultés, et les formes encore subsistantes n'étaient, pour ainsi dire, que des étiquettes maintenues ou supprimées selon le bon plaisir des ministres. Étaient-ce les nobles qui avaient des priviléges, excepté celui de payer moins d'impôts? Encore un roi despote pouvait-il l'abolir. Il n'existait pas un droit politique quelconque dont la noblesse pût ou dût se vanter : car, se faisant gloire de reconnaître l'autorité du roi comme sans bornes, elle ne devait se plaindre ni des commissions extraordinaires qui ont condamné à mort les plus grands seigneurs de France, ni des prisons, ni des exils qu'ils ont subis. Le roi pouvait tout; quelle objection donc faire à rien?

Le clergé, qui reconnaissait la puissance du pape, d'où dérivait, selon lui, celle des rois, pouvait seul être fondé à quelque résistance. Mais c'était précisément le clergé qui soutenait le droit divin, sur lequel repose le despotisme, sachant bien que ce droit divin ne pouvait s'appuyer d'une manière durable que sur les prêtres. Cette doctrine, faisant dériver tout pouvoir de Dieu, interdit aux hommes d'y mettre une limite. Certes ce n'est pas là ce que nous enseigne la religion chrétienne, mais il s'agit ici de ce qu'en disent ceux qui s'en servent à leur avantage.

On peut affirmer, ce me semble, que l'histoire de France n'est autre chose que les tentatives continuelles de la nation et de la noblesse, l'une pour avoir des droits, et l'autre des priviléges, et les efforts continuels de la plupart des rois pour se faire reconnaître comme absolus. L'histoire d'Angleterre, à quelques égards, présente la même lutte; mais, comme il y avait eu de tout temps deux chambres, le moyen de réclamation était meilleur, et les Anglais ont fait à la couronne des demandes plus sages et plus importantes que ne l'étaient celles des Français. Le clergé en Angleterre n'existant pas comme un ordre politique à part, les nobles et les évêques réunis, qui ne composaient tout au plus que la moitié de la représentation nationale, ont toujours eu beaucoup plus de

respect pour le peuple qu'en France. Le grand malheur de ce pays, et de tous ceux que les cours seules gouvernent, c'est d'être dominés par la vanité. Aucun principe fixe ne s'établit dans aucune tête, et l'on ne songe qu'aux moyens d'acquérir du pouvoir, puisqu'il est tout dans un État où les lois ne sont rien.

En Angleterre, le parlement renfermait en lui seul le pouvoir législatif des états généraux et des parlements de France. Le parlement anglais était censé permanent; mais, comme il avait peu de fonctions judiciaires habituelles, les rois le renvoyaient, et retardaient sa convocation le plus qu'ils pouvaient. En France, la lutte de la nation et de l'autorité royale a pris une autre forme : ce sont les parlements, faisant fonction de cours judiciaires, qui ont résisté au pouvoir des ministres plus constamment et plus énergiquement que les états généraux; mais, leurs priviléges étant confus, il en est résulté que tantôt les rois ont été mis en tutelle par eux, et tantôt ils ont été foulés aux pieds par les rois. Deux chambres telles que celles d'Angleterre auraient donné moins d'embaras au roi et plus de garanties à la nation. La révolution de 1789 n'a donc eu pour but que de régulariser les limites qui, de tout temps, ont existé en France. Montesquieu considère les droits des corps intermédiaires comme constituant la force et la liberté des monarchies. Quel est le corps intermédiaire qui représente le plus fidèlement tous les intérêts de la nation? Les deux chambres d'Angleterre; et, quand il ne serait pas insensé en théorie de remettre à des privilégiés, nobles ou magistrats, la discussion exclusive des intérêts de la nation, qui n'a jamais pu leur confier légalement ses pouvoirs, les derniers siècles de l'histoire de France, qui n'ont présenté qu'une succession presque continuelle de disputes relatives à l'étendue des pouvoirs, et d'actes arbitraires commis tour à tour par les divers partis, prouvent assez que le temps était venu de mieux organiser l'institution politique par laquelle la nation devait être représentée. Quant à son droit à cet égard, depuis qu'il y a une France, ce droit a toujours été reconnu par les souverains, les ministres et les magistrats qui ont mérité l'estime de la nation.

Sans doute le pouvoir absolu des rois a toujours eu aussi des partisans; tant d'intérêts personnels peuvent se rallier à cette opinion! Mais quels noms en regard dans cette cause! Il faut opposer Louis XI à Henri IV, Louis XIII à Louis XII, Richelieu à l'Hôpital, le cardinal Dubois à M. de Malesherbes; et, si l'on voulait citer tous les noms qui se sont conservés dans l'histoire, on pourrait parier, à peu d'exceptions près, que là où il se trouve une âme honnête ou un esprit éclairé, dans quelque rang que ce puisse être, il y a un ami des droits des nations; mais que l'autorité sans bornes n'a presque jamais été défendue, ni par un homme de génie, ni surtout par un homme vertueux.

Les *Maximes du droit public français*, publiées en 1775 par un magistrat du parlement de Paris, s'accordent en entier avec celles qui ont été proclamées par l'Assemblée constituante, sur la nécessité de la balance des pouvoirs, du consentement de la nation aux subsides, de sa participation aux actes législatifs, et de la responsabilité des ministres. Il n'y a pas une page où l'auteur ne rappelle le contrat existant entre le peuple et les rois, et c'est sur les faits de l'histoire qu'il se fonde.

D'autres hommes respectables dans la magistrature française assurent qu'il y avait des lois constitutionnelles en France, mais qu'elles étaient tombées en désuétude. Les uns disent qu'elles ont cessé d'être en vigueur depuis Richelieu, d'autres depuis Charles V, d'autres depuis Philippe le Bel, d'autres enfin depuis Charlemagne. Assurément il importerait peu que de telles lois eussent existé, si depuis tant de siècles on les avait mises en oubli. Mais il est facile de terminer cette discussion. S'il y a des lois fondamentales, s'il est vrai qu'elles contiennent tous les droits assurés à la nation anglaise, alors les amis de la liberté sont d'accord avec les partisans de l'ancien ordre de choses; et cependant le traité me semble encore difficile à conclure.

M. de Calonne, qui s'était déclaré contre la révolution, a fait un livre pour prouver que la France n'avait pas de constitution. M. de Monthyon, chancelier de monseigneur le comte d'Artois,

répondit à M. de Calonne, et cette réfutation est intitulée : *Rapport à S. M. Louis XVIII, en* 1796.

Il commence par déclarer que, s'il n'y avait pas de constitution en France, la révolution était justifiée, car tout peuple a droit d'avoir une constitution politique. C'était un peu se hasarder d'après ses opinions; mais enfin il affirme que, par les statuts constitutionnels de France, le roi n'avait pas le droit de faire des lois sans le consentement des états généraux; que les Français ne pouvaient être jugés que par leurs juges naturels; que tout tribunal extraordinaire était illégitime; que tout emprisonnement par ordre du roi, toute lettre de cachet, tout exil enfin était illégal; que tous les Français étaient admissibles à tous les emplois; que la profession des armes anoblissait tous ceux qui la prenaient; que les quarante mille municipalités du royaume avaient le droit d'être régies par des administrateurs de leur choix, qui répartissent la somme de l'impôt; que le roi ne pouvait rien ordonner sans son conseil, ce qui impliquait la responsabilité des ministres; que l'on devait bien distinguer entre les ordonnances ou lois du roi et les lois de l'État; que les juges ne devaient pas obtempérer aux ordres du roi, s'ils étaient contraires aux lois de l'État ci-dessus mentionnées; que la force armée ne pouvait être employée dans l'intérieur que contre les troubles, ou d'après les mandats de justice. Il ajoute que le retour fixe des états généraux fait partie de la constitution de France, et finit par dire, en présence de Louis XVIII, que la constitution d'Angleterre est la plus parfaite de l'univers.

Si tous les partisans de l'ancien régime avaient énoncé de tels principes, c'est alors que la révolution n'aurait point eu d'excuse, puisqu'elle eût été tout à fait inutile. Mais, du propre aveu de ce même M. de Monthyon [1], s'adressant solennellement au roi, voici le tableau des abus existant en France dans les temps qui ont précédé la révolution.

« D'abord le droit de citoyen le plus essentiel, le droit du suf-
» frage sur les lois et sur les impôts, était tombé dans une espèce

[1] Édition de Londres, page 151.

» de désuétude, et la puissance royale était dans l'usage d'ordonner » seule ce qu'elle ne pouvait ordonner qu'avec le concours des » représentants de la nation.

» Ce droit, essentiellement appartenant à la nation, semblait » transporté aux tribunaux; et encore la liberté de leurs suffrages » avait été enfreinte par des lits de justice, et par des emprisonne- » ments arbitraires.

» Les lois, les règlements, les décisions générales du roi, qui » devaient être délibérés en conseil, et qui faisaient mention de » l'avis du conseil, souvent n'y étaient point portés; et sur plu- » sieurs matières ce mensonge légal était devenu habituel. Quel- » ques membres du clergé, par la réunion de plusieurs titres de » bénéfice sur une même tête, par le défaut de résidence, et par » l'emploi qu'ils faisaient des biens ecclésiastiques, contrevenaient » aux lois de l'Etat et à l'esprit de ces lois. Une partie de la no- » blesse avait une origine peu analogue à l'objet de son institution; » et les services qu'elle devait rendre n'avaient point été exigés » depuis longtemps.

» Les exemptions d'impôts accordées aux deux premiers ordres » étaient sanctionnées par les lois de l'État, mais n'étaient pas le » genre de récompense qui devait payer leurs services.

» Des commissions criminelles, composées de juges arbitraire- » ment choisis, pouvaient faire trembler l'innocence.

» Ces actes d'autorité, qui, sans accusation et sans jugement, » privaient de la liberté, étaient des infractions à la sûreté du » droit de citoyen. Les cours de justice, dont la stabilité était » d'autant plus importante que, dans l'absence du corps na- » tional, elles étaient le seul défenseur de la nation, avaient été » supprimées, et remplacées par des corps de magistrats qui n'a- » vaient pas la confiance publique; et, depuis leur rétablissement, » des innovations avaient été tentées sur les objets les plus essen- » tiels de leur juridiction.

» Mais c'était en fait de finance que les lois avaient reçu les » plus fortes infractions; des impôts avaient été établis sans le » consentement de la nation ou de ses représentants.

» Des impôts avaient été perçus après l'époque fixée par le » gouvernement pour leur cessation.

» Des impôts, faibles dans leur origine, avaient eu un accrois- » sement prodigieux et irrégulier; une partie des impôts portait » plus sur la classe indigente que sur la classe riche.

» Les impôts étaient répartis entre les provinces, sans notions » exactes de la force de la contribution qu'elles devaient sup- » porter.

» Quelquefois il y avait sujet de soupçonner que la résistance à » l'établissement des impôts en avait fait alléger le poids; en sorte » que le défaut de patriotisme était devenu le motif d'un traite- » ment avantageux.

» Quelques provinces avaient obtenu des abonnements d'im- » pôts; et, ces abonnements étant toujours avantageux, c'était » une faveur partielle qui tournait au préjudice des autres pro- » vinces.

» Ces abonnements restant toujours au même taux, et les » provinces non abonnées étant sujettes à des vérifications qui » augmentaient annuellement le produit de l'impôt, c'était en- » core une autre source d'inégalité.

» Des impôts qui devaient être répartis par les contribuables » étaient répartis par les officiers du roi, ou même par ses com- » missaires.

» Les rois s'étaient établis juges, en leur conseil, de quelques » contributions. Des commissions devaient être établies pour juger » d'affaires fiscales dont la connaissance appartenait aux tribu- » naux. Les dettes qui grevaient la nation avaient été contractées » sans le consentement de la nation. Des emprunts auxquels les » cours de justice avaient donné un consentement qu'elles n'é- » taient pas en droit de donner, avaient été excédés par cent infidé- » lités qui trahissaient tout à la fois les tribunaux, dont les juge- » ments devenaient illusoires, les créanciers de l'État, qui avaient » des concurrents dont ils ignoraient l'existence, et la nation, » dont les charges étaient augmentées à son insu. La dépense » n'était fixée sur aucun objet par aucune loi.

» Les fonds destinés aux dépenses personnelles du roi, aux » dettes de l'État et aux dépenses du gouvernement, n'étaient » distingués que par un acte particulier et secret de la volonté du » roi.

» Les dépenses personnelles de nos rois avaient été portées à » des sommes excessives; quelques dettes de l'État avaient un » assignat spécial qui avait été éludé; le roi pouvait à son gré » hâter ou retarder le payement de diverses parties de dépense.

» Dans le traitement des gens de guerre, la somme employée » à celui des officiers était presque aussi forte que celle employée » au traitement des soldats.

» Presque tous les employés du gouvernement, à quelque titre » que ce fût, avaient une solde excessive, surtout dans un pays » où l'honneur devait être la récompense ou unique, ou du » moins principale, des services rendus à l'État.

» Les pensions avaient été portées à une somme fort supérieure » à celle admise dans les autres États de l'Europe, proportion » gardée des revenus.

» Tels étaient les faits dont la nation avait juste sujet de se » plaindre; et, si l'existence de ces abus était un tort du gouver- » nement, la possibilité de leur existence était un tort de la con- » stitution de l'État. »

Si telle était la situation de la France, et l'on ne peut récuser le témoignage d'un chancelier de monseigneur le comte d'Artois, témoignage présenté officiellement au roi; si donc telle était la situation de la France, de l'avis même de ceux qui prétendaient qu'elle avait une constitution, qui pourrait nier qu'un changement ne fût nécessaire, soit pour faire marcher une constitution qui n'avait jamais été qu'enfreinte, soit pour admettre des garanties qui pussent donner aux lois de l'État des moyens de se maintenir et d'être obéies ?

CHAPITRE XII.

Du rappel de M. Necker, en 1788.

Si M. Necker, en sa qualité de ministre, avait proposé la convocation des états généraux, on aurait pu l'accuser d'avoir trahi son devoir, puisqu'il est convenu, dans la doctrine d'un certain parti, que le pouvoir absolu des rois est une chose sacrée. Mais, quand l'opinion publique força la cour à renvoyer l'archevêque de Sens et à rappeler M. Necker, les états généraux étaient solennellement promis; les nobles, le clergé et le parlement avaient sollicité cette promesse; la nation l'avait reçue; et telle était la puissance de l'opinion universelle sur ce point, qu'aucune force militaire ni civile ne se serait prêtée alors à la combattre. Je consigne cette assertion à l'histoire; si elle diminue le mérite de M. Necker, en reconnaissant qu'il n'a pas donné les états généraux, elle place la responsabilité des événements de la révolution là où elle doit être. Car se pouvait-il qu'un homme tel que M. Necker vînt proposer à un monarque vertueux, à Louis XVI, de rétracter sa parole? Et de quelle utilité aurait pu lui être un ministre dont l'ascendant consistait dans sa popularité, si le premier acte de ce ministre eût été de conseiller au roi de manquer aux engagements qu'il avait pris avec son peuple?

Cette même aristocratie, qui trouve plus simple de calomnier un homme que de reconnaître la part qu'elle a prise elle-même au mouvement général, cette aristocratie, dis-je, eût été la première indignée de la perfidie du ministre; il n'aurait pu tirer aucun parti politique de la dégradation à laquelle il aurait consenti. Quand donc une chose n'est ni morale ni utile, quelle est l'espèce de fou ou de prétendu sage qui pourrait la conseiller?

M. Necker, à l'époque où l'opinion publique le reporta au ministère, était plus effrayé qu'heureux de sa nomination. Il avait amèrement regretté sa place, quand il la perdit en 1781, parce qu'il se croyait alors certain de faire beaucoup de bien. Lorsqu'il apprit la mort de M. de Maurepas, il se reprocha comme une faute

sa démission donnée six mois auparavant, et j'ai toujours présentes à mon souvenir ses longues promenades à Saint-Ouen, dans lesquelles il répétait souvent qu'il se dévorait lui-même par ses réflexions et par ses scrupules. Tout entretien qui lui rappelait son ministère, tout éloge sur ce sujet lui faisait mal. Pendant les sept années qui s'écoulèrent entre son premier ministère et le second, il souffrait constamment du renversement de ses projets pour améliorer le sort de la France. Au moment où l'archevêque de Sens fut appelé au ministère, il fut encore affligé de n'avoir pas été nommé ; mais, lorsque je vins lui annoncer à Saint-Ouen, en 1788, qu'il allait être ministre : *Ah!* me dit-il, *que ne m'a-t-on donné ces quinze mois de l'archevêque de Sens! à présent, c'est trop tard!*

M. Necker venait de publier son ouvrage sur l'importance des opinions religieuses. En toute occasion il a toujours attaqué les partis dans leur force ; la fierté de son âme l'inspirait ainsi. C'était la première fois qu'un écrivain, assez éclairé pour être nommé philosophe, signalait les dangers de l'esprit irréligieux du XVIIIe siècle ; et cet ouvrage avait rempli l'âme de son auteur de pensées plus hautes que toutes celles qui naissent des intérêts de la terre, même les plus relevés. Aussi se rendit-il aux ordres du roi avec un sentiment de tristesse que je ne partageais certes pas ; il me dit, en voyant ma joie : « La fille d'un ministre n'a que du plaisir, elle » jouit du reflet du pouvoir de son père ; mais le pouvoir lui-» même, à présent surtout, est une responsabilité terrible. » Il n'avait que trop raison ; mais, dans la vivacité des premiers jours de la jeunesse, l'esprit, si l'on en a, peut faire parler comme une personne avancée dans la vie ; mais l'imagination n'est pas d'un jour plus âgée que nous.

En traversant le bois de Boulogne, la nuit, pour me rendre à Versailles, j'avais une peur horrible d'être attaquée par des voleurs ; car il me semblait que tout le bonheur que me causait l'élévation de mon père devait être compensé par quelques accidents cruels. Les voleurs ne m'attaquèrent pas, mais la destinée ne justifia que trop mes craintes.

J'allai chez la reine, selon l'usage, le jour de la Saint-Louis; la nièce de l'archevêque de Sens, disgracié le matin, faisait sa cour en même temps que moi : la reine manifesta clairement, par sa manière de nous accueillir toutes les deux, qu'elle préférait de beaucoup le ministre renvoyé à son successeur. Les courtisans ne firent pas de même; car jamais tant de personnes ne s'offrirent pour me reconduire jusqu'à ma voiture. Toutefois la disposition de la reine fut alors un des grands obstacles que M. Necker rencontra dans sa carrière politique : elle l'avait protégé pendant son premier ministère; mais, quoi qu'il fît pour lui plaire dans le second, elle le considéra toujours comme nommé par l'opinion publique; et les princes, dans les gouvernements arbitraires, s'accoutument malheureusement à regarder l'opinion comme leur ennemie.

Quand M. Necker fut nommé ministre, il ne restait que deux cent cinquante mille francs au trésor royal. Le lendemain les capitalistes lui apportèrent des secours considérables. Les fonds publics remontèrent de trente pour cent dans une matinée. Un tel effet produit sur le crédit public par la confiance en un homme n'a point d'exemples dans l'histoire. M. Necker obtint le rappel de tous les exilés, la délivrance de tous les prisonniers pour des opinions politiques, entre autres des douze gentilshommes bretons dont j'ai parlé précédemment. Enfin il fit tout le bien de détail qui pouvait dépendre d'un ministre; mais déjà l'importance de la nation s'accroissait, et celle des hommes en place diminuait nécessairement en proportion.

CHAPITRE XIII.

De la conduite des derniers états généraux tenus à Paris en 1614.

Le parti des aristocrates, en 1789, ne cessait de réclamer les anciens usages. La nuit des temps est très-favorable à ceux qui ne veulent pas admettre la discussion des vérités en elles-mêmes. Ils

criaient sans cesse : Rendez-nous 1614 et nos derniers états généraux ; ce sont nos maîtres, ce sont nos modèles !

Je ne m'arrêterai point à prouver que les états généraux de Blois, en 1576, différaient presque autant, soit pour la composition, soit pour la forme, des états de Paris en 1614, que des états plus anciens, sous le roi Jean et sous Louis XII ; aucune des convocations des trois ordres n'ayant été fondée sur des principes positifs, aucune n'a conduit à des résultats durables. Mais il peut être intéressant de rappeler quelques traits principaux de ces derniers états généraux, que ceux de 1789, après environ deux cents ans d'interruption, devaient, dit-on, prendre pour guides. Le tiers état proposa de déclarer qu'aucune puissance, ni spirituelle, ni temporelle, ne pouvait délier les sujets du roi de leur fidélité envers lui. Le clergé, ayant pour organe le cardinal du Perron, s'y opposa, réservant les droits du pape ; la noblesse suivit l'exemple du clergé ; et le pape les en remercia vivement et publiquement l'un et l'autre. On traite encore aujourd'hui de jacobins ceux qui parlent d'un pacte entre la nation et le trône ; alors on établissait que l'autorité royale était dans la dépendance du chef de l'Église.

L'édit de Nantes avait été publié en 1598, et le sang de Henri IV, versé par les ligueurs, coulait pour ainsi dire encore, quand les protestants de l'ordre de la noblesse et du tiers état demandèrent, en 1614, que l'on confirmât, dans les déclarations relatives à la religion, les articles de l'édit de Henri IV qui maintenaient la tolérance pour leur culte ; leur requête fut rejetée.

Le lieutenant civil de Mesmes, s'adressant de la part du tiers état à la noblesse, dit que les trois ordres devaient se considérer comme trois frères, dont le cadet était le tiers état. Le baron de Sennecy répondit, au nom de la noblesse, que le tiers état ne pouvait s'arroger le nom de frère, *n'étant ni du même sang, ni de la même vertu.* Le clergé demanda qu'il lui fût permis de lever des dîmes sur toute espèce de fruits et de grains, et qu'on défendît de lui faire payer des droits à l'entrée des villes, ou de lui imposer sa part des contributions pour les chemins ; il réclama de nouvelles entraves à la liberté de la presse. La noblesse de-

manda que les principaux emplois fussent tous donnés exclusivement aux gentilshommes, qu'on interdît aux roturiers les arquebuses, les pistolets, et l'usage des chiens, à moins qu'ils n'eussent les jarrets coupés. Elle demanda de plus que les roturiers payassent de nouveaux droits seigneuriaux aux gentilshommes possesseurs de fiefs; que l'on supprimât toutes les pensions accordées aux membres du tiers état, mais que les gentilshommes fussent exempts de la contrainte par corps, et de tout subside sur les denrées de leurs terres; qu'ils pussent prendre du sel dans les greniers du roi au même prix que les marchands; enfin, que le tiers état fût obligé de porter un habit différent de celui des gentilshommes.

J'abrége cet extrait des procès-verbaux, dans lequel je pourrais relever encore bien des choses ridicules, si celles qui sont révoltantes ne réclamaient pas toute l'attention. Mais il suffit de prouver que cette séparation des trois ordres n'a donné lieu qu'aux réclamations constantes des nobles pour ne pas payer d'impôts, s'assurer de nouvelles prérogatives, et faire supporter au tiers état toutes les humiliations que l'arrogance peut inventer. Les mêmes demandes d'exemptions d'impôts étaient faites de la part du clergé, et l'on y joignait toutes les vexations de l'intolérance. Quant aux affaires publiques, elles ne regardaient que le tiers état, puisque toutes les taxes devaient porter sur lui. Voilà pourtant l'esprit des états généraux qu'on proposait de faire revivre en 1789; et ce qu'on ne cesse de reprocher à M. Necker, c'est d'avoir pu souhaiter des modifications à de telles choses.

CHAPITRE XIV.

De la division par ordres dans les états généraux.

Les états généraux de France, ainsi que nous venons de le dire, étaient divisés en trois ordres, le clergé, la noblesse et le tiers état, délibérant séparément comme trois nations distinctes, et présentant leurs doléances au roi, chacune pour ses intérêts par-

ticuliers, qui avaient, selon les circonstances, plus ou moins de rapport avec les intérêts publics. Le tiers état renfermait à peu près toute la nation, dont les deux autres ordres formaient à peine le centième. Le tiers état, qui avait gagné considérablement en importance dans le cours des derniers siècles, demandait en 1789 que le commerce ou les villes, séparément des campagnes, eussent dans le troisième ordre assez de députés pour que le nombre des représentants du tiers état fût égal à celui des deux autres ordres réunis; et cette demande était appuyée par des motifs et des circonstances de la plus grande force.

La principale cause de la liberté de l'Angleterre, c'est qu'on y a toujours délibéré en deux chambres, et non pas en trois. Dans tous les pays où les trois ordres sont restés séparés, aucune liberté ne s'est encore établie. La division en quatre ordres, telle qu'elle existe en Suède, et qu'elle existait jadis en Aragon, ralentit aussi la marche des affaires, mais elle est beaucoup plus favorable à la liberté. L'ordre des paysans en Suède, en Aragon l'ordre équestre, donnaient deux parts égales aux représentants de la nation et aux privilégiés du premier rang; car l'ordre équestre, dont l'équivalent se trouve dans la chambre des communes en Angleterre, soutenait naturellement l'intérêt du peuple. Il est donc résulté de la division en quatre ordres que, dans ces deux pays, la Suède et l'Aragon, les principes libéraux se sont établis de bonne heure et maintenus longtemps. Il est à désirer pour la Suède que sa constitution soit rapprochée de celle de l'Angleterre; mais il faut rendre hommage au sentiment de justice qui de tout temps a fait admettre l'ordre des paysans dans la diète. Aussi les paysans de Suède sont-ils éclairés, heureux et religieux, parce qu'ils ont joui du sentiment de repos et de dignité qui ne peut naître que des institutions libres. En Allemagne, les ecclésiastiques ont siégé dans la chambre haute, mais ils n'ont point fait un ordre à part, et la division naturelle en deux chambres s'est toujours maintenue. Les trois ordres n'ont guère existé qu'en France et dans quelques États, tels que la Sicile, qui ne formaient pas à eux seuls une monarchie. Cette funeste institution, donnant toujours la majorité

aux privilégiés contre la nation, a porté souvent le peuple français à préférer le despotisme royal à la dépendance légale où le plaçait la division en trois ordres, par rapport aux castes aristocratiques.

Un autre inconvénient de la France, c'était cette foule de gentilshommes du second ordre anoblis de la veille, soit par les lettres de noblesse que les rois donnaient, comme faisant suite à l'affranchissement des Gaulois, soit par les charges vénales de secrétaire du roi, etc., qui associaient de nouveaux individus aux droits et aux priviléges des anciens gentilshommes. La nation se serait soumise volontiers à la prééminence des familles historiques, et je n'exagère pas en affirmant qu'il n'y en a pas plus de deux cents en France. Mais les cent mille nobles et les cent mille prêtres qui voulaient avoir des priviléges, à l'égal de ceux de MM. de Montmorency, de Grammont, de Crillon, etc., révoltaient généralement; car des négociants, des hommes de lettres, des propriétaires, des capitalistes, ne pouvaient comprendre la supériorité qu'on voulait accorder à cette noblesse acquise à prix de révérences ou d'argent, et à laquelle vingt-cinq ans de date suffisaient pour siéger dans la chambre des nobles, et pour jouir des priviléges dont les plus honorables membres du tiers état se voyaient privés.

La chambre des pairs en Angleterre est une magistrature patricienne, fondée sans doute sur les anciens souvenirs de la chevalerie, mais tout à fait associée à des institutions d'une nature très-différente. Un mérite distingué dans le commerce, et surtout dans la jurisprudence, en ouvre journellement l'entrée, et les droits représentatifs que les pairs exercent dans l'État attestent à la nation que c'est pour le bien public que leurs rangs sont institués. Mais quel avantage les Français pouvaient-ils trouver dans ces vicomtes de la Garonne, ou dans ces marquis de la Loire, qui ne payaient pas seulement leur part des impôts de l'État, et que le roi lui-même ne recevait pas à sa cour, puisqu'il fallait faire des preuves de plus de quatre siècles pour y être admis, et qu'ils étaient à peine anoblis depuis cinquante ans? La vanité des gens de cette classe ne pouvait s'exercer que sur leurs inférieurs; et ces inférieurs c'étaient vingt-quatre millions d'hommes.

Il peut être utile à la dignité d'une religion dominante qu'il y ait des archevêques et des évêques dans la chambre haute, comme en Angleterre. Mais quelle amélioration pourrait jamais s'accomplir dans un pays où le clergé catholique, composant le tiers de la représentation, aurait une part égale à celle de la nation, même dans le pouvoir législatif? Ce clergé pourrait-il consentir à la tolérance des cultes, à l'admission des protestants à tous les emplois ? Ne s'est-il pas refusé obstinément à l'égalité des impôts, pour conserver la forme des dons gratuits qui augmentait son importance auprès des ministres? Lorsque Philippe le Long renvoya les ecclésiastiques du parlement de Paris, il dit qu'ils devaient être trop occupés des spiritualités pour avoir le temps de songer aux temporalités. Que ne se sont-ils toujours soumis à cette sage maxime !

Jamais il ne s'était rien fait de décisif dans les états généraux, précisément parce qu'ils délibéraient séparément en trois ordres, au lieu de deux; et le chancelier de l'Hôpital n'avait pu obtenir, même momentanément, son édit de paix que d'une convocation à Saint-Germain, en 1562, dans laquelle, par un grand hasard, le clergé ne se trouva pas.

Les assemblées des notables, appelées par les rois, votèrent presque toutes par tête; et le parlement, qui avait d'abord consenti, en 1558, à faire un quatrième ordre à part, demanda, en 1626, qu'on délibérât par tête dans une assemblée de notables, parce qu'il ne voulait pas être distingué de la noblesse. Les variations infinies qu'on retrouve dans tous les usages de la monarchie française se font remarquer dans la composition des états généraux encore plus que dans toute autre institution politique. Si l'on voulait s'acharner sur le passé pour en faire l'immuable loi du présent, bien que ce passé ait été fondé lui-même sur l'altération d'un autre passé; si on le voulait, dis-je, on se perdrait dans des discussions interminables. Revenons donc à ce qui ne peut se nier : les circonstances dont nous avons été les témoins.

L'archevêque de Sens, agissant au nom du roi, invita tous les écrivains de France à faire connaître leur opinion sur le mode de

convocation des états généraux. S'il avait existé des lois constitutionnelles qui en décidassent, pourquoi le ministre du roi aurait-il consulté la nation à cet égard par la liberté de la presse? L'archevêque de Sens en établissant des assemblées provinciales, non-seulement les avait composées d'un nombre de députés du tiers égal à celui des deux autres ordres réunis, mais il avait même décidé, au nom du roi, que l'on y voterait par tête. Ainsi l'opinion publique était singulièrement préparée, soit par les mesures de l'archevêque de Sens, soit par la force même du tiers état, à ce que cet ordre obtînt dans les états généraux de 1789 plus d'influence que dans les assemblées précédentes. Aucune loi ne fixait le nombre des députés des trois ordres; le seul principe établi était que chacun de ces ordres ne devait avoir qu'une voix. Si l'on n'a pas accordé légalement une double représentation au tiers, on savait, à n'en pas douter, qu'irrité de n'avoir pas obtenu ce qu'il demandait, il aurait envoyé aux états généraux un nombre de députés beaucoup plus considérable encore. Ainsi tous les avant-coureurs des crises politiques, dont un homme d'État doit avoir connaissance, annonçaient la nécessité de transiger avec l'esprit du temps.

Cependant M. Necker ne prit pas sur lui la décision qu'il croyait la plus sage; et, se fiant trop, il faut l'avouer, à l'empire de la raison, il conseilla au roi d'assembler de nouveau les notables qui avaient été convoqués par M. de Calonne; la majorité de ces notables, étant composée de privilégiés, fut contre le doublement du tiers : un seul bureau se déclara pour cette mesure; il était présidé par Monsieur (maintenant Louis XVIII). On se complaît à penser qu'un roi, le premier auteur d'une charte constitutionnelle émanée du trône, était alors de l'opinion populaire sur l'importante question que le parti des aristocrates cherche encore à signaler comme la cause du renversement de la monarchie.

On a reproché à M. Necker d'avoir consulté les notables pour ne pas suivre leur avis. Sa faute consiste en effet dans le parti qu'il prit de les consulter; mais pouvait-on imaginer que ces pri-

vilégiés, qui s'étaient montrés la veille si violents contre les abus du pouvoir royal, défendraient le lendemain toutes les injustices du leur avec un acharnement si contraire à l'opinion générale ?

Néanmoins M. Necker suspendit toute décision sur le doublement du tiers, lorsqu'il vit dans la majorité des notables une opinion différente de la sienne ; et il s'écoula plus de deux mois entre la fin de leur assemblée et le résultat du conseil du 27 décembre 1788. Pendant ce temps M. Necker étudia constamment l'esprit public, comme la boussole à laquelle, dans cette circonstance, les décisions du roi devaient se conformer. La correspondance des provinces était unanime sur la nécessité d'accorder au tiers état ce qu'il demandait; car le parti des aristocrates purs était, comme toujours, en très-petit nombre; beaucoup de nobles et de prêtres, dans la classe des curés, se ralliaient à l'opinion nationale. Le Dauphiné assembla à Romans ses anciens états tombés en désuétude, et on y admit non-seulement le doublement du tiers, mais la délibération par tête. Un grand nombre d'officiers de l'armée se montraient favorables au désir du tiers état. Tous ceux et toutes celles qui, de la haute compagnie de France, influaient sur l'opinion, parlaient vivement en faveur de la cause de la nation : la mode était dans ce sens; c'était le résultat de tout le dix-huitième siècle, et les vieux préjugés, qui combattaient encore pour les anciennes institutions, avaient beaucoup moins de force alors qu'ils n'en ont eu à aucune époque pendant les vingt-cinq années suivantes. Enfin l'ascendant de l'esprit public était tel, qu'il entraîna le parlement lui-même. Aucun corps ne s'est jamais montré plus ardemment défenseur des anciens usages que le parlement de Paris; toute institution nouvelle lui paraissait un acte de rébellion, parce qu'en effet son existence ne pouvait être fondée sur les principes de la liberté politique. Des charges vénales, un corps judiciaire se prétendant en droit de consentir les impôts, et renonçant pourtant à ce droit quand les rois le commandaient; toutes ces contradictions, qui ne sauraient être que l'œuvre du hasard, n'admettaient point la discussion; aussi était-elle singulièrement suspecte aux membres de la magistrature française. Tous

les réquisitoires contre la liberté de la presse partaient du parlement de Paris; et, s'il mettait des bornes au pouvoir actif des rois, il encourageait en revanche ce genre d'ignorance, en matière de gouvernement, qui seul favorise l'autorité absolue. Un corps aussi fortement attaché aux vieux usages, et néanmoins composé d'hommes qui, par leurs vertus privées, méritaient beaucoup d'estime, décidait nécessairement la question, en déclarant, par un arrêté des premiers jours de décembre 1788, deux mois après l'assemblée des notables, que, le nombre des députés de chaque ordre n'étant fixé par aucun usage constant, ni par aucune loi de l'État, c'était à la sagesse du roi à prononcer à cet égard [1].

[1] *Extrait de l'arrêté du parlement du 5 décembre 1788, les pairs y séant.* Considérant la situation actuelle de la nation, etc., déclare qu'en distinguant dans les états de 1614 la convocation, la composition et le nombre;

A l'égard du premier objet, la cour a dû réclamer la forme pratiquée à cette époque, c'est-à-dire, la convocation par bailliages et sénéchaussées, non par gouvernements ou généralités . cette forme, consacrée de siècle en siècle par les exemples les plus nombreux et par les derniers états, étant surtout le seul moyen d'obtenir la réunion complète des électeurs, par les formes légales, devant des officiers indépendants par leur état;

A l'égard de la composition, la cour n'a pu ni dû porter la moindre atteinte au droit des électeurs, droit naturel, constitutionnel, et respecté jusqu'à présent, de donner leurs pouvoirs aux citoyens qu'ils en jugent les plus dignes;

A l'égard du nombre, celui des députés respectifs n'étant déterminé par aucune loi, ni par aucun usage constant pour aucun ordre, il n'a été ni dans le pouvoir ni dans l'intention de la cour d'y suppléer, ladite cour ne pouvant, sur cet objet, que s'en rapporter à la sagesse du roi sur les mesures nécessaires à prendre pour parvenir aux modifications que la raison, la liberté, la justice et le vœu général peuvent indiquer.

Ladite cour a de plus arrêté que ledit seigneur roi serait supplié très-humblement de ne plus permettre aucun délai pour la tenue des états généraux, et de considérer qu'il ne subsisterait aucun prétexte d'agitation dans les esprits, ni d'inquiétude parmi les ordres, s'il lui plaisait, en convoquant les états généraux, de déclarer et consacrer :

Le retour des états généraux;

Leur droit d'hypothéquer aux créanciers de l'État des impôts déterminés; leur obligation envers les peuples de n'accorder aucun autre subside qui ne soit défini pour la somme et pour le temps; leur droit de fixer et d'assigner librement, sur les demandes dudit seigneur roi, les fonds de chaque département;

La résolution dudit seigneur roi de concerter d'abord la suppression de tous impôts distinctifs des ordres avec le seul qui les supporte; ensuite leur remplacement, avec les trois ordres, par des subsides communs également répartis;

La responsabilité des ministres;

Quoi! le corps que l'on considérait comme le représentant du passé, cédant à l'opinion d'alors, renonçait indirectement à maintenir les anciennes coutumes dans cette occasion; et le ministre, dont la seule force consistait dans son respect pour la nation, aurait pris sur lui de refuser à cette nation ce qu'en sa conscience il croyait équitable, ce que dans son jugement il considérait comme nécessaire!

Ce n'est pas tout encore. A cette époque les adversaires de l'autorité du roi, c'étaient les privilégiés; le tiers état, au contraire, désirait se rallier à la couronne; et, si le roi ne s'était pas éloigné des représentants du tiers après l'ouverture des états généraux, il n'y a pas de doute qu'ils n'eussent soutenu son pouvoir. Mais, quand un souverain adopte un système en politique, il doit le suivre avec constance, car il ne recueille du changement que les inconvénients de tous les partis opposés. « Une grande révolution » était prête, dit Monsieur (Louis XVIII) à la municipalité de » Paris, en 1789; le roi, par ses intentions, ses vertus et son rang » suprême, devait en être le chef. » Toute la sagesse de la circonstance était dans ces paroles.

M. Necker, dans le rapport joint au résultat du conseil du 27

Le droit des états généraux d'accuser et traduire devant les cours, dans tous les cas intéressant directement la nation entière, sans préjudice des droits du procureur général dans les mêmes cas;

Les rapports des états généraux avec les cours souveraines, en telle sorte que les cours ne doivent ni ne puissent souffrir la levée d'aucun subside qui ne soit accordé, ni concourir à l'exécution d'aucune loi qui ne soit demandée ou concertée par les états généraux; la liberté individuelle des citoyens, par l'obligation de remettre immédiatement tout homme arrêté dans une prison royale entre les mains de ses juges naturels;

Et la liberté légitime de la presse, seule ressource prompte et certaine des gens de bien contre la licence des méchants, sauf à répondre des écrits répréhensibles après l'impression, suivant l'exigence des cas.

Au moyen de ces préliminaires, qui sont dès à présent dans la main du roi, et sans lesquels on ne peut concevoir une assemblée vraiment nationale, il semble à la cour que le roi donnerait à la magistrature la plus douce récompense de son zèle, en procurant à la nation, par le moyen d'une solide liberté, tout le bonheur dont elle est digne.

Arrête, en conséquence, que les motifs, les principes et les vœux du présent arrêté seront mis sous les yeux du seigneur roi par la voie de très-humbles et très-respectueuses supplications.

décembre, indiqua, au nom du roi, que le monarque accorderait la suppression des lettres de cachet, la liberté de la presse, et le retour périodique des états généraux pour la révision des finances. Il tâcha de dérober aux députés futurs le bien qu'ils voulaient faire, afin d'accaparer l'amour du peuple pour le roi. Aussi jamais résolution partie du trône ne produisit-elle un enthousiasme pareil à celui qu'excita le résultat du conseil. Il arriva des adresses de félicitation de toutes les parties du royaume ; et, parmi les lettres sans nombre que M. Necker reçut, deux des plus marquantes furent celles de l'abbé Maury, depuis cardinal, et de M. de Lamoignon. L'autorité du roi fut alors plus puissante sur les esprits que jamais ; on admirait la force de raison et la loyauté de sentiment qui le faisait marcher en avant des réformes demandées par la nation, tandis que l'archevêque de Sens l'avait placé dans la situation la plus fausse, en l'engageant à refuser toujours la veille ce qu'il était forcé d'accorder le lendemain.

Mais, pour profiter de cet enthousiasme populaire, il fallait marcher fermement dans la même route. Un plan tout à fait contraire a été suivi par le roi six mois après ; comment donc accuser M. Necker des événements qui sont résultés de ce qu'on a rejeté ses avis pour adopter ceux du parti contraire? Lorsqu'un général maladroit perd la campagne victorieusement commencée par un autre, dit-on que le vainqueur des premiers jours est coupable des défaites de son successeur, dont la manière de voir et d'agir diffère en tout de la sienne? Mais, répétera-t-on encore, la conséquence naturelle du doublement du tiers n'était-elle pas la délibération par tête et non par ordre, et n'a-t-on pas vu les suites de la réunion en une seule assamblée? La conséquence du doublement du tiers aurait dû être de délibérer en deux chambres ; et certes, loin de craindre un tel résultat, il fallait le désirer. Pourquoi donc, diront les adversaires de M. Necker, n'a-t-il pas fait prononcer au roi sa résolution sur ce point, lorsque le doublement du tiers fut accordé? Il ne l'a pas fait, parce qu'il pensait qu'un tel changement devait être concerté avec les représentants de la nation ; mais il l'a proposé dès que ces représentants ont été rassemblés. Malheu-

reusement le parti aristocrate s'y opposa, et perdit ainsi la France en se perdant lui-même.

Une disette de blé, telle qu'il ne s'en était pas fait sentir depuis longtemps en France, menaça Paris de la famine pendant l'hiver de 1788 à 1789. Les soins infinis de M. Necker et le dévoûment de sa propre fortune, dont il avait déposé la moitié au trésor royal, prévinrent à cet égard des malheurs incalculables. Rien ne dispose le peuple au mécontentement comme les craintes sur les subsistances; cependant il avait tant de confiance dans l'administration, que nulle part le trouble n'éclata. Les états généraux s'annonçaient sous les plus heureux auspices; les privilégiés, par leur situation même, ne pouvaient abandonner le trône, bien qu'ils l'eussent ébranlé; les députés du tiers état étaient reconnaissants de ce qu'on avait écouté leurs réclamations. Sans doute il restait encore de grands sujets de discorde entre la nation et les privilégiés; mais le roi était placé de manière à pouvoir être leur arbitre, en se réduisant de lui-même à une monarchie limitée, si toutefois c'est se réduire que de s'imposer des barrières qui vous mettent à l'abri de vos propres erreurs, et surtout de celles de vos ministres. Une monarchie sagement limitée n'est que l'image d'un honnête homme, dans l'âme duquel la conscience préside toujours à l'action.

Le résultat du conseil du 27 décembre fut adopté par les ministres du roi les plus éclairés, tels que MM. de Saint-Priest, de Montmorin et de la Luzerne; et la reine elle-même voulut assister à la délibération qui eut lieu sur le doublement du tiers. C'était la première fois qu'elle paraissait au conseil, et l'approbation qu'elle donna spontanément à la mesure proposée par M. Necker pourrait être considérée comme une sanction de plus; mais M. Necker, en remplissant son devoir, dut en prendre la responsabilité sur lui-même. La nation entière, à l'exception peut-être de quelques milliers d'individus, partageait alors son opinion; depuis il n'y a que les amis de la justice et de la liberté politique, telle qu'on la concevait à l'ouverture des états généraux, qui soient restés toujours les mêmes à travers vingt-cinq années de vicissitudes. Ils

sont en petit nombre, et la mort les moissonne chaque jour ; mais la mort seule en effet pouvait diminuer cette fidèle armée, car ni la séduction ni la terreur n'en sauraient détacher le plus obscur champion.

CHAPITRE XV.

Quelle était la disposition des esprits en Europe au moment de la convocation des états généraux.

Les lumières philosophiques, c'est-à-dire l'appréciation des choses d'après la raison, et non d'après les habitudes, avaient fait de tels progrès en Europe, que les possesseurs des priviléges, rois, nobles ou prêtres, étaient les premiers à s'excuser des avantages abusifs dont ils jouissaient. Ils voulaient bien les conserver, mais ils prétendaient à l'honneur d'y être indifférents ; et les plus adroits se flattaient d'endormir assez l'opinion pour qu'elle ne leur disputât pas ce qu'ils avaient l'air de dédaigner.

L'impératrice Catherine courtisait Voltaire ; Frédéric II était presque son rival en littérature ; Joseph II était le philosophe le plus prononcé de ses États ; le roi de France avait pris deux fois, en Amérique et en Hollande, le parti des sujets contre leurs princes : sa politique l'avait conduit à soutenir ceux qui combattaient contre le pouvoir royal et stathoudérien. L'opinion de l'Angleterre sur tous les principes politiques était en harmonie avec ses institutions ; et, avant la révolution de France, il y avait certainement plus d'esprit de liberté en Angleterre qu'à présent.

M. Necker avait donc raison quand il disait, dans le résultat du conseil du 27 septembre, que le bruit sourd de l'Europe invitait le roi à consentir aux vœux de la nation. La constitution anglaise qu'elle souhaitait alors, elle la réclame encore à présent. Examinons avec impartialité quels sont les orages qui l'ont éloignée de ce port, le seul où elle puisse trouver le calme.

CHAPITRE XVI.

Ouverture des états généraux le 5 mai 1789.

Je n'oublierai jamais le moment où l'on vit passer les douze cents députés de la France, se rendant en procession à l'église pour entendre la messe, la veille de l'ouverture des états généraux. C'était un spectacle bien imposant et bien nouveau pour des Français; tout ce qu'il y avait d'habitants dans la ville de Versailles, ou de curieux arrivés de Paris, se rassemblait pour le contempler. Cette nouvelle sorte d'autorité dans l'État, dont on ne connaissait encore ni la nature ni la force, étonnait la plupart de ceux qui n'avaient pas réfléchi sur les droits des nations.

Le haut clergé avait perdu une partie de sa considération, parce que beaucoup de prélats ne s'étaient pas montrés assez réguliers dans leur conduite, et qu'un plus grand nombre encore n'étaient occupés que des affaires politiques. Le peuple est sévère pour les prêtres comme pour les femmes : il veut dans les uns et dans les autres du dévoûment à leurs devoirs. La gloire militaire, qui constitue la considération de la noblesse, comme la piété celle du clergé, ne pouvait plus apparaître que dans le passé. Une longue paix n'avait donné à aucun des nobles qui en auraient été les plus avides l'occasion de recommencer leurs aïeux, et c'étaient d'illustres obscurs que tous les grands seigneurs de France. La noblesse du second ordre n'avait pas eu plus d'occasions de se distinguer, puisque la nature du gouvernement ne permettait aux gentilshommes que la carrière des armes. Les anoblis, qu'on voyait marcher en grand nombre dans les rangs des nobles, portaient d'assez mauvaise grâce le panache et l'épée; et l'on se demandait pourquoi ils se plaçaient dans le premier ordre de l'État, seulement parce qu'ils avaient obtenu de ne pas payer leur part des impôts publics : car, en effet, c'était à cet injuste privilége que se bornaient leurs droits politiques.

La noblesse se trouvant déchue de sa splendeur par l'esprit de courtisan, par l'alliage des anoblis, et par une longue paix; le

clergé ne possédant plus l'ascendant des lumières qu'il avait eu dans les temps barbares, l'importance des députés du tiers état en était augmentée. Leurs habits et leurs manteaux noirs, leurs regards assurés, leur nombre imposant, attiraient l'attention sur eux : des hommes de lettres, des négociants, un grand nombre d'avocats, composaient ce troisième ordre. Quelques nobles s'étaient fait nommer députés du tiers, et parmi ces nobles on remarquait surtout le comte de Mirabeau : l'opinion qu'on avait de son esprit était singulièrement augmentée par la peur que faisait son immoralité ; et cependant c'est cette immoralité même qui a diminué son influence que ses étonnantes facultés devaient lui valoir. Il était difficile de ne pas le regarder longtemps, quand on l'avait une fois aperçu : son immense chevelure le distinguait entre tous ; on eût dit que sa force en dépendait comme celle de Samson; son visage empruntait de l'expression de sa laideur même, et toute sa personne donnait l'idée d'une puissance irrégulière, mais enfin d'une puissance telle qu'on se la représenterait dans un tribun du peuple.

Aucun nom, excepté le sien, n'était encore célèbre dans les six cents députés du tiers; mais il y avait beaucoup d'hommes honorables, et beaucoup d'hommes à craindre. L'esprit de faction commençait à planer sur la France, et l'on ne pouvait l'abattre que par la sagesse ou par le pouvoir. Or, si l'opinion avait déjà miné le pouvoir, que pouvait-on faire sans sagesse?

J'étais placée à une fenêtre près de madame de Montmorin, femme du ministre des affaires étrangères, et je me livrais, je l'avoue, à la plus vive espérance, en voyant pour la première fois en France des représentants de la nation. Madame de Montmorin, dont l'esprit n'était en rien distingué, me dit avec un ton décidé, qui cependant me fit effet : « Vous avez tort de vous réjouir ; il » arrivera de ceci de grands désastres à la France et à nous. » Cette malheureuse femme a péri sur l'échafaud avec un de ses fils ; l'autre s'est noyé ; son mari a été massacré le 2 septembre ; sa fille aînée a péri dans l'hôpital d'une prison ; sa fille cadette,

madame de Beaumont, personne spirituelle et généreuse, a succombé sous le poids de ses regrets avant trente ans; la famille de Niobé n'a pas été plus cruellement frappée que celle de cette pauvre mère: on eût dit qu'elle le pressentait.

L'ouverture des états généraux eut lieu le lendemain : on avait construit à la hâte une grande salle dans l'avenue de Versailles pour y recevoir les députés. Beaucoup de spectateurs furent admis à cette cérémonie. Une estrade était élevée pour y placer le trône du roi, le fauteuil de la reine, et des chaises pour le reste de la famille royale.

Le chancelier, M. de Barentin, s'assit sur l'avant-scène de cette espèce de théâtre. Les trois ordres étaient, pour ainsi dire, dans le parterre, le clergé et la noblesse à droite et à gauche, les députés du tiers état en face. Ils avaient déclaré d'avance qu'ils ne se mettraient pas à genoux au moment de l'arrivée du roi, suivant l'ancien usage, encore pratiqué la dernière fois que les états généraux s'étaient rassemblés. Si les députés du tiers état s'étaient mis à genoux en 1789, tout le monde, y compris les aristocrates les plus purs, aurait trouvé cette action ridicule, c'est-à-dire en désaccord avec les idées du temps.

Lorsque Mirabeau parut, un murmure se fit entendre dans l'assemblée. Il en comprit le sens; mais, traversant la salle fièrement jusqu'à sa place, il eut l'air de se préparer à faire naître assez de troubles dans l'État pour confondre les rangs de l'estime aussi bien que tous les autres. M. Necker fut couvert d'applaudissements dès qu'il entra; sa popularité était alors entière, et le roi pouvait s'en servir utilement, en restant fidèle au système dont il avait adopté les principes fondamentaux.

Quand le roi vint se placer sur le trône, au milieu de cette assemblée, j'éprouvai pour la première fois un sentiment de crainte. D'abord je remarquai que la reine était très-émue; elle arriva plus tard que l'heure assignée, et les couleurs de son teint étaient altérées. Le roi prononça son discours avec sa simplicité accoutumée; mais les physionomies des députés exprimaient

plus d'énergie que celle du monarque, et ce contraste devait inquiéter, dans des circonstances où, rien n'étant encore établi, il fallait de la force des deux côtés.

Les discours du roi, du chancelier et de M. Necker, avaient tous les trois pour but le rétablissement des finances. Celui de M. Necker présentait toutes les améliorations dont l'administration était susceptible, mais il touchait à peine aux questions constitutionnelles; et, se bornant à prévenir l'assemblée contre la précipitation dont elle n'était que trop susceptible, il lui dit ce mot, qui est devenu proverbe : « Ne soyez pas envieux du temps. » En sortant de la séance, le parti populaire, c'est-à-dire la majorité du tiers, la minorité de la noblesse et plusieurs membres du clergé, se plaignirent de ce que M. Necker avait traité les états généraux comme une administration provinciale, en ne leur parlant que des mesures à prendre pour garantir la dette de l'État, et pour perfectionner le système des impôts. Le principal objet des états généraux, sans doute, était de faire une constitution : mais pouvaient-ils exiger que le ministre du roi entamât le premier des questions qui ne devaient être mises en avant que par les représentants de la nation ?

D'un autre côté, les aristocrates, ayant vu dans le discours de M. Necker qu'en huit mois il avait assez rétabli les finances pour être en état de se passer de nouveaux impôts, commencèrent à blâmer le ministre d'avoir convoqué les états généraux, puisque le besoin d'argent ne les rendait pas indispensables. Ils oubliaient apparemment que la promesse de ces états généraux était donnée avant le rappel de M. Necker. Dans cette circonstance, comme dans presque toutes, il marchait entre les deux extrêmes; car il ne voulait point dire aux représentants du peuple : Ne vous occupez que de constitution ; et il ne voulait pas non plus retomber dans l'arbitraire, en se contentant des ressources momentanées qui ne mettaient point en sûreté les créanciers de l'État, et ne répondaient pas au peuple de l'emploi de ses sacrifices.

prêts à renoncer à leurs exemptions d'impôts ; et néanmoins, au lieu de déclarer formellement cette résolution à l'ouverture de leurs séances, ils voulaient faire de ce que la nation regardait comme son droit un objet de négociation. Le temps se perdit en arguties, en refus polis, en difficultés nouvelles. Quand le tiers état élevait le ton, et montrait sa force, qui consistait dans le vœu de la France, la noblesse de la cour fléchissait, habituée qu'elle était à céder au pouvoir; mais, dès que la crise paraissait se calmer, elle reprenait bientôt toute son arrogance, et se mettait à mépriser le tiers état, comme dans le temps où les vilains sollicitaient leur affranchissement des seigneurs.

La noblesse de province était plus intraitable encore que les grands seigneurs. Ceux-ci étaient toujours assurés de leur existence : les souvenirs de l'histoire la leur garantissaient ; mais tous ces gentilshommes, dont les titres n'étaient connus que d'eux-mêmes, se voyaient en danger de perdre des distinctions qui n'imposaient plus de respect à personne. Il fallait les entendre parler de leurs rangs, comme si ces rangs eussent existé avant la création du monde, quoique la date en fût très-récente. Ils considéraient leurs priviléges, qui n'étaient d'aucune utilité que pour eux-mêmes, comme le droit de propriété sur lequel se fonde la sécurité de tous. Les priviléges ne sont sacrés que quand ils servent au bien de l'État ; il faut donc raisonner pour les maintenir, et ils ne peuvent être vraiment solides que quand l'utilité publique les consacre. Mais la majorité de la noblesse ne sortait pas de ces trois mots : *C'était ainsi jadis*. Cependant, leur répondait-on, ce sont des circonstances qui ont amené ce qui était, et ces circonstances sont entièrement changées : n'importe, rien n'arrivait à leur conviction. Ils avaient une certaine fatuité aristocratique dont on ne peut avoir l'idée nulle part ailleurs qu'en France ; un mélange de frivolité dans les manières, et de pédanterie dans les opinions; et le tout réuni au plus complet dédain pour les lumières et pour l'esprit, à moins qu'il ne se fît bête, c'est-à-dire, qu'il ne s'employât à faire rétrograder la raison.

En Angleterre, le fils aîné d'un lord est d'ordinaire membre de

la chambre des communes jusqu'à ce qu'il puisse, à la mort de son père, entrer dans la chambre haute; les fils cadets restent dans le corps de la nation dont ils font partie. Un lord disait spirituellement : « Je ne puis pas devenir aristocrate, car j'ai chez » moi constamment des représentants du parti populaire; ce sont » mes fils cadets. » La réunion graduée des divers états de l'ordre social est une des admirables beautés de la constitution anglaise. Mais ce que l'usage avait introduit en France, c'étaient deux choses pour ainsi dire contradictoires : un respect tel pour l'antiquité de la noblesse, qu'il n'était pas même permis d'entrer dans les carrosses du roi sans des preuves vérifiées par le généalogiste de la cour, et qui remontaient au delà de 1400, c'est-à-dire avant l'époque où les rois ont introduit les anoblissements; et, d'un autre côté, la plus grande importance attachée à la faculté donnée au roi d'anoblir. Aucune puissance humaine ne peut faire un noble véritable; ce serait disposer du passé, ce qui paraît impossible à la Divinité même. Mais rien n'était plus facile en France que de devenir un privilégié; et cependant c'était entrer dans une caste à part, et acquérir, pour ainsi dire, le droit de nuire au reste de la nation, en augmentant le nombre de ceux qui ne supportaient pas les charges de l'État, et qui se croyaient des droits particuliers à ses faveurs. Si la noblesse française était restée purement militaire, on aurait pu longtemps encore, par le sentiment de l'admiration et de la reconnaissance, se soumettre aux avantages dont elle jouissait; mais, depuis un siècle, un tabouret à la cour était demandé avec autant d'instance qu'un régiment à l'armée. Les nobles de France n'étaient ni des magistrats par la pairie, comme en Angleterre, ni des seigneurs suzerains, comme en Allemagne. Qu'étaient-ils donc? Ils se rapprochaient malheureusement de ceux d'Espagne et d'Italie, et ils n'échappaient à cette triste comparaison que par leur élégance en société, et l'instruction de quelques-uns d'entre eux : mais ceux-là mêmes, pour la plupart, abjuraient la doctrine de leur ordre, et l'ignorance seule restait à la garde des préjugés.

Quels orateurs pouvaient soutenir ce parti, abandonné par ses

membres les plus distingués? L'abbé Maury, qui était bien loin d'occuper un premier rang dans le clergé de France, défendait ses abbayes sous le nom du bien public; et un capitaine de cavalerie, anobli depuis vingt-cinq ans, M. de Casalès, fut le champion des priviléges de la noblesse dans l'Assemblée constituante. On a vu depuis ce même homme se rattacher l'un des premiers à la dynastie de Bonaparte; et le cardinal Maury, ce me semble, s'y est assez prêté. L'on peut donc croire, dans cette occasion comme dans toute autre, que de nos jours les avocats des préjugés sont souvent très-disposés à transiger pour des intérêts personnels. La majorité de la noblesse, se sentant délaissée en 1789 par les talents et les lumières, proclamait indiscrètement la nécessité d'employer la force contre le parti populaire. Nous verrons si cette force existait alors; mais on peut dire d'avance que, si elle n'existait pas, c'était une grande imprudence que d'en menacer.

CHAPITRE XVIII.

De la conduite du tiers état pendant les deux premiers mois de la session des états généraux.

Quelques individus de la noblesse et du clergé, les premiers de leur pays, inclinaient fortement, comme nous l'avons dit, pour le parti populaire; beaucoup d'hommes éclairés se trouvaient parmi les députés du tiers état. Il ne faut pas juger de la France d'alors par celle d'aujourd'hui : vingt-cinq ans de périls continuels en tout genre ont malheureusement accoutumé les Français à n'employer leurs facultés qu'à la protection d'eux-mêmes; mais on comptait en 1789 un grand nombre d'esprits supérieurs et philosophiques. Pourquoi donc, dira-t-on, ne pas s'en tenir au régime sous lequel ils s'étaient formés ainsi? Ce n'était pas le gouvernement, mais les lumières du siècle qui avaient développé tous ces talents, et ceux qui se les sentaient éprouvaient le besoin de les exercer : toutefois l'ignorance du peuple à Paris, et plus encore dans les provinces, cette ignorance, résultat d'une longue op-

presssion et du peu de soin que l'on prenait de l'éducation des dernières classes, menaçait la France de tous les maux dont elle a été depuis accablée. Il y avait peut-être autant d'hommes marquants chez nous que parmi les Anglais; mais la masse de bon sens dont une nation libre est propriétaire n'existait point en France. La religion fondée sur l'examen, l'instruction publique, les élections et la liberté de la presse, sont des sources de perfectionnement qui avaient agi depuis plus de cent ans en Angleterre. Le tiers état voulait que les Français fussent enrichis d'une partie de ces biens; l'esprit public appuyait son désir avec énergie : mais le tiers état, étant le plus fort, ne pouvait avoir qu'un mérite, celui de la modération, et malheureusement il ne voulut pas se le donner.

Deux partis existaient dans les députés de cet ordre : l'un avait pour chefs principaux Mounier et Malouet; et l'autre Mirabeau et Sieyès. Le premier voulait une constitution en deux chambres, et conservait l'espoir d'obtenir ce changement de la noblesse et du roi par les voies de la conciliation; l'autre était plutôt dirigé par les passions que par les opinions, bien que l'avantage des talents pût lui être attribué.

Mounier était le chef de l'insurrection calme et réfléchie du Dauphiné; c'était un homme passionnément raisonnable, plus éclairé qu'éloquent, mais constant et ferme dans sa route tant qu'il lui fut possible d'en choisir une. Malouet, dans quelque situation qu'il se soit trouvé, a toujours été guidé par sa conscience. Je n'ai pas connu d'âme plus pure; et, si quelque chose lui a manqué pour agir efficacement, c'est qu'il avait traversé les affaires sans se mêler avec les hommes, se fiant toujours à la démonstration de la vérité, sans réfléchir assez aux moyens de l'introduire dans la conviction des autres.

Mirabeau, qui savait tout et qui prévoyait tout, ne voulait se servir de son éloquence foudroyante que pour se faire place au premier rang, dont son immoralité l'avait banni. Sieyès était l'oracle mystérieux des événements qui se préparaient : il a, on ne saurait le nier, un esprit de la première force et de la plus

grande étendue ; mais cet esprit a pour guide un caractère très-sujet à l'humeur ; et, comme on pouvait à peine arracher de lui quelques paroles, elles comptaient, par leur rareté même, comme des ordres ou des prophéties. Pendant que les privilégiés discutaient leurs pouvoirs, leurs intérêts, leurs étiquettes, enfin tout ce qui ne concernait qu'eux, le tiers état les invitait à s'occuper en commun de la disette et des finances. Sur quel terrain avantageux les députés du peuple ne se plaçaient-ils pas, quand ils sollicitaient pour de semblables motifs la réunion de tous les députés ! Enfin le tiers état se lassa de ses vains efforts, et les factieux se réjouirent de ce que leur inutilité semblait démontrer la nécessité de recourir à des moyens plus énergiques.

Malouet demanda que la chambre du tiers se déclarât l'assemblée des représentants de la majorité de la nation. Il n'y avait rien à dire à ce titre incontestable. Sieyès proposa de se constituer purement et simplement l'assemblée nationale de France, et d'inviter les membres des deux ordres à se réunir à cette assemblée : ce décret passa, et ce décret était la révolution elle-même. Combien n'importait-il donc pas de le prévenir ! Mais tel fut le succès de cette démarche, qu'à l'instant les députés de la noblesse du Dauphiné et quelques prélats accédèrent à l'invitation de l'assemblée ; son ascendant croissait à toute heure. Les Français sentent où est la force mieux qu'aucun peuple du monde ; et, moitié par calcul, moitié par enthousiasme, ils se précipitent vers la puissance, et l'augmentent de plus en plus en s'y ralliant.

Le roi, comme on le verra dans le chapitre suivant, se détermina beaucoup trop tard à intervenir dans la crise ; mais, par une maladresse ordinaire au parti des privilégiés, toujours faible sans cesser d'être confiant, le grand maître des cérémonies imagina de faire fermer la salle où se rassemblait le tiers état, pour y placer l'estrade et le tapis nécessaires à la réception du roi. Le tiers état crut, ou fit semblant de croire qu'on lui défendait de se rassembler ; les troupes qui s'avançaient de toutes parts autour de Versailles mettaient les députés dans la situation du monde la plus avantageuse. Le danger était assez apparent pour leur donner l'air

du courage; et ce danger cependant n'était pas assez réel pour que les hommes timides y cédassent. Tout ce qui composait l'assemblée nationale se réunit donc dans la salle du Jeu-de-Paume, pour prêter serment de maintenir ses droits : ce serment n'était pas sans quelque dignité; et, si le parti des privilégiés avait été plus fort dans le moment où on l'attaquait, et que le parti national se fût montré plus sage après le triomphe, l'histoire aurait consacré ce jour comme l'un des plus mémorables dans les annales de la liberté.

CHAPITRE XIX.

Des moyens qu'avait le roi, en 1789, pour s'opposer à la révolution.

La véritable opinion publique, celle qui plane au-dessus des factions, est la même depuis vingt-sept ans en France; et toute autre direction, étant factice, ne saurait avoir qu'une influence momentanée.

L'on ne pensait point dans ce temps à renverser le trône, mais on ne voulait pas que la loi fût faite par ceux qui devaient l'exécuter; car ce n'est pas dans les mains du roi, mais dans celles de ses ministres, que l'autorité des anciens gouvernements arbitraires est remise. Les Français ne se soumettaient pas volontiers alors à la singulière humilité qu'on prétend exiger d'eux maintenant, celle de se croire indignes d'influer, comme les Anglais, sur leur propre sort. Que pouvait-on objecter à ces vœux presque universels de la France, et jusqu'à quel point un roi consciencieux devait-il s'y refuser? Pourquoi se charger à lui seul de la responsabilité de l'État, et pourquoi les lumières qui lui seraient venues d'une assemblée de députés, composée comme le parlement anglais, n'auraient-elles pas valu pour lui celles qu'il tirait de son conseil ou de sa cour? Pourquoi mettre enfin à la place des devoirs mutuels entre le souverain et son peuple la théorie renouvelée des Juifs sur le droit divin? Mais, sans la discuter ici, on ne saurait nier au moins qu'il ne faille de la force pour maintenir cette

théorie, et que le droit divin n'ait besoin d'une armée terrestre pour se manifester aux incrédules. Or, quels étaient alors les moyens dont l'autorité royale pouvait se servir?

Deux partis raisonnables seulement restaient à prendre : triompher de l'opinion, ou traiter avec elle. La force, la force! s'écrièrent ces hommes qui croient s'en donner, seulement en prononçant ce mot. Mais en quoi consiste la force d'un souverain, si ce n'est dans l'obéissance de ses troupes? Or l'armée, dès 1789, partageait en grande partie les opinions populaires contre lesquelles on voulait l'employer. Elle n'avait presque pas fait la guerre depuis vingt-cinq ans, et c'était une armée de citoyens, imbue des sentiments de la nation, et qui se faisait honneur de s'y associer. Si le roi s'était mis à sa tête, dira-t-on, il en aurait disposé. Le roi n'avait pas reçu une éducation militaire, et tous les ministres du monde, y compris le cardinal de Richelieu, ne sauraient suppléer, à cet égard, à l'action personnelle d'un monarque. On peut écrire pour lui, mais non commander une armée à sa place, surtout quand il s'agit de l'employer dans l'intérieur. La royauté ne peut être conduite comme la représentation de certains spectacles, où l'un des acteurs fait les gestes pendant que l'autre prononce les paroles. Mais, quand la plus énergique volonté des temps modernes, celle de Bonaparte, se serait trouvée sur le trône, elle se serait brisée contre l'opinion publique au moment de l'ouverture des états généraux. La politique était alors un champ nouveau pour l'imagination des Français; chacun se flattait d'y jouer un rôle, chacun voyait un but pour soi dans les chances multipliées qui s'annonçaient de toutes parts; cent ans d'événements et d'écrits divers avaient préparé les esprits aux biens sans nombre que l'on se croyait prêt à saisir. Lorsque Napoléon a établi le despotisme en France, les circonstances étaient favorables à ce dessein; on était lassé de troubles, on avait peur des maux horribles qu'on avait soufferts, et que le retour des mêmes factions pouvait ramener; d'ailleurs l'enthousiasme public était tourné vers la gloire militaire; la guerre de la révolution avait exalté l'orgueil national. L'opinion, au contraire, sous Louis XVI, ne s'attachait qu'aux

intérêts purement philosophiques; elle avait été formée par les livres, qui proposaient un grand nombre d'améliorations pour l'ordre civil, administratif et judiciaire; on vivait depuis longtemps dans une profonde paix; la guerre même était hors de mode depuis Louis XVI. Tout le mouvement des esprits consistait dans le désir d'exercer des droits politiques, et toute l'habileté d'un homme d'État se fondait sur l'art de ménager cette opinion.

Lorsqu'on peut gouverner un pays par la force militaire, la tâche des ministres est simple, et de grands talents ne sont pas nécessaires pour se faire obéir; mais si, par malheur, on a recours à cette force, et qu'elle manque, alors l'autre ressource, celle de captiver l'opinion, n'existe plus; car on l'a perdue pour jamais dès qu'on a vainement tenté de la contraindre. Examinons, d'après ces principes, les plans proposés par M. Necker, et ceux qu'on fit adopter au roi, en sacrifiant ce ministre.

CHAPITRE XX.

De la séance royale du 23 juin 1789.

Le conseil secret du roi différait entièrement de son ministère ostensible; il y avait bien quelques ministres de l'avis du conseil secret, mais le chef reconnu de l'administration, M. Necker, était précisément celui contre lequel les privilégiés dirigeaient leurs efforts.

En Angleterre, la responsabilité des ministres met obstacle à ce double gouvernement des affidés du roi et de ses agents officiels. Aucun acte du pouvoir royal n'étant exécuté sans la signature d'un ministre, et cette signature pouvant coûter la vie à celui qui la donne à tort, quand le roi serait entouré de chambellans qui prêcheraient le pouvoir absolu, aucun de ces chambellans mêmes ne se risquerait à faire, comme ministre, ce qu'il soutiendrait comme courtisan. Il n'en était pas ainsi de la France : on faisait venir, à l'insu du ministre principal, des régiments allemands, parce qu'on n'était pas assez sûr des régiments français; l'on se

persuadait qu'avec cette troupe étrangère on viendrait à bout de l'opinion, dans un pays tel qu'était alors l'illustre France.

Le baron de Breteuil, qui aspirait à remplacer M. Necker, était incapable de comprendre autre chose que l'ancien régime; et encore, dans l'ancien régime, ses idées ne s'étaient jamais étendues au delà des cours, soit en France, soit dans les pays étrangers où il avait été envoyé comme ambassadeur. Il avait revêtu son ambition des formes de la bonhomie; il serrait la main à la manière anglaise à tous ceux qu'il rencontrait, comme s'il eût dit à chacun: « Je voudrais être ministre; quel mal cela vous fait-il? » A force de répéter qu'il voulait être ministre, on y avait consenti, et il avait aussi bien gouverné qu'un autre, quand il ne s'agissait que de signer le travail ordinaire que les commis apportaient tout fait à leurs chefs. Mais, dans la grande circonstance dont je vais parler, il fit, par ses conseils, un mal affreux à la cause du roi. Son gros son de voix ressemblait à de l'énergie; il marchait à grand bruit en frappant du pied, comme s'il avait voulu faire sortir de terre une armée, et toutes ses manières décidées faisaient illusion à ceux qui avaient foi à leurs propres désirs.

Quand M. Necker disait au roi et à la reine: Êtes-vous assurés de l'armée? on croyait voir dans ce doute un sentiment factieux: car l'un des traits qui caractérisent le parti des aristocrates en France, c'est d'avoir pour suspecte la connaissance des faits. Ces faits, qui sont opiniâtres, se sont en vain soulevés dix fois contre les espérances des privilégiés: toujours ils les ont attribués à ceux qui les ont prévus, mais jamais à la nature des choses. Quinze jours après l'ouverture des états généraux, avant que le tiers état se fût constitué assemblée nationale, lorsque les deux partis ignoraient encore leur force réciproque, et qu'ils s'adressaient tous les deux au gouvernement pour requérir son appui, M. Necker présenta au roi un tableau de la situation de la monarchie. « Sire, » lui dit-il, je crains qu'on ne vous trompe sur l'esprit de votre » armée: la correspondance des provinces nous fait croire qu'elle » ne marchera pas contre les états généraux. Ne la faites donc » point approcher de Versailles, comme si vous aviez l'intention

» de l'employer hostilement contre les députés. Le parti populaire
» ne sait point encore positivement quelle est la disposition de
» cette armée. Servez-vous de cette incertitude même pour main-
» tenir votre autorité dans l'opinion; car, si le fatal secret de
» l'insubordination des troupes était connu, comment serait-il
» possible de contenir les esprits factieux? Ce dont il s'agit main-
» tenant, sire, c'est d'accéder aux vœux raisonnables de la France:
» daignez vous résigner à la constitution anglaise; vous n'éprou-
» verez personnellement aucune contrainte par le règne des lois;
» car jamais elles ne vous imposeront autant de barrières que vos
» propres scrupules; et, en allant au devant des désirs de votre
» nation, vous accorderez encore aujourd'hui ce que peut-être
» elle exigera demain. »

A la suite de ces observations, M. Necker remit le projet d'une déclaration qui devait être donnée par le roi un mois plus tôt que le 23 juin, c'est-à-dire longtemps avant que le tiers état se fût déclaré assemblée nationale, avant le serment du Jeu-de-Paume, enfin avant que les députés eussent pris aucune mesure hostile. Les concessions du roi avaient alors plus de dignité. La déclaration, telle que l'avait rédigée M. Necker, était presque mot pour mot semblable à celle qui fut donnée par Louis XVIII à Saint-Ouen le 2 mai 1814[1], vingt-cinq années après l'ouverture des états généraux. N'est-il pas permis de croire que le cercle sanglant de ces vingt-cinq années n'aurait pas été parcouru, si l'on avait consenti dès le premier jour à ce que la nation voulait alors et ne cessera point de vouloir?

Un moyen ingénieux assurait le succès de la proposition de M. Necker. Le roi devait ordonner le vote par tête en matière d'impôts, et ce n'était que sur les intérêts, sur les affaires et les priviléges de chaque ordre, qu'ils étaient appelés à délibérer séparément avant que la constitution fût établie. Le tiers état, ne s'étant point encore assuré du vote par tête, eût été reconnaissant de l'ob-

[1] C'est dans ce même lieu, Saint-Ouen, que mon père a passé sa vie. Je ne puis m'empêcher, tout puéril qu'est ce rapprochement, d'en être frappée.

tenir en matière d'impôts, ce qui était de toute justice : car se figure-t-on des états généraux dans lesquels la majorité, c'est-à-dire les deux ordres privilégiés, qui comparativement ne payaient presque rien, auraient décidé des taxes que la minorité, le tiers état, devait acquitter en entier? Le roi déclarait aussi, dans le projet de M. Necker, que, relativement à l'organisation future des états généraux, il ne sanctionnerait qu'un corps législatif en deux chambres. Venaient ensuite différentes propositions populaires en finances et en législation, qui auraient achevé de concilier l'opinion en faveur de la déclaration royale. Le roi l'adopta tout entière, et dans le premier moment il est sûr qu'il l'approuvait. M. Necker fut cette fois au comble de l'espérance; car il se flattait de faire accepter ce plan sagement combiné à la majorité des députés du tiers, quoique les plus exagérés fussent disposés à repousser tout ce qui viendrait de la cour.

Tandis que M. Necker exposait volontiers sa popularité en se déclarant le défenseur d'une chambre haute, les aristocrates se croyaient au contraire dépouillés par cette institution. Chaque parti, depuis vingt-cinq ans, a repoussé et regretté tour à tour la constitution anglaise, suivant qu'il était vainqueur ou vaincu. La reine dit, en 1792, au chevalier de Coigny : « Je voudrais qu'il m'en eût coûté un bras, et que la constitution anglaise fût établie en France. » Les nobles n'ont cessé de l'invoquer quand on les a dépouillés de toute leur existence; et le parti populaire, sous Bonaparte, se serait sûrement trouvé très-heureux de l'obtenir. On dirait que la constitution anglaise, ou plutôt la raison, en France, est comme la belle Angélique dans la comédie du *Joueur* : il l'invoque dans sa détresse, et la néglige quand il est heureux.

M. Necker attachait la plus grande importance à ce que le roi ne perdît pas un instant pour interposer sa médiation au milieu des débats des trois ordres. Mais le roi se tranquillisait sur la popularité de son ministre, croyant qu'il serait toujours temps d'y avoir recours s'il le fallait. C'était une grande erreur : M. Necker pouvait aller jusqu'à tel point, il pouvait mettre telles bornes aux prétentions des députés du tiers, en leur accordant telle chose

qu'ils ne se croyaient pas encore sûrs d'obtenir ; mais, s'il avait abjuré ce qui faisait sa force, la nature même de ses opinions, il aurait eu moins d'influence que tout autre homme.

Un parti dans les députés du tiers, celui dont Mounier et Malouet étaient les chefs, se concertait avec M. Necker ; mais l'autre voulait une révolution, et ne se contentait pas de recevoir ce qu'il aimait mieux conquérir. Pendant que M. Necker luttait avec la cour en faveur de la liberté nationale, il défendait l'autorité royale et les nobles eux-mêmes contre le tiers état ; toutes ses heures et toutes ses facultés étaient consacrées à prémunir le roi contre les courtisans, et les députés contre les factieux.

N'importe, dira-t-on, puisque M. Necker n'a pas réussi, c'est qu'il n'a pas été assez habile. Depuis treize années, cinq de ministère et huit de retraite, M. Necker s'était soutenu au plus haut point de la faveur populaire ; il en jouissait encore à un tel degré, que la France entière fut soulevée à la nouvelle de son exil. En quoi donc a-t-il jamais rien perdu par sa faute ? et comment, je ne saurais assez le répéter, peut-on rendre un homme responsable des malheurs qui sont arrivés pour n'avoir pas suivi ses conseils ? Si la monarchie a été renversée parce que le système contraire au sien a été adopté, n'est-il pas probable qu'elle eût été sauvée, si le roi ne s'était pas écarté de la route dans laquelle il avait marché depuis le retour de M. Necker au ministère ?

Un jour très-prochain était choisi pour la séance royale, lorsque les ennemis secrets de M. Necker déterminèrent le roi à faire un voyage à Marly, séjour où l'opinion publique se faisait encore moins entendre qu'à Versailles. Les courtisans se placent d'ordinaire entre le prince et la nation, comme un écho trompeur qui altère ce qu'il répète. M. Necker raconte que le soir du conseil d'État dans lequel la séance royale devait être fixée pour le lendemain, un billet de la reine engagea le roi à sortir du conseil, et la délibération fut renvoyée au jour suivant. Alors deux magistrats de plus furent admis à la discussion, ainsi que les deux princes frères du roi. Ces magistrats ne connaissaient que les anciennes formes, et les princes, jeunes alors, se confiaient trop dans l'armée.

Le parti qui se donnait pour défenseur du trône parlait avec beaucoup de dédain de l'autorité du roi d'Angleterre; il voulait faire considérer comme un attentat la pensée de réduire un roi de France au misérable sort du monarque britannique. Non-seulement cette manière de voir était erronée, mais peut-être même n'était-elle inspirée que par des calculs égoïstes; car, dans le fait, ce n'est pas le roi, mais les nobles, et surtout les nobles de seconde classe, qui, selon leur manière de voir, devaient perdre à n'être que les citoyens d'un pays libre.

Les institutions anglaises n'auraient diminué ni les jouissances du roi, ni l'autorité dont il voulait et pouvait user. Ces institutions ne portaient pas atteinte non plus à la dignité des premières familles historiques de France; au contraire, en les plaçant dans la chambre des pairs, on leur donnait des prérogatives plus assurées, et qui les séparaient plus distinctement du reste de leur ordre. Ce n'étaient donc que les privilégiés de la seconde classe de la noblesse, et la puissance politique du haut clergé, qu'il fallait sacrifier. Les parlements aussi craignaient de perdre les pouvoirs contestés auxquels ils avaient eux-mêmes renoncé, mais qu'ils regrettaient toujours; peut-être même prévoyaient-ils d'avance l'institution des jurés, cette sauvegarde de l'humanité dans l'exercice de la justice. Mais, encore une fois, les intérêts des corps n'étaient point unis à ceux de la prérogative royale, et, en voulant les rendre inséparables, les privilégiés ont entraîné le trône dans leur propre chute. Leur intention n'était sûrement pas de renverser la monarchie, mais ils ont voulu que la monarchie triomphât par eux et avec eux; tandis que les choses en étaient venues au point qu'il fallait sacrifier sincèrement et clairement ce qui était impossible à défendre, pour sauver ce qui pouvait être maintenu.

Telle était l'opinion de M. Necker; mais elle n'était point partagée par les nouveaux membres du conseil du roi. Ils proposèrent divers changements, tous conformes aux passions de la majorité des privilégiés. M. Necker lutta plusieurs jours contre les nouveaux adversaires qu'on lui opposait, avec une énergie éton-

nante dans un ministre qui désirait certainement de plaire au roi et à sa famille. Mais il était si convaincu de la vérité de ce qu'il affirmait, qu'il montra dans cette circonstance une décision imperturbable. Il prédit la défection de l'armée, si l'on avait besoin d'y avoir recours contre le parti populaire ; il annonça que le roi perdrait tout son ascendant sur le tiers état, par l'esprit dans lequel on voulait rédiger la déclaration; enfin il indiqua respectueusement qu'il ne pouvait prêter son appui à un projet qui n'était pas le sein, et dont les suites, selon lui, seraient funestes.

On ne voulait pas condescendre aux conseils de M. Necker; mais on aurait souhaité que sa présence à la séance royale fît croire aux députés du peuple qu'il approuvait la démarche adoptée par le conseil du roi. M. Necker s'y refusa en envoyant sa démission. Cependant, disaient les aristocrates, une partie du plan de M. Necker était conservée; sans doute il restait, dans la déclaration du 23 juin, quelques-unes des concessoins que la nation désirait: la suppression de la taille, l'abolition des priviléges en matière d'impôts, l'admission de tous les citoyens aux emplois civils et militaires, etc.; mais en un mois les choses avaient bien changé : on avait laissé le tiers état grandir assez pour qu'il ne fût plus reconnaissant des concessions qu'il était certain d'obtenir. M. Necker voulait que le roi commençât par accorder la délibération par tête en matière d'impôts, dès les premiers mots de son discours ; alors le tiers état aurait cru que la séance royale avait pour but de soutenir ses intérêts, et cela aurait suffi pour le captiver. Mais, dans la rédaction nouvelle qu'on avait fait accepter au roi, le premier article cassait tous les arrêtés que le tiers état avait pris comme assemblée nationale, et qu'il avait consacrés par le serment du Jeu-de-Paume. Avant tous ces engagements contractés par le tiers état envers l'opinion, M. Necker avait proposé la séance royale : était-il sage d'accorder beaucoup moins au parti populaire, quand il était devenu plus puissant encore, dans l'espace de temps que la cour avait perdu en incertitudes?

L'à-propos est la nymphe Égérie des hommes d'Etat, des généraux, de tous ceux qui ont affaire à la mobile nature de l'espèce

humaine. Un coup d'autorité contre le tiers état n'était pas possible le 23 juin 1789, et c'était plutôt aux nobles que le roi devait commander : car le point d'honneur des nobles peut consister dans l'obéissance; c'est un des statuts de l'ancienne chevalerie que de se soumettre aux rois comme à des chefs militaires; mais l'obéissance implicite du peuple n'est que de la sujétion, et l'esprit du siècle n'y portait plus. Le trône ne peut être solidement appuyé, de nos jours, que sur le pouvoir de la loi.

Le roi ne devait pas sacrifier la popularité qu'il avait acquise en accordant le doublement du tiers : elle valait mieux pour lui que toutes les promesses de ses courtisans. Mais il la perdit par sa déclaration du 23 juin; et, quoique cette déclaration contînt de très-bonnes choses, elle manqua totalement son effet. Les premières paroles révoltèrent le tiers état, et dès ce moment il n'écouta plus tout ce qu'il aurait bien accueilli, s'il avait pu croire que le monarque voulait défendre la nation contre les prétentions des privilégiés, et non les privilégiés contre les intérêts de la nation.

CHAPITRE XXI.

Des événements causés par la séance royale du 23 juin 1789.

Les prédictions de M. Necker ne furent que trop réalisées; et cette séance royale, contre laquelle il s'était élevé avec tant de force, eut des suites plus déplorables encore que celles qu'il avait prévues. A peine le roi fut-il sorti de la salle, que le tiers état, resté seul en permanence, déclara qu'il continuerait ses délibérations sans avoir égard à ce qui venait de se passer. Le mouvement était donné; la séance royale, loin d'atteindre le but qu'on se proposait, avait augmenté l'élan du tiers état, en lui offrant l'occasion d'un nouveau triomphe.

Le bruit de la démission de M. Necker se répandit, et toutes les rues de Versailles furent remplies à l'instant par les habitants de la ville, qui proclamaient son nom. Le roi et la reine le firent

appeler le soir même de la séance royale, et lui demandèrent tous les deux, au nom du salut de l'Etat, de reprendre sa place; la reine ajouta que la sûreté de la personne du roi était attachée à ce qu'il restât ministre. Pouvait-il ne pas obéir? La reine s'engagea solennellement à ne plus suivre que ses conseils; telle était alors sa résolution, parce que le mouvement populaire l'avait émue: mais, comme elle était toujours convaincue que toute limite donnée à l'autorité royale était un malheur, elle devait nécessairement tomber sous l'influence de ceux qui pensaient comme elle.

Le roi, l'on ne saurait trop le dire, avait toutes les vertus nécessaires pour être un monarque constitutionnel, car un tel monarque est plutôt le magistrat suprême que le chef militaire de son pays. Mais, quoiqu'il eût beaucoup d'instruction, et qu'il lût surtout avec intérêt les historiens anglais, le descendant de Louis XIV avait de la peine à se départir de la doctrine du droit divin. Elle est considérée en Angleterre comme un crime de lèse-majesté, puisque c'est d'après un pacte avec la nation que la dynastie actuelle a été appelée au trône. Mais, bien que Louis XVI ne fût nullement porté par son caractère à désirer le pouvoir absolu, ce pouvoir était un préjugé funeste, auquel, malheureusement pour la France et pour lui, il n'a jamais renoncé tout à fait.

M. Necker, vaincu par les instances que le roi et la reine daignèrent lui faire, promit de rester ministre, et ne parla plus que de l'avenir; il ne dissimula point les dangers de la situation des affaires; néanmoins il dit qu'il se flattait encore d'y remédier, pourvu qu'on ne fît pas venir les troupes autour de Paris, si l'on n'était pas certain de leur obéissance; dans ce cas, il demandait à quitter le ministère, ne pouvant plus que faire des vœux pour le roi dans sa retraite.

Il ne restait que trois moyens pour prévenir la crise politique dont on était menacé: l'espoir que le tiers état fondait encore sur les dispositions personnelles du roi; l'inquiétude vague du parti que prendraient les troupes, inquiétude qui pouvait encore con-

tenir les factieux; enfin la popularité de M. Necker. Nous allons voir comment ces ressources furent perdues en quinze jours, par les conseils du comité auquel la cour s'abandonnait en secret.

En retournant de chez le roi à sa maison, M. Necker fut porté en triomphe par le peuple. De si vifs transports sont encore présents à mon souvenir, et raniment en moi l'émotion qu'ils m'ont causée dans ces beaux temps de jeunesse et d'espérance. Toutes ces voix, qui répétaient le nom de mon père, me semblaient celles d'une foule d'amis qui partageaient ma respectueuse tendresse. Le peuple ne s'était encore souillé d'aucun crime; il aimait son roi, il le croyait trompé, et chérissait le ministre qu'il considérait comme son défenseur; tout était bon et vrai dans son enthousiasme. Les courtisans ont tâché de faire croire que M. Necker avait préparé cette scène. Quand on l'aurait voulu, comment aurait-on pu faire naître, par de sourdes menées, de semblables mouvements dans une telle multitude? La France entière s'y associait; les adresses des provinces arrivaient de toutes parts, et c'étaient alors des adresses qui exprimaient le vœu général. Mais un des grands malheurs de ceux qui vivent dans les cours, c'est de ne pouvoir se faire l'idée de ce que c'est qu'une nation. Ils attribuent tout à l'intrigue, et cependant l'intrigue ne peut rien sur l'opinion publique. On a vu, durant le cours de la révolution, des factieux agiter tel ou tel parti; mais, en 1789, la France était presque unanime; et vouloir lutter contre ce colosse par la seule puissance des dignités aristocratiques, c'était se battre avec des jouets contre des armes.

La majorité du clergé, la minorité de la noblesse, tous les députés du tiers, se rendirent auprès de M. Necker, à son retour de chez le roi; sa maison pouvait à peine contenir ceux qui s'y étaient réunis, et c'est là qu'on voyait ce qu'il y a de vraiment aimable dans le caractère des Français, la vivacité de leurs impressions, leur désir de plaire, et la facilité avec laquelle un gouvernement peut les captiver ou les révolter, selon qu'il s'adresse bien ou mal au génie d'imagination dont ils sont susceptibles. J'entendais mon père conjurer les députés du tiers de ne pas porter trop loin leurs

prétentions. « Vous êtes les plus forts maintenant, disait-il ; c'est donc à vous que convient la sagesse. » Il leur peignait l'état de la France, et le bien qu'ils pouvaient faire; plusieurs pleuraient, et lui promettaient de se laisser guider par ses conseils ; mais ils lui demandaient aussi de leur répondre des intentions du roi. La puissance royale inspirait encore non-seulement du respect, mais un reste de crainte ; c'était ces sentiments qu'il fallait ménager.

Cent cinquante ecclésiastiques, parmi lesquels se trouvaient des prélats d'un ordre supérieur, avaient déjà passé à l'assemblée nationale; quarante-sept membres de la noblesse, placés pour la plupart au premier rang par leurs talents et leur naissance, les avaient suivis ; plus de trente autres n'attendaient que la permission de leurs commettants pour s'y joindre. Le peuple demandait à grands cris la réunion des trois ordres, et il insultait les nobles et les ecclésiastiques qui se rendaient dans leur chambre séparée. M. Necker alors proposa au roi d'ordonner au clergé et à la noblesse de délibérer avec le tiers, afin de leur sauver l'anxiété pénible dans laquelle ils se trouvaient, et de leur ôter l'embarras d'avoir l'air de céder à la puissance du peuple. Cette injonction du roi produisit encore un effet étonnant sur l'esprit public. On sut gré à l'autorité de sa condescendance, bien qu'elle y fût presque forcée. On accueillit la majorité de la chambre des nobles, quoique l'on sût qu'elle avait signé une protestation contre la démarche même qu'elle faisait. L'espoir du bien se ranima, et Mounier, qui était le rapporteur du comité de constitution, déclara qu'il proposerait un système politique presque en tout semblable à celui de la monarchie anglaise.

En comparant donc l'état des choses et des 'esprits à la fermentation terrible qui s'était manifestée le soir du 23 juin, on ne pouvait nier que M. Necker n'eût remis une seconde fois les rênes du gouvernement entre les mains du roi, comme après le renvoi de l'archevêque de Sens. Le trône sans doute était ébranlé, mais il était encore possible de le raffermir, en évitant avant tout une insurrection, puisque cette insurrection devait l'emporter sur les

moyens qui restaient au gouvernement pour y résister. Mais les mauvais succès du 23 juin ne découragèrent point ceux qui les avaient amenés; et, pendant qu'on laissait M. Necker diriger les démarches extérieures du roi, le même comité secret lui conseillait de feindre d'acquiescer à tout, jusqu'à ce que les troupes allemandes commandées par le maréchal de Broglie fussent près de Paris. L'on se garda bien d'avouer à M. Necker qu'on leur avait ordonné de venir pour dissoudre l'assemblée : on prit pour prétexte de cet ordre, lorsqu'il fut connu, des troubles partiels dont Paris avait été le théâtre, et dans lesquels les gardes françaises, appelées pour rétablir l'ordre, avaient manifesté l'insubordination la plus complète.

M. Necker n'ignorait pas le véritable objet pour lequel on faisait avancer les troupes, bien qu'on voulût le lui cacher. L'intention de la cour était de réunir à Compiègne tous les membres des trois ordres qui n'avaient point favorisé le système des innovations, et là de leur faire consentir à la hâte les impôts et les emprunts dont elle avait besoin, afin de les congédier ensuite. Comme un tel projet ne pouvait être secondé par M. Necker, on se proposait de le renvoyer dès que la force militaire serait rassemblée. Cinquante avis par jour l'informaient de sa situation, et il ne lui était pas possible d'en douter; mais, ayant vu l'effet violent qu'avait produit, le 23 juin, la nouvelle de sa démission, il était décidé à ne pas exposer la chose publique à une nouvelle secousse; car ce qu'il redoutait le plus au monde, c'était d'obtenir un triomphe personnel aux dépens de l'autorité du roi. Ses partisans, effrayés des ennemis dont il était environné, le conjuraient de se retirer : il savait qu'il était question de le mettre à la Bastille; mais il savait aussi que, dans les circonstances où l'on se trouvait alors, il ne pouvait quitter sa place sans confirmer les bruits qui se répandaient sur les mesures violentes que l'on préparait à la cour. Le roi s'étant résolu à ces mesures, M. Necker ne voulut pas y prendre part; mais il ne voulait pas non plus donner le signal de s'y opposer, et il restait là comme une sentinelle qu'on laissait encore à son poste pour tromper les attaquants sur la manœuvre.

Le parti populaire ne comprenant que trop bien ce qu'on méditait contre lui, et ne se résignant pas, comme M. Necker, à en être la victime, Mirabeau fit adopter à l'assemblée nationale sa fameuse adresse pour le renvoi des troupes. C'était la première fois que la France entendait cette éloquence populaire, dont la puissance naturelle était augmentée par la grandeur des circonstances. Le respect pour le caractère personnel du roi se faisait encore remarquer dans cette harangue tribunitienne. « Et comment s'y prend-on, » sire, disait l'orateur de la chambre, pour vous faire douter de » l'attachement et de l'amour de vos sujets ? Avez-vous prodigué » leur sang ? êtes-vous cruel, implacable ? avez-vous abusé de la » justice ? le peuple vous impute-t-il ses malheurs ? vous nomme- » t-il dans ses calamités ?... Ne croyez pas ceux qui vous parlent » légèrement de la nation, et qui ne savent que vous la repré- » senter, selon leurs vues, tantôt insolente, rebelle, séditieuse, » tantôt soumise, docile au joug, prompte à courber la tête pour » le recevoir. Ces deux tableaux sont également infidèles.

» Toujours prêts à vous obéir, sire, parce que vous comman- » dez au nom des lois, notre fidélité est sans bornes comme sans » atteinte.

» Sire, nous vous en conjurons au nom de la patrie, au nom » de votre bonheur et de votre gloire, renvoyez vos soldats aux » postes d'où vos conseillers les ont tirés ; renvoyez cette artillerie » destinée à couvrir vos frontières ; renvoyez surtout les troupes » étrangères, ces alliés de la nation, que nous payons pour défen- » dre et non pour troubler nos foyers : Votre Majesté n'en a pas » besoin. Eh ! pourquoi un monarque adoré de vingt-cinq millions » de Français ferait-il accourir, à grands frais, autour du trône, » quelques milliers d'étrangers ? Sire, au milieu de vos enfants, » soyez gardé par leur amour. »

Ces paroles sont la dernière lueur de l'attachement que les Français devaient à leur roi pour ses vertus personnelles. Quand la force militaire fut essayée, et le fut vainement, le pouvoir et l'amour semblèrent s'éclipser ensemble.

M. Necker continua d'aller tous les jours chez le roi ; mais rien

de sérieux ne lui fut jamais communiqué. Ce silence envers le ministre principal était bien inquiétant, quand de toutes parts on voyait arriver des régiments étrangers qui se plaçaient autour de Paris et de Versailles. Mon père nous disait confidentiellement, chaque soir, qu'il s'attendait à être arrêté le lendemain, mais que le danger auquel le roi s'exposait était si grand à ses yeux, qu'il se faisait une loi de rester, pour n'avoir pas l'air de soupçonner ce qui se passait.

Le 11 juillet, à trois heures après midi, M. Necker reçut une lettre du roi qui lui ordonnait de quitter Paris et la France, et lui recommandait seulement de cacher à tout le monde son départ. Le baron de Breteuil avait été d'avis, dans le comité, d'arrêter M. Necker, parce que son renvoi devait causer une émeute. « Je réponds, dit le roi, qu'il obéira strictement au secret que je lui demanderai. » M. Necker fut touché de cette confiance dans sa probité, bien qu'elle fût accompagnée d'un ordre d'exil.

Il sut, depuis, que deux officiers des gardes du corps l'avaient suivi pour s'assurer de sa personne, s'il ne s'était pas soumis à l'injonction du roi; mais à peine purent-ils arriver aussi vite à la frontière que M. Necker lui-même. Madame Necker fut sa seule confidente; elle partit au sortir de son salon, sans aucun préparatif de voyage, avec les précautions que prendrait un criminel pour échapper à sa sentence; et cette sentence si redoutée, c'était le triomphe que le peuple préparait à M. Necker, s'il avait voulu s'y prêter. Deux jours après son départ, dès que sa disgrâce fut connue, les spectacles furent fermés comme pour une calamité publique. Tout Paris prit les armes; la première cocarde que l'on porta fut verte, parce que c'était la couleur de la livrée de M. Necker; on frappa des médailles à son effigie; et, s'il s'était rendu à Paris, au lieu de sortir de France par la frontière la plus rapprochée, celle de Flandre, on ne peut pas assigner de terme à l'influence qu'il aurait acquise.

Certainement le devoir lui commandait d'obéir à l'ordre du roi : mais quel est celui qui, tout en obéissant, ne se serait pas laissé reconnaître, ne se serait pas laissé ramener malgré lui par

la multitude ? L'histoire n'offre peut-être pas d'exemple d'un homme évitant le pouvoir avec le soin qu'on mettrait à fuir la proscription : car il fallait être à la fois le défenseur du peuple, pour être banni de cette manière; et le plus fidèle sujet du monarque, pour lui sacrifier si scrupuleusement les hommages d'une nation entière.

CHAPITRE XXII.

Révolution du 14 juillet.

On renvoya deux ministres en même temps que M. Necker, M. de Montmorin, homme attaché personnellement au roi depuis son enfance, et M. de Saint-Priest, distingué par la sagesse de son esprit. Mais ce que la postérité aura de la peine à croire, c'est qu'en se déterminant à une résolution de cette importance, on ne prit aucune mesure pour garantir la sûreté de la personne du roi, en cas de malheur. On se croyait si certain du succès, qu'on ne rassembla pas de forces autour de Louis XVI, pour l'accompagner à quelque distance, si la capitale se révoltait. On fit camper les troupes dans la plaine, aux portes de Paris, ce qui leur donnait l'occasion de communiquer avec les habitants; ils venaient en foule voir les soldats, et les engageaient à ne pas se battre contre le peuple. Ainsi donc, excepté deux régiments allemands qui n'entendaient pas le français, et qui tirèrent le sabre dans le jardin des Tuileries seulement, comme s'ils avaient voulu donner un prétexte à l'insurrection, toutes les troupes sur lesquelles on comptait partagèrent l'esprit des citoyens, et ne se prêtèrent en rien à ce qu'on attendait d'elles.

Dès que la nouvelle du départ de M. Necker fut répandue dans Paris, on barricada les rues ; chacun se fit garde national, prit un costume militaire quelconque, et se saisit au hasard de la première arme, fusil, sabre, faux, n'importe. Une foule innombrable d'hommes de la même opinion s'embrassaient dans les rues comme des frères, et l'armée du peuple de Paris, composée de plus de

Le baron de Breteuil, pendant le peu de jours qu'il fut ministre, reçut la réponse de MM. Hope à la première lettre de M. Necker, qui contenait l'offre de garantir leurs envois sur sa propre fortune. M. Dufresne de Saint-Léon, premier commis des finances, homme d'un esprit pénétrant et d'un caractère décidé, remit cette lettre à M. le baron de Breteuil, qui n'y vit que de la folie. « Qu'est-ce » que la fortune particulière d'un ministre a de commun, dit-il, » avec les intérêts publics? » Que n'ajoutait-il : « Pourquoi cet » étranger se mêle-t-il des affaires de la France? »

Pendant que M. Necker traversait l'Allemagne, la révolution s'opérait à Paris. Madame de Polignac, qu'il avait laissée à Versailles toute-puissante par la faveur de la reine, le fit demander, à son grand étonnement, dans une auberge à Bâle, et lui apprit qu'elle était en fuite en conséquence de ce qui venait de se passer. M. Necker ne supposait pas la possibilité des proscriptions, et il fut longtemps à comprendre les motifs qui avaient pu déterminer le départ de madame de Polignac. Des lettres apportées par des courriers, des ordres du roi, et des invitations de l'assemblée, le pressaient de reprendre sa place. *M. Necker*, dit Burke dans l'un de ses écrits, *fut rappelé, comme Pompée, pour son malheur, et, comme Marius, il s'assit sur des ruines.* Monsieur et madame Necker en jugèrent ainsi eux-mêmes, et l'on peut voir, par les détails que j'ai donnés dans la Vie privée de mon père, combien il lui en coûta de se déterminer à revenir.

Toutes les circonstances flatteuses dont son rappel était accompagné ne purent lui faire illusion sur l'état des choses. Des meurtres avaient été commis par le peuple le 14 juillet, et, dans sa manière de voir, à la fois religieuse et philosophique, M. Necker ne croyait plus au succès d'une cause ensanglantée. Il ne pouvait pas non plus se flatter de la confiance du roi, puisque Louis XVI ne le rappelait que par la crainte des dangers auxquels l'avait exposé son absence. S'il n'eût été qu'un ambitieux, rien n'était plus facile que de revenir triomphant, en s'appuyant sur la force de l'assemblée constituante; mais c'était uniquement pour se sacrifier au roi et à la France que M. Necker consentit à re-

prendre sa place, après la révolution du 14 juillet. Il se flatta de servir l'État en prodiguant sa popularité pour défendre l'autorité royale, alors trop affaiblie. Il espérait qu'un homme banni par le parti des privilégiés serait entendu avec quelque faveur, lorsqu'il plaiderait leur cause. Un grand citoyen, en qui vingt-sept ans de révolution ont développé chaque jour de nouvelles vertus, un admirable orateur, dont l'éloquence a défendu la cause de son père, de sa patrie et de son roi, Lally Tollendal, fort de raisonnement et d'émotion tout ensemble, et ne s'écartant jamais de la vérité par l'enthousiasme, s'exprimait ainsi, au moment du renvoi de M. Necker, sur son caractère et sur sa conduite :

« On vient de nous dénoncer, messieurs, la surprise faite à la » religion d'un roi que nous chérissons, et l'atteinte portée aux » espérances de la nation que nous représentons.

» Je ne répéterai point tout ce qui vous a été dit avec autant » de justesse que d'énergie ; je vous présenterai un simple tableau, » et je vous demande de vous reporter avec moi à l'époque du » mois d'août de l'année dernière.

» Le roi était trompé ;

» Les lois étaient sans ministres, et vingt-cinq millions d'hommes » sans juges ;

» Le trésor public sans fonds, sans crédit, sans moyens pour » prévenir une banqueroute générale, dont on n'était plus sé- » paré que par quelques jours ;

» L'autorité sans respect pour la liberté des particuliers, et » sans force pour maintenir l'ordre public ; le peuple sans autre » ressource que les états généraux, mais sans espérance de les » obtenir, et sans confiance même dans la promesse d'un roi » dont il révérait la probité, parce qu'il s'obstinait à croire que » les ministres d'alors en éluderaient toujours l'exécution.

» A ces fléaux politiques, la nature, dans sa colère, était venue » joindre les siens : le ravage et la désolation étaient dans les cam- » pagnes ; la famine se montrait déjà de loin, menaçant une partie » du royaume.

» Le cri de la vérité est parvenu jusqu'aux oreilles du roi; son œil

» s'est fixé sur ce tableau déchirant ; son cœur honnête et pur s'est
» senti ému ; il s'est rendu aux vœux de son peuple, il a rappelé
» un ministre que ce peuple demandait.

» La justice a repris son cours.

» Le trésor public s'est rempli, le crédit a reparu comme dans
» les temps les plus prospères ; le nom infâme de banqueroute
» n'a plus même été prononcé.

» Les prisons se sont ouvertes, et ont rendu à la société les
» victimes qu'elles renfermaient.

» Les révoltes qui avaient été semées dans plusieurs provinces,
» et dont on avait lieu de craindre le développement le plus ter-
» rible, se sont bornées à des troubles toujours affligeants sans
» doute, mais passagers, et bientôt apaisés par la sagesse et par
» l'indulgence.

» Les états généraux ont été annoncés de nouveau : personne
» n'en a plus douté, quand on a vu un roi vertueux confier l'exé-
» cution de ses promesses à un vertueux ministre. Le nom du roi
» a été couvert de bénédictions.

» Le temps de la famine est arrivé. Des travaux immenses, les
» mers couvertes de vaisseaux, toutes les puissances de l'Europe
» sollicitées, les deux mondes mis à contribution pour notre
» subsistance, plus de quatorze cent mille quintaux de farine et
» de grains importés parmi nous, plus de vingt-cinq millions sortis
» du trésor royal, une sollicitude active, efficace, perpétuelle,
» appliquée à tous les jours, à tous les instants, à tous les lieux,
» ont encore écarté ce fléau ; et les inquiétudes paternelles, les
» sacrifices généreux du roi, publiés par son ministre, ont excité
» dans tous les cœurs de ses sujets de nouveaux sentiments d'amour
» et de reconnaissance.

» Enfin, malgré des obstacles sans nombre, les états généraux
» ont été ouverts. Les états généraux ont été ouverts !... Que de
» choses, messieurs, sont renfermées dans ce peu de mots ! que
» de bienfaits y sont retracés ! comme la reconnaissance des Fran-
» çais vient s'y rattacher ! Quelques divisions ont éclaté dans les
» commencements de cette mémorable assemblée ; gardons de

» nous les reprocher l'un à l'autre, et que personne ne prétende » en être totalement innocent. Disons plutôt, pour l'amour de » la paix, que chacun de nous a pu se laisser entraîner à quel- » ques erreurs trop excusables; disons qu'il en est de l'agonie des » préjugés comme des celle des malheureux humains qu'ils tour- » mentent, qu'au moment d'expirer ils se raniment encore, et » jettent une dernière lueur d'existence. Convenons que, dans » tout ce qui pouvait dépendre des hommes, il n'est pas de plan » de conciliation que le ministre n'ait tenté avec la plus exacte im- » partialité, et que le reste a été soumis à la force des choses. » Mais, au milieu de la diversité des opinions, le patriotisme » était dans tous les cœurs: les efforts pacificateurs du ministre, » les invitations réitérées du roi, ont enfin produit leur effet. Une » réunion s'est opérée, chaque jour a fait disparaître un principe » de division, chaque jour a produit une cause de rapprochement; » un projet de constitution, tracé par une main exercée, conçu » par un esprit sage et par un cœur droit (par Mounier), a rallié » tous les esprits et tous les cœurs. Nous avons marché en avant : » on nous a vus entrer dans nos travaux, et la France a com- » mencé à respirer.

» C'est dans cet instant, après tant d'obstacles vaincus, au mi- » lieu de tant d'espérances et de besoins, que des conseillers per- » fides enlèvent au plus juste des rois son serviteur le plus fidèle, » et à la nation le ministre citoyen en qui elle avait mis sa con- » fiance.

» Quels sont donc ses accusateurs auprès du trône? Ce ne sont » pas sans doute les parlements qu'il a rappelés; ce n'est pas sû- » rement le peuple qu'il a nourri; ce ne sont pas les créanciers » de l'État qu'il a payés, les bons citoyens dont il a secondé les » vœux. Qui sont-ils donc? Je l'ignore, mais il en est; la justice, » la bonté reconnue du roi, ne me permettent pas d'en douter; » quels qu'ils soient, ils sont bien coupables.

» Au défaut des accusateurs, je cherche les crimes qu'ils ont pu » dénoncer. Ce ministre, que le roi avait accordé à ses peuples » comme un don de son amour, comment est-il devenu tout à

» coup un objet d'animadversion? Qu'a-t-il fait depuis un an? » Nous venons de le voir, je l'ai dit, je le répète : quand il n'y » avait point d'argent, il nous a payés, quand il n'y avait pas de » pain, il nous a nourris; quand il n'y avait point d'autorité, il a » calmé les révoltes. Je l'ai entendu accuser tour à tour d'ébranler » le trône et de rendre le roi despote, de sacrifier le peuple à la » noblesse, et de sacrifier la noblesse au peuple. J'ai reconnu dans » cette accusation le partage ordinaire des hommes justes et » impartiaux, et ce double reproche m'a paru un double hom- » mage.

» Je me rappelle encore que je l'ai entendu appeler du nom de » factieux, et je me suis demandé alors quel était le sens de cette » expression. Je me suis demandé quel autre ministre avait jamais » été plus dévoué au maître qu'il servait, quel autre avait été » plus jaloux de publier les vertus et les bienfaits du roi, quel » autre lui avait donné et lui avait attiré plus de bénédictions, plus » de témoignages d'amour et de respect.

» Membres des communes, qu'une sensibilité si noble précipitait » au devant de lui, le jour de son dernier triomphe, ce jour où, » après avoir craint de le perdre, vous crûtes qu'il vous était rendu » pour plus longtemps, lorsque vous l'entouriez, lorsqu'au nom » du peuple dont vous êtes les augustes représentants, au nom du » roi dont vous êtes les sujets fidèles, vous le conjuriez de rester » toujours le ministre de l'un et de l'autre, lorsque vous l'arro- » siez de vos larmes vertueuses : ah! dites si c'est avec un vi- » sage de factieux, si c'est avec l'insolence d'un chef de parti » qu'il recevait tous ces témoignages de vos bontés. Vous di- » sait-il, vous demandait-il autre chose *que de vous confier au » roi, que de chérir le roi, que de faire aimer au roi les états » généraux?* Membres des communes, répondez, je vous en » conjure; et si ma voix ose publier un mensonge, que la vôtre » s'élève pour me confondre.

» Et sa retraite, messieurs, sa retraite avant-hier a-t-elle été » celle d'un factieux? Ses serviteurs les plus intimes, ses amis » les plus tendres, sa famille même, ont ignoré son départ. Il a

» prétexté un projet de campagne; il a laissé en proie aux inquié-
» tudes tout ce qui l'approchait, tout ce qui le chérissait; on a
» passé une nuit à le chercher de tous côtés. Que cette conduite
» soit celle d'un prévaricateur qui veut échapper à l'indignation
» publique, cela se conçoit; mais, quand on songe qu'il voulait se
» dérober à des hommages, à des regrets qu'il eût recueillis partout
» sur son passage, et qui eussent pu adoucir sa disgrâce; qu'il a
» mieux aimé se priver de cette consolation, et souffrir dans la
» personne de tous ceux qu'il aimait, que d'être l'occasion d'un
» instant de troubles ou d'émotion populaire; qu'enfin le dernier
» sentiment qu'il a éprouvé, le dernier devoir qu'il s'est prescrit,
» en quittant la France d'où on le bannissait, a été de donner au
» roi et à la nation encore cette preuve de respect et de dévoû-
» ment; il faut ou ne pas croire à la vertu, ou reconnaître une
» des vertus les plus pures qui aient jamais existé sur la terre. »

Les transports de tout un peuple dont je venais d'être témoin, la voiture de mon père traînée par les citoyens des villes que nous traversions, les femmes à genoux dans les campagnes, quand elles le voyaient passer, rien ne me fit éprouver une émotion aussi vive qu'une telle opinion prononcée par un tel homme.

En moins de quinze jours, deux millions de gardes nationaux furent sur pied en France. On hâta sans doute l'armement de ces milices, en répandant habilement le bruit dans chaque ville et dans chaque village que les brigands allaient arriver; mais le sentiment unanime qui fit sortir le peuple de tutelle ne fut inspiré par aucune adresse, ni dirigé par aucun homme; l'ascendant des corps privilégiés et la force des troupes réglées disparurent en un instant. La nation remplaça tout; elle dit comme le Cid : *Nous nous levons alors;* et il lui suffit de se montrer pour remporter la victoire. Mais, helas! en peu de temps aussi les flatteurs la dépravèrent, parce qu'elle était devenue une puissance.

Dans le voyage de Bâle à Paris, les nouvelles autorités constituées venaient haranguer M. Necker à son passage; il leur recommandait le respect des propriétés, les égards pour les prêtres et les nobles, l'amour pour le roi. Il fit donner des passe-ports à

différentes personnes qui sortaient de France. Le baron de Besenval, qui avait commandé un partie des troupes allemandes, était arrêté à dix lieues de Paris. La municipalité de cette ville avait ordonné qu'il y fût ramené. M. Necker prit sur lui de suspendre l'exécution de cet ordre, dans la crainte, trop bien motivée, que la populace de Paris ne le massacrât dans sa fureur. Mais M. Necker sentait à quel danger il s'exposait, en s'arrogeant ainsi un pouvoir fondé seulement sur sa popularité; aussi, le lendemain de son retour à Versailles, se rendit-il à l'Hôtel de ville pour expliquer sa conduite.

Qu'il me soit permis de m'arrêter encore une fois sur ce jour, le dernier de la prospérité de ma vie, cependant, qui s'ouvrait à peine devant moi. La population entière de Paris se pressait en foule dans les rues; on voyait des hommes et des femmes aux fenêtres et sur les toits, criant : Vive M. Necker! Quand il arriva près de l'Hôtel de ville, les acclamations redoublèrent; la place était remplie d'une multitude animée du même sentiment, et qui se précipitait sur les pas d'un seul homme, et cet homme était mon père. Il monta dans la salle de l'Hôtel de ville, rendit compte aux magistrats nouvellement élus de l'ordre qu'il avait donné pour sauver M. de Besenval; et, leur faisant sentir avec sa délicatesse accoutumée tout ce qui plaidait en faveur de ceux qui avaient obéi à leur souverain, et qui défendaient un ordre de choses existant depuis plusieurs siècles, il demanda l'amnistie pour le passé, quel qu'il fût, et la réconciliation pour l'avenir. Les confédérés du Rutli, au commencement du quatorzième siècle, en jurant la délivrance de la Suisse, jurèrent aussi d'être justes envers leurs adversaires; et c'est sans doute à cette noble résolution qu'ils durent leur triomphe. Au moment où M. Necker prononça ce mot d'amnistie, il retentit dans tous les cœurs; aussitôt le peuple, rassemblé sur la place publique, voulut s'y associer. M. Necker alors s'avança sur le balcon, et, proclamant à haute voix les saintes paroles de la paix entre les Français de tous les partis, la multitude entière y répondit avec transport. Je ne vis rien de plus dans cet instant, car je perdis connaissance à force de joie.

Aimable et généreuse France, adieu! Adieu, France, qui vouliez la liberté, et qui pouviez alors si facilement l'obtenir! Je suis maintenant condamnée à retracer d'abord vos fautes, puis vos forfaits, puis vos malheurs : des lueurs de vos vertus apparaîtront encore; mais l'éclat même qu'elles jetteront ne servira qu'à mieux faire voir la profondeur de vos misères. Toutefois vous avez tant mérité d'être aimée, qu'on se flatte encore de vous retrouver enfin telle que vous étiez dans les premiers jours de la réunion nationale. Un ami qui reviendrait après une longue absence n'en serait que plus vivement accueilli.

SECONDE PARTIE.

CHAPITRE PREMIER.

Mirabeau.

On dirait qu'à toutes les époques de l'histoire il y a des personnages qu'on peut considérer comme les représentants du bon et du mauvais principe. Tels étaient Cicéron et Catilina dans Rome; tels furent M. Necker et Mirabeau en France. Mirabeau, doué de l'esprit le plus énergique et le plus étendu, se crut assez fort pour renverser le gouvernement et pour établir sur ses ruines un ordre de choses quelconque qui fût l'œuvre de ses mains. Ce projet gigantesque perdit la France et le perdit lui-même; car il se conduisit d'abord comme un factieux, bien que sa véritable manière de voir fût celle de l'homme d'État le plus réfléchi. Ayant passé toute sa vie, jusqu'à quarante ans qu'il avait alors, dans les procès, les enlèvements et les prisons, il était banni de la bonne compagnie, et son premier désir était d'y rentrer. Mais il fallait mettre le feu à l'édifice social, pour que les portes des salons de Paris lui fussent ouvertes. Mirabeau, comme tous les hommes sans morale, vit d'abord son intérêt personnel dans la chose publique, et sa prévoyance fut bornée par son égoïsme.

Un malheureux député de la commune, homme à bonnes intentions, mais sans aucune sorte de talent, rendit compte à l'assemblée constituante de la journée de l'Hôtel de ville, dans laquelle M. Necker avait triomphé des passions haineuses qu'on voulait exciter parmi le peuple; ce député hésitait si péniblement, il s'exprimait avec une telle froideur, et cependant il montrait un tel désir d'être éloquent, qu'il détruisit tout l'effet de l'admirable récit dont il s'était chargé. Mirabeau, blessé néanmoins jusqu'au fond de son orgueil des succès de M. Necker, se promit de défaire

par l'ironie dans l'assemblée, et par des soupçons auprès du peuple, ce que l'enthousiasme avait produit. Il se rendit dès le jour même dans toutes les sections de Paris, et il obtint la rétractation de l'amnistie accordée la veille; il tâcha d'exaspérer les esprits contre les projets qu'avait eus la cour, et fit naître chez les Parisiens une crainte de passer pour bons jusqu'à la duperie, crainte qui agit toujours sur eux, car ils veulent avant tout qu'on les croie pénétrants et redoutables. Mirabeau, en arrachant à M. Necker la palme de la paix intérieure, porta le premier coup à sa popularité : mais ce revers devait être suivi de beaucoup d'autres; car, du moment que l'on excitait le parti populaire à persécuter les vaincus, M. Necker ne pouvait plus rester avec les vainqueurs.

Mirabeau se hâta de proclamer les principes les plus désorganisateurs, lui dont la raison, isolée de son caractère, était parfaitement sage et lumineuse. M. Necker a dit de lui, dans un de ses ouvrages, qu'il était *tribun par calcul et aristocrate par goût.* Rien ne pouvait mieux le peindre : non-seulement son esprit était trop supérieur pour ne pas connaître l'impossibilité de la démocratie en France; mais ce gouvernement eût été praticable, qu'il ne s'en serait pas soucié. Il attachait un grand prix de vanité à sa naissance; en parlant de la Saint-Barthélemi, on l'entendait dire : *L'amiral Coligny, qui, par parenthèse, était mon cousin;* tant il cherchait l'occasion de rappeler qu'il était bon gentilhomme.

Ses goûts dispendieux lui rendaient l'argent fort nécessaire, et l'on a reproché à M. Necker de ne lui en avoir pas donné à l'ouverture des états généraux. Les autres ministres s'étaient chargés de ce genre d'affaires, auquel le caractère de M. Necker n'était point propre. D'ailleurs Mirabeau, soit qu'il acceptât ou non l'argent de la cour, était bien décidé à se faire le maître et non l'instrument de cette cour, et l'on n'aurait jamais obtenu de lui qu'il renonçât à sa force démagogique, avant que cette force l'eût conduit à la tête du gouvernement. Il proclamait la réunion de tous les pouvoirs dans une seule assemblée, bien qu'il sût parfaitement qu'une telle organisation politique était destructive de tout bien; mais il se

persuadait que la France serait dans sa main, et qu'il pourrait, après l'avoir précipitée dans la confusion, l'en retirer à sa volonté. La morale est la science des sciences, à ne la considérer que sous le rapport du calcul, et il y a toujours des limites à l'esprit de ceux qui n'ont pas senti l'harmonie de la nature des choses avec les devoirs de l'homme. *La petite morale tue la grande*, répétait souvent Mirabeau; mais l'occasion de la grande ne se présentait guère, selon lui, dans tout le cours d'une vie.

Il avait plus d'esprit que de talent, et ce n'était jamais qu'avec effort qu'il improvisait à la tribune. Cette même difficulté de rédaction le fit avoir recours à ses amis pour l'aider dans tous ses ouvrages; mais cependant aucun d'eux, après sa mort, n'aurait pu écrire ce qu'il savait leur inspirer. Il disait, en parlant de l'abbé Maury : *Quand il a raison, nous disputons; quand il a tort, je l'écrase;* mais c'est que l'abbé Maury défendait souvent, même de bonnes causes, avec cette espèce de faconde qui ne vient pas de l'émotion intime de l'âme.

Si l'on avait admis les ministres dans l'assemblée, M. Necker, qui plus que personne était capable de s'exprimer avec force et avec chaleur, aurait, je le crois, triomphé de Mirabeau. Mais il était réduit à envoyer des mémoires, et ne pouvait entrer dans la discussion. Mirabeau attaquait le ministre en son absence, tout en louant sa bonté, sa générosité, sa popularité, avec un respect trompeur singulièrement redoutable; et pourtant il admirait sincèrement M. Necker, et ne s'en cachait point à ses amis; mais il savait bien qu'un caractère aussi scrupuleux ne s'allierait jamais avec le sien, et il voulait en détruire l'influence.

M. Necker était réduit au système défensif; l'autre attaquait avec d'autant plus d'audace, que ni les succès ni la responsabilité de l'administration ne le regardaient. M. Necker, en défendant l'autorité royale, abdiquait nécessairement la faveur du parti populaire. Cependant il savait, par expérience, que le roi avait des conseillers secrets et des plans particuliers, et il n'était pas assuré de lui faire suivre la marche qu'il croirait la meilleure. Les obstacles de tous genres entravaient chacun de ses pas; il ne pouvait parler

ouvertement sur rien; néanmoins la ligne qu'il suivait toujours, c'était celle que lui traçait son devoir de ministre. La nation et le roi avaient changé de place : le roi était devenu de beaucoup, et de beaucoup trop, le plus faible. Ainsi donc M. Necker devait défendre le trône auprès de la nation, comme il avait défendu la nation auprès du trône. Mais tous ces sentiments généreux n'embarrassaient point Mirabeau; il se mettait à la tête du parti qui voulait gagner à tout prix de l'importance politique, et les principes les plus abstraits n'étaient pour lui que des moyens d'intrigue.

La nature l'avait bien servi, en lui donnant les défauts et les avantages qui agissent sur une assemblée populaire : de l'amertume, de la plaisanterie, de la force et de l'originalité. Quand il se levait pour parler, quand il montait à la tribune, la curiosité de tous était excitée; personne ne l'estimait, mais on avait une si haute idée de ses facultés, que nul n'osait l'attaquer, si ce n'est ceux des aristocrates qui, ne se servant point de la parole, lui envoyaient défi sur défi pour l'appeler en duel. Il s'y refusait toujours, prenant note sur ses tablettes des propositions de ce genre qu'on lui adressait, et promettant qu'il y répondrait à la fin de l'assemblée. *Il n'est pas juste*, disait-il en parlant d'un honnête gentilhomme de je ne sais quelle province, *que j'expose un homme d'esprit comme moi contre un sot comme lui.* Et, chose bizarre dans un pays tel que la France, cette conduite ne le déconsidérait pas; elle ne faisait pas même suspecter son courage. Il y avait quelque chose de si martial dans son esprit, de si hardi dans ses manières, qu'on ne pouvait accuser un tel homme d'aucune peur.

CHAPITRE II.

De l'Assemblée constituante après le 14 juillet.

Le tiers état et la minorité de la noblesse et du clergé composaient la majorité de l'assemblée constituante, et cette assemblée disposait de la France. Depuis le 14 juillet, rien n'était plus imposant que le spectacle de douze cents députés, écoutés par de

nombreux spectateurs, et s'enflammant au seul nom des grandes vérités qui ont occupé l'esprit humain, depuis l'origine de la société sur la terre. Cette assemblée était peuple par ses passions, mais aucune réunion ne pouvait présenter une aussi grande masse de lumières. L'électricité des pensées s'y communiquait en un instant, parce que l'action des hommes sur les hommes est irrésistible, et que rien ne parlait plus à l'imagination de cette volonté sans armes, brisant d'antiques chaînes que la conquête avait jadis forgées, et que la simple raison faisait tout à coup disparaître. Il faut se transporter en 1789, lorsque les préjugés seuls avaient fait du mal au monde, et que la liberté non souillée était le culte de tous les esprits supérieurs. L'on concevra facilement l'enthousiasme dont on était saisi à l'aspect de tant d'individus appartenant à diverses classes, et venant, les uns offrir leurs sacrifices, les autres prendre possession de leurs droits. Néanmoins on pressentait l'arrogance du pouvoir dans ces souverains d'un nouveau genre, qui se disaient les dépositaires d'une autorité sans limites, celle du peuple. Les Anglais s'étaient créé lentement une organisation politique nouvelle; les Français, la voyant solidement établie ailleurs depuis plus de cent ans, devaient s'en tenir à l'imiter.

Mounier, Lally, Malouet, Clermont-Tonnerre, se montrèrent les appuis de la prérogative royale, dès que la révolution eut désarmé les partisans de l'ancien régime. Non-seulement la réflexion, mais un mouvement involontaire, attache aux puissants tombés dans le malheur, surtout quand d'augustes souvenirs les environnent. Cette disposition généreuse aurait été celle des Français, si le besoin d'être applaudi ne l'emportait pas chez eux sur toute autre impulsion; et l'esprit du temps inspirait des maximes démagogiques à ces mêmes gens qui devaient faire ensuite l'apologie du despotisme.

Un homme d'esprit disait jadis : « Quel que soit le ministre des » finances qui doive être nommé, je suis d'avance son ami et » même un peu son parent. » Il faudrait au contraire en France être toujours l'ami du parti battu, quel qu'il soit; car la puissance dépravе les Français plus que les autres hommes. L'habitude de

vivre à la cour ou de désirer d'y arriver a formé les esprits à la vanité ; et dans un gouvernement arbitraire on n'a pas l'idée d'une autre doctrine que celle du succès. Ce sont les défauts acquis et développés par la servilité qui ont été la cause des excès de la licence.

Chaque ville, chaque village envoyait des félicitations à l'assemblée constituante, et celui qui avait rédigé l'une de ces quarante mille adresses se croyait un émule de Montesquieu.

La foule des spectateurs qu'on admettait dans les galeries animait les orateurs tellement, que chacun voulait obtenir pour son compte ce bruit des applaudissements, dont la jouissance nouvelle séduisait les amours-propres. En Angleterre, il est interdit de lire un discours, il faut l'improviser ; ainsi le nombre des personnes capables de parler est nécessairement très-réduit : mais, lorsqu'on permet de lire ce qu'on a écrit soi-même, ou ce que les autres ont écrit pour nous, les hommes supérieurs ne sont plus les chefs permanents des assemblées, et l'on perd ainsi l'un des plus grands avantages des gouvernements libres, celui de mettre le talent à sa place, et par conséquent d'encourager tous les hommes à perfectionner leurs facultés. Quand on peut être [illegible] du peuple avec aussi peu de talents qu'il en faut p[illegible] être courtisan des princes, l'espèce humaine n'y gagne rien.

Les déclamations démocratiques avec lesquelles on réussissait à la tribune se transformaient en mauvaises actions dans les provinces ; on brûlait les châteaux en exécution des épigrammes prononcées par les orateurs de l'assemblée, et c'était à coups de phrases que l'on désorganisait le royaume.

L'assemblée était saisie par un enthousiasme philosophique dont l'exemple de l'Amérique était une des causes. On voyait un pays qui, n'ayant point encore d'histoire, n'avait rien eu d'ancien à ménager, si ce n'est les excellentes règles de la jurisprudence anglaise, qui, depuis longtemps adoptées en Amérique, y avaient fondé l'esprit de justice et de raison. On se flattait en France de pouvoir prendre pour base les principes de gouvernement qu'un peuple nouveau avait eu raison d'adopter ; mais au milieu de l'Eu-

rope, et avec une caste de privilégiés dont il fallait apaiser les prétentions, un tel projet était impraticable ; et d'ailleurs comment concilier les institutions d'une république avec l'existence d'une monarchie ? La constitution anglaise offrait le seul exemple de ce problème résolu. Mais une manie de vanité presque littéraire inspirait aux Français le besoin d'innover à cet égard. Ils craignaient, comme un auteur, d'emprunter les caractères ou les situations d'un ouvrage déjà existant. Or, en fait de fictions, on a raison d'être original ; mais, quand il s'agit d'institutions réelles, l'on est trop heureux que l'expérience les ait garanties. Certes j'aurais honte, dans ce temps-ci plus que dans tout autre, de me mêler aux déclamations contre la première assemblée représentative de France : elle renfermait des hommes du plus rare mérite, et c'est à la réforme opérée par elle que la nation est redevable encore des richesses de raison et de liberté qu'elle veut et doit conserver à tout prix. Mais si cette assemblée avait joint à ses rares lumières une moralité plus scrupuleuse, elle aurait trouvé le point juste entre les deux partis qui se disputaient, pour ainsi dire, la théorie publique.

CHAPITRE III.

Le général la Fayette.

M. de la Fayette, ayant combattu dès sa première jeunesse pour la cause de l'Amérique, s'était pénétré de bonne heure des principes de liberté qui font la base du gouvernement des États-Unis ; s'il a commis des erreurs relativement à la révolution de France, elles tiennent toutes à son admiration pour les institutions américaines, et pour le héros citoyen Washington, qui a guidé les premiers pas de sa nation dans la carrière de l'indépendance. M. de la Fayette, jeune, riche, noble, aimé dans sa patrie, quitta tous ces avantages à l'âge de dix-neuf ans, pour aller servir au delà des mers cette liberté dont l'amour a décidé de toute sa vie. S'il avait eu le bonheur de naître aux États-Unis, sa conduite

eût été celle de Washington : le même désintéressement, le même enthousiasme, la même persévérance dans les opinions, distinguent l'un et l'autre de ces généreux amis de l'humanité. Si le général Washington avait été, comme le marquis de la Fayette, chef de la garde nationale de Paris, peut-être aussi n'aurait-il pu triompher des circonstances ; peut-être aurait-il aussi échoué contre la difficulté d'être fidèle à ses serments envers le roi, et d'établir cependant la liberté de la nation.

M. de la Fayette, il faut le dire, doit être considéré comme un véritable républicain ; aucune des vanités de sa classe n'est jamais entrée dans sa tête ; la puissance, dont l'effet est si grand en France, n'a point d'ascendant sur lui ; le désir de plaire dans les salons ne modifie pas la moindre de ses paroles ; il a sacrifié toute sa fortune à ses opinions avec la plus généreuse indifférence. Dans les prisons d'Olmutz, comme au pinacle du crédit, il a été également inébranlable dans son attachement aux mêmes principes. C'est un homme dont la façon de voir et de se conduire est parfaitement directe. Qui l'a observé peut savoir d'avance avec certitude ce qu'il fera dans toute occasion. Son esprit politique est pareil à celui des Américains des États-Unis, et sa figure même est plus anglaise que française. Les haines dont M. de la Fayette est l'objet n'ont jamais aigri son caractère, et sa douceur d'âme est parfaite ; mais aussi rien n'a jamais modifié ses opinions, et sa confiance dans le triomphe de la liberté est la même que celle d'un homme pieux dans la vie à venir. Ces sentiments, si contraires aux calculs égoïstes de la plupart des hommes qui ont joué un rôle en France, pourraient bien paraître à quelques-uns assez dignes de pitié : il est si niais, pensent-ils, de préférer son pays à soi ; de ne pas changer de parti, quand le parti qu'on servait est battu ; enfin, de considérer la race humaine non comme des cartes à jouer qu'il faut faire servir à son profit, mais comme l'objet sacré d'un dévoûment absolu ! Néanmoins, si c'est ainsi qu'on peut encourir le reproche de niaiserie, puissent nos hommes d'esprit le mériter une fois ! C'est un phénomène singulier qu'un caractère pareil à celui de M. de la Fayette se soit développé dans le pre-

mier rang des gentilshommes français; mais on ne peut l'accuser ni le juger impartialement, sans le reconnaître pour tel que je viens de le peindre. Il est alors facile de comprendre les divers contrastes qui devaient naître entre sa situation et sa manière d'être. Soutenant la monarchie par devoir plus que par goût, il se rapprochait involontairement des principes des démocrates qu'il était obligé de combattre; et l'on pouvait apercevoir en lui quelque faible pour les amis de la république, quoique sa raison lui défendît d'admettre leur système en France. Depuis le départ de M. de la Fayette pour l'Amérique, il y a quarante ans, on ne peut citer ni une action, ni une parole de lui qui n'ait été dans la même ligne, sans qu'aucun intérêt personnel se soit jamais mêlé à sa conduite. Le succès aurait mis cette manière d'être en relief; mais elle mérite toute l'attention de l'historien, malgré les circonstances et même les fautes qui peuvent servir d'armes aux ennemis.

Le 11 juillet, avant que le tiers état eût triomphé, M. de la Fayette parut à la tribune de l'assemblée constituante pour proposer une déclaration des droits à peu près semblable à celle que les Américains mirent à la tête de leur constitution, lorsqu'ils eurent conquis leur indépendance. Les Anglais aussi, quand ils appelèrent Guillaume III à la couronne, après l'exclusion des Stuarts, lui firent signer un bill des droits sur lesquels la constitution actuelle de l'Angleterre est fondée. Mais, la déclaration des droits d'Amérique étant destinée à un peuple où nul privilége antérieur n'opposait d'obstacle au dessein pur de la raison, on mit à la tête de cette déclaration des principes universels sur la liberté et l'égalité politiques tout à fait d'accord avec les lumières déjà répandues parmi la nation américaine. En Angleterre, le bill des droits ne portait point sur des idées générales, il consacrait des lois et des institutions positives.

La déclaration des droits de 1789 renfermait ce qu'il y avait de meilleur dans celles d'Angleterre et d'Amérique; mais peut-être aurait-il mieux valu s'en tenir à ce qui, d'une part, n'est pas contestable, et, de l'autre, ne saurait être susceptible d'aucune interprétation dangereuse. *Les distinctions sociales*, on n'en saurait

douter, *ne peuvent avoir d'autre but que l'utilité de tous; les pouvoirs politiques émanent tous de l'intérêt du peuple; les hommes naissent et demeurent libres et égaux devant la loi :* mais il y a bien de l'espace pour des sophismes dans un champ aussi vaste, tandis que rien n'est plus clair et plus positif que l'application de ces vérités à la liberté individuelle, à l'établissement du jury, à la liberté de la presse, à l'élection populaire, à la division du pouvoir législatif, au consentement des subsides, etc. Philippe le Long a dit que *tout homme, et en particulier tout Français, naissait et demeurait libre;* l'on sait, au reste, qu'il ne s'est pas laissé gêner par les conséquences de cette maxime; mais les nations pourraient y attacher un sens plus étendu que les rois. Quand la déclaration des droits de l'homme parut dans l'assemblée constituante, au milieu de tous ces jeunes gentilshommes naguère courtisans, ils apportèrent l'un après l'autre à la tribune leurs phrases philosophiques, se complaisant dans les débats minutieux sur la rédaction de telle ou telle maxime, dont la vérité est pourtant si évidente, que les mots les plus simples de toutes les langues peuvent l'exprimer également. L'on prévit alors que rien de stable ne pourrait sortir d'un travail dont la vanité, frivole et factieuse tout ensemble, s'était si vite emparée.

CHAPITRE IV.

Des biens opérés par l'assemblée constituante.

Avant de retracer les funestes événements qui ont dénaturé la révolution française, et perdu en Europe, pour longtemps peut-être, la cause de la raison et de la liberté, examinons les principes proclamés par l'assemblée constituante, et présentons le tableau des biens que leur application a produits et produit encore en France, malgré tous les malheurs qui ont pesé sur ce pays.

La torture subsistait en 1789; le roi n'avait aboli que la question préparatoire; des supplices tels que la roue, et des tourments pareils à ceux qui avaient été infligés pendant trois jours à Damiens,

mier rang des gentilshommes f
ni le juger impartialement [illegible] constituante
viens de le peindre. Il [illegible] Les lois sur les
contrastes qui devaien [illegible] des états géné-
d'être. Soutenant la m [illegible] par la liberté des cultes la plus
se rapprochait invole [illegible]
était obligé de coml [illegible] instruits en public; et non-
faible pour les ami [illegible] d'erreurs irréparables, mais
d'admettre leur s [illegible] : car tout ce qui n'est pas mis
Fayette pour l'A [illegible] des tribunaux, passe toujours pour
une action, ni [illegible]
sans qu'aucu [illegible] introduisit en France toute la juris-
Le succès a [illegible] de l'Angleterre; et peut-être la perfection-
rite toute [illegible] à quelques égards, n'étant liée dans son travail
même les [illegible] ancienne. M. de la Fayette, dès qu'il fut
Le 11 [illegible] de la force armée de Paris, déclara à la commune
Fayette [illegible] ne pouvait se permettre d'arrêter personne,
poser [illegible] n'accordait pas aux accusés un défenseur, la communica-
les A [illegible] des pièces, la confrontation des témoins, et la publicité de la
eure [illegible] procédure. En conséquence de cette réclamation, aussi belle que
app [illegible] dans un chef militaire, la commune demanda et obtint de
Stu [illegible] l'assemblée constituante ces précieuses garanties, en attendant
tut [illegible] que l'établissement des jurés prévînt toute anxiété sur l'équité des
di [illegible] jugements.
a [illegible] Les parlements étaient, comme l'histoire le prouve, des corps
r [illegible] privilégiés, instruments des passions politiques; mais, par cela seul
] [illegible] qu'il y avait quelque indépendance dans leur organisation, et que
le respect des formes y était consacré, les ministres des rois ont
été sans cesse en guerre avec eux; et, comme nous l'avons dit
plus haut, il n'y a presque pas eu, depuis le commencement de la
monarchie française, un crime d'État dont le connaissance n'ait
été soustraite aux tribunaux ordinaires, ou dans le jugement du-
quel les formes voulues par la loi aient été suivies. En examinant
la liste sans fin des ministres, des nobles et des citoyens condam-
nés à mort pour des causes politiques, depuis plusieurs siècles,
on voit, il faut le dire à l'honneur de la magistrature légale, que

...ent a été obligé de renvoyer les procès à des com-...raordinaires, quand il a voulu s'assurer des sentences. ...missions étaient souvent prises, il est vrai, parmi les an-...magistrats, mais non d'après les coutumes établies ; et ce-...ant le gouvernement ne pouvait que trop se fier en général l'esprit des tribunaux. La jurisprudence criminelle de France était tout entière vengeresse de ce qu'on appelait l'État, et nullement protectrice des individus. Par une suite des abus aristocratiques qui dévoraient la nation, les procès civils étaient conduits avec beaucoup plus d'équité que les procès criminels, parce que les premières classes y étaient plus intéressées. On ne fait guère encore, en France, de distinction entre un accusé et un homme reconnu coupable ; tandis qu'en Angleterre le juge avertit lui-même le prévenu qu'il interroge de l'importance des questions qu'il lui fait, et du danger auquel pourraient l'exposer ses réponses. Il n'est sorte de moyens, à commencer par les commissaires de police, et à finir par la torture, qui n'aient été employés par la jurisprudence ancienne et par les tribunaux révolutionnaires, pour faire tomber dans le piége l'homme à qui la société doit accorder d'autant plus de moyens de défense, qu'elle se croit le triste droit de le faire périr.

Si l'assemblée constituante avait supprimé la peine de mort, au moins pour les délits politiques, peut-être les assassinats judiciaires dont nous avons été les témoins n'auraient-ils pas eu lieu. L'empereur Léopold II, comme grand-duc de Toscane, supprima la peine de mort dans ses États ; et, loin que les délits aient été augmentés par la douceur de la législation, les prisons furent vides pendant des mois entiers, ce qui n'avait jamais eu lieu auparavant. L'assemblée nationale substitua aux parlements, composés de membres dont les charges étaient vénales, l'admirable institution des jurés, qui sera chaque jour plus vénérée, à mesure qu'on en sentira mieux les bienfaits. Quelques circonstances bien rares peuvent intimider les jurés lorsque les autorités et le peuple se réunissent pour les effrayer ; mais néanmoins l'on a vu la plupart des factions qui se sont emparées du pouvoir se défier de l'équité des jurés, et les suspendre, pour y substituer des commissions

étaient encore admis dans de certains cas. L'assemblée constituante abolit jusqu'au nom de ces barbaries judiciaires. Les lois sur les protestants, déjà améliorées par les avant-coureurs des états généraux, en 1787, furent remplacées par la liberté des cultes la plus complète.

Les procès criminels n'étaient point instruits en public; et non-seulement il se commettait beaucoup d'erreurs irréparables, mais on en supposait encore davantage : car tout ce qui n'est pas mis en évidence, en fait d'actes des tribunaux, passe toujours pour injuste.

L'assemblée constituante introduisit en France toute la jurisprudence criminelle de l'Angleterre; et peut-être la perfectionna-t-elle encore à quelques égards, n'étant liée dans son travail par aucune coutume ancienne. M. de la Fayette, dès qu'il fut nommé chef de la force armée de Paris, déclara à la commune de cette ville qu'il ne pouvait se permettre d'arrêter personne, si l'on n'accordait pas aux accusés un défenseur, la communication des pièces, la confrontation des témoins, et la publicité de la procédure. En conséquence de cette réclamation, aussi belle que rare dans un chef militaire, la commune demanda et obtint de l'assemblée constituante ces précieuses garanties, en attendant que l'établissement des jurés prévînt toute anxiété sur l'équité des jugements.

Les parlements étaient, comme l'histoire le prouve, des corps privilégiés, instruments des passions politiques; mais, par cela seul qu'il y avait quelque indépendance dans leur organisation, et que le respect des formes y était consacré, les ministres des rois ont été sans cesse en guerre avec eux; et, comme nous l'avons dit plus haut, il n'y a presque pas eu, depuis le commencement de la monarchie française, un crime d'État dont le connaissance n'ait été soustraite aux tribunaux ordinaires, ou dans le jugement duquel les formes voulues par la loi aient été suivies. En examinant la liste sans fin des ministres, des nobles et des citoyens condamnés à mort pour des causes politiques, depuis plusieurs siècles, on voit, il faut le dire à l'honneur de la magistrature légale, que

le gouvernement a été obligé de renvoyer les procès à des commissions extraordinaires, quand il a voulu s'assurer des sentences. Ces commissions étaient souvent prises, il est vrai, parmi les anciens magistrats, mais non d'après les coutumes établies ; et cependant le gouvernement ne pouvait que trop se fier en général à l'esprit des tribunaux. La jurisprudence criminelle de France était tout entière vengeresse de ce qu'on appelait l'État, et nullement protectrice des individus. Par une suite des abus aristocratiques qui dévoraient la nation, les procès civils étaient conduits avec beaucoup plus d'équité que les procès criminels, parce que les premières classes y étaient plus intéressées. On ne fait guère encore, en France, de distinction entre un accusé et un homme reconnu coupable ; tandis qu'en Angleterre le juge avertit lui-même le prévenu qu'il interroge de l'importance des questions qu'il lui fait, et du danger auquel pourraient l'exposer ses réponses. Il n'est sorte de moyens, à commencer par les commissaires de police, et à finir par la torture, qui n'aient été employés par la jurisprudence ancienne et par les tribunaux révolutionnaires, pour faire tomber dans le piége l'homme à qui la société doit accorder d'autant plus de moyens de défense, qu'elle se croit le triste droit de le faire périr.

Si l'assemblée constituante avait supprimé la peine de mort, au moins pour les délits politiques, peut-être les assassinats judiciaires dont nous avons été les témoins n'auraient-ils pas eu lieu. L'empereur Léopold II, comme grand-duc de Toscane, supprima la peine de mort dans ses États ; et, loin que les délits aient été augmentés par la douceur de la législation, les prisons furent vides pendant des mois entiers, ce qui n'avait jamais eu lieu auparavant. L'assemblée nationale substitua aux parlements, composés de membres dont les charges étaient vénales, l'admirable institution des jurés, qui sera chaque jour plus vénérée, à mesure qu'on en sentira mieux les bienfaits. Quelques circonstances bien rares peuvent intimider les jurés lorsque les autorités et le peuple se réunissent pour les effrayer ; mais néanmoins l'on a vu la plupart des factions qui se sont emparées du pouvoir se défier de l'équité des jurés, et les suspendre, pour y substituer des commissions

militaires, des cours spéciales, des cours prévôtales, tous ces noms qui servent de déguisement aux meurtres politiques. L'assemblée constituante, au contraire, a restreint le plus qu'il était possible la compétence des conseils de guerre, les bornant uniquement aux délits commis par des militaires en temps de guerre et en pays étrangers; elle a retiré aux cours prévôtales les attributions qu'on a voulu malheureusement rétablir depuis, et même étendre.

Les lettres de cachet permettaient au pouvoir royal, et par conséquent ministériel, d'exiler, de bannir, de déporter, d'enfermer pour sa vie entière, sans jugement, un homme quel qu'il fût. Une telle puissance, partout où elle existe, constitue le despotisme : elle devait être anéantie du jour où il y avait des députés de la nation réunis en France.

L'assemblée constituante, en proclamant la parfaite liberté des cultes, replaçait la religion dans son sanctuaire, la conscience; et douze siècles de superstition, d'hypocrisie et de massacres, ne laissaient plus de vestiges, grâce à quelques moments pendant lesquels le pouvoir s'était trouvé entre les mains d'hommes éclairés.

Les vœux religieux n'ont plus été reconnus par la loi; chaque individu de l'un et de l'autre sexe pouvait encore s'imposer les privations les plus bizarres, s'il croyait plaire ainsi à l'auteur de toutes les jouissances vertueuses et pures; mais la société ne s'est plus chargée de forcer les moines et les religieuses à rester dans leurs couvents, quand ils se repentaient des promesses infortunées que l'exaltation leur avait inspirées. Les cadets de famille, que l'on forçait souvent à prendre l'état ecclésiastique, se sont trouvés libres de leurs chaînes, et plus libres encore quand les biens du clergé furent devenus la propriété de l'État.

Cent mille nobles étaient exempts de payer des impôts. Ils ne pouvaient pas rendre raison d'une insulte à un citoyen, ou à un soldat du tiers état, parce qu'ils étaient censés d'une autre race. L'on ne pouvait choisir des officiers que parmi ces privilégiés, excepté dans l'artillerie et le génie, armes pour lesquelles il fallait plus d'instruction que les nobles de province n'en avaient d'ordinaire; et cependant l'on donnait des régiments à de jeunes seigneurs

incapables de les conduire, parce qu'un gentilhomme ne pouvant faire que le métier des armes, il fallait bien que l'État se chargeât de son existence. De là résulte qu'à la bravoure près, l'armée française de l'ancien régime devenait chaque jour moins respectable aux yeux des étrangers. Quelle émulation et quels talents militaires l'égalité des citoyens n'a-t-elle pas fait naître en France! C'est ainsi que l'on a dû à l'assemblée constituante cette gloire de nos armes dont nous avons eu raison d'être fiers, tant qu'elle n'est pas devenue la propriété d'un seul homme.

L'autorité suprême du roi lui permettait de dérober, par des lettres de cachet, un gentilhomme à l'action de la loi, quand il avait commis un crime. Le comte de Charolois en fut un exemple frappant dans le dernier siècle, et beaucoup d'autres du même genre pourraient être cités. Cependant, par un singulier contraste, les parents des nobles ne perdaient rien de leur éclat quand un des leurs subissait la peine de mort, et la famille d'un homme du tiers état était déshonorée si les tribunaux le condamnaient au supplice infamant de la potence, dont les nobles seuls étaient exempts.

Tous ces préjugés disparurent en un jour. L'autorité de la raison est immense dès qu'elle peut se montrer sans obstacles. L'on a beau faire depuis quinze ans, rien ne relèvera dans l'opinion nationale les abus que la force seule avait maintenus.

On doit à l'assemblée constituante la suppression des castes en France, et la liberté civile pour tous : on la lui doit au moins telle qu'elle existe dans ses décrets ; car il a fallu toujours s'en écarter, dès qu'on a voulu rétablir, sous des noms nouveaux ou anciens, tous les abus supprimés.

La législation en France était tellement bigarrée, que non-seulement des lois particulières régissaient les divers ordres de l'État, mais que chaque province, comme nous l'avons dit, avait ses priviléges distincts. L'assemblée constituante, en divisant la France en quatre-vingt-trois départements, effaça ces anciennes séparations; elle supprima les impôts sur le sel et sur le tabac, taxes aussi dispendieuses que gênantes, et qui exposaient aux peines les plus graves une foule de pères de famille, que la facilité de la contre-

bande entraînait à violer des lois injustes. Un système uniforme d'impôts fut établi, et ce bienfait au moins est pour jamais assuré.

Des distinctions de tout genre étaient inventées par les gentilshommes du second ordre, afin de se garantir de l'égalité dont ils sont, il est vrai, menacés de près. Des privilégiés de la veille aspiraient avant tout à ne pas être confondus avec la nation, dont ils faisaient naguère partie. Les droits féodaux, ainsi que les dîmes, pesaient sur la classe indigente; des servitudes personnelles, telles que les corvées, et d'autres restes de la barbarie féodale, existaient encore partout. Les droits de chasse ruinaient les agriculteurs, et l'insolence de ces droits était au moins aussi révoltante que le mal positif qu'on en souffrait.

Si l'on s'étonne de voir que la France a tant de ressources encore, malgré ses revers; si, malgré la perte des colonies, le commerce s'est ouvert de nouvelles routes; si les progrès de l'agriculture sont inconcevables, malgré la conscription et l'invasion des troupes étrangères, c'est aux décrets de l'assemblée constituante qu'il faut l'attribuer. La France de l'ancien régime aurait succombé à la millième partie des maux que la France nouvelle a supportés.

La division des propriétés, par la vente des biens du clergé, a retiré de la misère une très-nombreuse classe de la société. C'est à la suppression des maîtrises, des jurandes, de toutes les gênes imposées à l'industrie, qu'il faut attribuer l'accroissement des manufactures et l'esprit d'entreprise qui s'est montré de toutes parts. Enfin, une nation depuis longtemps attachée à la glèbe est sortie, pour ainsi dire, de dessous terre; et l'on s'étonne encore, malgré les fléaux de la discorde civile, de tout ce qu'il y a de talents, de richesses et d'émulation, dans un pays qu'on délivre de la triple chaîne d'une église intolérante, d'une noblesse féodale, et d'une autorité royale sans limites.

Les finances, qui paraissaient un travail si compliqué, s'arrangèrent, pour ainsi dire, d'elles-mêmes, du moment qu'il fut décidé que les impôts seraient consentis par les représentants du peuple, et que la publicité serait admise dans le compte des revenus et

des dépenses. L'assemblée constituante est peut-être la seule en France qui ait véritablement représenté le vœu de la nation; et c'est à cause de cela que sa force était incalculable.

Une autre aristocratie, celle de la capitale, existait impérieusement. Tout se faisait à Paris, ou plutôt à Versailles, car le pouvoir était concentré tout entier dans les ministres et dans la cour. L'assemblée constituante accomplit facilement le projet que M. Necker avait en vain tenté, l'établissement des assemblées provinciales. Il y en eut dans chaque département, et des municipalités furent instituées dans chaque ville. Les intérêts locaux furent ainsi soignés par des administrateurs qui y prenaient part, et qui étaient connus des administrés. De toutes parts se répandaient la vie, l'émulation, les lumières; il y eut une France au lieu d'une capitale, une capitale au lieu d'une cour. Enfin la voix du peuple, appelée depuis si longtemps la voix de Dieu, fut consultée par le gouvernement; et elle l'aurait bien dirigé, si, comme nous sommes condamnés à le rappeler, l'assemblée constituante n'avait pas mis trop de précipitation dans ses réformes dès les premiers jours de sa puissance, et si elle n'était pas, bientôt après, tombée dans les mains des factieux, qui, n'ayant plus rien à moissonner dans le champ du bien, essayèrent du mal pour s'ouvrir une nouvelle carrière.

L'établissement de la garde nationale est encore l'un des plus grands bienfaits de l'assemblée constituante; là où les soldats seuls sont armés, et non les citoyens, il ne peut exister aucune liberté durable. Enfin l'assemblée constituante, en proclamant le renoncement aux conquêtes, sembla inspirée par une crainte prophétique; elle voulait tourner la vivacité des Français vers les améliorations intérieures, et mettre l'empire de la pensée au-dessus de celui des armes. Tous les hommes médiocres appellent volontiers les baïonnettes à leur secours contre les arguments de la raison, afin d'agir par quelque chose qui soit aussi machine que leur tête; mais les esprits supérieurs, ne désirant que le développement de la pensée, savent combien la guerre y met d'obstacle. Le bien que l'assemblée constituante a fait à la France a sans

doute inspiré à la nation le sentiment d'énergie qui l'a portée à défendre les droits qu'elle avait acquis ; mais les principes de cette même assemblée, il faut lui rendre cette justice, étaient très-pacifiques ; elle ne portait envie à aucune portion de l'Europe ; et, si dans un miroir magique on lui eût présenté la France perdant sa liberté par ses victoires, elle aurait tâché de combattre cette impulsion du sang par celle des idées, qui est d'un ordre bien plus élevé.

CHAPITRE V.

De la liberté de la presse, et de la police, pendant l'assemblée constituante.

Non-seulement l'assemblée constituante mérite la reconnaissance du peuple français pour la réforme des abus sous lesquels il était accablé, mais il faut lui rendre encore hommage de ce que, seule entre les autorités qui ont gouverné la France avant et depuis la révolution, elle a permis franchement et sincèrement la liberté de la presse. Sans doute elle l'a maintenue d'autant plus volontiers qu'elle était certaine d'avoir l'opinion en sa faveur ; mais on ne peut être un gouvernement libre qu'à cette condition : d'ailleurs, quoique la grande majorité des écrits fût dans le sens des principes de la révolution, les journaux des aristocrates attaquaient avec la plus grande amertume les individus du parti populaire, et leur amour-propre pouvait en être irrité.

Avant 1789, la Hollande et l'Angleterre jouissaient seules en Europe d'une liberté de la presse garantie par les lois. Les journaux politiques ont commencé en même temps que les gouvernements représentatifs, et ces gouvernements en sont inséparables. La gazette de la cour, dans les monarchies absolues, suffit à la publication des nouvelles officielles ; mais, pour que toute une nation lise chaque jour des discussions sur les affaires publiques, il faut qu'elle considère les affaires publiques comme les siennes. La liberté de la presse est donc une question tout à fait différente

dans les pays où il y a des assemblées dont les débats peuvent être imprimés chaque matin dans les journaux, ou sous le gouvernement silencieux du pouvoir sans limites. La censure préalable, sous un tel gouvernement, peut vous priver d'un bon ouvrage, ou vous préserver d'un mauvais écrit. Mais il n'en est pas ainsi des journaux, dont l'intérêt est éphémère; ils dépendent nécessairement des ministres, s'ils sont soumis à une censure préalable; et il n'existe pas de représentation nationale, dès que le pouvoir exécutif a dans sa main, par les gazettes, la fabrique journalière des raisonnements et des faits : par ce moyen il est autant le maître de commander à l'opinion qu'aux troupes de ligne.

Tout le monde est d'accord sur la nécessité de réprimer par les lois les abus de la liberté de la presse; mais, si le pouvoir exécutif seul a le droit de faire parler à son gré les journaux qui rendent compte aux commettants des débats de leurs mandataires, la censure ne s'en tient point à défendre, elle ordonne; car il faut dicter l'esprit dans lequel les feuilles publiques doivent être rédigées. Ce n'est donc pas un pouvoir négatif, mais positif, que l'on donne aux ministres d'un État, quand on leur accorde la censure, ou plutôt la composition des gazettes. Ils peuvent ainsi faire dire sur chaque individu ce qui leur plaît, et empêcher que cet individu ne publie sa justification. Du temps de la révolution en Angleterre, c'était par les sermons prononcés dans les églises que l'opinion se formait. Il en est de même des journaux en France : si l'assemblée constituante eût interdit les *Actes des Apôtres*, et permis seulement les écrits périodiques dirigés contre le parti des aristocrates, le public, soupçonnant quelque mystère, puisqu'il y aurait eu de la contrainte, ne se serait point aussi franchement rattaché aux députés, dont il n'aurait pu ni suivre ni juger avec certitude la conduite.

Le silence complet des journaux serait alors infiniment préférable, car, au moins, le peu de lettres qui pourraient arriver dans les départements contiendraient quelques vérités pures. L'imprimerie ferait tomber le genre humain dans les ténèbres des sophismes, si l'autorité seule pouvait en disposer, et que les gou-

vernements eussent ainsi la possibilité de contrefaire la voix publique. Chaque découverte sociale est un moyen de despotisme, si elle n'est pas un moyen de liberté.

Mais, dira-t-on, tous les troubles de France ont été causés par la licence de la presse. Qui ne reconnaît aujourd'hui que l'assemblée constituante aurait dû soumettre les écrits factieux, comme tout autre délit public, au jugement des tribunaux? Mais si, pour maintenir son pouvoir, elle avait fait taire ses adversaires, et laissé la parole imprimée seulement à ses amis, le gouvernement représentatif aurait été anéanti. Une représentation nationale imparfaite n'est qu'un instrument de plus pour la tyrannie. On a vu, dans l'histoire d'Angleterre, combien les parlements asservis ont été plus loin que les ministres eux-mêmes dans la bassesse envers le pouvoir. La responsabilité n'est point à craindre pour les corps; d'ailleurs, plus les choses sont belles en elles-mêmes, la représentation nationale, l'art de parler, l'art d'écrire, plus elles deviennent méprisables quand elles dévient de leur destination naturelle; et, alors, ce qui est mauvais par essence vaudrait encore mieux.

Ce n'est pas une caste à part que des représentants; le don des miracles ne leur est pas accordé; ils ne sont quelque chose que quand ils ont la nation derrière eux; mais, dès que cet appui leur manque, un bataillon de grenadiers est toujours plus fort qu'une assemblée de trois cents députés. C'est donc une puissance morale qui leur sert à balancer la force physique de l'autorité à laquelle les soldats obéissent; et cette force morale consiste tout entière dans l'action de l'esprit public par la liberté de la presse. Le pouvoir, qui donne les places, est tout, du moment que l'opinion, qui distribue la considération, n'est plus rien.

Mais ne pouvait-on pas, dira-t-on, suspendre ce droit pour un temps? Et par quel moyen alors faire sentir la nécessité de le rétablir? La liberté de la presse est le seul droit dont tous les autres dépendent; les sentinelles font la sécurité de l'armée. Quand vous voulez écrire contre la suspension de cette liberté, c'est précisément ce que vous dites sur ce sujet qu'on ne vous permet pas de publier.

Une seule circonstance cependant peut obliger à soumettre les journaux à la censure, c'est-à-dire, à l'autorité du gouvernement même qu'ils doivent éclairer; c'est quand les étrangers sont maîtres d'un pays. Mais alors il n'y a rien dans ce pays, quoi qu'on fasse, qui puisse ressembler à une existence politique. Le seul intérêt de la nation opprimée est donc alors de recouvrer, s'il se peut, son indépendance; et, comme dans les prisons le silence apaise plus les geôliers que la plainte, il faut se taire tant que les verrous sont fermés tout à la fois sur le sentiment et sur la pensée.

L'un des premiers mérites qu'on ne saurait contester à l'assemblée constituante, c'est le respect qu'elle a toujours eu pour les principes de liberté qu'elle proclamait. J'ai vu cent fois vendre à la porte d'une assemblée plus puissante que ne l'a jamais été aucun roi de France, les insultes les plus mordantes contre les membres de la majorité, leurs amis et leurs principes. L'assemblée s'interdisait également toutes les ressources secrètes du pouvoir, et ne s'appuyait que sur l'adhésion de la France presque entière. Le secret des lettres était respecté, et l'invention d'un ministère de la police ne paraissait pas alors au nombre des fléaux possibles : il en est de cette police comme de la censure pour les journaux; la situation actuelle de la France, occupée par les étrangers, peut seule en faire concevoir la cruelle nécessité.

Lorsque l'assemblée constituante, transportée à Paris, n'était déjà plus maîtresse, à beaucoup d'égards, de ses propres délibérations, un de ses comités s'avisa de s'appeler *comité des recherches*, relativement à quelques conspirations dénoncées à l'assemblée. Il n'avait aucune force, il ne pouvait recourir à aucun espionnage, puisqu'il n'avait point d'agents sous ses ordres, et que d'ailleurs la liberté de parler était complète. Mais ce seul nom de comité des recherches, analogue à celui des institutions inquisitoriales, que les tyrans religieux et politiques ont adoptées, inspirait une aversion universelle; et le pauvre homme Voydel, qui présidait ce comité, quoiqu'il ne fît aucun mal, n'était reçu dans aucun parti.

La terrible secte des jacobins prétendit, dans la suite, établir la liberté par le despotisme, et de ce système sont sortis tous les forfaits. Mais l'assemblée constituante était bien loin de l'avoir adopté; ses moyens étaient analogues à son but, et c'est dans la liberté même qu'elle cherchait la force nécessaire pour établir la liberté. Si l'assemblée constituante avait joint à cette noble indifférence pour les attaques de ses adversaires, dont l'opinion publique la vengeait, une juste sévérité contre tous les écrits et les rassemblements qui provoquaient au désordre; si elle s'était dit qu'au moment où un parti quelconque devient puissant, c'est d'abord les siens qu'il doit réprimer, elle aurait gouverné avec tant d'énergie et de sagesse, que l'œuvre des siècles se serait accompli peut-être en deux années. L'on ne peut s'empêcher de croire que la fatalité, qui doit punir en tout l'orgueil de l'homme, s'y est seule opposée : car tout semblait facile alors, tant il y avait d'union dans les esprits, et de bonheur dans les circonstances !

CHAPITRE VI.

Des divers partis qui se faisaient remarquer dans l'assemblée constituante.

La direction générale des esprits était la même dans tout le parti populaire, car tous voulaient la liberté; mais il y avait des divisions particulières dans la majorité comme dans la minorité de l'assemblée, et la plupart de ces divisions étaient fondées sur les intérêts personnels qui commençaient à s'agiter. Quand l'influence des assemblées n'est pas renfermée dans les limites de la législation, et qu'une grande partie du pouvoir qui dispense l'argent et les emplois se trouve entre leurs mains, alors, dans tous les pays, mais surtout en France, les idées et les principes ne donnent plus lieu qu'à des sophismes qui font habilement servir les vérités générales aux calculs individuels.

Le côté des aristocrates, que l'on appelait le côté droit, était composé presque en entier de nobles, de parlementaires et de

prélats ; à peine trente membres du tiers état s'y étaient réunis. Ce parti, qui avait protesté contre toutes les résolutions de l'assemblée, n'y assistait que par prudence ; tout ce qu'on y faisait lui paraissait insolent, mais très-peu sérieux, tant il trouvait ridicule cette découverte du dix-huitième siècle, *une nation*, tandis qu'on n'avait eu jusqu'alors que des nobles, des prêtres et du peuple. Quand les députés du côté droit sortaient de l'ironie, c'était pour traiter d'impiété tout changement apporté aux institutions anciennes ; comme si l'ordre social devait être seul condamné, dans la nature, à la double infirmité de l'enfance et de la vieillesse, et passer d'un commencement informe à une vétusté débile, sans que les lumières acquises par le temps pussent jamais lui donner une véritable force ! Les privilégiés se servaient de la religion comme d'une sauvegarde pour les intérêts de leur caste ; et c'est en confondant ainsi les priviléges et les dogmes qu'ils ont beaucoup diminué l'empire du véritable christianisme en France.

La noblesse avait pour orateur, ainsi que je l'ai déjà dit, M. de Casalès, anobli depuis vingt-cinq ans ; car la plupart des hommes de talent parmi les anciens gentilshommes avaient adopté le parti populaire. L'abbé Maury, l'orateur du clergé, soutenait souvent la bonne cause, puisqu'il était du parti des vaincus, et cet avantage contribuait plus à ses succès que son talent même ; l'archevêque d'Aix, l'abbé de Montesquiou, etc., spirituels défenseurs de leur ordre, cherchaient quelquefois, aussi bien que Casalès, à captiver leurs adversaires, afin d'en obtenir non un acquiescement à leurs opinions, mais un suffrage pour leurs talents. Le reste des aristocrates n'adressait que des injures au parti populaire, et, ne transigeant jamais avec les circonstances, ils croyaient faire le bien en aggravant le mal ; tout occupés de justifier leur réputation de prophètes, ils désiraient leur propre malheur, pour jouir de la satisfaction d'avoir prédit juste.

Les deux partis les plus exagérés de l'assemblée se plaçaient dans la salle, comme aux deux extrémités d'un amphithéâtre, et s'asseyaient de chaque côté sur les banquettes les plus élevées. En descendant du côté droit, l'on trouvait ce que l'on appelait la

plaine ou le marais, c'est-à-dire les modérés, pour la plupart défenseurs de la constitution anglaise. J'ai déjà nommé les principaux d'entre eux : Malouet, Lally, Mounier ; il n'y avait point d'hommes plus consciencieux dans l'assemblée. Mais, quoique Lally fût doué d'une superbe éloquence, que Mounier fût un publiciste de la plus haute sagesse, et Malouet un administrateur de première force ; quoiqu'au dehors ils fussent soutenus par les ministres, ayant M. Necker à leur tête, et que souvent, dans l'assemblée, plusieurs hommes de mérite se ralliassent à leurs opinions, les deux partis extrêmes couvraient ces voix, les plus courageuses et les plus pures de toutes. Elles ne cessaient pas de se faire entendre dans le désert d'une foule égarée ; mais les aristocrates exagérés ne pouvaient souffrir ces hommes qui voulaient établir une constitution sage, libre, et par conséquent durable ; et souvent on les voyait donner plus volontiers la main aux démagogues forcenés, dont les folies menaçaient la France, ainsi qu'eux-mêmes, d'une affreuse anarchie. C'est là ce qui caractérise l'esprit de parti, ou plutôt cette exaltation d'amour-propre qui ne permet pas de supporter une autre manière de voir que la sienne.

On remontait des impartiaux au parti populaire, qui, bien que réuni tout entier sur les questions importantes, se divisait en quatre sections, dont on pouvait aisément saisir les différences. M. de la Fayette, comme chef de la garde nationale et comme l'ami le plus désintéressé et le plus ardent de la liberté, avait une grande considération dans l'assemblée ; mais ses opinions scrupuleuses ne lui permettaient pas d'influer sur les délibérations des représentants du peuple, et peut-être aussi lui en coûtait-il trop de risquer sa popularité hors de l'assemblée, par les débats dans lesquels il fallait soutenir l'autorité royale contre les principes démocratiques. Il aimait à rentrer dans le rôle passif qui convient à la force armée. Depuis il a sacrifié courageusement cet amour de la popularité, la passion favorite de son âme ; mais, pendant la durée de l'assemblée constituante, il perdit de son crédit parmi les députés, parce qu'il s'en servit trop rarement.

Mirabeau, que l'on savait corruptible, n'avait guère avec lui

personnellement que ceux qui voulaient partager les chances de sa fortune. Mais, bien qu'il n'eût pas précisément un parti, il exerçait de l'ascendant sur tous, quand il faisait usage de la force admirable de son esprit. Les hommes influents du côté populaire, un petit nombre de jacobins excepté, étaient Duport, Barnave, et quelques jeunes gens de la cour, devenus démocrates; hommes très-purs sous le rapport de l'argent, mais très-avides de jouer un rôle. Duport, conseiller au parlement, avait été toute sa vie pénétré des inconvénients de l'institution dont il faisait partie; ses connaissances profondes dans la jurisprudence de tous les pays lui méritaient à cet égard la confiance de l'assemblée.

Barnave, jeune avocat du Dauphiné, de la plus rare distinction, était plus fait, par son talent, qu'aucun autre député, pour être orateur à la manière des Anglais. Il se perdit dans le parti des aristocrates par un mot irréfléchi. Après le 14 juillet, on s'indignait avec raison de la mort des trois victimes assassinées pendant l'émeute. Barnave, enivré du triomphe de cette journée, souffrait impatiemment les accusations dont le peuple entier semblait l'objet, et il s'écria, en parlant de ceux qu'on avait massacrés : *Leur sang était-il donc si pur?* Funeste parole, sans nul rapport avec son caractère vraiment honnête, délicat, et même sensible; mais sa destinée fut à jamais gâtée par ces expressions condamnables : tous les journaux, tous les discours du côté droit les imprimèrent sur son front, et l'on irrita sa fierté au point de lui rendre impossible de s'en repentir sans s'humilier.

Les meneurs du côté gauche auraient fait triompher la constitution anglaise, s'ils s'étaient réunis dans ce but à M. Necker parmi les ministres, et à ses amis de l'assemblée; mais alors ils n'auraient été que des agents secondaires dans la marche des événements, et ils voulaient se placer au premier rang : ils prirent donc, très-imprudemment, leur appui au dehors dans les rassemblements qui commençaient à préparer un orage souterrain. Ils gagnèrent de l'ascendant dans l'assemblée, en se moquant des modérés, comme si la modération était de la faiblesse, et qu'eux seuls fussent des caractères forts; on les voyait, dans les salles et

sur les bancs des députés, tourner en ridicule quiconque s'avisait de leur représenter qu'avant eux les hommes avaient existé en société, que les écrivains avaient pensé, et que l'Angleterre était en possession de quelque liberté. On eût dit qu'on leur répétait les contes de leur nourrice, tant ils écoutaient avec impatience, tant ils prononçaient avec dédain de certaines phrases bien exagérées et bien décisives sur l'impossibilité d'admettre un sénat héréditaire, un sénat même à vie, un veto absolu, une condition de propriété, enfin tout ce qui, disaient-ils, attentait à la souveraineté du peuple! Ils portaient la fatuité des cours dans la cause démocratique, et plusieurs députés du tiers étaient tout à la fois éblouis par leurs belles manières de gentilshommes, et captivés par leurs doctrines démocratiques.

Ces chefs élégants du parti populaire voulaient entrer dans le ministère. Ils souhaitaient de conduire les affaires jusqu'au point où l'on aurait besoin d'eux; mais, dans cette rapide descente, le char ne s'arrêta point à leur relais; ils n'étaient point conspirateurs, mais ils se confiaient trop en leur pouvoir sur l'assemblée, et se flattaient de relever le trône, dès qu'ils l'auraient fait arriver jusqu'à leur portée : mais, quand ils voulurent de bonne foi réparer le mal déjà fait, il n'était plus temps. On ne saurait compter combien de désastres auraient pu être épargnés à la France, si ce parti de jeunes gens se fût réuni avec les modérés; car, avant les événements du 6 octobre, lorsque le roi n'avait point été enlevé de Versailles, et que l'armée française, répandue dans les provinces, conservait encore quelque respect pour le trône, les circonstances étaient telles, qu'on pouvait établir une monarchie raisonnable en France. La philosophie commune se plaît à croire que tout ce qui est arrivé était inévitable : mais à quoi serviraient donc la raison et la liberté de l'homme, si sa volonté n'avait pu prévenir ce que cette volonté a si visiblement accompli?

Au premier rang du côté populaire, on remarque l'abbé Sieyès, isolé par son caractère, bien qu'entouré des admirateurs de son esprit. Il avait mené, jusqu'à quarante ans, une vie solitaire, réfléchissant sur les questions politiques, et portant une grande force

d'abstraction dans cette étude; mais il était peu fait pour communiquer avec les autres hommes, tant il s'irritait aisément de leurs travers, et tant il les blessait par les siens. Toutefois, comme il avait un esprit supérieur et des façons de s'exprimer laconiques et tranchantes, c'était la mode dans l'assemblée de lui montrer un respect presque superstitieux. Mirabeau ne demandait pas mieux que d'accorder au silence de l'abbé Sieyès le pas sur sa propre éloquence, car ce genre de rivalité n'est pas redoutable. On croyait à Sieyès, à cet homme mystérieux, des secrets sur les constitutions, dont on espérait toujours des effets étonnants, quand il les révélerait. Quelques jeunes gens, et même des esprits d'une grande force, professaient la plus haute admiration pour lui, et on s'accordait à le louer aux dépens de tout autre, parce qu'il ne se faisait jamais juger en entier dans aucune circonstance.

Ce qu'on savait avec certitude, c'est qu'il détestait les distinctions nobiliaires; et cependant il avait conservé de son état de prêtre un attachement au clergé, qui se manifesta le plus clairement du monde lors de la suppression des dîmes. *Ils veulent être libres, et ne savent pas être justes,* disait-il à cette occasion; et toutes les fautes de l'assemblée étaient renfermées dans ces paroles. Mais il fallait les appliquer également aux diverses classes de la société qui avaient droit à des dédommagements pécuniaires. L'attachement de l'abbé Sieyès pour le clergé aurait perdu tout autre homme auprès du parti populaire; mais, en considération de sa haine contre les nobles, les montagnards lui pardonnèrent son faible pour les prêtres.

Ces montagnards formaient le quatrième parti du côté gauche. Robespierre était déjà dans leurs rangs, et le jacobinisme se préparait par leurs clubs. Les chefs de la majorité du parti populaire se moquaient de l'exagération des jacobins, et se complaisaient dans l'air de sagesse qu'ils pouvaient se donner, par comparaison avec des factieux conspirateurs. On eût dit que les prétendus modérés se faisaient suivre des plus violents démocrates, comme le chasseur de sa meute, en se glorifiant de savoir la retenir.

On se demandera quel est le parti qui, dans cette assemblée,

pouvait être appelé le parti d'Orléans. Peut-être n'en existait-il aucun, car nul ne reconnaissait le duc d'Orléans pour chef, et lui-même ne voulait l'être de personne. La cour, en 1788, l'avait exilé six semaines dans une de ses terres ; elle s'était quelquefois opposée à ses voyages continuels en Angleterre : c'est à ces contrariétés que son irritation doit être attribuée. Il avait plus de mécontentement que de projets, plus de velléités que d'ambition réelle. Ce qui faisait croire à l'existence d'un parti d'Orléans, c'était l'idée généralement établie dans la tête des publicistes d'alors, qu'une déviation de la ligne d'hérédité, telle qu'elle avait eu lieu en Angleterre, pouvait être favorable à l'établissement de la liberté, en plaçant à la tête de la constitution un roi qui lui devrait le trône, au lieu d'un roi qui se croirait dépouillé par elle. Mais le duc d'Orléans était, sous tous les rapports possibles, l'homme le moins propre à jouer en France le rôle de Guillaume III en Angleterre ; et, mettant même à part le respect qu'on avait pour Louis XVI, et qu'on lui devait, le duc d'Orléans ne pouvait ni se soutenir lui-même, ni servir d'appui à personne. Il avait de la grâce, des manières nobles et de l'esprit en société ; mais ses succès dans le monde ne développèrent en lui qu'une grande légèreté de principes ; et quand les tourmentes révolutionnaires l'ont agité, il s'est trouvé sans frein comme sans force. Mirabeau sonda sa valeur morale dans quelques entretiens, et se convainquit, après l'avoir examiné, qu'aucune entreprise politique ne pouvait être fondée sur un tel caractère.

Le duc d'Orléans vota toujours avec le parti populaire de l'assemblée constituante, peut-être par l'espoir très-vague de gagner le premier lot ; mais cet espoir n'a jamais pris de consistance dans aucune tête. Il a, dit-on, soudoyé la populace. Mais, que cela soit ou non, il faut n'avoir aucune idée de la révolution pour imaginer que cet argent, s'il a été donné, ait exercé la moindre influence. Un peuple entier n'est pas mis en mouvement par des moyens de ce genre. La grande erreur des gens de la cour a toujours été de chercher dans quelques faits de détail la cause des sentiments exprimés par la nation entière.

CHAPITRE VII.

Des fautes de l'assemblée constituante en fait d'administration.

Toute la puissance du gouvernement était tombée entre les mains de l'assemblée, qui pourtant ne devait avoir que des fonctions législatives; mais la division des partis amena malheureusement la confusion des pouvoirs. La défiance qu'excitaient les intentions du roi, ou plutôt celles de sa cour, empêcha qu'on ne lui donnât les moyens nécessaires pour rétablir l'ordre; et les chefs de l'assemblée ne combattirent point cette défiance, afin de s'en faire un prétexte pour exercer une inspection immédiate sur les ministres. M. Necker était naturellement l'intermédiaire entre l'autorité royale et l'assemblée nationale. L'on savait bien qu'il ne voulait trahir ni les droits de l'une, ni ceux de l'autre; mais les députés qui lui restaient attachés, malgré sa modération politique, croyaient que les aristocrates le trompaient, et ils le plaignaient d'être leur dupe. Il n'en était rien cependant : M. Necker avait autant de finesse dans l'esprit que de droiture dans la conduite, et il savait parfaitement que les privilégiés se réconcilieraient avec tous les partis, plutôt qu'avec celui des premiers amis de la liberté. Mais il accomplissait son devoir en cherchant à redonner de la force au gouvernement; car une constitution libre ne peut jamais résulter du relâchement universel de tous les liens; le despotisme en est plutôt la conséquence.

L'action du pouvoir exécutif étant arrêtée par divers décrets de l'assemblée, les ministres ne pouvaient rien faire sans y être autorisés par elle. Les impôts n'étaient plus acquittés, parce que le peuple croyait que la révolution dont on lui faisait tant de fête devait lui valoir la jouissance de ne rien payer. Le crédit, plus sage encore que l'opinion, bien qu'il ait l'air d'en dépendre, s'effrayait des fautes que commettait l'assemblée. Elle avait beaucoup plus de moyens qu'il n'en fallait pour arranger les finances, et pour faciliter les achats de grains que rendait nécessaires la disette

dont la France était une seconde fois menacée. Mais elle répondait avec négligence aux sollicitations réitérées de M. Necker sur ce sujet, parce qu'elle ne voulait point être considérée comme les anciens états généraux, rassemblés seulement pour s'occuper des finances; c'était aux discussions constitutionnelles qu'elle mettait le plus grand intérêt. A cet égard elle avait raison; mais, en négligeant les objets d'administration, elle provoquait le désordre dans le royaume, et par le désordre tous les malheurs dont elle-même a porté le poids.

Pendant que la France avait à craindre la famine et la banqueroute, les députés prononçaient des discours dans lesquels ils disaient que *chaque homme tient de la nature le droit et le désir d'être heureux*, que *la société a commencé par le père et le fils*, et d'autres vérités philosophiques faites pour être discutées dans les livres, et non au milieu des assemblées. Mais, si le peuple avait besoin de pain, les orateurs avaient besoin de succès, et la disette, à cet égard, leur aurait paru très-difficile à supporter.

L'assemblée mit, par un arrêté solennel, la dette publique sous la sauvegarde de l'honneur et de la loyauté française, et néanmoins aucune mesure ne fut prise pour donner à ces belles paroles un résultat positif. M. Necker proposa un emprunt à cinq pour cent; l'assemblée trouva, comme de raison, que quatre et demi était moins que cinq; elle réduisit l'intérêt à ce taux, et l'emprunt manqua, parce qu'une assemblée ne peut pas avoir, comme un ministre, le tact qui fait connaître jusqu'où peut aller la confiance des capitalistes. Le crédit, en affaires d'argent, est presque aussi délicat que le style dans les productions littéraires : un seul mot peut dénaturer ce qu'on écrit, comme une légère circonstance les spéculations qu'on entreprend. C'est toujours la même chose, prétendra-t-on; mais de telle manière vous captivez l'imagination des hommes, et de telle autre elle vous échappe.

M. Necker proposa un don volontaire, et il versa le premier, pour y exciter, cent mille francs de sa propre fortune au trésor royal, lui qui avait déjà été obligé de placer un million en rentes

viagères, pour subvenir, par l'accroissement de son revenu, à sa dépense comme ministre; car, durant son second ministère comme pendant le premier, il refusa tous les appointements de sa place. L'assemblée constituante loua M. Necker de son désintéressement, mais elle ne s'occupa pas pour cela plus sérieusement des affaires de finances. Le secret de cette conduite du parti populaire était peut-être l'envie de se laisser forcer, par la pénurie d'argent, à ce qu'il désirait, c'est-à-dire, à s'emparer des biens du clergé. M. Necker, au contraire, voulait rendre l'État indépendant de cette ressource, afin qu'elle fût employée d'après la justice, et non d'après les besoins du trésor. Mirabeau, qui aspirait à remplacer M. Necker, se servait de la jalousie que toute assemblée a sur sa puissance, pour lui faire ombrage de l'attachement que la nation témoignait encore au ministre des finances. Il avait une manière perfide de louer M. Necker : *Je n'approuve pas ses plans*, disait-il; *mais, puisque l'opinion lui décerne la dictature, il faut les accepter de confiance.* Les amis de M. Necker sentaient avec quel art Mirabeau cherchait à lui ravir la faveur publique, en représentant cette faveur sous des couleurs exagérées; car les nations sont comme les individus, elles aiment moins dès qu'on leur a trop répété qu'elles aiment.

Le jour où Mirabeau fut le plus éloquent, fut celui où, défendant astucieusement un décret de finance proposé par M. Necker, il peignit les horreurs de la banqueroute. Trois fois il reparut à la tribune pour effrayer sur ce malheur; les députés des provinces n'y étaient pas très-sensibles; mais, comme on ne savait pas alors ce qu'on a trop appris depuis, à quel point une nation peut supporter la banqueroute, la famine, les massacres, les échafauds, la guerre civile, la guerre étrangère et la tyrannie, l'on reculait à l'idée des souffrances dont l'orateur présentait le tableau. J'étais à peu de distance de Mirabeau quand il se fit entendre avec tant d'éclat dans l'assemblée; et, quoique je ne crusse pas à ses bonnes intentions, il captiva pendant deux heures toute mon admiration. Rien n'était plus *impressif* que sa voix, si l'on peut s'exprimer ainsi : les gestes et les paroles mordantes dont il savait se servir

ne venaient peut-être pas purement de l'âme, c'est-à-dire de l'émotion intérieure; mais on sentait une puissance de vie dans ses discours, dont l'effet était prodigieux. *Que serait-ce, si vous aviez vu le monstre?* dit Garat dans son spirituel *Journal de Paris.* Le mot d'Eschine sur Démosthène ne pouvait mieux être appliqué, et l'incertitude sur le sens de l'expression qui veut dire prodige, en bien comme en mal, ne laissait pas d'avoir son prix.

Toutefois il ne serait pas juste de ne voir dans Mirabeau que des vices; avec tant de véritable esprit, il y a toujours quelque mélange de bons sentiments. Mais il n'avait pas de conscience en politique, et c'est le grand défaut qu'on peut souvent reprocher en France aux individus comme aux assemblées. Les uns pensent aux succès, les autres aux honneurs, plusieurs à l'argent, quelques-uns, et ce sont les meilleurs, au triomphe de leur opinion. Mais où sont ceux qui se demandent avec recueillement quel est leur devoir, sans s'informer du sacrifice quelconque que ce devoir peut exiger d'eux?

CHAPITRE VIII.

Des fautes de l'assemblée nationale en fait de constitution.

On peut distinguer dans le code de la liberté ce qui est fondé sur des principes invariables, et ce qui appartient à des circonstances particulières. Les droits imprescriptibles consistent dans l'égalité devant la loi, la liberté individuelle, la liberté de la presse, la liberté des cultes, l'admission à tous les emplois, les impôts consentis par les représentants du peuple. Mais la forme du gouvernement, aristocratique ou démocratique, monarchique ou républicaine, n'est qu'une organisation des pouvoirs; et les pouvoirs ne sont eux-mêmes que la garantie de la liberté. Il n'est pas de droit naturel que tous les gouvernements soient composés d'une chambre des pairs, d'une chambre de députés élus, et d'un roi qui, par sa sanction, fasse parti du pouvoir législatif: mais la sagesse humaine n'a rien trouvé jusqu'à nos jours qui mette plus

en sûreté les bienfaits de l'ordre social pour un grand État.

Dans la seule révolution à nous connue qui ait eu pour principal but l'établissement d'un gouvernement représentatif, on a changé l'ordre de succession au trône, parce qu'on était convaincu que Jacques II ne renoncerait pas de bonne foi au pouvoir absolu, pour l'échanger contre un pouvoir légal. L'assemblée constituante ne se permit pas de déposer un souverain aussi vertueux que Louis XVI, et cependant elle voulait établir une constitution libre; il est résulté de cette situation qu'elle a considéré le pouvoir exécutif comme un ennemi de la liberté, au lieu d'en faire l'une de ses sauvegardes. Elle a combiné une constitution comme on combinerait un plan d'attaque. Tout est venu de cette faute; car, que le roi fût ou non résigné dans son cœur aux limites que commandait l'intérêt de la nation, il ne fallait pas examiner ses pensées secrètes, mais fonder le pouvoir royal indépendamment de ce qu'on pouvait craindre ou espérer du monarque. Les institutions, à la longue, disposent des hommes beaucoup plus facilement que les hommes ne s'affranchissent des institutions. Conserver le roi et le dépouiller de ses prérogatives nécessaires, était le parti le plus absurde et le plus condamnable de tous.

Mounier, ami prononcé de la constitution anglaise, se rendait volontiers impopulaire en professant cette opinion ; mais il déclara pourtant à la tribune que les lois constitutionnelles n'avaient pas besoin de la sanction du roi, partant du principe que la constitution était antérieure au trône, et que le roi n'existait que de par elle. Il doit y avoir un pacte entre les rois et les peuples, et il serait aussi contraire à la liberté qu'à la monarchie de nier l'existence de ce contrat. Mais, comme une sorte de fiction est nécessaire à la royauté, l'assemblée avait tort d'appeler le monarque un fonctionnaire public; il est un des pouvoirs indépendants de l'État, participant à la sanction des lois fondamentales, comme à celle de la législation journalière; s'il n'était qu'un simple citoyen, il ne pourrait être roi.

Il y a dans une nation une certaine masse de sentiments qu'il faut ménager comme une force physique. La république a son

enthousiasme, que Montesquieu appelle son principe; la monarchie a le sien ; le despotisme même, quand il est, comme en Asie, un dogme religieux, est maintenu par de certaines vertus ; mais une constitution qui fait entrer dans ses éléments l'humiliation du souverain ou celle du peuple doit être nécessairement renversée par l'un ou par l'autre.

Le même empire des circonstances qui, en France, décide de tant de choses, empêcha de proposer une chambre des pairs. M. de Lally, qui la voulait, essaya d'y suppléer en demandant au moins un sénat à vie ; mais le parti populaire était irrité contre les privilégiés, qui se séparaient constamment de la nation, et ce parti rejeta l'institution durable par des préventions momentanées. Cette faute était bien grande, non-seulement parce qu'il fallait une chambre haute, comme intermédiaire entre le souverain et les députés de la nation, mais parce qu'il n'existait pas une autre manière de faire tomber dans l'oubli la noblesse du second ordre, si nombreuse en France ; noblesse que l'histoire ne consacre point, qu'aucun genre d'utilité publique ne recommande, et dans laquelle se manifeste, bien plus encore que dans le premier rang, le mépris du tiers état, parce que sa vanité lui fait toujours craindre de ne pas pouvoir assez s'en distinguer.

Le côté droit de l'assemblée constituante, c'est-à-dire les aristocrates, pouvait faire adopter le sénat à vie, en se réunissant à M. de Lally et à son parti. Mais ils imaginèrent de voter pour une seule chambre, au lieu de deux, dans l'espoir d'amener le bien par l'excès même du mal; détestable calcul, quoiqu'il séduisît les esprits par un air de profondeur. Les hommes croient que tromper fait plus d'honneur à leur esprit qu'être vrais, parce que le mensonge est de leur invention : c'est un amour-propre d'auteur très-mal placé.

Après que la cause des deux chambres fut perdue, on s'occupa de la sanction du roi. Le *veto* qu'on devait lui accorder serait-il suspensif ou absolu ? Ce mot *absolu* retentissait aux oreilles du vulgaire comme s'il avait été question du despotisme, et l'on vit commencer la funeste influence des cris du peuple sur les décisions

des hommes éclairés. A peine la pensée peut-elle se recueillir assez en elle-même pour comprendre toutes les questions qui tiennent à des institutions politiques : or qu'y a-t-il de plus funeste que de livrer de telles questions aux raisonnements, et surtout aux plaisanteries de la multitude? On parlait du *veto*, dans les rues de Paris, comme d'une espèce de monstre qui devait dévorer les petits enfants. Il ne faut pas en conclure ce que le dédain de l'espèce humaine inspire à quelques personnes, c'est-à-dire, que les nations ne sont pas faites pour juger de ce qui les intéresse. Les gouvernements aussi ont souvent donné de terribles preuves d'incapacité, et les freins sont nécessaires à tous les genres d'autorité.

Le parti populaire ne voulait qu'un *veto* suspensif au lieu d'un *veto* absolu, c'est-à-dire, que le refus du roi de sanctionner une loi cessât de droit à l'assemblée suivante, si elle insistait de nouveau sur la même loi. La discussion s'échauffa : d'une part, l'on soutenait que le *veto* absolu du roi empêchait toute espèce d'amélioration proposée par l'assemblée ; et, de l'autre, que le *veto* suspensif réduirait le roi tôt ou tard à la nécessité d'obéir en tout aux représentants du peuple. M. Necker, dans un mémoire où il traite avec une rare sagacité toutes les questions constitutionnelles, indiqua, pour terme moyen, trois législatures au lieu de deux, c'est-à-dire, que le *veto* du roi ne cédât qu'à la proposition réitérée de la troisième assemblée. Voici quels étaient les motifs énoncés par M. Necker à ce sujet.

En Angleterre, disait-il, le roi n'use que très-rarement de son *veto*, parce que la chambre des pairs lui en épargne presque toujours la peine ; mais, comme il a été malheureusement décidé qu'en France il n'y aurait qu'une chambre, le roi et son conseil se trouvent réduits à remplir tout à la fois les fonctions de chambre haute et de pouvoir exécutif. La nécessité de se servir habituellement du *veto* oblige à le rendre plus flexible, comme on a besoin d'armes plus légères quand il faut les employer plus souvent. On doit être assuré qu'à la troisième législature, c'est-à-dire au bout de trois ou quatre ans, la vivacité des Français, sur quelque sujet

que ce soit, sera toujours calmée; et, le cas contraire arrivant, il est également certain que, si trois assemblées représentatives de suite demandaient la même chose, l'opinion serait assez forte pour que le roi ne dût pas s'y refuser.

Dans les circonstances où l'on se trouvait, il ne fallait pas irriter les esprits par le mot de *veto* absolu, quand, dans le fait, par tout pays, le *veto* royal plie toujours plus ou moins devant le vœu national. On pouvait regretter la pompe du mot; mais il fallait aussi en craindre le danger, quand on avait placé le roi seul en présence d'une assemblée unique, et lorsque, étant privé des gradations de rang, il semblait, pour ainsi dire, tête à tête avec le peuple, et forcé de mettre sans cesse en balance la volonté d'un homme et celle de vingt-quatre millions. Cependant M. Necker protestait, pour ainsi dire, contre ce moyen de conciliation tout en le proposant; car, en montrant comment le *veto* suspensif était le résultat nécessaire de l'institution d'une seule chambre, il répétait qu'une seule chambre ne pouvait s'accorder avec rien de bon ni de stable.

CHAPITRE IX.

Des efforts que fit M. Necker auprès du parti populaire de l'assemblée constituante pour le déterminer à établir la constitution anglaise en France.

Le roi n'ayant plus de force militaire depuis la révolution du 14 juillet, il ne restait à son ministre que le pouvoir de la persuasion, soit en agissant immédiatement sur les députés, soit en trouvant assez d'appui dans l'opinion pour influer par elle sur l'assemblée. Pendant les deux mois de calme dont on put jouir encore depuis le 14 juillet 1789 jusqu'à l'affreuse insurrection du 5 octobre, on voyait déjà reparaître l'ascendant du roi sur les esprits. M. Necker lui conseilla successivement diverses démarches qui eurent l'approbation des provinces.

La suppression du régime féodal, prononcée pendant la nuit du

4 août, fut présentée à la sanction du monarque; il y donna son consentement, mais en adressant à la députation de l'assemblée des observations auxquelles tous les gens sages applaudirent. Il blâma la rapidité avec laquelle des résolutions si nombreuses et si importantes avaient été prises; il fit sentir la nécessité de dédommager équitablement les ci-devant propriétaires de plusieurs des revenus supprimés. La déclaration des droits fut de même offerte à la sanction royale avec quelques-uns des décrets qu'on avait déjà rendus sur la constitution. M. Necker fut d'avis que le roi devait répondre qu'il ne pouvait sanctionner que l'ensemble d'une constitution, et non une portion séparée, et que les principes généraux de la déclaration des droits, très-justes en eux-mêmes, avaient besoin d'être appliqués pour être soumis aux formes ordinaires des décrets. En effet, que signifiait l'acquiescement royal à l'énonciation abstraite des droits naturels? Mais il existait depuis longtemps en France une telle habitude de faire intervenir le roi en toutes choses, qu'en vérité les républicains auraient bien pu lui demander sa sanction pour la république.

L'institution d'une seule chambre, et plusieurs autres décrets constitutionnels qui s'écartaient déjà en entier du système politique de l'Angleterre, causaient une grande douleur à M. Necker; car il voyait dans cette *démocratie royale*, comme on l'appelait alors, le plus grand danger pour le trône et pour la liberté. L'esprit de parti n'a qu'une crainte; la sagesse en éprouve toujours deux. On peut voir dans les divers ouvrages de M. Necker le respect qu'il portait au gouvernement anglais, et les arguments sur lesquels il se fondait pour vouloir en adapter les principales bases à la France. Ce fut parmi les députés populaires, alors tout-puissants, qu'il rencontra cette fois d'aussi grands obstacles que ceux qu'il avait combattus précédemment dans le conseil du roi. Comme ministre et comme écrivain, il a toujours tenu, à cet égard, le même langage.

L'argument que les deux partis opposés, aristocrate et démocrate, s'accordaient à faire contre l'adoption de la constitution anglaise, c'était que l'Angleterre pouvait se passer de troupes

réglées, tandis que la France, comme État continental, devant maintenir une grande armée, la liberté ne pourrait pas résister à la prépondérance que cette armée donnerait au roi. Les aristocrates ne s'apercevaient pas que cette objection se retournait contre eux; car, si le roi de France a, par la nature des choses, plus de moyens de force que le roi d'Angleterre, quel inconvénient y a-t-il à donner à son autorité au moins les mêmes limites?

Les arguments du parti populaire étaient plus spécieux, puisqu'il les appuyait sur ceux mêmes de ses adversaires. L'armée de ligne, disait-il, assurant au roi de France plus de pouvoir qu'à celui d'Angleterre, il faut donc borner davantage sa prérogative, si l'on veut obtenir autant de liberté que les Anglais en possèdent. A cette objection M. Necker répondait que, dans un gouvernement représentatif, c'est-à-dire fondé sur des élections indépendantes, et maintenu par la liberté de la presse, l'opinion a toujours tant de moyens de se former et de se montrer, qu'elle peut valoir une armée; d'ailleurs l'établissement des gardes nationales était un contre-poids suffisant à l'esprit de corps des troupes de ligne, en supposant, ce qui n'est guère probable, que, dans un État où les officiers seraient choisis non dans telle classe exclusivement, mais d'après leur mérite, l'armée ne se sentît pas une partie de la nation et ne fît pas gloire d'en partager l'esprit.

La chambre des pairs, ainsi que je l'ai déjà dit, déplaisait aussi aux deux partis: à l'un, comme réduisant la noblesse à cent ou cent cinquante familles dont les noms sont historiques; à l'autre, comme renouvelant les institutions héréditaires contre lesquelles beaucoup de gens en France sont armés, parce que les priviléges et les prétentions des gentilshommes y ont blessé profondément la nation entière. M. Necker fit de vains efforts néanmoins pour prouver aux communes que changer la noblesse conquérante en magistrature patricienne, c'était le seul moyen de détruire radicalement la féodalité; car il n'y a de vraiment détruit que ce qui est remplacé. Il essaya de démontrer aussi aux démocrates qu'il valait beaucoup mieux procéder à l'égalité en élevant le mérite au premier rang, qu'en cherchant inutilement à rabaisser les souvenirs

historiques, dont l'effet est indestructible. C'est un trésor idéal que ces souvenirs, dont on peut tirer parti en associant les hommes distingués à leur éclat. *Nous sommes ce qu'étaient vos aïeux*, disait un brave général français à un noble de l'ancien régime ; et c'est pour cela qu'il faut une institution où les anciennes tiges des races se mêlent aux nouveaux rejetons ; en établissant l'égalité par le mélange, on y arrive bien plus sûrement que par les tentatives de nivellement.

Cette haute sagesse, développée par un homme tel que M. Necker, parfaitement simple et vrai dans sa manière de s'exprimer, ne put cependant rien contre les passions, dont l'amour-propre irrité était la cause ; et les factieux, s'apercevant que le roi, bien guidé par les conseils de son ministre, regagnait chaque jour une popularité salutaire, résolurent de lui faire perdre cette influence morale après l'avoir privé de tout pouvoir réel. L'espoir d'une monarchie constitutionnelle fut donc de nouveau perdu pour la France, dans un temps où la nation ne s'était point encore souillée de grands crimes, et lorsqu'elle avait sa propre estime aussi bien que celle de l'Europe.

CHAPITRE X.

Le gouvernement anglais a-t-il donné de l'argent pour fomenter les troubles en France ?

Comme l'idée dominante des aristocrates français a toujours été que les plus grands changements dans l'ordre social tiennent à des anecdotes particulières, ils ont accueilli pendant longtemps l'absurde bruit qui s'était répandu que le ministère anglais avait soudoyé les troubles révolutionnaires. Les jacobins, de leur côté, ennemis naturels de l'Angleterre, ont assez aimé à plaire au peuple, en affirmant que *tout le mal venait de l'or anglais répandu en France.* Mais quiconque est capable d'un peu de réflexion ne saurait croire un moment à cette absurdité mise en circulation. Un ministère, soumis comme celui d'Angleterre à la surveillance

des représentants du peuple, pourrait-il disposer d'une somme d'argent considérable, sans oser jamais en avouer l'emploi au parlement? Toutes les provinces de France, soulevées en même temps, n'avaient point de chef, et ce qui se passait à Paris était préparé de longue date par la marche des événements. D'ailleurs un gouvernement quelconque, et le plus éclairé de l'Europe surtout, n'aurait-il pas senti le danger d'établir près de soi une si contagieuse anarchie? L'Angleterre, et M. Pitt en particulier, n'ont-ils pas dû craindre que l'étincelle révolutionnaire ne se communiquât sur la flotte et dans les rangs inférieurs de la société?

Le ministère anglais a donné souvent des secours au parti des émigrés; mais c'était dans un système tout à fait contraire à celui qui provoquerait le jacobinisme. Comment supposer que des individus, très-respectables dans leur caractère privé, auraient soudoyé, dans la dernière classe du peuple, des hommes qui ne pouvaient alors se mêler des affaires publiques que par le vol ou par le meurtre? Or, de quelque manière qu'on juge la diplomatie du gouvernement anglais, peut-on imaginer que des chefs de l'État, qui pendant quinze ans n'ont pas attenté à la vie d'un homme, Bonaparte, dont l'existence menaçait celle de leur pays, se fussent permis un bien plus grand crime en payant au hasard des assassinats? L'opinion publique en Angleterre peut être entièrement égarée sur la politique extérieure, mais jamais sur la morale chrétienne, si je puis m'expriser ainsi, c'est-à-dire sur les actions qui ne sont pas soumises à l'empire ou à l'excuse des circonstances. Louis XV a généreusement rejeté le feu grégeois, dont le fatal secret lui fut offert; de même les Anglais n'auraient jamais excité la flamme dévastatrice du jacobinisme, quand il eût été en leur pouvoir de créer ce monstre nouveau qui s'acharnait sur l'ordre social.

A ces arguments, qui me semblent plus évidents encore que des faits mêmes, j'ajouterai cependant ce que mon père m'a souvent attesté; c'est qu'entendant parler sans cesse de prétendus agents secrets de l'Angleterre, il fit l'impossible pour les découvrir, et que toutes les recherches de la police ordonnées et suivies

pendant son ministère servirent à prouver que l'or de l'Angleterre n'était pour rien dans les troubles civils de la France. Jamais on n'a pu trouver la moindre trace d'une connexion entre le parti populaire et le gouvernement anglais; en général les plus violents dans ce parti n'ont point eu de rapport avec les étrangers, et, d'autre part, le gouvernement anglais, loin d'encourager la démocratie en France, a toujours fait tous ses efforts pour la réprimer.

CHAPITRE XI.

Des événements du 5 et du 6 octobre.

Avant de retracer des jours trop funestes, il faut se rappeler qu'à l'époque de la révolution, depuis près d'un siècle, en France et dans le reste de l'Europe, on jouissait d'une sorte de tranquillité qui tendait, il est vrai, au relâchement et à la corruption, mais qui était en même temps la cause et l'effet de mœurs fort douces. Personne n'imaginait en 1789 qu'il existât des passions véhémentes sous ce repos apparent. Ainsi l'assemblée constituante s'est livrée sans crainte au généreux désir d'améliorer le sort du peuple. On ne l'avait vu qu'asservi, et l'on ne soupçonnait pas ce qui n'a été que trop prouvé depuis, c'est que, la violence de la révolte étant toujours en proportion de l'injustice de l'esclavage, il fallait opérer en France les changements avec d'autant plus de prudence que l'ancien régime avait été plus oppresseur.

Les aristocrates diront qu'ils ont prévu tous nos malheurs; mais les prédictions provoquées par l'intérêt personnel ne font effet sur qui que ce soit. Revenons au tableau de la situation de la France à l'approche des premiers forfaits dont tous les autres sont dérivés.

La direction générale des affaires à la cour était la même qu'avant la révolution du 14 juillet; mais, les moyens de l'autorité royale se trouvant singulièrement diminués, le danger de provoquer une insurrection nouvelle devait être encore plus grand. M. Necker savait bien qu'il n'avait pas la confiance entière du roi, ce qui l'affaiblissait aux yeux des représentants du peuple; mais il n'hésita

point à sacrifier par degrés toute sa popularité à la défense du trône. Il n'y a point sur cette terre de plus grandes épreuves pour la morale que les emplois politiques; car les arguments dont on peut se servir à ce sujet, pour concilier sa conscience avec son intérêt, sont sans nombre. Cependant le principe dont on ne doit guère s'écarter, c'est de porter ses secours aux faibles; il est rare qu'on se trompe en se dirigeant sur cette boussole.

M. Necker pensait que la plus parfaite sincérité envers les représentants du peuple était le meilleur calcul pour le roi; il lui conseillait de se servir de son *veto* pour refuser ce qui lui paraissait devoir être rejeté; de n'accepter que ce qu'il approuvait, et de motiver ses résolutions par des considérants qui pussent graduellement influer sur l'opinion publique. Déjà ce système avait produit quelque bien, et peut-être, s'il eût été constamment suivi, aurait-il encore évité beaucoup de malheurs. Mais il était si naturel que le roi fût irrité de sa situation, qu'il prêtait l'oreille avec trop de complaisance à tous les projets qui satisfaisaient ses désirs, en lui offrant de prétendus moyens pour une contre-révolution. Il est bien difficile à un roi, héritier d'un pouvoir qui depuis Henri IV n'avait pas été contesté, de se croire sans force au milieu de son royaume; et le dévoûment de ceux qui l'entourent doit exciter aisément ses espérances et ses illusions. La reine était encore plus susceptible de cette confiance; et l'enthousiasme de ses gardes du corps et des autres personnes de sa cour lui parut suffisant pour faire reculer le flot populaire, qui s'avançait toujours plus à mesure qu'on lui opposait d'impuissantes digues.

Marie-Antoinette se présenta donc, comme Marie-Thérèse, aux gardes du corps à Versailles, pour leur recommander son auguste époux et ses enfants. Ils répondirent par des acclamations à cette prière, qui devait en effet les émouvoir jusqu'au fond de l'âme; mais il n'en fallait pas davantage pour exciter les soupçons de cette foule d'hommes exaltés par les nouvelles perspectives que leur offrait la situation des affaires. L'on répétait à Paris, dans toutes les classes, que le roi voulait partir, qu'il voulait essayer une seconde fois de dissoudre l'assemblée; et le monarque se trouva

dans la plus périlleuse des situations. Il avait excité l'inquiétude comme s'il eût été fort, et néanmoins tous les moyens de se défendre lui manquaient.

Le bruit se répandit que deux cent mille hommes se préparaient à marcher sur Versailles pour amener à Paris le roi et l'assemblée nationale. *Ils sont entourés*, disait-on, *des ennemis de la chose publique; il faut les conduire au milieu des bons patriotes.* Dès qu'on a trouvé, dans des temps de troubles, une phrase un peu spécieuse, les hommes de parti, et surtout les Français, trouvent un plaisir singulier à la répéter; les arguments qu'on pourrait y opposer sont sans pouvoir sur leur esprit; car ce qu'il leur faut, c'est de penser et de parler comme les autres, afin d'être certains d'en être applaudis.

J'appris, le matin du 5 octobre, que le peuple marchait sur Versailles; mon père et ma mère y étaient établis. Je partis à l'instant pour aller les rejoindre, et je passai par une route peu fréquentée, sur laquelle je ne rencontrai personne. Seulement, en approchant de Versailles, je vis les piqueurs qui avaient accompagné le roi à la chasse, et je sus, en arrivant, qu'on lui avait envoyé un exprès pour le supplier de revenir. Singulier pouvoir des habitudes dans la vie des cours! le roi faisait les mêmes choses, de la même manière et à la même heure que dans les temps les plus calmes; la tranquillité d'âme que cela suppose lui a mérité l'admiration, quand les circonstances ne lui ont plus permis que les vertus des victimes. M. Necker monta très-vite au château pour se rendre au conseil; et ma mère, toujours plus effrayée par les nouvelles menaçantes qu'on apportait de Paris, se rendit dans la salle qui précédait celle où se tenait le roi, afin de partager le sort de mon père, quoi qu'il arrivât. Je la suivis, et je trouvai cette salle remplie d'un grand nombre de personnes, attirées là par des sentiments bien divers.

Nous vîmes passer Mounier, qui venait, fort à contre-cœur, exiger, comme président de l'assemblée constituante, la sanction royale pure et simple à la déclaration des droits. Le roi en avait, pour ainsi dire, littéralement admis les maximes; mais il attendait,

avait-il dit, leur application pour y apposer son consentement. L'assemblée s'était révoltée contre ce léger obstacle à ses volontés; car il n'y a rien de si violent en France que la colère qu'on a contre ceux qui s'avisent de résister sans être les plus forts.

Chacun se demandait, dans la salle où nous étions réunis, si le roi partirait ou non. On apprit d'abord qu'il avait commandé ses voitures, et que le peuple de Versailles les avait dételées; ensuite, qu'il avait ordonné au régiment de Flandre, alors en garnison à Versailles, de prendre les armes, et que ce régiment s'y était refusé. Nous avons su depuis qu'on avait délibéré dans le conseil si le roi se retirerait dans une province; mais, comme le trésor royal manquait d'argent, que la disette de blé était telle, qu'on ne pouvait faire aucun rassemblement de troupes, et que l'on n'avait rien préparé pour s'assurer des régiments dont on croyait encore pouvoir disposer, le roi craignait de s'exposer à tout en s'éloignant; il était d'ailleurs convaincu que, s'il partait, l'assemblée donnerait la couronne au duc d'Orléans. Mais l'assemblée n'y songeait pas, même à cette époque; et, lorsque le roi consentit, dix-huit mois après, au voyage de Varennes, il dut voir qu'il n'avait eu aucune raison de crainte à cet égard. M. Necker n'était pas d'avis que la cour s'en allât ainsi sans aucun secours qui pût assurer le succès de cette démarche décisive; mais il offrit pourtant au roi de le suivre, s'il s'y décidait, prêt à lui dévouer sa fortune et sa vie, quoiqu'il sût bien quelle serait sa situation en conservant ses principes au milieu de courtisans qui n'en connaissent qu'un en politique comme en religion, l'intolérance.

Le roi ayant succombé à Paris sous le glaive des factieux, il est naturel que ceux qui ont été d'avis de son départ, le 5 octobre, s'en glorifient : car on peut toujours dire ce qu'on veut des bons effets d'un conseil qui n'a pas été suivi. Mais, outre qu'il était peut-être déjà impossible au roi de sortir de Versailles, il ne faut point oublier que M. Necker, en admettant la nécessité de venir à Paris, proposait en même temps que le roi marchât désormais sincèrement avec la constitution, et ne s'appuyât que sur elle : sans cela l'on s'exposait, quoi qu'on fît, aux plus grands malheurs.

Le roi, tout en se déterminant à rester, pouvait encore prendre le parti de se mettre à la tête des gardes du corps, et de repousser la force par la force. Mais Louis XVI se faisait un scrupule religieux d'exposer la vie des Français pour sa défense personnelle; et son courage, dont on ne saurait douter quand on l'a vu périr, ne le portait jamais à aucune résolution spontanée. D'ailleurs, à cette époque, un succès même ne l'aurait pas sauvé; l'esprit public était dans le sens de la révolution; et c'est en étudiant le cours des choses qu'on parvient à prévoir, autant que cela est donné à l'esprit humain, les événements que les esprits vulgaires voudraient faire passer pour le résultat du hasard ou de l'action inconsidérée de quelques hommes.

Le roi se résolut donc à attendre l'armée, ou plutôt la foule parisienne, qui déjà s'était mise en marche; et tous les regards se tournaient vers le chemin qui était en face des croisées. Nous pensions que les canons pourraient d'abord se diriger contre nous, et cela nous faisait assez de peur; mais cependant aucune femme, dans une aussi grande circonstance, n'eut l'idée de s'éloigner.

Tandis que cette masse s'avançait sur nous, on annonçait l'arrivée de M. de la Fayette, à la tête de la garde nationale, et c'était sans doute un motif pour se tranquilliser. Mais il avait résisté longtemps au désir de la garde nationale, et ce n'était que par un ordre exprès de la commune de Paris qu'il avait marché, pour prévenir par sa présence les malheurs dont on était menacé. La nuit approchait, et la frayeur s'accroissait avec l'obscurité, lorsque nous vîmes entrer dans le palais M. de Chinon, qui depuis, sous le nom de duc de Richelieu, a si justement acquis une grande considération. Il était pâle, défait, vêtu presque comme un homme du peuple; c'était la première fois qu'un tel costume entrait dans la demeure des rois, et qu'un aussi grand seigneur que M. de Chinon se trouvait réduit à le porter. Il avait marché quelque temps de Paris à Versailles, confondu dans la foule, pour entendre les propos qui s'y tenaient, et il s'en était séparé à moitié chemin, afin d'arriver à temps pour prévenir la famille royale de ce qui se passait. Quel récit que le sien! Des femmes et des enfants armés de piques et

de faux se pressaient de toutes parts. Les dernières classes du peuple étaient encore plus abruties par l'ivresse que par la fureur. Au milieu de cette bande infernale, des hommes se vantaient d'avoir reçu le nom de *coupe-têtes*, et promettaient de le mériter. La garde nationale marchait avec ordre, obéissait à son chef, et n'exprimait que le désir de ramener à Paris le roi et l'assemblée. Enfin M. de la Fayette entra dans le château, et traversa la salle où nous étions pour se rendre chez le roi. Chacun l'entourait avec ardeur, comme s'il eût été le maître des événements, et déjà le parti populaire était plus fort que son chef; les principes cédaient aux factions, ou plutôt ne leur servaient plus que de prétexte.

M. de la Fayette avait l'air très-calme; personne ne l'a jamais vu autrement : mais sa délicatesse souffrait de l'importance de son rôle; il demanda les postes intérieurs du château, pour en garantir la sûreté. On se contenta de lui accorder ceux du dehors. Ce refus était simple, puisque les gardes du corps ne devaient point être déplacés; mais le plus grand des malheurs faillit en résulter. M. de la Fayette sortit de chez le roi en nous rassurant tous : chacun se retira chez soi après minuit; il semblait que c'était bien assez de la crise de la journée, et l'on se crut en parfaite sécurité, comme il arrive presque toujours quand on a longtemps éprouvé une grande crainte, et qu'elle ne s'est pas réalisée. M. de la Fayette, à cinq heures du matin, pensa que tous les dangers étaient passés, et s'en fia aux gardes du corps, qui avaient répondu de l'intérieur du château. Une issue qu'ils avaient oublié de fermer permit aux assassins de pénétrer. On a vu le même hasard favoriser deux conspirations en Russie, dans les moments où la surveillance était la plus exacte et les circonstances extérieures les plus calmes; il est donc absurde de reprocher à M. de la Fayette un événement si difficile à supposer. A peine en fut-il instruit, qu'il se précipita au secours de ceux qui étaient menacés, avec une chaleur qui fut reconnue dans le moment même, avant que la calomnie eût combiné ses poisons.

Le 6 octobre, de grand matin, une femme très-âgée, la mère du comte de Choiseul-Gouffier, auteur du charmant *Voyage en*

Grèce, entra dans ma chambre; elle venait, dans son effroi, se réfugier chez nous, quoique nous n'eussions jamais eu l'honneur de la voir. Elle m'apprit que des assassins avaient pénétré jusqu'à l'antichambre de la reine, qu'ils avaient massacré quelques-uns de ses gardes à sa porte, et que, réveillée par leurs cris, elle n'avait pu sauver sa propre vie qu'en fuyant dans l'appartement du roi par une issue dérobée. Je sus en même temps que mon père était déjà parti pour le château, et que ma mère se disposait à le suivre; je me hâtai de l'accompagner.

Un long corridor conduisait du contrôle général, où nous demeurions, jusqu'au château : en approchant, nous entendîmes des coups de fusil dans les cours; et comme nous traversions la galerie, nous vîmes sur le plancher des traces récentes de sang. Dans la salle suivante, les gardes du corps embrassaient les gardes nationaux avec cette effusion qu'inspire toujours le trouble des grandes circonstances; ils échangeaient leurs marques distinctives; les gardes nationaux portaient la bandoulière des gardes du corps, et les gardes du corps la cocarde tricolore; tous criaient alors avec transport : Vive la Fayette! parce qu'il avait sauvé la vie des gardes du corps, menacés par la populace. Nous passâmes au milieu de ces braves gens, qui venaient de voir périr leurs camarades, et s'attendaient au même sort. Leur émotion contenue, mais visible, arrachait des larmes aux assistants. Mais, plus loin, quelle scène!

Le peuple exigeait, avec de grandes clameurs, que le roi et sa famille se transportassent à Paris; on annonça de leur part qu'ils y consentaient, et les cris et les coups de fusil que nous entendions étaient des signes de réjouissance de la troupe parisienne. La reine parut alors dans le salon; ses cheveux étaient en désordre, sa figure était pâle, mais digne, et tout dans sa personne frappait l'imagination : le peuple demanda qu'elle se montrât sur le balcon; et comme toute la cour appelée la Cour de marbre était remplie d'hommes qui tenaient en main des armes à feu, on put apercevoir dans la physionomie de la reine ce qu'elle redoutait. Néanmoins elle s'avança, sans hésiter, avec ses deux enfants qui lui servaient de sauvegarde.

La multitude parut attendrie en voyant la reine comme mère, et les fureurs politiques s'apaisèrent à cet aspect; ceux qui, la nuit même, avaient peut-être voulu l'assassiner, portèrent son nom jusqu'aux nues.

Le peuple en insurrection est inaccessible d'ordinaire au raisonnement, et l'on n'agit sur lui que par des sensations aussi rapides que les coups de l'électricité, et qui se communiquent de même. Les masses sont, suivant les circonstances, meilleures ou plus mauvaises que les individus qui les composent; mais, dans quelque disposition qu'elles soient, on ne peut les porter au crime, comme à la vertu, qu'en faisant usage d'une impulsion naturelle.

La reine, en sortant du balcon, s'approcha de ma mère, et lui dit avec des sanglots étouffés : *Ils vont nous forcer, le roi et moi, à nous rendre à Paris, avec les têtes de nos gardes du corps portées devant nous au bout de leurs piques.* Sa prédiction faillit s'accomplir. Ainsi la reine et le roi furent amenés dans leur capitale. Nous revînmes à Paris par une autre route, qui nous éloignait de cet affreux spectacle : c'était à travers le bois de Boulogne que nous passâmes, et le temps était d'une rare beauté; l'air agitait à peine les arbres, et le soleil avait assez d'éclat pour ne laisser rien de sombre dans la campagne : aucun objet extérieur ne répondait à notre tristesse. Combien de fois ce contraste, entre la beauté de la nature et les souffrances imposées par les hommes, ne se renouvelle-t-il pas dans le cours de la vie!

Le roi se rendit à l'Hôtel de ville, et la reine y montra la présence d'esprit la plus remarquable. Le roi dit au maire : *Je viens avec plaisir au milieu de ma bonne ville de Paris;* la reine ajouta : *Et avec confiance.* Ce mot était heureux, bien qu'hélas! l'événement ne l'ait pas justifié. Le lendemain la reine reçut le corps diplomatique et les personnes de sa cour; elle ne pouvait prononcer une parole sans que les sanglots la suffoquassent, et nous étions de même dans l'impossibilité de lui répondre.

Quel spectacle en effet que cet ancien palais des Tuileries, abandonné depuis plus d'un siècle par ses augustes hôtes! La vétusté des objets extérieurs agissait sur l'imagination, et la faisait errer

dans les temps passés. Comme on était loin de prévoir l'arrivée de la famille royale, très-peu d'appartements étaient habitables, et la reine avait été obligée de faire dresser des lits de camp pour ses enfants dans la chambre même où elle recevait; elle nous en fit des excuses, en ajoutant : *Vous savez que je ne m'attendais pas à venir ici.* Sa physionomie était belle et irritée; on ne peut l'oublier quand on l'a vue.

Madame Élisabeth, sœur du roi, semblait tout à la fois calme sur son propre sort et agitée pour celui de son frère et de sa belle-sœur. Le courage se manifestait en elle par la résignation religieuse: et cette vertu, qui ne suffit pas toujours aux hommes, est de l'héroïsme dans une femme.

CHAPITRE XII.

L'assemblée constituante à Paris.

L'assemblée constituante, transportée à Paris par la force armée, se trouva, à quelques égards, dans la situation du roi lui-même : elle ne jouit plus entièrement de sa liberté. Le 5 et le 6 octobre furent, pour ainsi dire, les premiers jours de l'avénement des jacobins; la révolution changea d'objet et de sphère : ce n'était plus la liberté, mais l'égalité qui en devenait le but, et la classe inférieure de la société commença dès ce jour à prendre de l'ascendant sur celle qui est appelée par ses lumières à gouverner. Mounier et Lally quittèrent l'assemblée et la France. Une juste indignation leur fit commettre cette erreur; il en résulta que le parti modéré fut sans force. Le vertueux Malouet et un orateur tout à la fois brillant et sérieux, M. de Clermont-Tonnerre, essayèrent de le soutenir; mais on ne vit plus guère de débats qu'entre les opinions extrêmes.

L'assemblée constituante avait été maîtresse du sort de la France depuis le 14 juillet jusqu'au 5 octobre 1789; mais, à dater de cette dernière époque, c'est la force populaire qui l'a dominée. On ne saurait trop le répéter, il n'y a pour les individus, comme pour

les corps politiques, qu'un moment de bonheur et de puissance; il faut le saisir, car l'épreuve de la prospérité ne se renouvelle guère deux fois dans le cours d'une même destinée, et qui n'en a pas profité ne reçoit par la suite que la triste leçon des revers. La révolution devait descendre toujours plus bas, chaque fois que les classes plus élevées laissaient échapper les rênes, soit par leur manque de sagesse, soit par leur manque d'habileté.

Le bruit se répandit que Mirabeau et quelques autres députés seraient nommés ministres. Ceux de la montagne, qui étaient bien certains que le choix ne pouvait les regarder, proposèrent de déclarer que les fonctions de député et celles de ministre étaient incompatibles; décret absurde qui transformait l'équilibre des pouvoirs en hostilités réciproques. Mirabeau, dans cette occasion, proposa très-spirituellement de s'en tenir à l'exclure lui seul, nominativement, de tout emploi dans le ministère, afin que l'injustice personnelle dont il était l'objet, disait-il, ne fît pas prendre une mesure contraire à l'intérêt public. Il demanda du moins que les ministres assistassent toujours aux délibérations de l'assemblée, si, contre son opinion, on leur interdisait d'en être membres. Les jacobins s'écrièrent qu'il suffisait de leur présence pour influer sur l'opinion des représentants du peuple; et de telles phrases ne manquaient jamais d'être applaudies avec transport par les galeries: on eût dit que personne en France ne pouvait voir un homme puissant, qu'aucun membre du tiers état ne pouvait approcher d'un homme de la cour, sans être subjugué. Triste effet du gouvernement arbitraire et des distinctions de rang trop exclusives! L'animadversion des classes inférieures contre la classe aristocratique ne détruit pas son ascendant sur ceux mêmes dont elle est haïe; les subalternes, dans la suite, tuèrent leurs anciens maîtres, comme l'unique moyen de cesser de leur obéir.

La minorité de la noblesse, c'est-à-dire les gentilshommes du parti populaire, étaient infiniment supérieurs, par la pureté de leurs sentiments, aux hommes exagérés du tiers état. Ces nobles étaient désintéressés dans la cause qu'ils soutenaient, et, ce qui est plus honorable encore, ils préféraient les principes généreux

de la liberté aux avantages dont ils jouissaient personnellement. Dans tous les pays où l'aristocratie est dominante, ce qui abaisse la nation place d'autant plus haut quelques individus qui réunissent les habitudes d'un rang élevé aux lumières acquises par le travail et la réflexion. Mais il est trop cher de comprimer l'essor de tant d'hommes, pour qu'une minorité de la noblesse, telle que MM. de Clermont-Tonnerre, de Crillon, de Castellane, de la Rochefoucauld, de Toulongeon, de la Fayette, de Montmorenci, etc., puisse être considérée comme l'élite de la France; car, malgré leurs vertus et leurs talents, ils se sont trouvés sans force à cause de leur petit nombre. Depuis que l'assemblée délibérait à Paris, le peuple exerçait de toutes parts sa puissance tumultueuse; déjà les clubs s'établissaient; les dénonciations des journaux, les vociférations des tribunes égaraient tous les esprits; la peur était la funeste muse de la plupart des orateurs, et chaque jour on inventait de nouveaux genres de raisonnements et de nouvelles formes oratoires pour obtenir les applaudissements de la multitude. Le duc d'Orléans fut accusé d'avoir trempé dans la conspiration du 6 octobre. Le tribunal chargé d'examiner les pièces de ce procès ne trouva point de preuves contre lui; mais M. de la Fayette ne supportait pas l'idée que l'on attribuât même les violences populaires à ce qu'on pouvait appeler une conspiration. Il exigea du duc d'aller en Angleterre; et ce prince, dont on ne saurait qualifier la déplorable faiblesse, accepta sans résistance une mission qui n'était qu'un prétexte pour l'éloigner. Depuis cette singulière condescendance, je ne crois pas que les jacobins mêmes aient jamais eu l'idée qu'un tel homme pût influer en rien sur le sort de la France : les vertus de sa famille nous commandent de ne plus parler de lui.

Les provinces partageaient l'agitation de la capitale, et l'amour de l'égalité mettait en mouvement la France, comme la haine du papisme excitait les passions des Anglais dans le dix-septième siècle. L'assemblée constituante était battue par les flots au milieu desquels elle semblait diriger sa course. L'homme le plus marquant entre les députés, Mirabeau, inspirait pour la première fois quel-

que estime, et l'on ne pouvait même s'empêcher d'avoir pitié de la contrainte imposée à sa supériorité naturelle. Sans cesse dans le même discours il faisait la part de la popularité et celle de la raison; il essayait d'obtenir de l'assemblée un décret monarchique avec des phrases démagogiques, et souvent il exerçait son amertume contre le parti des royalistes, alors même qu'il voulait faire passer quelques-unes de leurs opinions; enfin on voyait manifestement qu'il se débattait toujours entre son jugement et son besoin de succès. Il était payé secrètement par le ministère pour défendre les intérêts du trône; néanmoins, quand il montait à la tribune, il lui arrivait souvent d'oublier les engagements qu'il avait pris, et de céder à ce bruit des applaudissements dont le prestige est presque irrésistible. S'il eût été consciencieux, peut-être avait-il assez de talent pour faire naître dans l'assemblée un parti indépendant du peuple et de la cour; mais trop d'intérêts personnels entravaient son génie pour qu'il pût s'en servir librement. Ses passions l'enveloppaient de toutes parts, comme les serpents du Laocoon, et l'on voyait sa force dans la lutte sans pouvoir espérer son triomphe.

CHAPITRE XIII.

Des décrets de l'assemblée constituante relativement au clergé.

Le reproche le plus sérieux qu'on ait fait à l'assemblée constituante, c'est d'avoir été indifférente au maintien de la religion en France; et de là viennent les déclamations contre la philosophie, qui ont remplacé toutes celles dont la superstition fut jadis l'objet. On doit justifier les intentions de l'assemblée constituante à cet égard, en examinant le motif de ses décrets. Les privilégiés ont pris en France un moyen de défense commun à la plupart des hommes, celui de rattacher une idée générale à leurs intérêts particuliers. Ainsi les nobles disaient que la valeur est l'héritage exclusif de la noblesse; et les prêtres, que la religion ne saurait se passer des biens du clergé : ces deux assertions sont également

fausses. On s'est battu admirablement en Angleterre et en France depuis qu'il n'y existe plus un corps de noblesse; et la religion rentrerait dans tous les cœurs français, si l'on ne voulait pas sans cesse confondre les articles de foi avec les questions politiques, et la richesse du haut clergé avec l'ascendant simple et naturel des curés sur les gens du peuple.

Le clergé, en France, faisait partie des quatre pouvoirs législatifs; et, du moment qu'on jugeait nécessaire de changer cette bizarre constitution, il fallait que le tiers des propriétés du royaume ne restât pas entre les mains des ecclésiastiques : c'est comme ordre que le clergé possédait une telle fortune, et qu'il l'administrait collectivement. Les biens des prêtres et les établissements religieux ne pouvant être soumis au genre de lois civiles qui assurent l'héritage des pères aux enfants, du moment que la constitution de l'État changeait, il n'eût pas été sage de laisser au clergé des richesses qui pouvaient lui servir à regagner l'influence politique dont on voulait le priver. La justice exigeait qu'on maintînt les possesseurs dans leur jouissance viagère; mais que devait-on à ceux qui ne s'étaient pas faits prêtres encore, surtout quand le nombre des ecclésiastiques surpassait de beaucoup ce que le service public peut rendre nécessaire? Donnerait-on pour motif qu'on ne doit jamais changer ce qui était? Dans quel moment le fameux *ce qui était* a-t-il dû s'établir pour toujours? Quand aucune amélioration n'a-t-elle plus été possible?

Depuis la destruction des Albigeois par le fer et le feu, depuis les supplices des protestants sous François Ier, le massacre de la Saint-Barthélemi, la révocation de l'édit de Nantes et la guerre des Cévennes, le clergé français a constamment prêché et prêche encore l'intolérance; or la liberté des cultes ne pouvait se concilier avec les opinions des prêtres qui protestent contre elle, si on leur laissait une existence politique, ou si leur grande fortune les mettait en état de reconquérir cette existence qu'ils ne cesseront jamais de regretter. L'Église ne recule pas plus que les émigrés n'avancent; il faut conformer les institutions à cette certitude.

Quoi ! dira-t-on encore, le clergé anglais n'est-il pas propriétaire? Les ecclésiastiques anglais, étant de la religion réformée, ont été dans le sens de la réforme politique lorsque les derniers Stuarts voulurent rétablir le catholicisme en Angleterre. Il n'en est pas de même du clergé français, ennemi naturel des principes de la révolution. Le clergé anglais n'a d'ailleurs aucune influence sur les affaires d'État; il est beaucoup moins riche que ne l'était celui de France, puisqu'il n'existe en Angleterre ni couvent, ni abbaye, ni rien de semblable. Les prêtres anglais se marient, et font ainsi partie de la société. Enfin le clergé français a longtemps hésité entre l'autorité du pape et celle du roi; et lorsque Bossuet a soutenu ce qu'on appelle les libertés de l'Église gallicane, il a, dans sa politique sacrée, conclu l'alliance de l'autel et du trône, mais en la fondant sur les maximes de l'intolérance religieuse et du despotisme royal.

Lorsque les prêtres en France sont sortis de la vie retirée pour se mêler de la politique, ils y ont porté presque toujours un genre d'audace et de ruse très-défavorable au bien du pays. L'habileté d'esprit qui distingue des hommes obligés de bonne heure à concilier deux choses opposées, leur état et le monde, cette habileté est telle, que depuis deux cents ans ils se sont constamment insinués dans les affaires, et la France a presque toujours eu pour ministres des cardinaux et des évêques. Les Anglais, malgré la libéralité de principes qui dirige leur clergé, n'admettent point les ecclésiastiques du second ordre dans la chambre des communes, et il n'y a pas d'exemple qu'un membre du haut clergé soit devenu ministre d'État depuis la réformation. Il en était de même à Gênes, dans un pays très-catholique; et le gouvernement et les prêtres se sont également bien trouvés de cette prudente séparation.

Comment le système représentatif serait-il conciliable avec la doctrine, les habitudes et les richesses du clergé français, tel qu'il était autrefois? Une analogie frappante devait engager l'assemblée constituante à ne plus le reconnaître comme propriétaire. Les rois possédaient des domaines considérés jadis comme inaliénables; et certes ces propriétés étaient aussi légitimes que tout autre héritage

paternel. Cependant, en France comme en Angleterre, et dans tous les pays où les principes constitutionnels sont établis, les rois ont une liste civile, et l'on regarderait comme funeste à la liberté qu'ils pussent posséder des revenus indépendants de la sanction nationale. Pourquoi donc le clergé serait-il à cet égard mieux traité que la couronne? Pourquoi la magistrature ne réclamerait-elle pas des propriétés à plus forte raison que le clergé, si le but du payement en fonds de terre était d'affranchir ceux qui en jouissent de l'ascendant du gouvernement?

Qu'importent, dira-t-on, les inconvénients ou les avantages des propriétés du clergé? on n'avait pas le droit de les prendre. Cette question est épuisée par les excellents discours prononcés dans l'assemblée constituante sur ce sujet; il a été démontré que les corps ne possédaient point au même titre que les individus, et que l'État ne pouvait maintenir l'existence de ces corps qu'autant qu'ils n'étaient point contraires aux intérêts publics et aux lois constitutionnelles. Lorsque la réformation s'établit en Allemagne, les princes protestants attribuèrent une partie des biens de l'Église soit aux dépenses de l'État, soit aux établissements de bienfaisance; et plusieurs princes catholiques, en diverses autres occasions, ont de même disposé de ces biens. Les décrets de l'assemblée constituante, sanctionnés par le roi, devaient certainement avoir aussi bien force de loi que la volonté des souverains dans le seizième siècle et les suivants. Les rois de France touchaient les revenus des bénéfices pendant qu'ils étaient vacants. Les ordres religieux, qu'il faut distinguer, dans cette question, du clergé séculier, ont souvent cessé d'exister; et l'on ne concevrait pas, comme l'a dit l'un des plus spirituels orateurs que nous ayons entendus dans la session dernière, M. de Barante : « On ne concevrait pas » *comment les biens des ordres qui ne sont plus seraient dus à* » *ceux qui ne sont pas.* » Les trois quarts des biens des prêtres leur ont été donnés par la couronne, c'est-à-dire par l'autorité souveraine d'alors, non pas comme une faveur personnelle, mais pour assurer le service divin. Comment donc les états généraux, conjointement avec le roi, n'auraient-ils pas eu le droit de changer

la manière de pourvoir à l'entretien du clergé? Mais les fondateurs particuliers, dira-t-on, ayant destiné leur héritage aux ecclésiastiques, était-il permis d'en détourner l'emploi? Quel moyen a l'homme d'imprimer l'éternité à ses résolutions? Peut-on aller chercher dans la nuit des temps les titres qui n'existent plus pour les opposer à la raison vivante? Quel rapport y a-t-il entre la religion et les chicanes continuelles dont la vente des biens nationaux est l'objet? Les sectes particulières en Angleterre, et notamment celle des méthodistes qui est très-nombreuse, fournissent avec ordre et spontanément aux dépenses de leur culte. Oui, dira-t-on; mais les méthodistes sont très-religieux, et les habitants de la France ne feraient point de sacrifice d'argent pour leurs prêtres. Cette incrédulité ne s'est-elle pas introduite précisément par le spectacle des richesses ecclésiastiques et des abus qu'elles entraînaient? Il en est de la religion comme des gouvernements: quand vous voulez maintenir de force ce qui n'est plus en rapport avec le temps, vous dépravez le cœur humain au lieu de l'améliorer. Ne trompez pas les faibles; n'irritez pas non plus une autre espèce d'hommes faibles, les esprits forts, en excitant les passions politiques contre la religion; séparez bien l'une des autres, et les sentiments solitaires ramèneront toujours aux pensées élevées.

Un grand tort, dont il semble cependant qu'il devait être facile à l'assemblée constituante de se préserver, c'est la funeste invention d'un clergé constitutionnel: exiger des prêtres un serment contraire à leur conscience, et, lorsqu'ils s'y refusent, les persécuter par la privation d'une pension, et plus tard même par la déportation, c'était avilir ceux qui prêtaient ce serment, auquel étaient attachés des avantages temporels.

L'assemblée constituante ne devait point songer à se faire un clergé à sa dévotion, et donner ainsi lieu, comme on l'a fait depuis, à tourmenter les ecclésiastiques attachés à leur ancienne croyance. C'était mettre l'intolérance politique à la place de l'intolérance religieuse. Une seule résolution ferme et juste devait être prise par des hommes d'État dans cette circonstance; il fallait imposer à chaque communion le devoir d'entretenir les prêtres

de son culte : l'assemblée constituante s'est cru plus de profondeur de vues en divisant le clergé, en établissant le schisme, et détachant ainsi de la cour de Rome ceux qui s'enrôlaient sous les bannières de la révolution. Mais à quoi servaient de tels prêtres? Les catholiques n'en voulaient pas, et les philosophes n'en avaient pas besoin ; c'était une sorte de milice discréditée d'avance, qui ne pouvait que nuire au gouvernement qu'elle soutenait. Le clergé constitutionnel révoltait tellement les esprits, qu'il fallut employer la violence pour le fonder : trois évêques étaient nécessaires pour sacrer les schismatiques, et leur communiquer ainsi le pouvoir d'ordonner d'autres prêtres à leur tour; sur ces trois évêques, dont la fondation du nouveau clergé dépendait, deux, au dernier moment, furent près de renoncer à la bizarre entreprise que la religion et la philosophie condamnaient également.

L'on ne saurait trop le répéter : il faut aborder sincèrement toutes les grandes idées, et se garder de mettre des combinaisons machiavéliques dans l'application de la vérité; car les préjugés fondés par le temps ont encore plus de force que la raison même, dès qu'on emploie de mauvais moyens pour l'établir. Il importait aussi, dans le débat encore subsistant entre les priviléges et le peuple, de ne jamais mettre les partisans des vieilles institutions dans une situation qui pût inspirer aucune espèce de pitié; et l'assemblée constituante excitait ce sentiment en faveur des prêtres, du moment qu'elle les privait de leurs propriétés viagères, et qu'elle donnait ainsi à la loi un effet rétroactif. Jamais on ne peut oublier ceux qui souffrent; la nature humaine, à cet égard, vaut mieux qu'on ne croit.

Mais qui enseignera la religion et la morale aux enfants, dira-t-on, s'il n'y a point de prêtres dans les écoles? Ce n'était certainement pas le haut clergé qui remplissait ce devoir; et quant aux curés, ils sont plus nécessaires aux soins des malades et des mourants qu'à l'enseignement même, excepté dans ce qui concerne la connaissance de la religion. Le temps est passé où, sous le rapport de l'instruction, les prêtres étaient supérieurs aux autres hommes. Il faut établir et multiplier les écoles dans lesquelles, comme en

Angleterre, on apprend aux enfants pauvres à lire, écrire et compter ; il faut des colléges pour enseigner les langues anciennes, et des universités pour porter plus loin encore l'étude de ces belles langues et celle des hautes sciences. Mais le moyen le plus efficace de fonder la morale, ce sont les institutions politiques ; elles excitent l'émulation, et forment la dignité du caractère : on n'enseigne point à l'homme ce qu'il ne peut apprendre que par lui-même. On ne dit aux Anglais dans aucun catéchisme qu'il faut aimer leur constitution ; il n'y a point de maître de patriotisme dans les écoles ; le bonheur public et la vie de famille inspirent plus efficacement la religion que tout ce qu'il reste d'anciennes coutumes destinées à la maintenir.

CHAPITRE XIV.

De la suppression des titres de noblesse.

Le moins impopulaire des deux ordres privilégiés en France, c'est peut-être encore le clergé ; car, le principe moteur de la révolution étant l'égalité, la nation se sentait moins blessée par les préjugés des prêtres que par les prétentions des nobles. Cependant rien n'est plus funeste, on ne saurait trop le répéter, que l'influence politique des ecclésiastiques dans un État, tandis qu'une magistrature héréditaire dont les souvenirs de la naissance fassent partie est un élément indispensable de toute monarchie limitée. Mais la haine du peuple contre les gentilshommes ayant éclaté dès les premiers jours de la révolution, la minorité de la noblesse dans l'assemblée constituante aurait voulu détruire ce germe d'inimitié, et s'unir en tout à la nation. Un soir donc, dans un moment de fermentation, un membre fit la proposition d'abolir tous les titres. Aucun noble du parti populaire ne pouvait se refuser à l'appuyer, sans avoir l'air d'une vanité ridicule ; néanmoins il serait fort à désirer que les titres, tels qu'ils existaient, n'eussent été supprimés qu'en étant remplacés par la pairie et par les distinctions qui émanent d'elle. Un grand publiciste anglais a dit, avec raison,

que *toutes les fois qu'il existe dans un pays un principe de vie quelconque, le législateur doit en tirer parti.* En effet, comme rien n'est si difficile que de créer, il faut le plus souvent greffer une institution sur une autre.

L'assemblée constituante traitait la France comme une colonie dans laquelle il n'y aurait point eu de passé ; mais, quand il y en a un, on ne peut empêcher qu'il n'ait son influence. La nation française était fatiguée de la noblesse de second ordre ; mais elle avait, mais elle aura toujours du respect pour les noms historiques. C'était de ce sentiment qu'il fallait se servir pour établir une chambre haute, et tâcher de faire tomber, par degrés, en désuétude, toutes ces dénominations de comtes et de marquis, qui, lorsqu'elles ne s'attachent ni à des souvenirs ni à des fonctions politiques, ressemblent plutôt à des sobriquets qu'à des titres.

L'une des plus singulières propositions de ce jour fut celle de renoncer aux noms des terres que plusieurs familles portaient depuis des siècles, pour obliger à reprendre les noms patronymiques. Ainsi les Montmorenci se seraient appelés Bouchard ; la Fayette, Mottié ; Mirabeau, Riquetti. C'était dépouiller la France de son histoire, et nul homme, quelque démocrate qu'il-fût, ne voulait ni ne devait renoncer ainsi à la mémoire de ses aïeux. Le lendemain du jour où ce décret fut porté, les journalistes imprimèrent, dans le récit des séances, *Riquetti l'aîné*, au lieu du comte de Mirabeau. Il s'approcha furieux des écrivains qui assistaient à l'assemblée, et leur dit : *Avec votre Riquetti vous avez désorienté l'Europe pendant trois jours.* Ce mot encouragea chacun à reprendre le nom de son père ; il eût été difficile de l'empêcher sans une inquisition bien contraire aux principes de l'assemblée, car on ne doit pas cesser de rappeler qu'elle ne s'est jamais servie des moyens du despotisme pour établir la liberté.

M. Necker seul, dans le conseil d'État, proposa au roi de refuser sa sanction au décret qui anéantissait la noblesse, sans établir le patriciat à sa place ; et, son opinion n'ayant pu prévaloir, il eut le courage de la publier. Le roi avait résolu de sanctionner indistinctement tous les décrets de l'assemblée : son système était de

se faire considérer, à dater du 6 octobre, comme en état de captivité ; et ce fut seulement pour obéir à ses scrupules religieux qu'il ne voulut pas dans la suite apposer son nom aux décrets qui proscrivaient les prêtres soumis à la puissance du pape.

M. Necker, au contraire, désirait que le roi fît un usage sincère et constant de sa prérogative ; il lui représentait que, s'il reprenait un jour toute sa puissance, il serait toujours le maître de déclarer qu'il avait été prisonnier depuis son arrivée à Paris ; mais que, s'il ne la reprenait pas, il perdrait de sa considération et surtout de sa force dans la nation, en ne faisant pas usage de son veto pour arrêter les décrets inconsidérés de l'assemblée, décrets dont elle se repentait souvent, dès que la fièvre de la popularité était apaisée. L'objet important pour la nation française, comme pour toutes les nations du monde, c'est que le mérite, les talents et les services puissent élever aux premiers rangs de l'État. Mais vouloir organiser la France d'après les principes de l'égalité abstraite, c'était se priver d'un ressort d'émulation si analogue au caractère des Français, que Napoléon, qui s'en est saisi à sa manière, les a dominés surtout par là. Le mémoire que M. Necker fit publier à l'époque de la suppression des titres, dans l'été de 1790, était terminé par les réflexions suivantes :

« En poursuivant dans les plus petits détails tous les signes de » distinction, on court peut-être le risque d'égarer le peuple sur » le véritable sens de ce mot *égalité*, qui ne peut jamais signi- » fier, chez une nation civilisée et dans une société déjà subsis- » tante, égalité de rang ou de propriété. La diversité des travaux » et des fonctions, les différences de fortune et d'éducation, l'é- » mulation, l'industrie, la gradation des talents et des connais- » sances, toutes ces disparités productrices du mouvement social » entraînent inévitablement des inégalités extérieures ; et le seul » but du législateur est, en imitation de la nature, de les réunir » toutes vers un bonheur égal, quoique différent dans ses formes » et dans ses développements.

» Tout s'unit, tout s'enchaîne dans la vaste étendue des com- » binaisons sociales ; et souvent les genres de supériorité qui pa-

» raissent un abus aux premiers regards de la philosophie, sont » essentiellement utiles pour servir de protection aux différentes » lois de subordination, à ces lois qu'il est si nécessaire de dé- » fendre, et qu'on attaquerait avec tant de moyens, si l'habitude » et l'imagination cessaient jamais de leur servir d'appui. »

J'aurai par la suite l'occasion de faire remarquer que, dans les divers ouvrages publiés par M. Necker pendant l'espace de vingt ans, il a toujours annoncé d'avance les événements qui ont eu lieu depuis; tant la sagacité de son esprit était pénétrante! Le règne du jacobinisme a eu pour cause principale l'enivrement sauvage d'un certain genre d'égalité; il me semble que M. Necker signalait ce danger, lorsqu'il écrivait les observations que je viens de citer.

CHAPITRE XV.

De l'autorité royale telle qu'elle fut établie par l'assemblée constituante.

C'était déjà un grand danger pour le repos social, que de briser tout à coup la force qui résidait dans les deux ordres privilégiés de l'État. Néanmoins, si les moyens donnés au pouvoir exécutif eussent été suffisants, on aurait pu suppléer par des institutions réelles à des institutions fictives, si je puis m'exprimer ainsi. Mais l'assemblée, se défiant toujours des intentions des courtisans, organisa l'autorité royale contre le roi, au lieu de la combiner pour le bien public. Le gouvernement était entravé de telle sorte, que ses agents, qui répondaient de tout, ne pouvaient agir sur rien. Le ministère avait à peine un huissier à sa nomination; et, dans son examen de la constitution de 1791, M. Necker a montré que le pouvoir exécutif d'aucune république, y compris les petits cantons suisses, n'était aussi limité dans son action constitutionnelle que le roi de France. L'éclat apparent de la couronne et son impuissance réelle jetaient les ministres et le monarque lui-même dans une anxiété toujours croissante : certes il ne faut pas que

vingt-cinq millions d'hommes existent pour un seul; mais il ne faut pas non plus qu'un seul soit malheureux, même sous le prétexte du bonheur de vingt-cinq milions; car une injustice quelconque, soit qu'elle atteigne le trône ou la cabane, rend impossible un gouvernement libre, c'est-à-dire équitable.

Un prince qui ne se contenterait pas du pouvoir accordé au roi d'Angleterre ne serait pas digne de régner; mais, dans la constitution française, la position du roi et de ses ministres était insupportable. L'État en souffrait plus encore que son chef; et cependant l'assemblée ne voulait ni éloigner le roi du trône, ni faire abnégation de ses défiances passagères, quand il s'agissait d'une œuvre durable.

Les hommes éminents du parti populaire, ne sachant pas se tirer de cette incertitude, mirent toujours dans leurs décrets le mal à côté du bien. L'établissement des assemblées provinciales était depuis longtemps désiré; mais l'assemblée constituante les combina de manière à placer les ministres tout à fait en dehors de l'administration. La crainte salutaire de toutes ces guerres, entreprises si souvent pour des querelles de rois, avait dirigé l'assemblée constituante dans l'organisation de l'état militaire; mais elle avait mis tant d'entraves à l'influence de l'autorité sous ce rapport, que l'armée n'aurait pas été en état de servir au dehors; tant on craignait qu'elle ne pût opprimer au dedans! La réforme de la jurisprudence criminelle et l'établissement des jurés faisaient bénir le nom de l'assemblée constituante; mais elle décréta que les juges seraient à la nomination du peuple et non à celle du roi, et qu'ils seraient réélus tous les trois ans. Cependant l'exemple de l'Angleterre et une réflexion éclairée concourent à démontrer que les juges, sous quelque gouvernement que ce soit, doivent être inamovibles, et que dans un gouvernement monarchique il convient que leur nomination appartienne à la couronne. Le peuple est beaucoup moins en état de connaître les qualités nécessaires pour être homme de loi que celles qu'il faut pour être député : un mérite ostensible et des lumières universelles doivent désigner à tous les yeux un représentant du peuple, mais de longues études

rendent seules capable des fonctions de magistrat. Il importe, avant tout, que les juges ne puissent être ni destitués par le roi, ni renommés ou rejetés par le peuple. Si, dès les premiers jours de la révolution, tous les partis s'étaient accordés à respecter inviolablement les formes judiciaires, de combien de maux on aurait préservé la France! Car c'est surtout pour les cas extraordinaires que les tribunaux ordinaires sont établis.

On dirait que chez nous la justice est comme une bonne femme dont on peut se servir dans le ménage les jours ouvriers, mais qui ne doit pas paraître dans les occasions solennelles; et c'est dans ces occasions cependant que, les passions étant le plus agitées, l'impassibilité des lois devient plus nécessaire que jamais.

Le 4 février 1790, le roi s'était rendu à l'assemblée pour accepter, dans un discours très-bien fait, auquel M. Necker avait travaillé, les principales lois décrétées déjà par l'assemblée. Mais le roi, dans ce même discours, montrait avec force le malheureux état du royaume, la nécessité d'améliorer et d'achever la constitution. Cette démarche était indispensable, parce que, les conseillers secrets du roi le représentant toujours comme captif, on excitait la défiance du parti populaire sur ses intentions. Rien ne convenait moins à un homme de la moralité de Louis XVI qu'un état présumé de fausseté continuelle; les prétendus avantages tirés d'un semblable système détruisaient la force réelle de la vertu.

CHAPITRE XVI.

De la fédération du 14 juillet 1790.

Malgré les fautes que nous venons d'indiquer, l'assemblée constituante avait opéré tant de bien, et triomphé de tant de maux, qu'elle était adorée de la France presque entière. Il fallait une grande connaissance des principes de la législation politique pour s'apercevoir de tout ce qui manquait à l'œuvre de la constitution,

et l'on jouissait de la liberté, quoique les précautions prises pour sa durée ne fussent pas bien combinées. La carrière ouverte à tous les talents excitait l'émulation générale ; les discussions d'une assemblée éminemment spirituelle, le mouvement varié de la liberté de la presse, la publicité sous tous les rapports essentiels, délivraient de ses chaînes l'esprit français, le patriotisme français, enfin toutes les qualités énergiques dont on a vu depuis des résultats quelquefois cruels, mais toujours gigantesques. On respirait plus librement, il y avait plus d'air dans la poitrine ; et l'espoir indéfini d'un bonheur sans entraves s'était emparé de la nation dans sa force, comme il s'empare des hommes dans leur jeunesse, avec illusion et sans prévoyance.

La principale inquiétude de l'assemblée constituante ayant pour objet les dangers que les troupes de ligne pouvaient faire courir un jour à la liberté, il était naturel qu'elle cherchât de toutes les manières à captiver les milices nationales, puisqu'elle les regardait avec raison comme la force armée des citoyens : d'ailleurs elle était si sûre de l'opinion publique en 1790, qu'elle aimait à s'entourer des soldats de la patrie. Les troupes de ligne sont une invention tout à fait moderne, et dont le véritable but est de mettre entre les mains des rois un pouvoir indépendant des peuples. C'est de l'institution des gardes nationales en France qu'est résultée dans la suite la conquête de l'Europe continentale ; mais l'assemblée constituante alors était très-loin de souhaiter la guerre, car elle avait beauconp trop de lumières pour ne pas préférer à tout la liberté ; et cette liberté est inconciliable avec l'esprit d'envahissement et les habitudes militaires.

Les quatre-vingt-trois départements envoyèrent des députés de leurs gardes nationales pour prêter serment à la constitution nouvelle. Elle n'était pas encore achevée, il est vrai, mais les principes qu'elle consacrait avaient pour eux l'assentiment universel. L'enthousiasme patriotique était si [illegible] que tout Paris se portait en foule à la fédération de 1790, comme l'année précédente à la destruction de la Bastille.

C'était dans le Champ de Mars, en face de l'École militaire, et

non loin de l'Hôtel des Invalides, que la réunion des milices nationales devait avoir lieu. Il fallait élever autour de cette vaste enceinte des tertres de gazon pour y placer les spectateurs. Des femmes du premier rang se joignirent à la multitude des travailleurs volontaires qui venaient concourir aux préparatifs de cette fête. Devant l'École militaire, en face de la rivière qui borde le Champ de Mars, on avait placé des gradins avec une tente pour servir d'abri au roi, à la reine et à toute la cour. Quatre-vingt-trois lances plantées en terre, et auxquelles étaient suspendues les bannières de chaque département, formaient un grand cercle dont l'amphithéâtre où devait s'asseoir la famille royale faisait partie. On voyait à l'autre extrémité un autel préparé pour la messe, que M. de Talleyrand, alors évêque d'Autun, célébra dans cette grande circonstance. M. de la Fayette s'approcha de ce même autel pour y jurer fidélité à la nation, à la loi et au roi; et le serment et l'homme qui le prononçait excitèrent un grand sentiment de confiance. Les spectateurs étaient dans l'ivresse; le roi et la liberté leur paraissaient alors complétement réunis. La monarchie limitée a toujours été le véritable vœu de la France; et le dernier mouvement d'un enthousiasme vraiment national s'est fait voir à cette fédération de 1790.

Toutefois les personnes capables de réflexion étaient loin de se livrer à la joie générale. Je voyais dans la physionomie de mon père une profonde inquiétude; dans le moment où l'on croyait fêter un triomphe, peut-être sentait-il qu'il n'y avait déjà plus de ressources. M. Necker ayant sacrifié sa popularité tout entière à la défense des principes d'une monarchie libre et limitée, M. de la Fayette devait être dans ce jour le premier objet de l'affection du peuple; il inspirait à la garde nationale un dévoûment très-exalté; mais, quelle que fût son opinion politique, s'il avait voulu s'opposer à l'esprit du temps, son pouvoir eût été brisé. Les idées régnaient à cette époque, et non les individus. La terrible volonté de Bonaparte lui-même n'aurait pu rien contre la direction des esprits; car les Français alors, loin d'aimer le pouvoir militaire, auraient obéi bien plus volontiers à une assemblée qu'à un général.

Le respect pour la représentation nationale, première base d'un gouvernement libre, existait dans toutes les têtes en 1790, comme si cette représentation eût daté d'un siècle, et non d'une année. En effet, si les vérités d'un certain ordre se reconnaissent, au lieu de s'apprendre, il doit suffire de les montrer aux hommes pour qu'ils s'y attachent.

CHAPITRE XVII.

Ce que c'était que la société de Paris pendant l'assemblée constituante.

Les étrangers ne sauraient concevoir le charme et l'éclat tant vanté de la société de Paris, s'ils n'ont vu la France que depuis vingt ans; mais on peut dire avec vérité que jamais cette société n'a été aussi brillante et aussi sérieuse tout ensemble, que pendant les trois ou quatre premières années de la révolution, à compter de 1788 jusqu'à la fin de 1791. Comme les affaires politiques étaient encore entre les mains de la première classe, toute la vigueur de la liberté et toute la grâce de la politesse ancienne se réunissaient dans les mêmes personnes. Les hommes du tiers état, distingués par leurs lumières et leurs talents, se joignaient à ces gentilshommes, plus fiers de leur propre mérite que des priviléges de leur corps; et les plus hautes questions que l'ordre social ait jamais fait naître étaient traitées par les esprits les plus capables de les entendre et de les discuter.

Ce qui nuit aux agréments de la société en Angleterre, ce sont les occupations et les intérêts d'un État depuis longtemps représentatif. Ce qui rendait au contraire la société française un peu superficielle, c'étaient les loisirs de la monarchie. Mais tout à coup la force de la liberté vint se mêler à l'élégance de l'aristocratie : dans aucun pays ni dans aucun temps, l'art de parler sous toutes ses formes n'a été aussi remarquable que dans les premières années de la révolution.

Les femmes en Angleterre sont accoutumées à se taire devant

les hommes, quand il est question de politique; les femmes en France dirigeaient chez elles presque toutes les conversations, et leur esprit s'était formé de bonne heure à la facilité que ce talent exige. Les discussions sur les affaires publiques étaient donc adoucies par elles, et souvent entremêlées de plaisanteries aimables et piquantes. L'esprit de parti, il est vrai, divisait la société; mais chacun vivait avec les siens.

A la cour, les deux bataillons de la bonne compagnie, l'un fidèle à l'ancien régime, et l'autre partisan de la liberté, se rangeaient en présence, et ne s'approchaient guère. Il m'arrivait quelquefois, par un esprit d'entreprise, d'essayer quelques mélanges des deux partis, en faisant dîner ensemble les hommes les plus spirituels des bancs opposés; car on s'entend presque toujours à une certaine hauteur; mais les choses devenaient trop graves pour que cet accord, même momentané, pût se renouveler facilement

L'assemblée constituante, comme je l'ai déjà dit, ne suspendit pas un seul jour la liberté de la presse. Ainsi ceux qui souffraient de se trouver constamment en minorité dans l'assemblée, avaient au moins la satisfaction de se moquer de tout le parti contraire. Leurs journaux faisaient de spirituels calembours sur les circonstances les plus importantes : c'était l'histoire du monde changé en commérage. Tel est partout le caractère de l'aristocratie des cours. Néanmoins, comme les violences qui avaient signalé les commencements de la révolution s'étaient promptement apaisées, et qu'aucune confiscation, aucun jugement révolutionnaire, n'avaient eu lieu, chacun conservait encore assez de bien-être pour se livrer au développement entier de son esprit; les crimes dont on a souillé depuis la cause des patriotes n'oppressaient pas alors leur âme; et les aristocrates n'avaient point encore assez souffert pour qu'on n'osât plus même avoir raison contre eux.

Tout était en opposition dans les intérêts, dans les sentiments, dans la manière de penser; mais, tant que les échafauds n'avaient point été dressés, la parole était encore un médiateur acceptable entre les deux partis. C'est la dernière fois, hélas! que l'esprit français se soit montré dans tout son éclat; c'est la dernière fois,

et à quelques égards aussi la première, que la société de Paris ait pu donner l'idée de cette communication des esprits supérieurs entre eux, la plus noble jouissance dont la nature humaine soit capable. Ceux qui ont vécu dans ce temps ne sauraient s'empêcher d'avouer qu'on n'a jamais vu ni tant de vie ni tant d'esprit nulle part; l'on peut juger, par la foule d'hommes de talent que les circonstances développèrent alors, ce que seraient les Français s'ils étaient appelés à se mêler des affaires publiques dans la route tracée par une constitution sage et sincère.

On peut mettre en effet dans les institutions politiques une sorte d'hypocrisie qui condamne, dès qu'on se trouve en société, à se taire ou à tromper. La conversation en France est aussi gâtée depuis quinze ans par les sophismes de l'esprit de parti et par la prudence de la bassesse, qu'elle était franche et spirituelle lorsqu'on abordait hardiment toutes les questions les plus importantes; on n'éprouvait alors qu'une crainte, celle de ne pas mériter assez l'estime publique; et cette crainte agrandit les facultés, au lieu de les comprimer.

CHAPITRE XVIII.

De l'établissement des assignats, et de la retraite de M. Necker.

Les membres du comité des finances proposèrent à l'assemblée constituante d'acquitter les dettes de l'État, en créant dix-huit cents millions de billets avec un cours forcé, assignés sur les biens du clergé. C'était une manière fort simple d'arranger les finances; toutefois il était probable qu'en se débarrassant ainsi des difficultés que présente toujours l'administration d'un grand pays, l'on dépenserait un capital énorme en peu d'années, et que l'on alimenterait, par la disposition de ce capital, des révolutions nouvelles. En effet, sans une ressource d'argent aussi immense, ni les troubles intérieurs, ni la guerre au dehors, n'auraient eu lieu si facilement. Plusieurs des députés qui engageaient l'assemblée constituante à cette énorme émission de papier-monnaie n'en

prévoyaient point assurément les suites funestes; mais ils aimaient le pouvoir que la jouissance d'un tel trésor allait leur donner.

M. Necker s'opposa fortement à l'établissement des assignats; d'abord, comme nous l'avons déjà rappelé, il n'approuvait pas la confiscation de tous les biens ecclésiastiques, et il en aurait toujours excepté, selon sa manière de voir, les archevêchés, les évêchés, et surtout les presbytères : car les curés n'ont jamais été assez payés en France, bien qu'ils soient, entre les prêtres, la classe la plus utile. Les suites d'un papier-monnaie, sa dépréciation graduelle, et les spéculations immorales auxquelles cette dépréciation donnait lieu, étaient développées, dans le mémoire de M. Necker, avec une force que l'événement n'a que trop confirmée. Les loteries, contre lesquelles, avec raison, plusieurs membres de l'assemblée constituante se prononcèrent, et M. l'évêque d'Autun en particulier, ne sont qu'un simple jeu de hasard, tandis que le gain qui résulte de la variation continuelle du papier-monnaie se fonde presque entièrement sur l'art de tromper à chaque instant du jour, soit relativement au change, soit relativement à la valeur des marchandises; et les gens du peuple, transformés en agioteurs, se dégoûtent du travail par un gain trop facile; enfin, les débiteurs qui s'acquittent d'une manière injuste ne sont plus des hommes d'une probité parfaite dans aucune autre relation de la vie. M. Necker prédit en 1790 tout ce qui est arrivé depuis relativement aux assignats : la détérioration de la fortune publique par le vil prix auquel les biens nationaux seraient vendus, et ces ruines et ces richesses subites qui altèrent nécessairement le caractère de ceux qui perdent comme de ceux qui gagnent; car une si grande latitude de crainte et d'espérance donne à la nature humaine de trop violentes agitations.

En s'opposant au projet du papier-monnaie, M. Necker ne se renferma point dans le rôle aisé de l'attaque; il proposa, comme moyen de remplacement, l'établissement d'une banque dont on a depuis adopté les principales bases, et dans laquelle il faisait entrer pour gage une portion des biens du clergé, suffisante pour remettre les finances dans l'état le plus prospère. Il insista forte-

ment aussi, mais en vain, pour que les membres du bureau de la trésorerie fussent admis dans l'assemblée, afin qu'ils pussent discuter les questions de finances en l'absence du ministre, qui n'avait pas le droit d'y siéger. Enfin M. Necker, avant de quitter sa place, se servit une dernière fois du respect qu'il inspirait, pour refuser positivement à l'assemblée constituante, et en particulier au député Camus, la connaissance du livre rouge.

Ce livre contenait les dépenses secrètes de l'État sous le règne précédent et sous celui de Louis XVI. Il n'y avait pas un seul article ordonné par M. Necker; et ce fut lui cependant qui soutint la plus désagréable lutte, pour obtenir que l'assemblée ne fût pas mise en possession d'un registre qui attestait les torts de Louis XV et la trop grande bonté de Louis XVI : sa bonté seulement, car M. Necker eut soin de faire savoir que, dans l'espace de seize années, la reine et le roi n'avaient pris pour eux-mêmes que onze millions sur ces dépenses secrètes; mais plusieurs personnes vivantes pouvaient être compromises par la connaissance des sommes considérables qu'elles avaient reçues. Ces personnes étaient précisément les ennemis de M. Necker, parce qu'il avait blâmé les largesses de la cour envers elles; et ce fut cependant lui seul qui osa déplaire à l'assemblée, en s'opposant à la publicité des fautes de ses antagonistes. Tant de vertus en tous genres, générosité, désintéressement, persévérance, avaient été récompensées dans d'autres temps par l'opinion publique, et méritaient de l'être plus que jamais. Mais ce qui doit inspirer un profond intérêt à quiconque a conçu la situation de M. Necker, c'est de voir un homme, du plus beau génie et du plus beau caractère, placé entre des partis tellement opposés et des devoirs si différents, que le sacrifice entier de lui-même, de sa réputation et de son bonheur, ne pouvait rapprocher ni les préjugés des principes, ni les opinions des intérêts.

Si Louis XVI s'en fût remis véritablement aux conseils de M. Necker, il eût été du devoir de ce ministre de ne pas demander sa démission. Mais les partisans de l'ancien régime conseillaient alors au roi, comme ils le feraient peut-être encore aujourd'hui, de ne jamais suivre les avis d'un homme qui avait aimé la liberté : c'est à

leurs yeux le crime irrémissible. D'ailleurs M. Necker s'aperçut que le roi, mécontent de la part qu'on lui faisait dans la constitution, lassé de la conduite de l'assemblée, avait résolu de se soustraire à une telle situation. S'il se fût adressé à M. Necker pour concerter avec lui son départ, sans doute son ministre aurait cru devoir le seconder de toutes ses forces, tant la position du monarque lui paraissait cruelle et dangereuse. Et cependant il était fort contraire au penchant naturel d'un homme appelé par le vœu national, de passer sur le territoire étranger; mais, le roi et la reine ne lui parlant pas de leurs projets à cet égard, devait-il provoquer la confidence? Les choses en étaient venues à cet excès, qu'il fallait être factieux ou contre-révolutionnaire pour avoir de l'influence, et ni l'un ni l'autre de ces rôles ne pouvait convenir à M. Necker.

Il prit donc la résolution de se retirer, et sans doute à cette époque il le devait; mais, constamment guidé par le désir de porter le dévoûment à la chose publique aussi loin qu'il était possible, il laissa deux millions de sa fortune en dépôt au trésor royàl, précisément parce qu'il avait prédit que le papier-monnaie avec lequel on payerait les rentes serait dans peu sans valeur. Il ne voulait pas nuire, comme particulier, à l'opération qu'il blâmait comme ministre. Si M. Necker eût été très-riche, cette façon d'abandonner sa fortune aurait encore été fort remarquable; mais, comme ces deux millions formaient plus de la moitié d'une fortune diminuée par sept années de ministère sans appointements, on s'étonnera peut-être qu'un homme qui avait acquis son bien par lui-même, eût ainsi le besoin de le sacrifier au moindre sentiment de délicatesse.

Mon père partit le 8 septembre 1790. Je ne pus le suivre alors, parce que j'étais malade; et la nécessité de rester me fut d'autant plus pénible, que je craignais les difficultés qu'il pouvait rencontrer dans sa route. En effet, quatre jours après son départ, un courrier m'apporta une lettre de lui qui m'annonçait son arrestation à Arcis-sur-Aube. Le peuple, convaincu qu'il n'avait perdu son

crédit dans l'assemblée que pour avoir immolé la cause de la nation à celle du roi, voulut l'empêcher de continuer sa route. Ce qui faisait surtout souffrir M. Necker dans cette circonstance, c'étaient les mortelles inquiétudes que sa femme ressentait pour lui; elle l'aimait avec un sentiment si sincère et si passionné, qu'il se permit, peut-être à tort, de parler d'elle et de sa douleur dans la lettre qu'il adressa en partant à l'assemblée. Le temps ne se prêtait guère, il faut en convenir, aux affections domestiques; mais cette sensibilité, qu'un grand homme d'État n'a pu contenir dans toutes les circonstances de sa vie, était précisément la source de ses qualités distinctives, la pénétration et la bonté : quand on est capable d'émotions vraies et profondes, on n'est jamais enivré par le pouvoir; et c'est à cela surtout qu'on reconnaît dans un ministre une véritable grandeur d'âme.

L'assemblée constituante décida que M. Necker continuerait sa route. Il fut mis en liberté, et se rendit à Bâle, mais non sans courir encore de grands risques; il fit ce cruel voyage par le même chemin, à travers les mêmes provinces, où, treize mois auparavant, il avait été porté en triomphe. Les aristocrates ne manquèrent pas de se glorifier de ses peines, sans songer, ou plutôt sans vouloir s'avouer qu'il s'était mis dans cette situation pour les défendre, et pour les défendre seulement par esprit de justice, car il savait bien que rien ne pouvait les ramener en sa faveur; et certes ce n'était pas dans cette espérance, mais par attachement à son devoir, qu'il avait sacrifié volontairement en treize mois une popularité de vingt années.

Il s'en allait, le cœur brisé, ayant perdu le fruit d'une longue carrière; et la nation française aussi ne devait peut-être jamais retrouver un ministre qui l'aimât d'un sentiment pareil. Qu'y avait-il donc de si satisfaisant pour personne dans un tel malheur? Quoi! s'écrieront les incorrigibles, n'était-il pas partisan de cette liberté qui nous a fait tant de mal? Assurément je ne vous dirai point tout le bien que cette liberté vous aurait fait, si vous aviez voulu l'adopter quand elle se présentait à vous pure et sans tache;

mais, en supposant que M. Necker se fût trompé avec Caton et Sidney, avec Chatham et Washington, une telle erreur, qui a été celle de toutes les âmes généreuses, depuis deux mille ans, devrait-elle étouffer toute reconnaissance pour ses vertus?

CHAPITRE XIX.

De l'état des affaires et des partis politiques dans l'hiver de 1790 à 1791.

Dans toutes les provinces de France il éclatait des troubles causés par le changement total des institutions, et par la lutte entre les partisans de l'ancien et du nouveau régime.

Le pouvoir exécutif *faisait le mort*, selon l'expression d'un député du côté gauche de l'assemblée, parce qu'il espérait, mais à tort, que le bien pourrait naître de l'excès même du mal. Les ministres se plaignaient sans cesse des désordres; et, quoiqu'ils eussent peu de moyens pour s'y opposer, encore ne les employaient-ils pas, se flattant que le malheureux état des choses obligerait l'assemblée à rendre plus de force au gouvernement. L'assemblée, qui s'apercevait de ce système, s'emparait de toutes les affaires administratives, au lieu de s'en tenir à faire des lois. Après la retraite de M. Necker, elle demanda le renvoi des ministres; et dans ses décrets constitutionnels, ne songeant qu'à la circonstance, elle ôtait successivement au roi la nomination de tous les agents du pouvoir exécutif. Elle mettait en décret sa mauvaise humeur contre telle ou telle personne, croyant toujours à la durée du présent, comme presque tous les hommes en puissance. Les députés du côté gauche disaient : *Le chef du pouvoir exécutif, en Angleterre, a des agents nommés par lui; tandis que le pouvoir exécutif de France, non moins puissant et plus heureux, aura l'avantage de ne commander qu'aux élus de la nation, et d'être ainsi plus intimement uni avec le peuple.* Il y a des phrases pour tout, particulièrement dans le français, qui a tant servi pour tant de buts divers et momentanés. Rien n'était si simple cependant que de démontrer que l'on ne peut comman-

der à des hommes sur le sort desquels on n'a pas d'influence. Cette vérité n'était avouée que par le parti aristocratique; mais il se rejetait dans l'extrême opposé, en ne reconnaissant pas la nécessité de la responsabilité des ministres. Une des plus grandes beautés de la constitution anglaise, c'est que chaque branche du gouvernement y est tout ce qu'elle peut être : le roi, les pairs et les communes. Les pouvoirs y sont égaux entre eux, non par leur faiblesse, mais par leur force.

Dans tout ce qui ne tenait pas à l'esprit de parti, l'assemblée constituante montrait le plus haut degré de raison et de lumières; mais il y a quelque chose de si violent dans les passions, que la chaîne des raisonnements en est brisée; de certains mots allument le sang, et l'amour-propre fait triompher les satisfactions éphémères sur tout ce qui pourrait être durable.

La même défiance contre le roi, qui entravait la marche de l'administration et de l'ordre judiciaire, se faisait encore plus sentir dans les décrets relatifs à la force militaire. On fomentait volontairement l'indiscipline dans l'armée, tandis que rien n'était si facile que de la contenir; on en vit la preuve dans l'insurrection du régiment de Châteauvieux : il plut à l'assemblée constituante de réprimer cette révolte, et dans peu de jours ses ordres furent exécutés. M. de Bouillé, officier d'un vrai mérite, dans l'ancien régime, à la tête des troupes restées fidèles, força les soldats insurgés à rendre la ville de Nancy, dont ils s'étaient emparés. Ce succès, qu'on devait seulement à l'ascendant des décrets de l'assemblée, donna de fausses espérances à la cour : elle imagina, et M. de Bouillé ne manqua pas de l'entretenir dans cette illusion, que l'armée ne demandait pas mieux que de rendre au roi son ancien pouvoir; et l'armée, comme toute la nation, voulait des limites à la volonté d'un seul. A dater de l'expédition de M. de Bouillé, pendant l'automne de 1790, la cour entra en négociation avec lui, et l'on se flatta de pouvoir amener de quelque manière Mirabeau à se concerter avec ce général. La cour se figurait que le meilleur moyen d'arrêter la révolution était d'en gagner les chefs; mais cette révolution n'avait que des chefs invisibles : c'étaient les croyances à

de certaines vérités, et nulle séduction ne pouvait les atteindre. Il faut transiger avec les principes en politique, et ne pas s'embarrasser des individus, qui se placent d'eux-mêmes, dès qu'on a bien dessiné le cadre dans lequel ils doivent entrer.

Le parti populaire, de son côté, sentait cependant qu'il était entraîné trop loin, et que les clubs, qui s'établissaient hors de l'assemblée, commençaient à donner des lois à l'assemblée elle-même. Dès qu'on admet dans un gouvernement un pouvoir qui n'est pas légal, il finit toujours par être le plus fort. Comme il n'a d'autres fonctions que de blâmer ce qui se fait, et non d'agir lui-même, il ne prête point à la critique, et il a pour partisans tous ceux qui désirent un changement dans l'État. Il en est de même des esprits forts qui attaquent toutes les religions, mais qui ne savent que dire quand on leur demande de mettre un système quelconque à la place de ceux qu'ils veulent renverser. Il ne faut pas confondre ces autorités en dehors, dont l'existence est si nuisible, avec l'opinion qui se fait sentir partout, mais ne se forme en corps politique nulle part. Les clubs des jacobins étaient organisés comme un gouvernement, plus que le gouvernement lui-même; ils rendaient des décrets; ils étaient affiliés, par la correspondance dans les provinces, avec d'autres clubs non moins puissants; enfin, on devait les considérer comme la mine souterraine toujours prête à faire sauter les institutions existantes, quand l'occasion s'en présenterait.

Le parti des Lameth, de Barnave et de Duport, le plus populaire de tous, après les jacobins, était pourtant déjà menacé par les démagogues d'alors, qui allaient être à leur tour considérés, l'année suivante, à quelques exceptions près, comme des aristocrates. L'assemblée, néanmoins, rejeta toujours avec persévérance les mesures proposées dans les clubs contre l'émigration, contre la liberté de la presse, contre les réunions des nobles; jamais, à son honneur, on ne saurait se lasser de le répéter, elle n'adopta la terrible doctrine de l'établissement de la liberté par le despotisme. C'est à ce détestable système qu'il faut attribuer la perte de l'esprit public en France.

M. de la Fayette et ses partisans ne voulurent point aller au club des jacobins; et, pour balancer son influence, ils tâchèrent de fonder une autre réunion appelée le club de 1789, où les amis de l'ordre et de la liberté devaient se rassembler. Mirabeau, quoiqu'il eût d'autres vues personnelles, venait à ce raisonnable club, qui pourtant fut désert en peu de temps, parce qu'aucun intérêt actif n'y appelait personne. On était là pour conserver, pour réprimer, pour arrêter; mais ce sont des fonctions d'un gouvernement, et non pas celles d'un club. Les monarchistes, c'est-à-dire les partisans d'un roi et d'une constitution, auraient dû naturellement se rattacher à ce club de 1789; mais Sieyès et Mirabeau, qui en étaient, n'auraient consenti, pour rien au monde, à se dépopulariser en se rapprochant de Malouet, de Clermont-Tonnerre, de ces hommes qui étaient aussi opposés à l'impulsion du moment que d'accord avec l'esprit du siècle. Les modérés se trouvaient donc divisés en deux ou trois sections différentes, tandis que les attaquants étaient presque toujours réunis. Les sages et courageux partisans des institutions anglaises se voyaient repoussés de toutes parts, parce qu'ils n'avaient pour eux que la vérité. On peut cependant trouver dans le *Moniteur* du temps les aveux précieux des coryphées du côté droit sur la constitution anglaise. L'abbé Maury dit : *La constitution anglaise, que les amis du trône et de la liberté doivent également prendre pour modèle.* Cazalès dit : *L'Angleterre, ce pays dans lequel la nation est aussi libre que le roi est respecté.* Enfin tous les défenseurs des vieux abus, se voyant menacés d'un danger beaucoup plus grand que la réforme de ces abus mêmes, exaltaient alors le gouvernement anglais autant qu'ils l'avaient déprécié deux ans plus tôt, lorsqu'il leur était si facile de l'obtenir. Les privilégiés ont renouvelé cette manœuvre plusieurs fois, mais toujours sans inspirer de confiance : les principes de la liberté ne sauraient être une affaire de tactique; car il y a quelque chose qui tient du culte dans le sentiment dont les âmes sincères sont pénétrées pour la dignité de l'espèce humaine.

CHAPITRE XX.

Mort de Mirabeau.

Un grand seigneur brabançon, d'un esprit sage et pénétrant, était l'intermédiaire entre la cour et Mirabeau; il avait obtenu de lui de se concerter secrètement par lettres avec le marquis de Bouillé, le général en qui la famille royale avait le plus de confiance. Il paraît que le projet de Mirabeau était de conduire le roi à Compiègne, au milieu des régiments dont M. de Bouillé se croyait sûr, et d'y appeler l'assemblée constituante, pour la dégager de l'influence de Paris, et la soumettre à celle de la cour. Mais en même temps Mirabeau avait l'intention de faire adopter la constitution anglaise, car jamais un homme vraiment supérieur ne souhaitera le rétablissement du pouvoir arbitraire. Un caractère ambitieux pourrait se complaire dans ce pouvoir, s'il était sûr d'en disposer toute sa vie; mais Mirabeau savait très-bien que, parvînt-il à relever en France la monarchie sans limites, la direction de cette monarchie ne lui serait pas longtemps accordée par la cour; et il voulait le gouvernement représentatif, dans lequel les hommes de talent, étant toujours nécessaires, sont toujours considérés.

J'ai eu entre les mains une lettre de Mirabeau, écrite pour être montrée au roi; il y offrait tous ses moyens pour rendre à la France une monarchie forte et digne, mais limitée; il se servait entre autres de cette expression remarquable : *Je ne voudrais pas avoir travaillé seulement à une vaste destruction.* Toute la lettre faisait honneur à la justesse de sa manière de voir. Sa mort fut un grand mal, à l'époque où elle arriva : une supériorité transcendante dans la carrière de la pensée offre toujours de grandes ressources. « Vous » avez trop d'esprit, disait un jour M. Necker à Mirabeau, pour » ne pas reconnaître tôt ou tard que la morale est dans la nature » des choses. »

Mirabeau n'était pas encore tout à fait un homme de génie, mais il en approchait à force de talents.

Je l'avouerai donc, malgré les torts affreux de Mirabeau, malgré le juste ressentiment que j'avais des attaques qu'il s'était permises contre mon père en public (car dans l'intimité il n'en parlait jamais qu'avec admiration), sa mort me frappa douloureusement, et tout Paris éprouva la même impression. Pendant sa maladie, une foule immense se rassemblait chaque jour et à chaque heure devant sa porte : cette foule ne faisait pas le moindre bruit, dans la crainte de l'incommoder ; elle se renouvelait plusieurs fois pendant le cours des vingt-quatre heures, et des individus de différentes classes se conduisaient tous avec les mêmes égards. Un jeune homme, ayant ouï dire que si l'on introduisait du sang nouveau dans les veines d'un mourant, il revivrait, vint s'offrir pour sauver la vie de Mirabeau aux dépens de la sienne. On ne peut voir sans être attendri les hommages rendus au talent : ils diffèrent tant de ceux qu'on prodigue à la puissance !

Mirabeau savait qu'il allait mourir. Dans cet instant, loin de s'affliger, il s'enorgueillissait : on tirait le canon pour une cérémonie ; il s'écria : *J'entends déjà les funérailles d'Achille.* En effet un orateur intrépide qui défendrait avec constance la cause de la liberté pourrait se comparer à un héros. *Après ma mort*, dit-il encore, *les factieux se partageront les lambeaux de la monarchie.* Il avait conçu le projet de réparer beaucoup de maux, mais il ne lui fut pas accordé d'expier lui-même ses fautes. Il souffrait cruellement dans les derniers jours de sa vie ; et, ne pouvant plus parler, il écrivit à Cabanis, son médecin, pour en obtenir de l'opium, ces mots de Hamlet : *Mourir, c'est dormir.* Les idées religieuses ne vinrent point à son secours ; il fut atteint par la mort dans la plénitude des intérêts de ce monde, et lorsqu'il se croyait près du terme où son ambition aspirait. Il y a dans la destinée de tous les hommes, quand on se donne la peine d'y regarder, la preuve manifeste d'un but moral et religieux dont ils ne se doutent pas toujours eux-mêmes, et vers lequel ils marchent à leur insu.

Tous les partis regrettaient alors Mirabeau. La cour se flattait de l'avoir gagné ; les amis de la liberté comptaient néanmoins sur

son secours. Les uns se disaient qu'avec une telle hauteur de talent il ne pouvait désirer l'anarchie, puisqu'il n'avait pas besoin de la confusion pour être le premier ; et les autres étaient certains qu'il souhaitait des institutions libres, puisque la valeur personnelle n'est à sa place que là où elles existent. Enfin il mourut dans le moment le plus brillant de sa carrière, et les larmes du peuple qui accompagnait son enterrement en rendirent la pompe très-touchante. C'était la première fois en France qu'un homme célèbre par ses écrits et par son éloquence recevait des honneurs qu'on n'accordait jadis qu'aux grands seigneurs ou aux guerriers. Le lendemain de sa mort, personne dans l'assemblée constituante ne regardait sans tristesse la place où Mirabeau avait coutume de s'asseoir. Le grand chêne était tombé, le reste ne se distinguait plus.

Je me reproche d'exprimer ainsi des regrets pour un caractère peu digne d'estime ; mais tant d'esprit est si rare, et il est malheureusement si probable qu'on ne verra rien de pareil dans le cours de sa vie, qu'on ne peut s'empêcher de soupirer lorsque la mort ferme ses portes d'airain sur un homme naguère si éloquent, si animé, enfin si fortement en possession de la vie.

CHAPITRE XXI.

Départ du roi, le 21 juin 1791.

Louis XVI aurait accepté de bonne foi la constitution anglaise, si elle lui avait été présentée réellement, et avec le respect qu'on doit au chef de l'État ; mais l'on blessa toutes ses affections, surtout par trois décrets qui étaient plutôt nuisibles qu'utiles à la cause de la nation. On abolit le droit de faire grâce, ce droit qui doit exister dans toute société civilisée, et qui ne peut appartenir qu'à la couronne, dans une monarchie ; on exigea des prêtres un serment à la constitution civile du clergé, sous peine de la perte de leurs appointements ; et l'on voulut ôter la régence à la reine.

Le plus grand tort peut-être de l'assemblée constituante fut,

comme nous l'avons déjà dit, de vouloir créer un clergé dans sa dépendance, ainsi que l'ont fait plusieurs souverains absolus. Elle s'écarta, dans ce but, du système parfait de raison sur lequel elle devait s'appuyer. Elle provoqua la conscience et l'honneur des ecclésiastiques à résister. Or les amis de la liberté s'égarent toutes les fois qu'on peut les combattre avec des sentiments généreux; car la vraie liberté ne saurait avoir d'opposants que parmi ceux qui veulent usurper ou servir; et cependant le prêtre qui refusait un serment théologique exigé par la menace agissait plus en homme libre que ceux qui tâchaient de le faire mentir à son opinion.

Enfin le troisième décret, celui de la régence, ayant pour but d'écarter la reine, qui était suspecte au parti populaire, devait, par divers motifs, offenser personnellement Louis XVI. Ce décret le déclarait *premier fonctionnaire public*, titre très-inconvenable pour un roi, car tout fonctionnaire doit être responsable; et il faut nécessairement faire entrer dans la monarchie héréditaire un sentiment de respect qui s'allie avec l'inviolabilité de la personne du souverain. Ce respect n'exclut pas le pacte mutuel entre le roi et la nation, pacte qui de tout temps a existé, soit tacitement, soit authentiquement; mais la raison et la délicatesse peuvent toujours s'accorder, quand on le veut réellement.

Le second article du décret sur la régence était condamnable par des motifs semblables à ceux que nous avons déjà énoncés; on y déclarait que le roi serait déchu du trône, s'il sortait de France. C'était prononcer ce qui ne doit pas être prévu, le cas où l'on pourrait destituer un roi. Les vertus et les institutions républicaines élèvent très-haut les peuples à qui leur situation permet d'en jouir; mais, dans les États monarchiques, le peuple se dépravе si on l'accoutume à ne pas respecter l'autorité qu'il a reconnue. Un code pénal contre un monarque est une idée sans application, que ce monarque soit fort ou qu'il soit faible. Dans le second cas, le pouvoir qui le renverse ne s'en tient pas à la loi, de quelque manière qu'on l'ait conçue.

C'est donc sous le seul rapport de la prudence qu'on doit juger le parti que prit le roi en s'échappant des Tuileries, le 21 juin

1791. On avait certes assez de torts envers lui, à cette époque, pour qu'il eût le droit de quitter la France ; et peut-être rendait-il un grand service aux amis mêmes de la liberté, en faisant cesser une situation hypocrite ; car leur cause était gâtée par les vains efforts qu'ils faisaient pour persuader à la nation que les actes politiques du roi, depuis son arrivée à Paris, étaient volontaires, quand on voyait clairement qu'ils ne l'étaient pas.

M. Fox me dit en Angleterre, en 1793, qu'à l'époque du départ du roi pour Varennes, il aurait souhaité qu'on le laissât sortir en paix, et que l'assemblée constituante proclamât la république. La France au moins ne se serait pas souillée des crimes commis depuis envers la famille royale ; et, soit que la république pût ou non réussir dans un grand État, il valait toujours mieux que d'honnêtes gens en fissent l'essai. Mais ce qu'on devait craindre le plus arriva : l'arrestation du roi et de sa famille.

Un voyage qui exigeait tant d'adresse et de rapidité fut arrangé presque comme dans un temps ordinaire ; et l'étiquette est si puissante dans les cours, qu'on ne sut pas s'en débarrasser même dans la plus périlleuse des circonstances ; il avint de là que l'entreprise manqua.

Quand l'assemblée constituante apprit le départ du roi, son attitude fut très-ferme et très-convenable ; ce qui lui avait manqué jusqu'à ce jour, c'était un contre-poids à sa toute-puissance. Malheureusement les Français n'apprennent en politique la raison que par la force. Une idée vague de danger planait sur l'assemblée ; il se pouvait que le roi se rendît à Montmédy, comme il en avait le dessein, et qu'il fût aidé par des troupes étrangères ; il se pouvait qu'un grand parti se déclarât pour lui dans l'intérieur. Enfin les inquiétudes faisaient cesser les exagérations ; et parmi les députés du parti populaire, tel qui avait crié à la tyrannie quand on lui proposait la constitution anglaise, y aurait souscrit bien volontiers alors.

Jamais on ne saurait se consoler de l'arrestation du roi à Varennes ; des fautes irréparables, des forfaits dont on doit longtemps rougir, ont altéré le sentiment de la liberté dans les âmes les plus

nière de voir, mais l'on n'en est pas moins obligé de l'estimer.

Le parti républicain est le seul qui se soit montré lors de l'arrestation du roi. Le nom du duc d'Orléans ne fut pas seulement prononcé; personne n'osa songer à un autre roi que Louis XVI; et du moins lui rendit-on l'hommage de ne lui opposer que des institutions. Enfin la personne du monarque fut déclarée inviolable : on spécifia les cas dans lesquels la déchéance serait prononcée; mais, si l'on détruisait ainsi le prestige dont on doit entourer la personne du roi, on s'engageait d'autant plus à respecter la loi qui lui garantissait l'inviolabilité dans toutes les suppositions possibles.

L'assemblée constituante a toujours cru, bien à tort, qu'il y avait quelque chose de magique dans ses décrets, et qu'on s'arrêterait, en tout, juste à la ligne qu'elle aurait tracée. Mais son autorité, sous ce rapport, ressemblait à celle du ruban qu'on avait tendu dans le jardin des Tuileries, pour empêcher le peuple de s'approcher du palais : tant que l'opinion fut favorable à ceux qui avaient tendu ce ruban, personne n'imagina de passer outre; mais dès que le peuple ne voulut plus de la barrière, elle ne signifia plus rien.

On trouve dans quelques constitutions modernes, comme article constitutionnel : *Le gouvernement sera juste, et le peuple obéissant.* S'il était possible de commander un tel résultat, la balance des pouvoirs serait bien inutile; mais, pour arriver à mettre les bonnes maximes en exécution, il faut combiner les institutions de manière que chacun trouve son intérêt à les maintenir. Les doctrines religieuses peuvent se passer de l'intérêt personnel pour commander aux hommes, et c'est en cela surtout qu'elles sont d'un ordre supérieur; mais les législateurs, chargés des intérêts de ce monde, tombent dans une sorte de duperie quand ils font entrer les sentiments patriotiques comme un ressort nécessaire dans leur machine sociale. C'est méconnaître l'ordre naturel des événements que de compter sur les effets pour organiser la cause : les peuples ne deviennent pas libres parce qu'ils sont vertueux, mais parce qu'une circonstance heureuse, ou plutôt une volonté

forte, les mettant en possession de la liberté, ils acquièrent les vertus qui en dérivent.

Les lois dont dépend la liberté civile et politique se réduisent à un très-petit nombre, et ce décalogue politique mérite seul le nom d'articles constitutionnels. Mais l'assemblée nationale a donné ce titre à presque tous ses décrets; soit qu'elle voulût ainsi se soustraire à la sanction du roi, soit qu'elle se fît une sorte d'illusion d'auteur sur la perfection et la durée de son propre ouvrage.

Les hommes sensés cependant parvinrent à faire diminuer le nombre des articles constitutionnels; mais une discussion s'éleva pour savoir si l'on ne déciderait pas que tous les vingt ans une nouvelle assemblée constituante se réunirait pour reviser la constitution qu'on venait d'établir, bien entendu que dans cet intervalle on n'y changerait rien. Quelle confiance dans la stabilité d'un tel ouvrage! et comme elle a été trompée!

Enfin l'on décréta qu'aucun article constitutionnel ne pourrait être modifié que sur la demande de trois assemblées consécutives. C'était se faire une étonnante idée de la patience humaine sur des objets d'une telle importance.

Les Français, d'ordinaire, ne voient guère dans la vie que le réel des choses, et ils tournent assez volontiers en dérision les principes, s'ils leur paraissent un obstacle au succès momentané de leurs désirs; mais l'assemblée constituante, au contraire, fut dominée par la passion des idées abstraites. Cette mode, tout à fait opposée à l'esprit de la nation, ne dura pas longtemps. Les factieux se servirent d'abord des arguments métaphysiques pour motiver les actions les plus coupables, et puis ils renversèrent bientôt après cet échafaudage, pour proclamer nettement l'empire des circonstances et le mépris des doctrines.

Le côté droit de l'assemblée avait eu souvent raison pendant le cours de la session, et plus souvent encore on s'était intéressé à lui, parce que le parti le plus fort l'opprimait et lui refusait la parole. Il n'est pas de pays où il soit plus nécessaire qu'en France de faire des règlements dans les assemblées délibérantes en faveur de la minorité; car on y a tant de goût pour la puis-

sance, qu'on est tenté de vous imputer à crime d'être du parti le moins nombreux [1]. Après l'arrestation du roi, les aristocrates, sachant que la monarchie avait acquis des défenseurs dans le parti populaire, crurent plus sage de les laisser agir, et de se mettre moins en avant eux-mêmes. Les députés convertis firent ce qu'ils purent pour augmenter l'autorité du pouvoir exécutif; mais ils n'osèrent pas cependant aborder les questions dont la décision aurait pu seule raffermir l'état politique de la France; on craignait de parler de deux chambres comme d'une conspiration. Le droit de dissoudre le corps législatif, si nécessaire au maintien de l'autorité royale, ne lui fut point accordé. On effrayait les hommes raisonnables en les appelant des aristocrates. Cependant les aristocrates n'étaient point redoutables alors; c'est à cause de cela même qu'on avait fait une injure de ce nom. Dans ce temps, comme depuis, on a toujours eu en France l'art de faire porter les inquiétudes sur les vaincus; on dirait que les faibles sont seuls à craindre. C'est un bon prétexte pour accroître la puissance des vainqueurs, que d'exagérer les moyens de leurs adversaires. Il faut se créer des ennemis en effigie, si l'on veut exercer son bras à frapper fort.

La majorité de l'assemblée croyait contenir les jacobins, et cependant elle composait avec eux, et perdait du terrain à chaque victoire. Aussi fit-elle une constitution comme un traité entre deux partis, et non comme une œuvre pour tous les temps. Les auteurs de cette constitution lancèrent à la mer un vaisseau mal construit, et crurent justifier chaque faute en citant la volonté de tel homme, ou le crédit de tel autre. Mais les flots de l'Océan, que le navire devait traverser, ne se prêtaient point à de tels commentaires.

Cependant quel parti prendre, dira-t-on, quand les circonstances étaient défavorables à ce qu'on croyait la raison? Résister,

[1] Un ouvrage excellent, intitulé *Tactique des assemblées délibérantes*, rédigé par M. Dumont, de Genève, et contenant en partie les idées de M. Bentham, jurisconsulte anglais, penseur très-profond, devrait être sans cesse consulté par nos législateurs; car il ne suffit pas d'enlever une délibération dans une chambre, il faut que le parti le plus faible ait été patiemment entendu : tel est l'avantage et le droit du gouvernement représentatif.

toujours résister, et prendre son point d'appui en soi-même. C'est aussi une circonstance que le courage d'un honnête homme, et personne ne saurait prévoir ce qu'elle peut entraîner. Si dix députés du parti populaire, si cinq, si trois, si même un seul avait fait sentir tous les malheurs qui devaient résulter d'une œuvre politique sans défense contre les factions; s'il avait adjuré l'assemblée, au nom des principes admirables qu'elle avait décrétés, et des préjugés qu'elle avait renversés, de ne pas mettre au hasard tant de biens, formant le trésor de la raison humaine; si l'inspiration de la pensée avait révélé à quelque orateur comment on allait livrer le saint nom de la liberté à l'association funeste des plus cruels souvenirs, peut-être un seul homme eût-il fait reculer la destinée. Mais les applaudissements ou les murmures des tribunes influaient sur des questions qui auraient dû être discutées dans le calme par les hommes les plus éclairés et les plus réfléchis. La fierté qui fait résister à la multitude est d'un autre genre que celle qui rend indépendant d'un despote; néanmoins le même mouvement de sang sert à lutter contre tous les genres d'oppression.

Il ne restait plus qu'un moyen de réparer les erreurs des lois : c'était le choix des hommes. Les députés qui devaient succéder à l'assemblée constituante pouvaient recommencer des travaux imparfaits, et rectifier par un esprit sage les fautes déjà commises. Mais d'abord on repoussa la condition de propriété, nécessaire pour resserrer l'élection dans la classe de ceux qui ont intérêt au maintien de l'ordre. Robespierre, qui devait jouer un si grand rôle dans le règne du sang, s'éleva contre cette condition, à quelque degré qu'elle fût fixée, comme contre une injustice : il mit en avant la déclaration des droits de l'homme relativement à l'égalité, comme si cette égalité, même dans son sens le plus étendu, admettait la faculté de tout obtenir sans talent et sans travail. Car, s'arroger des droits politiques sans aucun titre pour les exercer, c'est aussi une usurpation. Robespierre joignait de la métaphysique obscure à des déclamations communes, et c'était ainsi qu'il se faisait de l'éloquence. On a composé pour lui de meilleurs dis-

cours quand il a été puissant ; mais pendant l'assemblée constituante personne ne faisait attention à lui ; et, chaque fois qu'il montait à la tribune, les démocrates de bon goût étaient bien aises de le tourner en ridicule, pour se donner l'air d'un parti modéré.

On décréta qu'une imposition d'un marc d'argent, c'est-à-dire de cinquante-quatre livres, serait nécessaire pour être député. C'en était assez pour provoquer des complaintes à la tribune sur tous les cadets de famille, sur tous les hommes de génie qui seraient exclus, par leur pauvreté, de la représentation nationale ; et cela ne suffisait pas néanmoins pour borner les choix du peuple à la classe des propriétaires.

L'assemblée constituante, pour remédier à cet inconvénient, établit deux degrés d'élection : elle décréta que le peuple élirait des électeurs qui choisiraient les députés. Cette gradation devait sans doute amortir l'action de l'élément démocratique ; et les chefs révolutionnaires l'ont pensé, puisqu'ils l'abolirent quand ils furent les maîtres. Mais le choix direct du peuple, soumis à une juste condition de propriété, est infiniment plus favorable à l'énergie des gouvernements libres. L'élection immédiate, telle qu'elle existe en Angleterre, peut seule faire pénétrer dans toutes les classes l'esprit public et l'amour de la patrie. La nation s'attache à ses représentants quand c'est elle-même qui les a choisis ; mais, lorsqu'elle doit se borner à élire ceux qui doivent élire à leur tour, cette combinaison artificielle refroidit son intérêt. D'ailleurs les colléges électoraux, par cela seul qu'ils sont composés d'un petit nombre d'hommes, prêtent bien plus à l'intrigue que les grandes masses ; ils prêtent surtout à cette sorte d'intrigue bourgeoise si avilissante, où l'on voit les hommes du tiers état venir demander aux grands seigneurs de placer leurs fils dans les antichambres de la cour.

Dans les gouvernements libres, le peuple doit se rallier à la première classe en y prenant ses représentants ; et la première classe doit chercher à plaire au peuple par des talents et des vertus. Ce double lien n'a presque plus de force quand l'acte de choisir passe à travers deux degrés. On détruit ainsi la vie pour

se préserver du trouble; il vaut bien mieux, comme en Angleterre, balancer sagement l'élément démocratique par l'élément aristocratique, mais laisser à tous les deux leur indépendance naturelle.

M. Necker a proposé, dans son dernier ouvrage [1], une manière nouvelle d'établir les deux degrés d'élection; il pense que ce devrait être au collége électoral à donner la liste d'un certain nombre de candidats, entre lesquels les assemblées primaires pourraient choisir. Les motifs de cette institution sont développés d'une manière ingénieuse dans le livre de M. Necker. Mais ce qui est évident, c'est qu'il a cru toujours nécessaire que le peuple exerçât pleinement son droit et son jugement, et que les hommes distingués eussent un constant intérêt à captiver son suffrage.

Les réviseurs de la constitution, en 1791, étaient accusés sans cesse par les jacobins d'être partisans du despotisme, lors même qu'ils en étaient réduits à chercher des détours pour parler du pouvoir exécutif, comme si le nom d'un roi ne pouvait se prononcer dans une monarchie. Néanmoins les constituants seraient peut-être encore parvenus à sauver la France, s'ils eussent été membres de l'assemblée suivante. Les députés les plus éclairés sentaient ce qui manquait à la constitution qu'on venait de terminer à coups d'événements, et ils auraient tâché de l'amender en l'interprétant. Mais le parti de la médiocrité, qui compte tant de soldats dans tous les rangs, ce parti qui hait les talents comme les amis de la liberté haïssent les despotes, parvint à faire interdire, par un décret, aux députés de l'assemblée constituante, la possibilité d'être réélus. Les aristocrates et les jacobins, qui avaient joué un rôle très-inférieur pendant la session, ne se flattaient pas d'être nommés une seconde fois; ils trouvaient donc du plaisir à empêcher ceux qui étaient assurés du suffrage de leurs concitoyens, d'occuper des places dans l'assemblée suivante. Car, de toutes les lois agraires, celle qui plairait le plus au commun des hommes, ce serait la division des suffrages publics en portions

[1] Dernières vues de politique et de finance.

égales, dont le talent ne pût jamais obtenir un plus grand nombre que la médiocrité. Beaucoup d'individus croiraient y gagner, mais l'émulation qui enrichit l'espèce humaine y perdrait tout.

Vainement les premiers orateurs de l'assemblée tâchaient-ils de faire sentir que des successeurs tout nouveaux, et choisis dans un temps de troubles, seraient ambitieux de faire une révolution non moins éclatante que celle qui avait signalé leurs prédécesseurs. Les membres de l'extrémité du côté gauche, d'accord avec l'extrémité du côté droit, criaient que leurs collègues voulaient accaparer le pouvoir; et des députés ennemis jusqu'alors, les jacobins et les aristocrates, se touchaient la main de joie, en pensant qu'ils auraient le bonheur d'écarter des hommes dont la supériorité les offusquait depuis deux années.

Quelle faute d'après les circonstances! mais aussi quelle erreur de principes, que d'interdire au peuple le choix de ceux qui ont déjà mérité sa confiance! Dans quel pays trouve-t-on une assez grande quantité d'individus capables, pour que l'on puisse arbitrairement écarter les hommes déjà connus, déjà éprouvés, et qui ont acquis l'expérience des affaires? Rien ne coûte plus à l'État que ces députés qui ont à se créer une fortune nouvelle en fait de réputation; les propriétaires en ce genre aussi doivent être préférés à ceux qui ont besoin de s'enrichir.

CHAPITRE XXIII.

Acceptation de la constitution appelée constitution de 1791.

Ainsi finit cette fameuse assemblée qui réunit tant de lumières à tant d'erreurs, qui a fait un bien durable, mais un grand mal immédiat, et dont le souvenir servira longtemps encore de prétexte aux attaques des ennemis de la liberté.

Voyez, disent-ils, ce qu'ont produit les délibérations des hommes les plus éclairés de France. Mais aussi pourrait-on leur répondre : Songez à ce que doivent être les hommes qui, n'ayant jamais exercé aucun droit politique, se trouvent tout à coup en posses-

sion d'une jouissance funeste à tous les individus, le pouvoir sans bornes; ils seront longtemps avant de savoir qu'une injustice soufferte par un citoyen quelconque, ami ou ennemi de la liberté, retombe sur la tête de tous; ils seront longtemps avant de connaître la théorie de la liberté, si simple quand on est né dans un pays où les lois et les mœurs vous l'enseignent, si difficile quand on a vécu sous un gouvernement arbitraire, où rien ne se décide que par les circonstances, et où les principes leur sont toujours soumis. Enfin, dans tous les temps et dans tous les pays, faire passer une nation du gouvernement des cours à celui de la loi, c'est une crise de la plus grande difficulté, lors même que l'opinion la rend inévitable.

L'histoire doit donc considérer l'assemblée constituante sous deux points de vue : les abus qu'elle a détruits, et les institutions qu'elle a créées. Sous le premier rapport, elle a de grands droits à la reconnaissance de la race humaine; sous le second, les plus graves erreurs peuvent lui être reprochées.

Sur la proposition de M. de la Fayette, une amnistie générale fut accordée à tous ceux qui avaient pris part au voyage du roi, ou commis ce qu'on peut appeler des délits politiques. Il fit décréter aussi que tout individu pourrait sortir de France et y rentrer sans passe-port. L'émigration était alors déjà commencée. Je distinguerai, dans le chapitre suivant, l'émigration politique de l'émigration nécessaire, qui eut lieu plus tard. Mais ce qu'il importe de remarquer, c'est que l'assemblée constituante rejeta toutes les mesures qui lui furent proposées pour entraver la liberté civile. La minorité de la noblesse avait cet esprit de justice, inséparable du désintéressement. Parmi les députés du tiers état, Dupont, de Nemours, qui a survécu malgré son courage, Thouret, Barnave, Chapelier, et tant d'autres, qui ont péri victimes de leurs excellents principes, ne portaient certainement dans les délibérations que les intentions les plus pures. Mais la majorité tumultueuse et ignorante eut le dessus dans les décrets relatifs à la constitution. On était assez éclairé en France sur tout ce qui concernait l'ordre judiciaire et l'administration; mais la théorie des pouvoirs exigeait

des connaissances plus approfondies. C'était donc le plus pénible des spectacles intellectuels, que de voir les bienfaits de la liberté civile mis sous la sauvegarde d'une liberté politique sans mesure et sans force.

Cette malheureuse constitution, si bonne par ses bases et si mauvaise par son organisation, fut présentée à l'acceptation du roi. Il ne pouvait certainement pas la refuser, puisqu'elle terminait sa captivité; mais on se flatta que son consentement était volontaire. On fit des fêtes, comme si l'on s'était cru heureux; l'on commanda des réjouissances pour se persuader que les dangers étaient passés; les mots de roi, d'assemblée représentative, de monarchie constitutionnelle, répondaient au véritable vœu de tous les Français. On crut avoir atteint la réalité des choses, dont on n'avait obtenu que le nom.

On pria le roi et la reine d'aller à l'Opéra; leur entrée y fut célébrée par des applaudissements sincères et universels. On donnait le ballet de *Psyché;* au moment où les Furies dansaient en secouant leurs flambeaux, et où cet éclat d'incendie se répandait dans toute la salle, je vis le visage du roi et de la reine à la pâle lueur de cette imitation des enfers, et des pressentiments funestes sur l'avenir me saisirent. La reine s'efforçait d'être aimable, mais on apercevait une profonde tristesse à travers son obligeant sourire. Le roi, comme à son ordinaire, semblait plus occupé de ce qu'il voyait que de ce qu'il éprouvait; il regardait de tous les côtés avec calme, et l'on eût dit même avec insouciance; il s'était habitué, comme la plupart des souverains, à contenir l'expression de ses sentiments, et peut-être en avait-il ainsi diminué la force. L'on alla se promener après l'opéra dans les Champs Élysées, qui étaient superbement illuminés. Le palais et le jardin des Tuileries n'en étant séparés que par la fatale place de la Révolution, l'illumination de ce palais et du jardin se joignait admirablement à celle des longues allées des Champs Élysées, réunies entre elles par des guirlandes de lumières.

Le roi et la reine se promenaient lentement dans leur voiture, au milieu de la foule, et chaque fois qu'on apercevait cette voiture,

on criait : *Vive le roi!* Mais c'étaient les mêmes gens qui avaient insulté le même roi à son retour de Varennes, et ils ne se rendaient pas mieux compte de leurs applaudissements que de leurs outrages.

Je rencontrai, en me promenant, quelques membres de l'assemblée constituante ; ils ressemblaient à des souverains détrônés, très-inquiets de leurs successeurs. Certes chacun aurait souhaité, comme eux, qu'ils fussent chargés de maintenir la constitution telle qu'elle était, car on en savait assez déjà sur l'esprit des élections pour ne pas se flatter d'une amélioration dans les affaires. Mais on s'étourdissait par le bruit qu'on entendait de toutes parts. Le peuple chantait, et les colporteurs de journaux faisaient retentir les airs en proclamant à haute voix *la grande acceptation du roi*, *la constitution monarchique*, etc., etc.

Il semblait que la révolution fût achevée, et la liberté fondée. Toutefois l'on se regardait les uns les autres, comme pour obtenir de son voisin la sécurité dont on manquait soi-même.

L'absence des nobles surtout ébranlait cette sécurité, car il ne peut exister de monarchie sans que la classe aristocratique en fasse partie; et malheureusement les préjugés des gentilshommes français étaient tels, qu'ils repoussaient toute espèce de gouvernement libre : c'est à cette grande difficulté qu'il faut attribuer les défauts les plus graves de la constitution de 1791. Car, les seigneurs propriétaires n'offrant aucun soutien à la liberté, la force démocratique a pris nécessairement le dessus. Les barons anglais, dès le temps de la grande charte, ont stipulé les droits des communes conjointement avec les leurs. En France, les nobles ont combattu ces droits, quand le tiers état les a réclamés ; mais, n'étant pas assez forts pour lutter contre la nation, ils ont quitté leur pays en masse, et sont allés se joindre aux étrangers. Cette résolution funeste a rendu alors la monarchie constitutionnelle impossible, puisqu'elle en a détruit les éléments conservateurs. Nous allons développer les suites nécessaires de l'émigration.

TROISIÈME PARTIE.

CHAPITRE PREMIER.

De l'émigration.

L'on doit distinguer l'émigration volontaire de l'émigration forcée. Après le renversement du trône en 1792, lorsque le règne de la terreur a commencé, nous avons tous émigré, pour nous soustraire aux périls dont chacun était menacé. Ce n'est pas un des moindres crimes du gouvernement d'alors, que d'avoir considéré comme coupables ceux qui ne s'éloignaient de leurs foyers que pour échapper à l'assassinat populaire ou juridique, et d'avoir compris dans leur proscription non-seulement les hommes en état de porter les armes, mais le vieillard, les femmes, les enfants même. L'émigration de 1791, au contraire, n'étant provoquée par aucun genre de danger, doit être considérée comme une résolution de parti; et, sous ce rapport, on peut la juger d'après les principes de la politique.

Au moment où le roi fut arrêté à Varennes, et ramené captif à Paris, un grand nombre de nobles se déterminèrent à quitter leur pays, pour réclamer le secours des puissances étrangères, et pour les engager à réprimer la révolution par les armes. Les premiers émigrés obligèrent les gentilshommes restés en France à les suivre; ils leur commandèrent ce sacrifice au nom d'un genre d'honneur qui tient à l'esprit de corps, et l'on vit la caste des privilégiés français couvrir les grandes routes pour se rendre aux camps des étrangers, sur la rive ennemie. La postérité prononcera, je crois, que la noblesse, en cette occasion, s'écarta des vrais principes qui servent de base à l'union sociale. En supposant que les gentilshommes n'eussent pas mieux fait de s'associer dès l'origine aux institutions que nécessitaient les progrès des lumières et l'accrois-

sement du tiers état, du moins dix mille nobles de plus autour du roi auraient peut-être empêché qu'il ne fût détrôné. Mais, sans se perdre dans des suppositions qui peuvent toujours être contestées, il y a des devoirs inflexibles en politique comme en morale, et le premier de tous, c'est de ne jamais livrer son pays aux étrangers, lors même qu'ils s'offrent pour appuyer avec leurs armées le système qu'on regarde comme le meilleur. Un parti se croit le seul vertueux, le seul légitime; un autre le seul national, le seul patriote : comment décider entre eux? Était-ce un jugement de Dieu pour les Français, que le triomphe des troupes étrangères? Le jugement de Dieu, dit le proverbe, c'est la voix du peuple. Quand une guerre civile eût été nécessaire pour mesurer les forces et manifester la majorité, la nation en serait devenue plus grande à ses propres yeux comme à ceux de ses rivaux. Les chefs de la Vendée inspirent mille fois plus de respect que ceux d'entre les Français qui ont excité les diverses coalitions de l'Europe contre leur patrie. On ne saurait triompher dans la guerre civile qu'à l'aide du courage, de l'énergie ou de la justice; c'est aux facultés de l'âme qu'appartient le succès dans une telle lutte : mais, pour attirer les puissances étrangères dans son pays, une intrigue, un hasard, une relation avec un général ou avec un ministre en faveur, peuvent suffire. De tout temps les émigrés se sont joués de l'indépendance de leur patrie; ils la veulent, comme un jaloux sa maîtresse, morte ou fidèle; et l'arme avec laquelle ils croient combattre les factieux s'échappe souvent de leurs mains, et frappe d'un coup mortel le pays même qu'ils prétendaient sauver.

Les nobles de France se considèrent malheureusement plutôt comme les compatriotes des nobles de tous les pays que comme les concitoyens des Français. D'après leur manière de voir, la race des anciens conquérants de l'Europe se doit mutuellement des secours d'un empire à l'autre : mais les nations, au contraire, se sentant un tout homogène, veulent disposer de leur sort; et, depuis l'antiquité jusqu'à nos jours, les peuples libres ou seulement fiers n'ont jamais supporté sans frémir l'intervention des gouvernements étrangers dans leurs querelles intestines.

Des circonstances particulières à l'histoire de France y ont séparé les privilégiés et le tiers état d'une manière plus prononcée que dans aucun autre pays de l'Europe. L'urbanité des mœurs cachait les divisions politiques; mais les priviléges pécuniaires, le nombre des emplois donnés exclusivement aux nobles, l'inégalité dans l'application des lois, l'étiquette des cours, tout l'héritage des droits de conquête traduits en faveurs arbitraires, ont créé en France, pour ainsi dire, deux nations dans une seule. En conséquence, les nobles émigrés ont voulu traiter la presque totalité du peuple français comme des vassaux révoltés; et, loin de rester dans leur pays soit pour triompher de l'opinion dominante, soit pour s'y réunir, ils ont trouvé plus simple d'invoquer la gendarmerie européenne, afin de mettre Paris à la raison. C'était, disaient-ils, pour délivrer la majorité du joug d'une minorité factieuse, qu'on recourait aux armes des alliés voisins. Une nation qui aurait besoin des étrangers pour s'affranchir d'un joug quelconque serait tellement avilie, qu'aucune vertu ne pourrait de longtemps s'y développer : elle rougirait de ses oppresseurs et de ses libérateurs tout ensemble. Henri IV, il est vrai, admit des corps étrangers dans son armée; mais il les avait comme auxiliaires, et ne dépendait point d'eux. Il opposait des Anglais et des Allemands protestants aux ligueurs dominés par les catholiques espagnols; mais toujours il était entouré d'une force française assez considérable pour être le maître de ses alliés. En 1791, le système de l'émigration était faux et condamnable, car une poignée de Français se perdait au milieu de toutes les baïonnettes de l'Europe. Il y avait d'ailleurs encore beaucoup de moyens de s'entendre en France entre soi; des hommes très-estimables étaient à la tête du gouvernement, des erreurs en politique pouvaient être réparées, et les meurtres judiciaires n'avaient point encore été commis.

Loin que l'émigration ait maintenu la considération de la noblesse, elle y a porté la plus forte atteinte. Une génération nouvelle s'est élevée pendant l'absence des gentilshommes; et, comme cette génération a vécu, prospéré, triomphé sans les privilégiés,

elle croit encore pouvoir exister par elle-même. Les émigrés, d'autre part, vivant toujours dans le même cercle, se sont persuadé que tout était rébellion hors de leurs anciennes habitudes; ils ont pris ainsi par degrés le même genre d'inflexibilité qu'ont les prêtres. Toutes les traditions politiques sont devenues à leurs yeux des articles de foi, et ils se sont fait des dogmes des abus. Leur attachement à la famille royale, dans son malheur, est très-digne de respect; mais pourquoi faire consister cet attachement dans la haine des institutions libres et l'amour du pouvoir absolu? Et pourquoi repousser le raisonnement en politique, comme s'il s'agissait des saints mystères, et non pas des affaires humaines? En 1791, le parti des aristocrates s'est séparé de la nation, de fait et de droit; d'une part, en s'éloignant de France, et, de l'autre, en ne reconnaissant pas que la volonté d'un grand peuple doit être de quelque chose dans le choix de son gouvernement. Qu'est-ce que cela signifie, des nations? répétaient-ils sans cesse : il faut des armées. Mais les armées ne font-elles pas partie des nations? Tôt ou tard l'opinion ne pénètre-t-elle pas aussi dans les rangs mêmes des soldats; et de quelle manière peut-on étouffer ce qui anime maintenant tous les pays éclairés, la connaissance libre et réfléchie des intérêts et des droits de tous?

Les émigrés ont dû se convaincre, par leurs propres sentiments, dans différentes circonstances, que le parti qu'ils avaient pris était digne de blâme. Quand ils se trouvaient au milieu des uniformes étrangers, quand ils entendaient les langues germaniques, dont aucun son ne leur rappelait les souvenirs de leur vie passée, pouvaient-ils se croire encore sans reproche? Ne voyaient-ils pas la France tout entière se défendant sur l'autre bord? N'éprouvaient-ils pas une insupportable douleur, en reconnaissant les airs nationaux, les accents de leur province, dans le camp qu'il fallait appeler ennemi? Combien d'entre eux ne se sont pas retournés tristement vers les Allemands, vers les Anglais, vers tant d'autres peuples qu'on leur ordonnait de considérer comme leurs alliés! Ah! l'on ne peut transporter ses dieux pénates dans les foyers des étrangers. Les émigrés, lors même qu'ils faisaient la guerre à la

France, ont souvent été fiers des victoires de leurs compatriotes. Ils étaient battus comme émigrés, mais ils triomphaient comme Français, et la joie qu'ils en ressentaient était la noble inconséquence des cœurs généreux. Jacques II s'écriait à la bataille de la Hogue, pendant la défaite de la flotte française, qui soutenait sa propre cause contre l'Angleterre : « *Comme mes braves Anglais se battent!* » Et ce sentiment lui donnait plus de droits au trône qu'aucun des arguments employés pour l'y maintenir. En effet l'amour de la patrie est indestructible comme toutes les affections sur lesquelles nos premiers devoirs sont fondés. Souvent une longue absence ou des querelles de parti ont brisé toutes vos relations; vous ne connaissez plus personne dans cette patrie qui est la vôtre : mais à son nom, mais à son aspect, tout votre cœur est ému; et, loin qu'il faille combattre de telles impressions comme des chimères, elles doivent servir de guide à l'homme vertueux.

Plusieurs écrivains politiques ont accusé l'émigration de tous les maux arrivés à la France. Il n'est pas juste de s'en prendre aux erreurs d'un parti des crimes de l'autre; mais il paraît démontré néanmoins qu'une crise démocratique est devenue beaucoup plus probable, quand tous les hommes employés dans la monarchie ancienne, et qui pouvaient servir à recomposer la nouvelle, s'ils l'avaient voulu, ont abandonné leur pays. L'égalité s'offrant alors de toutes parts, les hommes passionnés se sont trop abandonnés au torrent démocratique; et le peuple, ne voyant plus la royauté que dans le roi, a cru qu'il suffisait de renverser un homme pour fonder une république.

CHAPITRE II.

Prédiction de M. Necker sur le sort de la constitution de 1791.

Pendant les quatorze dernières années de sa vie, M. Necker ne s'est pas éloigné de sa terre de Coppet, en Suisse. Il a vécu dans la retraite la plus absolue; mais le repos qui naît de la dignité n'exclut pas l'activité de l'esprit; aussi ne cessa-t-il point de suivre

avec la plus grande sollicitude chaque événement qui se passait en France; et les ouvrages qu'il a composés à différentes époques de la révolution ont un caractère de prophétie, parce qu'en examinant les défauts des constitutions diverses qui ont régi momentanément la France, il annonçait d'avance les conséquences de ces défauts, et ce genre de prédictions ne saurait manquer de se réaliser.

M. Necker joignait à l'étonnante sagacité de son esprit une sensibilité pour le sort de l'espèce humaine, et de la France en particulier, dont il n'y a eu d'exemple, je crois, dans aucun publiciste. On traite d'ordinaire la politique d'une manière abstraite, et en la fondant presque toujours sur le calcul; mais M. Necker s'est surtout occupé des rapports de cette science avec la morale individuelle, le bonheur et la dignité des nations. C'est le Fénélon de la politique, si j'ose m'exprimer ainsi, en honorant ces deux grands hommes par l'analogie de leurs vertus.

Le premier ouvrage qu'il publia en 1791 est intitulé : *De l'Administration de M. Necker, par lui-même.* A la suite d'une discussion politique très-approfondie sur les diverses compensations que l'on aurait dû accorder aux privilégiés pour la perte de leurs anciens droits, il dit, en s'adressant à l'assemblée : « Je » l'entends, on me reprochera mon attachement obstiné aux » principes de la justice, et l'on essayera de le déprimer en y » donnant le nom de *pitié aristocratique.* Je sais mieux que » vous de quelle sorte est la mienne. C'est pour vous les pre- » miers que j'ai connu ce sentiment d'intérêt; mais alors vous » étiez sans union et sans force : c'est pour vous les premiers » que j'ai combattu. Et dans le temps où je me plaignais si forte- » ment de l'indifférence qu'on vous témoignait; lorsque je parlais » des égards qui vous étaient dus : lorsque je montrais une in- » quiétude continuelle sur le sort du peuple, c'était aussi par des » jeux de mots qu'on cherchait à ridiculiser mes sentiments. Je » voudrais bien en aimer d'autres que vous, lorsque vous m'a- » bandonnez; je voudrais bien le pouvoir, mais je n'ai pas cette » consolation; vos ennemis et les miens ont mis entre eux et moi

» une barrière que je ne chercherai jamais à rompre, et ils doi-
» vent me haïr toujours, puisqu'ils m'ont rendu responsable de
» leurs propres fautes. Ce n'est pas moi cependant qui les ai en-
» couragés à jouir sans mesure de leur ancienne puissance, et ce
» n'est pas moi qui les ai rendus inflexibles, lorsqu'il fallait com-
» mencer à traiter avec la fortune. Ah! s'ils n'étaient pas dans
» l'oppression, s'ils n'étaient pas malheureux, combien de repro-
» ches n'aurais-je pas à leur faire! Aussi, quand je les défends
» encore dans leurs droits et leurs propriétés, ils ne croiront pas,
» je l'espère, que je songe un instant à les regarder. Je ne veux
» aujourd'hui ni d'eux ni de personne; c'est de mes souvenirs, de
» mes pensées, que je cherche à vivre et à mourir. Quand je fixe
» mon attention sur la pureté des sentiments qui m'ont guidé, je
» ne trouve nulle part une association qui me convienne; et, dans
» le besoin cependant que toute âme sensible en éprouve, je la
» forme cette association, je la forme en espérance avec les hom-
» mes honnêtes de tous les pays, avec ceux, en si petit nombre,
» dont la première passion est l'amour du bien sur cette terre. »

M. Necker regrettait amèrement cette popularité qu'il avait, sans hésiter, sacrifiée à ses devoirs. Quelques personnes lui ont fait un tort du prix qu'il y attachait. Malheur aux hommes d'État qui n'ont pas besoin de l'opinion publique! Ce sont des courtisans ou des usurpateurs; ils se flattent d'obtenir, par l'intrigue ou par la terreur, ce que les caractères généreux ne veulent devoir qu'à l'estime de leurs semblables.

En nous promenant ensemble, mon père et moi, sous ces grands arbres de Coppet, qui me semblent encore des témoins amis de ses nobles pensées, il me demanda une fois si je croyais que toute la France partageât les soupçons populaires dont il avait été la victime dans sa route de Paris en Suisse. « Il me semble, me disait-il, que
» dans quelques provinces ils ont reconnu jusqu'au dernier jour
» la pureté de mes intentions et mon attachement à la France. »
A peine m'eut-il adressé cette question, qu'il craignit d'être trop attendri par ma réponse. « N'en parlons plus, dit-il : Dieu lit dans
» mon cœur; c'est assez. » Je n'osai pas, ce jour-là même, le

rassurer, tant je voyais d'émotion contenue dans tout son être. Ah! que les ennemis d'un tel homme doivent être durs et bornés! C'est à lui qu'il fallait adresser ces paroles de Ben Johnson, en parlant de son illustre ami le chancelier d'Angleterre: « Je prie » Dieu qu'il vous donne de la force dans votre adversité; car, » pour la grandeur, vous n'en sauriez manquer. »

M. Necker, au moment où le parti démocratique, alors tout-puissant, lui faisait des propositions de rapprochement, s'exprimait avec la plus grande force sur la funeste situation à laquelle on avait réduit l'autorité royale; et, quoiqu'il crût peut-être trop à l'ascendant de la morale et de l'éloquence, dans un temps où l'on commençait à ne s'occuper que de l'intérêt personnel, il se servait mieux que personne de l'ironie et du raisonnement, quand il le jugeait à propos. J'en vais citer un exemple entre plusieurs.

« J'oserai le dire, la hiérarchie politique établie par l'assemblée » nationale semblait exiger, plus qu'aucune autre ordonnance » sociale, l'intervention efficace du monarque. Cette auguste mé- » diation pouvait seule peut-être conserver les distances entre » tant de pouvoirs qui se rapprochent, entre tant d'élus à titres » pareils, entre tant de dignitaires égaux par leur premier état, et » si près encore les uns des autres par la nature de leurs fonctions » et la mobilité de leurs places; elle seule pouvait vivifier en » quelque manière les gradations abstraites et toutes constitution- » nelles qui doivent composer dorénavant l'échelle des subordi- » nations.

» Je vois bien :

» Des assemblées primaires qui nomment un corps électoral;

» Ce corps électoral, qui choisit des députés à l'assemblée na- » tionale;

» Cette assemblée, qui rend des décrets, et demande au roi de » les sanctionner et de les promulguer;

» Le roi qui les adresse aux départements;

» Les départements qui les transmettent aux districts;

» Les districts qui donnent des ordres aux municipalités;

» Les municipalités qui, pour l'exécution de ces décrets, re-
» quièrent au besoin l'assistance des gardes nationales;

» Les gardes nationales qui doivent contenir le peuple;

» Le peuple qui doit obéir.

» L'on aperçoit dans cette succession un ordre de numéros
» auquel il n'y a rien à redire : un, deux, trois, quatre, cinq, six,
» sept, huit, neuf, dix; tout se suit dans la perfection. Mais en
» gouvernement, mais en obéissance, c'est par la liaison, c'est
» par le rapport moral des différentes autorités, que l'ordre général
» se maintient. Le législateur aurait une fonction trop aisée, si,
» pour opérer cette grande œuvre politique, la soumission du grand
» nombre à la sagesse de quelques-uns, il lui suffisait de conju-
» guer le verbe *commander*, et de dire, comme au collége, je
» commanderai, tu commanderas, il commandera, nous com-
» manderons, etc. Il faut nécessairement, pour établir une
» subordination effective, et pour assurer le jeu de toutes les
» parties ascendantes et descendantes, qu'il y ait entre toutes
» les supériorités de convention une gradation proportionnelle de
» considération et de respect. Il faut, de rang en rang, une dis-
» tinction qui impose, et, au sommet de ces gradations, il faut
» un pouvoir qui, par un mélange de réalité et d'imagination,
» influe par son action sur l'ensemble de la hiérarchie poli-
» tique.

» Il n'est point de pays où les distinctions d'état soient plus ef-
» facées que sous le gouvernement despote des califes de l'Orient;
» mais nulle part aussi les châtiments ne sont plus rapides, plus
» sévères et plus multipliés. Les chefs de la justice et de l'admi-
» nistration y ont une décoration qui suffit à tout; c'est le cortége
» des janissaires, des muets et des bourreaux. »

Ces derniers paragraphes se rapportent à la nécessité d'un corps aristocratique, c'est-à-dire d'une chambre des pairs, pour maintenir une monarchie.

Pendant son dernier ministère, M. Necker avait défendu les principes du gouvernement anglais successivement contre le roi,

les nobles et les représentants du peuple, à l'époque où chacune de ces autorités avait été la plus forte. Il continua le même rôle comme écrivain, et il combattit dans ses ouvrages l'assemblée constituante, la convention, le directoire et Bonaparte, tous les quatre au faîte de leur prospérité, opposant à tous les mêmes principes, et leur annonçant qu'ils se perdaient, même en atteignant leur but, parce qu'en fait de politique, ce qui égare le plus les corps et les individus, c'est le triomphe que l'on peut momentanément remporter sur la justice; ce triomphe finit toujours par renverser ceux qui l'obtiennent.

M. Necker, qui jugeait la constitution de 1791 en homme d'État, publia son opinion sur ce sujet sous la première assemblée, lorsque cette constitution inspirait encore un grand enthousiasme. Son ouvrage intitulé : *Du Pouvoir exécutif dans les grands États*, est reconnu pour classique par les penseurs. Il contient des idées très-nouvelles sur la force nécessaire aux gouvernements en général; mais ces réflexions sont d'abord spécialement appliquées à l'ordre de choses que l'assemblée constituante venait de proclamer. Dans ce livre, plus encore que dans le précédent, l'on pourrait prendre les prédictions pour une histoire, tant les événements que les défauts des institutions devaient amener y sont détaillés avec précision et clarté! M. Necker, en comparant la constitution anglaise avec l'œuvre de l'assemblée constituante, finit par ces paroles remarquables : « Les Français regretteront » trop tard de n'avoir pas eu plus de respect pour l'expérience, » *et d'avoir méconnu sa noble origine, sous ses vêtements usés* » *et déchirés par le temps.* »

Il prédit dans le même livre la terreur qui allait naître du pouvoir des jacobins, et, chose plus remarquable encore, la terreur qui naîtrait après eux par l'établissement du despotisme militaire.

Il ne suffisait pas à un publiciste tel que M. Necker de présenter le tableau de tous les malheurs qui résulteraient de la constitution de 1791; il devait encore donner à l'assemblée législative des conseils pour y échapper. L'assemblée constituante avait décrété plus de trois cents articles, auxquels aucune des lé-

gislatures suivantes n'avait le droit de toucher qu'à des conditions qu'il était presque impossible de réunir; et cependant parmi ces articles immuables se trouvait le mode adopté pour nommer à des places inférieures, et autres choses d'aussi peu d'importance; de manière « qu'il ne serait ni plus facile, ni moins » difficile de changer en république la monarchie française, que » de modifier les plus indifférents de tous les détails compris, on » ne sait pourquoi, dans l'acte constitutionnel. »

« Il me semble, dit ailleurs M. Necker, que dans un grand » État on ne peut vouloir la liberté, et renoncer en aucun temps » aux conditions suivantes :

» 1° L'attribution exclusive du droit législatif aux représentants » de la nation, sous une sanction du monarque; et dans ce droit » législatif se trouvent compris, sans exception, le choix et l'éta- » blissement des impôts.

» 2° La fixation des dépenses publiques par la même autorité; et » à ce droit se rapporte évidemment la détermination des forces » militaires.

» 3° La reddition de tous les comptes de recettes et de dépenses » par-devant les commissaires des représentants de la nation.

» 4° Le renouvellement annuel des pouvoirs nécessaires pour » la levée des contributions, en exceptant de cette condition les » impôts hypothéqués au payement des intérêts de la dette pu- » blique.

» 5° La proscription de toute espèce d'autorité arbitraire, et le » droit donné à tous les citoyens d'intenter une action civile ou » criminelle contre tous les officiers publics qui auraient abusé » envers eux de leur pouvoir.

» 6° L'interdiction aux officiers militaires d'agir dans l'intérieur » du royaume sans la réquisition des officiers civils.

» 7° Le renouvellement annuel, par le corps législatif, des lois » qui constituent la discipline, et par conséquent l'action et la » force de l'armée.

» 8° La liberté de la presse étendue jusqu'au degré compatible » avec la morale et la tranquillité publique.

» 9° L'égale répartition des charges publiques, et l'aptitude » légale de tous les citoyens à l'exercice des fonctions publiques.

» 10° La responsabilité des ministres et des premiers agents du » gouvernement.

» 11° L'hérédité du trône, afin de prévenir les factions, et de » conserver la tranquillité de l'État.

» 12° L'attribution pleine et entière du pouvoir exécutif au mo- » narque, avec tous les moyens nécessaires pour l'exercer, afin » d'assurer ainsi l'ordre public, afin d'empêcher que tous les pou- » voirs rassemblés dans le corps législatif n'introduisent un des- » potisme non moins oppresseur que tout autre.

» On devrait ajouter à ces principes le respect le plus absolu » pour les droits de propriété, si ce respect ne composait pas un » des éléments de la morale universelle, sous quelque forme de » gouvernement que les hommes soient réunis.

» Les douze articles que je viens d'indiquer présentent à tous » les hommes éclairés les bases fondamentales de la liberté civile » et politique d'une nation. Il fallait donc les placer hors de ligne » dans l'acte constitutionnel, et l'on ne devait pas les confondre » avec les nombreuses dispositions que l'on voulait soumettre à un » renouvellement continuel de discussions.

» Pourquoi ne l'a-t-on pas fait? C'est qu'en assignant à ces » articles une place marquée dans la charte constitutionnelle, » on eût montré distinctement deux vérités que l'on voulait ob- » scurcir.

» L'une, que les principes fondamentaux de la liberté fran- » çaise se trouvaient en entier, ou dans le texte, ou dans l'esprit » de la déclaration que le monarque avait faite le 27 décembre » 1788, et dans ses explications subséquentes.

» L'autre, que tous les ordres de l'État, que toutes les classes » de citoyens, après un premier temps d'incertitude et d'agita- » tion, auraient fini vraisemblablement par donner leur assen- » timent à ces mêmes principes, et l'y donneraient peut-être » encore, s'ils étaient appelés à le faire. »

On les a vus reparaître, ces articles qui constituent l'évangile

social, sous une forme à peu près semblable, dans la déclaration du 2 mai, datée de Saint-Ouen, par S. M. Louis XVIII, et dans une autre circonstance dont nous aurons occasion de parler plus tard. Depuis le 27 décembre 178[illegible] jusqu'au 8 juillet 1815, voilà ce que les Français ont voulu quand ils ont pu vouloir.

Le livre *du Pouvoir exécutif dans les grands États* est le meilleur guide que puissent prendre les hommes appelés à faire ou à modifier une constitution quelconque; car c'est, pour ainsi dire, la carte politique où tous les dangers qui se présentent sur la route de la liberté sont signalés.

A la tête de cet ouvrage, M. Necker s'adresse ainsi aux Français :

« Il me souvient du temps où, en publiant le résultat de mes » longues réflexions sur les finances de la France, j'écrivais ces » paroles : *Oui, nation généreuse, c'est à vous que je consacre* » *cet ouvrage.* Hélas! qui me l'eût dit, que, dans la révolution » d'un si petit nombre d'années, le moment arriverait où je ne » pourrais plus me servir des mêmes expressions, et où j'au- » rais besoin de tourner mes regards vers d'autres nations pour » avoir de nouveau le courage de parler de justice et de morale! » Ah! pourquoi ne m'est-il pas permis de dire aujourd'hui : C'est » à vous que j'adresse cet ouvrage, à vous, nation plus généreuse » encore, depuis que la liberté a développé votre caractère, et l'a » dégagé de toutes ses gênes; à vous, nation plus généreuse en- » core, depuis que votre front ne porte plus l'empreinte d'aucun » joug; à vous, nation plus généreuse encore, depuis que vous » avez fait l'épreuve de vos forces, et que vous dictez vous-même » les lois auxquelles vous obéissez? — Ah! que j'aurais tenu ce » langage avec délices! mon sentiment existe encore; mais il me » semble errant, il me semble en exil; et, dans mes tristes re- » grets je ne puis, ni contracter de nouveaux liens, ni reprendre, » même en espérance, l'idée favorite et l'unique passion dont mon » âme fut si longtemps remplie. »

Je ne sais, mais il me semble que jamais on n'a mieux exprimé ce que nous sentons tous : cet amour pour la France qui fait tant

de mal à présent, tandis qu'autrefois il n'était point de jouissance plus noble ni plus douce.

CHAPITRE III.

Des divers partis dont l'assemblée législative était composée.

On ne peut s'empêcher d'éprouver un profond sentiment de douleur, lorsqu'on se retrace les époques de la révolution où une constitution libre aurait pu être établie en France, et qu'on voit non-seulement cet espoir renversé, mais les événements les plus funestes prendre la place des institutions les plus salutaires. Ce n'est pas un simple souvenir qu'on se retrace, c'est une peine vive qui recommence.

L'assemblée constituante, vers la fin de son règne, se repentit de s'être laissé entraîner par les factions populaires. Elle avait vieilli en deux années, comme Louis XIV en quarante ans; c'était aussi par de justes craintes que la modération avait repris quelque empire sur elle. Mais ses successeurs arrivèrent avec la fièvre révolutionnaire, dans un temps où il n'y avait plus rien à réformer ni à détruire. L'édifice social penchait du côté démocratique, et il fallait le relever, en augmentant le pouvoir du trône. Toutefois le premier décret de cette assemblée législative fut pour refuser le titre de majesté au roi, et pour lui assigner un fauteuil en tout semblable à celui du président. Les représentants du peuple se donnaient ainsi l'air de croire qu'on n'avait un roi que pour lui faire plaisir à lui-même, et qu'en conséquence on devait retrancher de ce plaisir le plus possible. Le décret du fauteuil fut rapporté, tant il excita de réclamations parmi les hommes sensés! mais le coup était porté, soit dans l'esprit du roi, soit dans celui du peuple; l'un sentit que sa position n'était pas tenable, l'autre embrassa le désir et l'espoir de la république.

Trois partis très-distincts se faisaient remarquer dans l'assemblée : les constitutionnels, les jacobins et les républicains. Il n'y avait presque pas de nobles, et point de prêtres parmi les consti-

tutionnels ; la cause des privilégiés était déjà perdue, mais celle du trône se disputait encore, et les propriétaires et les esprits sages formaient un parti conservateur au milieu de la tourmente populaire.

Ramond, Matthieu Dumas, Jaucourt, Beugnot, Girardin, se distinguaient parmi les constitutionnels : ils avaient du courage, de la raison, de la persévérance, et l'on ne pouvait les accuser d'aucun préjugé aristocratique. Ainsi la lutte qu'ils soutinrent en faveur de la monarchie fait infiniment d'honneur à leur conduite politique. Le même parti jacobin, qui existait dans l'assemblée constituante, sous le nom de la Montagne, se remontra dans l'assemblée législative, mais il était encore moins digne d'estime que ses prédécesseurs. Car, au moins, dans l'assemblée constituante, l'on avait eu lieu de craindre, pendant quelques moments, que la cause de la liberté ne fût pas la plus forte, et les partisans de l'ancien régime, restés députés, pouvaient encore être redoutables ; mais, dans l'assemblée législative, il n'y avait ni dangers, ni obstacles, et les factieux étaient obligés de créer des fantômes pour exercer contre eux l'escrime de la parole.

Un trio singulier, Merlin de Thionville, Bazire, et le ci-devant capucin Chabot, se signalaient parmi les jacobins ; ils en étaient les chefs, précisément parce qu'étant placés au dernier rang sous tous les rapports, ils rassuraient entièrement l'envie : c'était le principe de ce parti, qui soulevait l'ordre social par ses fondements, de mettre à la tête des attaquants ceux qui ne possédaient rien dans l'édifice que l'on voulait renverser. L'une des premières propositions que le trio démagogue fit à la tribune, ce fut de supprimer l'appellation *d'honorable membre*, dont on avait coutume de se servir comme en Angleterre ; ils sentirent que ce titre, adressé à qui que ce fût d'entre eux, ne pourrait jamais passer que pour une ironie.

Un second parti, d'une tout autre valeur, donnait de la force à ces hommes sans moyens, et se flattait, bien à tort, de pouvoir se servir des jacobins d'abord, et de les contenir ensuite. La députation de la Gironde était composée d'une vingtaine d'avocats, nés

à Bordeaux et dans le Midi : ces hommes, choisis presque au hasard, se trouvèrent doués des plus grands talents; tant cette France renferme dans son sein d'hommes distingués, mais inconnus, que le gouvernement représentatif met en évidence! Les girondins voulurent la république, et ne parvinrent qu'à renverser la monarchie; ils périrent peu de temps après, en essayant de sauver la France et son roi. Aussi M. de Lally a-t-il dit, avec son éloquence accoutumée, que *leur existence et leur mort furent également funestes à la patrie.*

A ces députés de la Gironde se joignirent Brissot, écrivain désordonné dans ses principes comme dans son style, et Condorcet, dont les hautes lumières ne sauraient être contestées, mais qui cependant a joué, dans la politique, un plus grand rôle par ses passions que par ses idées. Il était irréligieux comme les prêtres sont fanatiques, avec de la haine, de la persévérance, et l'apparence du calme : sa mort aussi tint du martyre.

On ne peut considérer comme un crime la préférence accordée à la république sur toute autre forme de gouvernement, si des forfaits ne sont pas nécessaires pour l'établir; mais, à l'époque où l'assemblée législative se déclara l'ennemie du reste de royauté qui subsistait encore en France, les sentiments véritablement républicains, c'est-à-dire la générosité envers les faibles, l'horreur des mesures arbitraires, le respect pour la justice, toutes les vertus enfin dont les amis de la liberté s'honorent, portaient à s'intéresser à la monarchie constitutionnelle et à son chef. Dans une autre époque, on aurait pu se rallier à la république, si elle avait été possible en France; mais lorsque Louis XVI vivait encore, lorsque la nation avait reçu ses serments, et qu'en retour elle lui en avait prêté de parfaitement libres, lorsque l'ascendant politique des privilégiés était entièrement anéanti, quelle assurance dans l'avenir ne fallait-il pas pour risquer, en faveur d'un nom, tout ce qu'on possédait déjà de biens réels!

L'ambition du pouvoir se mêlait à l'enthousiasme des principes chez les républicains de 1792, et quelques-uns d'entre eux offrirent de maintenir la royauté, si toutes les places du ministère

étaient données à leurs amis. Dans ce cas seulement, disaient-ils, nous serons sûrs que les opinions des patriotes triompheront. C'est une chose fort importante, sans doute, que le choix des ministres dans une monarchie constitutionnelle, et le roi fit souvent la faute d'en nommer de très-suspects au parti de la liberté; mais il n'était que trop facile alors d'obtenir leur renvoi, et la responsabilité des événements politiques doit peser tout entière sur l'assemblée législative. Aucun argument, aucune inquiétude, n'étaient écoutés par ses chefs; ils répondaient aux observations de la sagesse, et de la sagesse désintéressée, par un sourire moqueur, symptôme de l'aridité qui résulte de l'amour-propre : on s'épuisait à leur rappeler les circonstances, et à leur en déduire les causes; on passait tour à tour de la théorie à l'expérience, et de l'expérience à la théorie, pour leur en montrer l'identité; et, s'ils consentaient à répondre, ils niaient les faits les plus authentiques, et combattaient les observations les plus évidentes, en y opposant quelques maximes communes, bien qu'exprimées avec éloquence. Ils se regardaient entre eux comme s'ils avaient été seuls dignes de s'entendre, et s'encourageaient par l'idée que tout était pusillanimité dans la résistance à leur manière de voir. Tels sont les signes de l'esprit de parti chez les Français : le dédain pour leurs adversaires en est la base, et le dédain s'oppose toujours à la connaissance de la vérité; les girondins méprisèrent les constitutionnels jusqu'à ce qu'ils eussent fait descendre, sans le vouloir, la popularité dans les derniers rangs de la société; ils se virent traités de têtes faibles à leur tour, par des caractères féroces; le trône qu'ils attaquaient leur servait d'abri, et ce ne fut qu'après en avoir triomphé qu'ils furent à découvert devant le peuple : les hommes, en révolution, ont souvent plus à craindre de leurs succès que de leurs revers.

CHAPITRE IV.

Esprit des décrets de l'assemblée législative.

L'assemblée constituante avait fait plus de lois en deux ans que le parlement d'Angleterre en cinquante; mais au moins ces lois réformaient des abus et se fondaient sur des principes. L'assemblée législative ne rendit pas moins de décrets, quoique rien de vraiment utile ne restât plus à faire; mais l'esprit de faction inspira tout ce qu'elle appelait des lois. Elle accusa les frères du roi, confisqua les biens des émigrés, et rendit contre les prêtres un décret de proscription dont les amis de la liberté devaient être encore plus révoltés que les bons catholiques, tant il était contraire à la philosophie et à l'équité! Quoi! dira-t-on, les émigrés et les prêtres n'étaient-ils pas les ennemis de la révolution? Ce motif était suffisant pour ne pas élire députés de tels hommes, pour ne pas les appeler à la direction des affaires publiques; mais que deviendrait la société humaine, si, loin de ne s'appuyer que sur des principes immuables, l'on pouvait diriger les lois contre ses adversaires, comme une batterie? L'assemblée constituante ne persécuta jamais ni les individus, ni les classes; mais l'assemblée suivante ne fit que des décrets de circonstance, et l'on ne saurait guère citer une résolution prise par elle, qui pût durer au delà du moment qui l'avait dictée.

L'arbitraire, contre lequel la révolution devait être dirigée, avait acquis une nouvelle force par cette révolution même; en vain prétendait-on tout faire pour le peuple : les révolutionnaires n'étaient plus que les prêtres d'un dieu Moloch, appelé l'intérêt de tous, qui demandait le sacrifice du bonheur de chacun. En politique, persécuter ne mène à rien qu'à la nécessité de persécuter encore; et tuer n'est pas détruire. On a dit, avec une atroce intention, que les morts seuls ne reviennent pas; et cette maxime n'est pas même vraie, car les enfants et les amis des victimes sont plus forts par les ressentiments que ne l'étaient par leurs opinions ceux mêmes qu'on a fait périr. Il faut éteindre les haines, et

non pas les comprimer. La réforme est accomplie dans un pays, quand on a su rendre les adversaires de cette réforme fastidieux, mais non victimes.

CHAPITRE V.

De la première guerre entre la France et l'Europe.

On ne doit pas s'étonner que les rois et les princes n'aient jamais aimé les principes de la révolution française. *C'est mon métier, à moi, d'être royaliste*, disait Joseph II. Mais, comme l'opinion des peuples pénètre toujours dans le cabinet des rois, au commencement de la révolution, lorsqu'il ne s'agissait que d'établir une monarchie limitée, aucun monarque de l'Europe ne songeait sérieusement à faire la guerre à la France pour s'y opposer. Le progrès des lumières était tel dans toutes les parties du monde civilisé, qu'alors, comme aujourd'hui, un gouvernement représentatif, plus ou moins semblable à celui de l'Angleterre, paraissait convenable et juste; et ce système ne rencontrait point d'adversaires imposants parmi les Anglais, ni parmi les Allemands. Burke, dès l'année 1791, exprima son indignation contre les crimes déjà commis en France, et contre les faux systèmes de politique qu'on y avait adoptés; mais ceux du parti aristocrate qui, sur le continent, citent aujourd'hui Burke comme l'ennemi de la révolution, ignorent peut-être qu'à chaque page il reproche aux Français de ne s'être pas conformés aux principes de la constitution d'Angleterre.

« Je recommande aux Français notre constitution, dit-il; tout » notre bonheur vient d'elle. La démocratie absolue, dit-il ail- » leurs[1], n'est pas plus un gouvernement légitime que la monar- » chie absolue. Il n'y a[2] qu'une opinion en France contre la « monarchie absolue; elle était à sa fin, elle expirait sans agonie

[1] Œuvres de Burke, vol. III, page 179.

[2] Page 183.

» et sans convulsions ; toutes les dissensions sont venues de la » querelle entre une démocratie despotique et un gouvernement » balancé. »

Si la majorité de l'Europe, en 1789, approuvait l'établissement d'une monarchie limitée en France, d'où vient donc, dira-t-on, que dès l'année 1791 toutes les provocations sont venues du dehors? Car, bien que la France ait imprudemment déclaré la guerre à l'Autriche en 1792, dans le fait les puissances étrangères se sont montrées, les premières, ennemies des Français par la convention de Pilnitz et les rassemblements de Coblentz. Les récriminations réciproques doivent remonter jusqu'à cette époque. Toutefois l'opinion européenne et la sagesse de l'Autriche auraient prévenu la guerre, si l'assemblée législative eût été modérée. La plus grande précision dans la connaissance des dates est nécessaire pour juger avec impartialité qui, de l'Europe ou de la France, a été l'agresseur. Six mois plus tard rendent sage en politique ce qui ne l'était pas six mois plus tôt, et souvent on confond les idées parce qu'on a confondu les temps.

Les puissances eurent tort, en 1791, de se laisser entraîner aux mesures imprudentes conseillées par les émigrés. Mais, après le 10 août 1792, quand le trône fut renversé, l'état des choses en France devint tout à fait inconciliable avec l'ordre social. Ce trône, toutefois, ne se serait-il pas maintenu, si l'Europe n'avait pas menacé la France d'intervenir à main armée dans ses débats intérieurs, et révolté la fierté d'une nation indépendante en lui imposant des lois? La destinée seule a le secret de semblables suppositions : une chose est incontestable, c'est que la convention de Pilnitz a commencé la longue guerre européenne. Or les jacobins désiraient cette guerre aussi vivement que les émigrés ; car les uns et les autres croyaient qu'une crise quelconque pourrait seule amener les chances dont ils avaient besoin pour triompher.

Au commencement de 1792, avant la déclaration de guerre, Léopold, empereur d'Allemagne, l'un des princes les plus éclairés dont le dix-huitième siècle puisse se vanter, écrivit à l'assemblée législative une lettre, pour ainsi dire, intime. Quelques

députés de l'assemblée constituante, Barnave, Duport, l'avaient composée, et le modèle en fut envoyé par la reine à Bruxelles, à M. le comte de Mercy-Argenteau, qui avait été longtemps ambassadeur d'Autriche à Paris. Léopold attaquait, dans cette lettre, nominativement le parti des jacobins, et offrait son appui aux constitutionnels. Ce qu'il disait était sans doute éminemment sage; mais on ne trouva pas convenable que l'empereur d'Allemagne entrât dans si grands détails sur les affaires de France, et les députés se révoltèrent contre les conseils que leur donnait un monarque étranger. Léopold avait gouverné la Toscane avec une parfaite modération, et l'on doit lui rendre la justice que toujours il avait respecté l'opinion publique et les lumières du siècle. Ainsi donc il crut de bonne foi au bien que ses avis pouvaient produire. Mais dans les débats politiques où la masse d'une nation prend part, il n'y a que la voix des événements qui soit entendue; les arguments n'inspirent que le désir de leur répondre.

L'assemblée législative, qui voyait la rupture prête à éclater, sentait aussi que le roi ne pouvait guère s'intéresser aux succès des Français combattant pour la révolution. Elle se défiait des ministres, persuadée qu'ils ne voulaient pas sincèrement repousser les ennemis dont ils invoquaient en secret l'assistance. On confia le département de la guerre, à la fin de 1791, à M. de Narbonne, qui a péri depuis dans le siége de Torgau. Il s'occupa avec un vrai zèle de tous les préparatifs nécessaires à la défense du royaume. Grand seigneur, homme d'esprit, courtisan et philosophe, ce qui dominait dans son âme, c'était l'honneur militaire et la bravoure française. S'opposer aux étrangers, dans quelque circonstance que ce fût, lui paraissait toujours le devoir d'un citoyen et d'un gentilhomme. Ses collègues se liguèrent contre lui, et parvinrent à le faire renvoyer : ils saisirent le moment où sa popularité dans l'assemblée était diminuée, pour se débarrasser d'un homme qui faisait son métier de ministre de la guerre aussi consciencieusement qu'il l'aurait fait dans tout autre temps.

Un soir, M. de Narbonne, en rendant compte à l'assemblée de quelques affaires de son département, se servit de cette expres-

sion : « *J'en appelle aux membres les plus distingués de cette* » *assemblée.* » Aussitôt la montagne en fureur se leva tout entière, et Merlin, Bazire et Chabot déclarèrent que tous les députés étaient également distingués : l'aristocratie du talent les révoltait autant que celle de la naissance.

Le lendemain de cet échec, les autres ministres, ne craignant plus l'ascendant de M. de Narbonne sur le parti populaire, engagèrent le roi à le renvoyer. Ce triomphe inconsidéré dura peu. Les républicains forcèrent le roi à prendre des ministres à leur dévotion, et ceux-là l'obligèrent à faire usage de l'initiative constitutionnelle pour aller lui-même à l'assemblée proposer la guerre contre l'Autriche. J'étais à cette séance, où l'on contraignit Louis XVI à la démarche qui devait le blesser de tant de manières. Sa physionomie n'exprimait pas sa pensée, mais ce n'était point par fausseté qu'il cachait ses impressions ; un mélange de résignation et de dignité réprimait en lui tout signe extérieur de ses sentiments. En entrant dans l'assemblée, il regardait à droite et à gauche, avec cette sorte de curiosité vague qu'ont d'ordinaire les personnes dont la vue est si basse, qu'elles cherchent en vain à s'en servir. Il proposa la guerre du même son de voix avec lequel il aurait pu commander le décret le plus indifférent du monde. Le président lui répondit avec le laconisme arrogant adopté dans cette assemblée, comme si la fierté d'un peuple libre consistait à maltraiter le roi qu'il a choisi pour chef constitutionnel.

Lorsque Louis XVI et ses ministres furent sortis, l'assemblée vota la guerre par acclamation. Quelques membres ne prirent point part à la délibération, mais les tribunes applaudirent avec transport ; les députés levèrent leurs chapeaux en l'air ; et ce jour, le premier de la lutte sanglante qui a déchiré l'Europe pendant vingt-trois années, ce jour ne fit pas naître dans la plupart des esprits la moindre inquiétude. Cependant, parmi les députés qui ont voté cette guerre, un grand nombre a péri d'une manière violente, et ceux qui se réjouissaient le plus venaient à leur insu de prononcer leur arrêt de mort.

CHAPITRE VI.

Des moyens employés en 1792 pour établir la république.

Les Français sont peu disposés à la guerre civile, et n'ont point de talent pour les conspirations. Ils sont peu disposés à la guerre civile, parce que chez eux la majorité entraîne presque toujours la minorité; le parti qui passe pour le plus fort devient bien vite tout-puissant, car tout le monde s'y réunit. Ils n'ont point de talent pour les conspirations, par cela même qu'ils sont très-propres aux révolutions; ils ont besoin de s'exciter mutuellement par la communication de leurs idées; le silence profond, la résolution solitaire qu'il faut pour conspirer, ne sont pas dans leur caractère. Ils en seraient peut-être plus capables, maintenant que des traits italiens se sont mêlés à leur naturel; mais l'on ne voit pas d'exemples d'une conjuration dans l'histoire de France; Henri III et Henri IV furent assassinés l'un et l'autre par deux fanatiques sans complices. La cour, il est vrai, sous Charles IX, prépara dans l'ombre le massacre de la Saint-Barthélemi; mais ce fut une reine italienne qui donna son esprit de ruse et de dissimulation aux instruments dont elle se servit. Les moyens employés pour accomplir la révolution ne valaient pas mieux que ceux dont on se sert pour ourdir une conspiration : en effet, commettre un crime sur la place publique, ou le combiner dans son cabinet, c'est être également coupable; mais il y a la perfidie de moins.

L'assemblée législative renversait la monarchie avec des sophismes. Ses décrets altéraient le bon sens et dépravaient la moralité de la nation. Il fallait une sorte d'hypocrisie politique, encore plus dangereuse que l'hypocrisie religieuse, pour détruire le trône pièce à pièce, en jurant toutefois de le maintenir. Aujourd'hui les ministres étaient accusés; demain la garde du roi était licenciée; un autre jour l'on accordait des récompenses aux soldats du régiment de Châteauvieux qui s'étaient révoltés contre leurs chefs; les massacres d'Avignon trouvaient des défenseurs dans le sein de l'assemblée : enfin, soit que l'établissement d'une république

en France parût ou non désirable, il ne pouvait y avoir qu'une façon de penser sur le choix des moyens employés pour y parvenir ; et, plus on était ami de la liberté, plus la conduite du parti républicain excitait d'indignation au fond de l'âme.

Ce qu'il importe avant tout de considérer dans les grandes crises politiques, c'est si la révolution qu'on désire est en harmonie avec l'esprit du temps. En tâchant d'opérer le retour des anciennes institutions, c'est-à-dire, en voulant faire reculer la raison humaine, on enflamme toutes les passions populaires. Mais, si l'on aspire au contraire à fonder une république dans un pays qui la veille avait tous les défauts et tous les vices que les monarchies absolues doivent enfanter, on se voit dans la nécessité d'opprimer pour affranchir, et de se souiller ainsi de forfaits, en proclamant le gouvernement qui se fonde sur la vertu. Une manière sûre de ne pas se tromper sur ce que veut la majorité d'une nation, c'est de ne suivre jamais qu'une marche légale pour parvenir au but même que l'on croit le plus utile. Dès qu'on ne se permet rien d'immoral, on ne contrarie jamais violemment le cours des choses.

La guerre des Français, qui fut depuis si brillante, commença par des revers. Les soldats, à Lille, après leur déroute, massacrèrent leur chef Théobald Dillon, dont ils soupçonnaient bien à tort la bonne foi. Ces premiers échecs avaient rendu la méfiance générale. Aussi l'assemblée législative poursuivait-elle sans cesse de dénonciations les ministres, comme des chevaux rétifs que les coups d'éperons ne peuvent faire avancer. Le premier devoir d'un gouvernement, aussi bien que d'une nation, est sans doute d'assurer son indépendance contre l'envahissement des étrangers. Mais une position aussi fausse pouvait-elle durer? Et ne valait-il pas mieux ouvrir les portes de la France au roi qui voulait en sortir, que de chicaner du matin au soir la puissance, ou plutôt la faiblesse royale, et de traiter le descendant de saint Louis, captif sur le trône, comme l'oiseau qu'on attache au sommet d'un arbre, et contre lequel chacun lance des traits tour à tour?

L'assemblée législative, lassée de la patience même de Louis XVI, imagina de lui présenter deux décrets, auxquels sa conscience et

sa sûreté ne lui permettaient pas de donner sa sanction. Par le premier, on condâmnait à la déportation tout prêtre qui avait refusé de prêter serment, s'il était dénoncé par vingt citoyens actifs, c'est-à-dire payant une contribution; et, par le second, on appelait à Paris une légion de Marseillais qu'on avait décidés à conspirer contre la couronne. Quel décret cependant, que celui dont les prêtres étaient les victimes! On livrait l'existence d'un citoyen à des dénonciations qui portaient sur ses opinions présumées. Que craint-on du despotisme, si ce n'est un tel décret? Au lieu de vingt citoyens actifs, il n'y a qu'à supposer des courtisans qui sont actifs aussi à leur manière, et l'on aura l'histoire de toutes les lettres de cachet, de tous les exils, de tous les empoisonnements que l'on veut empêcher par l'institution du gouvernement libre.

Un généreux mouvement de l'âme décida le roi à s'exposer à tout plutôt que d'accéder à la proscription des prêtres : il pouvait, en se considérant comme prisonnier, donner sa sanction à cette loi, et protester contre elle en secret; mais il ne put consentir à traiter la religion comme la politique; et, s'il dissimula comme roi, il fut vrai comme martyr.

Dès que le veto du roi fut connu, l'on sut de toutes parts qu'il se préparait une émeute dans les faubourgs. Le peuple étant devenu despote, le moindre obstacle à ses volontés l'irritait. On vit aussi dans cette occasion le terrible inconvénient de placer l'autorité royale en présence d'une seule chambre. Le combat entre ces deux pouvoirs manque d'arbitre, et c'est l'insurrection qui lui en sert.

Vingt mille hommes de la dernière classe de la société, armés de piques et de lances, marchèrent aux Tuileries sans savoir pourquoi; ils étaient prêts à commettre tous les forfaits, ou pouvaient être entraînés aux plus belles choses, suivant l'impulsion des événements et des hommes.

Ces vingt mille hommes pénétrèrent dans le palais du roi; leurs physionomies étaient empreintes de cette grossièreté morale et physique dont on ne peut supporter le dégoût, quelque philanthrope que l'on soit. Si quelque sentiment vrai les avait animés,

s'ils étaient venus réclamer contre des injustices, contre la cherté des grains, contre l'accroissement des impôts, contre les enrôlements militaires, enfin contre tout ce que le pouvoir et la richesse peuvent faire souffrir à la misère, les haillons dont ils étaient revêtus, leurs mains noircies par le travail, la vieillesse prématurée des femmes, l'abrutissement des enfants, tout aurait excité de la pitié. Mais leurs affreux jurements entremêlés de cris, leurs gestes menaçants, leurs instruments meurtriers, offraient un spectacle épouvantable, et qui pouvait altérer à jamais le respect que la race humaine doit inspirer.

L'Europe a su comment madame Élisabeth, sœur du roi, voulut empêcher qu'on ne détrompât les furieux qui la prenaient pour la reine, et la menaçaient à ce titre. La reine elle-même devait être reconnue à l'ardeur avec laquelle elle pressait ses enfants contre son cœur. Le roi, dans ce jour, montra toutes les vertus d'un saint. Il n'était déjà plus temps de se sauver en héros; le signe horrible du massacre, le bonnet rouge, fut placé sur sa tête dévouée; mais rien ne pouvait l'humilier, puisque toute sa vie n'était qu'un sacrifice continuel.

L'assemblée, honteuse de ses auxiliaires, envoya quelques-uns des députés pour sauver la famille royale; et Vergniaud, l'orateur le plus éloquent peut-être de tous ceux qui se sont fait entendre à la tribune française, dissipa dans peu d'instants la populace.

Le général la Fayette, indigné de ce qui se passait à Paris, quitta son armée pour venir à la barre de l'assemblée demander justice de l'affreuse journée du 20 juin 1792. Si les girondins alors s'étaient réunis à lui et à ses amis, on pouvait peut-être encore empêcher l'entrée des étrangers, et rendre au roi l'autorité constitutionnelle qui lui était due. Mais à l'instant où M. de la Fayette termina son discours par ces paroles, qu'il lui convenait si bien de prononcer : « Telles sont les représentations que soumet à l'assem-» blée un citoyen auquel on ne saurait du moins disputer son » amour pour la liberté, » Guadet, collègue de Vergniaud, monta rapidement à la tribune, et se servit avec habileté de la défiance que doit avoir toute assemblée représentative contre un général qui

se mêle des affaires intérieures. Cependant, quand il rappelait les souvenirs de Cromwell, dictant au nom de son armée des lois aux représentants de son pays, on savait bien qu'il n'y avait là ni tyran, ni soldats, mais un citoyen vertueux qui, bien qu'ami de la république en théorie, ne pouvait supporter le crime, sous quelque bannière qu'il prétendît se ranger.

CHAPITRE VII.

Anniversaire du 14 juillet célébré en 1792.

Des adresses de toutes les parties de la France, alors sincères, puisqu'il y avait du danger à les signer, exprimaient le vœu de la grande majorité des citoyens en faveur du maintien de la constitution. Quelque imparfaite qu'elle fût, c'était une monarchie limitée; et tel a toujours été le vœu des Français : les factieux ou les soldats ont pu seuls empêcher qu'il ne prévalût. Si les chefs du parti populaire avaient pu croire que la nation désirât véritablement la république, ils n'auraient pas eu besoin des moyens les plus injustes pour l'établir. On n'a point recours au despotisme quand on a pour soi l'opinion ; et quel despotisme, juste ciel ! que celui qu'on voyait sortir alors des classes de la société les plus grossières, comme les vapeurs s'élèvent des marais pestilentiels ! Marat, dont la postérité se souviendra peut-être, afin de rattacher à un homme les crimes d'une époque, Marat se servait chaque jour de son journal pour menacer des plus affreux supplices la famille royale et ses défenseurs. Jamais on n'avait vu la parole humaine ainsi dénaturée ; les hurlements des bêtes féroces pourraient être traduits dans ce langage.

Paris était divisé en quarante-huit sections, qui toutes envoyaient des députés à la barre de l'assemblée pour dénoncer les moindres actes comme des forfaits. Quarante-quatre mille municipalités renfermaient chacune un club de jacobins qui relevait de celui de Paris, soumis lui-même aux ordres des faubourgs. Jamais une ville de sept cent mille âmes ne fut ainsi transformée. L'on entendait

de toutes parts des injures dirigées contre le palais des rois ; rien ne le défendait plus, qu'une sorte de respect qui servait encore de barrière autour de cette antique demeure ; mais à chaque instant cette barrière pouvait être franchie, et tout alors était perdu.

On écrivait des départements qu'on envoyait les hommes les plus furieux à Paris, pour célébrer le 14 juillet, et qu'ils n'y venaient que pour massacrer le roi et la reine. Le maire de Paris, Péthion, un froid fanatique, poussant à l'extrême toutes les idées nouvelles, parce qu'il était plus capable de les exagérer que de les comprendre ; Péthion, avec une niaiserie extérieure qu'on prenait pour de la bonne foi, favorisait toutes les émeutes. Ainsi l'autorité même se mettait du parti de l'insurrection. L'administration départementale, en vertu d'un article constitutionnel, suspendit Péthion de ses fonctions ; les ministres du roi confirmèrent cet arrêté, mais l'assemblée rétablit le maire dans sa place, et son ascendant s'accrut par sa disgrâce momentanée. Un chef populaire ne peut rien désirer de mieux qu'une persécution apparente, suivie d'un triomphe réel.

Les Marseillais envoyés au Champ de Mars pour célébrer le 14 juillet portaient écrit sur leurs chapeaux déguenillés : *Péthion, ou la mort !* Ils passaient devant l'espèce d'estrade sur laquelle était la famille royale, en criant : *Vive Péthion!* misérable nom que le mal même qu'il a fait n'a pu sauver de l'obscurité ! A peine quelques faibles voix faisaient entendre : *Vive le roi !* comme un dernier adieu, comme une dernière prière.

L'expression du visage de la reine ne s'effacera jamais de mon souvenir : ses yeux étaient abîmés de pleurs ; la splendeur de sa toilette, la dignité de son maintien, contrastaient avec le cortége dont elle était environnée. Quelques gardes nationaux la séparaient seuls de la populace ; les hommes armés, rassemblés dans le Champ de Mars, avaient plus l'air d'être réunis pour une émeute que pour une fête. Le roi se rendit à pied, du pavillon sous lequel il était, jusqu'à l'autel élevé à l'extrémité du Champ de Mars. C'est là qu'il devait prêter serment pour la seconde fois à la constitution, dont les débris allaient écraser le trône. Quelques en-

fants suivaient le roi en l'applaudissant; ces enfants ne savaient pas encore de quel forfait leurs pères étaient prêts à se souiller.

Il fallait le caractère de Louis XVI, ce caractère de martyr qu'il n'a jamais démenti, pour supporter ainsi une pareille situation. Sa manière de marcher, sa contenance, avaient quelque chose de particulier; dans d'autres occasions, on aurait pu lui souhaiter plus de grandeur; mais il suffisait, dans ce moment, de rester en tout le même pour paraître sublime. Je suivis de loin sa tête poudrée au milieu de ces têtes à cheveux noirs; son habit, encore brodé comme jadis, ressortait à côté du costume des gens du peuple qui se pressaient autour de lui. Quand il monta les degrés de l'autel, on crut voir la victime sainte s'offrant volontairement en sacrifice. Il redescendit, et, traversant de nouveau les rangs en désordre, il revint s'asseoir auprès de la reine et de ses enfants. Depuis ce jour le peuple ne l'a plus revu que sur l'échafaud.

CHAPITRE VIII.

Manifeste du duc de Brunswick.

On a beaucoup dit que les termes dans lesquels le manifeste du duc de Brunswick était conçu ont été l'une des principales causes du soulèvement de la nation française contre les alliés en 1792. Je ne le crois pas : les deux premiers articles de ce manifeste contenaient ce que la plupart des écrits de ce genre, depuis la révolution, ont renfermé, c'est-à-dire, que les puissances étrangères ne feraient point de conquête sur la France, et qu'elles ne voulaient point s'immiscer dans le gouvernement intérieur du pays. A ces deux promesses, qui sont rarement tenues, on ajoutait, il est vrai, la menace de traiter en rebelles ceux des gardes nationaux qui seraient trouvés les armes à la main; comme si, dans aucun cas, une nation pouvait être coupable en défendant son territoire ! Mais, quand même le manifeste eût été plus sagement rédigé, il n'aurait point affaibli alors l'esprit public des Français. On sait bien que toute puissance armée désire la victoire, et ne demande

pas mieux que de diminuer les obstacles qu'elle doit rencontrer pour l'obtenir. Aussi les proclamations des étrangers, adressées aux nations contre lesquelles ils combattent, se réduisent-elles toutes à dire : Ne nous résistez pas ; et la réponse des peuples fiers doit être : Nous vous résisterons.

Les amis de la liberté, dans cette circonstance, étaient, comme ils le seront toujours, opposés aux étrangers ; mais ils ne pouvaient pas se dissimuler non plus qu'on avait mis le roi dans une situation qui le réduisait à désirer le secours des coalisés. Quelles ressources pouvait-il alors rester aux patriotes vertueux ?

M. de la Fayette fit proposer à la famille royale de venir se réfugier à Compiègne, dans son armée. C'était le parti le meilleur et le plus sûr ; mais les personnes qui avaient la confiance du roi et de la reine haïssaient M. de la Fayette autant que s'il eût été un jacobin forcené. Les aristocrates de ce temps-là aimaient mieux tout risquer pour obtenir le rétablissement de l'ancien régime, que d'accepter un secours efficace, à la condition d'adopter sincèrement les principes de la révolution, c'est-à-dire le gouvernement représentatif. L'offre de M. de la Fayette fut donc refusée, et le roi se soumit au terrible hasard d'attendre à Paris les troupes allemandes.

Les royalistes, qui sont sujets à toute l'imprudence de l'espoir, se persuadèrent que les défaites des armées françaises feraient une telle peur au peuple de Paris, qu'il deviendrait doux et soumis dès qu'il les apprendrait. La grande erreur des hommes passionnés en politique, c'est d'attribuer tous les genres de vices et de bassesses à leurs adversaires. Il faut savoir apprécier à quelques égards ceux qu'on hait, et ceux même qu'on méprise ; car nul homme, et surtout nulle masse d'hommes, n'a jamais entièrement abdiqué tout sentiment moral. Ces jacobins furieux, capables alors de tous les forfaits, avaient pourtant de l'énergie, et c'est à l'aide de cette qualité qu'ils ont triomphé de tant d'armées étrangères.

CHAPITRE IX.

Révolution du 10 août 1792. Renversement de la monarchie.

L'opinion publique se montre toujours, même au milieu des factions qui l'oppriment. Une seule révolution, celle de 1789, a été faite par la puissance de cette opinion; mais, depuis cette année, presque aucune des crises qui ont eu lieu en France n'a été désirée par la nation.

Quatre jours avant le 10 août, on voulut porter dans l'assemblée un décret d'accusation contre M. de la Fayette, et quatre cent vingt-quatre voix, sur six cent soixante-dix, l'acquittèrent. Le vœu de cette majorité n'était certainement pas pour la révolution qui se préparait. La déchéance du roi fut demandée, l'assemblée la rejeta : mais la minorité, qui la voulait, eut recours au peuple pour l'obtenir.

Le parti des constitutionnels était néanmoins toujours le plus nombreux; et si, d'une part, les nobles n'étaient pas sortis de France, et que, de l'autre, les royalistes qui entouraient le roi se fussent réconciliés franchement avec les amis de la liberté, on aurait pu sauver encore la France et le trône. Ce n'est ni la première ni la dernière fois que nous avons été et que nous serons appelés, dans le cours de cet ouvrage, à montrer que le bien ne peut s'opérer en France que par la réunion sincère des royalistes de l'ancien régime avec les royalistes constitutionnels. Mais, dans ce mot de *sincère*, que d'idées sont renfermées!

Les constitutionnels avaient en vain demandé la permission d'entrer dans le palais du roi pour le défendre. Les invincibles préjugés des courtisans les en avaient écartés. Incapables cependant, malgré le refus qu'on leur faisait subir, de se rallier au parti contraire, ils erraient autour du château, s'exposant à se faire massacrer pour se consoler de ne pouvoir se battre. De ce nombre étaient MM. de Lally, Narbonne, la Tour-du-Pin-Gouvernet, Castellane, Montmorency, et plusieurs autres encore, dont les noms ont reparu dans toutes les circonstances honorables.

Avant minuit, le 9 août, les quarante-huit tocsins des sections de Paris commencèrent à se faire entendre, et toute la nuit ce son monotone, lugubre et rapide, ne cessa pas un instant. J'étais à ma fenêtre avec quelques-uns de mes amis, et, de quart d'heure en quart d'heure, la patrouille volontaire des constitutionnels nous envoyait des nouvelles. On nous disait que les faubourgs s'avançaient, ayant à leur tête Santerre le brasseur, et Westermann, militaire, qui depuis s'est battu contre la Vendée. Personne ne pouvait prévoir ce qui arriverait le lendemain, et nul ne s'attendait alors à vivre au delà d'un jour. Il y eut néanmoins quelques moments d'espoir pendant cette nuit effroyable; on se flatta, je ne sais pourquoi, peut-être seulement parce qu'on avait épuisé la crainte.

Tout à coup, à sept heures, le bruit affreux du canon des faubourgs se fait entendre; et, dans la première attaque, les gardes suisses furent vainqueurs. Le peuple fuyait dans les rues avec autant d'effroi qu'il avait eu de fureur. Il faut le dire, le roi devait alors se mettre à la tête des troupes, et combattre ses ennemis. La reine fut de cet avis, et le conseil courageux qu'elle donna dans cette circonstance à son époux l'honore et la recommande à la postérité.

Plusieurs bataillons de la garde nationale, entre autres celui des Filles-Saint-Thomas, étaient pleins d'ardeur et de zèle; mais le roi, en quittant les Tuileries, ne pouvait plus compter sur cet enthousiasme qui fait la force des citoyens armés.

Beaucoup de républicains pensent que, si Louis XVI eût triomphé le 10 août, les étrangers seraient arrivés à Paris, et y auraient rétabli l'ancien despotisme, devenu plus odieux encore par le moyen même dont il aurait tenu sa force. Il est possible que les choses fussent arrivées à cette extrémité; mais qui les y avait conduites? L'on peut toujours, dans les troubles civils, rendre un crime politiquement utile; mais c'est par les crimes précédents qu'on parvient à créer cette infernale nécessité.

On vint me dire que tous mes amis, qui faisaient la garde en dehors du château, avaient été saisis et massacrés. Je sortis à

l'instant pour en savoir des nouvelles ; le cocher qui me conduisait fut arrêté sur le pont par des hommes qui, silencieusement, lui faisaient signe qu'on égorgeait de l'autre côté. Après deux heures d'inutiles efforts pour passer, j'appris que tous ceux qui m'intécessaient vivaient encore, mais que la plupart d'entre eux étaient contraints à se cacher, pour éviter les proscriptions dont ils étaient menacés. Lorsque j'allais les voir le soir, à pied, dans les maisons obscures où ils avaient pu trouver asile, je rencontrais des hommes armés couchés devant les portes, assoupis par l'ivresse, et ne se réveillant à demi que pour prononcer des jurements exécrables. Plusieurs femmes du peuple étaient aussi dans le même état, et leurs vociférations avaient quelque chose de plus odieux encore. Dès qu'on apercevait une patrouille destinée à maintenir l'ordre, les honnêtes gens fuyaient pour l'éviter ; car, ce qu'on appelait maintenir l'ordre, c'était contribuer au triomphe des assassins, et les préserver de tout obstacle.

CHAPITRE X.

Anecdotes particulières.

L'on ne peut se résoudre à continuer de tels tableaux. Encore le 10 août semblait-il avoir pour but de s'emparer du gouvernement, afin de diriger tous ses moyens contre l'invasion des étrangers ; mais les massacres qui eurent lieu vingt-deux jours après le renversement du trône, n'étaient qu'une débauche de forfaits. On a prétendu que la terreur qu'on éprouvait à Paris, et dans toute la France, avait décidé les Français à se réfugier dans les camps. Singulier moyen que la peur, pour recruter une armée ! Mais une telle supposition est une offense faite à la nation. Je tâcherai de montrer, dans le chapitre suivant, que c'est malgré le crime, et non par son affreux secours, que les Français ont repoussé les étrangers qui voulaient leur imposer la loi.

A des criminels succédaient des criminels plus détestables encore. Les vrais républicains ne restèrent pas un jour les maîtres

après le 10 août. Dès que le trône qu'ils attaquaient fut renversé, ils eurent à se défendre eux-mêmes; ils n'avaient montré que trop de condescendance envers les horribles instruments dont on s'était servi pour établir la république; mais les jacobins étaient bien sûrs de finir par les épouvanter de leur propre idole, à force de forfaits; et l'on eût dit que les scélérats les plus intrépides en fait de crimes essayaient la tête de Méduse sur les différents chefs de parti, afin de se débarrasser de tous ceux qui n'en pouvaient supporter l'aspect.

Les détails de ces horribles massacres repoussent l'imagination, et ne fournissent rien à la pensée. Je m'en tiendrai donc à raconter ce que j'ai vu moi-même à cette époque; peut-être est-ce la meilleure manière d'en donner une idée.

Pendant l'intervalle du 10 août au 2 septembre, de nouvelles arrestations avaient eu lieu à chaque instant. Les prisons étaient combles; toutes les adresses du peuple, qui, depuis trois ans, annonçaient d'avance ce que les chefs de parti avaient résolu, demandaient la punition des traîtres; et ce nom s'étendait aux classes comme aux individus, aux talents comme à fortune, à la l'habit comme aux opinions; enfin, à tout ce que les lois protégent, et que l'on voulait anéantir.

Les troupes des Autrichiens et des Prussiens avaient déjà passé la frontière, et l'on répétait de toutes parts que, si les étrangers avançaient, tous les honnêtes gens de Paris seraient massacrés. Plusieurs de mes amis, MM. de Narbonne, Montmorency, Baumets, étaient personnellement menacés, et chacun d'eux se tenait caché dans la maison de quelque bourgeois. Mais il fallait chaque jour changer de demeure, parce que la peur prenait à ceux qui donnaient un asile. On ne voulut pas d'abord se servir de ma maison, parce qu'on craignait qu'elle n'attirât l'attention; mais, d'un autre côté, il me semblait qu'étant celle d'un ambassadeur, et portant sur la porte le nom d'hôtel de Suède, elle pourrait être respectée, quoique M. de Staël fût absent. Enfin il n'y eut plus à délibérer, quand on ne trouva plus personne

qui osât recevoir les proscrits. Deux d'entre eux vinrent chez moi ; je ne mis dans ma confidence qu'un de mes gens dont j'étais sûre. J'enfermai mes amis dans la chambre la plus reculée, et je passais la nuit dans les appartements qui donnaient sur la rue, redoutant à chaque instant ce qu'on appelait les visites domiciliaires.

Un matin, un de mes domestiques, dont je me défiais, vint me dire que l'on avait affiché au coin de ma rue le signalement et la dénonciation de M. de Narbonne : c'était l'une des personnes cachées chez moi. Je crus que cet homme voulait pénétrer mon secret en m'effrayant, mais il me racontait le fait tout simplement. Peu de temps après, la redoutable visite domiciliaire se fit dans ma maison. M. de Narbonne, étant mis hors la loi, périssait le même jour, s'il était découvert; et, quelques précautions que j'eusse prises, je savais bien que, si la recherche était exactement faite, il ne pouvait y échapper. Il fallait donc, à tout prix, empêcher cette recherche; je rassemblai mes forces, et j'ai senti, dans cette circonstance, qu'on peut toujours dominer son émotion, quelque violente qu'elle soit, quand on sait qu'elle expose la vie d'un autre.

On avait envoyé, pour s'emparer des proscrits, dans toutes les maisons de Paris, des commissaires de la classe la plus subalterne; et, pendant qu'ils faisaient leurs visites, des postes militaires gardaient les deux extrémités de la rue pour empêcher que personne ne s'échappât. Je commençai par effrayer, autant que je pus, ces hommes, sur la violation du droit des gens qu'ils commettaient en visitant la maison d'un ambassadeur; et comme ils ne savaient pas trop bien la géographie, je leur persuadai que la Suède était une puissance qui pouvait les menacer d'une attaque immédiate, parce qu'elle était frontière de la France. Vingt ans après, chose inouïe ! cela s'est trouvé vrai; car Lubeck et la Poméranie suédoise étaient au pouvoir des Français.

Les gens du peuple sont prenables tout de suite, ou jamais : il n'y a presque point de gradations ni dans leurs sentiments, ni

dans leurs idées. Je m'aperçus donc que mes raisonnements leur faisaient impression, et j'eus le courage, avec la mort dans le cœur, de leur faire des plaisanteries sur l'injustice de leurs soupçons. Rien n'est plus agréable aux hommes de cette classe que des plaisanteries; car, dans l'excès de leur fureur contre les nobles, ils ont du plaisir à être traités par eux comme des égaux. Je les reconduisis ainsi jusqu'à la porte, et je bénis Dieu de la force extraordinaire qu'il m'avait prêtée dans cet instant; néanmoins cette situation ne pouvait se prolonger, et le moindre hasard suffisait pour perdre un proscrit qui était très-connu par son ministère récent.

Un Hanovrien généreux et spirituel, le docteur Bollmann, qui depuis s'est exposé pour délivrer M. de la Fayette des prisons d'Autriche, apprit mon anxiété, et m'offrit, sans autre motif que l'enthousiasme de la bonté, de conduire M. de Narbonne en Angleterre, en lui donnant le passe-port d'un de ses amis. Rien n'était plus hardi que cette action; car si un étranger, quel qu'il fût, avait été pris emmenant un proscrit sous un nom supposé, il eût été condamné à mort. Le courage du docteur Bollmann ne se démentit ni dans la volonté ni dans l'exécution, et quatre jours après son départ M. de Narbonne était à Londres.

On m'avait accordé des passe-ports pour me rendre en Suisse; mais il était si triste de se mettre en sûreté toute seule, quand on laissait tant d'amis en danger, que je retardais de jour en jour pour savoir ce que chacun d'eux était devenu. On vint me dire, le 31 août, que M. de Jaucourt, député à l'assemblée législative, et M. de Lally-Tollendal, venaient d'être conduits tous les deux à l'Abbaye, et l'on savait déjà qu'on n'envoyait dans cette prison que ceux qu'on voulait livrer aux assassins. Le beau talent de M. de Lally lui servit d'égide d'une façon singulière. Il fit le plaidoyer d'un de ses camarades de prison, traduit devant le tribunal avant le massacre; le prisonnier fut acquitté, et chacun sut qu'il le devait à l'éloquence de Lally. M. de Condorcet admirait son rare talent, et s'employa pour le sauver. D'ailleurs M. de Lally trouvait une protection efficace dans l'intérêt de l'ambassadeur d'Angle-

terre, qui était encore à Paris à cette époque [1]. M. de Jaucourt n'avait pas le même appui : je me fis montrer la liste de tous les membres de la commune de Paris, alors maîtres de la ville ; je ne les connaissais que par leur terrible réputation, et je cherchais au hasard un motif pour déterminer mon choix. Je me rappelai tout à coup que Manuel, l'un d'entre eux, se mêlait de littérature, et qu'il venait de publier des lettres de Mirabeau, avec une préface bien mauvaise, il est vrai, mais dans laquelle cependant on remarquait la bonne volonté de montrer de l'esprit. Je me persuadai qu'aimer les applaudissements pouvait rendre accessible de quelque manière aux sollicitations ; ce fut donc à Manuel qne j'écrivis pour lui demander une audience. Il me l'assigna pour le lendemain, chez lui, à sept heures du matin ; c'était une heure un peu démocratique, mais certes j'y fus exacte. J'arrivai avant qu'il fût levé, je l'attendis dans son cabinet, et je vis son portrait, à lui-même, placé sur son propre bureau ; cela me fit espérer que du moins il était un peu prenable par la vanité. Il entra, et je dois lui rendre la justice que ce fut par les bons sentiments que je parvins à l'ébranler.

Je lui peignis les vicissitudes effrayantes de la popularité, dont on pouvait lui citer des exemples chaque jour. « Dans six mois, » lui dis-je, vous n'aurez peut-être plus de pouvoir (avant six » mois il périt sur l'échafaud). Sauvez M. de Lally et M. de Jau- » court ; réservez-vous un souvenir doux et consolant pour l'é- » poque où vous serez peut-être proscrit à votre tour. » Manuel était un homme remuable, entraîné par ses passions, mais capable de mouvements honnêtes ; car c'est pour avoir défendu le roi qu'il fut condamné à mort. Il m'écrivit, le 1er septembre, que M. de Condorcet avait obtenu la liberté de M. de Lally, et qu'à ma prière il venait de faire mettre M. de Jaucourt en liberté. Heureuse d'avoir sauvé la vie d'un homme aussi estimable, je résolus de partir le lendemain ; mais je m'engageai à prendre, hors de la

[1] Lady Sutherland, à présent marquise de Stafford, alors ambassadrice d'Angleterre, rodigua, dans ces temps affreux, les soins les plus dévoués à la famille royale.

barrière, l'abbé de Montesquiou, aussi proscrit, et à le conduire, déguisé en domestique, jusqu'en Suisse; pour que le changement fût plus facile et plus sûr, je donnai à l'un de ses gens le passeport d'un des miens, et nous convînmes de la place où je trouverais l'abbé de Montesquiou sur le grand chemin. Il était donc impossible de manquer à ce rendez-vous, dont l'heure et le lieu étaient fixés, sans exposer celui qui m'attendait à faire naître les soupçons des patrouilles qui parcouraient les grandes routes.

La nouvelle de la prise de Longwy et de Verdun était arrivée le matin du 2 septembre. On entendait de nouveau, de toutes parts, cet effrayant tocsin, dont le souvenir n'était que trop gravé dans mon âme par la nuit du 10 août. On voulut m'empêcher de partir; mais pouvais-je compromettre la sûreté d'un homme qui s'était alors confié à moi?

J'avais des passe-ports très en règle, et je me figurais que le mieux serait de sortir en berline à six chevaux, avec mes gens en grande livrée. Il me semblait qu'en me voyant dans cet apparat, on me croirait le droit de partir, et qu'on me laisserait passer. C'était très-mal combiné; car, ce qu'il faut avant tout dans de tels moments, c'est de ne pas frapper l'imagination du peuple, et la plus mauvaise chaise de poste m'aurait conduite plus sûrement. A peine ma voiture avait-elle fait quatre pas, qu'au bruit des fouets des postillons un essaim de vieilles femmes, sorties de l'enfer, se jettent sur mes chevaux, et crient qu'on doit m'arrêter, que j'emporte avec moi l'or de la nation, que je vais rejoindre les ennemis, que sais-je? mille autres injures plus absurdes encore. Ces femmes attirent la foule à l'instant, et des gens du peuple, avec des physionomies féroces, se saisissent de mes postillons, et leur ordonnent de me mener à l'assemblée de la section du quartier où je demeurais (le faubourg Saint-Germain). En descendant de voiture, j'eus le temps de dire tout bas au domestique de l'abbé de Montesquiou de s'en aller et d'avertir son maître.

J'entrai dans cette assemblée, dont les délibérations avaient l'air d'une insurrection en permanence. Celui qui se disait le président me déclara que j'étais dénoncée comme voulant emmener avec

moi des proscrits, et qu'on allait examiner mes gens. Il trouva qu'il en manquait un désigné sur mon passe-port (c'était celui que j'avais renvoyé) ; et, en conséquence de cette erreur, il exigea que je fusse conduite par un gendarme à l'Hôtel de ville. Rien n'était plus effrayant qu'un tel ordre ; il fallait traverser la moitié de Paris, et descendre sur la place de Grève, en face de l'Hôtel de ville : or, c'était sur les degrés mêmes de l'escalier de cet hôtel que plusieurs personnes avaient été massacrées, le 10 août ; aucune femme n'avait encore péri ; mais le lendemain la princesse de Lamballe fut assassinée par le peuple, dont la fureur était déjà telle, que tous les yeux semblaient demander du sang.

Je fus trois heures à me rendre du faubourg Saint-Germain à l'Hôtel de ville : on me conduisit au pas à travers une foule immense qui m'assaillait par des cris de mort ; ce n'était pas moi qu'on injuriait, à peine alors me connaissait-on ; mais une grande voiture et des habits galonnés représentaient aux yeux du peuple ceux qu'il devait massacrer. Ne sachant pas encore combien, dans les révolutions, l'homme devient inhumain, je m'adressai deux ou trois fois aux gendarmes qui passaient près de ma voiture, pour leur demander du secours, et ils me répondirent par les gestes les plus dédaigneux et les plus menaçants. J'étais grosse, et cela ne les désarmait pas ; tout au contraire, ils étaient d'autant plus irrités qu'ils se sentaient plus coupables : néanmoins le gendarme qu'on avait mis dans ma voiture, n'étant point animé par ses camarades, se laissa toucher par ma situation, et il me promit de me défendre au péril de sa vie. Le moment le plus dangereux devait être à la place de Grève ; mais j'eus le temps de m'y préparer d'avance, et les figures dont j'étais entourée avaient une expression si méchante, que l'aversion qu'elles m'inspiraient me donnait plus de force.

Je sortis de ma voiture au milieu d'une multitude armée, et je m'avançai sous une voûte de piques. Comme je montais l'escalier, également hérissé de lances, un homme dirigea contre moi celle qu'il tenait dans sa main. Mon gendarme m'en garantit avec son sabre ; si j'étais tombée dans cet instant, c'en était fait de ma

vie : car il est de la nature du peuple de respecter ce qui est encore debout; mais, quand la victime est déjà frappée, il l'achève.

J'arrivai donc enfin à cette commune présidée par Robespierre, et je respirai, parce que j'échappais à la populace : quel protecteur cependant que Robespierre! Collot d'Herbois et Billaud-Varennes lui servaient de secrétaires, et ce dernier avait conservé sa barbe depuis quinze jours, pour se mettre plus sûrement à l'abri de tout soupçon d'aristocratie. La salle était comble de gens du peuple; les femmes, les enfants, les hommes criaient de toutes leurs forces : *Vive la nation!* Le bureau de la commune, étant un peu élevé, permettait à ceux qui s'y trouvaient placés de se parler. On m'y avait fait asseoir; et, pendant que je reprenais mes sens, le bailli de Virieu, envoyé de Parme, qui avait été arrêté en même temps que moi, se leva pour déclarer qu'il ne me connaissait pas; que mon affaire, quelle qu'elle fût, n'avait aucun rapport avec la sienne, et qu'on ne devait pas nous confondre ensemble. Le manque de chevalerie du pauvre homme me déplut, et cela m'inspira un désir d'autant plus vif de m'être utile à moi-même, puisqu'il ne paraissait pas que le bailli de Virieu eût envie de m'en épargner le soin. Je me levai donc, et je représentai le droit que j'avais de partir, comme ambassadrice de Suède, et les passe-ports qu'on m'avait donnés en conséquence de ce droit. Dans ce moment Manuel arriva : il fut très-étonné de me voir dans une si triste position, et, répondant aussitôt de moi jusqu'à ce que la commune eût décidé de mon sort, il me fit quitter cette terrible place, et m'enferma avec ma femme de chambre dans son cabinet.

Nous restâmes là six heures à l'attendre, mourant de faim, de soif et de peur. La fenêtre de l'appartement de Manuel donnait sur la place de Grève, et nous voyions les assassins revenir des prisons avec des bras nus et sanglants, et poussant des cris horribles.

Ma voiture chargée était restée au milieu de la place, et le peuple se préparait à la piller, lorsque j'aperçus un grand homme

en habit de garde national, qui monta sur le siége, et défendit à la populace de rien dérober. Il passa deux heures à défendre mes bagages, et je ne pouvais concevoir comment un si mince intérêt l'occupait, au milieu de circonstances si effroyables. Le soir cet homme entra dans la chambre où l'on me tenait renfermée, accompagnant Manuel. C'était le brasseur Santerre, si cruellement connu depuis; il avait été plusieurs fois témoin et distributeur, dans le faubourg Saint-Antoine, où il demeurait, des approvisionnements de blé envoyés par mon père dans les temps de disette, et il en conservait de la reconnaissance. D'ailleurs, ne voulant pas, comme il l'aurait dû en sa qualité de commandant, courir au secours des prisonniers, garder ma voiture lui servait de prétexte. Il voulut s'en vanter auprès de moi, mais je ne pus m'empêcher de lui rappeler ce qu'il devait faire dans un pareil moment. Dès que Manuel me revit, il s'écria avec beaucoup d'émotion : *Ah! que je suis bien aise d'avoir mis hier vos deux amis en liberté!* En effet, il souffrait amèrement des assassinats qui venaient de se commettre, mais il n'avait déjà plus le pouvoir de s'y opposer. L'abîme s'entr'ouvrait derrière les pas de chaque homme qui acquérait de l'autorité; et, dès qu'il reculait, il y tombait.

Manuel, à la nuit, me ramena chez moi dans ma voiture; il aurait craint de se dépopulariser en me conduisant de jour. Les réverbères n'étaient point allumés dans les rues, mais on rencontrait beaucoup d'hommes avec des flambeaux dont la lueur causait plus d'effroi que l'obscurité même. Souvent on arrêtait Manuel pour lui demander qui il était; mais, quand il répondait : *Le procureur de la commune*, cette dignité révolutionnaire était respectueusement saluée.

Arrivée chez moi, Manuel me dit qu'on m'expédierait un nouveau passe-port, sans qu'il me fût permis d'emmener aucune autre personne pour me suivre que ma femme de chambre. Un gendarme devait me conduire jusqu'à la frontière. Le lendemain Tallien, le même qui délivra, vingt mois après, la France de Robespierre, au 9 thermidor, vint chez moi, chargé par la com-

mune de m'accompagner jusqu'à la barrière. A chaque instant on apprenait de nouveaux massacres. Plusieurs personnes, très-compromises alors, étaient dans ma chambre ; je priai Tallien de ne pas les nommer ; il s'y engagea, et tint sa promesse. Je montai dans ma voiture avec lui, et nous nous quittâmes sans avoir pu nous dire mutuellement notre pensée ; la circonstance glaçait la parole sur les lèvres.

Je rencontrai encore dans les environs de Paris quelques difficultés dont je me tirai ; mais, en s'éloignant de la capitale, le flot de la tempête semblait s'apaiser, et dans les montagnes du Jura rien ne rappelait l'agitation épouvantable dont Paris était le théâtre. Cependant on entendait dire partout aux Français qu'ils voulaient repousser les étrangers. Je l'avouerai, dans cet instant je ne voyais d'étrangers que les assassins, sous les poignards desquels j'avais laissé mes amis, la famille royale, et tous les honnêtes gens de France.

CHAPITRE XI.

Les étrangers repoussés de France en 1792.

Les prisonniers d'Orléans avaient subi le sort des prisonniers de Paris ; les prêtres avaient été massacrés au pied des autels ; la famille royale était captive au Temple ; M. de la Fayette, fidèle au vœu durable de la nation, la monarchie constitutionnelle, avait quitté son armée plutôt que de faire un serment contraire à celui qu'il venait de prêter au roi. Une convention nationale était convoquée, et la république fut proclamée en présence des rois victorieux, dont les armées n'étaient qu'à quarante lieues de Paris. Cependant la plupart des officiers français étaient émigrés ; ce qu'il restait de troupes n'avait jamais fait la guerre, et l'administration était dans un état affreux. Il y avait de la grandeur dans une telle résolution, prise au milieu des plus grands périls ; bientôt elle fit revivre dans tous les cœurs l'intérêt que l'on prenait à la nation française ; et si, rentrés dans leurs foyers, les guerriers

vainqueurs eussent renversé les révolutionnaires, encore une fois la cause de la France était gagnée.

Le général Dumourier montra, dans cette première campagne de 1792, un talent qu'on ne peut oublier. Il sut mettre en œuvre avec habileté la force militaire, qui, fondée par le patriotisme, a depuis servi l'ambition. A travers les horreurs dont cette époque était souillée, l'esprit public de 1792 avait quelque chose de vraiment admirable. Les citoyens, devenus soldats, se dévouaient à leur pays; et les calculs personnels, l'amour de l'argent et du pouvoir, n'entraient pour rien encore dans les efforts des armées françaises. Aussi l'Europe elle-même éprouva-t-elle une sorte de respect pour la résistance inattendue qu'elle rencontra. Bientôt après, la fureur du crime s'empara du parti dominateur; et, depuis, tous les vices ont succédé à tous les forfaits : triste amélioration pour l'espèce humaine!

CHAPITRE XII.

Procès de Louis XVI.

Quel sujet! il a été traité tant de fois, que je ne me permets ici de retracer qu'un petit nombre d'observations particulières.

Au mois d'octobre 1792, avant que l'horrible procès du roi fût commencé, avant que Louis XVI eût nommé ses défenseurs, M. Necker se présenta pour être chargé de cette noble et périlleuse fonction. Il publia un mémoire que la postérité recueillera comme un des témoignages les plus vrais et les plus désintéressés qu'on pût rendre en faveur du vertueux monarque jeté dans les fers [1]. M. de Malesherbes fut choisi par le roi pour son avocat auprès de la convention nationale. L'affreuse mort de cet homme admirable et de sa famille l'emporte sur tout autre souvenir; mais la haute raison et la sincère éloquence de l'écrit de M. Necker pour la défense du roi doivent en faire un document de l'histoire.

[1] L'on séquestra la fortune de M. Necker en France, à compter du jour même où parut son mémoire justificatif de Louis XVI.

On ne pouvait nier que Louis XVI, depuis son départ pour Varennes, ne se fût considéré comme captif, et en conséquence il n'avait rien fait pour seconder l'établissement d'une constitution que les plus sincères efforts n'auraient peut-être pu maintenir. Mais avec quelle délicatesse M. Necker, qui croyait toujours à la force de la vérité, ne la présente-t-il pas dans cette circonstance !

« Les hommes attentifs, les hommes justes admireront dans le » roi la patience et la modération qu'il a montrées, lorsque tout » changeait autour de lui, et lorsqu'il était exposé sans cesse à » tous les genres d'insultes; mais, s'il eût fait des fautes, s'il eût » méconnu dans quelques points ses nouvelles obligations, ne » serait-ce pas à la nouvelle forme du gouvernement qu'il fau- » drait s'en prendre? Ne serait-ce pas à cette constitution, où un » monarque n'était rien qu'en apparence; où la royauté même se » trouvait hors de place; où le chef du pouvoir exécutif ne pou- » vait discerner ni ce qu'il était, ni ce qu'il devait être; où il » était trompé jusque par les mots, et par les divers sens qu'on » pouvait leur donner; où il était roi sans aucun ascendant; où » il occupait le trône sans jouir d'aucun respect; où il semblait » en possession du droit de commander, sans avoir le moyen de » se faire obéir; où il était successivement, et selon le libre arbitre » d'une seule assemblée délibérante, tantôt un simple fonction- » naire public, et tantôt le représentant héréditaire de la nation? » Comment pourrait-on exiger d'un monarque, mis tout à coup » dans les liens d'un système politique aussi obscur que bizarre, » et finalement proscrit par les députés de la nation eux-mêmes; » comment pourrait-on exiger de lui d'être seul conséquent au » milieu de la variation continuelle des idées? Et ne serait-ce pas » une injustice extrême de juger un monarque sur tous ses pro- » jets, sur toutes ses pensées, dans le cours d'une révolution » tellement extraordinaire, qu'il aurait eu besoin d'être en accord » parfait non-seulement avec les choses connues, mais encore » avec toutes celles dont on aurait vainement essayé de se former » d'avance une juste idée? »

M. Necker retrace ensuite dans son mémoire les bienfaits du

règne de Louis XVI, avant la révolution; les restes de la servitude abolis, la question préparatoire interdite, la corvée supprimée, les administrations provinciales établies, les états généraux convoqués. « N'est-ce pas Louis XVI, dit-il, qui, en s'occupant » sans cesse de l'amélioration des prisons et des hôpitaux, a porté » les regards d'un père tendre et d'un ami pitoyable dans les asiles » de la misère et dans les réduits de l'infortune ou de l'erreur? » N'est-ce pas lui qui, seul peut-être avec saint Louis, entre tous » les chefs de l'empire français, a donné le rare exemple de la » pureté des mœurs? Ne lui accordera-t-on pas encore le mérite » particulier d'avoir été religieux sans superstition, et scrupuleux » sans intolérance? Et n'est-ce pas de lui qu'une partie des habi- » tants de la France (les protestants), persécutés sous tant de » règnes, ont reçu non-seulement une sauvegarde légale, mais » encore un état civil qui les admettait au partage de tous les » avantages de l'ordre social? Ces bienfaits sont dans le temps » passé : mais la vertu de la reconnaissance s'applique-t-elle à » d'autres époques, à d'autres portions de la vie? »

On est encore plus frappé du manque d'égards envers Louis XVI, dans le cours de son procès, que de sa condamnation même. Quand le président de la convention dit à celui qui fut son roi : « Louis, vous pouvez vous asseoir! » on se sent plus d'indignation que lors même qu'on le voit accuser de forfaits qu'il n'avait jamais commis. Il faut être sorti de la poussière pour ne pas respecter de longs souvenirs, surtout quand le malheur les consacre; et la vulgarité, jointe au crime, inspire autant de mépris que d'horreur. Aucun homme vraiment supérieur ne s'est fait remarquer parmi ceux qui ont entraîné la convention à condamner le roi; le flot populaire s'élevait et s'abaissait à de certains mots, à de certaines phrases, sans que le talent d'un orateur aussi éloquent que Vergniaud pût influer sur les esprits. Il est vrai que la plupart des députés qui défendirent le roi dans la convention se mirent sur un détestable terrain. Ils commencèrent par déclarer qu'il était coupable; l'un d'eux, entre autres, dit à la tribune que *Louis XVI était un traître, mais que la nation devait lui*

pardonner. Et ils appelaient cela de la tactique d'assemblée! Ils prétendaient qu'il fallait ménager l'opinion dominante, pour la modérer quand il en serait temps. Comment, avec cette prudence cauteleuse, auraient-ils pu lutter contre leurs ennemis, qui s'élançaient de toutes leurs forces sur la victime? En France, on capitule toujours avec la majorité, lors même qu'on veut la combattre; et cette misérable adresse diminue certainement les moyens, au lieu de les accroître. La puissance de la minorité ne peut consister que dans l'énergie de la conviction. Qu'est-ce que des faibles en nombre, qui sont faibles aussi en sentiment?

Saint-Just, après avoir cherché vainement des faits authentiques contre le roi, finit par s'écrier : « Nul ne peut régner innocemment. » Et rien ne prouvait mieux la nécessité de l'inviolabilité des rois que cette maxime; car il n'est point de monarque qui ne pût être accusé d'une manière quelconque, si l'on ne mettait pas une barrière constitutionnelle autour de lui. Celle qui environnait le trône de Louis XVI devait être sacrée plus qu'aucune autre, puisqu'elle n'était pas sous-entendue comme ailleurs, mais solennellement garantie.

Les girondins voulaient sauver le roi; et, pour y parvenir, ils demandaient l'appel au peuple. Mais, en demandant cet appel, ils ne cessaient de se mettre en mesure avec les jacobins, en répétant continuellement que le roi méritait la mort. C'était désintéresser entièrement de sa cause. Louis XVI, dit Biroteau, est déjà condamné dans mon cœur; mais je demande l'appel au peuple, afin qu'il soit condamné par lui. Les girondins avaient raison d'exiger un tribunal compétent, s'il pouvait en exister un dans cette cause; mais combien n'auraient-ils pas produit plus d'effet, s'ils l'avaient réclamé en faveur d'un innocent, au lieu de l'invoquer pour un prétendu coupable? Les Français, on ne saurait trop le répéter, n'ont pas encore appris, dans la carrière civile, à être modérés quand ils sont forts, et hardis quand ils sont faibles; ils devraient transporter dans la politique toutes leurs vertus guerrières, les affaires en iraient mieux.

Ce qu'on a le plus de peine à concevoir dans cette terrible dis-

cussion de la convention nationale, c'est l'abondance de paroles que chacun prodiguait dans une semblable circonstance. On s'attendait surtout à trouver dans ceux qui voulaient la mort du roi une fureur concentrée; mais montrer de l'esprit, mais faire des phrases : quelle persistance de vanité dans une telle scène!

Thomas Payne était le plus violent des démocrates américains; cependant, comme il n'y avait point de calcul ni d'hypocrisie dans ses exagérations en politique, quand il fut question du jugement de Louis XVI, il donna le seul avis qui pût encore honorer la France, s'il eût été adopté; c'était d'offrir au roi l'asile de l'Amérique. « Les Américains sont reconnaissants envers lui, disait Payne, parce qu'il a favorisé leur indépendance. » A ne considérer cette résolution que sous le point de vue républicain, c'était la seule qui pût affaiblir alors en France l'intérêt pour la royauté. Louis XVI n'avait pas les talents qu'il faut pour reconquérir à main armée une couronne; une situation qui n'aurait point excité la pitié n'eût pas fait naître le dévoûment. La mort que l'on donnait au plus honnête homme de France, mais en même temps au moins redoutable, à celui qui, pour ainsi dire, ne s'était pas mêlé de son sort, ne pouvait être qu'un horrible hommage que l'on rendait encore à son ancienne grandeur. Il y aurait eu plus de républicanisme dans une résolution qui aurait montré moins de crainte et plus de justice.

Louis XVI ne refusa point, comme Charles Ier, de reconnaître le tribunal devant lequel il fut traduit, et répondit à toutes les questions qui lui furent adressées, avec une douceur inaltérable. Le président demandant à Louis XVI pourquoi il avait rassemblé les troupes au château le 10 août, il répondit : *Le château était menacé, toutes les autorités constituées l'ont vu; et, comme j'étais moi-même une autorité constituée, il était de mon devoir de me défendre.* Quelle manière modeste et indifférente de parler de soi, et par quel éclat d'éloquence pourrait-on attendrir plus profondément!

M. de Malesherbes, ancien ministre du roi, se présenta comme son défenseur. Il était l'un des trois hommes d'État, lui, M. Turgot et M. Necker, qui avaient conseillé à Louis XVI l'adoption

volontaire des principes de la liberté. Il fut forcé, de même que les deux autres, à renoncer à sa place, à cause de ses opinions, dont les parlements étaient ennemis; et maintenant, malgré son âge avancé, il reparaissait pour plaider la cause du roi en présence du peuple, comme jadis il avait plaidé celle du peuple auprès du roi; mais le nouveau maître fut implacable.

Garat, alors ministre de la justice, et, dans des temps plus heureux pour lui, l'un des meilleurs écrivains de France; Garat, dis-je, a consigné dans ses mémoires particuliers que, lorsqu'il se vit réduit par sa funeste place à porter au roi la sentence qui le condamnait à mort, le roi montra le calme le plus admirable en l'écoutant; une fois seulement il exprima par un geste son mépris et son indignation : c'est à l'article qui l'accusait d'avoir voulu verser le sang du peuple français. Sa conscience se révolta, lorsque tous ses autres sentiments étaient contenus. Le matin même de son exécution, le roi dit à l'un de ses serviteurs : *Vous irez vers la reine;* puis, se reprenant, il répéta : *Vous irez vers ma femme.* Il se soumettait dans cet instant même à la privation de son rang, qui lui avait été imposée par ses meurtriers. Sans doute il croyait que la destinée, en toutes choses, exécute les desseins de Dieu sur ses créatures.

Le testament du roi fait connaître tout son caractère. La simplicité la plus touchante y règne : chaque mot est une vertu, et l'on y voit toutes les lumières qu'un esprit juste, dans de certaines bornes, et une bonté infinie peuvent inspirer. La condamnation de Louis XVI a tellement ému tous les cœurs, que la révolution, pendant plusieurs années, en a été comme maudite.

CHAPITRE XIII.

De Charles Ier et de Louis XVI.

Beaucoup de personnes ont attribué les désastres de la France à la faiblesse du caractère de Louis XVI, et l'on n'a cessé de répéter que sa condescendance pour les principes de la liberté a été

l'une des causes essentielles de la révolution. Il me semble donc curieux de montrer à ceux qui se persuadent qu'il suffisait en France, à cette époque, de tel ou tel homme pour tout prévenir, de telle ou telle résolution pour tout arrêter; il me semble curieux, dis-je, de leur montrer que la conduite de Charles Ier a été, sous tous les rapports, l'opposé de celle de Louis XVI, et que pourtant deux systèmes contraires ont amené la même catastrophe : tant est invincible la force des révolutions dont l'opinion du grand nombre est la cause!

Jacques Ier, le père de Charles, disait *que l'on pouvait juger la conduite des rois, puisque l'on se permettait bien d'examiner les décrets de la Providence; mais que leur puissance ne pouvait pas plus être mise en doute que celle de Dieu.* Charles Ier avait été élevé dans ces maximes, et il regardait comme une mesure aussi condamnable qu'impolitique toute concession faite par l'autorité royale. Louis XVI, cent cinquante ans plus tard, était modifié par son siècle; la doctrine de l'obéissance passive, qui subsistait encore en Angleterre du temps de Charles Ier, n'était plus soutenue, même par le clergé de France, en 1789. Le parlement anglais avait existé de tout temps; et, quoiqu'il ne fût pas irrévocablement décidé que son consentement fût nécessaire pour l'impôt, cependant on avait coutume de le lui demander. Mais, comme il accordait des subsides pour plusieurs années, le roi d'Angleterre n'était pas, comme aujourd'hui, dans l'obligation de le rassembler tous les ans, et très-souvent on prolongeait les impôts, sans que le renouvellement en fût prononcé par les représentants du peuple. Toutefois le parlement protestait toujours contre cet abus; la querelle des communes avec Charles Ier commença sur ce terrain. On lui reprocha deux impôts qu'il percevait sans le consentement de la nation. Irrité de ce reproche, il ordonna, d'après le droit constitutionnel qu'il en avait, que le parlement fût dissous, et il resta douze ans sans en convoquer un autre : interruption presque sans exemple dans l'histoire d'Angleterre. La querelle de Louis XVI commença, comme celle de Charles Ier, par des embarras de finances, et ce sont toujours ces

embarras qui mettent les rois dans la dépendance des peuples : mais Louis XVI convoqua les états généraux, qui, depuis près de deux cents ans, étaient presque oubliés en France.

Louis XIV avait supprimé jusqu'aux remontrances du parlement de Paris, seul privilége politique laissé à ce corps, lorsqu'il enregistrait les édits bursaux. Henri VIII, en Angleterre, avait fait recevoir ses proclamations comme ayant force de loi. Ainsi donc Charles Ier et Louis XVI pouvaient tous les deux se considérer comme les héritiers d'un pouvoir sans bornes; mais avec cette différence que le peuple anglais s'appuyait toujours avec raison sur le passé pour réclamer ses droits, tandis que les Français demandaient une chose nouvelle, puisque la convocation des états généraux n'était prescrite par aucune loi. Louis XVI, d'après la constitution ou la non-constitution de France, n'était point obligé à appeler les états généraux; Charles Ier, en restant douze années sans rassembler le parlement anglais, violait les priviléges reconnus.

Pendant les douze années d'interruption du parlement sous Charles Ier, la chambre étoilée, tribunal irrégulier qui exécutait les volontés du roi d'Angleterre, exerça toutes les rigueurs imaginables. Prynne fut condamné à avoir les oreilles coupées, pour avoir écrit, d'après la doctrine des puritains, contre les spectacles et contre la hiérarchie ecclésiastique. Allison et Robins subirent la même peine, parce qu'ils manifestaient une opinion différente de celle de l'archevêque d'York. Lilburne fut attaché au pilori, inhumainement livré aux verges, et de plus bâillonné, parce que ses courageuses complaintes faisaient effet sur le peuple. Williams, un évêque, subit un supplice du même genre. Les plus cruelles punitions furent infligées à ceux qui se refusaient à payer les taxes ordonnées par une simple proclamation du roi; des amendes assez fortes pour ruiner ceux qui y étaient condamnés furent exigées par la même chambre étoilée dans une foule de cas différents : mais, en général, c'était surtout contre la liberté de la presse qu'on sévissait avec violence. Louis XVI ne fit presque pas usage du moyen arbitraire des lettres de cachet pour exiler, ou pour mettre

en prison ; aucun acte de tyrannie ne put lui être reproché ; et, loin de réprimer la liberté de la presse, ce fut l'archevêque de Sens, premier ministre du roi, qui invita, en son nom, tous les écrivains à faire connaître leur opinion sur la forme et la convocation des états généraux.

La religion protestante était établie en Angleterre ; mais, comme l'Eglise anglicane admet le roi pour chef, Charles Ier avait certainement beaucoup plus d'influence sur son Église que le roi de France sur la sienne. Le clergé anglais, conduit par Laud, quoique protestant, était et plus absolu sous tous les rapports, et plus sévère que le clergé français : car l'esprit philosophique s'était introduit chez quelques-uns des chefs de l'Eglise gallicane, et Laud était plus sûrement orthodoxe que le cardinal de Rohan, le premier des évêques de France. L'autorité et la hiérarchie ecclésiastiques furent maintenues avec une extrême sévérité par Charles Ier. La plupart des sentences cruelles qu'on peut reprocher à la chambre étoilée eurent pour objet de faire respecter le clergé anglais. Celui de France ne se défendit guère, et ne fut pas défendu ; tous les deux furent également supprimés par la révolution.

La noblesse anglaise n'eut point recours au mauvais moyen de l'émigration, au plus mauvais moyen encore d'appeler les étrangers ; elle entoura le trône constamment, et se battit avec le roi pendant la guerre civile. Les principes philosophiques, à la mode en France au commencement de la révolution, excitaient un grand nombre de nobles à tourner eux-mêmes en ridicule leurs priviléges. L'esprit du dix-septième siècle ne portait pas la noblesse anglaise à douter de ses propres droits. La chambre étoilée punit avec une extrême rigueur des hommes qui s'étaient permis de plaisanter sur quelques lords. La plaisanterie n'est jamais interdite aux Français. Les nobles d'Angleterre étaient graves et sérieux, tandis que ceux de France sont légers et moqueurs ; et cependant les uns et les autres furent également dépouillés de leurs priviléges : et tandis que tout a différé dans les mesures de défense, tout fut pareil dans la défaite.

L'on a souvent dit que la grande influence de Paris sur le reste

de la France était l'une des causes de la révolution. Londres n'a jamais exercé le même ascendant sur l'Angleterre, parce que les grands seigneurs anglais vivaient beaucoup plus dans les provinces que les grands seigneurs français. Enfin on a prétendu que le premier ministre de Louis XVI, M. Necker, avait des principes républicains, et qu'un homme tel que le cardinal de Richelieu aurait su prévenir la révolution. Le comte de Strafford, ministre favori de Charles Ier, était d'un caractère ferme et même despotique; il avait, de plus que le cardinal de Richelieu, l'avantage d'être un grand et brave militaire, ce qui donne une meilleure grâce à l'exercice du pouvoir absolu. M. Necker a joui de la plus grande popularité qu'aucun homme ait eue en France; le comte de Strafford a toujours été l'objet de l'animosité du peuple, et tous les deux cependant ont été renversés par la révolution, et sacrifiés par leur maître : le premier, parce que les communes le dénoncèrent; le second, parce que les courtisans exigèrent son renvoi.

Enfin (c'est ici la plus remarquable des différences) on n'a cessé de reprocher à Louis XVI de n'avoir pas monté à cheval, de n'avoir pas repoussé la force par la force, et d'avoir craint la guerre civile avant tout. Charles Ier l'a commencée, avec des motifs sans doute très-plausibles, mais enfin il l'a commencée. Il quitta Londres, se rendit dans la province, et se mit à la tête d'une armée qui défendit l'autorité royale jusqu'à la dernière extrémité. Charles Ier ne voulut pas reconnaître la compétence du tribunal qui le condamna; Louis XVI ne fit pas une seule protestation contre ses juges. Charles Ier était infiniment supérieur à Louis XVI par son esprit, sa figure et ses talents militaires; tout fait contraste entre ces deux monarques, excepté leur malheur.

Il existait cependant un rapport dans les sentiments, qui seul peut expliquer la ressemblance des destinées : c'est que Charles Ier aimait au fond du cœur le catholicisme proscrit par l'opinion dominante en Angleterre, et que Louis XVI aussi souhaitait de maintenir les anciennes institutions politiques de la France. Ce rapport a causé la perte de tous les deux. C'est dans l'art de conduire

l'opinion, ou d'y céder à propos, que consiste la science de gouverner dans les temps modernes.

CHAPITRE XIV.

Guerre entre la France et l'Angleterre. M. Pitt et M. Fox.

Pendant plusieurs siècles, les rivalités de la France et de l'Angleterre ont fait le malheur de ces deux pays. C'était un combat de puissance; mais la lutte causée par la révolution ne peut être considérée sous le même rapport. S'il y a eu, depuis vingt-trois ans, des circonstances où l'Angleterre aurait pu traiter avec la France, il faut convenir aussi qu'elle a eu pendant ce temps de grandes raisons de lui faire la guerre, et plus souvent encore de se défendre contre elle. La première rupture, qui éclata en 1793, était fondée sur les motifs les plus justes. Si la convention, en se rendant coupable du meurtre de Louis XVI, n'avait point professé et propagé des principes subversifs de tous les gouvernements, si elle n'avait point attaqué la Belgique et la Hollande, les Anglais auraient pu ne pas prendre plus de part à la mort de Louis XVI, que Louis XIV n'en prit à celle de Charles Ier. Mais, au moment où le ministère renvoya l'ambassadeur de France, la nation anglaise souhaitait la guerre plus vivement encore que son gouvernement.

Je crois avoir suffisamment développé, dans les chapitres précédents, qu'en 1791, pendant la durée de l'assemblée constituante, et même en 1792, sous l'assemblée législative, les puissances étrangères ne devaient pas accéder à la convention de Pilnitz. Ainsi donc, si la diplomatie anglaise s'est mêlée de ce grand acte politique, elle est intervenue trop tôt dans les affaires de France, et l'Europe s'en est mal trouvée, puisque c'est ainsi qu'elle a donné d'immenses forces militaires aux Français. Mais, au moment où l'Angleterre a déclaré formellement la guerre à la France, en 1793, les jacobins s'étaient tout à fait emparés du pouvoir, et non-

seulement leur invasion en Hollande, mais leurs crimes et les principes qu'ils proclamaient, faisaient un devoir d'interrompre toute communication avec eux. La persévérance de l'Angleterre, à cette époque, l'a préservée des troubles qui menaçaient son repos intérieur, lors de la révolte de la flotte et de la fermentation des sociétés populaires; et, de plus, elle a soutenu l'espoir des honnêtes gens, en leur montrant quelque part sur cette terre la morale et la liberté réunies à une grande puissance. Si l'on avait vu la nation anglaise envoyer des ambassadeurs à des assassins, la vraie force de cette île merveilleuse, la confiance qu'elle inspire, l'aurait abandonnée.

Il ne s'ensuit pas de cette manière de voir que l'opposition qui voulait la paix, et M. Fox qui, par ses étonnantes facultés, représentait un parti à lui seul, ne fussent inspirés par des sentiments très-respectables. M. Fox se plaignait, et avec raison, de ce que l'on confondait sans cesse les amis de la liberté avec ceux qui l'ont souillée; et il craignait que la réaction d'une tentative si malheureuse n'affaiblît l'esprit de liberté, principe vital de l'Angleterre. En effet, si la réformation eût échoué il y a trois siècles, que serait devenue l'Europe? Et dans quel état serait-elle maintenant, si l'on enlevait à la France tout ce qu'elle a gagné par sa réforme politique?

M. Pitt rendit, à cette époque, de grands services à l'Angleterre, en tenant d'une main ferme le gouvernail des affaires. Mais il penchait trop vers l'amour du pouvoir, malgré la simplicité parfaite de ses goûts et de ses habitudes; ayant été ministre très-jeune, il n'avait pas eu le temps d'exister comme homme privé, et d'éprouver ainsi l'action de l'autorité sur ceux qui dépendent d'elle. Son cœur ne battait pas pour le faible, et les artifices politiques, qu'on est convenu d'appeler machiavélisme, ne lui inspiraient pas tout le mépris qu'on devait attendre d'un génie tel que le sien. Néanmoins son admirable éloquence lui faisait aimer les débats d'un gouvernement représentatif: il tenait encore à la liberté par le talent, car il était ambitieux de convaincre, tandis que les hommes médiocres n'aspirent qu'à commander. Le ton sarcastique

de ses discours était singulièrement adapté aux circonstances dans lesquelles il s'est trouvé ; lorsque toute l'aristocratie des sentiments et des principes triomphait à l'aspect des excès populaires, l'énergique ironie de M. Pitt convenait au patricien qui jette sur ses adversaires l'odieuse couleur de l'irréligion et de l'immoralité.

La clarté, la sincérité, la chaleur de M. Fox, pouvaient seules échapper à ces armes tranchantes. Il n'avait point de mystère en politique, parce qu'il regardait la publicité comme plus nécessaire encore dans les affaires des nations que dans tout autre rapport. Lors même qu'on n'était pas de son avis, on l'aimait mieux que son adversaire ; et, quoique la force de l'argumentation fût le caractère distinctif de son éloquence, on sentait tant d'âme au fond de ses raisonnements, que l'on en était ému. Son caractère portait l'empreinte de la dignité anglaise, comme celui de son antagoniste ; mais il avait une candeur naturelle, à laquelle le contact avec les hommes ne saurait porter atteinte, parce que la bienveillance du génie est inaltérable.

Il n'est pas nécessaire de décider entre ces deux grands hommes, et personne n'oserait se croire capable d'un tel jugement. Mais la pensée salutaire qui doit résulter des discussions sublimes dont le parlement anglais a été le théâtre, c'est que le parti ministériel a toujours eu raison, quand il a combattu le jacobinisme et le despotisme militaire ; mais toujours tort, et grand tort, quand il s'est fait l'ennemi des principes libéraux en France. Les membres de l'opposition, au contraire, ont dévié des nobles fonctions qui leur sont attribuées, quand ils ont défendu les hommes dont les forfaits perdaient la cause de l'espèce humaine ; et cette même opposition a bien mérité de l'avenir, quand elle a soutenu la généreuse élite des amis de la liberté qui, depuis vingt-cinq ans, se dévoue à la haine des deux partis en France, et qui n'est forte que d'une grande alliance, celle de la vérité.

Un fait peut donner l'idée de la différence essentielle qui existe entre les torys et les whigs, entre les ministériels et l'opposition, relativement aux affaires de France. L'esprit de parti réussit à dénaturer les plus belles actions, tant que vivent encore ceux qui

les ont faites; mais il n'en est pas moins certain que l'antiquité n'offre rien de plus beau que la conduite du général la Fayette, de sa femme et de ses filles, dans les prisons d'Olmutz [1].

Le général était dans ces prisons pour avoir, d'une part, quitté la France après l'emprisonnement du roi, et, de l'autre, pour s'être refusé à toute liaison avec les gouvernements qui faisaient la guerre à son pays; et l'admirable madame de la Fayette, à peine sortie des cachots de Robespierre, ne perdit pas un jour pour venir s'enfermer avec son mari, et s'exposer à toutes les souffrances qui ont abrégé sa vie. Tant de fermeté dans un homme depuis si longtemps fidèle à la même cause, tant d'amour conjugal et filial dans sa famille, devaient intéresser le pays où ces vertus sont natives. Le général Fitz Patrick demanda donc que le ministère anglais intercédât auprès de ses alliés pour en obtenir la liberté du général la Fayette. M. Fox plaida cette cause; et cependant le parlement anglais entendit le discours sublime dont nous allons transcrire la fin, sans que les députés d'un pays libre se levassent tous pour accéder à la proposition de l'orateur, qui n'aurait dû être, dans cette occasion, que leur interprète. Les ministres s'opposèrent à la motion du général Fitz Patrick, en disant, comme à l'ordinaire, que la captivité du général la Fayette concernait les puissances du continent, et que l'Angleterre, en s'en mêlant, violerait le principe général qui lui défend de *s'immiscer* dans l'administration intérieure des pays étrangers. M. Fox combattit admirablement cette réponse, dès lors astucieuse. M. Windham, secrétaire de la guerre, repoussa les éloges que M. Fox avait donnés au général la Fayette, et ce fut à cette occasion que M. Fox lui répondit ainsi :

« Le secrétaire de la guerre a parlé, et ses principes sont dés-
» ormais au grand jour. Il ne faut jamais pardonner à ceux qui

[1] On peut trouver les détails les plus exacts à cet égard dans l'excellent ouvrage de M. Emmanuel de Toulongeon, intitulé : *Histoire de France depuis 1789*. Il importe aux étrangers qu'on leur fasse connaître les écrits véridiques sur la révolution; car jamais on n'a publié, sur aucun sujet, un aussi grand nombre de livres et de brochures où le mensonge se soit replié de tant de manières pour tenir lieu du talent et satisfaire à mille genres de vanités.

» commencent les révolutions, et cela dans le sens le plus absolu, » sans distinction ni de circonstances ni de personnes. Quelque » corrompu, quelque intolérant, quelque oppressif, quelque en- » nemi des droits et du bonheur de l'humanité que soit un gou- » vernement; quelque vertueux, quelque modéré, quelque pa- » triote, quelque humain que soit un réformateur, celui qui com- » mence la réforme la plus juste doit être dévoué à la vengeance la » plus irréconciliable. S'il vient après lui des hommes indignés de » lui, qui ternissent par leurs excès la cause de la liberté, ceux-là » peuvent être pardonnés. Toute la haine de la révolution crimi- » nelle doit se porter sur celui qui a commencé une révolution » vertueuse. Ainsi le très-honorable secrétaire de la guerre par- » donne de tout son cœur à Cromwell, parce que Cromwell n'est » venu qu'en second, qu'il a trouvé les choses préparées, et qu'il » n'a fait que tourner les circonstances à son profit; mais nos » grands, nos illustres ancêtres, Pym, Hampden, le lord Falkland, » le comte de Bedford, tous ces personnages à qui nous sommes » accoutumés à rendre des honneurs presque divins, pour le bien » qu'ils ont fait à la race humaine et à leur patrie, pour les maux » dont ils nous ont délivrés, pour le courage prudent, l'humanité » généreuse, le noble désintéressement, avec lesquels ils ont pour- » suivi leurs desseins : voilà les hommes qui, suivant la doctrine » professée dans ce jour, doivent être voués à une exécration éter- » nelle.

» Jusqu'ici nous trouvions Hume assez sévère, lorsqu'il dit » que Hampden est mort au moment favorable pour sa gloire, » parce que, s'il eût vécu quelques mois de plus, il allait proba- » blement découvrir le feu caché d'une violente ambition. Mais » Hume va nous paraître bien doux auprès du très-honorable » secrétaire de la guerre. Selon ce dernier, les hommes qui ont » noirci par leurs crimes la cause brillante de la liberté ont été » vertueux en comparaison de ceux qui voulaient seulement dé- » livrer leur pays du poids des abus, des fléaux de la corruption, » et du joug de la tyrannie. Cromwell, Harrisson, Bradshaw, » l'exécuteur masqué qui a fait tomber la tête de l'infortuné

» Charles Ier, voilà les objets de la tendre commisération et de » l'indulgence éclairée du très-honorable secrétaire de la guerre. » Hampden, Bedford, Falkland, tué en combattant pour son roi, » voilà les criminels pour lesquels il ne trouve pas encore assez » de haine dans son cœur, ni assez de supplices sur la terre. Le » très-honorable secrétaire de la guerre nous l'a dit positivement : » aux yeux de ses rois et de ses ministres absolus, Collot d'Her- » bois est bien loin de mériter autant de haine et de vengeance » que la Fayette.

» Après m'être étonné d'abord de cette opinion, je commence » à la concevoir. En effet Collot d'Herbois est un infâme et un » monstre; la Fayette est un grand caractère et un homme de » bien. Collot d'Herbois souille la liberté, il la rend haïssable par » tous les crimes qu'il ose revêtir de son nom ; la Fayette l'honore, » il la fait chérir par toutes les vertus dont il la montre environ- » née, par la noblesse de ses principes, par la pureté inaltérable de » ses actions, par la sagesse et la force de son esprit, par la dou- » ceur, le désintéressement, la générosité de son âme. Oui, je le » reconnais, d'après les nouveaux principes, c'est la Fayette qui » est dangereux, c'est lui qu'il faut haïr; et le *pauvre* Collot » d'Herbois a droit à cet accent si tendre avec lequel on a sollicité » pour lui l'intérêt de la chambre. Oui, je rends justice à la sincé- » rité du très-honorable secrétaire de la guerre : il n'a rien feint, » j'en suis sûr; le son de sa voix n'a été que l'expression de son » âme, chaque fois qu'il a imploré la miséricorde pour le pauvre » Collot d'Herbois, ou appelé de tous les coins de la terre la haine, » la vengeance et la tyrannie, pour exterminer le général la Fayette, » sa femme et ses enfants, ses compagnons et ses serviteurs.

» Mais moi qui sens autrement, moi qui suis encore ce que j'ai » toujours été, moi qui vivrai et mourrai l'ami de l'ordre, mais » de la liberté, l'ennemi de l'anarchie, mais de la servitude, je » n'ai pas cru qu'il me fût permis de garder le silence après de » tels outrages, après de tels blasphèmes vomis dans l'enceinte » d'un parlement anglais, contre l'innocence et la vérité, contre

» les droits et le bonheur de l'espèce humaine, contre les principes
» de notre glorieuse révolution ; enfin, contre la mémoire sacrée
» de nos illustres ancêtres, de ces hommes dont la sagesse, les
» vertus et les bienfaits seront révérés et bénis par le peuple an-
» glais jusqu'à la dernière génération. »

Malgré l'incomparable beauté de ces paroles, tel était l'effroi qu'inspirait alors aux Anglais la crainte d'un bouleversement social, que le mot de liberté même ne retentissait plus à leur âme. De tous les sacrifices qu'on peut faire à sa conscience d'homme public, il n'en est point de plus grand que ceux auxquels s'est condamné M. Fox pendant la révolution de France. Ce n'est rien que de supporter des persécutions sous un gouvernement arbitraire ; mais de voir l'opinion s'éloigner de soi dans un pays libre ; mais d'être abandonné par ses anciens amis, quand parmi ces amis il y avait un homme tel que Burke ; mais de se trouver impopulaire dans la cause même du peuple, c'est une douleur pour laquelle M. Fox mérite d'être plaint autant qu'admiré. On l'a vu verser des larmes au milieu de la chambre des communes, en prononçant le nom de cet illustre Burke, devenu si violent dans ses passions nouvelles. Il s'approcha de lui, parce qu'il savait que son cœur était brisé par la mort de son fils ; car jamais l'amitié, dans un caractère tel que celui de Fox, ne saurait être altérée par les sentiments politiques.

Il pouvait être avantageux toutefois à l'Angleterre que M. Pitt fût le chef de l'État, dans la crise la plus dangereuse où ce pays se soit trouvé ; mais il ne l'était pas moins qu'un esprit aussi étendu que celui de M. Fox soutînt les principes malgré les circonstances, et sût préserver les dieux pénates des amis de la liberté, au milieu de l'incendie. Ce n'est point pour contenter les deux partis que je les loue ainsi tous le deux, quoiqu'ils aient soutenu des opinions très-opposées. Le contraire en France devait peut-être avoir lieu ; les factions diverses y sont presque toujours également blâmables ; mais, dans un pays libre, les partisans du ministère et les membres de l'opposition peuvent avoir tous raison à leur manière, et ils font souvent chacun du bien selon l'époque ;

ce qui importe seulement, c'est de ne pas prolonger le pouvoir acquis par la lutte, après que le danger est passé.

CHAPITRE XV.

Du fanatisme politique.

Les événements que nous avons rappelés jusqu'à présent ne sont que de l'histoire, dont l'exemple peut s'offrir ailleurs. Mais un abîme va s'ouvrir maintenant sous nos pas; nous ne savons quelle route suivre dans un tel gouffre, et la pensée se précipite avec effroi de malheurs en malheurs, jusqu'à l'anéantissement de tout espoir et de toute consolation. Nous passerons le plus rapidement qu'il nous sera possible sur cette crise affreuse, dans laquelle aucun homme ne doit fixer l'attention, aucune circonstance ne saurait exciter l'intérêt: tout est semblable, bien qu'extraordinaire; tout est monotone, bien qu'horrible; et l'on serait presque honteux de soi-même, si l'on pouvait regarder ces atrocités grossières d'assez près pour les caractériser en détail. Examinons seulement le grand principe de ces monstrueux phénomènes, le fanatisme politique.

Les passions mondaines ont toujours fait partie du fanatisme religieux; et souvent, au contraire, la foi véritable à quelques idées abstraites alimente le fanatisme politique; le mélange se trouve partout, mais c'est dans sa proportion que consiste le bien et le mal. L'ordre social est en lui-même un bizarre édifice: 'on ne peut cependant le concevoir autrement qu'il n'est; mais les concessions auxquelles il faut se résoudre, pour qu'il subsiste, tourmentent par la pitié les âmes élevées, satisfont la vanité de quelques-uns, et provoquent l'irritation et les désirs du grand nombre. C'est à cet état de choses, plus ou moins prononcé, plus ou moins adouci par les mœurs et par les lumières, qu'il faut attribuer le fanatisme politique dont nous avons été témoins en France. Une sorte de fureur s'est emparée des pauvres en présence des riches, et, les distinctions nobiliaires ajoutant à la jalousie

qu'inspire la propriété, le peuple a été fier de sa multitude, et tout ce qui fait la puissance et l'éclat de la minorité ne lui a paru qu'une usurpation. Les germes de ce sentiment ont existé dans tous les temps; mais on n'a senti trembler la société humaine dans ses fondements qu'à l'époque de la terreur en France: on ne doit point s'étonner si cet abominable fléau a laissé de profondes traces dans les esprits; et la seule réflexion qu'on puisse se permettre, et que le reste de cet ouvrage, j'espère, confirmera, c'est que le remède aux passions populaires n'est pas dans le despotisme, mais dans le règne de la loi.

Le fanatisme religieux présente un avenir indéfini qui exalte toutes les espérances de l'imagination; mais les jouissances de la vie sont aussi sans bornes aux yeux de ceux qui ne les ont pas goûtées. Le vieux de la Montagne envoyait ses sujets à la mort, à force de leur accorder des délices sur cette terre, et l'on voit souvent les hommes s'exposer à mourir pour mieux vivre. D'autre part, la vanité s'exalte par la défense des supériorités qu'elle possède; elle paraît moins coupable que les attaquants, parce qu'une idée de propriété s'attache même aux injustices, lorsqu'elles ont existé depuis longtemps. Néanmoins les deux éléments du fanatisme religieux et du fanatisme politique subsistent toujours: la volonté de dominer dans ceux qui sont au haut de la roue, l'ardeur de la faire tourner dans ceux qui sont en bas. Tel est le principe de toutes les violences: le prétexte change, la cause reste, et l'acharnement réciproque demeure le même. Les querelles des patriciens et des plébéiens, la guerre des esclaves, celle des paysans, celle qui dure encore entre les nobles et les bourgeois, toutes ont eu également pour origine la difficulté de maintenir la société humaine sans désordre et sans injustice. Les hommes ne pourraient exister aujourd'hui ni séparés ni réunis, si le respect de la loi ne s'établissait pas dans les têtes: tous les crimes naîtraient de la société même qui doit les prévenir. Le pouvoir abstrait des gouvernements représentatifs n'irrite en rien l'orgueil des hommes, et c'est par cette institution que doivent s'éteindre les flambeaux des furies. Ils se sont allumés dans un pays où tout était amour-

propre ; et l'amour-propre irrité, chez le peuple, ne ressemble point à nos nuances fugitives ; c'est le besoin de donner la mort.

Des massacres, non moins affreux que ceux de la terreur, ont été commis au nom de la religion ; la race humaine s'est épuisée, pendant plusieurs siècles, en efforts inutiles pour contraindre tous les hommes à la même croyance. Un tel but ne pouvait être atteint, et l'idée la plus simple, la tolérance, telle que Guillaume Penn l'a professée, a banni pour toujours du nord de l'Amérique le fanatisme dont le Midi a été l'affreux théâtre. Il en est de même du fanatisme politique ; la liberté seule peut le calmer. Après un certain temps, quelques vérités ne seront plus contestées, et l'on parlera des vieilles institutions comme des anciens systèmes de physique, entièrement effacés par l'évidence des faits.

Les différentes classes de la société n'ayant presque point eu de relations entre elles en France, leur antipathie mutuelle en était plus forte. Il n'est aucun homme, même le plus criminel, qu'on puisse détester quand on le connaît, comme quand on se le représente. L'orgueil mettait partout des barrières, et nulle part des limites. Dans aucun pays, les gentilshommes n'ont été aussi étrangers au reste de la nation ; ils ne touchaient à la seconde classe que pour la froisser. Ailleurs, une certaine bonhomie, des habitudes même plus vulgaires, confondent davantage les hommes, bien qu'ils soient légalement séparés ; mais l'élégance de la noblesse française accroissait l'envie qu'elle inspirait. Il était aussi difficile d'imiter ses manières que d'obtenir ses prérogatives. La même scène se répétait de rang en rang ; l'irritabilité d'une nation très-vive portait chacun à la jalousie envers son voisin, envers son supérieur, envers son maître ; et tous les individus, non contents de dominer, s'humiliaient les uns les autres. C'est en multipliant les rapports politiques entre les divers rangs, en leur donnant les moyens de se servir mutuellement, qu'on peut apaiser dans le cœur la plus horrible des passions, la haine des mortels contre leurs semblables, l'aversion mutuelle des créatures dont les restes doivent tous reposer sous la même terre, et se ranimer en même temps au dernier jour.

CHAPITRE XVI.

Du gouvernement appelé le règne de la terreur.

On ne sait comment approcher des quatorze mois qui ont suivi la proscription de la Gironde, le 31 mai 1793. Il semble qu'on descende, comme le Dante, de cercle en cercle, toujours plus bas dans les enfers. A l'acharnement contre les nobles et les prêtres on voit succéder l'irritation contre les propriétaires, puis contre les talents, puis contre la beauté même; enfin, contre tout ce qui pouvait rester de grand et de généreux dans la nature humaine. Les faits se confondent à cette époque, et l'on craint de ne pouvoir entrer dans une telle histoire, sans que l'imagination en conserve d'ineffaçables traces de sang. L'on est donc forcé de considérer philosophiquement des événements sur lesquels on épuiserait l'éloquence de l'indignation, sans jamais satisfaire le sentiment intérieur qu'ils font éprouver.

Sans doute, en ôtant tout frein au peuple, on l'a mis en mesure de commettre tous les forfaits; mais d'où vient que ce peuple était ainsi dépravé? Le gouvernement dont on nous parle comme d'un objet de regrets avait eu le temps de former la nation qui s'est montrée si coupable. Les prêtres, dont l'enseignement, l'exemple et les richesses sont propres, nous dit-on, à faire tant de bien, avaient présidé à l'enfance de la génération qui s'est déchaînée contre eux. La classe soulevée en 1789 devait être accoutumée à ces priviléges de la noblesse féodale, si particulièrement agréables, nous assure-t-on encore, à ceux sur lesquels ils doivent peser. D'où vient donc que tant de vices ont germé sous les institutions anciennes? Et qu'on ne prétende pas que les autres nations de nos jours se fussent montrées de même, si une révolution y avait eu lieu. L'influence française a excité des insurrections en Hollande et en Suisse, et rien de pareil au jacobinisme ne s'y est manifesté. Pendant les quarante années de l'histoire d'Angleterre, qu'on peut assimiler à celle de France sous tant de rapports, il n'est

point de période comparable aux quatorze mois de la terreur. Qu'en faut-il conclure? Qu'aucun peuple n'avait été aussi malheureux depuis cent ans que le peuple français. Si les nègres à Saint-Domingue ont commis bien plus d'atrocités encore, c'est parce qu'ils avaient été plus opprimés.

Il ne s'ensuit certes pas de ces réflexions que les crimes méritent moins de haine; mais, après plus de vingt années, il faut réunir à la vive indignation des contemporains l'examen éclairé qui doit servir de guide dans l'avenir. Les querelles religieuses ont provoqué la révolution d'Angleterre; l'amour de l'égalité, volcan souterrain de la France, agissait aussi sur la secte des puritains; mais les Anglais alors étaient réellement religieux, et religieux protestants, ce qui rend à la fois plus austère et plus modéré. Quoique l'Angleterre, comme la France, se soit souillée par le meurtre de Charles Ier, et par le despotisme de Cromwell, le règne des jacobins est une affreuse singularité dont il n'appartient qu'à la France de porter le poids dans l'histoire. Cependant on n'a point observé les troubles civils en penseur, quand on ne sait pas que la réaction est égale à l'action. Les fureurs des révoltes donnent la mesure des vices des institutions; et ce n'est pas au gouvernement qu'on veut avoir, mais à celui qu'on a eu longtemps, qu'il faut s'en prendre de l'état moral d'une nation. On dit aujourd'hui que les Français sont pervertis par la révolution. Et d'où venaient donc les penchants désordonnés qui se sont si violemment développés dans les premières années de la révolution, si ce n'est de cent ans de superstition et d'arbitraire?

Il semblait, en 1793, qu'il n'y eût plus de place pour des révolutions en France, lorsqu'on avait tout renversé, le trône, la noblesse, le clergé, et que le succès des armées devait faire espérer la paix avec l'Europe. Mais c'est précisément quand le danger est passé que les tyrannies populaires s'établissent : tant qu'il y a des obstacles et des craintes, les plus mauvais hommes se modèrent; quand ils ont triomphé, leurs passions contenues se montrent sans frein.

Les girondins firent de vains efforts pour mettre en activité des

lois quelconques après la mort du roi; mais ils ne purent faire accepter aucune organisation sociale : l'instinct de la férocité les repoussait toutes. Hérault de Séchelles proposa une constitution scrupuleusement démocratique, l'assemblée l'adopta; mais elle ordonna qu'elle fût suspendue jusqu'à la paix. Le parti jacobin voulait exercer le despotisme, et c'est bien à tort qu'on a qualifié d'anarchie ce gouvernement. Jamais une autorité plus forte n'a régné sur la France; mais c'était une bizarre sorte de pouvoir; dérivant du fanatisme populaire, il inspirait l'épouvante à ceux mêmes qui commandaient en son nom; car ils craignaient toujours d'être proscrits à leur tour par des hommes qui iraient plus loin qu'eux encore dans l'audace de la persécution. Le seul Marat vivait sans crainte dans ce temps; car sa figure était si basse, ses sentiments si forcenés, ses opinions si sanguinaires, qu'il était sûr que personne ne pouvait se plonger plus avant que lui dans l'abîme des forfaits. Robespierre ne put atteindre lui-même à cette infernale sécurité.

Les derniers hommes qui, dans ce temps, soient encore dignes d'occuper une place dans l'histoire, ce sont les girondins. Ils éprouvaient sans doute au fond du cœur un vif repentir des moyens qu'ils avaient employés pour renverser le trône; et quand ces mêmes moyens furent dirigés contre eux, quand ils reconnurent leurs propres armes dans les blessures qu'ils recevaient, ils durent sans doute réfléchir à cette justice rapide des révolutions, qui concentre dans quelques instants les événements de plusieurs siècles.

Les girondins combattaient chaque jour et chaque heure avec une éloquence intrépide contre des discours aiguisés comme des poignards, et qui renfermaient la mort dans chaque phrase. Les filets meurtriers dont on enveloppait de toutes parts les proscrits ne leur ôtaient en rien l'admirable présence d'esprit qui seule peut faire valoir tous les talents de l'orateur.

M. de Condorcet, lorsqu'il fut mis hors la loi, écrivit sur la perfectibilité de l'esprit humain un livre qui contient sans doute des erreurs, mais dont le système général est inspiré par l'espoir

du bonheur des hommes; et il nourrissait cet espoir sous la hache des bourreaux, dans le moment même où sa propre destinée était perdue sans ressource. Vingt-deux des députés républicains furent traduits devant le tribunal révolutionnaire, et leur courage ne se démentit pas un instant. Quand la sentence de mort leur fut prononcée, l'un d'entre eux, Valazé, tomba du siége qu'il occupait; un autre député, condamné comme lui, se trouvant à ses côtés, et croyant que son collègue avait peur, le releva rudement avec des reproches; il le releva mort. Valazé venait de s'enfoncer un poignard dans le cœur d'une main si ferme, qu'il ne respirait plus une seconde après s'être frappé. Telle est cependant l'inflexibilité de l'esprit de parti, que ces hommes, qui défendaient tout ce qu'il y avait d'honnêtes gens en France, ne pouvaient se flatter d'obtenir quelque intérêt par leurs efforts. Ils luttaient, ils succombaient, ils périssaient sans que le bruit avant-coureur de l'avenir pût leur promettre quelque récompense. Les royalistes constitutionnels eux-mêmes étaient assez insensés pour désirer le triomphe des terroristes, afin d'être ainsi vengés des républicains. Vainement ils savaient que ces terroristes les proscrivaient, l'orgueil irrité l'emportait sur tout; ils oubliaient, en se livrant ainsi à leurs ressentiments, la règle de conduite dont il ne faut jamais s'écarter en politique : c'est de se rallier toujours au parti le moins mauvais parmi ses adversaires, lors même que ce parti est encore loin de votre propre manière de voir.

La disette des subsistances, l'abondance des assignats, et l'enthousiasme excité par la guerre, furent les trois grands ressorts dont le comité de salut public se servit pour animer et dominer le peuple tout ensemble. Il l'effrayait, ou le payait, ou le faisait marcher aux frontières, selon qu'il lui convenait de s'en servir. L'un des députés à la convention disait : « *Il faut continuer la* » *guerre, afin que les convulsions de la liberté soient plus* » *fortes.* » On ne peut savoir si ces douze membres du comité de salut public avaient dans leur tête l'idée d'un gouvernement quelconque. Si l'on en excepte la conduite de la guerre, la direction des affaires n'était qu'un mélange de grossièreté et de férocité dans

lequel on ne peut découvrir aucun plan, hors celui de faire massacrer la moitié de la nation par l'autre. Car il était si facile d'être considéré par les jacobins comme faisant partie de l'aristocratie proscrite, que la moitié des habitants de la France encourait le soupçon qui suffisait pour conduire à la mort.

L'assassinat de la reine et de madame Élisabeth causa peut-être encore plus d'étonnement et d'horreur que l'attentat commis contre la personne du roi; car on ne saurait attribuer à ces forfaits épouvantables d'autre but que l'effroi même qu'ils inspiraient. La condamnation de MM. de Malesherbes, de Bailly, de Condorcet, de Lavoisier, décimait la France de sa gloire; quatre-vingts personnes étaient immolées chaque jour, comme si le massacre de la Saint-Barthélemi dût se renouveler goutte à goutte. Une grande difficulté s'offrait à ce gouvernement, si l'on peut l'appeler ainsi; c'est qu'il fallait à la fois se servir de tous les moyens de la civilisation pour faire la guerre, et de toute la violence de l'état sauvage pour exciter les passions. Le peuple et même les bourgeois n'étaient point atteints par les malheurs des classes élevées; les habitants de Paris se promenaient dans les rues comme les Turcs pendant la peste, avec cette seule différence que les hommes obscurs pouvaient assez facilement se préserver du danger. En présence des supplices, les spectacles étaient remplis comme à l'ordinaire; on publiait des romans intitulés : *Nouveau voyage sentimental*, *l'Amitié dangereuse*, *Ursule et Sophie*; enfin, toute la fadeur et toute la frivolité de la vie subsistaient à côté de ses plus sombres fureurs.

Nous n'avons point tenté de dissimuler ce qu'il n'est pas au pouvoir des hommes d'effacer de leur souvenir; mais nous nous hâtons, pour respirer plus à l'aise, de rappeler dans le chapitre suivant les vertus qui n'ont pas cessé d'honorer la France, même à l'époque la plus horrible de son histoire.

CHAPITRE XVII.

De l'armée française pendant la terreur; des fédéralistes et de la Vendée.

La conduite de l'armée française pendant le temps de la terreur a été vraiment patriotique. On n'a point vu de généraux traîtres à leur serment envers l'État; ils repoussaient les étrangers, tandis qu'ils étaient eux-mêmes menacés de périr sur l'échafaud au moindre soupçon suscité contre leur conduite. Les soldats n'appartenaient point à tel ou tel chef, mais à la France. La patrie ne consistait plus que dans les armées; mais là du moins elle était encore belle, et ses bannières triomphantes servaient, pour ainsi dire, de voile aux forfaits commis dans l'intérieur. Les étrangers étaient forcés de respecter le rempart de fer qu'on opposait à leur invasion; et, bien qu'ils se soient avancés jusqu'à trente lieues de Paris, un sentiment national, encore dans toute sa force, ne leur permit pas d'y arriver. Le même enthousiasme se manifestait dans la marine; l'équipage d'un vaisseau de guerre, *le Vengeur*, foudroyé par les Anglais, répétait comme en concert le cri de *vive la république!* en s'enfonçant dans la mer, et les chants d'une joie funèbre semblaient retentir encore du fond de l'abîme.

L'armée française ne connaissait pas alors le pillage, et ses chefs marchaient quelquefois comme les plus simples soldats à la tête de leurs troupes, parce que l'argent leur manquait pour acheter des chevaux dont ils auraient eu besoin. Dugommier, général en chef de l'armée des Pyrénées, à l'âge de soixante ans, partit de Paris à pied pour aller rejoindre ses troupes sur les frontières d'Espagne. Les hommes que la gloire des armes a tant illustrés depuis se distinguaient aussi par leur désintéressement. Ils portaient sans rougir des habits usés par la guerre, et plus honorables cent fois que les broderies et les décorations de toute espèce dont, plus tard, on les a vus chamarrés.

Les républicains honnêtes, mêlés à des royalistes, résistèrent

avec courage au gouvernement conventionnel, à Toulon, à Lyon, et dans quelques autres départements. Ce parti fut appelé du nom de fédéralistes; mais je ne crois pas cependant que les girondins ou leurs partisans aient jamais conçu le projet d'établir un gouvernement fédératif en France. Rien ne s'accorderait plus mal avec le caractère de la nation, qui aime l'éclat et le mouvement : il faut pour l'un et l'autre une ville qui soit le foyer des talents et des richesses de l'empire. On peut avoir raison de se plaindre de la corruption d'une capitale, et de tous les grands rassemblements d'hommes en général; telle est la condition de l'espèce humaine; mais on ne saurait guère ramener en France les esprits à la vertu que par les lumières et le besoin des suffrages. L'amour de la considération ou de la gloire, dans ses différents degrés, peut seul faire remonter graduellement de l'égoïsme à la conscience. D'ailleurs l'état politique et militaire des grandes monarchies qui environnent la France exposerait son indépendance, si l'on affaiblissait sa force de réunion. Les girondins n'y ont point songé; mais, comme ils avaient beaucoup d'adhérents dans les provinces, où l'on commençait à acquérir des connaissances en politique, par le simple effet d'une représentation nationale, c'est dans les provinces que l'opposition aux tyrans factieux de Paris s'est montrée.

C'est vers ce temps aussi qu'a commencé la guerre de la Vendée, et rien ne fait plus d'honneur au parti royaliste que les essais de guerre civile qu'il fit alors. Le peuple de ces départements sut résister à la convention et à ses successeurs pendant près de six années, ayant à sa tête des gentilshommes qui tiraient leurs plus grandes ressources de leur âme. Les républicains comme les royalistes ressentaient un profond respect pour ces guerriers citoyens : Lescure, la Rochejaquelein, Charette, etc., quelles que fussent leurs opinions, accomplissaient un devoir auquel tous les Français, dans ce temps, pouvaient se croire tenus également. Le pays qui a été le théâtre de la guerre vendéenne est coupé par des haies destinées à enclore les héritages. Ces haies paisibles servirent de boulevards aux paysans devenus soldats;

ils soutinrent un à un la lutte la plus dangeureuse et la plus hardie. Les habitants de ces campagnes avaient beaucoup de vénération pour les prêtres, dont l'influence a fait du bien alors. Mais, dans un État où la liberté subsisterait depuis longtemps, l'esprit public n'aurait besoin d'être excité que par les institutions politiques. Les Vendéens ont, il est vrai, demandé dans leur détresse quelques secours à l'Angleterre; mais ce n'étaient que des auxiliaires, et non des maîtres qu'ils acceptaient; car leurs forces étaient de beaucoup supérieures à celles qu'ils empruntaient des étrangers. Ils n'ont donc point compromis l'indépendance de leur patrie. Aussi les chefs de la Vendée sont-ils considérés même par le parti contraire; ils s'expriment sur la révolution avec plus de mesure que les émigrés d'outre-Rhin. Les Vendéens, s'étant battus pour ainsi dire corps à corps avec les Français, ne se persuadent pas aisément que leurs adversaires n'aient été qu'une poignée de rebelles qu'un bataillon aurait pu faire rentrer dans le devoir; et, comme ils ont eu recours eux-mêmes à la puissance des opinions, ils savent ce qu'elles sont, et reconnaissent la nécessité de transiger avec elles.

Un problème encore reste à résoudre : c'est comment il se peut que le gouvernement de 1793 et 1794 ait triomphé de tant d'ennemis. La coalition de l'Autriche, de la Prusse, de l'Espagne, de l'Angleterre, la guerre civile dans l'intérieur, la haine que la convention inspirait à tout ce qui restait encore d'hommes honnêtes hors des prisons, rien n'a diminué la résistance contre laquelle les étrangers ont vu leurs efforts se briser. Ce prodige ne peut s'expliquer que par le dévoûment de la nation à sa propre cause. Un million d'hommes s'armèrent pour repousser les forces des coalisés; le peuple était animé d'une fureur aussi fatale dans l'intérieur qu'invincible au dehors. D'ailleurs l'abondance factice, mais inépuisable, du papier-monnaie, le bas prix des denrées, l'humiliation des propriétaires, qui en étaient réduits à se condamner extérieurement à la misère, tout faisait croire aux gens de la classe ouvrière que le joug de la disparité des fortunes allait enfin cesser de peser sur eux; cet espoir insensé doublait les

forces que la nature leur a données ; et l'ordre social, dont le secret consiste dans la patience du grand nombre, parut tout à coup menacé. Mais l'esprit militaire, n'ayant pour but alors que la défense de la patrie, rendit le calme à la France en la couvrant de son bouclier. Cet esprit a suivi sa noble direction jusqu'au moment où, comme nous le verrons dans la suite, un homme a tourné contre la liberté même des légions sorties de terre pour la défendre.

CHAPITRE XVIII.

De la situation des amis de la liberté hors de France, pendant le règne de la terreur.

Il est difficile de raconter ces temps horribles sans se rappeler vivement ses propres impressions, et je ne sais pas pourquoi l'on combattrait ce penchant naturel ; car la meilleure manière de représenter des circonstances si extraordinaires, c'est encore de montrer dans quel état elles mettaient les individus au milieu de la tourmente universelle.

L'émigration, pendant le règne de la terreur, n'était plus une mesure politique. L'on se sauvait de France pour échapper à l'échafaud, et l'on n'y pouvait rester qu'en s'exposant à la mort, pour éviter la ruine. Les amis de la liberté étaient plus détestés par les jacobins que les aristocrates eux-mêmes, parce qu'ils avaient lutté de près les uns contre les autres, et que les jacobins craignaient les constitutionnels, auxquels ils croyaient une influence encore assez forte sur l'esprit de la nation. Ces amis de la liberté se trouvaient donc presque sans asile sur la terre. Les royalistes purs ne manquaient point à leurs principes en se battant avec les armées étrangères contre leur pays ; mais les constitutionnels ne pouvaient adopter une telle résolution ; ils étaient proscrits par la France, et mal vus par les anciens gouvernements de l'Europe, qui ne les connaissaient guère que par les récits des Français aristocrates, leurs ennemis les plus acharnés.

Je cachais chez moi, dans le pays de Vaud, quelques amis de la

liberté, respectables à tous égards, et par leur rang et par leurs vertus; et, comme on ne pouvait obtenir des autorités suisses d'alors une permission en règle pour autoriser leur séjour, ils portaient des noms suédois, que M. de Staël leur attribuait pour avoir le droit de les protéger. Les échafauds étaient dressés pour eux sur la frontière de leur patrie, et des persécutions de tout genre les attendaient sur la terre étrangère. Ainsi des religieux de l'ordre de la Trappe se sont vus détenus dans une île, au milieu d'une rivière qui sépare la Prusse de la Russie : chacun des deux pays se les renvoyait comme des pestiférés, et cependant on ne pouvait leur reprocher que d'être fidèles à leurs vœux.

Une circonstance particulière peut aider à peindre cette époque de 1793, où les périls se multipliaient à chaque pas. Un jeune gentilhomme français, M. Achille du Chayla, neveu du comte de Jaucourt, voulut sortir de France avec un passe-port suisse que nous lui avions envoyé, pour le sauver sous un nom supposé, car nous nous croyions très-permis de tromper la tyrannie. A Moret, ville frontière située au pied du mont Jura, on soupçonna M. du Chayla de n'être pas ce que son passe-port indiquait, et on l'arrêta, en déclarant qu'il resterait prisonnier jusqu'à ce que le lieutenant baillival de Nyon attestât qu'il était Suisse. M. de Jaucourt demeurait alors chez moi, sous l'un de ces noms suédois dont nous étions les inventeurs. A la nouvelle de l'arrestation de son neveu, son désespoir fut extrême; car ce jeune homme, alors de la réquisition, porteur d'un faux passe-port, et de plus fils d'un des chefs de l'armée de Condé, devait être fusillé à l'instant même, si l'on devinait son nom. Il ne restait qu'un espoir, c'était d'obtenir de M. Reverdil, lieutenant baillival à Nyon, de réclamer M. du Chayla comme véritablement natif du pays de Vaud.

J'allai chez M. Reverdil pour lui demander cette grâce; c'était un ancien ami de mes parents, et l'un des hommes les plus éclairés et les plus considérés de la Suisse française [1]. Il me refusa d'abord,

[1] M. Reverdil avait été choisi pour présider à l'éducation du roi de Danemark. Il a écrit, pendant son séjour dans le Nord, des mémoires d'un grand intérêt sur les événements dont il a été témoin. Ces mémoires n'ont pas encore paru.

en m'opposant des motifs respectables; il se faisait scrupule d'altérer la vérité, pour quelque objet que ce pût être; et de plus, comme magistrat, il craignait de compromettre son pays par un acte de faux. « Si la vérité est découverte, me disait-il, nous » n'aurons plus le droit de réclamer nos propres compatriotes qui » peuvent être arrêtés en France, et j'expose ainsi l'intérêt de » ceux qui me sont confiés, pour le salut d'un homme auquel je » ne dois rien. » Cet argument avait un côté très-plausible; mais la fraude pieuse que je sollicitais pouvait seule sauver la vie d'un homme qui avait la hache meurtrière suspendue sur sa tête. Je restai deux heures avec M. Reverdil, cherchant à vaincre sa conscience par son humanité; il résista longtemps: mais, quand je lui répétai plusieurs fois : « Si vous dites *non*, un fils unique, » un homme sans reproche, est assassiné dans vingt-quatre » heures, et votre simple parole le tue, » mon émotion, ou plutôt la sienne, triompha de toute autre considération, et le jeune du Chayla fut réclamé. C'est la première fois qu'il se soit offert à moi une circonstance dans laquelle deux devoirs luttaient l'un contre l'autre avec une égale force; mais je pense encore, comme je pensais il y a vingt-trois ans, que le danger présent de la victime devait l'emporter sur les dangers incertains de l'avenir. Il n'y a pas, dans le court espace de l'existence, une plus grande chance de bonheur que de sauver la vie à un homme innocent; et je ne sais comment l'on pourrait résister à cette séduction, en supposant que, dans ce cas-là, c'en soit une.

Hélas! je ne fus pas toujours si heureuse dans mes rapports avec mes amis. Il me fallut annoncer, peu de mois après, à l'homme le plus capable d'affections, et par conséquent de douleurs profondes, à M. Matthieu de Montmorency, l'arrêt de mort prononcé contre son jeune frère, l'abbé de Montmorency, dont le seul tort était l'illustre nom qu'il avait reçu de ses ancêtres. Dans ce même temps, la femme, la mère et la belle-mère de M. de Montmorency étaient également menacées de périr; encore quelques jours, et tous les prisonniers étaient, à cette époque affreuse, envoyés à l'échafaud. L'une des réflexions qui

nous frappait le plus, dans nos longues promenades sur les bords du lac de Genève, c'était le contraste de l'admirable nature dont nous étions environnés, du soleil éclatant de la fin de juin, avec le désespoir de l'homme, de ce prince de la terre qui aurait voulu lui faire porter son propre deuil. Le découragement s'était emparé de nous; plus nous étions jeunes, moins nous avions de résignation : car dans la jeunesse surtout on s'attend au bonheur; l'on croit en avoir le droit, et l'on se révolte à l'idée de ne pas l'obtenir. C'était pourtant dans ces moments mêmes, lorsque nous regardions en vain le ciel et les fleurs, et que nous leur reprochions d'éclairer et de parfumer l'air en présence de tant de forfaits, c'était alors pourtant que se préparait la délivrance. Un jour, dont le nom nouveau déguise peut-être la date aux étrangers, le 9 thermidor, porta dans le cœur des Français une émotion de joie inexprimable. La pauvre nature humaine n'a jamais pu devoir une jouissance si vive qu'à la cessation de la douleur.

CHAPITRE XIX.

Chute de Robespierre, et changement de système dans le gouvernement.

Les hommes et les femmes que l'on conduisait à l'échafaud faisaient preuve d'un courage imperturbable; les prisons offraient l'exemple des actes de dévoûment les plus généreux; on vit des pères s'immoler pour leurs fils, des femmes pour leurs époux; mais le parti des honnêtes gens, comme le roi lui-même, ne se montra capable que des vertus privées. En général, dans un pays où il n'y a point de liberté, l'on ne trouve d'énergie que dans les factieux; mais, en Angleterre, l'appui de la loi et le sentiment de la justice rendent la résistance des classes supérieures tout aussi forte que pourrait l'être l'attaque de la populace. Si la division ne s'était pas mise entre les députés de la convention eux-mêmes, on ne sait combien de temps l'atroce gouvernement du comité de salut public aurait duré.

Ce comité n'était point composé d'hommes d'un talent supérieur; la machine de terreur, dont les ressorts avaient été montés par les événements, exerçait seule la toute-puissance. Le gouvernement ressemblait à l'affreux instrument qui donnait la mort : on y voyait la hache plutôt que la main qui la faisait mouvoir. Il suffisait d'une question pour renverser le pouvoir; c'était : Combien sont-ils? Mais on mesurait leurs forces à l'atrocité de leurs crimes, et personne n'osait les attaquer. Ces douze membres du comité de salut public se défiaient les uns des autres, comme la convention se défiait d'eux, comme ils se défiaient d'elle, comme l'armée, le peuple et les révolutionnaires se craignaient mutuellement. Aucun nom ne restera de cette époque, excepté Robespierre. Il n'était cependant ni plus habile ni plus éloquent que les autres : mais son fanatisme politique avait un caractère de calme et d'austérité qui le faisait redouter de tous ses collègues.

J'ai causé une fois avec lui chez mon père, en 1789, lorsqu'on ne le connaissait que comme un avocat de l'Artois, très-exagéré dans ses principes démocratiques. Ses traits étaient ignobles, son teint pâle, ses veines d'une couleur verte; il soutenait les thèses les plus absurdes avec un sang-froid qui avait l'air de la conviction; et je croirais assez que, dans les commencements de la révolution, il avait adopté de bonne foi, sur l'égalité des fortunes aussi bien que sur celle des rangs, de certaines idées attrapées dans ses lectures, et dont son caractère envieux et méchant s'armait avec plaisir. Mais il devint ambitieux lorsqu'il eut triomphé de son rival en démagogie, Danton, le Mirabeau de la populace. Ce dernier était plus spirituel que Robespierre, plus accessible à la pitié; mais on le soupçonnait avec raison de pouvoir être corrompu par l'argent, et cette faiblesse finit toujours par perdre les démagogues; car le peuple ne peut souffrir ceux qui s'enrichissent : c'est un genre d'austérité dont rien ne saurait l'engager à se départir.

Danton était un factieux, Robespierre un hypocrite; Danton voulait du plaisir, Robespierre seulement du pouvoir; il envoyait

à l'échafaud les uns comme contre-révolutionnaires, les autres comme ultra-révolutionnaires. Il y avait quelque chose de mystérieux dans sa façon d'être, qui faisait planer une terreur inconnue au milieu de la terreur ostensible que le gouvernement proclamait. Jamais il n'adopta les moyens de popularité généralement reçus alors : il n'était point mal vêtu ; au contraire, il portait seul de la poudre sur ses cheveux, ses habits étaient soignés, et sa contenance n'avait rien de familier. Le désir de dominer le portait sans doute à se distinguer des autres, dans le moment même où l'on voulait en tout l'égalité. L'on aperçoit aussi les traces d'un dessein secret dans les discours embrouillés qu'il tenait à la convention, et qui rappellent, à quelques égards, ceux de Cromwell. Il n'y a guère cependant qu'un chef militaire qui puisse devenir dictateur. Mais alors le pouvoir civil était bien plus influent que le pouvoir militaire ; l'esprit républicain portait à la défiance contre tous les généraux victorieux ; les soldats eux-mêmes livraient leurs chefs, aussitôt qu'il s'élevait la moindre inquiétude sur leur bonne foi. Les dogmes politiques, si ce nom peut convenir à de tels égarements, régnaient alors, et non les hommes. On voulait quelque chose d'abstrait dans l'autorité, pour que tout le monde fût censé y avoir pris part. Robespierre avait acquis la réputation d'une haute vertu démocratique, on le croyait incapable d'une vue personnelle : dès qu'on l'en soupçonna, sa puissance fut ébranlée.

L'irréligion la plus indécente servait de levier au bouleversement de l'ordre social. Il y avait une sorte de conséquence à fonder le crime sur l'impiété ; c'est un hommage rendu à l'union intime des opinions religieuses avec la morale. Robespierre imagina de faire célébrer la fête de l'Être suprême, se flattant sans doute de pouvoir appuyer son ascendant politique sur une religion arrangée à sa manière, ainsi que l'ont fait souvent ceux qui ont voulu s'emparer de l'autorité. Mais, à la procession de cette fête impie, il s'avisa de passer le premier, pour s'arroger la prééminence sur ses collègues, et dès lors il fut perdu. L'esprit du moment et les moyens personnels de l'homme ne se prêtaient point à cette

entreprise. D'ailleurs, on savait qu'il ne connaissait d'autre moyen d'écarter ses concurrents que de les faire périr par le tribunal révolutionnaire, qui donnait au meurtre un air de légalité. Les collègues de Robespierre, non moins abominables que lui, Collot d'Herbois, Billaud-Varennes, l'attaquèrent pour se sauver eux-mêmes : l'horreur du crime ne leur inspira point cette résolution; ils pensaient à tuer un homme, mais non à changer de gouvernement.

Il n'en était pas ainsi de Tallien, l'homme du 9 thermidor, ni de Barras, chef de la force armée ce jour-là, ni de plusieurs autres conventionnels qui se réunirent à eux contre Robespierre; ils voulurent, en le renversant, briser du même coup le sceptre de la terreur. On vit donc cet homme qui avait signé pendant plus d'une année un nombre inouï d'arrêts de mort, couché tout sanglant sur la table même où il apposait son nom à ses sentences funestes. Sa mâchoire était brisée d'un coup de pistolet; il ne pouvait pas même parler pour se défendre, lui qui avait tant parlé pour proscrire! Ne dirait-on pas que la justice divine ne dédaigne pas, en punissant, de frapper l'imagination des hommes par toutes les circonstances qui peuvent le plus agir sur elle?

CHAPITRE XX.

De l'état des esprits au moment où la république directoriale s'est établie en France.

Le règne de la terreur doit être uniquement attribué aux principes de la tyrannie; on les y retrouve tout entiers. Les formes populaires adoptées par ce gouvernement n'étaient qu'une sorte de cérémonial qui convenait à ces despotes farouches; mais les membres du comité de salut public professaient à la tribune même le code du machiavélisme, c'est-à-dire, le pouvoir fondé sur l'avilissement des hommes; ils avaient seulement soin de traduire en termes nouveaux ces vieilles maximes. La liberté de la presse leur était bien plus odieuse encore qu'aux anciens États féodaux

ou théocratiques; ils n'accordaient aucune garantie aux accusés, ni par les lois, ni par les juges. L'arbitraire sans bornes était leur doctrine; il leur suffisait de donner pour prétexte à toutes les violences le nom propre de leur gouvernement, *le salut public:* funeste expression, qui renferme le sacrifice de la morale à ce qu'on est convenu d'appeler l'intérêt de l'État, c'est-à-dire, aux passions de ceux qui gouvernent!

Depuis la chute de Robespierre jusqu'à l'établissement du gouvernement républicain sous la forme d'un directoire, il y a eu un intervalle d'environ quinze mois, qu'on peut considérer comme la véritable époque de l'anarchie en France. Rien ne ressemble moins à la terreur que ce temps, quoiqu'il se soit encore commis bien des crimes alors. On n'avait point renoncé au funeste héritage des lois de Robespierre; mais la liberté de la presse commençait à renaître, et la vérité avec elle. Le vœu général était de fonder des institutions sages et libres, et de se débarrasser des hommes qui avaient gouverné pendant le règne du sang. Toutefois rien n'était si difficile que de satisfaire à ce double désir; car la convention tenait encore l'autorité dans ses mains, et beaucoup d'amis de la liberté craignaient que la contre-révolution n'eût lieu, si l'on ôtait le pouvoir à ceux dont la vie était compromise par le rétablissement de l'ancien régime. C'est une pauvre garantie, cependant, que celle des forfaits qu'on a commis au nom de la liberté; il s'ensuit bien qu'on redoute le retour des hommes qu'on a fait souffrir; mais on est tout prêt à sacrifier ses principes à sa sûreté, si l'occasion s'en présente.

Ce fut donc un grand malheur pour la France que d'être obligée de remettre la république entre les mains des conventionnels. Quelques-uns étaient doués d'une grande habileté; mais ceux qui avaient participé au gouvernement de la terreur devaient nécessairement y avoir contracté des habitudes serviles et tyranniques tout ensemble. C'est dans cette école que Bonaparte a pris plusieurs des hommes qui, depuis, ont fondé sa puissance; comme ils cherchaient avant tout un abri, ils n'étaient rassurés que par le despotisme.

La majorité de la convention voulait punir quelques-uns des députés les plus atroces qui l'avaient opprimée; mais elle traçait la liste des coupables d'un main tremblante, craignant toujours qu'on ne pût l'accuser elle-même des lois qui avaient servi de justification ou de prétexte à tous les crimes. Le parti royaliste envoyait des agents au dehors, et trouvait des partisans dans l'intérieur, par l'irritation même qu'excitait la durée du pouvoir conventionnel. Néanmoins la crainte de perdre tous les avantages de la révolution rattachait le peuple et les soldats à l'autorité existante. L'armée se battait toujours contre les étrangers avec la même énergie, et ses exploits avaient déjà obtenu une paix importante pour la France, le traité de Bâle avec la Prusse. Le peuple aussi, l'on doit le dire, supportait des maux inouïs avec une persévérance étonnante; la disette d'une part, et la dépréciation du papier-monnaie de l'autre, réduisaient la dernière classe de la société à l'état le plus misérable. Si les rois de France avaient fait subir à leurs sujets la moitié de ces souffrances, on se serait révolté de toutes parts. Mais la nation croyait se dévouer à la patrie, et rien n'égale le courage inspiré par une telle conviction.

La Suède ayant reconnu la république française, M. de Staël résidait à Paris comme ministre. Je passai quelques mois pendant l'année 1795, et c'était vraiment alors un spectacle bien bizarre que la société de Paris. Chacun de nous sollicitait le retour de quelques émigrés de ses amis. J'obtins à cette époque plusieurs rappels; en conséquence, le député Legendre, homme presque du peuple, fit une dénonciation contre moi à la tribune de la convention. L'influence des femmes, l'ascendant de la bonne compagnie, ce qu'on appelait vulgairement *les salons dorés*, semblaient très-redoutables à ceux qui n'y étaient point admis, et dont on séduisait les collègues en les y invitant. L'on voyait, les jours de décade, car les dimanches n'existaient plus, tous les éléments de l'ancien et du nouveau régime réunis dans les soirées, mais non réconciliés. Les élégantes manières des personnes bien élevées perçaient à travers l'humble costume qu'elles gardaient encore, comme au temps de la terreur. Les hommes convertis du parti jacobin entraient

pour la première fois dans la société du grand monde, et leur amour-propre était plus ombrageux encore sur tout ce qui tient au bon ton qu'ils voulaient imiter, que sur aucun autre sujet. Les femmes de l'ancien régime les entouraient pour en obtenir la rentrée de leurs frères, de leurs fils, de leurs époux, et la flatterie gracieuse dont elles savaient se servir venait frapper ces rudes oreilles, et disposait les factieux les plus acerbes à ce que nous avons vu depuis, c'est-à-dire, à refaire une cour, à reprendre tous ses abus, mais en ayant grand soin de se les appliquer à eux-mêmes.

Les apologies de ceux qui avaient pris part à la terreur étaient vraiment la plus incroyable école de sophisme à laquelle on pût assister. Les uns disaient qu'ils avaient été contraints à tout ce qu'ils avaient fait, et l'on aurait pu leur citer mille actions spontanément serviles ou sanguinaires. Les autres prétendaient qu'ils s'étaient sacrifiés au bien public, et l'on savait qu'ils n'avaient songé qu'à se préserver du danger; tous rejetaient le mal sur quelques-uns; et, chose singulière dans un pays immortel par sa bravoure militaire, plusieurs des chefs politiques donnaient simplement la peur comme une excuse suffisante de leur conduite.

Un conventionnel très-connu me racontait un jour, entre autres, qu'au moment où le tribunal révolutionnaire avait été décrété, il avait prévu tous les malheurs qui en sont résultés; « et cependant, » ajoutait-il, le décret passa dans l'assemblée à l'unanimité. » Or il assistait lui-même à cette séance, votant pour ce qu'il regardait comme l'établissement de l'assassinat juridique; mais il ne lui venait pas seulement dans l'esprit, en me racontant ce fait, que l'on pût s'attendre à sa résistance. Une telle naïveté de bassesse laisse ignorer jusqu'à la possibilité de la vertu.

Les jacobins qui avaient trempé personnellement dans les crimes de la terreur, tels que Lebon, Carrier, etc., se faisaient presque tous remarquer par le même genre de physionomie. On les voyait lire leur plaidoyer avec une figure pâle et nerveuse, allant d'un côté à l'autre de la tribune de la convention, comme un animal féroce dans sa cage; étaient-ils assis, ils se balançaient, sans se

lever ni changer de place, avec une sorte d'agitation stationnaire qui semblait indiquer seulement l'impossibilité du repos.

Au milieu de ces éléments dépravés il existait un parti de républicains, débris de la Gironde, persécutés avec elle, sortant des prisons ou des cavernes qui leur avaient servi d'asile contre la mort. Ce parti méritait de l'estime à beaucoup d'égards, mais il n'était pas guéri des systèmes démocratiques; et, de plus, il avait un esprit soupçonneux qui lui faisait voir partout des fauteurs de l'ancien régime. Louvet, l'un de ces girondins échappés à la proscription, l'auteur d'un roman, *Faublas*, que les étrangers prennent souvent pour la peinture des mœurs françaises, était républicain de bonne foi. Il ne se fiait à personne; il appliquait à la politique le genre de défaut qui a fait le malheur de la vie de Jean-Jacques; et plusieurs hommes de la même opinion lui ressemblaient à cet égard. Mais les soupçons des républicains, en France, tenaient d'abord à ce qu'ils ne pouvaient faire adopter leurs principes exagérés, et secondement à une certaine haine contre les nobles, dans laquelle il se mêlait de mauvais mouvements. On avait raison de ne pas vouloir de la noblesse en France, telle qu'elle existait jadis; mais l'aversion contre les gentilshommes n'est qu'un sentiment subalterne qu'il faut savoir dominer, pour organiser la France d'une manière stable.

L'on vit proposer cependant, en 1795, un plan de constitution républicaine, beaucoup plus raisonnable et mieux combiné que la monarchie décrétée par l'assemblée constituante en 1791. Boissy d'Anglas, Daunou et Lanjuinais, noms qu'on retrouve toujours quand un rayon de liberté luit sur la France, étaient membres du comité de constitution. On osa proposer deux chambres, sous le nom de conseil des Anciens et de conseil des Cinq-Cents; des conditions de propriété pour être éligible; deux degrés d'élection, ce qui n'est pas une bonne institution en soi-même, mais ce que les circonstances rendaient nécessaire alors pour relever les choix; enfin un directoire composé de cinq personnes. Ce pouvoir exécutif n'avait point encore l'autorité nécessaire pour maintenir

l'ordre; il lui manquait plusieurs prérogatives indispensables, et dont la privation amena, comme on le verra dans la suite, des convulsions destructives.

L'essai d'une république avait de la grandeur; toutefois, pour qu'il pût réussir, il aurait fallu peut-être sacrifier Paris à la France, et adopter des formes fédératives, ce qui, nous l'avons dit, ne s'accorde ni avec le caractère ni avec les habitudes de la nation. D'un autre côté, l'unité du gouvernement républicain paraît impossible, contraire à la nature même des choses dans un grand pays. Mais, du reste, l'essai a surtout manqué par le genre d'hommes qui ont exclusivement occupé les emplois; le parti auquel ils avaient tenu pendant la terreur les rendait odieux à la nation : ainsi l'on jeta trop de serpents dans le berceau d'Hercule.

La convention, instruite par l'exemple de l'assemblée constituante, dont l'ouvrage avait été renversé parce qu'elle l'avait abandonné trop tôt à ses successeurs, rendit les décrets du 5 et du 13 fructidor, qui maintenaient dans leurs places les deux tiers des députés existants; mais on convint cependant que l'un des tiers restants serait renouvelé dans dix-huit mois, et l'autre un an plus tard. Ce décret produisit une sensation terrible dans l'opinion, et rompit tout à fait le traité tacitement signé entre la convention et les honnêtes gens : on voulait pardonner aux conventionnels, pourvu qu'ils renonçassent au pouvoir; mais il était naturel qu'ils voulussent le conserver au moins comme une sauvegarde. Les Parisiens furent un peu trop violents dans cette circonstance, et peut-être l'envie d'occuper toutes les places, passion qui commençait à fermenter dans les esprits, les aigrit-elle alors. On savait pourtant que des hommes très-estimables étaient désignés comme devant être directeurs; les conventionnels voulaient se faire honneur par de bons choix, et peut-être était-il sage d'attendre le terme fixé pour écarter légalement et graduellement le reste des députés; mais il se mêla des royalistes dans le parti qui ne voulait que s'approprier les places de la république; et, comme il est constamment arrivé depuis vingt-cinq ans, du moment où la cause de la révolution parut compromise, ceux qui la défen-

daient eurent pour eux le peuple et l'armée, les faubourgs et les soldats. C'est alors que l'on vit s'établir entre la force populaire et la force militaire une alliance qui rendit bientôt celle-ci maîtresse de l'autre. Les guerriers français, si admirables dans la résistance qu'ils opposaient aux puissances coalisées, se sont faits, pour ainsi dire, les janissaires de la liberté chez eux; et, s'immisçant dans les affaires intérieures de la France, ils ont disposé de l'autorité civile, et se sont chargés d'opérer les diverses révolutions dont nous avons été les témoins.

Les sections de Paris, de leur côté, ne furent peut-être pas exemptes de l'esprit de faction, car la cause de leur tumulte n'était pas d'un intérêt public urgent, puisqu'il suffisait d'attendre dix-huit mois pour qu'il ne restât plus un conventionnel en place. L'impatience les perdit; elles attaquèrent l'armée de la convention le 13 vendémiaire, et l'issue ne fut pas douteuse. Le commandant de cette armée était le général Bonaparte : son nom parut pour la première fois dans les annales du monde le 13 vendémiaire (4 octobre 1795). Il avait déjà contribué, mais sans être cité, à la reprise de Toulon, en 1793, lorsque cette ville se révolta contre la convention. Le parti qui renversa Robespierre l'avait destitué après le 9 thermidor; et, n'ayant alors aucune ressource de fortune, il présenta un mémoire aux comités du gouvernement pour aller à Constantinople former les Turcs à la guerre. C'est ainsi que Cromwell voulut partir pour l'Amérique, dans les premiers moments de la révolution d'Angleterre. Barras, depuis directeur, s'intéressait à Bonaparte, et le désigna dans les comités de la convention pour la défendre. On prétend que le général Bonaparte a dit qu'il aurait pris le parti des sections, si elles lui avaient offert de commander leurs bataillons. Je doute de cette anecdote; non que le général Bonaparte ait été, dans aucune époque de la révolution, exclusivement attaché à une opinion quelconque, mais parce qu'il a eu toujours trop bien l'instinct de la force pour avoir voulu se mettre du côté nécessairement alors le plus faible.

On craignait beaucoup à Paris que, le lendemain du 13 vendémiaire, le règne de la terreur ne fût rétabli. En effet ces mêmes

conventionnels qui avaient cherché à plaire quand ils se croyaient réconciliés avec les honnêtes gens, pouvaient se porter à tous les excès, en voyant que leurs efforts pour faire oublier leur conduite passée étaient sans fruit. Mais les vagues de la révolution commençaient à se retirer, et le retour durable du jacobinisme était déjà devenu impossible. Cependant il résulta de ce combat du 13 vendémiaire, que la convention se fit un principe de nommer cinq directeurs qui eussent voté la mort du roi; et, comme la nation n'approuvait en aucune manière cette aristocratie du régicide, elle ne s'identifia point avec ses magistrats. Un résultat non moins fâcheux de la journée du 13 vendémiaire, ce fut un décret du 2 brumaire qui excluait de tout emploi public les parents des émigrés, et tous ceux qui dans les sections avaient voté pour des projets *liberticides*. Telle était l'expression du jour, car en France, à chaque révolution, on rédige une phrase nouvelle, qui sert à tout le monde, pour que chacun ait de l'esprit ou du sentiment tout fait, si par hasard la nature lui avait refusé l'un et l'autre.

Le décret d'exclusion du 2 brumaire faisait une classe de proscrits dans l'État; ce qui certes ne vaut pas mieux qu'une classe de privilégiés, et n'est pas moins contraire à l'égalité devant la loi. Le directoire était le maître d'exiler, d'emprisonner, de déporter à son gré les individus désignés comme attachés à l'ancien régime, les nobles et les prêtres, auxquels on refusait le bienfait de la constitution en les plaçant sous le joug de l'arbitraire. Une amnistie accompagne d'ordinaire l'installation de tout gouvernement nouveau; ce fut, au contraire, une proscription en masse qui signala celle du directoire. Quels dangers présentaient tout à la fois à ce gouvernement les prérogatives constitutionnelles qui lui manquaient, et la puissance révolutionnaire dont on avait été prodigue envers lui!

CHAPITRE XXI.

Des vingt mois pendant lesquels la république a existé en France, depuis le mois de novembre 1795 *jusqu'au* 18 *fructidor* (4 *septembre* 1797).

Il faut rendre justice aux directeurs, et plus encore à la puissance des institutions libres, sous quelque forme qu'elles soient admises. Les vingt premiers mois qui succédèrent à l'établissement de la république présentent une période d'administration singulièrement remarquable. Cinq hommes, Carnot, Rewbell, Barras, Lareveillère, Letourneur, choisis par la colère, et ne possédant pas pour la plupart des facultés transcendantes, arrivèrent au pouvoir dans les circonstances les plus défavorables. Ils entrèrent au palais du Luxembourg, qui leur était destiné, sans y trouver une table pour écrire, et l'État n'était pas plus en ordre que le palais. Le papier-monnaie était réduit presque au millième de sa valeur nominale; il n'y avait pas cent mille francs en espèces au trésor public; les subsistances étaient encore si rares, que l'on contenait à peine le mécontentement du peuple à cet égard; l'insurrection de la Vendée durait toujours; les troubles civils avaient fait naître des bandes de brigands, connus sous le nom de chauffeurs, qui commettaient d'horribles excès dans les campagnes; enfin, presque toutes les armées françaises étaient désorganisées.

En six mois le directoire releva la France de cette déplorable situation. L'argent remplaça le papier sans secousse; les propriétaires anciens vécurent en paix à côté des acquéreurs de biens nationaux; les routes et les campagnes redevinrent d'une sûreté parfaite; les armées ne furent que trop victorieuses; la liberté de la presse reparut; les élections suivirent leur cours légal, et l'on aurait pu dire que la France était libre, si les deux classes des nobles et des prêtres avaient joui des mêmes garanties que les autres citoyens. Mais la sublime perfection de la liberté consiste en ceci, qu'elle ne peut rien faire à demi. Si vous voulez persécuter un seul homme dans l'État, la justice ne s'établira jamais

pour tous; à plus forte raison, lorsque cent mille individus se trouvent placés hors du cercle protecteur de la loi. Les mesures révolutionnaires ont donc gâté la constitution dès l'établissement du directoire : la dernière moitié de l'existence de ce gouvernement, qui a duré en tout quatre années, a été si misérable sous tous les rapports, qu'on a pu facilement attribuer le mal aux institutions elles-mêmes. Mais l'histoire impartiale mettra cependant sur deux lignes très-différentes la république avant le 18 fructidor, et la république après cette époque, si toutefois ce nom peut encore être mérité par les autorités factieuses qui se renversèrent l'une l'autre, sans cesser d'opprimer la masse sur laquelle elles retombaient.

Les deux partis extrêmes, les jacobins et les royalistes, attaquèrent le directoire dans les journaux, chacun à sa manière, pendant la première période directoriale, sans que le gouvernement s'y opposât, et sans qu'il en fût ébranlé. La société de Paris était d'autant plus libre, que la classe des gouvernants n'en faisait pas partie. Cette séparation avait et devait avoir sans doute beaucoup d'inconvénients à la longue; mais, précisément parce que le gouvernement n'était pas à la mode, tous les esprits ne s'agitaient pas, comme ils se sont agités depuis, par le désir effréné d'obtenir des places, et il existait d'autres objets d'intérêt et d'activité. Une chose surtout digne de remarque sous le directoire, ce sont les rapports de l'autorité civile avec l'armée. On a beaucoup dit que la liberté, comme elle existe en Angleterre, n'est pas possible pour un État continental, à cause des troupes réglées qui dépendent toujours du chef de l'État. Je répondrai ailleurs à ces craintes sur la durée de la liberté, toujours exprimées par ses ennemis, par ceux mêmes qui ne veulent pas permettre qu'une tentative sincère en soit faite. Mais on ne saurait trop s'étonner de la manière dont les armées ont été conduites par le directoire, jusqu'au moment où, craignant le retour de l'ancienne royauté, il les a lui-même malheureusement introduites dans les révolutions intérieures de l'État.

Les meilleurs généraux de l'Europe obéissaient à cinq directeurs,

dont trois n'étaient que des hommes de loi. L'amour de la patrie et de la liberté était encore assez puissant sur les soldats eux-mêmes, pour qu'ils respectassent la loi plus que leur général, si ce général voulait se mettre au-dessus d'elle. Toutefois la prolongation indéfinie de la guerre a nécessairement mis un grand obstacle à l'établissement d'un gouvernement libre en France; car, d'une part, l'ambition des conquêtes commençait à s'emparer de l'armée, et, de l'autre, les décrets de recrutement qu'on obtenait des législateurs, ces décrets avec lesquels on a depuis asservi le continent, portaient déjà des atteintes funestes au respect pour les institutions civiles. On ne peut s'empêcher de regretter qu'à cette époque les puissances encore en guerre avec la France, c'est-à-dire l'Autriche et l'Angleterre, n'aient pas accédé à la paix. La Prusse, Venise, la Toscane, l'Espagne et la Suède avaient déjà traité, en 1795, avec un gouvernement beaucoup moins régulier que celui du directoire; et peut-être l'esprit d'envahissement, qui a fait tant de mal aux peuples du continent comme aux Français eux-mêmes, ne se serait-il pas développé, si la guerre avait cessé avant les conquêtes du général Bonaparte en Italie. Il était encore temps de tourner l'activité française vers les intérêts politiques et commerciaux. On n'avait jusqu'alors considéré la guerre que comme un moyen d'assurer l'indépendance de la nation; l'armée ne se croyait destinée qu'à maintenir la révolution; les militaires n'étaient point un ordre à part dans l'État; enfin il y avait encore en France quelque enthousiasme désintéressé, sur lequel on pouvait fonder le bien public.

Depuis 1793 jusqu'au commencement de 1795, l'Angleterre et ses alliés se seraient déshonorés en traitant avec la France; qu'aurait-on dit des augustes ambassadeurs d'une nation libre, revenant à Londres après avoir reçu l'accolade de Marat ou de Robespierre? Mais, quand une fois l'intention d'établir un gouvernement régulier se manifesta, il fallait ne rien négliger pour interrompre l'éducation guerrière des Français.

L'Angleterre, en 1797, dix-huit mois après l'installation du directoire, envoya des négociateurs à Lille; mais les succès de

l'armée d'Italie avaient inspiré de l'arrogance aux chefs de la république ; les directeurs étaient déjà vieux dans le pouvoir, et s'y croyaient affermis. Les gouvernements qui commencent souhaitent tous la paix : il faut savoir profiter de cette circonstance avec habileté ; en politique comme à la guerre, il y a des coups de temps qu'on doit se hâter de saisir. Mais l'opinion en Angleterre était exaltée par Burke, qui avait acquis un grand ascendant sur ses compatriotes, en prédisant trop bien les malheurs de la révolution. Il écrivit, lors de la négociation de Lille, des lettres *sur la paix régicide* qui renouvelèrent l'indignation publique contre les Français. M. Pitt cependant avait donné lui-même quelques éloges à la constitution de 1795 ; et d'ailleurs, si le système politique adopté par la France, quel qu'il fût, cessait de compromettre la sûreté des autres pays, que pouvait-on exiger de plus ?

Les passions des émigrés, auxquelles le ministère anglais s'est toujours beaucoup trop abandonné, lui ont souvent fait commettre des erreurs dans le jugement des affaires de France. Il crut opérer une grande diversion en transportant les royalistes à Quiberon, et n'amena qu'une scène sanglante, dont tous les efforts les plus courageux de l'escadre anglaise ne purent adoucir l'horreur. Les malheureux gentilshommes français qui s'étaient vainement flattés de trouver en Bretagne un grand parti prêt à se lever pour eux, furent abandonnés en un instant. Le général Lemoine, commandant de l'armée française, m'a raconté avec admiration les tentatives réitérées des marins anglais pour s'approcher de la côte, et recevoir dans les chaloupes les émigrés cernés de toutes parts, et fuyant à la nage pour regagner les vaisseaux hospitaliers de l'Angleterre. Mais les ministres anglais, et M. Pitt à leur tête, en voulant toujours faire triompher en France le parti purement royaliste, ne consultèrent nullement l'opinion du pays, et de cette erreur sont nés les obstacles qu'ils ont rencontrés pendant longtemps dans leurs combinaisons politiques. Le ministère anglais devait, plus que tout autre gouvernement de l'Europe, comprendre l'histoire de la révolution de France, si semblable à celle

d'Angleterre : mais l'on dirait qu'à cause de l'analogie même, il voulait s'en montrer d'autant plus l'ennemi.

CHAPITRE XXII.

Deux prédictions singulières tirées de l'Histoire de la révolution, par M. Necker.

M. Necker n'a jamais publié un livre politique sans braver un danger quelconque, soit pour sa fortune, soit pour lui-même. Les circonstances dans lesquelles il a fait paraître son Histoire de la révolution pouvaient l'exposer à tant de chances funestes, que je fis beaucoup d'efforts pour l'en empêcher. Il était inscrit sur la liste des émigrés, c'est-à-dire soumis à la peine de mort d'après les lois françaises, et déjà l'on répandait de toutes parts que le directoire avait l'intention de faire une invasion en Suisse. Néanmoins il publia, vers la fin de l'année 1796, un ouvrage sur la révolution, en quatre volumes, dans lequel il présenta les vérités les plus hardies. Il n'y mit d'autre ménagement que celui de se placer à la distance de la postérité pour juger les hommes et les choses. Il joignit à cette Histoire, pleine de chaleur, de sarcasme et de raison, l'analyse des principales constitutions libres de l'Europe : et l'on serait vraiment découragé d'écrire, en lisant ce livre, où toutes les questions sont approfondies, si l'on ne se disait pas que dix-huit années de plus, et une manière de sentir individuelle, peuvent ajouter encore quelques idées au même système.

Deux prédictions bien extraordinaires doivent être signalées dans cet ouvrage : l'une annonce la lutte du directoire avec le corps représentatif, qui eut lieu quelque temps après, et qui fut amenée, ainsi que M. Necker l'annonçait, par les prérogatives constitutionnelles qui manquaient au pouvoir exécutif.

« La disposition essentielle de la constitution républicaine donnée à la France en 1795, dit-il, la disposition capitale, et qui » peut mettre en péril l'ordre ou la liberté, c'est la séparation » complète et absolue des deux autorités premières : l'une qui fait

» les lois, l'autre qui dirige et surveille leur exécution. On avait » réuni, confondu tous les pouvoirs dans l'organisation mon- » strueuse de la convention nationale; et, par un autre extrême, » moins dangereux sans doute, on n'a voulu conserver entre eux » aucune des affinités que le bien de l'État exige. On s'est alors » ressaisi tout à coup des maximes écrites; et, sur la foi d'un petit » nombre d'instituteurs politiques, on a cru qu'on ne pouvait » établir une trop forte barrière entre le pouvoir exécutif et le » pouvoir législatif. Rappelons d'abord que les instructions tirées » de l'exemple nous donnent un résultat bien différent. On ne » connaît aucune république où les deux pouvoirs dont je viens » de parler ne soient entremêlés dans une certaine mesure; et » les temps anciens, comme les temps modernes, nous offrent » le même tableau. Quelquefois un sénat, dépositaire de l'auto- » rité exécutive, propose les lois à un conseil plus étendu, ou à » la masse entière des citoyens; et quelquefois aussi ce sénat, » exerçant dans un sens inverse son droit d'association au pouvoir » législatif, suspend ou revise les décrets du grand nombre. Le » gouvernement libre de l'Angleterre est fondé sur les mêmes » principes, et le monarque y concourt aux lois par sa sanction » et par l'assistance ordinaire de ses ministres aux deux chambres » du parlement. Enfin l'Amérique a donné un droit de réjection » mitigé au président du congrès, à ce chef de l'État, qu'elle a » investi de l'autorité exécutive; et dans le même temps elle a mis » en part de cette autorité l'une des deux sections du corps législatif.

» La constitution républicaine de la France est le premier mo- » dèle, ou plutôt le premier essai d'une séparation absolue entre » les deux pouvoirs suprêmes.

» L'autorité exécutive agira toujours seule et sans aucune in- » spection habituelle de la part de l'autorité législative; et, en » revanche, aucun assentiment de la part de l'autorité exécutive » ne sera nécessaire à la plénitude des lois. Enfin les deux pou- » voirs n'auront pour lien politique que des adresses exhortatives, » et ils ne communiqueront ensemble que par des envoyés ordi- » naires et extraordinaires.

» Une organisation si nouvelle ne doit-elle pas entraîner des » inconvénients? ne doit-elle pas, un jour à venir, exposer à de » grands dangers?

» Supposons en effet que le choix des cinq directeurs tombe, » en tout ou en partie, sur des hommes d'un caractère faible ou » incertain; quelle considération pourront-ils conserver en pa- » raissant tout à fait séparés du corps législatif, et de simples » machines obéissantes?

» Que si, au contraire, les cinq directeurs élus se trouvaient » des hommes vigoureux, hardis, entreprenants et parfaitement » unis entre eux, le moment arriverait où l'on regretterait peut- » être l'isolement de ces chefs exécutifs, où l'on voudrait que la » constitution les eût mis dans la nécessité d'agir en présence » d'une section du corps législatif, et de concert avec elle. Le » moment arriverait où l'on se repentirait peut-être d'avoir laissé, » par la constitution même, un champ libre aux premières sug- » gestions de leur ambition, aux premiers essais de leur despo- » tisme. »

Ces directeurs hardis et entreprenants se sont trouvés; et, comme il ne leur était pas permis de dissoudre le corps législatif, ils ont employé des grenadiers à la place du droit légal que la constitution devait leur donner. Rien ne présageait encore cette crise, quand M. Necker l'a prédite; mais ce qui est plus étonnant, c'est qu'il a pressenti la tyrannie militaire qui devait résulter de la crise même qu'il annoncait en 1796.

Dans une autre partie de son ouvrage, M. Necker, en mêlant sans cesse l'éloquence au raisonnement, rend la politique populaire. Il suppose un discours de saint Louis, adressé à la nation française, et vraiment admirable; il faut le lire tout entier, car il y a un charme et une pensée dans chaque parole. Toutefois l'objet principal de cette fiction, c'est de se figurer un prince qui, dans son illustre vie, s'est montré capable d'un dévoûment héroïque, déclarant à la nation jadis soumise à ses aïeux qu'il ne veut pas troubler par la guerre intestine les efforts qu'elle fait maintenant pour obtenir la liberté, même républicaine; mais qu'au moment

où les circonstances tromperaient son espoir, et la livreraient au despotisme, il viendrait aider ses anciens sujets à s'affranchir de l'oppression d'un tyran.

Quelle vue perçante dans l'avenir et dans l'enchaînement des causes et des effets ne faut-il pas, pour avoir formé une telle conjecture sous le directoire, il y a vingt ans !

CHAPITRE XXIII.

De l'armée d'Italie.

Les deux grandes armées de la république, celles du Rhin et de l'Italie, furent presque constamment victorieuses jusqu'au traité de Campo-Formio, qui suspendit pendant quelques instants la longue guerre continentale. L'armée du Rhin, dont le général Moreau était le chef, avait conservé toute la simplicité républicaine; l'armée d'Italie, commandée par le général Bonaparte, éblouissait par ses conquêtes, mais elle s'écartait chaque jour davantage de l'esprit patriotique qui avait animé jusqu'alors les armées françaises. L'intérêt personnel prenait la place de l'amour de la patrie, et l'attachement à un homme l'emportait sur le dévoûment à la liberté. Bientôt aussi les généraux de l'armée d'Italie commencèrent à s'enrichir, ce qui diminua d'autant leur enthousiasme pour les principes austères sans lesquels un État libre ne saurait subsister.

Le général Bernadotte, dont j'aurai l'occasion de parler dans la suite, vint, à la tête d'une division de l'armée du Rhin, se joindre à l'armée d'Italie. Il y avait une sorte de contraste entre la noble pauvreté des uns et la richesse irrégulière des autres; ils ne se ressemblaient que par la bravoure. L'armée d'Italie était celle de Bonaparte, l'armée du Rhin celle de la république française. Toutefois rien ne fut si brillant que la conquête rapide de l'Italie. Sans doute, le désir qu'ont eu de tout temps les Italiens éclairés de se réunir en un seul État, et d'avoir assez de force

nationale pour ne plus rien craindre ni rien espérer des étrangers, contribua beaucoup à favoriser les progrès du général Bonaparte. C'est au cri de *vive l'Italie!* qu'il a passé le pont de Lodi, et c'est à l'espoir de l'indépendance qu'il dut l'accueil des Italiens. Mais les victoires qui soumettaient à la France des pays au delà de ses limites naturelles, loin de favoriser sa liberté, l'exposaient au danger du gouvernement militaire.

On parlait déjà beaucoup à Paris du général Bonaparte; la supériorité de son esprit en affaires, jointe à l'éclat de ses talents comme général, donnait à son nom une importance que jamais un individu quelconque n'avait acquise depuis le commencement de la révolution. Mais, bien qu'il parlât sans cesse de la république dans ses proclamations, les hommes attentifs s'apercevaient qu'elle était à ses yeux un moyen, et non un but. Il en fut ainsi pour lui de toutes les choses et de tous les hommes. Le bruit se répandit qu'il voulait se faire roi de Lombardie. Un jour je rencontrai le général Augereau qui venait d'Italie, et qu'on citait, je crois alors avec raison, comme un républicain zélé. Je lui demandai s'il était vrai que le général Bonaparte songeât à se faire roi. « Non, assu-» rément, répondit-il, c'est un jeune homme trop bien élevé pour » cela. » Cette singulière réponse était tout à fait d'accord avec les idées du moment. Les républicains de bonne foi auraient regardé comme une dégradation pour un homme, quelque distingué qu'il fût, de vouloir faire tourner la révolution à son avantage personnel. Pourquoi ce sentiment n'a-t-il pas eu plus de force et de durée parmi les Français!

Bonaparte s'arrêta dans sa marche sur Rome en signant la paix de Tolentino, et c'est alors qu'il obtint la cession des superbes monuments des arts qu'on a vus longtemps réunis dans le Musée de Paris. La véritable place de ces chefs-d'œuvre était sans doute en Italie, et l'imagination les y regrettait: mais de tous les illustres prisonniers, ce sont ceux auxquels les Français avaient raison d'attacher le plus de prix.

Le général Bonaparte écrivit au directoire qu'il avait fait de ces monuments une des conditions de la paix avec le pape. *J'ai par-*

ticulièrement insisté, dit-il, *sur les bustes de Junius et de Marcus Brutus, que je veux envoyer à Paris les premiers.* Le général Bonaparte, qui depuis a fait ôter ces bustes de la salle du corps législatif, aurait pu leur épargner la peine du voyage.

CHAPITRE XXIV.

De l'introduction du gouvernement militaire en France par la journée du 18 fructidor.

Aucune époque de la révolution n'a été plus désastreuse que celle qui a substitué le régime militaire à l'espoir justement fondé d'un gouvernement représentatif. J'anticipe toutefois sur les événements, car le gouvernement d'un chef militaire ne fut point encore proclamé, au moment où le directoire envoya des grenadiers dans les deux chambres; seulement cet acte tyrannique, dont des soldats furent les agents, prépara les voies à la révolution opérée deux ans après par le général Bonaparte lui-même; et il parut simple alors qu'un chef militaire adoptât une mesure que des magistrats s'étaient permise.

Les directeurs ne se doutaient guère cependant des suites inévitables du parti qu'ils prenaient. Leur situation était périlleuse; ils avaient, ainsi que j'ai tâché de le montrer, trop de pouvoir arbitraire, et trop peu de pouvoir légal. On leur avait donné tous les moyens de persécuter qui excitent la haine, mais aucun des droits constitutionnels avec lesquels ils auraient pu se défendre. Au moment où le second tiers des chambres fut renouvelé par l'élection de 1797, l'esprit public devint une seconde fois impatient d'écarter les conventionnels des affaires; mais une seconde fois aussi, au lieu d'attendre une année pendant laquelle la majorité du directoire devait changer, et le dernier tiers des chambres se renouveler, la vivacité française porta les ennemis du gouvernement à vouloir le renverser sans nul délai. L'opposition au directoire ne fut pas d'abord formée par des royalistes purs; mais ils s'y mêlèrent par degrés. D'ailleurs, dans les dissensions civiles,

les hommes finissent toujours par prendre les opinions dont on les accuse, et le parti qui attaquait le directoire était ainsi forcément poussé vers la contre-révolution.

On vit s'agiter de toutes parts un esprit de réaction intolérable; à Lyon, à Marseille, on assassinait des hommes, il est vrai, très-coupables, mais on les assassinait. Les journaux proclamaient chaque jour la vengeance, en s'armant de la calomnie, en annonçant ouvertement la contre-révolution. Il y avait dans l'intérieur des deux conseils, comme au dehors, un parti très-décidé à ramener l'ancien régime, et le général Pichegru en était un des principaux instruments.

Le directoire, en tant que conservateur de sa propre existence politique, avait de grandes raisons de se mettre en défense; mais comment le pouvait-il? Les défauts de la constitution, que M. Necker avait si bien signalés, rendaient très-difficile au gouvernement de résister légalement aux attaques des conseils. Celui des Anciens inclinait à défendre les directeurs, seulement parce qu'il tenait, quoique bien imparfaitement, la place d'une chambre des pairs; mais, comme les députés de ce conseil n'étaient point nommés à vie, ils avaient peur de se dépopulariser en soutenant des magistrats repoussés par l'opinion publique. Si le gouvernement avait eu le droit de dissoudre les Cinq-Cents, la simple menace d'user de cette prérogative aurait suffi pour les contenir. Enfin, si le pouvoir exécutif avait pu opposer un *veto* même suspensif aux décrets des conseils, il se serait contenté des moyens dont la loi l'eût armé pour se maintenir. Mais ces mêmes magistrats, dont l'autorité était si bornée, avaient une grande force comme faction révolutionnaire; et ils n'étaient pas assez scrupuleux pour se laisser battre selon les règles de l'escrime constitutionnelle, quand ils n'avaient qu'à recourir à la force pour se débarrasser de leurs adversaires. On vit, dans cette occasion, ce qu'on verra toujours, l'intérêt personnel de quelques individus renverser les barrières de la loi, si ces barrières ne sont pas construites de manière à se maintenir par elles-mêmes.

Deux directeurs, Barthélemy et Garnot, étaient du parti des

conseils représentatifs. Certainement on ne pouvait soupçonner Carnot de souhaiter le retour de l'ancien régime; mais il ne voulait pas, ce qui lui fait honneur, adopter des moyens illégaux pour repousser l'attaque du pouvoir législatif. La majorité du directoire, Rewbell, Barras et Lareveillère, hésitèrent quelque temps entre deux auxiliaires dont ils pouvaient également disposer : le parti jacobin, et l'armée. Ils eurent peur, avec raison, du premier; c'était une arme bien redoutable encore que les terroristes, et celui qui s'en servait pouvait être terrassé par elle. Les directeurs crurent donc qu'il valait mieux faire venir des adresses des armées, et demander au général Bonaparte, celui de tous les commandants en chef qui se prononçait alors le plus fortement contre les conseils, d'envoyer un de ses généraux de brigade à Paris pour être aux ordres du directoire. Bonaparte choisit le général Augereau; c'était un homme très-décidé dans l'action, et peu capable de raisonnement, ce qui le rendait un excellent instrument du despotisme, pourvu que ce despotisme s'intitulât révolution.

Par un contraste singulier, le parti royaliste des deux conseils invoquait les principes républicains, la liberté de la presse, celle des suffrages, toutes les libertés enfin, surtout celle de renverser le directoire. Le parti populaire, au contraire, se fondait toujours sur les circonstances, et défendait les mesures révolutionnaires qui servaient de garantie momentanée au gouvernement. Les républicains se voyaient contraints à désavouer leurs propres principes, parce qu'on les tournait contre eux; et les royalistes empruntaient les armes des républicains pour attaquer la république. Cette bizarre combinaison des armes troquées dans le combat s'est représentée dans d'autres circonstances. Toutes les minorités invoquent la justice, et la justice c'est la liberté. L'on ne peut juger un parti que par la doctrine qu'il professe quand il est le plus fort.

Néanmoins, quand le directoire prit la funeste résolution d'envoyer des grenadiers saisir les législateurs sur leurs bancs, il n'avait même déjà plus besoin du mal qu'il se déterminait à faire. Le changement de ministère et les adresses des armées suffisaient pour contenir le parti royaliste, et le directoire se perdit en pous-

sant trop loin son triomphe ; car il était si contraire à l'esprit d'une république de faire agir des soldats contre les représentants du peuple, qu'on devait ainsi la tuer, tout en voulant la sauver. La veille du jour funeste, chacun savait qu'un grand coup allait être frappé ; car, en France, on conspire toujours sur la place publique, ou plutôt on ne conspire pas ; on s'excite les uns les autres, et qui sait écouter ce qu'on dit saura d'avance ce qu'on va faire.

Le soir qui précéda l'entrée du général Augereau dans les conseils, la frayeur était telle, que la plupart des personnes connues quittèrent leurs maisons, dans la crainte d'y être arrêtées. Un de mes amis me fit trouver un asile dans une petite chambre, dont la vue donnait sur le pont Louis XVI. J'y passai la nuit à regarder les préparatifs de la terrible scène qui devait avoir lieu dans peu d'heures ; on ne voyait dans les rues que des soldats, tous les citoyens étaient renfermés chez eux. Les canons qu'on amenait autour du palais où se rassemblait le corps législatif roulaient sur le pavé ; mais, hors ce bruit, tout était silence. On n'apercevait nulle part un rassemblement hostile, et l'on ne savait contre qui tous ces moyens étaient dirigés. La liberté fut la seule puissance vaincue dans cette malheureuse lutte ; on eût dit qu'on la voyait s'enfuir comme une ombre à l'approche du jour qui allait éclairer sa perte.

On apprit le matin que le général Augereau avait conduit ses bataillons dans le conseil des Cinq-Cents, et qu'il y avait arrêté plusieurs des députés qui s'y trouvaient réunis en comité, et que présidait alors le général Pichegru. On s'étonne du peu de respect que les soldats témoignèrent pour un général qui les avait souvent conduits à la victoire ; mais on était parvenu à le désigner comme un contre-révolutionnaire, et ce nom exerce en France une sorte de puissance magique, quand l'opinion est en liberté. D'ailleurs le général Pichegru n'avait aucun moyen de faire effet sur l'imagination : c'était un homme fort honnête, mais sans physionomie, ni dans ses traits, ni dans ses paroles ; le souvenir de ses victoires ne tenait pas sur lui, parce que rien ne les annonçait dans sa façon d'être. On a souvent répandu le bruit qu'il avait été guidé par

les conseils d'un autre à la guerre; je ne sais ce qui en était, mais cela pouvait se croire, parce que son regard et son entretien étaient si ternes, qu'ils ne donnaient pas l'idée qu'il fût propre à devenir le chef d'aucune entreprise. Néanmoins son courage et sa persévérance politique ont, depuis, mérité l'intérêt autant que son malheur.

Quelques membres du conseil des Anciens, parmi lesquels on distinguait l'intrépide et généreux vieillard Dupont de Nemours et le respectable Barbé-Marbois, se rendirent à pied à la salle de leurs séances, ayant à leur tête Laffon-Ladebat, alors président; et, après avoir constaté que l'entrée du conseil leur était interdite par les troupes, ils revinrent de même, passant au milieu des soldats alignés, sans que le peuple qui les regardait comprit qu'il s'agissait de ses représentants opprimés par la force armée. La crainte de la contre-révolution avait malheureusement désorganisé l'esprit public : on ne savait où saisir la cause de la liberté, entre ceux qui la déshonoraient et ceux qu'on accusait de la haïr. On condamna les hommes les plus honorables, Barbé-Marbois, Tronçon-Ducoudray, Camille Jordan, etc., à la déportation outre-mer. Des mesures atroces suivirent cette première violation de toute justice. La dette publique fut réduite de deux tiers, et l'on appela cette opération *la mobiliser;* tant les Français sont habiles à trouver des mots qui semblent doux pour les actions les plus dures! Les prêtres et les nobles furent proscrits de nouveau avec une impitoyable barbarie. On abolit la liberté de la presse, car elle est inconciliable avec l'exercice du pouvoir arbitraire. L'invasion de la Suisse, le projet insensé d'une descente en Angleterre, éloignèrent tout espoir de paix avec l'Europe. On évoqua l'esprit révolutionnaire, mais il reparut sans l'enthousiasme qui l'avait jadis animé; et, comme l'autorité civile ne s'appuyait point sur la justice, sur la magnanimité, enfin sur aucune des grandes qualités qui doivent la caractériser, l'ardeur patriotique se tourna vers la gloire militaire, qui du moins alors pouvait satisfaire l'imagination.

CHAPITRE XXV.

Anecdotes particulières.

Il en coûte de parler de soi, dans une époque surtout où les récits les plus importants commandent seuls l'attention des lecteurs. Néanmoins je ne puis me refuser à repousser une inculpation qui me blesse. Les journaux chargés, en 1797, d'insulter tous les amis de la liberté, ont prétendu que, voulant la république, j'approuvais la journée du 18 fructidor. Je n'aurais sûrement pas conseillé, si j'y avais été appelée, d'établir une république en France; mais, une fois qu'elle existait, je n'étais pas d'avis qu'on dût la renverser. Le gouvernement républicain, considéré abstraitement et sans application à un grand État, mérite le respect qu'il a de tout temps inspiré; et la révolution du 18 fructidor, au contraire, doit toujours faire horreur, et par les principes tyranniques dont elle partait, et par les suites affreuses qui en ont été la conséquence nécessaire. Parmi les individus dont le directoire était composé, je ne connaissais que Barras; et, loin d'avoir le moindre crédit sur les autres, quoiqu'ils ne pussent ignorer combien j'aimais la liberté, ils me savaient si mauvais gré de mon attachement pour les proscrits, qu'ils donnèrent l'ordre sur les frontières de la Suisse, à Versoix, près de Coppet, de m'arrêter et de me conduire en prison à Paris, à cause, disaient-ils, de mes efforts pour faire rentrer les émigrés. Barras me défendit avec chaleur et générosité; et c'est lui qui m'obtint la permission de retourner en France quelque temps après. La reconnaissance que je lui devais entretint entre lui et moi des relations de société.

M. de Talleyrand était revenu d'Amérique un an avant le 18 fructidor. Les honnêtes gens, en général, désiraient la paix avec l'Europe, qui était alors disposée à traiter. Or M. de Talleyrand paraissait devoir être, ce qu'on l'a toujours trouvé depuis, un négociateur fort habile. Les amis de la liberté souhaitaient que le directoire s'affermît par des mesures constitutionnelles, et qu'il

choisit dans ce but des ministres en état de soutenir le gouvernement. M. de Talleyrand semblait alors le meilleur choix possible pour le département des affaires étrangères, puisqu'il voulait bien l'accepter. Je le servis efficacement à cet égard, en le faisant présenter à Barras par un de mes amis, et en le recommandant avec force. M. de Talleyrand avait besoin qu'on l'aidât pour arriver au pouvoir; mais il se passait ensuite très-bien des autres pour s'y maintenir. Sa nomination est la seule part que j'aie eue dans la crise qui a précédé le 18 fructidor, et je croyais ainsi la prévenir; car on pouvait espérer que l'esprit de M. de Talleyrand amènerait une conciliation entre les deux partis. Depuis, je n'ai pas eu le moindre rapport avec les diverses phases de sa carrière politique.

La proscription s'étendit de toutes parts après le 18 fructidor, et cette nation, qui avait déjà perdu sous le règne de la terreur les hommes les plus respectables, se vit encore privée de ceux qui lui restaient. On fut au moment de proscrire Dupont de Nemours, le plus chevaleresque champion de la liberté qu'il y eût en France, mais qui ne pouvait la reconnaître dans la dispersion des représentants du peuple par la force armée. J'appris le danger qu'il courait, et j'envoyai chercher Chénier le poëte, qui, deux ans auparavant, avait, à ma prière, prononcé le discours auquel M. de Talleyrand dut son rappel. Chénier, malgré tout ce qu'on peut reprocher à sa vie, était susceptible d'être attendri, puisqu'il avait du talent, et du talent dramatique. Il s'émut à la peinture de la situation de Dupont de Nemours et de sa famille, et courut à la tribune, où il parvint à le sauver, en le faisant passer pour un homme de quatre-vingts ans, quoiqu'il en eût à peine soixante. Ce moyen déplut à l'aimable Dupont de Nemours, qui a toujours eu de grands droits à la jeunesse par son âme.

Chénier était un homme à la fois violent et susceptible de frayeur; plein de préjugés, quoiqu'il fût enthousiaste de la philosophie; inabordable au raisonnement quand on voulait combattre ses passions, qu'il respectait comme ses dieux pénates. Il se promenait à grands pas dans la chambre, répondait sans avoir écouté, pâlissait, tremblait de colère, lorsqu'un mot qui lui déplaisait frappait

tout seul ses oreilles, faute d'avoir la patience d'entendre le reste de la phrase. C'était néanmoins un homme d'esprit et d'imagination, mais tellement dominé par son amour-propre, qu'il s'étonnait de lui-même, au lieu de travailler à se perfectionner.

Chaque jour accroissait l'effroi des honnêtes gens. Quelques mots d'un général qui m'accusa publiquement de pitié pour les conspirateurs, me firent quitter Paris pour me retirer à la campagne; car, dans les crises politiques, la pitié s'appelle trahison. J'allai donc dans la maison d'un de mes amis, où je trouvai, par un hasard singulier, l'un des plus illustres et des plus braves royalistes de la Vendée, le prince de la Tremoille, qui était venu dans l'espoir de faire tourner les circonstances en faveur de sa cause, et dont la tête était à prix. Je voulus lui céder un asile dont il avait plus besoin que moi; il s'y refusa, se proposant de sortir de France, puisque alors tout espoir de contre-révolution était perdu. Nous nous étonnions, avec raison, que le même coup de vent nous eût atteints tous les deux, quoique nos situations précédentes fussent très-diverses.

Je revins à Paris; tous les jours on tremblait pour quelques nouvelles victimes enveloppées dans la persécution générale qu'on faisait subir aux émigrés et aux prêtres. Le marquis d'Ambert, qui avait été le colonel du général Bernadotte avant la révolution, fut pris et traduit devant une commission militaire : terrible tribunal, dont l'existence hors de l'armée suffit pour constater qu'il y a tyrannie. Le général Bernadotte alla trouver le directoire, et lui demanda, pour seul prix de tous ses services, la grâce de son colonel; les directeurs furent inflexibles : ils appelaient justice une égale répartition de malheur.

Deux jours après le supplice de M. d'Ambert, je vis entrer dans ma chambre, à dix heures du matin, le frère de M. Norvins de Monbreton, que j'avais connu en Suisse pendant son émigration. Il me dit, avec une grande émotion, que l'on avait arrêté son frère, et que la commission militaire était assemblée pour le juger à mort; il me demanda si je pouvais trouver un moyen quelconque de le sauver. Comment se flatter de rien obtenir du directoire, quand

les prières du général Bernadotte avaient été infructueuses? et comment se résoudre cependant à ne rien tenter pour un homme qu'on connaît, et qui sera fusillé dans deux heures, si personne ne vient à son secours? Je me rappelai tout à coup que j'avais vu chez Barras un général Lemoine, celui que j'ai cité à l'occasion de l'expédition de Quiberon, et qu'il m'avait paru causer volontiers avec moi. Ce général commandait la division de Paris, et il avait le droit de suspendre les jugements de la commission militaire établie dans cette ville. Je remerciai Dieu de cette idée, et je partis à l'instant même avec le frère du malheureux Norvins; nous entrâmes tous les deux dans la chambre du général, qui fut bien étonné de me voir. Il commença par me faire des excuses sur sa toilette du matin, sur son appartement; enfin, je ne pouvais l'empêcher de revenir continuellement à la politesse, quoique je le suppliasse de n'y pas donner un instant, car cet instant pouvait être irréparable. Je me hâtai de lui dire le sujet de ma venue, et d'abord il me refusa nettement. Mon cœur tressaillait à l'aspect de ce frère qui pouvait penser que je ne trouvais pas les paroles faites pour obtenir ce que je demandais. Je recommençai mes sollicitations, en me recueillant pour rassembler toutes mes forces : je craignais d'en dire trop, ou trop peu; de perdre l'heure fatale après laquelle c'en était fait, ou de négliger un argument qui pouvait frapper au but. Je regardais tour à tour la pendule et le général, pour voir laquelle des deux puissances, son âme ou le temps, approchait le plus vite du terme. Deux fois le général prit la plume pour signer le sursis, et deux fois la crainte de se compromettre l'arrêta; enfin il ne put nous refuser, et grâces lui soient encore rendues. Il donna le papier sauveur, et M. de Monbreton courut au tribunal, où il apprit que son frère avait déjà tout avoué; mais le sursis rompit la séance, et l'homme innocent a vécu.

C'est notre devoir, à nous autres femmes, de secourir dans tous les temps les individus accusés pour des opinions politiques, quelles qu'elles puissent être; car qu'est-ce que des opinions dans les temps de partis? Pouvons-nous être certains que tels ou tels événements, telle ou telle situation, n'auraient

pas changé notre manière de voir? Et, si l'on en excepte quelques sentiments invariables, qui sait comment le sort aurait agi sur nous?

CHAPITRE XXVI.

Traité de Campo-Formio en 1797. *Arrivée du général Bonaparte à Paris.*

Le directoire n'était point enclin à la paix, non qu'il voulût étendre la domination française au delà du Rhin et des Alpes, mais parce qu'il croyait la guerre utile à la propagation du système républicain. Son plan était d'entourer la France d'une ceinture de républiques, telles que celles de Hollande, de Suisse, de Piémont, de Lombardie, de Gênes. Partout il établissait un directoire, deux conseils de députés, enfin une constitution semblable en tout à celle de France. C'est un des grands défauts des Français, résultat de leurs habitudes sociales, que de s'imiter les uns les autres, et de vouloir qu'on les imite. Ils prennent les variétés naturelles dans la manière de penser de chaque homme, ou même de chaque nation, pour un esprit d'hostilité contre eux.

Le général Bonaparte était assurément moins sérieux et moins sincère dans l'amour des idées républicaines que le directoire; mais il avait beaucoup plus de sagesse dans l'appréciation des circonstances. Il pressentit que la paix allait devenir populaire en France, parce que les passions s'apaisaient, et qu'on était las des sacrifices; en conséquence il signa le traité de Campo-Formio avec l'Autriche. Mais ce traité contenait la cession de la république de Venise, et l'on ne conçoit pas encore comment il parvint à déterminer ce directoire, qui pourtant était, à certains égards, républicain, au plus grand attentat qu'on pût commettre d'après ses propres principes. A dater de cet acte, non moins arbitraire que le partage de la Pologne, il n'a plus existé dans le gouvernement de France aucun respect pour aucune doctrine politique, et

le règne d'un homme a commencé quand celui des principes a fini.

Le général Bonaparte se faisait remarquer par son caractère et son esprit autant que par ses victoires, et l'imagination des Français commençait à s'attacher vivement à lui. On citait ses proclamations aux républiques cisalpine et ligurienne. Dans l'une on remarquait cette phrase : *Vous étiez divisés et pliés par la tyrannie; vous n'étiez pas en état de conquérir la liberté.* Dans l'autre : *Les vraies conquêtes, les seules qui ne coûtent point de regrets, ce sont celles que l'on fait sur l'ignorance.* Il régnait un ton de modération et de noblesse dans son style, qui faisait contraste avec l'âpreté révolutionnaire des chefs civils de la France. Le guerrier parlait alors en magistrat, tandis que les magistrats s'exprimaient avec la violence militaire. Le général Bonaparte n'avait point mis à exécution dans son armée les lois contre les émigrés. On disait qu'il aimait beaucoup sa femme, dont le caractère était plein de douceur; on assurait qu'il était sensible aux beautés d'Ossian; on se plaisait à lui croire toutes les qualités généreuses qui donnent un beau relief aux facultés extraordinaires. On était d'ailleurs si fatigué des oppresseurs empruntant le nom de la liberté, et des opprimés regrettant l'arbitraire, que l'admiration ne savait où se prendre; et le général Bonaparte semblait réunir tout ce qui devait la captiver.

C'est avec ce sentiment du moins que je le vis pour la première fois à Paris. Je ne trouvai pas de paroles pour lui répondre, quand il vint à moi me dire qu'il avait cherché mon père à Coppet, et qu'il regrettait d'avoir passé en Suisse sans le voir. Mais, lorsque je fus un peu remise du trouble de l'admiration, un sentiment de crainte très-prononcé lui succéda. Bonaparte alors n'avait aucune puissance; on le croyait même assez menacé par les soupçons ombrageux du directoire; ainsi la crainte qu'il inspirait n'était causée que par le singulier effet de sa personne sur presque tous ceux qui l'approchent. J'avais vu des hommes très-dignes de respect, j'avais vu aussi des hommes féroces : il n'y avait rien dans l'impression que Bonaparte produisit sur moi qui pût me rappeler ni les uns ni les autres. J'aperçus assez vite,

dans les différentes occasions que j'eus de le rencontrer pendant son séjour à Paris, que son caractère ne pouvait être défini par les mots dont nous avons coutume de nous servir; il n'était ni bon, ni violent, ni doux, ni cruel, à la façon des individus à nous connus. Un tel être, n'ayant point de pareils, ne pouvait ni ressentir ni faire éprouver aucune sympathie : c'était plus ou moins qu'un homme. Sa tournure, son esprit, son langage, sont empreints d'une nature étrangère, avantage de plus pour subjuguer les Français, ainsi que nous l'avons dit ailleurs.

Loin de me rassurer en voyant Bonaparte plus souvent, il m'intimidait toujours davantage. Je sentais confusément qu'aucune émotion du cœur ne pouvait agir sur lui. Il regarde une créature humaine comme un fait ou comme une chose, mais non comme un semblable. Il ne hait pas plus qu'il n'aime; il n'y a que lui pour lui; tout le reste des créatures sont des chiffres. La force de sa volonté consiste dans l'imperturbable calcul de son égoïsme; c'est un habile joueur d'échecs dont le genre humain est la partie adverse qu'il se propose de faire échec et mat. Ses succès tiennent autant aux qualités qui lui manquent qu'aux talents qu'il possède. Ni la pitié, ni l'attrait, ni la religion, ni l'attachement à une idée quelconque, ne sauraient le détourner de sa direction principale. Il est pour son intérêt ce que le juste doit être pour la vertu : si le but était bon, sa persévérance serait belle.

Chaque fois que je l'entendais parler, j'étais frappée de sa supériorité : elle n'avait pourtant aucun rapport avec celle des hommes instruits et cultivés par l'étude ou la société, tels que l'Angleterre et la France peuvent en offrir des exemples. Mais ses discours indiquaient le tact des circonstances, comme le chasseur a celui de sa proie. Quelquefois il racontait les faits politiques et militaires de sa vie d'une façon très-intéressante; il avait même, dans les récits qui permettaient de la gaîté, un peu de l'imagination italienne. Cependant rien ne pouvait triompher de mon invincible éloignement pour ce que j'apercevais en lui. Je sentais dans son âme une épée froide et tranchante qui glaçait en blessant; je sentais dans son esprit une ironie profonde à laquelle rien de

grand ni de beau, pas même sa propre gloire, ne pouvait échapper; car il méprisait la nation dont il voulait les suffrages, et nulle étincelle d'enthousiasme ne se mêlait à son besoin d'étonner l'espèce humaine.

Ce fut dans l'intervalle entre le retour de Bonaparte et son départ pour l'Égypte, c'est-à-dire vers la fin de 1797, que je le vis plusieurs fois à Paris; et jamais la difficulté de respirer que j'éprouvais en sa présence ne put se dissiper. J'étais un jour à table entre lui et l'abbé Sieyès : singulière situation, si j'avais pu prévoir l'avenir ! J'examinais avec attention la figure de Bonaparte; mais, chaque fois qu'il découvrait en moi des regards observateurs, il avait l'air d'ôter à ses yeux toute expression, comme s'ils fussent devenus de marbre. Son visage était alors immobile, excepté un sourire vague qu'il plaçait sur ses lèvres à tout hasard, pour dérouter quiconque voudrait observer les signes extérieurs de sa pensée.

L'abbé Sieyès, pendant le dîner, causa simplement et facilement, ainsi qu'il convient à un esprit de sa force. Il s'exprima sur mon père avec une estime sentie. *C'est le seul homme*, dit-il, *qui ait jamais réuni la plus parfaite précision dans les calculs d'un grand financier à l'imagination d'un poëte.* Cet éloge me plut, parce qu'il était caractérisé. Le général Bonaparte, qui l'entendit, me dit aussi quelques mots obligeants sur mon père et sur moi, mais en homme qui ne s'occupe guère des individus dont il ne peut tirer parti.

Sa figure, alors maigre et pâle, était assez agréable; depuis il est engraissé, ce qui lui va très-mal : car on a besoin de croire un tel homme tourmenté par son caractère, pour tolérer un peu que ce caractère fasse tellement souffrir les autres. Comme sa stature est petite, et cependant sa taille fort longue, il était beaucoup mieux à cheval qu'à pied; en tout, c'est la guerre, et seulement la guerre qui lui sied. Sa manière d'être dans la société est gênée sans timidité; il a quelque chose de dédaigneux quand il se contient, et de vulgaire quand il se met à l'aise; le dédain lui va mieux, aussi ne s'en fait-il pas faute.

Par une vocation naturelle pour l'état de prince, il adressait déjà des questions insignifiantes à tous ceux qu'on lui présentait. Êtes-vous marié? demandait-il à l'un des convives. Combien avez-vous d'enfants? disait-il à l'autre. Depuis quand êtes-vous arrivé? Quand partez-vous? et autres interrogations de ce genre, qui établissent la supériorité de celui qui les fait sur celui qui veut bien se laisser questionner ainsi. Il se plaisait déjà dans l'art d'embarrasser, en disant des choses désagréables : art dont il s'est fait depuis un système, comme de toutes les manières de subjuguer les autres en les avilissant. Il avait pourtant, à cette époque, le désir de plaire, puisqu'il renfermait dans son esprit le projet de renverser le directoire, et de se mettre à sa place; mais, malgré ce désir, on eût dit qu'à l'inverse du prophète, il maudissait involontairement, quoiqu'il eût l'intention de bénir.

Je l'ai vu un jour s'approcher d'une Française très-connue par sa beauté, son esprit et la vivacité de ses opinions; il se plaça tout droit devant elle comme le plus roide des généraux allemands, et lui dit : *Madame, je n'aime pas que les femmes se mêlent de politique.* « *Vous avez raison, général,* lui répondit-elle : *mais* » *dans un pays où on leur coupe la tête, il est naturel qu'elles* » *aient envie de savoir pourquoi.* » Bonaparte alors ne répliqua rien. C'est un homme que la résistance véritable apaise; ceux qui ont souffert son despotisme doivent en être autant accusés que lui-même.

Le directoire fit au général Bonaparte une réception solennelle qui, à plusieurs égards, doit être considérée comme une époque dans l'histoire de la révolution. On choisit la cour du palais du Luxembourg pour cette cérémonie. Aucune salle n'aurait été assez vaste pour contenir la foule qu'elle attirait; il y avait des spectateurs à toutes les fenêtres et sur tous les toits. Les cinq directeurs, en costume romain, étaient placés sur une estrade au fond de la cour, et près d'eux les députés des deux conseils, les tribunaux et l'Institut. Si ce spectacle avait eu lieu avant que la représentation nationale eût subi le joug du pouvoir militaire, le 18 fructidor, on y aurait trouvé de la grandeur; une belle musique jouait des

airs patriotiques; des drapeaux servaient de dais au directoire, et ces drapeaux rappelaient de grandes victoires.

Bonaparte arriva très-simplement vêtu, suivi de ses aides de camp, tous d'une taille plus haute que la sienne, mais presque courbés par le respect qu'ils lui témoignaient. L'élite de la France, alors présente, couvrait le général victorieux d'applaudissements; il était l'espoir de chacun : républicains, royalistes, tous voyaient le présent et l'avenir dans l'appui de sa main puissante. Hélas! de tous les jeunes gens qui criaient alors *vive Bonaparte!* combien son insatiable ambition en a-t-elle laissé vivre!

M. de Talleyrand, en présentant Bonaparte au directoire, l'appela *le libérateur de l'Italie et le pacificateur du continent.* Il assura *que le général Bonaparte détestait le luxe et l'éclat, misérable ambition des âmes communes, et qu'il aimait les poésies d'Ossian, surtout parce qu'elles détachent de la terre.* La terre n'eût pas mieux demandé, je crois, que de le laisser se détacher d'elle. Enfin Bonaparte parla lui-même avec une sorte de négligence affectée, comme s'il eût voulu faire comprendre qu'il aimait peu le régime sous lequel il était appelé à servir.

Il dit que depuis vingt siècles le royalisme et la féodalité avaient gouverné le monde, et que la paix qu'il venait de conclure était l'ère du gouvernement républicain. *Lorsque le bonheur des Français,* ajouta-t-il, *sera assis sur de meilleures lois organiques, l'Europe entière sera libre.* Je ne sais s'il entendait, par les lois organiques de la liberté, l'établissement de son pouvoir absolu. Quoi qu'il en soit, Barras, alors son ami, et président du directoire, lui répondit, en le supposant de bonne foi dans tout ce qu'il venait de dire; il finit par le charger spécialement de conquérir l'Angleterre, mission un peu difficile.

On chanta de toutes parts l'hymne que Chénier avait composé pour célébrer cette journée. En voici le premier couplet :

Contemplez nos lauriers civiques!
L'Italie a produit ces fertiles moissons;
Ceux-là croissaient pour nous au milieu des glaçons;
Voici ceux de Fleurus, ceux des plaines belgiques.

Tous les fleuves surpris nous ont vus triomphants;
Tous les jours nous furent prospères.
Que le front blanchi de nos pères
Soit couvert des lauriers cueillis par leurs enfants.
Tu fus longtemps l'effroi, sois l'honneur de la terre,
O république des Français!
Que le chant des plaisirs succède aux cris de guerre,
La victoire a conquis la paix.

Hélas! que sont-ils devenus ces jours de gloire et de paix, dont la France se flattait il y a vingt années! Tous ces biens ont été dans les mains d'un seul homme : qu'en a-t-il fait?

CHAPITRE XXVII.

Préparatifs du général Bonaparte pour aller en Egypte. Son opinion sur l'invasion de la Suisse.

Le général Bonaparte, à cette même époque, à la fin de 1797, sonda l'opinion publique relativement aux directeurs; il vit qu'ils n'étaient point aimés, mais qu'un sentiment républicain rendait encore impossible à un général de se mettre à la place des magistrats civils. Un soir il parlait avec Barras de son ascendant sur les peuples italiens, qui avaient voulu le faire duc de Milan et roi d'Italie. *Mais je ne pense*, dit-il, *à rien de semblable dans aucun pays.* « *Vous faites bien de n'y pas songer en France,* » répondit Barras; *car, si le directoire vous envoyait demain* » *au Temple, il n'y aurait pas quatre personnes qui s'y oppo-* » *sassent.* » Bonaparte était assis sur un canapé à côté de Barras; à ces paroles il s'élança vers la cheminée, n'étant point maître de son irritation; puis, reprenant cette espèce de calme apparent dont les hommes les plus passionnés parmi les habitants du Midi sont capables, il déclara qu'il voulait être chargé d'une expédition militaire. Le directoire lui proposa la descente en Angleterre; il alla visiter les côtes, et, reconnaissant bientôt que cette expédition était insensée, il revint, décidé à tenter la conquête de l'Égypte.

Bonaparte a toujours cherché à s'emparer de l'imagination des hommes, et, sous ce rapport, il sait bien comment il faut les gouverner, quand on n'est pas né sur le trône. Une invasion en Afrique, la guerre portée dans un pays presque fabuleux, l'Égypte, devait agir sur tous les esprits. L'on pouvait aisément persuader aux Français qu'ils tireraient un grand avantage d'une telle colonie dans la Méditerranée, et qu'elle leur offrirait un jour les moyens d'attaquer les établissements des Anglais dans l'Inde. Ces projets avaient de la grandeur, et devaient augmenter encore l'éclat du nom de Bonaparte. S'il était resté en France, le directoire aurait lancé contre lui, par tous les journaux dont il disposait, des calomnies sans nombre, et terni ses exploits dans l'imagination des oisifs : Bonaparte se serait trouvé réduit en poussière avant même que la foudre l'eût frappé. Il avait donc raison de vouloir se faire un personnage poétique, au lieu de rester exposé aux commérages jacobins, qui, sous leur forme populaire, ne sont pas moins adroits que ceux des cours.

Il n'y avait point d'argent pour transporter une armée en Égypte ; et ce que Bonaparte fit surtout de condamnable, ce fut d'exciter le directoire à l'invasion de la Suisse, afin de s'emparer du trésor de Berne, que deux cents ans de sagesse et d'économie avaient amassé. La guerre avait pour prétexte la situation du pays de Vaud. Il n'est pas douteux que le pays de Vaud n'eût le droit de réclamer une existence indépendante, et qu'il ne fasse très-bien maintenant de la conserver ; mais, si l'on a blâmé les émigrés de s'être réunis aux étrangers contre la France, le même principe ne doit-il pas s'appliquer aux Suisses qui invoquaient le terrible secours des Français ? D'ailleurs il ne s'agissait pas du pays de Vaud seul, dans une guerre qui devait nécessairement compromettre l'indépendance de la Suisse entière. Cette cause me paraissait si sacrée, que je ne croyais point encore alors tout à fait impossible d'engager Bonaparte à la défendre. Dans toutes les circonstances de ma vie, les erreurs que j'ai commises en politique sont venues de l'idée que les hommes étaient toujours remuables par la vérité, si elle leur était présentée avec force.

Je restai près d'une heure tête à tête avec Bonaparte; il écoute bien et patiemment, car il veut savoir si ce que l'on lui dit pourrait l'éclairer sur ses propres affaires; mais Démosthène et Cicéron réunis ne l'entraîneraient pas au moindre sacrifice de son intérêt personnel. Beaucoup de gens médiocres appellent cela de la raison : c'est de la raison du second ordre; il y en a une plus haute, mais qui ne se devine point par le calcul seulement.

Le général Bonaparte, en causant avec moi sur la Suisse, m'objecta l'état du pays de Vaud comme un motif pour y faire entrer les troupes françaises. Il me dit que les habitants de ce pays étaient soumis aux aristocrates de Berne, et que des hommes ne pouvaient pas maintenant exister sans droits politiques. Je tempérai, tant que je le pus, cette ardeur républicaine, en lui représentant que les Vaudois étaient parfaitement libres sous tous les rapports civils, et que, quand la liberté existait de fait, il ne fallait pas, pour l'obtenir de droit, s'exposer au plus grand des malheurs, celui de voir les étrangers sur son territoire. « L'amour-propre et l'imagi- » nation, reprit le général, font tenir à l'avantage de participer » au gouvernement de son pays, et c'est une injustice que d'en » exclure une portion des citoyens. » — Rien n'est plus vrai en principe, lui dis-je, général; mais il est également vrai que c'est par ses propres efforts qu'il faut obtenir la liberté, et non en appelant comme auxiliaire une puissance nécessairement dominante. — Le mot *principe* a depuis paru très-suspect au général Bonaparte; mais alors il lui convenait de s'en servir, et il me l'objecta. J'insistai de nouveau sur le bonheur et la beauté de l'Helvétie, sur le repos dont elle jouissait depuis plusieurs siècles. « Oui sans doute, interrompit Bonaparte, mais il faut aux hom- » mes des *droits politiques; oui*, répéta-t-il, comme une chose » apprise, *oui*, *des droits politiques;* » et, changeant de conversation, parce qu'il ne voulait plus rien entendre sur ce sujet, il me parla de son goût pour la retraite, pour la campagne, pour les beaux-arts, et se donna la peine de se montrer à moi sous des rapports analogues au genre d'imagination qu'il me supposait.

Cette conversation me fit cependant concevoir l'agrément qu'on

peut lui trouver quand il prend l'air bonhomme, et parle comme d'une chose simple de lui-même et de ses projets. Cet art, le plus redoutable de tous, a captivé beaucoup de gens. A cette même époque, je revis encore quelquefois Bonaparte en société, et il me parut toujours profondément occupé des rapports qu'il voulait établir entre lui et les autres hommes, les tenant à distance, ou les rapprochant de lui, suivant qu'il croyait se les attacher plus sûrement. Quand il se trouvait avec les directeurs surtout, il craignait d'avoir l'air d'un général sous les ordres de son gouvernement, et il essayait tour à tour dans ses manières, avec cette sorte de supérieurs, la dignité ou la familiarité; mais il manquait le ton vrai de l'une et de l'autre. C'est un homme qui ne saurait être naturel que dans le commandement.

CHAPITRE XXVIII.

Invasion de la Suisse.

La Suisse étant menacée d'une invasion prochaine, je quittai Paris au mois de janvier 1798, pour aller rejoindre mon père à Coppet. Il était encore inscrit sur la liste des émigrés, et une loi positive condamnait à mort un émigré qui restait dans un pays occupé par les troupes françaises. Je fis l'impossible pour l'engager à quitter sa demeure; il ne le voulut point : *A mon âge*, disait-il, *il ne faut point errer sur la terre.* Je crois que son motif secret était de ne pas s'éloigner du tombeau de ma mère; il avait, à cet égard, une superstition de cœur qu'il n'aurait sacrifiée qu'à l'intérêt de sa famille, mais jamais au sien propre. Depuis quatre ans que la compagne de sa vie n'existait plus, il ne se passait presque pas un jour qu'il n'allât se promener près du monument où elle repose, et en partant il aurait cru l'abandonner.

Lorsque l'entrée des Français fut positivement annoncée, nous restâmes seuls, mon père et moi, dans le château de Coppet, avec mes enfants en bas âge. Le jour marqué pour la violation du territoire suisse, nos gens curieux descendirent au bas de l'avenue,

et mon père et moi, qui attendions ensemble notre sort, nous nous plaçâmes sur un balcon, d'où l'on voyait le grand chemin par lequel les troupes devaient arriver. Quoique ce fût au milieu de l'hiver, le temps était superbe, les Alpes se réfléchissaient dans le lac, et le bruit du tambour troublait seul le calme de la scène. Mon cœur battait cruellement, par la crainte de ce qui pouvait menacer mon père. Je savais que le directoire parlait de lui avec respect; mais je connaissais aussi l'empire des lois révolutionnaires sur ceux qui les avaient faites. Au moment où les troupes françaises passèrent la frontière de la confédération helvétique, je vis un officier quitter sa troupe pour monter à notre château. Une frayeur mortelle me saisit; mais ce qu'il nous dit me rassura bientôt. Il était chargé par le directoire d'offrir à mon père une sauvegarde. Cet officier, très-connu depuis sous le titre de maréchal Suchet, se conduisit à merveille pour nous, et son état-major, qu'il amena le lendemain chez mon père, suivit son exemple.

Il est impossible de ne pas trouver chez les Français, malgré les torts qu'on a pu avoir raison de leur reprocher, une facilité sociale qui fait vivre à l'aise avec eux. Néanmoins cette armée, qui avait si bien défendu l'indépendance dans son pays, voulait conquérir la Suisse entière, et pénétrer jusque dans les montagnes des petits cantons, où des hommes simples conservaient l'antique trésor de leurs vertus et de leurs usages. Sans doute Berne et d'autres villes de Suisse possédaient d'injustes priviléges, et de vieux préjugés se mêlaient à la démocratie des petits cantons; mais était-ce par la force qu'on pouvait améliorer des pays accoutumés à ne reconnaître que l'action lente et progressive du temps? Les institutions politiques de la Suisse, il est vrai, se sont perfectionnées à plusieurs égards, et, jusqu'à ces derniers temps, on aurait pu croire que la médiation même de Bonaparte avait éloigné quelques préjugés des cantons catholiques. Mais l'union et l'énergie patriotique ont beaucoup perdu depuis la révolution. L'on s'est habitué à recourir aux étrangers, à prendre part aux passions politiques des autres nations, tandis que le seul intérêt de l'Helvétie, c'est d'être pacifique, indépendante et fière.

On parlait, en 1797, de la résistance que le canton de Berne et les petits cantons démocratiques voulaient opposer à l'invasion dont ils étaient menacés. Je fis des vœux alors contre les Français pour la première fois de ma vie; pour la première fois de ma vie j'éprouvai la douloureuse angoisse de blâmer mon propre pays assez pour souhaiter le triomphe de ceux qui le combattaient. Jadis, au moment de livrer la bataille de Granson, les Suisses se prosternèrent devant Dieu, et leurs ennemis crurent qu'ils allaient rendre les armes; mais ils se relevèrent, et furent vainqueurs. Les petits cantons, en 1798, dans leur noble ignorance des choses de ce monde, envoyèrent leur contingent à Berne; ces soldats religieux se mirent à genoux devant l'église, en arrivant sur la place publique. *Nous ne redoutons pas*, disaient-ils, *les armées de la France; nous sommes quatre cents, et, si cela ne suffit pas, nous sommes prêts à faire marcher encore quatre cents autres de nos compagnons au secours de notre patrie.* Qui ne serait touché de cette grande confiance en de si faibles moyens? Mais le temps des trois cents Spartiates était passé; le nombre pouvait tout, et le dévoûment individuel luttait en vain contre les ressources d'un grand État et les combinaisons de la tactique.

Le jour de la première bataille des Suisses contre les Français, quoique Coppet soit à trente lieues de Berne, nous entendions, dans le silence de la fin du jour, les coups de canon qui retentissaient au loin à travers les échos des montagnes. On osait à peine respirer pour mieux distinguer ce bruit funeste; et, quoique toutes les probabilités fussent pour l'armée française, on espérait encore un miracle en faveur de la justice; mais le temps seul en est l'allié tout-puissant. Les troupes suisses furent vaincues en bataille rangée; les habitants se défendirent toutefois très-longtemps dans leurs montagnes; les femmes et les enfants prirent les armes; des prêtres furent massacrés au pied des autels. Mais, comme il y avait dans ce petit espace une volonté nationale, les Français furent obligés de transigner avec elle; et jamais les petits cantons n'acceptèrent la république une et indivisible, présent métaphysique que le directoire leur offrait à coups de

cutions qu'on faisait subir aux nobles et aux prêtres n'étaient plus même provoquées par la haine populaire; la guerre n'avait plus d'objet, puisque l'indépendance de la France et la limite du Rhin étaient assurées. Mais, loin de rattacher l'Europe à la France, les directeurs commençaient déjà l'œuvre funeste que Napoléon a si cruellement terminée : ils inspiraient aux nations autant d'aversion pour le gouvernement français que les princes seuls en avaient d'abord éprouvé.

On proclama la république romaine du haut du Capitole, mais il n'y avait de républicains dans la Rome de nos jours que les statues; et c'était n'avoir aucune idée de la nature de l'enthousiasme, que d'imaginer qu'en le contrefaisant on le ferait naître. Le consentement libre des peuples peut seul donner aux institutions politiques une certaine beauté native et spontanée, une harmonie naturelle qui garantisse leur durée. Le monstrueux système du despotisme dans les moyens, sous prétexte de la liberté dans le but, ne créait que des gouvernements à ressort, qu'il fallait remonter sans cesse, et qui s'arrêtaient dès qu'on cessait de les faire marcher. On donnait des fêtes à Paris avec des costumes grecs et des chars antiques, mais rien n'était fondé dans les âmes, et l'immoralité seule faisait des progrès de toutes parts; car l'opinion publique ne récompensait ni n'intimidait personne.

Une révolution avait eu lieu dans l'intérieur du directoire comme dans l'intérieur d'un sérail, sans que la nation y prît la moindre part. Les nouveaux choix étaient tombés sur des hommes tellement vulgaires, que la France, tout à fait lassée d'eux, appelait à grands cris un chef militaire; car elle ne voulait ni des jacobins, dont le souvenir lui faisait horreur, ni de la contre-révolution, que l'arrogance des émigrés rendait redoutable.

Les avocats qu'on avait appelés dans l'année 1799 à la place de directeurs, n'y développaient que les ridicules de l'autorité, sans les talents et les vertus qui la rendent utile et respectable : c'était en effet une chose singulière que la facilité avec laquelle un directeur se donnait des airs de cour, du soir au lendemain; il faut que ce ne soit pas un rôle bien difficile. Gohier, Moulins, que

sais-je? les plus inconnus des mortels, étaient-ils nommés directeurs, le jour d'après ils ne s'occupaient plus que d'eux-mêmes : ils vous parlaient de leur santé, de leurs intérêts de famille, comme s'ils étaient devenus des personnages chers à tout le monde. Ils étaient entretenus dans cette illusion par des flatteurs de bonne ou mauvaise compagnie, mais qui faisaient enfin leur métier de courtisans, en montrant à leur prince une sollicitude touchante sur tout ce qui pouvait le regarder, à condition d'en obtenir une petite audience pour une requête particulière. Ceux de ces hommes qui avaient eu des reproches à se faire pendant le règne de la terreur conservaient toujours à ce sujet une agitation remarquable. Prononciez-vous un mot qui pût se rapporter au souvenir qui les inquiétait, ils vous racontaient aussitôt leur histoire dans le plus grand détail, et quittaient tout pour vous en parler des heures entières. Reveniez-vous à l'affaire dont vous vouliez les entretenir, ils ne vous écoutaient plus. La vie de tout individu qui a commis un crime politique est toujours rattachée à ce crime, soit pour le justifier, soit pour le faire oublier à force de pouvoir.

La nation, fatiguée de cette caste révolutionnaire, en était arrivée à ce période des crises politiques où l'on croit trouver du repos par le pouvoir d'un seul. Ainsi Cromwell gouverna l'Angleterre en offrant aux hommes compromis par la révolution l'abri de son despotisme. L'on ne peut nier à quelques égards la vérité de ce mot, qu'a dit depuis Bonaparte : *J'ai trouvé la couronne de France par terre, et je l'ai ramassée;* mais c'était la nation française elle-même qu'il fallait relever.

Les Russes et les Autrichiens avaient remporté de grandes victoires en Italie; les partis se multipliaient à l'infini dans l'intérieur, et l'on entendait dans le gouvernement cette sorte de craquement qui précède la chute de l'édifice. On souhaita d'abord que le général Joubert se mît à la tête de l'État; il préféra le commandement des troupes, et se fit tuer noblement par l'ennemi, ne voulant pas survivre aux revers des armées françaises. Les vœux de tous auraient désigné Moreau pour premier magistrat de la république; et certainement ses vertus l'en rendaient digne : mais

il ne se sentait peut-être pas assez d'habileté politique pour une telle situation, et il aimait mieux s'exposer aux dangers qu'aux affaires.

Parmi les autres généraux français, on n'en connaissait guère qui fussent propres à la carrière civile. Un seul, le général Bernadotte, réunissait, comme il l'a prouvé dans la suite, les qualités d'un homme d'État et d'un grand militaire. Mais le parti républicain était le seul qui le portât alors, et ce parti n'approuvait pas plus l'usurpation de la république que les royalistes n'approuvaient celle du trône. Bernadotte se borna donc, comme nous le rappellerons dans le chapitre suivant, à rétablir les armées pendant qu'il fut ministre de la guerre. Les scrupules, de quelque genre qu'ils pussent être, n'arrêtaient pas le général Bonaparte; aussi nous allons voir comment il s'est emparé des destinées de la France, et de quelle manière il les a conduites.

QUATRIÈME PARTIE.

CHAPITRE PREMIER.

Nouvelles d'Egypte; retour de Bonaparte.

Rien n'était plus propre à frapper les esprits que la guerre d'Égypte; et, bien que la grande victoire navale remportée par Nelson près d'Aboukir en eût détruit les avantages possibles, des lettres datées du Caire, des ordres qui partaient d'Alexandrie pour arriver jusqu'aux ruines de Thèbes, vers les confins de l'Éthiopie, accroissaient la réputation d'un homme qu'on ne voyait plus, mais qui semblait de loin un phénomène extraordinaire. Il mettait à la tête de ses proclamations : *Bonaparte, général en chef, et membre de l'Institut national;* on en concluait qu'il était ami des lumières, et qu'il protégeait les lettres; mais la garantie qu'il donnait à cet égard n'était pas plus sûre que sa profession de foi mahométane, suivie de son concordat avec le pape. Il commençait déjà la mystification de l'Europe, convaincu, comme il l'est, que la science de la vie ne consiste pour chacun que dans les manœuvres de l'égoïsme. Bonaparte n'est pas seulement un homme, mais un système; et, s'il avait raison, l'espèce humaine ne serait plus ce que Dieu l'a faite. On doit donc l'examiner comme un grand problème dont la solution importe à la pensée dans tous les siècles.

En réduisant tout au calcul, Bonaparte en savait pourtant assez sur ce qu'il y a d'involontaire dans la nature des hommes, pour sentir la nécessité d'agir sur l'imagination, et sa double adresse consistait dans l'art d'éblouir les masses et de corrompre les individus.

Sa conversation avec le mufti dans la pyramide de Chéops devait enchanter les Parisiens, parce qu'elle réunissait deux choses qui les captivent : un certain genre de grandeur, et de la moquerie

tout ensemble. Les Français sont bien aises d'être émus, et de rire de ce qu'ils sont émus; le charlatanisme leur plaît, ils aident volontiers à se tromper eux-mêmes, pourvu qu'il leur soit permis, tout en se conduisant comme des dupes, de montrer par quelques bons mots que pourtant ils ne le sont pas.

Bonaparte, dans la pyramide, se servit du langage oriental. « *Gloire à Allah!* dit-il; *il n'y a de vrai Dieu que Dieu, et* » *Mahomet est son prophète. Le pain dérobé par le méchant* » *se réduit en poussière dans sa bouche.* — *Tu as parlé*, dit » le mufti, *comme le plus docte des mullahs.* — *Je puis faire* » *descendre du ciel un char de feu*, continuait Bonaparte, *et le* » *diriger sur la terre.* — *Tu es le plus grand capitaine*, ré- » pondit le mufti, *dont la puissance de Mahomet ait armé le* » *bras.* » Mahomet toutefois n'empêcha pas que sir Sidney Smith n'arrêtât, par sa brillante valeur, les succès de Bonaparte à St-Jean-d'Acre.

Lorsque Napoléon, en 1805, fut nommé roi d'Italie, il dit au général Berthier, dans un de ces moments où il causait de tout pour essayer ses idées sur les autres: « Ce Sidney Smith m'a fait » manquer ma fortune à Saint-Jean-d'Acre; je voulais partir » d'Égypte, passer par Constantinople, et prendre l'Europe à revers » pour arriver à Paris. » Cette fortune manquée paraissait alors néanmoins en assez bon état. Quoi qu'il en soit de ses regrets, gigantesques comme les entreprises qui les ont suivis, le général Bonaparte trouva le moyen de faire passer ses revers en Égypte pour des succès; et, bien que son expédition n'eût d'autres résultats que la ruine de la flotte et la destruction d'une de nos plus belles armées, on l'appela le vainqueur de l'Orient.

Bonaparte, s'emparant avec habileté de l'enthousiasme des Français pour la gloire militaire, associa leur amour-propre à ses victoires comme à ses défaites. Il prit par degrés la place que tenait la révolution dans toutes les têtes, et reporta sur son nom seul tout le sentiment national qui avait grandi la France aux yeux des étrangers.

Deux de ses frères, Lucien et Joseph, siégeaient au conseil des

Cinq-Cents, et tous les deux, dans des genres différents, avaient assez d'esprit et de talents pour être éminemment utiles au général. Ils veillaient pour lui sur l'état des affaires, et, quand le moment fut venu, ils lui conseillèrent de revenir en France. Les armées étaient alors battues en Italie, et, pour la plupart, désorganisées par les fautes de l'administration. Les jacobins commençaient à se remontrer, le directoire était sans considération et sans force : Bonaparte reçut toutes ces nouvelles en Égypte; et, après s'être enfermé quelques heures pour les méditer, il se résolut à partir. Cet aperçu rapide et sûr des circonstances est précisément ce qui le distingue, et l'occasion ne s'est jamais offerte à lui en vain. On a beaucoup répété qu'en s'éloignant alors, il avait déserté son armée. Sans doute il est un genre d'exaltation désintéressée qui n'aurait pas permis à un guerrier de se séparer ainsi de ceux qui l'avaient suivi, et qu'il laissait dans la détresse. Mais le général Bonaparte courait de tels risques en traversant la mer couverte de vaisseaux anglais; le dessein qui l'appelait en France était en lui-même si hardi, qu'il est absurde de traiter de lâcheté son départ d'Egypte. Il ne faut pas attaquer un être de ce genre par les déclamations communes : tout homme qui a produit un grand effet sur les autres hommes doit être approfondi pour être jugé.

Un reproche d'une nature beaucoup plus grave, c'est l'absence totale d'humanité que le général Bonaparte manifesta dans sa campagne d'Egypte. Toutes les fois qu'il a trouvé quelque avantage dans la cruauté, il se l'est permise, sans que pour cela sa nature fût sanguinaire. Il n'a pas plus d'envie de verser le sang, qu'un homme raisonnable n'a envie de dépenser de l'argent quand cela n'est pas nécessaire; mais ce qu'il appelle la nécessité, c'est son ambition; et, lorsque cette ambition était compromise, il n'admettait pas même un moment qu'il pût hésiter à sacrifier les autres à lui; et ce que nous nommons la conscience ne lui a jamais paru que le nom poétique de la duperie.

CHAPITRE II.

Révolution du 18 brumaire.

Dans le temps qui s'était écoulé depuis les lettres que les frères de Bonaparte lui avaient écrites en Egypte pour le rappeler, les affaires avaient singulièrement changé de face en France. Le général Bernadotte, nommé ministre de la guerre, avait en peu de mois réorganisé les armées. L'extrême activité de ce général réparait tous les maux que la négligence avait causés. Un jour, comme il passait en revue les jeunes gens de Paris qui allaient partir pour la guerre : *Enfants*, leur dit-il, *il y a sûrement parmi vous de grands capitaines.* Ces simples paroles électrisaient les âmes, en rappelant l'un des premiers avantages des institutions libres, l'émulation qu'elles excitent dans toutes les classes.

Les Anglais avaient fait une descente en Hollande, mais ils en étaient déjà repoussés. Les Russes avaient été battus à Zurich par Masséna ; les armées françaises reprenaient l'offensive en Italie. Ainsi, quand le général Bonaparte revint, la Suisse, la Hollande et le Piémont étaient encore sous l'influence française ; la barrière du Rhin, conquise par la république, ne lui était point disputée, et la force de la France était en équilibre avec celle des autres États de l'Europe. Pouvait-on imaginer alors que de toutes les combinaisons que le sort offrait à la France, celle qui devait la conduire à être conquise et subjuguée était de prendre pour chef le plus habile des généraux? La tyrannie anéantit jusqu'aux forces militaires mêmes auxquelles elle a tout sacrifié.

Ce n'étaient donc plus les revers de la France au dehors qui faisaient désirer Bonaparte en 1799 ; mais la peur que causaient les jacobins le servit puissamment. Ils n'avaient plus de moyens, et leur apparition n'était que celle d'un spectre qui vient remuer des cendres ; mais c'en était assez pour ranimer la haine qu'ils inspiraient, et la nation se précipita dans les bras de Bonaparte en fuyant un fantôme.

Le président du directoire avait dit, le 10 août de l'année même où Bonaparte se fit consul : *La royauté ne se relèvera jamais; on ne verra plus ces hommes qui se disaient délégués du ciel pour opprimer avec plus de sécurité la terre, et qui ne voyaient dans la France que leur patrimoine, dans les Français que leurs sujets, et dans les lois que l'expression de leur bon plaisir.* Ce qu'on ne devait plus voir, on le vit bientôt néanmoins; et ce que la France souhaitait en appelant Bonaparte, le repos et la paix, était précisément ce que son caractère repoussait comme un élément dans lequel il ne pouvait vivre.

Lorsque César renversa la république romaine, il avait à combattre Pompée et les plus illustres patriciens de son temps; Cicéron et Caton luttaient contre lui : tout était grandeur en opposition à la sienne. Le général Bonaparte ne rencontra que des adversaires dont les noms ne valent pas la peine d'être cités. Si le directoire même avait été dans toute sa force passée, il aurait dit, comme Rewbell, lorsqu'on lui faisait craindre que le général Bonaparte n'offrît sa démission : *Eh bien! acceptons-la, car la république ne manquera jamais d'un général pour commander ses armées.* En effet, ce qui avait rendu les armées de la république française redoutables jusqu'alors, c'était de n'avoir eu besoin d'aucun homme en particulier pour les conduire. La liberté développe dans une grande nation tous les talents qu'exigent les circonstances.

Le 18 brumaire précisément, j'arrivai de Suisse à Paris; et, comme je changeais de chevaux, à quelques lieues de la ville, on me dit que le directeur Barras venait de passer, retournant à sa terre de Grosbois, accompagné par des gendarmes. Les postillons racontaient les nouvelles du jour, et cette façon populaire de les apprendre leur donnait encore plus de vie. C'était la première fois, depuis la révolution, qu'on entendait un nom propre dans toutes les bouches. Jusqu'alors on disait : L'assemblée constituante a fait telle chose, le peuple, la convention; maintenant on ne parlait plus que de cet homme qui devait se mettre à la place de tous, et rendre l'espèce humaine anonyme, en accaparant la

célébrité pour lui seul, et en empêchant tout être existant de pouvoir jamais en acquérir.

Le soir même de mon arrivée, j'appris que, pendant les cinq semaines que le général Bonaparte avait passées à Paris depuis son retour, il avait préparé les esprits à la révolution qui venait d'éclater. Tous les partis s'étaient offerts à lui, et il leur avait donné de l'espoir à tous. Il avait dit aux jacobins qu'il les préserverait du retour de l'ancienne dynastie; il avait au contraire laissé les royalistes se flatter qu'il rétablirait les Bourbons; il avait fait dire à Sieyès qu'il lui donnerait les moyens de mettre au jour la constitution qu'il tenait dans un nuage depuis dix ans; il avait surtout captivé le public, qui n'est d'aucun parti, par des protestations générales d'amour de l'ordre et de la tranquillité. On lui parla d'une femme dont le directoire avait fait saisir les papiers; il se récria sur l'absurde atrocité de tourmenter les femmes, lui qui en a tant condamné selon son caprice à des exils sans terme; il ne parlait que de la paix, lui qui a introduit la guerre éternelle dans le monde. Enfin, il y avait dans sa manière une hypocrisie doucereuse qui faisait un odieux contraste avec ce qu'on savait de sa violence. Mais, après une tourmente de dix années, l'enthousiasme des idées avait fait place dans les hommes de la révolution aux craintes et aux espérances qui les concernaient personnellement. Au bout d'un certain temps, les idées reviennent; mais la génération qui a eu part à de grands troubles civils n'est presque jamais capable d'établir la liberté : elle s'est trop souillée pour accomplir une œuvre si pure.

La révolution de France n'a plus été, depuis le 18 fructidor, qu'une succession continuelle d'hommes qui se perdaient en préférant leur intérêt à leur devoir : ils donnaient du moins ainsi une grande leçon à leurs successeurs.

Bonaparte ne rencontra point d'obstacles pour arriver au pouvoir. Moreau n'était pas entreprenant dans les affaires civiles; le général Bernadotte demanda vivement au directoire de le rappeler au ministère de la guerre. Sa nomination fut écrite, mais le courage manqua pour la signer. Presque tous les militaires se ral-

lièrent donc à Bonaparte ; car, en se mêlant encore une fois des révolutions intérieures, ils étaient résolus à placer un des leurs à la tête de l'État, afin de s'assurer ainsi les récompenses qu'ils voulaient obtenir.

Un article de la constitution qui permettait au conseil des Anciens de transférer le corps législatif dans une autre ville que Paris, fut le moyen dont on se servit pour amener le renversement du directoire.

Le conseil des Anciens ordonna, le 18 brumaire, que le corps législatif se transportât à St-Cloud le lendemain 19, parce qu'on pouvait y faire agir plus facilement la force militaire. Le 18 au soir, la ville entière était agitée par l'attente de la grande journée du lendemain ; et sans aucun doute la majorité des honnêtes gens, craignant le retour des jacobins, souhaitait alors que le général Bonaparte eût l'avantage. Mon sentiment, je l'avoue, était fort mélangé. La lutte étant une fois engagée, une victoire momentanée des jacobins pouvait amener des scènes sanglantes ; mais j'éprouvais néanmoins, à l'idée du triomphe de Bonaparte, une douleur que je pourrais appeler prophétique.

Un de mes amis, présent à la séance de Saint-Cloud, m'envoyait des courriers d'heure en heure : une fois il me manda que les jacobins allaient l'emporter, et je me préparais à quitter de nouveau la France ; l'instant d'après j'appris que le général Bonaparte avait triomphé, les soldats ayant dispersé la représentation nationale ; et je pleurai, non la liberté, elle n'exista jamais en France, mais l'espoir de cette liberté sans laquelle il n'y a pour ce pays que honte et malheur. Je me sentais dans cet instant une difficulté de respirer qui est devenue depuis, je crois, la maladie de tous ceux qui ont vécu sous l'autorité de Bonaparte.

On a parlé diversement de la manière dont s'est accomplie cette révolution du 18 brumaire. Ce qui importe surtout, c'est d'observer dans cette occasion les traits caractéristiques de l'homme qui a été près de quinze ans le maître du continent européen. Il se rendit à la barre du conseil des Anciens, et voulut les entraîner en leur parlant avec chaleur et avec noblesse ; mais il ne sait pas

s'exprimer dans le langage soutenu; ce n'est que dans la conversation familière que son esprit mordant et décidé se montre à son avantage; d'ailleurs, comme il n'a d'enthousiasme véritable sur aucun sujet, il n'est éloquent que dans l'injure, et rien ne lui était plus difficile que de s'astreindre, en improvisant, au genre de respect qu'il faut pour une assemblée qu'on veut convaincre. Il essaya de dire au conseil des Anciens : *Je suis le dieu de la guerre et de la fortune; suivez-moi.* Mais il se servait de ces paroles pompeuses par embarras, à la place de celles qu'il aurait aimé leur dire : *Vous êtes tous des misérables, et je vous ferai fusiller, si vous ne m'obéissez pas.*

Le 19 brumaire, il arriva dans le conseil des Cinq-Cents, les bras croisés, avec un air très-sombre, et suivi de deux grands grenadiers qui protégeaient sa petite stature. Les députés appelés jacobins poussèrent des hurlements en le voyant entrer dans la salle; son frère Lucien, bien heureusement pour lui, était alors président; il agitait en vain la sonnette pour rétablir l'ordre; les cris de *traître* et d'*usurpateur* se faisaient entendre de toutes parts; et l'un des députés, compatriote de Bonaparte, le Corse Aréna, s'approcha de ce général, et le secoua fortement par le collet de son habit. On a supposé, mais sans fondement, qu'il avait un poignard pour le tuer. Son action cependant effraya Bonaparte, et il dit aux grenadiers qui étaient à côté de lui, en laissant tomber sa tête sur l'épaule de l'un d'eux : *Tirez-moi d'ici.* Les grenadiers l'enlevèrent du milieu des députés qui l'entouraient, ils le portèrent hors de la salle en plein air; et, dès qu'il y fut, sa présence d'esprit lui revint. Il monta à cheval à l'instant même; et, parcourant les rangs de ses grenadiers, il les détermina bientôt à ce qu'il voulait d'eux.

Dans cette circonstance, comme dans beaucoup d'autres, on a remarqué que Bonaparte pouvait se troubler quand un autre danger que celui de la guerre était en face de lui, et quelques personnes en ont conclu bien ridiculement qu'il manquait de courage. Certes on ne peut nier son audace; mais, comme il n'est rien, pas même brave, d'une façon généreuse, il s'ensuit qu'il ne s'ex-

pose jamais que quand cela peut être utile. Il serait très-fâché d'être tué, parce que c'est un revers, et qu'il veut en tout du succès; il en serait aussi fâché, parce que la mort déplaît à son imagination; mais il n'hésite pas à hasarder sa vie, lorsque, suivant sa manière de voir, la partie vaut le risque de l'enjeu, s'il est permis de s'exprimer ainsi.

Après que le général Bonaparte fut sorti de la salle des Cinq-Cents, les députés qui lui étaient opposés demandèrent avec véhémence qu'il fût mis hors la loi, et c'est alors que son frère Lucien, président de l'assemblée, lui rendit un éminent service, en se refusant, malgré toutes les instances qu'on lui faisait, à mettre cette proposition aux voix. S'il y avait consenti, le décret aurait passé, et personne ne peut savoir l'impression que ce décret eût encore produite sur les soldats : ils avaient constamment abandonné depuis dix ans ceux de leurs généraux que le pouvoir législatif avait proscrits; et, bien que la représentation nationale eût perdu son caractère de légalité par le 18 fructidor, la ressemblance des mots l'emporte souvent sur la diversité des choses. Le général Bonaparte se hâta d'envoyer la force armée prendre Lucien pour le mettre en sûreté hors de la salle; et, dès qu'il fut sorti, les grenadiers entrèrent dans l'orangerie, où les députés étaient rassemblés, et les chassèrent en marchant en avant d'une extrémité de la salle à l'autre, comme s'il n'y avait eu personne. Les députés, repoussés contre le mur, furent forcés de s'enfuir par la fenêtre dans les jardins de Saint-Cloud, avec leurs toges sénatoriales. On avait déjà proscrit des représentants du peuple en France; mais c'était la première fois, depuis la révolution, qu'on rendait l'état civil ridicule en présence de l'état militaire; et Bonaparte, qui voulait fonder son pouvoir sur l'avilissement des corps aussi bien que sur celui des individus, jouissait d'avoir su, dès les premiers instants, détruire la considération des députés du peuple. Du moment que la force morale de la représentation nationale était anéantie, un corps législatif, quel qu'il fût, n'offrait aux yeux des militaires qu'une réunion de cinq cents hommes

beaucoup moins forts et moins dispos qu'un bataillon du même nombre, et ils ont toujours été prêts depuis, si leur chef le commandait, à redresser les diversités d'opinion comme des fautes de discipline.

Dans les comités des Cinq-Cents, en présence des officiers de sa suite et de quelques amis des directeurs, le général Bonaparte tint un discours qui fut imprimé dans les journaux du temps. Ce discours offre un rapprochement singulier, et que l'histoire doit recueillir. *Qu'ont-ils fait*, dit-il en parlant des directeurs, *de cette France que je leur ai laissée si brillante? Je leur avais laissé la paix, et j'ai retrouvé la guerre; je leur avais laissé des victoires, et j'ai retrouvé des revers. Enfin qu'ont-ils fait de cent mille Français que je connnaissais, mes compagnons d'armes, et qui sont morts maintenant?* Puis, terminant tout à coup sa harangue d'un ton plus calme, il ajouta : *Cet état de choses ne peut durer; il nous mènerait dans trois ans au despotisme.* Bonaparte s'est chargé de hâter l'accomplissement de sa prédiction.

Mais ne serait-ce pas une grande leçon pour l'espèce humaine, si ces directeurs, hommes très-peu guerriers, se relevaient de leur poussière, et demandaient compte à Napoléon de la barrière du Rhin et des Alpes, conquise par la république; compte des étrangers arrivés deux fois à Paris; compte de trois millions de Français qui ont péri depuis Cadix jusqu'à Moscou; compte surtout de cette sympathie que les nations ressentaient pour la cause de la liberté en France, et qui s'est maintenant changée en aversion invétérée? Certes les directeurs n'en seraient pas pour cela plus à louer; mais on devrait conclure que de nos jours une nation éclairée ne peut rien faire de pis que de se remettre entre les mains d'un homme. Le public a plus d'esprit qu'aucun individu maintenant, et les institutions rallient les opinions beaucoup plus sagement que les circonstances. Si la nation française, au lieu de choisir ce fatal étranger, qui l'a exploitée pour son propre compte, et mal exploitée même sous ce rapport; si la nation française,

dis-je, alors si imposante, malgré toutes ses fautes, s'était constituée elle-même, en respectant les leçons que dix ans d'expérience venaient de lui donner, elle serait encore la lumière du monde.

CHAPITRE III.

Comment la constitution consulaire fut établie.

Le sortilége le plus puissant dont Bonaparte se soit servi pour fonder son pouvoir, c'est, comme nous l'avons déjà dit, la terreur qu'inspirait le nom seul du jacobinisme, bien que tous les hommes capables de réflexion sachent parfaitement que ce fléau ne peut renaître en France. On se donne volontiers l'air de craindre les partis battus, pour motiver des mesures générales de rigueur. Tous ceux qui veulent favoriser l'établissement du despotisme rappellent avec violence les forfaits commis par la démagogie. C'est une tactique très-facile; aussi Bonaparte paralysait-il toute espèce de résistance à ses volontés par ces mots : *Voulez-vous que je vous livre aux jacobins?* Et la France alors pliait devant lui, sans que des hommes énergiques osassent lui répondre : *Nous saurons combattre les jacobins et vous.* Enfin même alors on ne l'aimait pas, mais on le préférait; il s'est presque toujours offert en concurrence avec une autre crainte, afin de faire accepter sa puissance comme un moindre mal.

Une commission, composée de cinquante membres des Cinq-Cents et des Anciens, fut chargée de discuter avec le général Bonaparte la constitution qu'on allait proclamer. Quelques-uns de ces membres, qui avaient sauté la veille par la fenêtre pour échapper aux baïonnettes, traitaient sérieusement les questions abstraites des lois nouvelles, comme si l'on avait pu supposer encore que leur autorité serait respectée. Ce sang-froid pouvait être beau s'il eût été joint à de l'énergie; mais on ne discutait les questions abstraites que pour établir une tyrannie, comme du temps de Cromwell on cherchait dans la Bible des passages pour autoriser le pouvoir absolu.

Bonaparte laissait ces hommes, accoutumés à la tribune, dissiper en paroles leur reste de caractère; mais, quand ils approchaient, par la théorie, trop près de la pratique, il abrégeait toutes les difficultés en les menaçant de ne plus se mêler de leurs affaires, c'est-à-dire de les terminer par la force. Il se complaisait assez dans ces longues discussions, parce qu'il aime beaucoup lui-même à parler. Son genre de dissimulation en politique n'est pas le silence; il aime mieux dérouter les esprits par un tourbillon de discours, qui fait croire tour à tour aux choses le plus opposées. En effet on trompe souvent mieux en parlant qu'en se taisant. Le moindre signe trahit ceux qui se taisent; mais, quand on a l'impudeur de mentir activement, on peut agir davantage sur la conviction. Bonaparte se prêtait donc aux arguties d'un comité qui discutait l'établissement d'un ordre social comme la composition d'un livre. Il n'était pas alors question de corps anciens à ménager, de priviléges à conserver, ou même d'usages à respecter: la révolution avait tellement dépouillé la France de tous les souvenirs du passé, qu'aucune base antique ne gênait le plan de la constitution nouvelle.

Heureusement pour Bonaparte, il n'était pas même nécessaire, dans une pareille discussion, d'avoir recours à des connaissances approfondies; il suffisait de combattre contre des raisonnements, espèce d'armes dont il se jouait à son gré, et auxquelles il opposait, quand cela lui convenait, une logique où tout était inintelligible, excepté sa volonté. Quelques personnes ont cru que Bonaparte avait une grande instruction sur tous les sujets, parce qu'il a fait à cet égard, comme à tant d'autres, usage de son charlatanisme. Mais, comme il a peu lu dans sa vie, il ne sait que ce qu'il a recueilli par la conversation. Le hasard peut faire qu'il vous dise, sur un sujet quelconque, une chose très-détaillée et même très-savante, s'il a rencontré quelqu'un qui l'en ait informé la veille; mais, l'instant d'après, on découvre qu'il ne sait pas ce que tous les gens instruits ont appris dès leur enfance. Sans doute il faut avoir beaucoup d'esprit d'un certain genre, de l'esprit d'adresse, pour déguiser ainsi son ignorance; toutefois il n'y a que les personnes

éclairées par des études sincères et suivies, qui puissent avoir des idées vraies sur le gouvernement des peuples. La vieille doctrine de la perfidie n'a réussi à Bonaparte que parce qu'il y joignait le prestige de la victoire. Sans cette association fatale, il n'y aurait pas deux manières de voir un tel homme.

On nous racontait tous les soirs les séances de Bonaparte avec son comité; et ces récits auraient pu nous amuser, s'ils ne nous avaient pas profondément attristés sur le sort de la France. La servilité de l'esprit de courtisan commençait à se développer dans les hommes qui avaient montré le plus d'âpreté révolutionnaire. Ces féroces jacobins préludaient aux rôles de barons et de comtes qui leur étaient destinés par la suite, et tout annonçait que leur intérêt personnel serait le vrai protée qui prendrait à volonté les formes les plus diverses.

Pendant cette discussion, je rencontrai un conventionnel que je ne nommerai point; car pourquoi nommer, quand la vérité du tableau ne l'exige pas? Je lui exprimai mes alarmes sur la liberté. « Oh! me répondit-il, madame, nous en sommes arrivés au point » de ne plus songer à sauver les principes de la révolution, mais » seulement les hommes qui l'ont faite. » Certes ce vœu n'était pas celui de la France.

On croyait que Sieyès présenterait toute rédigée cette fameuse constitution dont on parlait depuis dix ans comme de l'arche d'alliance qui devait réunir tous les partis; mais, par une bizarrerie singulière, il n'avait rien d'écrit sur ce sujet. La supériorité de l'esprit de Sieyès ne saurait l'emporter sur la misanthropie de son caracère; la race humaine lui déplaît, et il ne sait pas traiter avec elle: on dirait qu'il voudrait avoir affaire à autre chose qu'à des hommes, et qu'il renonce à tout, faute de pouvoir trouver sur la terre une espèce plus selon son goût. Bonaparte, qui ne perdait son temps ni dans la contemplation des idées abstraites, ni dans le découragement de l'humeur, aperçut très-vite en quoi le système de Sieyès pouvait lui être utile; c'était parce qu'il anéantissait très-artistement les élections populaires: Sieyès y substituait des listes de candidats sur lesquelles le sénat devait choisir

les membres du corps législatif et du tribunat; car on mettait, je ne sais pourquoi, trois corps dans cette constitution, et même quatre, si l'on y comprend le conseil d'État, dont Bonaparte s'est si bien servi depuis. Quand le choix des députés n'est pas purement et directement fait par le peuple, il n'y a plus de gouvernement représentatif; des institutions héréditaires peuvent accompagner celle de l'élection, mais c'est en elle que consiste la liberté. Aussi l'important pour Bonaparte était-il de paralyser l'élection populaire, parce qu'il savait bien qu'elle est inconciliable avec le despotisme.

Dans cette constitution, le tribunat, composé de cent personnes, devait parler, et le corps législatif, composé de deux cent cinquante, devait se taire; mais on ne concevait pas pourquoi l'on donnait à l'un cette permission, en imposant à l'autre cette contrainte. Le tribunat et le corps législatif n'étaient point assez nombreux en proportion de la population de la France, et toute l'importance politique devait se concentrer dans le sénat conservateur, qui réunissait tous les pouvoirs, hors un seul, celui qui naît de l'indépendance de fortune. Les sénateurs n'existaient que par les appointements qu'ils recevaient du pouvoir exécutif. Le sénat n'était en effet que le masque de la tyrannie; il donnait aux ordres d'un seul l'apparence d'être discutés par plusieurs.

Quand Bonaparte fut assuré de n'avoir affaire qu'à des hommes payés, divisés en trois corps, et nommés les uns par les autres, il se crut certain d'atteindre son but. Ce beau nom de tribun signifiait des pensions pour cinq ans; ce grand nom de sénateur signifiait des canonicats à vie, et il comprit bien vite que les uns voudraient acquérir ce que les autres désireraient conserver. Bonaparte se faisait dire sa volonté sur divers tons, tantôt par la voix sage du sénat, tantôt par les cris commandés des tribuns, tantôt par le scrutin silencieux du corps législatif; et ce chœur à trois parties était censé l'organe de la nation, quoiqu'un même maître en fût le coryphée.

L'œuvre de Sieyès fut sans doute altérée par Bonaparte. Sa vue longue d'oiseau de proie lui fit découvrir et supprimer tout ce qui,

dans les institutions proposées, pouvait un jour amener quelque résistance; mais Sieyès avait perdu la liberté, en substituant quoi que ce fût à l'élection populaire.

Bonaparte lui-même n'aurait peut-être pas été assez fort pour opérer alors un tel changement dans les principes généralement admis; il fallait que le philosophe servît à cet égard les desseins de l'usurpateur. Non assurément que Sieyès voulût établir la tyrannie en France, on doit lui rendre la justice qu'il n'y a jamais pris part; et d'ailleurs un homme d'autant d'esprit ne peut aimer l'autorité d'un seul, si ce seul n'est pas lui-même. Mais, par sa métaphysique, il embrouilla la question la plus simple, celle de l'élection; et c'est à l'ombre de ces nuages que Bonaparte s'introduisit impunément dans le despotisme.

CHAPITRE IV.

Des progrès du pouvoir absolu de Bonaparte.

On ne saurait trop observer les premiers symptômes de la tyrannie; car, quand elle a grandi à un certain point, il n'est plus temps de l'arrêter. Un seul homme enchaîne la volonté d'une multitude d'individus dont la plupart, pris séparément, souhaiteraient d'être libres, mais qui néanmoins se soumettent, parce que chacun d'eux redoute l'autre, et n'ose lui communiquer franchement sa pensée. Souvent il suffit d'une minorité très-peu nombreuse pour faire face tour à tour à chaque portion de la majorité qui s'ignore elle-même.

Malgré les diversités de temps et de lieux, il y a des points de ressemblance entre l'histoire de toutes les nations tombées sous le joug. C'est presque toujours après de longs troubles civils que la tyrannie s'établit, parce qu'elle offre à tous les partis épuisés et craintifs l'espoir de trouver en elle un abri. Bonaparte a dit de lui-même, avec raison, qu'il savait jouer à merveille de l'instrument du pouvoir. En effet, comme il ne tient à aucune idée, et qu'il n'est arrêté par aucun obstacle, il se présente dans l'arène des

circonstances en athlète aussi souple que vigoureux, et son premier coup d'œil lui fait connaître ce qui, dans chaque personne, ou dans chaque association d'hommes, peut servir à ses desseins personnels. Son plan, pour parvenir à dominer la France, se fonda sur trois bases principales : contenter les intérêts des hommes aux dépens de leurs vertus, dépraver l'opinion par des sophismes, et donner à la nation pour but la guerre au lieu de la liberté. Nous le verrons suivre ces diverses routes avec une rare habileté. Les Français, hélas ! ne l'ont que trop bien secondé ; néanmoins c'est à son funeste génie surtout qu'il faut s'en prendre ; car, les gouvernements arbitraires ayant empêché de tout temps que cette nation n'eût des idées fixes sur aucun sujet, Bonaparte a fait mouvoir ses passions sans avoir à lutter contre ses principes. Il pouvait dès lors honorer la France, et s'affermir lui-même par des institutions respectables ; mais le mépris de l'espèce humaine a tout desséché dans son âme, et il a cru qu'il n'existait de profondeur que dans la région du mal.

Nous avons déjà vu que le général Bonaparte fit décréter une constitution dans laquelle il n'existait point de garanties. De plus, il eut grand soin de laisser subsister les lois émises pendant la révolution, afin de prendre à son gré l'arme qui lui convenait dans cet arsenal détestable. Les commissions extraordinaires, les déportations, les exils, l'esclavage de la presse, ces mesures malheureusement prises au nom de la liberté, étaient fort utiles à la tyrannie. Il mettait en avant, pour les adopter, tantôt la raison d'État, tantôt la nécessité des temps, tantôt l'activité de ses adversaires, tantôt le besoin de maintenir le calme. Telle est l'artillerie des phrases qui fondent le pouvoir absolu, car les circonstances ne finissent jamais, et plus on veut comprimer par des mesures illégales, plus on fait de mécontents qui motivent la nécessité de nouvelles injustices. C'est toujours à demain qu'on remet l'établissement de la loi, et c'est un cercle vicieux dont on ne peut sortir, car l'esprit public qu'on attend pour permettre la liberté ne saurait résulter que de cette liberté même.

La constitution donnait à Bonaparte deux collègues ; il choisit

avec une sagacité singulière, pour ses consuls adjoints, deux hommes qui ne servaient qu'à déguisser son unité despotique : l'un, Cambacérès, jurisconsulte d'une grande instruction, mais qui avait appris, dans la convention, à plier méthodiquement devant la terreur; et l'autre, Lebrun, homme d'un esprit très-cultivé et de manières très-polies, mais qui s'était formé sous le chancelier Maupeou, sous ce ministre qui avait substitué un parlement nommé par lui à ceux de France, ne trouvant pas encore assez d'arbitraire dans la monarchie telle qu'elle était alors. Cambacérès était l'interprète de Bonaparte auprès des révolutionnaires, et Lebrun auprès des royalistes; l'un et l'autre traduisaient le même texte en deux langues différentes. Deux habiles ministres avaient aussi chacun pour mission d'adapter l'ancien et le nouveau régime au mélange du troisième. Le premier, grand seigneur engagé dans la révolution, disait aux royalistes qu'il leur convenait de retrouver les institutions monarchiques, en renonçant à l'ancienne dynastie. Le second, un homme des temps funestes, mais néanmoins prêt à servir au rétablissement des cours, prêchait aux républicains la nécessité d'abandonner leurs opinions politiques, pourvu qu'ils pussent conserver leurs places. Parmi ces chevaliers de la circonstance, Bonaparte, le grand maître, savait la créer, et les autres manœuvraient selon le vent que ce génie des orages avait soufflé dans les voiles.

L'armée politique du premier consul était composée de transfuges des deux partis. Les royalistes lui sacrifiaient leur fidélité envers les Bourbons, et les patriotes leur attachement à la liberté; ainsi donc aucune façon de penser indépendante ne pouvait se montrer sous son règne, car il pardonnait plus volontiers un calcul égoïste qu'une opinion désintéressée. C'était par le mauvais côté du cœur humain qu'il croyait pouvoir s'en emparer.

Bonaparte prit les Tuileries pour sa demeure, et ce fut un coup de partie que le choix de cette habitation. On avait vu là le roi de France, les habitudes monarchiques y étaient encore présentes à tous les yeux, et il suffisait, pour ainsi dire, de laisser faire les murs pour tout rétablir. Vers les derniers jours du dernier siècle,

je vis entrer le premier consul dans le palais bâti par les rois; et, quoique Bonaparte fût bien loin encore de la magnificence qu'il a développée depuis, l'on voyait déjà dans tout ce qui l'entourait un empressement de se faire courtisan à l'orientale, qui dut lui persuader que gouverner la terre était chose bien facile. Quand sa voiture fut arrivée dans la cour des Tuileries, ses valets ouvrirent la portière et précipitèrent le marche-pied avec une violence qui semblait dire que les choses physiques elles-mêmes étaient insolentes, quand elles retardaient un instant la marche de leur maître. Lui ne regardait ni ne remerciait personne, comme s'il avait craint qu'on pût le croire sensible aux hommages mêmes qu'il exigeait. En montant l'escalier au milieu de la foule qui se pressait pour le suivre, ses yeux ne se portaient ni sur aucun objet, ni sur aucune personne en particulier; il y avait quelque chose de vague et d'insouciant dans sa physionomie, et ses regards n'exprimaient que ce qu'il lui convient toujours de montrer, l'indifférence pour le sort, et le dédain pour les hommes.

Ce qui servait singulièrement le pouvoir de Bonaparte, c'est qu'il n'avait rien à ménager que la masse. Toutes les existences individuelles étaient anéanties par dix ans de troubles, et rien n'agit sur un peuple comme les succès militaires; il faut une grande puissance de raison pour combattre ce penchant, au lieu d'en profiter. Personne en France ne pouvait croire sa situation assurée : les hommes de toutes les classes, ruinés ou enrichis, bannis ou récompensés, se trouvaient également un à un, pour ainsi dire, entre les mains du pouvoir. Des milliers de Français étaient portés sur la liste des émigrés; d'autres milliers étaient acquéreurs de biens nationaux; des milliers étaient proscrits comme prêtres ou comme nobles; d'autres milliers craignaient de l'être pour leurs faits révolutionnaires. Bonaparte, qui marchait toujours entre deux intérêts contraires, se gardait bien de mettre un terme à ces inquiétudes par des lois fixes qui pussent faire connaître à chacun ses droits. Il rendait à tel ou tel ses biens, à tel ou tel il les ôtait pour toujours. Un arrêté sur la restitution des bois réduisait l'un à la misère, l'autre retrouvait fort au delà

de ce qu'il avait possédé. Il rendait quelquefois les biens du père au fils, ceux du frère aîné au frère cadet, selon qu'il était content ou mécontent de leur attachement à sa personne. Il n'y avait pas un Français qui n'eût quelque chose à demander au gouvernement, et ce quelque chose c'était la vie; car alors la faveur consistait non dans le frivole plaisir qu'elle peut donner, mais dans l'espérance de revoir sa patrie, et de retrouver au moins une portion de ce qu'on possédait. Le premier consul s'était réservé la faculté de disposer, sous un prétexte quelconque, du sort de tous et de chacun. Cet état inouï de dépendance excuse à beaucoup d'égards la nation. Peut-on, en effet, s'attendre à l'héroïsme universel? et ne faut-il pas de l'héroïsme pour s'exposer à la ruine et au bannissement qui pesaient sur toutes les têtes par l'application d'un décret quelconque? Un concours unique de circonstances mettait à la disposition d'un homme les lois de la terreur, et la force militaire créée par l'enthousiasme républicain. Quel héritage pour un habile despote!

Ceux, parmi les Français, qui cherchaient à résister au pouvoir toujours croissant du premier consul, devaient invoquer la liberté pour lutter avec succès contre lui. Mais, à ce mot, les aristocrates et les ennemis de la révolution criaient au jacobinisme, et secondaient ainsi la tyrannie, dont ils ont voulu depuis faire retomber le blâme sur leurs adversaires.

Pour calmer les jacobins, qui ne s'étaient pas encore tous ralliés à cette cour, dont ils ne comprenaient pas bien le sens, on répandait des brochures dans lesquelles on disait que l'on ne devait pas craindre que Bonaparte voulût ressembler à César, à Cromwell ou à Monk; rôles usés, disait-on, qui ne conviennent plus au siècle. Il n'est pas bien sûr cependant que les événements de ce monde ne se répètent pas, quoique cela soit interdit aux auteurs des pièces nouvelles; mais ce qui importait alors, c'était de fournir une phrase à tous ceux qui voulaient être trompés d'une manière décente. La vanité française commença dès lors à se porter sur l'art de la diplomatie: la nation entière, à qui l'on disait le secret de la comédie, était flattée de la confidence, et se

complaisait dans la réserve intelligente que l'on exigeait d'elle.

On soumit bientôt les nombreux journaux qui existaient en France à la censure la plus rigoureuse, mais en même temps la mieux combinée; car il ne s'agissait pas de commander le silence à une nation qui a besoin de faire des phrases, dans quelque sens que ce soit, comme le peuple romain avait besoin de voir les jeux du cirque. Bonaparte établit dès lors cette tyrannie bavarde dont il a tiré depuis un si grand avantage. Les feuilles périodiques répétaient toutes la même chose chaque jour, sans que jamais il fût permis de les contredire. La liberté des journaux diffère à plusieurs égards de celle des livres. Les journaux annoncent les nouvelles dont toutes les classes de personnes sont avides; et la découverte de l'imprimerie, loin d'être, comme on l'a dit, la sauvegarde de la liberté, serait l'arme la plus terrible du despotisme, si les journaux, qui sont la seule lecture des trois quarts de la nation, étaient exclusivement soumis à l'autorité. Car, de même que les troupes réglées sont plus dangereuses que les milices pour l'indépendance des peuples, les écrivains soldés dépravent l'opinion bien plus qu'elle ne pouvait se dépraver, quand on ne communiquait que par la parole, et que l'on formait ainsi son jugement d'après les faits. Mais, lorsque la curiosité pour les nouvelles ne peut se satisfaire qu'en recevant un appoint de mensonges; lorsque aucun événement n'est raconté sans être accompagné d'un sophisme; lorsque la réputation de chacun dépend d'une calomnie répandue dans des gazettes qui se multiplient de toutes parts sans qu'on accorde à personne la possibilité de les réfuter; lorsque les opinions sur chaque circonstance, sur chaque ouvrage, sur chaque individu, sont soumises au mot d'ordre des journalistes, comme les mouvements des soldats aux chefs de file; c'est alors que l'art de l'imprimerie devient ce que l'on a dit du canon, *la dernière raison des rois.*

Bonaparte, lorsqu'il disposait d'un million d'hommes armés, n'en attachait pas moins d'importance à l'art de guider l'esprit public par les gazettes; il dictait souvent lui-même des articles de journaux qu'on pouvait reconnaître aux saccades violentes du

style; on voyait qu'il aurait voulu mettre dans ce qu'il écrivait des coups au lieu de mots. Il a dans tout son être un fonds de vulgarité que le gigantesque même de son imagination ne saurait toujours cacher. Ce n'est pas qu'il ne sache très-bien, un jour donné, se montrer avec beaucoup de convenance; mais il n'est à son aise que dans le mépris pour les autres; et, dès qu'il peut y rentrer, il s'y complaît. Toutefois ce n'était pas uniquement par goût qu'il se livrait à faire servir, dans ses notes du *Moniteur*, le cynisme de la révolution au maintien de sa puissance. Il ne permettait qu'à lui d'être jacobin en France. Mais, lorsqu'il insérait dans ses bulletins des injures grossières contre les personnes les plus respectables, il croyait ainsi captiver la masse du peuple et des soldats, en se rapprochant de leur langage et de leurs passions, sous la pourpre même dont il était revêtu.

On ne peut arriver à un grand pouvoir qu'en mettant à profit la tendance de son siècle; aussi Bonaparte étudia-t-il bien l'esprit du sien. Il y avait eu, parmi les hommes supérieurs du dix-huitième siècle en France, un superbe enthousiasme pour les principes qui fondent le bonheur et la dignité de l'espèce humaine; mais à l'abri de ce grand chêne croissaient des plantes vénéneuses, l'égoïsme et l'ironie, et Bonaparte sut habilement se servir de ces dispositions funestes. Il tourna toutes les belles choses en ridicule, excepté la force; et la maxime proclamée sous son règne était: *Honte aux vaincus!* Aussi l'on ne serait tenté de dire aux disciples de sa doctrine qu'une seule injure : *Et pourtant vous n'avez pas vaincu;* car tout blâme tiré du sentiment moral ne leur importerait guère.

Il fallait cependant donner un principe de vie à ce système de dérision et d'immoralité, sur lequel se fondait le gouvernement civil. Ces puissances négatives ne suffisaient pas pour marcher en avant, sans l'impulsion des succès militaires. L'ordre dans l'administration et dans les finances, les embellissements des villes, la confection des canaux et des grandes routes, tout ce qu'on a pu louer enfin dans les affaires de l'intérieur, avait pour unique base l'argent obtenu par les contributions levées sur les étrangers.

Il ne fallait pas moins que les revenus du continent pour procurer alors de tels avantages à la France ; et, loin qu'ils fussent fondés sur des institutions durables, la grandeur apparente de ce colosse ne reposait que sur des pieds d'argile.

CHAPITRE V.

L'Angleterre devait-elle faire la paix avec Bonaparte à son avénement au consulat ?

Lorsque le général Bonaparte fut nommé consul, ce qu'on attendait de lui, c'était la paix. La nation était fatiguée de sa longue lutte ; et, sûre alors d'obtenir son indépendance, avec la barrière du Rhin et des Alpes, elle ne souhaitait que la tranquillité ; certes elle s'adressait mal pour l'obtenir. Cependant le premier consul fit des démarches pour se rapprocher de l'Angleterre, et le ministère d'alors s'y refusa. Peut-être eut-il tort, car, deux ans après, lorsque Bonaparte avait déjà assuré sa puissance par la victoire de Marengo, le gouvernement anglais se vit dans la nécessité de signer le traité d'Amiens, qui, sous tous les rapports, était plus désavantageux que celui qu'on aurait obtenu dans un moment où Bonaparte voulait un succès nouveau, la paix avec l'Angleterre. Cependant je ne partage pas l'opinion de quelques personnes, qui prétendent que, si le ministère anglais avait alors accepté les propositions de la France, Bonaparte eût dès cet instant adopté un système pacifique. Rien n'était plus contraire à sa nature et à son intérêt. Il ne sait vivre que dans l'agitation, et si quelque chose peut plaider pour lui auprès de ceux qui réfléchissent sur l'être humain, c'est qu'il ne respire librement que dans une atmosphère volcanique ; son intérêt aussi lui conseillait la guerre.

Tout homme, devenu chef unique d'un grand pays autrement que par l'hérédité, peut difficilement s'y maintenir, s'il ne donne pas à la nation de la liberté ou de la gloire militaire, s'il n'est pas Washington ou un conquérant. Or, comme il était difficile de ressembler moins à Washington que Bonaparte, il ne pouvait établir

et conserver un pouvoir absolu qu'en étourdissant le raisonnement; qu'en présentant tous les trois mois aux Français une perspective nouvelle, afin de suppléer, par la grandeur et la variété des événements, à l'émulation honorable, mais tranquille, dont les peuples libres sont appelés à jouir.

Une anecdote peut servir à faire connaître comment, dès les premiers jours de l'avénement de Bonaparte au consulat, ses alentours savaient déjà de quelle façon servile il fallait s'y prendre pour lui plaire. Parmi les arguments allégués par lord Grenville pour ne pas faire la paix avec Bonaparte, il y avait que, le gouvernement du premier consul tenant à lui seul, on ne pouvait fonder une paix durable sur la vie d'un homme. Ces paroles irritèrent le premier consul; il ne pouvait souffrir qu'on discutât la chance de sa mort. En effet, quand on ne rencontre plus d'obstacle dans les hommes, on s'indigne contre la nature, qui seule est inflexible; il nous est, à nous autres, plus facile de mourir; nos ennemis, souvent même nos amis, tout notre sort enfin nous y prépare. L'homme chargé de réfuter dans le Moniteur la réponse de lord Grenville se servit de ces expressions : *Quant à la vie et à la mort de Bonaparte, ces choses-là, milord, sont au-dessus de votre portée.* Ainsi le peuple de Rome appelait les empereurs *Votre Éternité.* Bizarre destinée de l'espèce humaine, condamnée à rentrer dans le même cercle par les passions, tandis qu'elle avance toujours dans la carrière des idées! Le traité d'Amiens fut conclu lorsque les succès de Bonaparte en Italie le rendaient déjà maître du continent; les conditions en étaient très-désavantageuses pour les Anglais, et, pendant l'année qu'il subsista, Bonaparte se permit des empiétements tellement redoutables, qu'après la faute de signer ce traité, celle de ne pas le rompre eût été la plus grande. A cette époque, en 1803, malheureusement pour l'esprit de liberté en Angleterre, et par conséquent sur le continent, dont elle est le fanal, le parti de l'opposition, ayant à sa tête M. Fox, fit entièrement fausse route par rapport à Bonaparte; et dès lors ce parti, si honorable d'ailleurs, a perdu dans la nation l'ascendant qu'il eût été désirable à d'autres égards de lui voir conserver.

C'était déjà beaucoup trop que d'avoir défendu la révolution française sous le règne de la terreur; mais quelle faute, s'il se peut, plus dangereuse encore, que de considérer Bonaparte comme tenant aux principes de cette révolution, dont il était le plus habile destructeur! Sheridan, qui, par ses lumières et ses talents, avait de quoi faire la gloire de l'Angleterre et la sienne propre, montra clairement à l'opposition le rôle qu'elle devait jouer, dans le discours éloquent qu'il prononça à l'occasion de la paix d'Amiens.

« La situation de Bonaparte et l'organisation de son pouvoir » sont telles, dit Sheridan, qu'il doit entrer avec ses sujets dans » un terrible échange; il faut qu'il leur promette de les rendre les » maîtres du monde, afin qu'ils consentent à être ses esclaves; et, » si tel est son but, contre quelle puissance doit-il tourner ses » regards inquiets, si ce n'est contre la Grande-Bretagne? Quel- » ques-uns ont prétendu qu'il ne voulait avoir avec nous d'autre » rivalité que celle du commerce; heureux cet homme, si des vues » administratives étaient entrées dans sa tête! Mais qui pourrait le » croire? il suit l'ancienne méthode des taxes exagérées et des » prohibitions. Toutefois il voudrait arriver par un chemin plus » court à notre perte; peut-être se figure-t-il que, ce pays une fois » subjugué, il pourra transporter chez lui notre commerce, nos » capitaux et notre crédit, comme il a fait venir à Paris les ta- » bleaux et les statues d'Italie. Mais ses ambitieuses espérances » seraient bientôt trompées; ce crédit disparaîtrait sous la griffe » du pouvoir; ces capitaux s'enfonceraient dans la terre, s'ils » étaient foulés aux pieds d'un despote; et ces entreprises com- » merciales seraient sans vigueur en présence d'un gouvernement » arbitraire. S'il écrit sur ses tablettes des notes marginales relatives » à ce qu'il doit faire des divers pays qu'il a soumis ou qu'il veut » soumettre, le texte entier est consacré à la destruction de notre » patrie. C'est sa première pensée en s'éveillant, c'est sa prière, » à quelque divinité qu'il l'adresse, à Jupiter ou à Mahomet, au » dieu des batailles ou à la déesse de la raison. Une importante » leçon doit être tirée de l'arrogance de Bonaparte: il se dit » l'instrument dont la Providence a fait choix pour rendre le bon-

» heur à la Suisse, et la splendeur et l'importance à l'Italie; et » nous aussi nous devons le considérer comme un instrument » dont la Providence a fait choix pour nous rattacher davantage, » s'il se peut, à notre constitution, pour nous faire sentir le prix » de la liberté qu'elle nous assure; pour anéantir toutes les diffé- » rences d'opinion en présence de cet intérêt; enfin, pour avoir » sans cesse présent à l'esprit que tout homme qui arrive en An- » gleterre, en sortant de France, croit échapper d'un donjon pour » respirer l'air et la vie de l'indépendance. »

La liberté triompherait aujourd'hui dans l'opinion universelle, si tous ceux qui se sont ralliés à ce noble espoir avaient bien vu, dès le commencement du règne de Bonaparte, que le premier des contre-révolutionnaires, et le seul redoutable alors, c'était celui qui se revêtait des couleurs nationales pour rétablir impunément tout ce qui avait disparu devant elles.

Les dangers dont l'ambition du premier consul menaçait l'Angleterre sont signalés avec autant de vérité que de force dans le discours que nous venons de citer. Le ministère anglais est donc amplement justifié d'avoir recommencé la guerre; mais, quoiqu'il ait pu, dans la suite, prêter plus ou moins d'appui aux adversaires personnels de Bonaparte, il ne s'est jamais permis d'autoriser un attentat contre sa vie; une telle idée ne vint pas aux chefs d'un peuple de chrétiens. Bonaparte courut un grand danger par la machine infernale, assassinat le plus coupable de tous, puisqu'il menaçait la vie d'un grand nombre d'autres personnes en même temps que celle du consul. Mais le ministère anglais n'entra point dans cette conspiration; il y a lieu de croire que les chouans, c'est-à-dire, les jacobins du parti aristocrate, en furent seuls coupables. A cette occasion pourtant, on déporta cent trente révolutionnaires, bien qu'ils n'eussent pris aucune part à la machine infernale. Mais il parut simple alors de profiter du trouble que causait cet événement, pour se débarrasser de tous ceux qu'on voulait proscrire. Singulière façon, il faut le dire, de traiter l'espèce humaine! Il s'agissait d'hommes odieux! s'écriera-t-on. Cela se peut; mais qu'importe? N'apprendra-t-on jamais

en France qu'il n'y a point d'acception de personnes devant la loi ? Les agents de Bonaparte s'étaient fait alors le bizarre principe de frapper les deux partis à la fois, lorsque l'un des deux avait tort; ils appelaient cela de l'impartialité. Vers ce temps, un homme, auquel il faut épargner son nom, proposa de brûler vifs ceux qui seraient convaincus d'un attentat contre la vie du premier consul. La proposition des supplices cruels semblait appartenir à d'autres siècles que le nôtre; mais la flatterie ne s'en tient pas toujours à la platitude, et la bassesse est très-facilement féroce.

CHAPITRE VI.

De l'inauguration du concordat à Notre-Dame.

A l'époque de l'avénement de Bonaparte, les partisans les plus sincères du catholicisme, après avoir été si longtemps victimes de l'inquisition politique, n'aspiraient qu'à une parfaite liberté religieuse. Le vœu général de la nation se bornait à ce que toute persécution cessât désormais à l'égard des prêtres, et qu'on n'exigeât plus d'eux aucun genre de serment; enfin, que l'autorité ne se mêlât en rien des opinions religieuses de personne. Ainsi donc le gouvernement consulaire eût contenté l'opinion en maintenant en France la tolérance absolue, telle qu'elle existe en Amérique, chez un peuple dont la piété constante et les mœurs sévères qui en sont la preuve ne sauraient être mises en doute. Mais le premier consul ne s'occupait point de ces saintes pensées; il savait que, si le clergé reprenait une consistance politique, son influence ne pouvait seconder que les intérêts du despotisme; et, ce qu'il voulait, c'était préparer les voies pour son arrivée au trône.

Il lui fallait un clergé comme des chambellans, comme des titres, comme des décorations, enfin, comme toutes les anciennes cariatides du pouvoir; et lui seul était en mesure de les relever. L'on s'est plaint du retour des vieilles institutions, et l'on ne devrait pas oublier que Bonaparte en est la véritable cause. C'est

lui qui a recomposé le clergé, pour le faire servir à ses desseins. Les révolutionnaires, qui étaient encore redoutables il y a quatorze ans, n'auraient jamais souffert que l'on redonnât ainsi une existence politique aux prêtres, si un homme qu'ils considéraient, à quelques égards, comme l'un d'entre eux, en leur présentant un concordat avec le pape, ne leur eût pas assuré que c'était une mesure très-profondément combinée, et qui servirait au maintien des institutions nouvelles. Les révolutionnaires, à quelques exceptions près, sont plus violents que rusés, et par cela même on les flatte quand on les traite en hommes habiles.

Bonaparte, assurément, n'est pas religieux, et l'espèce de superstition dont on a pu découvrir quelques traces dans son caractère tient uniquement au culte de lui-même. Il croit à sa fortune, et ce sentiment s'est manifesté en lui de diverses manières; mais, depuis le mahométisme jusqu'à la religion des Pères du désert, depuis la loi agraire jusqu'à l'étiquette de la cour de Louis XIV, son esprit est prêt à concevoir et son caractère à exécuter ce que la circonstance peut exiger. Toutefois, son penchant naturel étant pour le despotisme, ce qui le favorise lui plaît, et il aurait aimé l'ancien régime de France plus que personne, s'il avait pu persuader au monde qu'il descendait en droite ligne de saint Louis.

Il a souvent exprimé le regret de ne pas régner dans un pays où le monarque fût en même temps le chef de l'Église, comme en Angleterre et en Russie; mais, trouvant encore le clergé de France dévoué à la cour de Rome, il voulut négocier avec elle. Un jour il assurait aux prélats que, dans son opinion, il n'y avait que la religion catholique de vraiment fondée sur les traditions anciennes; et, d'ordinaire, il leur montrait sur ce sujet quelque érudition acquise de la veille; puis, se trouvant avec des philosophes, il dit à Cabanis : *Savez-vous ce que c'est que le concordat que je viens de signer? C'est la vaccine de la religion : dans cinquante ans il n'y en aura plus en France.* Ce n'étaient ni la religion ni la philosophie qui lui importaient dans l'existence d'un clergé tout à fait soumis à ses volontés; mais, ayant entendu

parler de l'alliance entre l'autel et le trône, il commença par relever l'autel. Aussi, en célébrant le concordat, fit-il, pour ainsi dire, la répétition habillée de son couronnement.

Il ordonna, au mois d'avril 1802, une grande cérémonie à Notre-Dame. Il y alla avec toute la pompe royale, et nomma pour l'orateur de cette inauguration, qui? l'archevêque d'Aix, le même qui avait fait le sermon du sacre à la cathédrale de Reims, le jour où Louis XVI fut couronné. Deux motifs le déterminèrent à ce choix : l'espoir ingénieux que plus il imitait la monarchie, plus il faisait naître l'idée de l'en nommer le chef; et le dessein perfide de déconsidérer l'archevêque d'Aix, assez pour le mettre entièrement dans sa dépendance, et pour donner à tous la mesure de son ascendant. Toujours il a voulu, quand cela se pouvait, qu'un homme connu fît quelque chose d'assez blâmable, en s'attachant à lui, pour être perdu dans l'estime de tout autre parti que le sien. Brûler ses vaisseaux, c'était lui sacrifier sa réputation; il voulut faire des hommes une monnaie qui ne reçût sa valeur que de l'empreinte du maître. La suite a prouvé que cette monnaie savait rentrer en circulation avec une autre effigie.

Le jour du concordat, Bonaparte se rendit à l'église de Notre-Dame dans les anciennes voitures du roi, avec les mêmes cochers, les mêmes valets de pied marchant à côté de la portière; il se fit dire jusque dans le moindre détail toute l'étiquette de la cour; et, bien que premier consul d'une république, il s'appliqua tout cet appareil de la royauté. Rien, je l'avoue, ne me fit éprouver un sentiment d'irritation pareil. Je m'étais renfermée dans ma maison pour ne pas voir cet odieux spectacle; mais j'y entendais les coups de canon qui célébraient la servitude du peuple français. Car y avait-il quelque chose de plus honteux que d'avoir renversé les antiques institutions royales, entourées au moins de nobles souvenirs, pour reprendre ces mêmes institutions sous des formes de parvenus et avec les fers du despotisme? C'était ce jour-là qu'on pouvait adresser aux Français ces belles paroles de Milton à ses compatriotes : *Nous allons devenir la honte des nations libres, et le jouet de celles qui ne le sont pas; est-ce là, diront les*

étrangers, cet édifice de liberté que les Anglais se glorifiaient de bâtir? Ils n'en ont fait tout juste que ce qu'il fallait pour se rendre à jamais ridicules aux yeux de l'Europe entière. Les Anglais, du moins, ont appelé de cette prédiction.

Au retour de Notre-Dame, le premier consul, se trouvant au milieu de ses généraux, leur dit : *N'est-il pas vrai qu'aujourd'hui tout paraissait rétabli dans l'ancien ordre?* « Oui, » répondit noblement l'un d'entre eux, excepté deux millions » de Français qui sont morts pour la liberté, et qu'on ne peut » faire revivre. » D'autres millions ont péri depuis, mais pour le despotisme.

On accuse amèrement le Français d'être irréligieux ; mais l'une des principales causes de ce funeste résultat, c'est que les différents partis, depuis vingt-cinq ans, ont toujours voulu diriger la religion vers un but politique, et rien ne dispose moins à la piété que d'employer la religion pour un autre projet qu'elle-même. Plus les sentiments sont beaux par leur nature, plus ils inspirent de répugnance quand l'ambition et l'hypocrisie s'en emparent. Lorsque Bonaparte fut empereur, il nomma le même archevêque d'Aix, dont nous venons de parler, à l'archevêché de Tours; et celui-ci, dans un de ses mandements, exhorta la nation à reconnaître Napoléon comme souverain légitime de la France. Le ministre des cultes, se promenant alors avec un de ses amis, lui montra le mandement, et lui dit : « Voyez, il appelle l'empereur » grand, généreux, illustre, tout cela est fort bien; mais c'est » *légitime* qui était le mot important dans la bouche d'un » prêtre. » Pendant douze ans, à dater du concordat, les ecclésiastiques de tous les rangs n'ont laissé passer aucune occasion de louer Bonaparte à leur manière; c'est-à-dire en l'appelant l'envoyé de Dieu, l'instrument de ses décrets, le représentant de la Providence sur la terre. Les mêmes prêtres ont depuis prêché sans doute une autre doctrine; mais comment veut-on qu'un clergé, toujours aux ordres de l'autorité, quelle qu'elle soit, ajoute à l'ascendant de la religion sur les âmes?

Le catéchisme qui a été reçu dans toutes les églises, pendant le

règne de Bonaparte, menaçait des peines éternelles quiconque *n'aimerait pas ou ne défendrait pas la dynastie de Napoléon.* « Si vous n'aimez pas Napoléon et sa famille, » disait ce catéchisme (qui, à cela près, est celui de Bossuet), « que vous en arrivera-t-il ? — Réponse : Alors nous encourrons la damnation éternelle [1]. » Fallait-il croire toutefois que Bonaparte disposerait de l'enfer dans l'autre monde, parce qu'il en donnait l'idée dans celui-ci? En vérité, les nations n'ont de piété sincère que dans les pays où la doctrine de l'Église n'a point de rapport avec les dogmes politiques, dans les pays où les prêtres n'exercent point de pouvoir sur l'État, dans les pays enfin où l'on peut aimer Dieu et la religion chrétienne de toute son âme, sans perdre et surtout sans obtenir aucun avantage terrestre par la manifestation de ce sentiment.

CHAPITRE VII.

Dernier ouvrage de M. Necker sous le consulat de Bonaparte.

M. Necker eut un entretien avec Bonaparte à son passage en Italie par le mont Saint-Bernard, peu de temps avant la bataille de Marengo ; pendant cette conversation, qui dura deux heures,

[1] P. 88. D. *Quels sont les devoirs des chrétiens à l'égard des princes qui les gouvernent, et quels sont en particulier nos devoirs envers Napoléon Ier, notre empereur ?*

R. Les chrétiens doivent aux princes qui les gouvernent, et nous devons en particulier à Napoléon Ier, notre empereur, l'amour, le respect, l'obéissance, la fidélité, le service militaire, les tributs ordonnés pour la conservation et la défense de l'empire et de son trône..... Honorer et servir notre empereur est donc honorer et servir Dieu même.

D. *N'y a-t-il pas des motifs particuliers qui doivent plus fortement nous attacher à Napoléon Ier, notre empereur ?*

R. Oui : car il est celui que Dieu a suscité, dans les circonstances difficiles, pour rétablir le culte public de la religion sainte de nos pères, et pour en être le protecteur. Il a ramené et conservé l'ordre public par sa sagesse profonde et active ; il défend l'État par son bras puissant ; il est devenu l'oint du Seigneur par la consécration qu'il a reçue du souverain pontife, chef de l'Église universelle.

D. *Que doit-on penser de ceux qui manqueraient à leurs devoirs envers notre empereur ?*

R. Selon l'apôtre saint Paul, ils résisteraient à l'ordre établi de Dieu même, et se rendraient dignes de la damnation éternelle.

le premier consul fit à mon père une impression assez agréable, par la sorte de confiance avec laquelle il lui parla de ses projets futurs. Ainsi donc aucun ressentiment personnel n'animait M. Necker contre Bonaparte, quand il publia son livre intitulé *Dernières vues de politique et de finances*. La mort du duc d'Enghien n'avait point encore eu lieu; beaucoup de gens espéraient un grand bien du gouvernement de Bonaparte, et M. Necker était sous deux rapports dans sa dépendance, soit parce qu'il voulait bien désirer que je ne fusse pas bannie de Paris, dont j'aimais beaucoup le séjour, soit parce que son dépôt de deux millions était encore entre les mains du gouvernement, c'est-à-dire du premier consul. Mais M. Necker s'était fait une magistrature de vérité dans sa retraite, dont il ne négligeait les obligations par aucun motif : il souhaitait pour la France l'ordre et la liberté, la monarchie et le gouvernement représentatif; et, toutes les fois qu'on s'écartait de cette ligne, il croyait de son devoir d'employer son talent d'écrivain, et ses connaissances comme homme d'Etat, pour essayer de ramener les esprits vers le but. Toutefois, regardant Bonaparte alors comme le défenseur de l'ordre, et comme celui qui préservait la France de l'anarchie, il l'appela l'*homme nécessaire*, et revint, dans plusieurs endroits de son livre, à vanter ses talents avec la plus haute estime. Mais ces éloges n'apaisèrent pas le premier consul. M. Necker avait touché au point sensible de son ambition, en discutant le projet qu'il avait formé d'établir une monarchie en France, de s'en faire le chef, et de s'entourer d'une noblesse de sa propre création. Bonaparte ne voulait pas qu'on annonçât ce dessein avant qu'il fût accompli; encore moins permettait-il qu'on en fît sentir tous les défauts. Aussi, dès que cet ouvrage parut, les journalistes reçurent-ils l'ordre de l'attaquer avec le plus grand acharnement. Bonaparte signala M. Necker comme le principal auteur de la révolution; car, s'il aimait cette révolution comme l'ayant placé sur le trône, il la haïssait par son instinct de despote : il aurait voulu l'effet sans la cause. D'ailleurs son habileté en fait de haine lui avait très-bien suggéré que M. Necker, souffrant plus que personne

des malheurs qui avaient frappé tant de gens respectables en France, serait profondément blessé, si, de la manière même la plus injuste, on le désignait comme les ayant préparés.

Aucune réclamation pour la restitution du dépôt de mon père ne fut admise, à dater de la publication de son livre, en 1802; et le premier consul déclara, dans le cercle de sa cour, qu'il ne me laisserait plus revenir à Paris, *puisque*, disait-il, *j'avais porté des renseignements si faux à mon père sur l'état de la France.* Certes mon père n'avait besoin de moi pour aucune chose dans ce monde, excepté, je l'espère, pour mon affection; et, quand j'arrivai à Coppet, son manuscrit était déjà livré à l'impression. Il est curieux d'observer ce qui, dans ce livre, put exciter si vivement la colère du premier consul.

Dans la première partie de son ouvrage, M. Necker analysait la constitution consulaire telle qu'elle existait alors, et il approfondissait aussi l'hypothèse de la royauté constituée par Bonaparte, ainsi qu'on pouvait la prévoir. Il posait en maxime qu'il n'y a point de système représentatif sans élection directe du peuple, et que rien n'autorisait à dévier de ce principe. Examinant ensuite l'institution aristocratique servant de barrière entre la représentation nationale et le pouvoir exécutif, M. Necker jugea d'avance le sénat conservateur, tel qu'il s'est montré depuis, comme un corps à qui l'on renvoyait tout et qui ne pouvait rien, un corps qui recevait des appointements, chaque premier du mois, de ce gouvernement qu'il était censé contrôler. Les sénateurs devaient nécessairement n'être que des commentateurs de la volonté consulaire. Une assemblée nombreuse s'associait à la responsabilité des actes d'un seul, et chacun se sentait plus à l'aise, pour s'avilir à l'ombre de la majorité.

M. Necker prédit ensuite l'élimination du tribunat, telle qu'elle eut lieu sous le consulat même. « Les tribuns y penseront à deux » fois, dit-il, avant de se rendre importuns, avant de s'exposer à » déplaire à un sénat qui doit chaque année fixer leur sort poli- » tique, et les perpétuer, ou non, dans leurs places. La constitu- » tion, donnant au sénat conservateur le droit de renouveler tous

» les ans le corps législatif et le tribunat par cinquième, n'ex-
» plique point de quelle manière l'opération s'exécutera : elle ne
» dit point si le cinquième qui devra faire place à un autre cin-
» quième sera déterminé par le sort, ou par la désignation arbi-
» traire du sénat. On ne peut mettre en doute qu'à commencer
» de l'époque où un droit d'ancienneté s'établira, le cinquième
» de première date ne soit désigné pour sortir à la révolution de
» cinq années, et chacun des autres cinquièmes dans ce même
» ordre de rangs. Mais la question est encore très-importante,
» en l'appliquant seulement aux membres du tribunat et du corps
» législatif, choisis tous à la fois au moment de la constitution;
» et si le sénat, sans recourir au sort, s'arroge le droit de dési-
» gner à sa volonté le cinquième qui devra sortir chaque année
» pendant cinq ans (c'est ce qu'il fit), la liberté des opinions sera
» gênée dès à présent d'une manière très-puissante.

» C'est véritablement une singulière disparate, que le pouvoir
» donné au sénat conservateur de faire sortir du tribunat qui bon
» lui semble, jusqu'à la concurrence d'un cinquième du total,
» et de n'être autorisé lui-même à agir comme conservateur,
» comme défenseur de la constitution, que sur l'avertissement et
» l'impulsion du tribunat. Quelle supériorité dans un sens! quelle
» infériorité dans l'autre! Rien ne paraît avoir été fait d'ensemble [1].»

Sur ce point j'oserai n'être pas de l'avis de mon père : il y avait un ensemble dans cette organisation incohérente; elle avait constamment et artistement pour but de ressembler à la liberté, et d'amener la servitude. Les constitutions mal faites sont très-propres à ce résultat; mais cela tient toujours à la mauvaise foi du fondateur, car tout esprit sincère aujourd'hui sait en quoi consistent les ressorts naturels et spontanés de la liberté.

Passant ensuite à l'examen du corps législatif muet, dont nous avons déjà parlé, M. Necker dit, à propos de l'initiative des lois : « Le gouvernement, par une attribution exclusive, doit seul pro-
» poser toutes les lois. Les Anglais se croiraient perdus, comme

[1] *Dernières vues de politique et de finances*, p. 41.

» hommes libres, si l'exercice d'un pareil droit était enlevé à leur » parlement; si la prérogative la plus importante et la plus civique » sortait jamais de ses mains. Le monarque lui-même n'y parti- » cipe qu'indirectement, et par la médiation des membres de la » chambre haute et de la chambre des communes, qui sont en » même temps ses ministres.

» Les représentants de la nation, qui, de toutes les parties d'un » royaume ou d'une république, viennent se réunir tous les ans » dans la capitale, et qui se rapprochent encore de leurs foyers » pendant l'ajournement des sessions, recueillent nécessairement » des notions précieuses sur les améliorations dont l'administra- » tion de l'État est susceptible : le pouvoir, d'ailleurs, de proposer » des lois, est une faculté politique, féconde en pensées sociales » et d'une utilité universelle, et il faut, pour l'exercer, un esprit » investigateur, une âme patriotique, tandis que, pour accepter » ou refuser une loi, le jugement seul est nécessaire. C'était l'of- » fice des anciens parlements de France ; et, réduits qu'ils étaient » à cette fonction, ne pouvant jamais juger des objets qu'un à » un, ils n'ont jamais acquis des idées générales [1]. »

Le tribunat était institué pour dénoncer les actes arbitraires en tout genre : les emprisonnements, les exils, les atteintes portées à la liberté de la presse. M. Necker montre comme ce tribunat, tenant son élection du sénat et non du peuple, n'avait point assez de force pour un tel ministère. Néanmoins, comme le premier consul voulait lui donner beaucoup d'occasions de se plaindre, il aima mieux le supprimer, quelque apprivoisé qu'il fût. Son nom seul était encore trop républicain pour les oreilles de Bonaparte.

C'est ainsi que M. Necker s'exprime ensuite sur la responsabilité des agents du pouvoir : « Indiquons cependant une dis- » position d'une conséquence plus réelle, mais dans un sens » absolument opposé aux idées de responsabilité, et destinée à » déclarer indépendants les agents du gouvernement. La consti- » tution consulaire dit que les agents du gouvernement, autres

[1] Dernières vues de politique et de finances, page 53.

» que les ministres, ne peuvent être poursuivis pour des faits » relatifs à leurs fonctions qu'en vertu d'une décision du conseil » d'État; en ce cas, la poursuite a lieu devant les tribunaux ordi- » naires. Observons d'abord qu'en vertu d'une décision du conseil » d'État, ou en vertu d'une décision du premier consul, sont » deux choses semblables; car le conseil ne délibère de lui-même » sur aucun objet : le consul, qui nomme et révoque à sa volonté » les membres de ce conseil, prend leurs avis, ou tous réunis, » ou le plus souvent divisés par sections, selon la nature des » objets; et, en dernier résultat, sa propre décision fait règle. » Mais peu importe; l'objet principal, dans la disposition que j'ai » rappelée, c'est l'affranchissement des agents du gouvernement » de toute espèce d'inspection et de poursuites de la part des tribu- » naux, sans le consentement du gouvernement lui-même. Ainsi, » qu'un receveur, un répartiteur d'impôts prévarique audacieuse- » ment, prévarique avec scandale, le premier consul détermine, » avant tout, s'il y a lieu à accusation. Il jugera seul de même, » si d'autres agents de son autorité méritent d'être pris à partie, » pour aucun abus de pouvoir : n'importe que ces abus soient » relatifs aux contributions, à la corvée, aux subventions de toute » espèce, aux logements militaires, et aux enrôlements forcés, » désignés sous le nom de conscription. Jamais un gouvernement » modéré n'a pu subsister à de telles conditions. Je laisse là » l'exemple de l'Angleterre, où de pareilles lois politiques se- » raient considérées comme une dissolution absolue de la liberté; » mais je dirai que, sous l'ancienne monarchie française, jamais » un parlement, ni même une justice inférieure, n'aurait de- » mandé le consentement du prince pour sévir contre une pré- » varication connue, de la part d'un agent public, contre un » abus de pouvoir manifeste; et un tribunal particulier, sous le » nom de cour des aides, était juge ordinaire des droits et des » délits fiscaux, et n'avait pas besoin d'une permission spéciale » pour acquitter ce devoir dans toute son étendue.

» Enfin, c'est une expression trop vague que celle d'agent du » gouvernement; l'autorité, dans son immense circonférence,

» peut avoir des agents ordinaires et des agents extraordinaires;
» une lettre d'un ministre, d'un préfet, d'un lieutenant de po-
» lice, suffit pour créer un agent; et si, dans l'exercice de leurs
» fonctions, ils sont tous hors de l'atteinte de la justice, à moins
» d'une permission spéciale de la part du prince, le gouverne-
» ment aura dans sa main des hommes qu'un tel affranchissement
» rendra fort audacieux, et qui seront encore à couvert de la
» honte par leur dépendance directe de l'autorité suprême. Quels
» instruments de choix pour la tyrannie! »

Ne dirait-on pas que M. Necker, écrivant ces paroles en 1802, prévoyait ce que l'empereur a fait depuis de son conseil d'État? Nous avons vu les fonctions de l'ordre judiciaire passer par degrés dans les mains de ce pouvoir administratif, sans responsabilité comme sans bornes; nous l'avons vu même usurper les attributions législatives; et ce divan n'avait à redouter que son maître.

M. Necker, après avoir prouvé qu'il n'y avait point de république en France sous le gouvernement consulaire, en conclut aisément que l'intention de Bonaparte était d'arriver à la royauté; et c'est alors qu'il développe, avec une force extrême, la difficulté d'établir une monarchie tempérée, sans avoir recours aux grands seigneurs déjà existants, et qui, d'ordinaire, sont inséparables d'un prince d'une ancienne race. La gloire militaire peut certainement tenir lieu d'ancêtres; elle agit plus vivement même sur l'imagination que les souvenirs : mais, comme il faut qu'un roi s'entoure des rangs supérieurs, il est impossible de trouver assez de citoyens illustres par leurs exploits, pour qu'une aristocratie toute nouvelle puisse servir de barrière à l'autorité qui l'aurait créée. Les nations ne sont pas des Pygmalions qui adorent leur propre ouvrage, et le sénat, composé d'hommes nouveaux, choisis dans une foule d'hommes pareils, ne se sentait pas de force, et n'inspirait pas de respect.

Écoutons, sur ce sujet, les propres paroles de M. Necker; elles s'appliquent à la chambre des pairs, telle qu'on la fit improviser par Bonaparte en 1815; elles s'appliquent surtout au gouvernement militaire de Napoléon, qui était pourtant bien loin, en 1802,

d'être établi comme nous l'avons vu depuis. « Si donc, ou par une » révolution politique, ou par une révolution dans l'opinion, » vous aviez perdu les éléments productifs des grands seigneurs, » considérez-vous comme ayant perdu les éléments productifs de » la monarchie héréditaire tempérée, et tournez vos regards, » fût-ce avec peine, vers un autre ordre social.

» Je ne crois pas que Bonaparte lui-même, avec son talent, » avec son génie, avec toute sa puissance, pût venir à bout d'é- » tablir en France, aujourd'hui, une monarchie héréditaire tem- » pérée. C'est une opinion bien importante; voici mes motifs: » qu'on juge.

» Je fais observer auparavant que cette opinion est contraire à » ce que nous avons entendu répéter après l'élection de Bona- » parte. Voilà la France, disait-on, qui va se reprendre au » gouvernement d'un seul, c'est un point de gagné pour la mo- » narchie. Mais que signifient de telles paroles? rien du tout; » car nous ne voulons pas parler indifféremment de la monarchie » élective ou héréditaire, despotique ou tempérée, mais unique- » ment de la monarchie héréditaire et tempérée : et sans dout » que le gouvernement d'un prince de l'Asie, le premier qu'on » voudra nommer, est plus distinct de la monarchie d'Angleterre » que la république américaine.

» Il est un moyen étranger aux idées républicaines, étranger » aux principes de la monarchie tempérée, et dont on peut se » servir pour fonder et pour soutenir un gouvernement hérédi- » taire. C'est le même qui introduisit, qui perpétua l'empire dans » les grandes familles de Rome, les Jules, les Claudiens, les » Flaviens, et qui servit ensuite à renverser leur autorité. C'est » la force militaire, les prétoriens, les armées de l'Orient et de » l'Occident. Dieu garde la France d'une semblable destinée! »

Quelle prophétie! Si je suis revenue plusieurs fois sur le mérite singulier qu'a eu M. Necker, dans ses ouvrages politiques, de prédire les événements, c'est pour montrer comment un homme très-versé dans la science des constitutions peut connaître d'avance leurs résultats. On a beaucoup dit en France que les constitutions

ne signifiaient rien, et que les circonstances étaient tout. Les adorateurs de l'arbitraire doivent parler ainsi, mais c'est une assertion aussi fausse que servile.

L'irritation de Bonaparte fut très-vive, à la publication de cet ouvrage, parce qu'il signalait d'avance ses projets les plus chers, et ceux que le ridicule pouvait le plus facilement atteindre. Sphinx d'un nouveau genre, c'était contre celui qui devinait ses énigmes que se tournait sa fureur. La considération tirée de la gloire militaire peut, il est vrai, suppléer à tout; mais un empire fondé sur les hasards des batailles ne suffisait pas à l'ambition de Bonaparte, car il voulait établir sa dynastie, bien qu'il ne pût de son vivant supporter que sa propre grandeur.

Le consul Lebrun écrivit à M. Necker, sous la dictée de Bonaparte, une lettre où toute l'arrogance des préjugés anciens était combinée avec la rude âpreté du nouveau despotisme. On y accusait aussi M. Necker d'être l'auteur du doublement du tiers, d'avoir toujours le même système de constitution, etc. Les ennemis de la liberté tiennent tous le même langage, bien qu'ils partent d'une situation très-différente. On conseillait ensuite à M. Necker de ne plus se mêler de politique, et de s'en remettre au premier consul, seul capable de bien gouverner la France: ainsi les despotes trouvent toujours les penseurs de trop dans les affaires. Le consul finissait en déclarant que moi, fille de M. Necker, je serais exilée de Paris, précisément à cause *des dernières vues de politique et de finances* publiées par mon père.

J'ai mérité depuis, je l'espère, cet exil aussi pour moi-même; mais Bonaparte, qui se donnait la peine de connaître pour mieux blesser, voulait troubler l'intimité de notre vie domestique, en me représentant mon père comme l'auteur de mon exil. Cette réflexion frappa mon père, qui ne repoussait jamais un scrupule; mais, grâce au ciel, il a pu s'assurer qu'elle n'approchait pas un instant de moi.

Une chose très-remarquable dans le dernier ouvrage politique de M. Necker, peut-être supérieur encore à tous les autres, c'est qu'après avoir combattu dans les précédents avec beaucoup de

force le système républicain en France, il examine dans cet écrit, pour la première fois, quelle serait la meilleure forme à donner à ce gouvernement. D'une part, les sentiments d'opposition qui animaient déjà M. Necker contre le despotisme de Bonaparte le portaient à se servir contre lui des seules armes qui pussent encore l'atteindre; d'autre part, dans un moment où le danger d'exalter les esprits n'était pas à redouter, un politique philosophe se plaisait à traiter dans toute sa vérité une question très-importante.

L'idée la plus remarquable de cet examen, c'est que, loin de vouloir rapprocher autant que cela se peut une république d'une monarchie, alors qu'on se décide à la république, il faut au contraire puiser toute sa force dans les éléments populaires. La dignité d'une telle institution ne pouvant reposer que sur l'assentiment de la nation, il faut essayer de faire reparaître sous diverses formes la puissance qui doit, dans ce cas, tenir lieu de toutes les autres. Cette profonde pensée est la base du projet de république dont M. Necker détaille chaque partie, en répétant néanmoins qu'il ne saurait en conseiller l'adoption dans un grand pays.

Enfin il termine son dernier ouvrage par des considérations générales sur les finances. Elles renferment deux vérités essentielles : l'une, que le gouvernement consulaire se trouvait dans une beaucoup meilleure situation à cet égard que celle où le roi de France avait jamais été, puisque, d'une part, l'augmentation du territoire accroissait les recettes, et que, de l'autre, la réduction de la dette diminuait les dépenses; que d'ailleurs les impôts rendaient davantage, sans que le peuple fût aussi chargé, parce que les dîmes et les droits féodaux étaient supprimés. Secondement, M. Necker affirmait, en 1802, que jamais le crédit ne pourrait exister sans une constitution libre; non assurément que les prêteurs de nos jours aiment la liberté par enthousiasme, mais le calcul de leur intérêt leur apprend qu'on ne peut se fier qu'à des institutions durables, et non à des ministres des finances qu'un caprice a choisis, qu'un caprice peut écarter, et qui, décidant du juste et de l'injuste au fond de leur cabinet, ne sont jamais éclairés par le grand jour de l'opinion publique.

En effet, Bonaparte a soutenu ses finances par le produit des contributions étrangères et par le revenu de ses conquêtes; mais il n'aurait pu se faire prêter librement la plus faible partie des sommes qu'il recueillait par la force. L'on pourrait conseiller en général aux souverains qui veulent savoir la vérité sur leur gouvernement, d'en croire plutôt la manière dont leurs emprunts se remplissent, que les témoignages de leurs flatteurs.

Bien que, dans l'ouvrage de M. Necker, le premier consul ne pût trouver que des paroles flatteuses sur sa personne, il lança contre lui, avec une amertume inouïe, les journaux tous à ses ordres; et, depuis cette époque, ce système de calomnie n'a point cessé. Les mêmes écrivains, sous des couleurs diverses, n'ont pas dû varier dans leur haine contre un homme qui a voulu dans les finances l'économie la plus sévère, et dans le gouvernement les institutions qui forcent à la justice.

CHAPITRE VIII.

De l'exil.

Parmi toutes les attributions de l'autorité, l'une des plus favorables à la tyrannie, c'est la faculté d'exiler sans jugement. On avait présenté avec raison les lettres de cachet de l'ancien régime comme l'un des motifs les plus pressants pour faire une révolution en France; et c'était Bonaparte, l'élu du peuple, qui, foulant aux pieds tous les principes en faveur desquels le peuple s'était soulevé, s'arrogeait le pouvoir d'exiler quiconque lui déplaisait un peu, et d'emprisonner, sans que les tribunaux s'en mêlassent, quiconque lui déplaisait davantage. Je comprends, je l'avoue, comment les anciens courtisans, en grande partie, se sont ralliés au système politique de Bonaparte; ils n'avaient qu'une concession à lui faire, celle de changer de maître: mais les républicains, que le gouvernement de Napoléon devait heurter dans chaque parole, dans chaque acte, dans chaque décret, comment pouvaient-ils se prêter à sa tyrannie?

Un nombre très-considérable d'hommes et de femmes de diverses opinions ont subi ces décrets d'exil, qui donnent au souverain de l'État une autorité plus absolue encore que celle même qui peut résulter des emprisonnements illégaux; car il est plus difficile d'user d'une mesure violente que d'un genre de pouvoir qui, bien que terrible au fond, a quelque chose de benin dans la forme. L'imagination s'attache toujours à l'obstacle insurmontable; on a vu des grands hommes, Thémistocle, Cicéron, Bolingbroke, profondément malheureux de l'exil; et Bolingbroke, en particulier, déclare, dans ses écrits, que la mort lui paraît moins redoutable.

Éloigner un homme ou une femme de Paris, les envoyer, ainsi qu'on le disait alors, respirer l'air de la campagne, c'était désigner une grande peine avec des expressions si douces, que tous les flatteurs du pouvoir la tournaient facilement en dérision. Cependant il suffit de la crainte d'un tel exil pour porter à la servitude tous les habitants de la ville principale de l'empire. Les échafauds peuvent à la fin réveiller le courage; mais les chagrins domestiques de tout genre, résultat du bannissement, affaiblissent la résistance, et portent seulement à redouter la disgrâce du souverain qui peut vous infliger une existence si malheureuse. L'on peut volontairement passer sa vie hors de son pays; mais, lorsqu'on y est contraint, on se figure sans cesse que les objets de notre affection peuvent être malades, sans qu'il soit permis d'être auprès d'eux, sans qu'on puisse jamais peut-être les revoir. Les affections de choix, souvent même celles de famille, les habitudes de société, les intérêts de fortune, tout est compromis; et, ce qui est plus cruel encore, tous les liens se relâchent, et l'on finit par être étranger à sa patrie.

Souvent j'ai pensé, pendant les douze années d'exil auxquelles Napoléon m'a condamnée, qu'il ne pouvait sentir le malheur d'être privé de la France; il n'avait point de souvenir français dans le cœur. Les rochers de la Corse lui retraçaient seuls les jours de son enfance; mais la fille de M. Necker était plus Française que lui. Je renvoie à un autre ouvrage, dont plusieurs morceaux

sont déjà écrits, toutes les circonstances de mon exil, et des voyages jusqu'aux confins de l'Asie qui en ont été la suite ; mais, comme je me suis presque interdit les portraits des hommes vivants, je ne pourrais donner à une histoire individuelle le genre d'intérêt qu'elle doit avoir. Maintenant, il ne me convient de rappeler que ce qui doit servir au plan général de ce livre.

Je devinai plus vite que d'autres, et je m'en vante, le caractère et les desseins tyranniques de Bonaparte. Les véritables amis de la liberté sont éclairés à cet égard par un instinct qui ne les trompe pas. Mais ce qui rendait, dans les commencements du consulat, ma position plus cruelle, c'est que la bonne compagnie de France croyait voir dans Bonaparte celui qui la préservait de l'anarchie ou du jacobinisme. Ainsi donc elle blâma fortement l'esprit d'opposition que je montrai contre lui. Quiconque prévoit en politique le lendemain, excite la colère de ceux qui ne conçoivent que le jour même. J'oserai donc le dire, il me fallait plus de force encore pour supporter la persécution de la société que pour m'exposer à celle du pouvoir.

J'ai toujours conservé le souvenir d'un de ces supplices de salon, s'il est permis de s'exprimer ainsi, que les aristocrates français, quand cela leur convient, savent si bien infliger à ceux qui ne partagent pas leurs opinions. Une grande partie de l'ancienne noblesse s'était ralliée à Bonaparte : les uns, comme on l'a vu depuis, pour reprendre leurs habitudes de courtisans ; les autres, espérant alors que le premier cousul ramènerait l'ancienne dynastie. L'on savait que j'étais très-prononcée contre le système de gouvernement que suivait et que préparait Napoléon, et les partisans de l'arbitraire nommaient, suivant leur coutume, opinions antisociales, celles qui tendent à relever la dignité des nations. Si l'on rappelait à quelques émigrés rentrés sous le règne de Bonaparte, avec quelle fureur ils blâmaient alors les amis de la liberté, toujours attachés au même système, peut-être apprendraient-ils l'indulgence en se ressouvenant de leurs erreurs.

Je fus la première femme que Bonaparte exila ; mais bientôt après il en bannit un grand nombre d'opinions opposées. Une

personne très-intéressante entre autres, la duchesse de Chevreuse, est morte du serrement de cœur que son exil lui a causé. Elle ne put obtenir de Napoléon, lorsqu'elle était mourante, la permission de retourner une dernière fois à Paris, pour consulter son médecin et revoir ses amis. D'où venait ce luxe en fait de méchanceté, si ce n'est d'une sorte de haine contre tous les êtres indépendants? Et comme les femmes, d'une part, ne pouvaient servir en rien ses desseins politiques, et que, de l'autre, elles étaient moins accessibles que les hommes aux craintes et aux espérances dont le pouvoir est dispensateur, elles lui donnaient de l'humeur comme des rebelles, et il se plaisait à leur dire des choses blessantes et vulgaires. Il haïssait autant l'esprit de chevalerie qu'il recherchait l'étiquette; c'était faire un mauvais choix parmi les anciennes mœurs. Il lui restait aussi de ses premières habitudes, pendant la révolution, une certaine antipathie jacobine contre la société brillante de Paris, sur laquelle les femmes exerçaient beaucoup d'ascendant; il redoutait en elle l'art de la plaisanterie, qui, l'on doit en convenir, appartient particulièrement aux Françaises. Si Bonaparte avait voulu s'en tenir au superbe rôle de grand général et de premier magistrat de la république, il aurait plané de toute la hauteur du génie au-dessus des petits traits acérés de l'esprit de salon. Mais, quand il avait le dessein de se faire roi parvenu, bourgeois gentilhomme sur le trône, il s'exposait précisément à la moquerie du bon ton, et il ne pouvait la comprimer, comme il l'a fait, que par l'espionnage et la terreur.

Bonaparte voulait que je le louasse dans mes écrits, non assurément qu'un éloge de plus eût été remarqué dans la fumée d'encens dont on l'environnait; mais, comme j'étais positivement le seul écrivain connu parmi les Français, qui eût publié des livres sous son règne sans faire mention en rien de sa gigantesque existence, cela l'importunait, et il finit par supprimer mon ouvrage sur l'Allemagne avec une incroyable fureur. Jusqu'alors ma disgrâce avait consisté seulement dans l'éloignement de Paris; mais depuis on m'interdit tout voyage, on me menaça de la prison pour le reste de mes jours : et la contagion de l'exil, invention

digne des empereurs romains, était l'aggravation la plus cruelle de cette peine. Ceux qui venaient voir les bannis s'exposaient au bannissement à leur tour; la plupart des Français que je connaissais me fuyaient comme une pestiférée. Quand je n'en souffrais pas trop, cela me semblait une comédie; et, de la même manière que les voyageurs en quarantaine jettent par malice leurs mouchoirs aux passants, pour les obliger à partager l'ennui du lazaret, lorsqu'il m'arrivait de rencontrer par hasard dans les rues de Genève un homme de la cour de Bonaparte, j'étais tentée de lui faire peur avec mes politesses.

Mon généreux ami, M. Mathieu de Montmorency, étant venu me voir à Coppet, il y reçut, quatre jours après son arrivée, une lettre de cachet qui l'exilait, pour le punir d'avoir donné la consolation de sa présence à une amie de vingt-cinq années. Je ne sais ce que je n'aurais pas fait dans ce moment pour éviter une telle douleur. Dans le même temps, madame Récamier, qui n'avait avec la politique d'autres rapports que son intérêt courageux pour les proscrits de toutes les opinions, vint aussi me voir à Coppet, où nous nous étions déjà plusieurs fois réunies; et, le croirait-on? la plus belle femme de France, une personne qui à ce titre aurait trouvé partout des défenseurs, fut exilée, parce qu'elle était venue dans le château d'une amie malheureuse, à cent cinquante lieues de Paris. Cette coalition de deux femmes établies sur le bord du lac de Genève parut trop redoutable au maître du monde, et il se donna le ridicule de les persécuter. Mais il avait dit une fois : *La puissance n'est jamais ridicule;* et certes il a bien mis à l'épreuve cette maxime.

Combien n'a-t-on pas vu de familles divisées par la frayeur que causaient les moindres rapports avec les exilés! Dans le commencement de la tyrannie, quelques actes de courage se font remarquer; mais par degrés le chagrin altère les sentiments, les contrariétés fatiguent; l'on vient à penser que les disgrâces de ses amis sont causées par leurs propres fautes. Les sages de la famille se rassemblent, pour dire qu'il ne faut pas trop communiquer avec madame ou monsieur un tel; leurs excellents sentiments,

assure-t-on, ne sauraient se mettre en doute ; mais leur imagination est si vive! En vérité, l'on proclamerait volontiers tous ces pauvres proscrits de grands poëtes, à condition que leur imprudence ne permît pas de les voir ni de leur écrire. Ainsi l'amitié, l'amour même, se glacent dans tous les cœurs; les qualités intimes tombent avec les vertus publiques; on ne s'aime plus entre soi, après avoir cessé d'aimer la patrie; et l'on apprend seulement à se servir d'un langage hypocrite, qui contient le blâme doucereux des personnes en défaveur, l'apologie adroite des gens puissants, et la doctrine cachée de l'égoïsme.

Bonaparte avait plus que tout autre le secret de faire naître ce froid isolement qui ne lui présentait les hommes qu'un à un, et jamais réunis. Il ne voulait pas qu'un seul individu de son temps existât par lui-même, qu'on se mariât, qu'on eût de la fortune, qu'on choisît un séjour, qu'on exerçât un talent, qu'une résolution quelconque se prît sans sa permission ; et, chose singulière, il entrait dans les moindres détails des relations de chaque individu, de manière à réunir l'empire du conquérant à une inquisition de commérage, s'il est permis de s'exprimer ainsi, et de tenir entre ses mains les fils les plus déliés comme les chaînes les plus fortes.

La question métaphysique du libre arbitre de l'homme était devenue très-inutile sous le règne de Bonaparte; car personne ne pouvait plus suivre en rien sa propre volonté, dans les plus grandes comme dans les plus petites circonstances.

CHAPITRE IX.

Des derniers jours de M. Necker.

Je ne parlerais point du sentiment que m'a laissé la perte de mon père, si ce n'était pas un moyen de plus de le faire connaître. Quand les opinions politiques d'un homme d'État sont encore à beaucoup d'égards l'objet des débats du monde, il ne faut rien négliger pour donner aux principes de cet homme la sanction de

son caractère. Or quelle plus grande garantie peut-on en offrir que l'impression qu'il a produite sur les personnes le plus à portée de le juger? Il y a maintenant douze années que la mort m'a séparée de mon père, et chaque jour mon admiration pour lui s'est accrue; le souvenir que j'ai conservé de son esprit et de ses vertus me sert de point de comparaison pour apprécier ce que peuvent valoir les autres hommes; et, quoique j'aie parcouru l'Europe entière, jamais un génie de cette trempe, jamais une moralité de cette vigueur ne s'est offerte à moi. M. Necker pouvait être faible par bonté, incertain à force de réfléchir; mais, quand il croyait le devoir intéressé dans une résolution, il lui semblait entendre la voix de Dieu, et, quoi qu'on pût tenter alors pour l'ébranler, il n'écoutait jamais qu'elle. J'ai plus de confiance encore aujourd'hui dans la moindre de ses paroles que je n'en aurais dans aucun individu existant, quelque supérieur qu'il pût être; tout ce que m'a dit M. Necker est ferme en moi comme le rocher; tout ce que j'ai gagné par moi-même peut disparaître; l'identité de mon être est dans l'attachement que je garde à sa mémoire. J'ai aimé qui je n'aime plus; j'ai estimé qui je n'estime plus; le flot de la vie a tout emporté, excepté cette grande ombre qui est là sur le sommet de la montagne, et qui me montre du doigt la vie à venir.

Je ne dois de reconnaissance véritable sur cette terre qu'à Dieu et à mon père; tout le reste de mes jours s'est passé dans la lutte; lui seul y a répandu sa bénédiction. Mais combien n'a-t-il pas souffert! La prospérité la plus brillante avait signalé la moitié de sa vie : il était devenu riche; il avait été nommé premier ministre de France; l'attachement sans bornes des Français l'avait récompensé de son dévoûment pour eux : pendant les sept années de sa première retraite, ses ouvrages avaient été placés au premier rang de ceux des hommes d'État, et peut-être était-il le seul qui se fût montré profond dans l'art d'administrer un grand pays sans s'écarter jamais de la moralité la plus scrupuleuse, et même de la délicatesse la plus pure. Comme écrivain religieux, il n'avait jamais cessé d'être philosophe; comme écrivain philosophe, il

n'avait jamais cessé d'être religieux ; l'éloquence ne l'avait pas entraîné au delà de la raison, et la raison ne le privait pas d'un seul mouvement vrai d'éloquence. A ces grands avantages il avait joint les succès les plus flatteurs en société : madame du Deffant, la femme de France à qui l'on reconnaissait la conversation la plus piquante, écrivit qu'elle n'avait point rencontré d'homme plus aimable que M. Necker. Il possédait aussi ce charme, mais il ne s'en servait qu'avec ses amis. Enfin, en 1789, l'opinion universelle des Français était que jamais un ministre n'avait porté plus loin tous les genres de talents et de vertus. Il n'est pas une ville, pas un bourg, pas une corporation en France, dont nous n'ayons des adresses qui expriment ce sentiment. Je transcris ici, entre mille autres, celle qui fut écrite à la république de Genève par la ville de Valence :

« MESSIEURS LES SYNDICS,

» Dans l'enthousiasme de la liberté qui embrase toute la nation » française, et qui nous pénètre de reconnaissance pour les bontés » de notre auguste monarque, nous avons pensé que nous vous » devions un tribut de notre gratitude. C'est dans le sein de votre » république que M. Necker a pris le jour ; c'est au foyer de vos » vertus publiques que son cœur s'est formé dans la pratique de » toutes celles dont il nous a donné le touchant spectacle ; c'est à » l'école de vos bons principes qu'il a puisé cette douce et con- » solante morale qui fortifie la confiance, inspire le respect, pres- » crit l'obéissance pour l'autorité légitime. C'est encore parmi » vous, messieurs, que son âme a acquis cette trempe ferme et » vigoureuse dont l'homme d'État a besoin, quand il se livre » avec intrépidité à la pénible fonction de travailler au bonheur » public.

» Pénétrés de vénération pour tant de qualités différentes, » dont la réunion dans M. Necker exalte notre admiration, nous » croyons devoir aux citoyens de la ville de Genève des témoi- » gnages publics de notre reconnaissance, pour avoir formé dans » son sein un ministre aussi parfait sous tous les rapports.

» Nous désirons que notre lettre soit consignée dans les regis-
» tres de la république, pour être un monument durable de notre
» vénération pour votre respectable concitoyen. »

Hélas! aurait-on prévu que tant d'admiration serait suivie de tant d'injustice; qu'on reprocherait des sentiments d'étranger à celui qui a chéri la France avec une prédilection presque trop grande; qu'un parti l'appellerait l'auteur de la révolution, parce qu'il respectait les droits de la nation, et que les meneurs de cette nation l'accuseraient d'avoir voulu la sacrifier au maintien de la monarchie? Ainsi, dans d'autres temps, je me plais à le répéter, le chancelier de l'Hôpital était menacé par les catholiques et les protestants tour à tour; ainsi l'on aurait vu Sully succomber sous les haines de parti, si la fermeté de son maître ne l'avait soutenu. Mais aucun de ces deux hommes d'État n'avait cette imagination du cœur qui rend accessible à tous les genres de peine. M. Necker était calme devant Dieu, calme aux approches de la mort, parce que la conscience seule parle dans cet instant. Mais, lorsque les intérêts de ce monde l'occupaient encore, il n'est pas un reproche qui ne l'ait blessé, pas un ennemi dont la malveillance ne l'ait atteint, pas un jour pendant lequel il ne se soit vingt fois interrogé lui-même, tantôt pour se faire un tort des maux qu'il n'avait pu prévenir, tantôt pour se placer en arrière des événements, et peser de nouveau les différentes résolutions qu'il aurait pu prendre. Les jouissances les plus pures de la vie étaient empoisonnées pour lui par les persécutions inouïes de l'esprit de parti. Cet esprit de parti se montrait jusque dans la manière dont les émigrés, dans le temps de leur détresse, s'adressaient à lui pour demander des secours. Plusieurs, en lui écrivant à ce sujet, s'excusaient de ne pouvoir aller chez lui, parce que les principaux d'entre eux le leur avaient défendu; ils jugeaient bien du moins de la générosité de M. Necker, quand ils croyaient que cette soumission à l'impertinence de leurs chefs ne le détournerait pas de leur rendre service.

Parmi les inconvénients de l'esclavage de la presse, il y avait encore que les jugements sur la littérature étaient entre les mains

du gouvernement : il en résultait que, par l'intermédiaire des journalistes, la police disposait, au moins momentanément, de la fortune littéraire d'un écrivain, comme, d'un autre côté, elle délivrait des permissions pour l'entreprise des jeux de hasard. Les écrits de M. Necker, pendant les derniers temps de sa vie, n'ont donc point été jugés en France avec impartialité, et c'est une peine de plus qu'il a supportée dans sa retraite. L'avant-dernier de ses ouvrages, intitulé *Cours de morale religieuse*, est, je crois pouvoir l'affirmer, un des livres de piété les mieux écrits, les plus forts de pensée et d'éloquence dont les protestants puissent se vanter, et souvent je l'ai trouvé dans les mains de personnes que les peines du cœur avaient atteintes. Toutefois les journaux sous Bonaparte n'en firent presque pas mention, et le peu qu'on en dit n'en donnait aucune idée. Il y a eu de même, en d'autres pays, quelques exemples de chefs-d'œuvre littéraires qui n'ont été jugés que longtemps après la mort de leurs auteurs. Cela fait mal de penser que celui qui nous fut si cher a été privé même du plaisir que ses talents, comme écrivain, lui méritaient incontestablement.

Il n'a point vu le jour de l'équité luire pour sa mémoire, et sa vie a fini l'année même où Bonaparte allait se faire empereur, c'est-à-dire dans une époque où aucun genre de vertu n'était en honneur en France. La délicatesse de son âme était telle, que la pensée qui le tourmentait pendant sa dernière maladie, c'était la crainte d'avoir été la cause de mon exil : et je n'étais pas près de lui pour le rassurer ! Il écrivit à Bonaparte, d'une main affaiblie, pour lui demander de me rappeler quand il ne serait plus. J'envoyai cette requête sacrée à l'empereur ; il n'y répondit point : la magnanimité lui a toujours paru de l'affectation, et il en parlait assez volontiers comme d'une vertu de mélodrame : s'il avait pu connaître l'ascendant de cette vertu, il eût été tout à la fois meilleur et plus habile. Après tant de douleurs, après tant de vertus, la puissance d'aimer semblait s'être accrue dans mon père, à l'âge où elle diminue chez les autres hommes ; et tout annonçait en lui, quand il a fini de vivre, le retour vers le ciel.

CHAPITRE X.

Résumé des principes de M. Necker en matière de gouvernement.

On a souvent dit que la religion était nécessaire au peuple; et je crois facile de prouver que les hommes d'un rang élevé en ont plus besoin encore. Il en est de même de la morale dans ses rapports avec la politique. On n'a cessé de répéter qu'elle convenait aux particuliers, et non aux nations : il est au contraire vrai que c'est aux gouvernements surtout que les principes fixes sont applicables. L'existence de tel ou tel individu étant passagère, il arrive quelquefois qu'une mauvaise action lui sert pour un moment, dans une conjoncture où son intérêt personnel est compromis; mais, les nations étant durables, elles ne sauraient s'affranchir des lois générales et permanentes de l'ordre intellectuel, sans marcher à leur perte. L'injustice qui peut servir à un homme, par exception, est toujours nuisible aux successions d'hommes dont le sort rentre forcément dans la règle universelle. Mais ce qui a donné quelque crédit à la maxime infernale qui place la politique au-dessus de la morale, c'est qu'on a confondu les chefs de l'État avec l'État lui-même : or ces chefs ont souvent trouvé qu'il leur était plus commode et plus avantageux de se tirer à tout prix d'une difficulté présente, et ils ont mis en principe les mesures que leur égoïsme ou leur incapacité leur ont fait prendre. Un homme embarrassé dans ses affaires établirait volontiers en théorie que d'emprunter à usure est le meilleur système de finances qu'on puisse adopter. Or l'immoralité en tout genre est aussi un emprunt à usure; elle sauve pour le moment, et ruine plus tard.

M. Necker, pendant son premier ministère, n'était point en mesure de songer à l'établissement d'un gouvernement représentatif; en proposant les administrations provinciales, il voulait mettre une borne à la puissance des ministres, et donner de l'influence aux hommes éclairés et aux riches propriétaires de toutes

les parties de la France. La première maxime de M. Necker, en fait de gouvernement, était d'éviter l'arbitraire, et de limiter l'action ministérielle dans tout ce qui n'est pas nécessaire au maintien de l'ordre. Un ministre qui veut tout faire, tout ordonner, et qui est jaloux du pouvoir comme d'une jouissance personnelle, convient aux cours, mais non aux nations. Un homme de génie, quand par hasard il se trouve à la tête des affaires publiques, doit travailler à se rendre inutile. Les bonnes institutions réalisent et maintiennent les hautes pensées qu'un individu, quel qu'il soit, ne peut mettre en œuvre que passagèrement.

A la haine de l'arbitraire M. Necker joignait un grand respect pour l'opinion, un profond intérêt pour cet être abstrait, mais réel, qu'on appelle le peuple, et qui n'a pas cessé d'être à plaindre, quoiqu'il se soit montré redoutable. Il croyait nécessaire d'assurer à ce peuple des lumières et de l'aisance, deux bienfaits inséparables. Il ne voulait point qu'on sacrifiât la nation aux castes privilégiées; mais il était d'avis cependant qu'on transigeât avec les anciennes coutumes, à cause des nouvelles circonstances. Il croyait à la nécessité des distinctions dans la société, afin de diminuer la rudesse du pouvoir par l'ascendant volontaire de la considération; mais l'aristocratie, telle qu'il la concevait, avait pour but d'exciter l'émulation de tous les hommes de mérite.

M. Necker haïssait les guerres d'ambition, appréciait très-haut les ressources de la France, et croyait qu'un tel pays, gouverné par la sagesse d'une véritable représentation nationale, et non par les intrigues des courtisans, n'avait, au milieu de l'Europe, rien à désirer ni à craindre.

Quelque belle que fût la doctrine de M. Necker, dira-t-on, puisqu'il n'a pas réussi, elle n'était donc pas adaptée aux hommes tels qu'ils sont. Il se peut qu'un individu n'obtienne pas du ciel la faveur d'assister lui-même au triomphe des vérités qu'il proclame: mais en sont-elles moins pour cela des vérités? Quoiqu'on ait jeté Galilée dans les prisons, les lois de la nature découvertes par lui n'ont-elles pas été depuis généralement reconnues? La

morale et la liberté sont aussi sûrement les seules bases du bonheur et de la dignité de l'espèce humaine, que le système de Galilée est la véritable théorie des mouvements célestes.

Considérez la puissance de l'Angleterre : d'où lui vient-elle? de ses vertus et de sa constitution. Supposez un moment que cette île, maintenant si prospère, fût privée tout à coup de ses lois, De son esprit public, de la liberté de la presse, et du parlement, qui tire sa force de la nation et lui rend la sienne à son tour: comme les champs seraient desséchés! comme les ports deviendraient déserts! Les agents des puissances absolues eux-mêmes, ne pouvant plus obtenir les subsides de ce pays sans crédit et sans patriotisme, regretteraient la liberté, qui, pendant si longtemps du moins, leur a prêté ses trésors.

Les malheurs de la révolution sont résultés de la résistance irréfléchie des privilégiés à ce que voulaient la raison et la force ; cette question est encore débattue après vingt-sept années. Les dangers de la lutte sont moins grands, parce que les partis sont plus affaiblis; mais l'issue en serait la même. M. Necker dédaignait le machiavélisme dans la politique, la charlatanerie dans les finances, et l'arbitraire dans le gouvernement. Il pensait que la suprême habileté consiste à mettre la société en harmonie avec les lois silencieuses, mais immuables, auxquelles la Divinité a soumis la nature humaine. On peut l'attaquer sur ce terrain, car il s'y placerait encore s'il vivait.

Il ne se targuait point du genre de talents qu'il faut pour être un factieux ou un despote; il avait trop d'ordre dans l'esprit, et de paix dans l'âme, pour être propre à ces grandes irrégularités de la nature, qui dévorent le siècle et le pays dans lequel elles apparaissent. Mais, s'il fût né Anglais, je dis avec orgueil qu'aucun ministre ne l'eût jamais surpassé, car il était plus ami de la liberté que M. Pitt, plus austère que M. Fox, et non moins éloquent, non moins énergique, non moins pénétré de la dignité de l'État que lord Chatham. Ah! que n'a-t-il pu, comme lui, prononcer ses dernières paroles dans le sénat de la patrie, au milieu d'une nation qui sait juger, qui sait être reconnaissante, et dont

l'enthousiasme, loin d'être le présage de la servitude, est la récompense de la vertu!

Maintenant, retournons à l'examen du personnage politique le plus en contraste avec les principes que nous venons de retracer, et voyons si lui-même aussi, Bonaparte, ne doit pas servir à prouver la vérité de ces principes, qui seuls auraient pu le maintenir en puissance, et conserver la gloire du nom français.

CHAPITRE XI.

Bonaparte empereur. La contre-révolution faite par lui.

Lorsqu'à la fin du dernier siècle, Bonaparte se mit à la tête du peuple français, la nation entière souhaitait un gouvernement libre et constitutionnel. Les nobles, depuis longtemps hors de France, n'aspiraient qu'à rentrer en paix dans leurs foyers; le clergé catholique réclamait la tolérance; les guerriers républicains ayant effacé par leurs exploits l'éclat des distinctions nobiliaires, la race féodale des anciens conquérants respectait les nouveaux vainqueurs, et la révolution était faite dans les esprits. L'Europe se résignait à laisser à la France la barrière du Rhin et des Alpes, et il ne restait qu'à garantir ces biens, en réparant les maux que leur acquisition avait entraînés. Mais Bonaparte conçut l'idée d'opérer la contre-révolution à son avantage, en ne conservant dans l'État, pour ainsi dire, aucune chose nouvelle que lui-même. Il rétablit le trône, le clergé et la noblesse; une monarchie, comme l'a dit M. Pitt, sans légitimité et sans limites; un clergé qui n'était que le prédicateur du despotisme; une noblesse composée des anciennes et des nouvelles familles, mais qui n'exerçait aucune magistrature dans l'État, et ne servait que de parure au pouvoir absolu.

Bonaparte ouvrit la porte aux anciens préjugés, se flattant de les arrêter juste au point de sa toute-puissance. On a beaucoup dit que, s'il avait été modéré, il se serait maintenu. Mais qu'entend-on par modéré? S'il avait établi sincèrement et dignement

la constitution anglaise en France, sans doute il serait encore empereur. Ses victoires le créaient prince; il a fallu son amour de l'étiquette, son besoin de flatterie, les titres, les décorations et les chambellans, pour faire reparaître en lui le parvenu. Mais, quelque insensé que fût son système de conquête, dès qu'il était assez misérable d'âme pour ne voir de grandeur que dans le despotisme, peut-être ne pouvait-il se passer de guerres continuelles; car que serait-ce qu'un despote sans gloire militaire, dans un pays tel que la France? Pouvait-on opprimer la nation dans l'intérieur, sans lui donner au moins le funeste dédommagement de dominer ailleurs à son tour? Le fléau de l'espèce humaine, c'est le pouvoir absolu, et tous les gouvernements français qui ont succédé à l'assemblée constituante ont péri pour avoir cédé à cette amorce, sous un prétexte ou sous un autre.

Au moment où Bonaparte voulut se faire nommer empereur, il crut à la nécessité de rassurer, d'une part, les révolutionnaires sur la possibilité du retour des Bourbons; et de prouver, de l'autre, aux royalistes, qu'en s'attachant à lui ils rompaient sans retour avec l'ancienne dynastie. C'est pour remplir ce double but qu'il commit le meurtre d'un prince du sang, le duc d'Enghien. Il passa le Rubicon du crime, et de ce jour son malheur fut écrit sur le livre du destin.

Un des machiavélistes de la cour de Bonaparte dit, à cette occasion, que *cet assassinat était bien pis qu'un crime, puisque c'était une faute.* J'ai, je l'avoue, un profond mépris pour tous ces politiques dont l'habileté consiste à se montrer supérieurs à la vertu. Qu'ils se montrent donc une fois supérieurs à l'égoïsme; cela sera plus rare et même plus habile!

Néanmoins ceux qui avaient blâmé le meurtre du duc d'Enghien, comme une mauvaise spéculation, eurent aussi raison même sous ce rapport. Les révolutionnaires et les royalistes, malgré la terrible alliance du sang innocent, ne se crurent point unis irrévocablement au sort de leur maître. Il avait fait de l'intérêt la divinité de ses partisans, et les adeptes de sa doctrine

l'ont mise en pratique contre lui-même quand le malheur l'a frappé.

Au printemps de 1804, après la mort du duc d'Enghien, et l'abominable procès de Moreau et de Pichegru, lorsque tous les esprits étaient remplis d'une terreur qui pouvait en un instant se changer en révolte, Bonaparte fit venir chez lui quelques sénateurs pour leur parler négligemment, et comme d'une idée sur laquelle il n'était pas encore fixé, de la proposition qu'on lui faisait de se déclarer empereur. Il passa en revue les différents partis qu'on pouvait adopter pour la France : une république ; le rappel de l'ancienne dynastie ; enfin la création d'une monarchie nouvelle ; comme un homme qui se serait entretenu des affaires d'autrui, et les aurait examinées avec une parfaite impartialité. Ceux qui causaient avec lui le contrariaient avec la plus énergique véhémence, toutes les fois qu'il présentait des arguments en faveur d'une autre puissance que la sienne. A la fin, Bonaparte se laissa convaincre : *Eh bien !* dit-il, *puisque vous croyez que ma nomination au titre d'empereur est nécessaire au bonheur de la France, prenez au moins des précautions contre ma tyrannie ; oui, je vous le répète, contre ma tyrannie. Qui sait si, dans la situation où je vais être, je ne serai pas tenté d'abuser du pouvoir ?*

Les sénateurs s'en allèrent attendris par cette candeur aimable, dont les conséquences furent la suppression du tribunat, tout benin qu'il était alors ; l'établissement du pouvoir unique du conseil d'État, servant d'instrument dans la main de Bonaparte ; le gouvernement de la police, un corps permanent d'espions, et dans la suite sept prisons d'État, dans lesquelles les détenus ne pouvaient être jugés par aucun tribunal, leur sort dépendant uniquement de la simple décision des ministres.

Afin de faire supporter une semblable tyrannie, il fallait contenter l'ambition de tous ceux qui s'engageraient à la maintenir. Les contributions de l'Europe entière y suffisaient à peine en fait d'argent. Aussi Bonaparte chercha-t-il d'autres trésors dans la vanité.

Le principal mobile de la révolution française était l'amour de l'égalité. L'égalité devant la loi fait partie de la justice, et par conséquent de la liberté ; mais le besoin d'anéantir tous les rangs supérieurs tient aux petitesses de l'amour-propre. Bonaparte a très-bien connu l'ascendant de ce défaut en France ; et voici comme il s'en est servi. Les hommes qui avaient pris part à la révolution ne voulaient plus qu'il y eût des castes au-dessus d'eux. Bonaparte les a ralliés à lui en leur promettant les titres et les rangs dont ils avaient dépouillé les nobles. « Vous voulez l'égalité ! » leur disait-il : « je ferai mieux encore, je vous donnerai l'inéga- » lité en votre faveur ; MM. de la Trémoille, de Montmorency, » etc., seront légalement de simples bourgeois dans l'État, pen- » dant que les titres de l'ancien régime et les charges de cour » seront possédés par les noms les plus vulgaires, si cela plaît » à l'empereur. » Quelle bizarre idée ! et n'aurait-on pas cru qu'une nation, si propre à saisir les inconvenances, se serait livrée au rire inextinguible des dieux d'Homère, en voyant tous ces républicains masqués en ducs, en comtes, en barons, et s'essayant à l'étude des manières des grands seigneurs, comme on répète un rôle de comédie ? On faisait bien quelques chansons sur ces parvenus de toute espèce, rois et valets ; mais l'éclat des victoires et la force du despotisme ont tout fait passer, au moins pendant quelques années. Ces républicains qu'on avait vus dédaigner les récompenses données par les monarques, n'avaient plus assez d'espace sur leurs habits pour y placer les larges plaques allemandes, russes, italiennes, dont on les avait affublés. Un ordre militaire, la Couronne de fer ou la Légion-d'Honneur, pouvait être accepté par des guerriers dont ces signes rappelaient les blessures et les exploits ; mais les rubans et les clefs de chambellans, mais tout cet appareil des cours convenait-il à des hommes qui avaient remué ciel et terre pour l'abolir ? Une caricature anglaise représente Bonaparte découpant le bonnet rouge pour en faire un grand cordon de la Légion-d'Honneur. Quelle parfaite image de cette noblesse inventée par Bonaparte, et qui n'avait à se glorifier que de la faveur de son maître ! Les militaires français

ne sont plus considérés que comme les soldats d'un homme, après avoir été les défenseurs de la nation. Ah ! qu'ils étaient plus grands alors !

Bonaparte avait lu l'histoire d'une manière confuse : peu accoutumé à l'étude, il se rendait beaucoup moins compte de ce qu'il avait appris dans les livres que de ce qu'il avait recueilli par l'observation des hommes. Il n'en était pas moins resté dans sa tête un certain respect pour Attila et pour Charlemagne, pour les lois féodales et pour le despotisme de l'Orient, qu'il appliquait à tort et à travers, ne se trompant jamais, toutefois, sur ce qui servait instantanément à son pouvoir; mais, du reste, citant, blâmant, louant et raisonnant comme le hasard le conduisait; il parlait ainsi des heures entières, avec d'autant plus d'avantage que personne ne l'interrompait, si ce n'est par les applaudissements involontaires qui échappent toujours dans des occasions semblables. Une chose singulière, c'est que, dans la conversation, plusieurs officiers bonapartistes ont emprunté de leur chef cet héroïque galimatias, qui véritablement ne signifie rien qu'à la tête de huit cent mille hommes.

Bonaparte imagina donc, pour se faire un empire oriental et carlovingien tout ensemble, de créer des fiefs dans les pays conquis par lui, et d'en investir ses généraux ou ses principaux administrateurs. Il constitua des majorats, il décréta des substitutions; il rendit à l'un le service de cacher sa vie sous le titre inconnu de duc de Rovigo; et, tout au contraire, en ôtant à Macdonald, à Bernadotte, à Masséna, les noms qu'ils avaient illustrés par tant d'exploits, il frauda, pour ainsi dire, les droits de la renommée, et resta seul, comme il le voulait, en possession de la gloire militaire de la France.

Ce n'était pas assez d'avoir avili le parti républicain, en le dénaturant tout entier; Bonaparte voulut encore ôter aux royalistes la dignité qu'ils devaient à leur persévérance et à leur malheur. Il fit occuper la plupart des charges de sa maison par des nobles de l'ancien régime; il flattait ainsi la nouvelle race, en la mêlant avec la vieille; et lui-même aussi, réunissant les vanités d'un parvenu aux facultés gigantesques d'un conquérant, il aimait les

flatteries des courtisans d'autrefois, parce qu'il s'entendait mieux à cet art que les hommes nouveaux, même les plus empressés. Chaque fois qu'un gentilhomme de l'ancienne cour rappelait l'étiquette du temps jadis, proposait une révérence de plus, une certaine façon de frapper à la porte de quelque antichambre, une manière plus cérémonieuse de présenter une dépêche, de plier une lettre, de la terminer par telle ou telle formule, il était accueilli comme s'il avait fait faire des progrès au bonheur de l'espèce humaine. Le code de l'étiquette impériale est le document le plus remarquable de la bassesse à laquelle on peut réduire l'espèce humaine. Les machiavélistes diront que c'est ainsi qu'il faut tromper les hommes; mais est-il vrai que de nos jours on trompe les hommes? On obéissait à Bonaparte, ne cessons de le répéter, parce qu'il donnait de la gloire militaire à la France. Que ce fût bon ou mauvais, c'était un fait clair et sans mensonge. Mais toutes les farces chinoises qu'il faisait jouer devant son char de triomphe ne plaisaient qu'à ses serviteurs, qu'il aurait pu mener de cent autres manières, si cela lui avait convenu. Bonaparte a souvent pris sa cour pour son empire; il aimait mieux qu'on le traitât comme un prince que comme un héros : peut-être, au fond de son âme, se sentait-il encore plus de droits au premier de ces titres qu'au second.

Les partisans des Stuarts, lorsqu'on offrait la royauté à Cromwell, s'appuyèrent sur les principes des amis de la liberté pour s'y opposer, et ce n'est qu'à l'époque de la restauration qu'ils reprirent la doctrine du pouvoir absolu; mais au moins restèrent-ils fidèles à l'ancienne dynastie. Une grande partie de la noblesse française s'est précipitée dans les cours de Bonaparte et de sa famille. Lorsqu'on reprochait à un homme du plus grand nom de s'être fait chambellan d'une des nouvelles princesses : *Mais que voulez-vous*, disait-il, *il faut bien servir quelqu'un.* Quelle réponse! Et toute la condamnation des gouvernements fondés sur l'esprit de cour n'y est-elle pas renfermée?

La noblesse anglaise eut bien plus de dignité dans les troubles civils, car elle ne commit pas deux fautes énormes dont les gentilshommes français peuvent difficilement se disculper : l'une, de

s'être réunis aux étrangers contre leur propre pays ; l'autre, d'avoir accepté des places dans le palais d'un homme qui, d'après leurs maximes, n'avait aucun droit au trône ; car l'élection du peuple, à supposer que Bonaparte pût s'en vanter, n'était pas à leurs yeux un titre légitime. Certes il ne leur est pas permis d'être intolérants après de telles preuves de condescendance ; et l'on offense moins, ce me semble, l'illustre famille des Bourbons, en souhaitant des limites constitutionnelles à l'autorité du trône, qu'en ayant accepté des places auprès d'un nouveau souverain souillé par l'assassinat d'un jeune guerrier de l'ancienne race.

La noblesse française qui a servi Bonaparte dans les emplois du palais prétendrait-elle y avoir été contrainte? Bien plus de pétitions encore ont été refusées que de places données ; et ceux qui n'ont pas voulu se soumettre aux désirs de Bonaparte à cet égard, ne furent point forcés à faire partie de sa cour. Adrien et Mathieu de Montmorency, dont le nom et le caractère attiraient les regards, Elzéar de Sabran, le duc et la duchesse de Duras, plusieurs autres encore, quoique pas en grand nombre, n'ont point voulu des emplois offerts par Bonaparte ; et, bien qu'il fallût du courage pour résister à ce torrent qui emporte tout en France dans le sens du pouvoir, ces courageuses personnes ont maintenu leur fierté, sans être obligées de renoncer à leur patrie. En général, ne pas faire est presque toujours possible, et il faut que cela soit ainsi, puisque rien n'est un eexcuse pour agir contre ses principes.

Il n'en est pas assurément des nobles français qui se sont battus dans les armées, comme des courtisans personnels de la dynastie de Bonaparte. Les guerriers, quels qu'ils soient, peuvent présenter mille excuses, et mieux que des excuses, suivant les motifs qui les ont déterminés, et la conduite qu'ils ont tenue. Car enfin, dans toutes les époques de la révolution, il a existé une France ; et certes les premiers devoirs d'un citoyen sont toujours envers sa patrie.

Jamais homme n'a su multiplier les liens de la dépendance plus habilement que Bonaparte. Il connaissait mieux que personne les grands et les petits moyens du despotisme ; on le voyait s'occuper avec persévérance de la toilette des femmes, afin que leurs époux,

ruinés par leurs dépenses, fussent plus souvent obligés de recourir à lui. Il voulait aussi frapper l'imagination des Français par la pompe de sa cour. Le vieux soldat qui fumait à la porte de Frédéric II suffisait pour le faire respecter de toute l'Europe. Certainement Bonaparte avait assez de talents militaires pour obtenir le même résultat par les mêmes moyens ; mais il ne lui suffisait pas d'être le maître, il voulait encore être le tyran ; et, pour opprimer l'Europe et la France, il fallait avoir recours à tous les moyens qui avilissent l'espèce humaine : aussi, le malheureux, n'y a-t-il que trop bien réussi !

La balance des motifs humains pour faire le bien ou le mal est d'ordinaire en équilibre dans la vie, et c'est la conscience qui décide. Mais quand, sous Bonaparte, un milliard de revenus, et huit cent mille hommes armés, pesaient en faveur des mauvaises actions, quand l'épée de Brennus était du même côté que l'or, pour faire pencher la balance, quelle terrible séduction ! Néanmoins les calculs de l'ambition et de l'avidité n'auraient pas suffi pour soumettre la France à Bonaparte ; il faut quelque chose de grand pour remuer les masses, et c'était la gloire militaire qui enivrait la nation, tandis que les filets du despotisme étaient tendus par quelques hommes dont on ne saurait assez signaler la bassesse et la corruption. Ils ont traité de chimère les principes constitutionnels, comme l'auraient pu faire les courtisans des vieux gouvernements de l'Europe, dans les rangs desquels ils aspiraient à se placer. Mais le maître, ainsi que nous allons le voir, voulait encore plus que la couronne de France, et ne s'en est pas tenu au despotisme bourgeois dont ses agents civils auraient souhaité qu'il se contentât chez lui, c'est-à-dire chez nous.

CHAPITRE XII.

De la conduite de Napoléon envers le continent européen.

Deux plans de conduite très-différents s'offraient à Bonaparte lorsqu'il se fit couronner empereur de France. Il pouvait se borner

à la barrière du Rhin et des Alpes, que l'Europe ne lui disputait plus après la bataille de Marengo, et rendre la France, ainsi agrandie, le plus puissant empire du monde. L'exemple de la liberté constitutionnelle en France aurait agi graduellement, mais avec certitude, sur le reste de l'Europe. On n'aurait plus entendu dire que la liberté ne peut convenir qu'à l'Angleterre, parce qu'elle est une île; qu'à la Hollande, parce qu'elle est une plaine; qu'à la Suisse, parce que c'est un pays de montagnes; et l'on aurait vu une monarchie continentale fleurir à l'ombre de la loi, qui, après la religion dont elle émane, est ce qu'il y a de plus saint sur la terre.

Beaucoup d'hommes de génie ont épuisé tous leurs efforts pour faire un peu de bien, pour laisser quelques traces de leurs institutions après eux. La destinée, prodigue envers Bonaparte, lui remit une nation de quarante millions d'hommes alors, une nation assez aimable pour influer sur l'esprit et les goûts européens. Un chef habile, à l'ouverture de ce siècle, aurait pu rendre la France heureuse et libre sans aucun effort, seulement avec quelques vertus. Napoléon est plus coupable encore pour le bien qu'il n'a pas fait que pour les maux dont on l'accuse.

Enfin, si sa dévorante activité se trouvait à l'étroit dans la plus belle des monarchies, si c'était un trop misérable sort pour un Corse, sous-lieutenant en 1790, de n'être qu'empereur de France, il fallait au moins qu'il soulevât l'Europe au nom de quelques avantages pour elle. Le rétablissement de la Pologne, l'indépendance de l'Italie, l'affranchissement de la Grèce, avaient de la grandeur : les peuples pouvaient s'intéresser à la renaissance des peuples. Mais fallait-il inonder la terre de sang pour que le prince Jérôme prît la place de l'électeur de Hesse, et pour que les Allemands fussent gouvernés par des administrateurs français, qui prenaient chez eux des fiefs dont ils savaient à peine prononcer les titres, bien qu'ils les portassent, mais dont ils touchaient très-facilement les revenus dans toutes les langues? Pourquoi l'Allemagne se serait-elle soumise à l'influence française? Cette influence ne lui apportait aucune lumière nouvelle, et n'établissait chez elle

d'autres institutions libérales que des contributions et des conscriptions, encore plus fortes que toutes celles qu'avaient jamais imposées ses anciens maîtres. Il y avait sans doute beaucoup de changements raisonnables à faire dans les constitutions de l'Allemagne ; tous les hommes éclairés le savaient, et pendant longtemps aussi ils s'étaient montrés favorables à la cause de la France, parce qu'ils en espéraient l'amélioration de leur sort. Mais, sans parler de la juste indignation que tout peuple doit ressentir à l'aspect des soldats étrangers sur son territoire, Bonaparte ne faisait rien en Allemagne que dans le but d'y établir son pouvoir et celui de sa famille : une telle nation était-elle faite pour servir de piédestal à son égoïsme ? L'Espagne aussi devait repousser avec horreur les perfides moyens que Bonaparte employa pour l'asservir. Qu'offrait-il donc aux empires qu'il voulait subjuguer ? Était-ce de la liberté ? était-ce de la force ? était-ce de la richesse ? Non ; c'était lui, toujours lui, dont il fallait se récréer, en échange de tous les biens de ce monde.

Les Italiens, par l'espoir confus d'être enfin réunis en un seul État, les infortunés Polonais, qui demandent à l'enfer aussi bien qu'au ciel de redevenir une nation, étaient les seuls qui servissent volontairement l'empereur. Mais il avait tellement en horreur l'amour de la liberté, que, bien qu'il eût besoin des Polonais pour auxiliaires, il haïssait en eux le noble enthousiasme qui les condamnait à lui obéir. Cet homme, si habile dans l'art de dissimuler, ne pouvait se servir même avec hypocrisie des sentiments patriotiques dont il aurait pu tirer toutefois tant de ressources : c'était une arme qu'il ne savait pas manier, et toujours il craignait qu'elle n'éclatât dans sa main. A Posen, les députés polonais vinrent lui offrir leur fortune et leur vie pour rétablir la Pologne. Napoléon leur répondit, avec cette voix sombre et cette déclamation précipitée qu'on a remarquées en lui quand il se contraignait, quelques paroles de liberté bien ou mal rédigées, mais qui lui coûtaient tellement, que c'était le seul mensonge qu'il ne pût prononcer avec son apparente bonhomie. Lors même que les applaudissements du peuple étaient en sa faveur, le peuple lui déplaisait tou-

jours. Cet instinct de despote lui a fait élever un trône sans base, et l'a contraint à manquer à sa vocation ici-bas, l'établissement de la réforme politique.

Les moyens de l'empereur pour asservir l'Europe ont été l'audace dans la guerre, et la ruse dans la paix. Il signait des traités quand ses ennemis étaient à demi terrassés, afin de ne les pas porter au désespoir, et de les affaiblir assez cependant pour que la hache, restée dans le tronc de l'arbre, pût le faire périr à la longue. Il gagnait quelques amis parmi les anciens gouvernants, en se montrant en toutes choses l'ennemi de la liberté. Aussi ce sont les nations qui se soulevèrent à la fin contre lui, car il les avait plus offensées que les rois mêmes. Cependant on s'étonne de trouver encore des partisans de Bonaparte ailleurs que chez les Français, auxquels il donnait au moins la victoire pour dédommagement du despotisme. Ces partisans, en Italie surtout, ne sont en général que des amis de la liberté qui s'étaient flattés à tort de l'obtenir de lui, et qui aimeraient encore mieux un grand événement, quel qu'il pût être, que le découragement dans lequel ils sont tombés. Sans vouloir entrer dans les intérêts des étrangers, dont nous nous sommes promis de ne point parler, nous croyons pouvoir affirmer que les biens de détail opérés par Bonaparte, les grandes routes nécessaires à ses projets, les monuments consacrés à sa gloire, quelques restes des institutions libérales de l'assemblée constituante dont il permettait quelquefois l'application hors de France, tels que l'amélioration de la jurisprudence, celle de l'éducation publique, les encouragements donnés aux sciences; tous ces biens, dis-je, quelque désirables qu'ils fussent, ne pouvaient compenser le joug avilissant qu'il faisait peser sur les caractères. Quel homme supérieur a-t-on vu se développer sous son règne? Quel homme verra-t-on même de longtemps là où il a dominé? S'il avait voulu le triomphe d'une liberté sage et digne, l'énergie se serait montrée de toutes parts, et une nouvelle impulsion eût animé le monde civilisé. Mais Bonaparte n'a pas concilié à la France l'amitié d'une nation. Il a fait des mariages, des arrondissements, des réunions; il a taillé les cartes de géographie, et compté les

âmes à la manière admise depuis, pour compléter les domaines des princes; mais où a-t-il implanté ces principes qui sont les remparts, les trésors et la gloire de l'Angleterre? ces institutions invincibles, dès qu'elles ont duré dix ans? car elles ont alors donné tant de bonheur, qu'elles rallient tous les citoyens d'un pays à leur défense.

CHAPITRE XIII.

Des moyens employés par Bonaparte pour attaquer l'Angleterre.

Si l'on peut entrevoir un plan dans la conduite vraiment désordonnée de Bonaparte, relativement aux nations étrangères, c'était celui d'établir une monarchie universelle dont il se serait déclaré le chef, en donnant en fief des royaumes, des duchés, et en recommençant le régime féodal, ainsi qu'il s'est établi jadis par la conquête. Il ne paraît pas même qu'il dût se borner aux confins de l'Europe, et ses vues certainement s'étendaient jusqu'à l'Asie. Enfin il voulait toujours marcher en avant, tant qu'il ne rencontrerait point d'obstacle; mais il n'avait pas calculé que, dans une entreprise aussi vaste, un obstacle ne forçait pas seulement à s'arrêter, mais détruisait entièrement l'édifice d'une prospérité contre nature, qui devait s'anéantir dès qu'elle ne s'élevait plus.

Pour faire supporter la guerre à la nation française, qui, comme toutes les nations, désirait la paix; pour obliger les troupes étrangères à suivre les drapeaux des Français, il fallait un motif qui pût se rattacher, du moins en apparence, au bien public. Nous avons essayé de montrer, dans le chapitre précédent, que si Napoléon avait pris pour étendard la liberté des peuples, il aurait soulevé l'Europe sans avoir recours aux moyens de terreur; mais son pouvoir impérial n'y aurait rien gagné, et certes il n'était pas homme à se conduire par des sentiments désintéressés. Il voulait un mot de ralliement qui pût faire croire qu'il avait en vue l'avantage et l'indépendance de l'Europe, et c'est la liberté des

mers qu'il choisit. Sans doute la persévérance et les ressources financières des Anglais s'opposaient à ses projets, et il avait de plus une aversion naturelle pour leurs institutions libres et la fierté de leur caractère. Mais ce qui lui convenait surtout, c'était de substituer à la doctrine des gouvernements représentatifs, qui se fonde sur le respect dû aux nations, les intérêts mercantiles et commerciaux, sur lesquels on peut parler sans fin, raisonner sans bornes, et n'atteindre jamais au but. La devise des malheureuses époques de la révolution française : *Liberté, égalité*, donnait aux peuples une impulsion qui ne devait pas plaire à Bonaparte ; mais la devise de ses drapeaux : *Liberté des mers*, le conduisait où il voulait, nécessitait le voyage aux Indes, comme la paix la plus raisonnable, si tout à coup il lui convenait de la signer. Enfin il avait dans ces mots de ralliement un singulier avantage, celui d'animer les esprits sans les diriger contre le pouvoir. M. de Gentz et M. A. W. de Schlegel, dans leurs écrits sur le système continental, ont parfaitement traité les avantages et les inconvénients de l'ascendant maritime de l'Angleterre, lorsque l'Europe est dans sa situation ordinaire. Mais au moins est-il certain que cet ascendant balançait seul, il y a quelques années, la domination de Bonaparte, et qu'il ne serait pas resté peut-être un coin de la terre pour y échapper, si l'océan anglais n'avait pas entouré le continent de ses bras protecteurs.

Mais, dira-t-on, tout en admirant l'Angleterre, la France doit toujours être rivale de sa puissance, et de tout temps ses chefs ont essayé de la combattre. Il n'est qu'un moyen d'égaler l'Angleterre, c'est de l'imiter. Si Bonaparte, au lieu d'imaginer cette ridicule comédie de descente, qui n'a servi que de sujet aux caricatures anglaises, et ce blocus continental, plus sérieux, mais aussi plus funeste; si Bonaparte n'avait voulu conquérir sur l'Angleterre que sa constitution et son industrie, la France aurait aujourd'hui un commerce fondé sur le crédit, un crédit fondé sur la représentation nationale et sur la stabilité qu'elle donne. Mais le ministère anglais sait malheureusement trop bien qu'une monarchie constitutionnelle est le seul moyen, et tout à fait le seul,

d'assurer à la France une prospérité durable. Quand Louis XIV luttait avec succès sur les mers contre les flottes anglaises, c'est que les richesses financières des deux pays étaient alors à peu près les mêmes; mais, depuis quatre-vingts ou cent ans que la liberté s'est consolidée en Angleterre, la France ne peut se mettre en équilibre avec elle que par des garanties légales de la même nature. Au lieu de prendre cette vérité pour boussole, qu'a fait Bonaparte?

La gigantesque idée du blocus continental ressemblait à une espèce de croisade européenne contre l'Angleterre, dont le sceptre de Napoléon était le signe de ralliement. Mais si, dans l'intérieur, l'exclusion des marchandises anglaises a donné quelque encouragement aux manufactures, les ports ont été déserts et le commerce anéanti. Rien n'a rendu Napoléon plus impopulaire que ce renchérissement du sucre et du café, qui portait sur les habitudes journalières de toutes les classes. En faisant brûler, dans les villes de sa dépendance, depuis Hambourg jusqu'à Naples, les produits de l'industrie anglaise, il révoltait tous les témoins de ces *actes de foi* en l'honneur du despotisme. J'ai vu sur la place publique, à Genève, de pauvres femmes se jeter à genoux devant le bûcher où l'on brûlait des marchandises, en suppliant qu'on leur permît d'arracher à temps aux flammes quelques morceaux de toile ou de drap, pour vêtir leurs enfants dans la misère: de pareilles scènes devaient se renouveler partout; mais, quoique les hommes d'État dans le genre ironique répétassent alors qu'elles ne signifiaient rien, elles étaient le tableau vivant d'une absurdité tyrannique, le blocus continental. Qu'est-il résulté des terribles anathèmes de Bonaparte? La puissance de l'Angleterre s'est accrue dans les quatre parties du monde, son influence sur les gouvernements étrangers a été sans bornes, et elle devait l'être, vu la grandeur du mal dont elle préservait l'Europe. Bonaparte, qu'on persiste à nommer habile, a pourtant trouvé l'art maladroit de multiplier partout les ressources de ses adversaires, et d'augmenter tellement celles de l'Angleterre en particulier, qu'il n'a pu réussir à lui faire qu'un seul mal peut-

être, il est vrai le plus grand de tous, celui d'accroître ses forces militaires à un tel degré, qu'on pourrait craindre pour sa liberté, si l'on ne se fiait pas à son esprit public.

On ne peut nier qu'il ne soit très-naturel que la France envie la prospérité de l'Angleterre; et ce sentiment l'a portée à se laisser tromper sur quelques-uns des essais de Bonaparte pour élever l'industrie française à la hauteur de celle de l'Angleterre. Mais est-ce par des prohibitions armées qu'on crée de la richesse? La volonté des souverains ne saurait plus diriger le système industriel et commercial des nations : il faut les laisser aller à leur développement naturel, et seconder leurs intérêts selon leurs vœux. Mais de même qu'une femme, pour s'irriter des hommages offerts à sa rivale, n'en obtient pas davantage elle-même, une nation, en fait de commerce et d'industrie, ne peut l'emporter qu'en sachant attirer les tributs volontaires, et non en proscrivant la concurrence.

Les gazetiers officiels étaient chargés d'insulter la nation et le gouvernement anglais; dans les feuilles de chaque jour, d'absurdes dénominations, telles que celles de *perfides insulaires*, de *marchands avides*, étaient sans cesse répétées avec des variations qui ne devaient pourtant pas trop s'éloigner du texte. On est remonté, dans quelques écrits, jusqu'à Guillaume le Conquérant, pour qualifier de révolte la bataille de Hastings, et l'ignorance facilitait à la bassesse les plus misérables calomnies. Les journalistes de Bonaparte, auxquels nul ne pouvait répondre, ont défiguré l'histoire, les institutions et le caractère de la nation anglaise. C'est encore un des fléaux de l'esclavage de la presse : la France les a tous subis.

Comme Bonaparte se respectait lui-même plus que ceux qui lui étaient soumis, il se permettait quelquefois dans la conversation de dire assez de bien de l'Angleterre, soit qu'il voulût préparer les esprits pour telle circonstance où il lui conviendrait de traiter avec le gouvernement anglais, soit plutôt qu'il aimât à s'affranchir un moment du faux langage qu'il commandait à ses serviteurs. C'était le cas de dire : *Faisons mentir nos gens.*

CHAPITRE XIV.

Sur l'esprit de l'armée française.

Il ne faut pas l'oublier, l'armée française a été admirable pendant les dix premières années de la guerre de la révolution. Les qualités qui manquaient aux hommes employés dans la carrière civile, on les retrouvait dans les militaires : persévérance, dévoûment, audace, et même bonté, quand l'impétuosité de l'attaque n'altérait pas leur caractère naturel. Les soldats et les officiers se faisaient souvent aimer dans les pays étrangers, lors même que leurs armes y avaient fait du mal; non-seulement ils bravaient la mort avec cette incroyable énergie qu'on retrouvera toujours dans leur sang et dans leur cœur, mais ils supportaient les plus affreuses privations avec une sérénité sans exemple. Cette légèreté, dont on accuse avec raison les Français dans les affaires politiques, devenait respectable, quand elle se transformait en insouciance du danger, en insouciance même de la douleur. Les soldats français souriaient au milieu des situations les plus cruelles, et se ranimaient encore dans les angoisses de la souffrance, soit par un sentiment d'enthousiasme pour leur patrie, soit par un bon mot qui faisait revivre cette gaîté spirituelle à laquelle les dernières classes mêmes de la société sont toujours sensibles en France.

La révolution avait perfectionné singulièrement l'art funeste du recrutement; mais le bien qu'elle avait fait, en rendant tous les grades accessibles au mérite, excita dans l'armée française une émulation sans bornes. C'est à ces principes de liberté que Bonaparte a dû les ressources dont il s'est servi contre la liberté même. Bientôt l'armée, sous Napoléon, ne conserva guère de ses vertus populaires que son admirable valeur et un noble sentiment d'orgueil national; combien elle était déchue toutefois, quand elle se battait pour un homme, tandis que ses devanciers, tandis que ses vétérans même, dix ans plus tôt, ne s'étaient dévoués qu'à la patrie! Bientôt aussi les troupes de presque toutes les nations con-

tinentales furent forcées à combattre sous les étendards de la France. Quel sentiment patriotique pouvait animer les Allemands, les Hollandais, les Italiens, quand rien ne leur garantissait l'indépendance de leur pays, ou plutôt quand son asservissement pesait sur eux ? Ils n'avaient de commun entre eux qu'un même chef, et c'est pour cela que rien n'était moins solide que leur association ; car l'enthousiasme pour un homme, quel qu'il soit, est nécessairement variable ; l'amour seul de la patrie et de la liberté ne peut changer, parce qu'il est désintéressé dans son principe. Ce qui faisait le prestige de Napoléon, c'était l'idée qu'on avait de sa fortune ; l'attachement à lui n'était que l'attachement à soi. L'on croyait aux avantages de tout genre qu'on obtiendrait sous ses drapeaux ; et comme il jugeait à merveille le mérite militaire, et savait le récompenser, le plus simple soldat de l'armée pouvait nourrir l'espoir de devenir maréchal de France. Les titres, la naissance, les services de courtisan, influaient peu sur l'avancement dans l'armée. Il existait là, malgré le despotisme du gouvernement, un esprit d'égalité, parce que là Bonaparte avait besoin de force, et qu'il n'en peut exister sans un certain degré d'indépendance. Aussi, sous le règne de l'empereur, ce qui valait encore le mieux, c'était certainement l'armée. Les commissaires qui frappaient les pays conquis de contributions, d'emprisonnements, d'exils ; ces nuées d'agents civils qui venaient, comme les vautours, fondre sur le champ de bataille, après la victoire, ont fait détester les Français bien plus que ces pauvres braves conscrits qui passaient de l'enfance à la mort, en croyant défendre leur patrie. C'est aux hommes profonds dans l'art militaire qu'il appartient de prononcer sur les talents de Bonaparte comme capitaine. Mais, à ne juger de lui sous ce rapport que par les observations à la portée de tout le monde, il me semble que son ardent égoïsme a peut-être contribué à ses premiers triomphes comme à ses derniers revers. Il lui manquait dans la carrière des armes, aussi bien que dans toutes les autres, ce respect pour les hommes, et ce sentiment du devoir, sans lesquels rien de grand n'est durable.

Bonaparte, comme général, n'a jamais ménagé le sang de ses troupes : c'est en prodiguant la foule des soldats que la révolution lui avait valus, qu'il a remporté ses étonnantes victoires. Il a marché sans magasins, ce qui rendait ses mouvements singulièrement rapides, mais doublait les maux de la guerre pour les pays qui en étaient le théâtre. Enfin il n'y a pas jusqu'à son genre de manœuvres militaires qui ne soit en rapport quelconque avec le reste de son caractère ; il risque toujours le tout pour le tout, comptant sur les fautes de ses ennemis qu'il méprise, et prêt à sacrifier ses partisans, dont il ne se soucie guère, s'il n'obtient pas avec eux la victoire.

On l'a vu, dans la guerre d'Autriche, en 1809, quitter l'île de Lobau, quand il jugeait la bataille perdue ; il traversa le Danube, seul avec M. de Czernitchef, l'un des intrépides aides de camp de l'empereur de Russie, et le maréchal Berthier. L'empereur leur dit assez tranquillement, qu'*après avoir gagné quarante batailles, il n'était pas extraordinaire d'en perdre une;* et, lorsqu'il fut arrivé de l'autre côté du fleuve, il se coucha et dormit jusqu'au lendemain matin, sans s'informer du sort de l'armée française, que ses généraux sauvèrent pendant son sommeil. Quel singulier trait de caractère ! Et cependant il n'est point d'homme plus actif, plus audacieux dans la plupart des occasions importantes. Mais on dirait qu'il ne sait naviguer qu'avec un vent favorable, et que le malheur le glace tout à coup, comme s'il avait fait un pacte magique avec la fortune, et qu'il ne pût marcher sans elle.

La postérité, déjà même beaucoup de nos contemporains, objecteront aux antagonistes de Bonaparte l'enthousiasme qu'il inspirait à son armée. Nous traiterons ce sujet aussi impartialement qu'il nous sera possible, quand nous serons arrivés au funeste retour de l'île d'Elbe. Que Bonaparte fût un homme d'un génie transcendant à beaucoup d'égards, qui pourrait le nier ? Il voyait aussi loin que la connaissance du mal peut s'étendre ; mais il y a quelque chose par delà, c'est la région du bien. Les talents militaires ne sont pas toujours la preuve d'un esprit supérieur ;

beaucoup de hasards peuvent servir dans cette carrière ; d'ailleurs le genre de coup d'œil qu'il faut pour conduire les hommes sur le champ de bataille ne ressemble point à l'intime vue qu'exige l'art de gouverner. L'un des plus grands malheurs de l'espèce humaine, c'est l'impression que les succès de la force produisent sur les esprits; et néanmoins il n'y aura ni liberté ni morale dans le monde, si l'on n'arrive pas à ne considérer une bataille que d'après la bonté de la cause et l'utilité du résultat, comme tout autre fait de ce monde.

L'un des plus grands maux que Bonaparte ait faits à la France, c'est d'avoir donné le goût du luxe à ces guerriers qui se contentaient si bien de la gloire dans les jours où la nation était encore vivante. Un intrépide maréchal, couvert de blessures, et impatient d'en recevoir encore, demandait pour son hôtel un lit tellement chargé de dorures et de broderies, qu'on ne pouvait trouver dans tout Paris de quoi satisfaire son désir : *Eh bien!* dit-il alors dans sa mauvaise humeur, *donnez-moi une botte de paille, et je dormirai très-bien dessus.* En effet il n'y avait point d'intervalle pour ces hommes entre la pompe des Mille et une Nuits et la vie rigide à laquelle ils étaient accoutumés.

Il faut accuser encore Bonaparte d'avoir altéré le caractère français, en le formant aux habitudes de dissimulation dont il donnait l'exemple. Plusieurs chefs militaires sont devenus diplomates à l'école de Napoléon, capables de cacher leurs véritables opinions, d'étudier les circonstances et de s'y plier. Leur bravoure est restée la même, mais tout le reste a changé. Les officiers attachés de plus près à l'empereur, loin d'avoir conservé l'aménité française, étaient devenus froids, circonspects, dédaigneux; ils saluaient de la tête, parlaient peu, et semblaient partager le mépris de leur maître pour la race humaine. Les soldats ont toujours des mouvements généreux et naturels; mais la doctrine de l'obéissance passive, que des partis opposés dans leurs intérêts, bien que d'accord dans leurs maximes, ont introduite parmi les chefs de l'armée, a nécessairement altéré ce qu'il y avait de grand et de patriote dans les troupes françaises.

La force armée doit être, dit-on, essentiellement obéissante. Cela est vrai sur le champ de bataille, en présence de l'ennemi, et sous le rapport de la discipline militaire. Mais les Français pouvaient-ils et devaient-ils ignorer qu'ils immolaient une nation en Espagne? Pouvaient-ils et devaient-ils ignorer qu'ils ne défendaient pas leurs foyers à Moscou, et que l'Europe n'était en armes que parce que Bonaparte avait su se servir successivement de chacun des pays qui la composent pour l'asservir tout entière? On voudrait faire des militaires une sorte de corporation en dehors de la nation, et qui ne pût jamais s'unir avec elle. Ainsi les malheureux peuples auraient toujours deux ennemis, leurs propres troupes et celles des étrangers, puisque toutes les vertus des citoyens seraient interdites aux guerriers.

L'armée d'Angleterre est aussi soumise à la discipline que celle des États les plus absolus de l'Europe; mais les officiers n'en font pas moins usage de leur raison, soit comme citoyens, en se mêlant, de retour chez eux, des intérêts publics de leur pays, soit comme militaires, en connaissant et respectant l'empire de la loi dans ce qui les concerne. Jamais un officier anglais n'arrêterait un individu, ni ne tirerait même sur le peuple en émeute, que d'après les formes voulues par la constitution. Il y a intention de despotisme toutes les fois qu'on veut interdire aux hommes l'usage de la raison que Dieu leur a donnée. Il suffit, dira-ton, d'obéir à son serment; mais qu'y a-t-il qui exige plus l'emploi de la raison que la connaissance des devoirs attachés à ce serment même? Penserait-on que celui qu'on avait prêté à Bonaparte pût obliger aucun officier à enlever le duc d'Enghien sur la terre étrangère qui devait lui servir d'asile? Toutes les fois qu'on établit des maximes antilibérales, c'est pour s'en servir comme d'une batterie contre ses adversaires, mais à condition que ces adversaires ne les retournent pas contre nous. Il n'y a que les lumières et la justice dont on n'ait rien à craindre dans aucun parti. Qu'arrive-t-il enfin de cette maxime emphatique : *L'armée ne doit pas juger, mais obéir?* C'est que l'armée, dans les troubles civils, dispose toujours du sort des empires; mais seulement elle en dispose mal, parce qu'on lui

a interdit l'usage de sa raison. C'est par une suite de cette obéissance aveugle à ses chefs, dont on avait fait un devoir à l'armée française, qu'elle a maintenu le gouvernement de Bonaparte : combien ne l'a-t-on pas blâmée cependant de ne l'avoir pas renversé ! Les corps civils, pour se justifier de leur servilité envers l'empereur, s'en prenaient à l'armée ; et il est facile de faire dire dans la même phrase aux partisans du pouvoir absolu, qui d'ordinaire ne sont pas forts en logique, d'abord que les militaires ne doivent jamais avoir d'opinion sur rien en politique, et puis, qu'ils ont été bien coupables de se prêter aux guerres injustes de Bonaparte. Certes, ceux qui versent leur sang pour l'État ont bien un peu le droit de savoir si c'est de l'État qu'il s'agit quand ils se battent. Il ne s'ensuit pas que l'armée puisse être le gouvernement : Dieu nous en préserve ! Mais, si l'armée doit se tenir à part des affaires publiques dans tout ce qui concerne leur direction habituelle, la liberté du pays n'en est pas moins sous sa sauvegarde ; et quand le despotisme s'en empare, il faut qu'elle se refuse à le soutenir. Quoi ! dira-t-on, vous voulez que l'armée délibère ? Si vous appelez délibérer, connaître son devoir et se servir de ses facultés pour l'accomplir, je répondrai que, si vous défendez aujourd'hui de raisonner contre vos ordres, vous trouverez mauvais demain qu'on n'ait pas raisonné contre ceux d'un autre ; tous les partis qui exigent, en matière de politique comme en matière de foi, qu'on renonce à l'exercice de sa pensée, veulent seulement que l'on pense comme eux, quoi qu'il arrive ; et cependant, quand on transforme les soldats en machines, si ces machines cèdent à la force, on n'a pas le droit de s'en plaindre. L'on ne saurait se passer de l'opinion des hommes pour les gouverner. L'armée, comme toute autre association, doit savoir qu'elle fait partie d'un État libre, et défendre envers et contre tous la constitution légalement établie. L'armée française peut-elle ne pas se repentir amèrement aujourd'hui de cette obéissance aveugle envers son chef, qui a perdu la France ? Si les soldats n'avaient pas cessé d'être des citoyens, ils seraient encore les soutiens de leur patrie.

Il faut en convenir toutefois, et de bon cœur, c'est une funeste invention que les troupes de ligne; et, si l'on pouvait les supprimer à la fois dans toute l'Europe, l'espèce humaine aurait fait un grand pas vers le perfectionnement de l'ordre social. Si Bonaparte s'était arrêté après quelques-unes de ses victoires, son nom et celui des armées françaises produisaient alors un tel effet, qu'il aurait pu se contenter de gardes nationales pour la défense du Rhin et des Alpes. Tout ce qu'il y a de bien dans les choses humaines a été en sa puissance; mais la leçon qu'il devait donner au monde était d'une autre nature.

Lors de la dernière invasion de la France, un général des alliés a déclaré qu'il ferait fusiller tout Français simple citoyen, qui serait trouvé les armes à la main; des généraux français avaient eu quelquefois le même tort en Allemagne : et cependant les soldats des armées de ligne sont beaucoup plus étrangers au sort de la guerre défensive que les habitants du pays. S'il était vrai, comme le disait ce général, qu'il ne fût pas permis aux citoyens de se défendre contre les troupes réglées, tous les Espagnols seraient coupables, et l'Europe obéirait encore à Bonaparte; car, il ne faut pas l'oublier, ce sont les simples habitants de l'Espagne qui ont commencé la lutte, ce sont eux qui les premiers ont pensé que les probabilités du succès n'étaient de rien dans le devoir de la résistance. Aucun de ces Espagnols, et, quelque temps après, aucun des paysans russes ne faisait partie d'une armée de ligne; et ils n'en étaient que plus respectables, en combattant pour l'indépendance de leur pays.

CHAPITRE XV.

De la législation et de l'administration sous Bonaparte.

On n'a point encore assez caractérisé l'arbitraire sans bornes et la corruption sans pudeur du gouvernement civil sous Bonaparte. On pourrait croire qu'après le torrent d'injures auquel on s'abandonne toujours en France contre les vaincus, il ne peut

rester sur une puissance renversée aucun mal à dire que les flatteurs du règne suivant n'aient épuisé. Mais comme on voulait ménager la doctrine du despotisme, tout en attaquant Bonaparte; comme un grand nombre de ceux qui l'injurient aujourd'hui l'avaient loué la veille, il fallait, pour mettre quelque accord dans une conduite où il n'y avait de conséquent que la bassesse, attaquer l'homme au delà même de ce qu'il mérite, et néanmoins se taire, à beaucoup d'égards, sur un système dont on voulait se servir encore. Le plus grand crime de Napoléon toutefois, celui pour lequel tous les penseurs, tous les écrivains dispensateurs de la gloire dans la postérité, ne cesseront de l'accuser auprès de l'espèce humaine, c'est l'établissement et l'organisation du despotisme. Il l'a fondé sur l'immoralité; car les lumières qui existaient en France étaient telles, que le pouvoir absolu ne pouvait s'y maintenir que par la dépravation, tandis qu'ailleurs il subsiste par l'ignorance.

Peut-on parler de législation dans un pays où la volonté d'un seul homme décidait de tout; où cet homme, mobile et agité comme les flots de la mer pendant la tempête, ne pouvait pas même supporter la barrière de sa propre volonté, si on lui opposait celle de la veille, quand il avait envie d'en changer le lendemain? Une fois un de ses conseillers d'État s'avisa de lui représenter que le code Napoléon s'opposait à la résolution qu'il allait prendre. *Eh bien*, dit-il, *le code Napoléon a été fait pour le salut du peuple; et, si ce salut exige d'autres mesures, il faut les prendre.* Quel prétexte pour une puissance illimitée que celui du salut public! Robespierre a bien fait d'appeler ainsi son gouvernement. Peu de temps après la mort du duc d'Enghien, lorsque Bonaparte était peut-être encore troublé dans le fond de son âme par l'horreur que cet assassinat avait inspirée, il dit, en parlant de littérature avec un artiste très-capable d'en bien juger: « La raison d'État, voyez-vous, a remplacé chez les modernes le » fatalisme des anciens. Corneille est le seul des tragiques fran- » çais qui ait senti cette vérité. S'il avait vécu de mon temps, je » l'aurais fait mon premier ministre. »

Il y avait deux sortes d'instruments du pouvoir impérial, les

lois et les décrets. Les lois étaient sanctionnées par le simulacre d'un corps législatif; mais c'était dans les décrets émanés directement de l'empereur, et discutés dans son conseil, que consistait la véritable action de l'autorité. Napoléon abandonnait aux beaux parleurs du conseil d'État, et aux députés muets du corps législatif, la délibération et la décision de quelques questions abstraites en fait de jurisprudence, afin de donner à son gouvernement un faux air de sagesse philosophique. Mais, quand il s'agissait des lois relatives à l'exercice du pouvoir, alors toutes les exceptions, comme toutes les règles, ressortissaient à l'empereur. Dans le code Napoléon, et même dans le code d'instruction criminelle, il est resté de très-bons principes, dérivés de l'assemblée constituante : l'institution du jury, ancre d'espoir de la France, et divers perfectionnements dans la procédure, qui l'ont tirée des ténèbres où elle était avant la révolution, et où elle est encore dans plusieurs États de l'Europe. Mais qu'importaient les institutions légales, puisque des tribunaux extraordinaires nommés par l'empereur, des cours spéciales, des commissions militaires jugeaient tous les délits politiques, c'est-à-dire ceux qui ont le plus besoin de l'égide invariable de la loi? Nous montrerons dans le volume suivant combien, dans ces procès politiques, les Anglais ont multiplié les précautions, afin de mettre la justice plus sûrement à l'abri du pouvoir. Quels exemples n'a-t-on pas vus, sous Bonaparte, de ces tribunaux extraordinaires qui devenaient habituels! car, dès qu'on se permet un acte arbitraire, ce poison s'insinue dans toutes les affaires de l'État. Des exécutions rapides et ténébreuses n'ont-elles pas souillé le sol de la France? Le code militaire ne se mêle que trop, d'ordinaire, au code civil, dans tous les pays, l'Angleterre exceptée; mais il suffisait sous Bonaparte d'être accusé d'embauchage pour être traduit devant les commissions militaires; et c'est ainsi que le duc d'Enghien a été jugé. Bonaparte n'a pas permis une seule fois qu'un homme pût avoir recours, pour un délit politique, à la décision du jury. Le général Moreau et ses coaccusés en ont été privés; mais ils eurent heureusement affaire à des juges qui respectaient leur conscience. Ces juges n'ont pu cependant prévenir les

iniquités qui se commirent dans cette horrible procédure, et la torture fut introduite de nouveau dans le dix-neuvième siècle, par un chef national dont le pouvoir devait émaner de l'opinion.

Il était difficile de distinguer la législation de l'administration sous le règne de Napoléon; car l'une et l'autre dépendaient également de l'autorité suprême. Cependant nous ferons une observation principale sur ce sujet : toutes les fois que les améliorations possibles dans les diverses branches du gouvernement ne portaient en rien atteinte au pouvoir de Bonaparte, et que ces améliorations, au contraire, contribuaient à ses plans et à sa gloire, il faisait, pour les accomplir, un usage habile des immenses ressources que lui donnait la domination de presque toute l'Europe; et comme il possédait un grand tact pour connaître parmi les hommes ceux qui pouvaient lui servir d'instruments, il employait presque toujours des têtes très-propres aux affaires dont il les chargeait. L'on doit au gouvernement impérial les musées des arts et les embellissements de Paris, des grands chemins, des canaux qui facilitaient les communications des départements entre eux; enfin, tout ce qui pouvait frapper l'imagination, en montrant, comme dans le Simplon et le mont Cenis, que la nature obéissait à Napoléon presque aussi docilement que les hommes. Ces prodiges divers se sont opérés, parce qu'il pouvait porter sur chaque point en particulier les tributs et le travail de quatre-vingts millions d'hommes; mais les rois d'Égypte et les empereurs romains ont eu, sous ce rapport, d'aussi grands titres à la gloire. Ce qui constitue le développement moral des peuples, dans quel pays Bonaparte s'en est-il occupé? Et que de moyens, au contraire, n'a-t-il pas employés en France pour étouffer l'esprit public, qui s'était accru malgré les mauvais gouvernements enfantés par les passions?

Toutes les autorités locales, dans les provinces, ont été par degrés supprimées ou annulées; il n'y a plus en France qu'un seul foyer de mouvement, Paris; et l'instruction qui naît de l'émulation a dépéri dans les provinces, tandis que la négligence avec laquelle on entretenait les écoles achevait de consolider l'ignorance, si bien d'accord avec la servitude. Cependant, comme les hommes

qui ont de l'esprit éprouvent le besoin de s'en servir, tous ceux qui avaient quelque talent ont été bien vite dans la capitale pour tâcher d'obtenir des places. De là vient cette fureur d'être employé par l'État, et pensionné par lui, qui avilit et dévore la France. Si l'on avait quelque chose à faire chez soi; si l'on pouvait se mêler de l'administration de sa ville et de son département; si l'on avait occasion de s'y rendre utile, d'y mériter de la considération, et de s'assurer par là l'espoir d'être un jour élu député, l'on ne verrait pas aborder à Paris quiconque peut se flatter de l'emporter sur ses concurrents par une intrigue ou par une flatterie de plus.

Aucun emploi n'était laissé au choix libre des citoyens. Bonaparte se complaisait à rendre lui-même des décrets sur des nominations d'huissiers, datés des premières capitales de l'Europe. Il voulait se montrer comme présent partout, comme suffisant à tout, comme le seul être gouvernant dans le monde. Toutefois un homme ne saurait parvenir à se multiplier à cet excès que par le charlatanisme; car la réalité du pouvoir tombe toujours entre les mains des agents subalternes, qui exercent le despotisme en détail. Dans un pays où il n'y a ni corps intermédiaire indépendant, ni liberté de la presse, ce qu'un despote, de l'esprit même le plus supérieur, ne parvient jamais à savoir, c'est la vérité qui pourrait lui déplaire.

Le commerce, le crédit, tout ce qui demande une action spontanée dans la nation, et une garantie certaine contre les caprices du gouvernement, ne s'adaptait point au système de Bonaparte. Les contributions des pays étrangers en étaient la seule base. On respectait assez la dette publique, ce qui donnait une apparence de bonne foi au gouvernement, sans le gêner beaucoup, vu la petitesse de la somme. Mais les autres créanciers du trésor public savaient que d'être payé ou de ne l'être pas, devait être considéré comme une chance dans laquelle ce qui entrait le moins, c'était leur droit. Aussi personne n'imaginait-il de prêter rien à l'État, quelque puissant que fût son chef, et précisément parce qu'il était trop puissant. Les décrets révolutionnaires, que quinze ans de troubles avaient entassés, étaient pris ou laissés selon la décision du moment.

il y avait presque toujours sur chaque affaire une loi pour et contre, que les ministres appliquaient selon leur convenance. Les sophismes, qui n'étaient que de luxe, puisque l'autorité pouvait tout, justifiaient tour à tour les mesures les plus opposées.

Quel indigne établissement que celui de la police! Cette inquisition politique, dans les temps modernes, a pris la place de l'inquisition religieuse. Était-il aimé, le chef qui avait besoin de faire peser sur la nation un esclavage pareil? Il se servait des uns pour accuser les autres, et se vantait de mettre en pratique cette vieille maxime, de diviser pour commander, qui, grâce aux progrès de la raison, n'est plus qu'une ruse bien facilement découverte. Le revenu de cette police était digne de son emploi. C'étaient les jeux de Paris qui l'entretenaient : elle soudoyait le vice avec l'argent du vice qui la payait. Elle échappait à l'animadversion publique par le mystère dont elle s'enveloppait; mais, quand le hasard faisait mettre au jour un procès où les agents de police se trouvaient mêlés de quelque manière, peut-on se représenter quelque chose de plus dégoûtant, de plus perfide et de plus bas, que les disputes qui s'élevaient entre ces misérables? Tantôt ils déclaraient qu'ils avaient professé une opinion pour en servir secrètement une opposée; tantôt ils se vantaient des embûches qu'ils avaient dressées aux mécontents, pour les engager à conspirer, afin de les trahir s'ils conspiraient; et l'on a reçu la déposition d'hommes semblables devant les tribunaux! L'invention malheureuse de cette police s'est tournée depuis contre les partisans de Bonaparte, à leur tour : n'ont-ils pas dû penser que c'était le taureau de Phalaris, dont ils subissaient eux-mêmes le supplice, après en avoir conçu la funeste idée?

CHAPITRE XVI.

De la littérature sous Bonaparte.

Cette même police, pour laquelle nous n'avons pas de termes assez méprisants, pas de termes qui puissent mettre assez de di

tance entre un honnête homme et quiconque pouvait entrer dans une telle caverne, c'était elle que Bonaparte avait chargée de diriger l'esprit public en France : et en effet, dès qu'il n'y a pas de liberté de la presse, et que la censure de la police ne s'en tient pas à réprimer, mais dicte à tout un peuple les opinions qu'il doit avoir sur la politique, sur la religion, sur les mœurs, sur les livres, sur les individus, dans quel état doit tomber une nation qui n'a d'autre nourriture pour ses pensées que celle que permet ou prépare l'autorité despotique! Il ne faut donc pas s'étonner si en France la littérature et la critique littéraire sont déchues à un tel point. Ce n'est pas certainement qu'il y ait nulle part plus d'esprit et plus d'aptitude à tout que chez les Français. On peut voir quels progrès étonnants ils ne cessent de faire dans les sciences et dans l'érudition, parce que ces deux carrières ne touchent en aucune façon à la politique; tandis que la littérature ne peut rien produire de grand maintenant sans la liberté. On objecte toujours les chefs-d'œuvre du siècle de Louis XIV; mais l'esclavage de la presse était beaucoup moins sévère sous ce souverain que sous Bonaparte. Vers la fin du règne de Louis XIV, Fénélon et d'autres penseurs traitaient déjà les questions essentielles aux intérêts de la société. Le génie poétique s'épuise dans chaque pays tour à tour, et ce n'est qu'après de certains intervalles qu'il peut renaître; mais l'art d'écrire en prose, inséparable de la pensée, embrasse nécessairement toute la sphère philosophique des idées; et, quand on condamne des hommes de lettres à tourner dans le cercle des madrigaux et des idylles, on leur donne aisément le vertige de la flatterie : ils ne peuvent rien produire qui dépasse les faubourgs de la capitale et les bornes du temps présent.

La tâche imposée aux écrivains sous Bonaparte était singulièrement difficile. Il fallait qu'ils combattissent avec acharnement les principes libéraux de la révolution, mais qu'ils en respectassent tous les intérêts, de façon que la liberté fût anéantie, mais que les titres, les biens et les emplois des révolutionnaires fussent consacrés. Bonaparte disait un jour, en parlant de J.-J. Rousseau : *C'est pourtant lui qui a été cause de la révolution. Au reste*,

je ne dois pas m'en plaindre, car j'y ai attrapé le trône. C'était ce langage qui devait servir de texte aux écrivains, pour saper sans relâche les lois constitutionnelles, et les droits imprescriptibles sur lesquels ces lois sont fondées, mais pour exalter le conquérant despote que les orages de la révolution avaient produit, et qui les avait calmés. S'agissait-il de la religion, Bonaparte faisait mettre sérieusement dans ses proclamations que les Français doivent se défier des Anglais, parce qu'ils étaient des hérétiques; mais voulait-il justifier les persécutions que subissait le plus vénérable et le plus modéré des chefs de l'Église, le pape Pie VII, il l'accusait de fanatisme. La consigne était de dénoncer, comme partisan de l'anarchie, quiconque émettait une opinion philosophique en aucun genre : mais, si quelqu'un, parmi les nobles, semblait insinuer que les anciens princes s'entendaient mieux que les nouveaux à la dignité des cours, on ne manquait pas de le signaler comme un conspirateur. Enfin il fallait repousser ce qu'il y avait de bon dans chaque manière de voir, afin de composer le pire des fléaux humains, la tyrannie dans un pays civilisé.

Quelques écrivains ont essayé de faire une théorie abstraite du despotisme, afin de le recrépir, pour ainsi dire, de façon à lui donner un air de nouveauté philosophique. D'autres, du parti des parvenus, se sont plongés dans le machiavélisme, comme s'il y avait là de la profondeur, et ils ont présenté le pouvoir des hommes de la révolution comme une garantie suffisante contre le retour des anciens gouvernements : comme s'il n'y avait que des intérêts dans ce monde, et que la direction de l'espèce humaine n'eût rien de commun avec la vertu! Il n'est resté de ces tours d'adresse qu'une certaine combinaison de phrases, sans l'appui d'aucune idée vraie, et néanmoins construites comme il le faut grammaticalement, avec des verbes, des nominatifs et des accusatifs. *Le papier souffre tout,* disait un homme d'esprit. Sans doute il souffre tout, mais les hommes ne gardent point le souvenir des sophismes; et, fort heureusement pour la dignité de la littérature, aucun monument de cet art généreux ne peut s'élever sur de fausses bases. Il faut des accents de vérité pour être

éloquent, il faut des principes justes pour raisonner, il faut du courage d'âme pour avoir des élans de génie; et rien de semblable ne peut se trouver dans ces écrivains qui suivent à tout vent la direction de la force.

Les journaux étaient remplis des adresses à l'empereur, des promenades de l'empereur, de celles des princes et des princesses, des étiquettes et des présentations à la cour. Ces journaux, fidèles à l'esprit de servitude, trouvaient le moyen d'être fades à l'époque du bouleversement du monde; et, sans les bulletins officiels qui venaient de temps en temps nous apprendre que la moitié de l'Europe était conquise, on aurait pu croire qu'on vivait sous des berceaux de fleurs, et qu'on n'avait rien de mieux à faire que de compter les pas des majestés et des altesses impériales, et de répéter les paroles gracieuses qu'elles avaient bien voulu laisser tomber sur la tête de leurs sujets prosternés. Est-ce ainsi que les hommes de lettres, que les magistrats de la pensée, doivent se conduire en présence de la postérité?

Quelques personnes cependant ont tenté d'imprimer des livres sous la censure de la police; mais qu'en arrivait-il? une persécution comme celle qui m'a forcée de m'enfuir par Moscou, pour chercher un asile en Angleterre. Le libraire Palm a été fusillé en Allemagne, pour n'avoir pas voulu nommer l'auteur d'une brochure qu'il avait imprimée. Et si des exemples plus nombreux encore de proscriptions ne peuvent être cités, c'est que le despotisme était si fortement mis en exécution, qu'on avait fini par s'y soumettre, comme aux terribles lois de la nature, la maladie et la mort. Ce n'est pas seulement à des rigueurs sans fin qu'on s'exposait sous une tyrannie aussi persévérante, mais on ne pouvait jouir d'aucune gloire littéraire dans son pays, quand les journaux aussi multipliés que sous un gouvernement libre, et néanmoins soumis tous au même langage, vous harcelaient de leurs plaisanteries de commande. J'ai fourni, pour ma part, des refrains continuels aux journalistes français depuis quinze ans : la mélancolie du Nord, la perfectibilité de l'espèce humaine, les muses romantiques, les muses germaniques. Le joug de l'autorité et l'esprit

d'imitation étaient imposés à la littérature, comme le journal officiel dictait les articles de foi en politique. Un bon instinct de despotisme faisait sentir aux agents de la police littéraire que l'originalité dans la manière d'écrire peut conduire à l'indépendance du caractère, et qu'il faut bien se garder de laisser introduire à Paris les livres des Anglais et des Allemands, si l'on ne veut pas que les écrivains français, tout en respectant les règles du goût, suivent les progrès de l'esprit humain dans les pays où les troubles civils n'en ont pas ralenti la marche.

Enfin, de toutes les douleurs que l'esclavage de la presse fait éprouver, la plus amère, c'est de voir insulter dans les feuilles publiques ce qu'on a de plus cher, ce qu'on respecte le plus, sans qu'il soit possible de faire admettre une réponse dans ces mêmes gazettes, qui sont nécessairement plus populaires que les livres. Quelle lâcheté dans ceux qui insultent les tombeaux, quand les amis des morts ne peuvent en prendre la défense! Quelle lâcheté dans ces folliculaires qui attaquaient aussi les vivants avec l'autorité derrière eux, et servaient d'avant-garde à toutes les proscriptions que le pouvoir absolu prodigue dès qu'on lui suggère le moindre soupçon! Quel style que celui qui porte le cachet de la police! A côté de cette arrogance, à côté de cette bassesse, quand on lisait quelques discours des Américains ou des Anglais, des hommes publics enfin qui ne cherchent, en s'adressant aux autres hommes, qu'à leur communiquer leur conviction intime, on se sentait ému, comme si la voix d'un ami s'était tout à coup fait entendre à l'être abandonné qui ne savait plus où trouver un semblable.

CHAPITRE XVII.

Un mot de Bonaparte, imprimé dans le Moniteur.

Ce n'était pas assez que tous les actes de Bonaparte fussent empreints d'un despotisme toujours plus audacieux, il fallait encore qu'il révélât lui-même le secret de son gouvernement, méprisant

assez l'espèce humaine pour le lui dire. Il fit mettre dans le Moniteur du mois de juillet 1810 ces propres paroles, qu'il adressait au second fils de son frère Louis Bonaparte; cet enfant était alors destiné au grand-duché de Berg : *N'oubliez jamais*, lui dit-il, *dans quelque position que vous placent ma politique et l'intérêt de mon empire, que vos premiers devoirs sont envers moi; vos seconds envers la France : tous vos autres devoirs, même ceux envers les peuples que je pourrais vous confier, ne viennent qu'après.* Il ne s'agit pas là de libelles, il ne s'agit pas là d'opinions de parti : c'est lui, lui Bonaparte, qui s'est dénoncé ainsi plus sévèrement que la postérité n'aurait jamais osé le faire. Louis XIV fut accusé d'avoir dit dans son intérieur : *L'État, c'est moi;* et les historiens éclairés se sont appuyés avec raison sur ce langage égoïste, pour condamner son caractère. Mais si, lorsque ce monarque plaça son petit-fils sur le trône d'Espagne, il lui avait enseigné publiquement la même doctrine que Bonaparte enseignait à son neveu, peut-être que Bossuet lui-même n'aurait pas osé préférer les intérêts des rois à ceux des nations; et c'est un homme élu par le peuple, qui a voulu mettre son *moi* gigantesque à la place de l'espèce humaine! et c'est lui que les amis de la liberté ont pu prendre un instant pour le représentant de leur cause! Plusieurs ont dit : Il est l'enfant de la révolution. Oui, sans doute, mais un enfant parricide : devaient-ils donc le reconnaître?

CHAPITRE XVIII.

De la doctrine politique de Bonaparte.

Un jour M. Suard, l'homme de lettres français qui réunit au plus haut degré le tact de la littérature à la connaissance du grand monde, parlait avec courage devant Napoléon sur la peinture des empereurs romains, dans Tacite. *Fort bien*, dit Napoléon; *mais il devait nous expliquer pourquoi le peuple romain tolérait et même aimait ces mauvais empereurs. C'était là ce qu'il im-*

portait de faire connaître à la postérité. Tâchons de ne pas mériter, relativement à l'empereur de France lui-même, les reproches qu'il faisait à l'historien romain.

Les deux principales causes du pouvoir de Napoléon en France ont été sa gloire militaire avant tout, et l'art qu'il eut de rétablir l'ordre sans attaquer les passions intéressées que la révolution avait fait naître. Mais tout ne consistait pas dans ces deux problèmes.

On prétend qu'au milieu du conseil d'État, Napoléon montrait dans la discussion une sagacité universelle. Je doute un peu de l'esprit qu'on trouve à un homme tout-puissant; il nous en coûte davantage, à nous autres particuliers, pour gagner notre vie de célébrité. Néanmoins on n'est pas quinze ans le maître de l'Europe, sans avoir une vue perçante sur les hommes et sur les choses. Mais il y avait dans la tête de Bonaparte une incohérence, trait distinctif de tous ceux qui ne classent pas leurs pensées sous la loi du devoir. La puissance du commandement avait été donnée par la nature à Bonaparte; mais c'était plutôt parce que les hommes n'agissaient point sur lui que parce qu'il agissait sur eux qu'il parvenait à en être le maître; les qualités qu'il n'avait pas lui servaient autant que les talents qu'il possédait, et il ne se faisait obéir qu'en avilissant ceux qu'il soumettait. Ses succès sont étonnants, ses revers plus étonnants encore; ce qu'il a fait avec l'énergie de la nation est admirable; l'état d'engourdissement dans lequel il l'a laissée peut à peine se concevoir. La multitude d'hommes d'esprit qu'il a employés est extraordinaire; mais les caractères qu'il a dégradés nuisent plus à la liberté que toutes les facultés de l'intelligence ne pourraient y servir. C'est à lui surtout que peut s'appliquer la belle image du despotisme dans l'*Esprit des lois :* il a coupé l'arbre par la racine pour en avoir le fruit, et peut-être a-t-il desséché le sol même.

Enfin Bonaparte, maître absolu de quatre-vingts millions d'hommes, ne rencontrant plus d'opposition nulle part, n'a su fonder ni une institution dans l'État, ni un pouvoir stable pour lui-même. Quel est donc le principe destructeur qui suivait ses

pas triomphants? quel est-il? Le mépris des hommes, et par conséquent de toutes les lois, de toutes les études, de tous les établissements, de toutes les institutions dont la base est le respect pour l'espèce humaine. Bonaparte s'est enivré de ce mauvais vin du machiavélisme; il ressemblait, sous plusieurs rapports, aux tyrans italiens du quatorze et du quinzième siècle; et, comme il avait peu lu, l'instruction ne combattait point dans sa tête la disposition naturelle de son caractère. L'époque du moyen-âge étant la plus brillante de l'histoire des Italiens, beaucoup d'entre eux n'estiment que trop les maximes des gouvernements d'alors; et ces maximes ont toutes été recueillies par Machiavel.

En relisant dernièrement en Italie son fameux écrit du Prince, qui trouve encore des croyants parmi les possesseurs du pouvoir, un fait nouveau et une conjecture nouvelle m'ont paru dignes d'attention. D'abord on vient de publier, en 1813, les lettres de Machiavel, trouvées dans les manuscrits de la bibliothèque Barberini, qui prouvent positivement que c'est pour se raccommoder avec les Médicis qu'il a publié *le Prince*. On lui avait fait subir la question, à cause de ses efforts en faveur de la liberté; il était ruiné, malade, et sans ressources; il transigea, mais après la torture: en vérité, l'on cède à moins, de nos jours.

Ce traité du Prince, où l'on retrouve malheureusement la supériorité d'esprit que Machiavel avait développée dans une meilleure cause, n'a point été composé, comme on l'a cru, pour faire haïr le despotisme en montrant quelles affreuses ressources les despotes doivent employer pour se maintenir. C'est une supposition trop détournée pour être admise. Il me semble plutôt que Machiavel, détestant avant tout le joug des étrangers en Italie, tolérait et encourageait même les moyens, quels qu'ils fussent, dont les princes du pays pouvaient se servir pour être les maîtres, espérant qu'ils seraient assez forts un jour pour repousser les troupes allemandes et françaises. Machiavel analyse l'art de la guerre dans ses écrits comme les hommes du métier pourraient le faire; il revient sans cesse à la nécessité d'une organisation militaire purement nationale: et, s'il a souillé sa vie par son indul-

gence pour les crimes des Borgia, c'est peut-être parce qu'il s'abandonnait trop au besoin de tout tenter pour recouvrer l'indépendance de sa patrie. Bonaparte n'a sûrement pas examiné le Prince de Machiavel sous ce point de vue; mais il y a cherché ce qui passe encore pour de la profondeur parmi les âmes vulgaires, l'art de tromper les hommes. Cette politique doit tomber à mesure que les lumières s'étendront; ainsi la croyance à la sorcellerie n'existe plus, depuis qu'on a découvert les véritables lois de la physique.

Un principe général, quel qu'il fût, déplaisait à Bonaparte, comme une niaiserie ou comme un ennemi. Il n'écoutait que les considérations du moment, et n'examinait les choses que sous le rapport de leur utilité immédiate, car il aurait voulu mettre le monde entier en rente viagère sur sa tête. Il n'était point sanguinaire, mais indifférent à la vie des hommes. Il ne la considérait que comme un moyen d'arriver à son but, ou comme un obstacle à écarter de sa route. Il n'était pas même aussi colère qu'il a souvent paru l'être : il voulait effrayer avec ses paroles, afin de s'épargner le fait par la menace. Tout était chez lui moyen ou but; l'involontaire ne se trouvait nulle part, ni dans le bien, ni dans le mal. On prétend qu'il a dit : *J'ai tant de conscrits à dépenser par an.* Ce propos est vraisemblable, car Bonaparte a souvent assez méprisé ses auditeurs pour se complaire dans un genre de sincérité qui n'est que de l'impudence.

Jamais il n'a cru aux sentiments exaltés, soit dans les individus, soit dans les nations; il a pris l'expression de ces sentiments pour de l'hypocrisie. Il pensait tenir la clef de la nature humaine par la crainte et par l'espérance, habilement présentées aux égoïstes et aux ambitieux. Il faut en convenir, sa persévérance et son activité ne se ralentissaient jamais, quand il s'agissait des moindres intérêts du despotisme; mais c'était le despotisme même qui devait retomber sur sa tête. Une anecdote, dans laquelle j'ai eu quelque part, peut offrir une donnée de plus sur le système de Bonaparte, relativement à l'art de gouverner.

Le duc de Melzi, qui a été pendant quelque temps vice-prési-

dent de la république Cisalpine, était un des hommes les plus distingués que cette Italie, si féconde en tout genre, ait produits. Né d'une mère espagnole et d'un père italien, il réunissait la dignité d'une nation à la vivacité de l'autre; et je ne sais si l'on pourrait citer, même en France, un homme plus remarquable par sa conversation, et par le talent plus important et plus nécessaire de connaître et de juger tous ceux qui jouaient un rôle politique en Europe. Le premier consul fut obligé de l'employer, parce qu'il jouissait du plus grand crédit parmi ses concitoyens, et que son attachement à sa patrie n'était mis en doute par personne. Bonaparte n'aimait point à se servir d'hommes qui fussent désintéressés, et qui eussent des principes quelconques inébranlables; aussi tournait-il sans cesse autour de Melzi pour le corrompre.

Après s'être fait couronner roi d'Italie, en 1805, Bonaparte se rendit au corps législatif de Lombardie, et dit à l'assemblée qu'il voulait donner une terre considérable au duc de Melzi, pour acquitter la reconnaissance publique envers lui : il espérait ainsi le dépopulariser. Me trouvant alors à Milan, je vis le soir M. de Melzi, qui était vraiment au désespoir du tour perfide que Napoléon lui avait joué, sans l'en prévenir en aucune manière; et, comme Bonaparte se serait irrité d'un refus, je conseillai à M. de Melzi de consacrer tout de suite à un établissement public les revenus dont on avait voulu l'accabler. Il adopta mon avis; et, dès le jour suivant, en se promenant avec l'empereur, il lui dit que telle était son intention. Bonaparte lui saisit le bras, et s'écria : *C'est une idée de madame de Staël que vous me dites là; je le parie. Mais ne donnez pas, croyez-moi, dans cette philanthropie romanesque du dix-huitième siècle : il n'y a qu'une seule chose à faire dans ce monde, c'est d'acquérir toujours plus d'argent et de pouvoir; tout le reste est chimère.* Beaucoup de gens diront qu'il avait raison; je crois, au contraire, que l'histoire montrera qu'en établissant cette doctrine, en déliant les hommes de l'honneur, partout ailleurs que sur le champ de bataille, il a préparé ses partisans à l'abandonner, conformément

à ses propres préceptes, quand il cesserait d'être le plus fort. Aussi peut-il se vanter d'avoir eu plus de disciples fidèles à son système, que de serviteurs dévoués à son infortune. Il consacrait sa politique par le fatalisme, seule religion qui puisse s'accorder avec le dévoûment à la fortune; et, sa prospérité croissant toujours, il a fini par se faire le grand prêtre et l'idole de son propre culte, croyant en lui, comme si ses désirs étaient des présages, et ses desseins des oracles.

La durée du pouvoir de Bonaparte était une leçon d'immoralité continuelle : s'il avait toujours réussi, qu'aurions-nous pu dire à nos enfants? Il nous serait toujours resté sans doute la jouissance religieuse de la résignation, mais la masse des habitants de la terre aurait en vain cherché les intentions de la Providence dans les affaires humaines.

Toutefois, en 1811, les Allemands appelaient encore Bonaparte l'homme de la destinée; l'imagination de quelques Anglais même était ébranlée par ses talents extraordinaires. La Pologne et l'Italie espéraient encore de lui leur indépendance, et la fille des Césars était devenue son épouse. Cet insigne honneur lui causa comme un transport de joie, étranger à sa nature; et, pendant quelque temps, on dut croire que cette illustre compagne pourrait changer le caractère de celui que le sort avait rapproché d'elle. Il ne fallait encore, à cette époque, à Bonaparte, qu'un sentiment honnête pour être le plus grand souverain du monde; soit l'amour paternel, qui porte les hommes à soigner l'héritage de leurs enfants; soit la pitié pour ces Français, qui se faisaient tuer pour lui au moindre signe; soit l'équité envers les nations étrangères, qui le regardaient avec étonnement; soit enfin cette espèce de sagesse naturelle à tout homme, au milieu de la vie, quand il voit s'approcher les grandes ombres qui doivent bientôt l'envelopper : une vertu, une seule vertu, et c'en était assez pour que toutes les prospérités humaines s'arrêtassent sur la tête de Bonaparte. Mais l'étincelle divine n'existait pas dans son cœur.

Le triomphe de Bonaparte, en Europe, comme en France, reposait en entier sur une grande équivoque qui dure encore pour

beaucoup de gens. Les peuples s'obstinaient à le considérer comme le défenseur de leurs droits, dans le moment où il en était le plus grand ennemi. La force de la révolution de France, dont il avait hérité, était immense, parce qu'elle se composait de la volonté des Français et du vœu secret des autres nations. Napoléon s'est servi de cette force contre les anciens gouvernements pendant plusieurs années, avant que les peuples aient découvert qu'il ne s'agissait pas d'eux. Les mêmes noms subsistaient encore : c'était toujours la France, jadis le foyer des principes populaires; et, bien que Bonaparte détruisît les républiques, et qu'il excitât les rois et les princes à des actes de tyrannie, contraires même à leur modération naturelle, on croyait encore que tout cela finirait par de la liberté, et souvent lui-même parlait de constitution, du moins quand il s'agissait du règne de son fils. Toutefois le premier pas que Napoléon ait fait vers sa ruine, c'est l'entreprise contre l'Espagne; car il a trouvé là une résistance nationale, la seule dont l'art ni la corruption de la diplomatie ne pussent le débarrasser. Il ne s'est pas douté du danger qu'une guerre de villages et de montagnes pouvait faire courir à son armée; il ne croyait point à la puissance de l'âme ; il comptait les baïonnettes ; et comme, avant l'arrivée des armées anglaises, il n'y en avait presque point en Espagne, il n'a pas su redouter la seule puissance invincible, l'enthousiasme de tout un peuple. *Les Français,* disait Bonaparte, *sont des machines nerveuses ;* et il voulait expliquer par là le mélange d'obéissance et de mobilité qui est dans leur nature. Ce reproche est peut-être juste ; mais il est pourtant vrai qu'une persévérance invincible, depuis près de trente ans, se trouve au fond de ces défauts, et c'est parce que Bonaparte a ménagé l'idée dominante qu'il a régné. Les Français ont cru pendant longtemps que le gouvernement impérial les préservait des institutions de l'ancien régime, qui leur sont particulièrement odieuses. Ils ont confondu longtemps aussi la cause de la révolution avec celle d'un nouveau maître. Beaucoup de gens de bonne foi se sont laissé séduire par ce motif; d'autres ont tenu le même langage, lors même qu'ils n'avaient plus la même opinion ; et ce

n'est que très-tard que la nation s'est désintéressée de Bonaparte. A dater de ce jour, l'abîme a été creusé sous ses pas.

CHAPITRE XIX.

Enivrement du pouvoir; revers et abdication de Bonaparte.

Cette *vieille Europe m'ennuie*, disait Napoléon, avant de partir pour la Russie. En effet il ne rencontrait plus d'obstacle à ses volontés nulle part, et l'inquiétude de son caractère avait besoin d'un aliment nouveau. Peut-être aussi la force et la clarté de son jugement s'altérèrent-elles, quand les hommes et les choses plièrent tellement devant lui, qu'il n'eut plus besoin d'exercer sa pensée sur aucune des difficultés de la vie. Il y a dans le pouvoir sans bornes une sorte de vertige qui saisit le génie comme la sottise, et les perd également l'un et l'autre.

L'étiquette orientale que Bonaparte avait établie dans sa cour interceptait les lumières que l'on peut recueillir par les communications faciles de la société. Quand il y avait quatre cents personnes dans son salon, un aveugle aurait pu s'y croire seul, tant le silence qu'on observait était profond! Les maréchaux de France, au milieu des fatigues de la guerre, au moment de la crise d'une bataille, entraient dans la tente de l'empereur pour lui demander ses ordres, et il ne leur était pas permis de s'y asseoir. Sa famille ne souffrait pas moins que les étrangers de son despotisme et de sa hauteur. Lucien a mieux aimé vivre prisonnier en Angleterre que de régner sous les ordres de son frère. Louis Bonaparte, dont le caractère est généralement estimé, se vit contraint, par sa probité même, à renoncer à la couronne de Hollande; et, le croirait-on? quand il causait avec son frère, pendant deux heures, tête à tête, forcé par sa mauvaise santé de s'appuyer péniblement contre la muraille, Napoléon ne lui offrait pas une chaise; il demeurait lui-même debout, de crainte que quelqu'un n'eût l'idée de se familiariser assez avec lui pour s'asseoir en sa présence.

La peur qu'il causait dans les derniers temps était telle, que personne ne lui adressait le premier la parole sur rien. Quelquefois il s'entretenait avec la plus grande simplicité au milieu de sa cour, et dans son conseil d'État. Il souffrait la contradiction, il y encourageait même, quand il s'agissait de questions administratives ou judiciaires, sans relation avec son pouvoir. Il fallait voir alors l'attendrissement de ceux auxquels il avait rendu pour un moment la respiration libre; mais, quand le maître reparaissait, on demandait en vain aux ministres de présenter un rapport à l'empereur contre une mesure injuste. S'agissait-il même de la victime d'une erreur, de quelque individu pris par hasard sous le grand filet tendu sur l'espèce humaine, les agents du pouvoir vous objectaient la difficulté de s'adresser à Napoléon, comme s'il eût été question du grand Lama. Une telle stupeur causée par la puissance aurait fait rire, si l'état où se trouvaient les hommes, sans appui sous ce despotisme, n'eût pas inspiré la plus profonde pitié.

Les compliments, les hymnes, les adorations sans nombre et sans mesure dont ses gazettes étaient remplies, devaient fatiguer un homme d'un esprit aussi transcendant; mais le despotisme de son caractère était plus fort que sa propre raison. Il aimait moins les louanges vraies que les flatteries serviles, parce que dans les unes on n'aurait vu que son mérite, tandis que les autres attestaient son autorité. En général, il a préféré la puissance à la gloire; car l'action de la force lui plaisait trop pour qu'il s'occupât de la postérité, sur laquelle on ne peut l'exercer. Mais un des résultats du pouvoir absolu qui a le plus contribué à précipiter Bonaparte de son trône, c'est que, par degrés, l'on n'osait plus lui parler avec vérité sur rien. Il a fini par ignorer qu'il faisait froid à Moscou dès le mois de novembre, parce que personne, parmi ses courtisans, ne s'est trouvé assez Romain pour oser lui dire une chose aussi simple.

En 1811, Napoléon avait fait insérer et désavouer en même temps, dans le Moniteur, une note secrète, imprimée dans les journaux anglais, comme ayant été adressée par son ministre des affaires étrangères à l'ambassadeur de Russie. Il y était dit que l'Europe ne pouvait être en paix tant que l'Angleterre et sa con-

stitution subsisteraient. Que cette note fût authentique ou non, elle portait du moins le cachet de l'école de Napoléon, et exprimait certainement sa pensée. Un instinct, dont il ne pouvait se rendre compte, lui apprenait que tant qu'il y aurait un foyer de justice et de liberté dans le monde, le tribunal qui devait le condamner tenait ses séances permanentes.

Bonaparte joignait peut-être à la folle idée de la guerre de Russie celle de la conquête de la Turquie, du retour en Égypte, et de quelques tentatives sur les établissements des Anglais dans l'Inde; tels étaient les projets gigantesques avec lesquels il se rendit la première fois à Dresde, traînant après lui les armées de tout le continent de l'Europe, qu'il obligeait à marcher contre la puissante nation limitrophe de l'Asie. Les prétextes étaient de peu de chose pour un homme arrivé à un tel degré de pouvoir; cependant il fallait adopter sur l'expédition de Russie une phrase à donner aux courtisans, comme le mot d'ordre. Cette phrase était *que la France se voyait obligée de faire la guerre à la Russie, parce qu'elle n'observait pas le blocus continental envers l'Angleterre.* Or, pendant ce temps, Bonaparte accordait lui-même sans cesse à Paris des licences pour des échanges avec les négociants de Londres; et l'empereur de Russie aurait pu, à meilleur droit, lui déclarer la guerre, comme manquant au traité par lequel ils s'étaient engagés réciproquement à ne point faire de commerce avec les Anglais. Mais qui se donnerait la peine aujourd'hui de justifier une telle guerre? Personne, pas même Bonaparte; car son respect pour les sujets est tel, qu'il doit se condamner lui-même d'avoir encouru de grands revers.

Cependant le prestige de l'admiration et de la terreur que Napoléon inspirait était si grand, que l'on n'avait guère de doute sur ses triomphes. Pendant qu'il était à Dresde, en 1812, environné de tous les souverains de l'Allemagne, et commandant une armée de cinq cent mille hommes, composée de presque toutes les nations européennes, il paraissait impossible, d'après les calculs humains, que son expédition ne fût pas heureuse. En effet, dans sa chute, la Providence s'est montrée de plus près à la terre que dans

tout autre événement, et les éléments ont été chargés de frapper les premiers le maître des hommes. On peut à peine se figurer aujourd'hui que, si Bonaparte avait réussi dans son entreprise contre la Russie, il n'y avait pas un coin de terre continentale où l'on pût lui échapper. Tous les ports étant fermés, le continent était, comme la tour d'Ugolin, muré de toutes parts.

Menacée de la prison par un préfet très-docile au pouvoir, si je montrais la moindre intention de m'éloigner un jour de ma demeure, je m'échappai, lorsque Bonaparte était près d'entrer en Russie, craignant de ne plus trouver d'issue en Europe, si j'eusse différé plus longtemps. Je n'avais déjà plus que deux chemins pour aller en Angleterre : Constantinople ou Pétersbourg. La guerre entre la Russie et la Turquie rendait la route par ce dernier pays presque impraticable; je ne savais ce que je deviendrais, quand l'empereur Alexandre voulut bien m'envoyer à Vienne un passe-port. En entrant dans son empire, reconnu pour absolu, je me sentis libre pour la première fois, depuis le règne de Bonaparte; non pas seulement à cause des vertus personnelles de l'empereur Alexandre, mais parce que la Russie était le seul pays où Napoléon ne fît point sentir son influence. Il n'est aucun ancien gouvernement que l'on pût comparer à cette tyrannie entée sur une révolution, à cette tyrannie qui s'était servie du développement même des lumières, pour mieux enchaîner tous les genres de libertés.

Je me propose d'écrire un jour ce que j'ai vu de la Russie. Toutefois je dirai, sans me détourner de mon sujet, que c'est un pays mal connu, parce qu'on n'a presque observé de cette nation qu'un petit nombre d'hommes de cour, dont les défauts sont d'autant plus grands que le pouvoir du souverain est moins limité. Ils ne brillent pour la plupart que par l'intrépide bravoure commune à toutes les classes; mais les paysans russes, cette nombreuse partie de la nation qui ne connaît que la terre qu'elle cultive, et le ciel qu'elle regarde, a quelque chose en elle de vraiment admirable. La douceur de ces hommes, leur hospitalité, leur élégance naturelle, sont extraordinaires; aucun danger n'a d'existence à leurs

yeux ; ils ne croient pas que rien soit impossible quand leur maître le commande. Ce mot de maître, dont les courtisans font un objet de flatterie et de calcul, ne produit pas le même effet sur un peuple presque asiatique. Le monarque, étant chef du culte, fait partie de la religion ; les paysans se prosternent en présence de l'empereur, comme ils saluent l'église devant laquelle ils passent ; aucun sentiment servile ne se mêle à ce qu'ils témoignent à cet égard.

Grâce à la sagesse éclairée du souverain actuel, toutes les améliorations possibles s'accompliront graduellement en Russie. Mais il n'est rien de plus absurde que les discours répétés d'ordinaire par ceux qui redoutent les lumières d'Alexandre. « Pourquoi, disent-» ils, cet empereur, dont les amis de la liberté sont si enthou-» siastes, n'établit-il pas chez lui le régime constitutionnel qu'il » conseille aux autres pays ? » C'est une des mille et une ruses des ennemis de la raison humaine, que de vouloir empêcher ce qui est possible et désirable pour une nation, en demandant ce qui ne l'est pas actuellement chez une autre. Il n'y a point encore de tiers état en Russie : comment donc pourrait-on y créer un gouvernement représentatif? La classe intermédiaire entre les boyards et le peuple manque presque entièrement. On pourrait augmenter l'existence politique des grands seigneurs, et défaire, à cet égard, l'ouvrage de Pierre Ier ; mais ce serait reculer au lieu d'avancer ; car le pouvoir de l'empereur, tout absolu qu'il est encore, est une amélioration sociale, en comparaison de ce qu'était jadis l'aristocratie russe. La Russie, sous le rapport de la civilisation, n'en est qu'à cette époque de l'histoire, où, pour le bien des nations, il fallait limiter le pouvoir des privilégiés par celui de la couronne. Trente-six religions, en y comprenant les cultes païens, trente-six peuples divers sont, non pas réunis, mais épars sur un terrain immense. D'une part, le culte grec s'accorde avec une tolérance parfaite, et, de l'autre, le vaste espace qu'occupent les hommes leur laisse la liberté de vivre chacun selon ses mœurs. Il n'y a point encore dans cet ordre de choses des lumières qu'on puisse concentrer, des individus qui puissent faire marcher des institutions. Le seul lien qui unisse des peuples presque nomades, et dont les mai-

sons ressemblent à des tentes de bois établies dans la plaine, c'est le respect pour le monarque, et la fierté nationale; le temps en développera successivement d'autres.

J'étais à Moscou un mois, jour pour jour, avant que l'armée de Napoléon y entrât, et je n'osai m'y arrêter que peu de moments, craignant déjà son approche. En me promenant au haut du Kremlin, palais des anciens czars, qui domine sur l'immense capitale de la Russie et sur ses dix-huit cents églises, je pensais qu'il était donné à Bonaparte de voir les empires à ses pieds, comme Satan les offrit à Notre-Seigneur. Mais c'est lorsqu'il ne lui restait plus rien à conquérir en Europe, que la destinée l'a saisi, pour le faire tomber aussi rapidement qu'il était monté. Peut-être a-t-il appris depuis que, quels que soient les événements des premières scènes, il existe une puissance de vertu qui reparaît toujours au cinquième acte des tragédies; comme, chez les anciens, un dieu tranchait le nœud quand l'action en était digne.

La persévérance admirable de l'empereur Alexandre, en refusant la paix que Bonaparte lui offrait, selon sa coutume, quand il fut vainqueur; l'énergie des Russes qui ont mis le feu à Moscou, pour que le martyre d'une ville sauvât le monde chrétien, contribuèrent certainement beaucoup aux revers que les troupes de Bonaparte ont éprouvés dans la retraite de Russie. Mais c'est le froid, ce froid de l'enfer, tel qu'il est peint dans le Dante, qui pouvait seul anéantir l'armée de Xercès.

Nous qui avons le cœur français, nous nous étions cependant habitués, pendant les quinze années de la tyrannie de Napoléon, à considérer ses armées par delà le Rhin comme ne tenant plus à la France; elles ne défendaient plus les intérêts de la nation, elles ne servaient que l'ambition d'un seul homme; il n'y avait rien en cela qui pût réveiller l'amour de la patrie; et, loin de souhaiter alors le triomphe de ces troupes, étrangères en grande partie, on pouvait considérer leurs défaites comme un bonheur même pour la France. D'ailleurs, plus on aime la liberté dans son pays, plus il est impossible de se réjouir des victoires dont l'oppression des autres peuples doit être le résultat. Mais qui pourrait entendre néan-

moins le récit des maux qui ont accablé les Français dans la guerre de Russie, sans en avoir le cœur déchiré?

Incroyable homme! il a vu des souffrances dont on ne peut aborder la pensée; il a su que les grenadiers français, dont l'Europe ne parle encore qu'avec respect, étaient devenus le jouet de quelques juifs, de quelques vieilles femmes de Wilna, tant leurs forces physiques les avaient abandonnés, longtemps avant qu'ils pussent mourir; il a reçu de cette armée des preuves de respect et d'attachement, lorsqu'elle périssait un à un pour lui; et il a refusé six mois après, à Dresde, une paix qui le laissait maître de la France jusqu'au Rhin, et de l'Italie tout entière! Il était venu rapidement à Paris, après la retraite de Russie, afin d'y réunir de nouvelles forces. Il avait traversé avec une fermeté plus théâtrale que naturelle l'Allemagne dont il était haï, mais qui le redoutait encore. Dans son dernier bulletin, il avait rendu compte des désastres de son armée, plutôt en les outrant qu'en les dissimulant. C'est un homme qui aime tellement à causer des émotions fortes, que, quand il ne peut pas cacher ses revers, il les exagère pour faire toujours plus qu'un autre. Pendant son absence, on avait essayé contre lui la conspiration la plus généreuse (celle de Mallet) dont l'histoire de la révolution de France ait offert l'exemple. Aussi lui causa-t-elle plus de terreur que la coalition même. Ah! que n'a-t-elle réussi, cette conjuration patriotique! La France aurait eu la gloire de s'affranchir elle-même, et ce n'est pas sous les ruines de la patrie que son oppresseur eût été accablé.

Le général Mallet était un ami de la liberté, il attaquait Bonaparte sur ce terrain. Or Bonaparte savait qu'il n'en existait pas de plus dangereux pour lui; aussi ne parlait-il, en revenant à Paris, que de l'*idéologie*. Il avait pris en horreur ce mot très-innocent, parce qu'il signifie la théorie de la pensée. Toutefois il était singulier de ne redouter que ce qu'il appelait *les idéologues*, quand l'Europe entière s'armait contre lui. Ce serait beau si, en conséquence de cette crainte, il eût recherché par-dessus tout l'estime des philosophes; mais il détestait tout individu capable d'une opinion indépendante. Sous le rapport même de la politique, il a trop

cru qu'on ne gouvernait les hommes que par leur intérêt; cette vieille maxime, quelque commune qu'elle soit, est souvent fausse. La plupart des hommes que Bonaparte a comblés de places et d'argent ont déserté sa cause; et ses soldats, attachés à lui par ses victoires, ne l'ont point abandonné. Il se moquait de l'enthousiasme, et cependant c'est l'enthousiasme, ou du moins le fanatisme militaire qui l'a soutenu. La frénésie des combats, qui, dans ses excès mêmes, a de la grandeur, a seule fait la force de Bonaparte. Les nations ne peuvent avoir tort : jamais un principe pervers n'agit longtemps sur la masse; les hommes ne sont mauvais qu'un à un.

Bonaparte fit, ou plutôt la nation fit pour lui un miracle. Malgré ses pertes immenses en Russie, elle créa, en moins de trois mois, une nouvelle armée qui put marcher en Allemagne et y gagner encore des batailles. C'est alors que le démon de l'orgueil et de la folie se saisit de Bonaparte, d'une façon telle, que le raisonnement fondé sur son propre intérêt ne peut plus expliquer les motifs de sa conduite : c'est à Dresde qu'il a méconnu la dernière apparition de son génie tutélaire.

Les Allemands, depuis longtemps indignés, se soulevèrent enfin contre les Français qui occupaient leur pays; la fierté nationale, cette grande force de l'humanité, reparut parmi les fils des Germains. Bonaparte apprit alors ce qu'il advient des alliés qu'on a contraints par la force, et combien tout ce qui n'est pas volontaire se détruit au premier revers. Les souverains de l'Allemagne se battirent avec l'intrépidité des simples soldats, et l'on crut voir dans les Prussiens et dans leur roi guerrier le souvenir de l'insulte personnelle que Bonaparte avait fait subir quelques années auparavant à leur belle et vertueuse reine.

La délivrance de l'Allemagne avait été depuis longtemps l'objet des désirs de l'empereur de Russie. Lorsque les Français furent repoussés de son pays, il se dévoua à cette cause, non-seulement comme souverain, mais comme général; et plusieurs fois il exposa sa vie, non en monarque garanti par ses courtisans, mais en soldat intrépide. La Hollande accueillit ses libérateurs, et rappela cette maison d'Orange, dont les princes sont maintenant, comme

jadis, les défenseurs de l'indépendance et les magistrats de la liberté. Quelque influence qu'aient eue aussi sur cette époque les victoires des Anglais en Espagne, nous parlerons ailleurs de lord Wellington; car il faut s'arrêter à ce nom, on ne peut le prononcer en passant.

Bonaparte revint à Paris, et dans ce moment encore la France pouvait être sauvée. Cinq membres du corps législatif, Gallois, Raynouard, Flaugergues, Maine de Biran et Lainé, demandèrent la paix au péril de leur vie : chacun d'eux pourrait être désigné par un mérite particulier; et le dernier que j'ai nommé, Lainé, perpétue chaque jour, par ses talents et sa conduite, le souvenir d'une action qui suffirait pour honorer le caractère d'un homme. Si le sénat avait secondé les cinq du corps législatif, si les généraux avaient appuyé le sénat, la France aurait disposé de son sort, et, quelque parti qu'elle eût pris, elle fût restée France. Mais quinze années de tyrannie dénaturent toutes les idées, altèrent tous les sentiments; les mêmes hommes qui exposeraient noblement leur vie à la guerre ne savent pas que le même honneur et le même courage commandent dans la carrière civile la résistance à l'ennemi de tous, le despotisme.

Bonaparte répondit à la députation du corps législatif avec une fureur concentrée; il parla mal, mais son orgueil se fit jour à travers le langage embrouillé dont il se servit. Il dit que *la France avait plus besoin de lui que lui d'elle;* oubliant que c'était lui qui l'avait réduite à cet état. Il dit *qu'un trône n'était qu'un morceau de bois sur lequel on étendait un tapis, et que tout dépendait de celui qui l'occupait;* enfin il parut toujours enivré de lui-même. Toutefois une anecdote singulière ferait croire qu'il était atteint déjà par l'engourdissement qui s'est montré dans son caractère pendant la dernière crise de sa vie politique. Un homme tout à fait digne de foi m'a dit que, causant seul avec lui, la veille de son départ pour l'armée, au mois de janvier 1814, quand les alliés étaient déjà entrés en France, Bonaparte avoua, dans cet entretien secret, qu'il n'avait pas de moyen de résister. Son interlocuteur discuta la question : Bonaparte lui en présenta le mau-

vais côté dans tout son jour, et puis, chose inouïe, il s'endormait en parlant sur un tel sujet, sans qu'aucune fatigue précédente expliquât cette bizarre apathie. Il n'en a pas moins déployé depuis une extrême activité dans sa campagne de 1814; il s'est laissé sans doute reprendre aussi par une confiance présomptueuse; d'un autre côté, l'existence physique, à force de jouissances et de facilités, s'était emparée de cet homme autrefois si dominé par sa pensée. Il était, pour ainsi dire, épaissi d'âme comme de corps; son génie ne perçait plus que par moments cette enveloppe d'égoïsme qu'une longue habitude d'être compté pour tout lui avait donnée. Il a succombé sous le poids de la prospérité, avant d'être renversé par l'infortune.

On prétend qu'il n'a pas voulu céder les conquêtes qui avaient été faites par la république, et qu'il n'a pu se résoudre à ce que la France fût affaiblie sous son règne. Si cette considération l'a déterminé à refuser la paix qui lui fut offerte à Châtillon, au mois de mars 1814, c'est la première fois que l'idée d'un devoir aurait agi sur lui; et sa persévérance, en cette occasion, quelque imprudente qu'elle fût, méritait de l'estime. Mais il paraît plutôt qu'il a trop compté sur son talent, après quelques succès en Champagne, et qu'il s'est caché à lui-même les difficultés qu'il avait à surmonter, comme aurait pu le faire un de ses flatteurs. On était tellement accoutumé à le craindre, qu'on n'osait pas lui dire les faits qui l'intéressaient le plus. Assurait-il qu'il y avait vingt mille Français dans tel endroit, personne ne se sentait le courage de lui apprendre qu'il n'y en avait que dix mille : prétendait-il que les alliés n'étaient qu'en tel nombre, nul ne se hasardait à lui prouver que ce nombre était double. Son despotisme était tel, qu'il avait réduit les hommes à n'être que les échos de lui-même, et que, sa propre voix lui revenant de toutes parts, il était ainsi seul au milieu de la foule qui l'environnait.

Enfin il n'a pas vu que l'enthousiasme avait passé de la rive gauche du Rhin à la rive droite; qu'il ne s'agissait plus de gouvernements indécis, mais de peuples irrités; et que, de son côté, au contraire, il n'y avait qu'une armée et plus de nation; car,

dans ce grand débat, la France est demeurée neutre : elle ne s'est pas doutée qu'il s'agissait d'elle quand il s'agissait de lui. Le peuple le plus guerrier a vu, presque avec insouciance, les succès de ces mêmes étrangers qu'il avait combattus tant de fois avec gloire ; et les habitants des villes et des campagnes n'aidèrent que faiblement les soldats français, ne pouvant se persuader qu'après vingt-cinq ans de victoires, un événement inouï, l'entrée des alliés à Paris, pût arriver. Elle eut lieu cependant, cette terrible justice de la destinée. Les coalisés furent généreux ; Alexandre, ainsi que nous le verrons dans la suite, se montra toujours magnanime. Il entra le premier dans la ville conquise en sauveur tout-puissant, en philanthrope éclairé; mais, tout en l'admirant, qui pouvait être Français et ne pas sentir une effroyable douleur ?

Du moment où les alliés passèrent le Rhin et pénétrèrent en France, il me semble que les vœux des amis de la France devaient être absolument changés. J'étais alors à Londres, et l'un des ministres anglais me demanda ce que je souhaitais. J'osai lui répondre que mon désir était que Bonaparte fût *victorieux et tué*. Je trouvai dans les Anglais assez de grandeur d'âme pour n'avoir pas besoin de cacher ce sentiment français devant eux : toutefois il me fallut apprendre, au milieu des transports de joie dont la ville des vainqueurs retentissait, que Paris était au pouvoir des alliés. Il me sembla dans cet instant qu'il n'y avait plus de France : je crus la prédiction de Burke accomplie, et que là où elle existait on ne verrait plus qu'un abîme. L'empereur Alexandre, les alliés, et les principes constitutionnels adoptés par la sagesse de Louis XVIII, éloignèrent ce triste pressentiment.

Bonaparte entendit alors de toutes parts la vérité si longtemps captive. C'est alors que des courtisans ingrats méritèrent le mépris de leur maître pour l'espèce humaine. En effet, si les amis de la liberté respectent l'opinion, désirent la publicité, cherchent partout l'appui sincère et libre du vœu national, c'est parce qu'ils savent que la lie des âmes se montre seule dans les secrets et les intrigues du pouvoir arbitraire.

Il y avait cependant encore de la grandeur dans les adieux de

Napoléon à ses soldats et à leurs aigles si longtemps victorieuses : sa dernière campagne avait été longue et savante ; enfin, le prestige funeste qui rattachait à lui la gloire militaire de la France n'était pas encore détruit. Aussi le congrès de Paris a-t-il à se reprocher de l'avoir mis dans le cas de revenir. Les représentants de l'Europe doivent avouer franchement cette faute, et il est injuste de la faire porter à la nation française. C'est sans aucun mauvais dessein assurément que les ministres des monarques étrangers ont laissé planer sur le trône de Louis XVIII un danger qui menaçait également l'Europe entière ; mais pourquoi ceux qui ont suspendu cette épée ne s'accusent-ils pas du mal qu'elle a fait ?

Beaucoup de gens se plaisent à soutenir que si Bonaparte n'avait tenté ni l'expédition d'Espagne, ni celle de Russie, il serait encore empereur ; et cette opinion flatte les partisans du despotisme, qui veulent qu'un si beau gouvernement ne puisse pas être renversé par la nature même des choses, mais seulement par un accident. J'ai déjà dit ce que l'observation de la France confirmera, c'est que Bonaparte avait besoin de la guerre pour établir et pour conserver le pouvoir absolu. Une grande nation n'aurait pas supporté le poids monotone et avilissant du despotisme, si la gloire militaire n'avait pas sans cesse animé ou relevé l'esprit public. Les avancements continuels dans les divers grades, auxquels toutes les classes de la nation pouvaient participer, rendaient la conscription moins pénible aux habitants de la campagne. L'intérêt continuel des victoires tenait lieu de tous les autres ; l'ambition était le principe actif du gouvernement dans ses moindres ramifications ; titres, argent, puissance, Bonaparte donnait tout aux Français à la place de la liberté. Mais, pour être en état de leur dispenser ces dédommagements funestes, il ne fallait pas moins que l'Europe à dévorer. Si Napoléon eût été ce qu'on pourrait appeler un tyran raisonnable, il n'aurait pu lutter contre l'activité des Français, qui demandait un but. C'était un homme condamné, par sa destinée, aux vertus de Washington ou aux conquêtes d'Attila ; mais il était plus facile d'atteindre les confins du monde civilisé que d'arrêter les progrès de la raison humaine, et bientôt

l'opinion de la France aurait accompli ce que les armes des alliés ont opéré.

Maintenant ce n'est plus lui qui seul occupera l'histoire dont nous voulons esquisser le tableau, et notre malheureuse France va de nouveau reparaître, après quinze ans pendant lesquels on n'avait entendu parler que de l'empereur et de son armée. Quels revers nous avons à décrire ! quels maux nous avons à redouter ! Il nous faudra demander compte encore une fois à Bonaparte de la France, puisque ce pays, trop confiant et trop guerrier, s'est encore une fois remis à lui de son sort.

Dans les diverses observations que je viens de rassembler sur Bonaparte, je n'ai point approché de sa vie privée que j'ignore, et qui ne concerne pas les intérêts de la France. Je n'ai pas dit un fait douteux sur son histoire ; car les calomnies qu'on lui a prodiguées me semblent plus viles encore que les adulations dont il fut l'objet. Je me flatte de l'avoir jugé comme tous les hommes publics doivent l'être, d'après ce qu'ils ont fait pour la prospérité, les lumières et la morale des nations. Les persécutions que Bonaparte m'a fait éprouver n'ont pas, je puis l'attester, exercé d'influence sur mon opinion. Il m'a fallu plutôt, au contraire, résister à l'espèce d'ébranlement que produisent sur l'imagination un génie extraordinaire et une destinée redoutable. Je me serais même assez volontiers laissé séduire par la satisfaction que trouvent les âmes fières à défendre un homme malheureux, et par le plaisir de se placer ainsi plus en contraste avec ces écrivains et ces orateurs qui, prosternés hier devant lui, ne cessent de l'injurier à présent, en se faisant bien rendre compte, j'imagine, de la hauteur des rochers qui le renferment. Mais on ne peut se taire sur Bonaparte, lors même qu'il est malheureux, parce que sa doctrine politique règne encore dans l'esprit de ses ennemis comme de ses partisans. Car, de tout l'héritage de sa terrible puissance, il ne reste au genre humain que la connaissance funeste de quelques secrets de plus dans l'art de la tyrannie.

CINQUIÈME PARTIE [1].

CHAPITRE PREMIER.

De ce qui constitue la royauté légitime.

En considérant la royauté, comme toutes les institutions doivent être jugées, sous le rapport du bonheur et de la dignité des nations, je dirai d'une manière générale, et en respectant les exceptions, que les princes des anciennes familles conviennent beaucoup mieux au bien de l'État que les princes parvenus. Ils ont d'ordinaire des talents moins remarquables, mais leur disposition est plus pacifique; ils ont plus de préjugés, mais moins d'ambition; ils sont moins étonnés du pouvoir, puisque, dès leur enfance, on leur a dit qu'ils y étaient destinés; et ils ne craignent pas autant de le perdre, ce qui les rend moins soupçonneux et moins inquiets. Leur manière d'être est plus simple, parce qu'ils n'ont pas besoin de recourir à des moyens factices pour imposer, et qu'ils n'ont rien de nouveau à conquérir en fait de respect : les habitudes et les traditions leur servent de guides. Enfin, l'éclat extérieur, attribut nécessaire de la royauté, paraît convenable quand il s'agit de princes dont les aïeux, depuis des siècles, ont été placés à la même hauteur de rang. Lorsqu'un homme, le premier de sa famille, est élevé tout à coup à la dignité suprême, il lui faut le prestige de la gloire pour faire disparaître le con-

[1] Nous croyons devoir rappeler ici qu'une partie du troisième volume de cet ouvrage n'a point été revue par madame de Staël. Quelques-uns des chapitres que l'on va lire paraîtront peut-être incomplets; mais nous avons considéré comme un devoir de publier le manuscrit dans l'état où nous l'avons trouvé, sans nous permettre d'ajouter quoi que ce soit au travail de l'auteur.

Nous devons faire observer aussi que cette portion de l'ouvrage a été écrite au commencement de l'année 1816, et qu'il est par conséquent essentiel de rapporter à cette époque les jugements énoncés par l'auteur, soit en blâme, soit en éloge.

(*Note des éditeurs de* 1818.)

traste entre la pompe royale et son état précédent de simple particulier. Or la gloire propre à inspirer le respect que les hommes accordent volontairement à une ancienne prééminence, ne saurait être acquise que par des exploits militaires; et l'on sait quel caractère les grands capitaines, les conquérants portent presque toujours dans les affaires civiles.

D'ailleurs l'hérédité dans les monarchies est indispensable au repos, je dirai même à la morale et aux progrès de l'esprit humain. La royauté élective ouvre un vaste champ à l'ambition : les factions qui en résultent infailliblement finissent par corrompre les cœurs, et détournent la pensée de toute occupation qui n'a pas l'intérêt du lendemain pour objet. Mais les prérogatives accordées à la naissance, soit pour fonder la noblesse, soit pour fixer la succession au trône dans une seule famille, ont besoin d'être confirmées par le temps; elles diffèrent à cet égard des droits naturels, indépendants de toute sanction conventionnelle. Le principe de l'hérédité est donc mieux établi dans les anciennes dynasties. Mais, afin que ce principe ne devienne pas contraire à la raison, et au bien général, en faveur duquel il a été admis, il doit être indissolublement lié à l'empire des lois. Car, s'il fallait que des millions d'hommes fussent dominés par un seul, au gré de ses volontés ou de ses caprices, encore vaudrait-il mieux que cet homme eût du génie; ce qui est plus probable lorsqu'on a recours au choix, que lorsqu'on s'attache au hasard de la naissance.

Nulle part l'hérédité n'est plus solidement établie qu'en Angleterre, bien que le peuple anglais ait rejeté la légitimité fondée sur le droit divin, pour y substituer l'hérédité consacrée par le gouvernement représentatif. Tous les gens de bon sens comprennent très-bien comment, en vertu des lois faites par les délégués du peuple, et acceptées par le monarque, il convient aux nations, qui sont aussi héréditaires et même légitimes, de reconnaître une dynastie appelée au trône par droit de primogéniture. Si l'on fondait au contraire le pouvoir royal sur la doctrine que toute puissance vient de Dieu, rien ne serait plus favorable à l'usurpation; car ce n'est pas la puissance qui manque d'ordinaire aux usurpa-

teurs : aussi les mêmes hommes qui ont encensé Bonaparte se prononcent-ils aujourd'hui pour le droit divin. Toute leur théorie se borne à dire que la force est la force, et qu'ils en sont les grands prêtres : nous demandons un autre culte et d'autres desservants, et nous croyons qu'alors seulement la monarchie sera stable.

Un changement de dynastie, même légalement prononcé, n'a jamais eu lieu que dans les pays où le gouvernement qu'on renversait était arbitraire ; car, le caractère personnel du souverain faisant alors le sort des peuples, il a bien fallu, comme on l'a souvent vu dans l'histoire, déposséder ceux qui n'étaient pas en état de gouverner ; tandis que sous nos yeux le respectable monarque de l'Angleterre a longtemps régné, bien que ses facultés fussent troublées, parce qu'un ministère responsable permettait de retarder la résolution de proclamer la régence. Ainsi, d'une part, le gouvernement représentatif inspire plus de respect pour le souverain à ceux qui ne veulent pas qu'on transforme en dogmes les affaires de ce monde, de peur qu'on ne prenne le nom de Dieu en vain ; et, de l'autre, les souverains consciencieux n'ont pas à craindre que tout le salut de l'État ne repose sur leur seule tête.

La légitimité, telle qu'on l'a proclamée nouvellement, est donc tout à fait inséparable des limites constitutionnelles. Que les limites qui existaient anciennement en France aient été insuffisantes pour opposer une barrière efficace aux empiétements du pouvoir, qu'elles aient été graduellement enfreintes et oblitérées, peu importe : elles devraient commencer d'aujourd'hui, quand on ne pourrait pas prouver leur antique origine.

On est honteux de remonter aux titres de l'histoire, pour prouver qu'une chose aussi absurde qu'injuste ne doit être ni adoptée ni maintenue. On n'a point allégué en faveur de l'esclavage les quatre mille ans de sa durée ; le servage qui lui a succédé n'a pas paru plus équitable, pour avoir duré plus de dix siècles ; la traite des nègres n'a point été défendue comme une ancienne institution de nos pères. L'inquisition et la torture, qui sont de plus vieille date, ont été, j'en conviens, rétablies dans un État de l'Europe ; mais je n'imagine pas que ce soit avec l'approbation des dé-

fenseurs mêmes de tout ce qui a jadis existé. Il serait curieux de savoir à laquelle des générations de nos pères l'infaillibilité a été accordée. Quel est ce temps passé qui doit servir de modèle au temps actuel, et dont on ne peut se départir d'une ligne sans tomber dans des innovations pernicieuses? Si tout changement, quelle que soit son influence sur le bien général et les progrès du genre humain, est condamnable, uniquement parce que c'est un changement, il sera facile d'opposer à l'ancien ordre de choses que vous invoquez, un autre ordre de choses plus ancien qu'il a remplacé. Ainsi les pères de ceux de vos aïeux auxquels vous voulez vous arrêter, et les pères de ces pères, auraient eu à se plaindre de leurs fils et de leurs petits-fils, comme d'une jeunesse turbulente, acharnée à renverser leurs sages institutions. Enfin, quelle est la créature humaine douée de son bon sens, qui puisse prétendre que le changement des mœurs et des idées ne doive pas en amener un dans les institutions? Faudra-t-il donc toujours gouverner à trois cents ans en arrière? ou un nouveau Josué commandera-t-il au soleil de s'arrêter? Non, dira-t-on, il y a des choses qui doivent changer, mais il faut que le gouvernement soit immuable. Si l'on voulait mettre en système les révolutions, on ne pourrait pas mieux s'y prendre. Car, si le gouvernement d'un pays ne veut participer en rien à la marche des choses et des hommes, il sera nécessairement brisé par elle. Est-ce de sang-froid qu'on peut discuter si les formes des gouvernements d'aujourd'hui doivent être en accord avec les besoins de la génération présente, ou de celles qui n'existent plus? si c'est dans les antiquités obscures et contestées de l'histoire qu'un homme d'État doit chercher la règle de sa conduite, ou si cet homme doit avoir le génie et la fermeté de M. Pitt, savoir où est la puissance, où tend l'opinion, où l'on peut prendre son point d'appui pour agir sur la nation? Car sans la nation on ne peut rien, et avec elle on peut tout, excepté ce qui tend à l'avilir elle-même : les baïonnettes servent seules à ce triste but. En recourant à l'histoire du passé, comme à la loi et aux prophètes, il arrive en effet à l'histoire ce qui est arrivé à la loi et aux prophètes : elle devient le sujet d'une guerre d'interprétation in-

terminable. S'agit-il aujourd'hui de savoir, d'après les diplômes du temps, si un roi méchant, Philippe le Bel, ou un roi fou, Charles VI, ont eu des ministres qui, en leur nom, aient permis à la nation d'être quelque chose? Au reste, les faits de l'histoire de France, bien loin de servir d'appui à la doctrine que nous combattons, confirment l'existence d'un pacte primitif entre la nation et les rois, autant que la raison humaine en démontre la nécessité. Je crois avoir prouvé qu'en Europe comme en France, ce qui est ancien, c'est la liberté; ce qui est moderne, c'est le despotisme; et que ces défenseurs des droits des nations, qu'on se plaît à représenter comme des novateurs, n'ont pas cessé d'invoquer le passé. Quand cette vérité ne serait pas évidente, il n'en résulterait qu'un devoir plus pressant d'inaugurer le règne de la justice qui n'aurait pas encore été mis en vigueur. Mais les principes de liberté sont tellement gravés dans le cœur de l'homme, que, si l'histoire de tous les gouvernements offre le tableau des efforts du pouvoir pour envahir, elle présente aussi celui de la lutte des peuples contre ces efforts.

CHAPITRE II.

De la doctrine politique de quelques émigrés français et de leurs adhérents.

Les opposants à la révolution de France, en 1789, nobles, prêtres et magistrats, ne se lassaient pas de répéter qu'aucun changement dans le gouvernement n'était nécessaire, parce que les corps intermédiaires existant alors suffisaient pour prévenir le despotisme; et maintenant ils proclament le despotisme comme le rétablissement de l'ancien régime. Cette inconséquence dans les principes est une conséquence dans les intérêts. Quand les privilégiés servaient de limites à l'autorité des rois, ils étaient contre le pouvoir arbitraire de la couronne; mais, depuis que la nation a su se mettre à la place des privilégiés, ils se sont ralliés à la prérogative royale,

et veulent faire considérer toute opposition constitutionnelle, et toute liberté politique, comme une rébellion.

Ils fondent la puissance des rois sur le droit divin : absurde doctrine qui a perdu les Stuarts, et que dès lors même leurs adhérents les plus éclairés repoussaient en leur nom, craignant de leur fermer à jamais l'entrée de l'Angleterre. Lord Erskine, dans son admirable plaidoyer en faveur du doyen de Saint-Asaph, sur une question de liberté de la presse, cite d'abord le traité de Locke, concernant la question du droit divin et de l'obéissance passive, dans lequel ce célèbre philosophe déclare positivement que tout agent de l'autorité royale qui dépasse la latitude accordée par la loi doit être considéré comme l'instrument de la tyrannie, et que, sous ce rapport, il est permis de lui fermer sa maison, et de le repousser par la force, comme si l'on était attaqué par un brigand ou par un pirate. Locke se fait à lui-même l'objection tant répétée, qu'une telle doctrine répandue parmi les peuples peut encourager les insurrections. « Il n'existe aucune vérité, dit-il, qui ne puisse » conduire à l'erreur, ni aucun remède qui ne puisse devenir un » poison. Il n'est aucun des dons que nous tenons de la bonté » de Dieu dont nous puissions faire usage, si l'abus qui en est » possible devait nous en priver. On n'aurait pas dû publier les » Évangiles; car, bien qu'ils soient le fondement de toutes les » obligations morales qui unissent les hommes en société, cependant la connaissance imparfaite et l'étude mal entendue de ces » saintes paroles a conduit beaucoup d'hommes à la folie. Les » armes nécessaires à la défense peuvent servir à la vengeance et » au meurtre. Le feu qui nous réchauffe expose à l'incendie; les » médicaments qui nous guérissent peuvent nous donner la mort. » Enfin on ne pourrait éclairer les hommes sur aucun point de » gouvernement, on ne pourrait profiter d'aucune des leçons de » l'histoire, si les excès auxquels les faux raisonnements peuvent » porter étaient toujours présentés comme un motif pour interdire la pensée.

» Les sentiments de M. Locke, dit lord Erskine, ont été publiés » trois ans après l'avénement du roi Guillaume au trône d'An-

» gleterre, et lorsque ce monarque avait élevé l'auteur à un rang » éminent dans l'État. Mais Bolingbroke, non moins célèbre que » Locke dans la république des lettres et sur le théâtre du monde, » s'exprime de même sur cette question. Lui qui s'était armé pour » faire remonter Jacques II sur le trône, il attachait beaucoup de » prix à justifier les jacobites de ce qu'il considérait comme une » dangereuse calomnie : l'imputation de vouloir fonder les préten- » tions de Jacques II sur le droit divin, et non sur la constitution » de l'Angleterre. Et c'est du continent, où il était exilé par la » maison d'Hanovre, qu'il écrivait ce qu'on va lire. Le devoir des » peuples, dit Bolingbroke, est maintenant si clairement établi, » qu'aucun homme ne peut ignorer les circonstances dans les- » quelles il doit obéir, et celles où il doit résister. La conscience n'a » plus à lutter avec la raison. Nous savons que nous devons dé- » fendre la couronne aux dépens de notre fortune et de notre » vie, si la couronne nous protége et ne s'écarte point des limites » assignées par les lois ; mais nous savons de même que, si elle » les excède, nous devons lui résister. »

Je remarquerai, en passant, que ce droit divin, depuis longtemps réfuté en Angleterre, se soutient en France par une équivoque. On objecte la formule : *Par la grâce de Dieu, roi de France et de Navarre.* Ces paroles si souvent répétées, que les rois tiennent leur couronne de Dieu et de leur épée, avaient pour but de s'affranchir des prétentions que formaient les papes au droit de destituer ou de couronner les rois. Les empereurs d'Allemagne, qui étaient très-incontestablement élus, s'intitulaient également *empereurs par la grâce de Dieu.* Les rois de France qui, en vertu du régime féodal, rendaient hommage pour telle province, ne faisaient pas moins usage de cette formule ; et les princes et les évêques, jusqu'aux plus petits feudataires, s'intitulaient seigneurs et prélats par la grâce de Dieu. Le roi d'Angleterre emploie aujourd'hui la même formule, qui n'est dans le fait qu'une expression d'humilité chrétienne ; et cependant une loi positive de l'Angleterre déclare coupable de haute trahison quiconque soutiendrait le droit divin. Il en est de ces prétendus priviléges du despotisme, qui ne

peut jamais en avoir d'autres que ceux de la force, comme du passage de saint Paul : *Respectez les puissances de la terre, car tout pouvoir vient de Dieu.* Bonaparte a beaucoup insisté sur l'autorité de cet apôtre. Il a fait prêcher ce texte à tout le clergé de France et de Belgique ; et en effet on ne pouvait refuser à Bonaparte le titre de puissant de la terre. Mais que voulait dire saint Paul, si ce n'est que les chrétiens ne devaient pas s'immiscer dans les fonctions politiques de son temps ? Prétendrait-on que saint Paul a voulu justifier la tyrannie ? n'a-t-il pas résisté lui-même aux ordres émanés de Néron, en prêchant la religion chrétienne ? et les martyrs obéissaient-ils à la défense qui leur était faite par les empereurs de professer leur culte ? Saint Pierre appelle, avec raison, les gouvernements un *ordre humain.* Il n'est aucune question, ni de morale, ni de politique, dans laquelle il faille admettre ce qu'on appelle l'autorité. La conscience des hommes est en eux une révélation perpétuelle, et leur raison un fait inaltérable. Ce qui fait l'essence de la religion chrétienne, c'est l'accord de nos sentiments intimes avec les paroles de Jésus-Christ. Ce qui constitue la société, ce sont les principes de la justice, différemment appliqués, mais toujours reconnus pour la base du pouvoir et des lois.

Les nobles, comme nous l'avons montré dans le cours de cet ouvrage, avaient passé, sous Richelieu, de l'état de vassaux indépendants à celui de courtisans. On dirait que le changement même des costumes annonçait celui des caractères. Sous Henri IV, l'habit français avait quelque chose de chevaleresque ; mais les grandes perruques, et cet habit si sédentaire et si affecté que l'on portait à la cour de Louis XIV, n'ont commencé que sous Louis XIII. Pendant la jeunesse de Louis XIV, le mouvement de la Fronde a encore développé quelque énergie ; mais depuis sa vieillesse, sous la régence et pendant le règne de Louis XV, peut-on citer un homme public qui mérite un nom dans l'histoire ? Quelles intrigues de cour ont occupé les grands seigneurs ! et dans quel état d'ignorance et de frivolité la révolution n'a-t-elle pas trouvé la plupart d'entre eux !

J'ai parlé de l'émigration, de ses motifs et de ses conséquences. Parmi les gentilshommes qui embrassèrent ce parti, quelques-uns sont restés constamment hors de France, et ont suivi la famille royale avec une fidélité digne d'éloges. Le plus grand nombre est rentré sous Bonaparte, et beaucoup d'entre eux se sont confirmés à son école dans la doctrine de l'obéissance passive, dont ils ont fait l'essai le plus scrupuleux avec celui qu'ils devaient considérer comme un usurpateur. Que les émigrés puissent être justement aigris par la vente de leurs biens, je le conçois ; cette confiscation est infiniment moins justifiable que la vente très-légale des biens ecclésiastiques. Mais faut-il faire porter ce ressentiment, d'ailleurs fort naturel, sur tout le bon sens dont l'espèce humaine est en possession dans ce monde ? On dirait que les progrès du siècle, et l'exemple de l'Angleterre, et la connaissance même de l'état actuel de la France, sont si loin de leur esprit, qu'ils seraient tentés, je crois, de retrancher le mot de nation de la langue, comme un terme révolutionnaire. Ne vaudrait-il pas mieux, même comme calcul, se rapprocher franchement de tous les principes qui sont d'accord avec la dignité de l'homme ? Quels prosélytes peuvent-ils gagner avec cette doctrine *ab irato*, sans autre base que l'intérêt personnel ? Ils veulent un roi absolu, une religion exclusive et des prêtres intolérants, une noblesse de cour, fondée sur la généalogie, un tiers état affranchi de temps en temps par des lettres de noblesse, un peuple ignorant et sans aucun droit, une armée purement machine, des ministres sans responsabilité, point de liberté de la presse, point de jurés, point de liberté civile, mais des espions de police, et des journaux à gages, pour vanter cette œuvre de ténèbres. Ils veulent un roi dont l'autorité soit sans bornes, pour qu'il puisse leur rendre tous les priviléges qu'ils ont perdus, et que jamais les députés de la nation, quels qu'ils soient, ne consentiraient à restituer. Ils veulent que la religion catholique soit seule permise dans l'État : les uns, parce qu'ils se flattent de recouvrer ainsi les biens de l'Église ; les autres, parce qu'ils espèrent trouver dans certains ordres religieux des auxiliaires zélés du despotisme. Le clergé a lutté jadis contre les rois de France

pour soutenir l'autorité de Rome; mais maintenant tous les privilégiés font ligue entre eux. Il n'y a que la nation qui n'ait d'autre appui qu'elle-même. Ils veulent un tiers état qui ne puisse occuper aucun emploi élevé, pour que ces emplois soient tous réservés aux nobles. Ils veulent que le peuple ne reçoive point d'instruction, pour en faire un troupeau d'autant plus facile à conduire. Ils veulent une armée dont les officiers fusillent, arrêtent et dénoncent, et soient plus ennemis de leurs concitoyens que des étrangers. Car, pour refaire l'ancien régime en France, moins la gloire d'une part, et ce qu'il y avait de liberté de l'autre, moins l'habitude du passé qui est rompue, et en opposition avec l'attachement invincible au nouvel ordre de choses, il faut une force étrangère à la nation, pour la comprimer sans cesse. Ils ne veulent point de jurés, parce qu'ils souhaitent le rétablissement des anciens parlements du royaume. Mais, outre que ces parlements n'ont pu prévenir jadis, malgré leurs honorables efforts, ni les jugements arbitraires, ni les lettres de cachet, ni les impôts établis en dépit de leurs remontrances, ils seraient dans le cas des autres priviléges; ils n'auraient plus leur ancien esprit de résistance aux empiétements des ministres. Étant rétablis contre le vœu de la nation, et seulement par la volonté du trône, comment s'opposeraient-ils aux rois, qui pourraient leur dire : Si nous cessons de vous soutenir, la nation, qui ne veut plus de vous, vous renversera ? Enfin, pour maintenir le système qui a le vœu public contre lui, il faut pouvoir arrêter qui l'on veut, et accorder aux ministres la faculté d'emprisonner sans jugement, et d'empêcher qu'on n'imprime une ligne pour se plaindre. L'ordre social ainsi conçu serait le fléau du grand nombre, et la proie de quelques-uns. Henri IV en serait aussi révolté que Franklin; et il n'est aucun temps de l'histoire de France assez reculé pour y trouver rien de semblable à cette barbarie. Faut-il qu'à une époque où toute l'Europe semble marcher vers une amélioration graduelle, on prétende se servir de la juste horreur qu'inspirent quelques années de la révolution, pour constituer l'oppression et l'avilissement chez une nation naguère invincible ?

Tels sont les principes de gouvernement développés dans une foule d'écrits des émigrés et de leurs adhérents; ou plutôt telles sont les conséquences de cet égoïsme de corps; car on ne peut pas donner le nom de principes à cette théorie qui interdit la réfutation, et ne soutient pas la lumière. La situation des émigrés leur dicte les opinions qu'ils proclament, et voilà pourquoi la France a toujours redouté que le pouvoir fût entre leurs mains. Ce n'est point l'ancienne dynastie qui lui inspire aucun éloignement, c'est le parti qui veut régner sous son nom. Quand les émigrés ont été rappelés par Bonaparte, il pouvait les contenir, et l'on ne s'est point aperçu de leur influence. Mais, comme ils se disent exclusivement les défenseurs des Bourbons, on a craint que la reconnaissance de cette famille envers eux ne pût l'entraîner à remettre l'autorité militaire et civile à ceux contre lesquels la nation avait combattu pendant vingt-cinq ans, et qu'elle avait toujours vus dans les rangs des armées ennemies. Ce ne sont point non plus les individus composant le parti des émigrés qui déplaisent aux Français; restés en France, ils se sont mêlés avec eux dans les camps et même dans la cour de Bonaparte. Mais, comme la doctrine politique des émigrés est contraire au bien de la nation, aux droits pour lesquels deux millions d'hommes ont péri sur le champ de bataille, aux droits pour lesquels, ce qui est plus douloureux encore, des forfaits commis au nom de la liberté sont retombés sur la France, la nation ne pliera jamais volontairement sous le joug des opinions émigrées; et c'est la crainte de s'y voir contrainte qui l'a empêchée de prendre part au rappel des anciens princes. La charte constitutionnelle, en garantissant les bons principes de la révolution, est le palladium du trône et de la patrie.

CHAPITRE III.

Des circonstances qui rendent le gouvernement représentatif plus nécessaire maintenant en France que partout ailleurs.

Le ressentiment de ceux qui ont beaucoup souffert par la révolution, et qui ne peuvent se flatter de recouvrer leurs priviléges

que par l'intolérance de la religion et le despotisme de la couronne, est, comme nous venons de le dire, le plus grand danger que la France puisse courir. Son bonheur et sa gloire consistent dans un traité entre les deux partis, dont la charte constitutionnelle soit la base. Car, outre que la prospérité de la France repose sur les avantages que la masse de la nation a acquis en 1789, je ne sais pas ce qui serait plus humiliant pour les Français, que d'être renvoyés dans la servitude, comme des enfants qu'il faut châtier.

Deux grands faits historiques peuvent se comparer, à quelques égards, à la restauration en France : le retour des Stuarts en Angleterre, et l'avénement de Henri IV. Examinons d'abord le plus moderne de ces événements ; nous retournerons ensuite au second, qui concerne de plus près la France.

Charles II fut rappelé en Angleterre après les crimes des révolutionnaires et le despotisme de Cromwell ; la réaction que produisent toujours sur le vulgaire les forfaits commis sous prétexte d'une belle cause, comprima l'élan du peuple anglais vers la liberté. Ce fut la nation presque entière qui, représentée par son parlement, redemanda Charles II ; ce fut l'armée anglaise qui le proclama : aucun soldat étranger ne se mêla de cette restauration, et, sous ce rapport, Charles II se trouva dans une situation beaucoup meilleure que celle des princes français. Mais, comme il y avait en Angleterre un parlement déjà établi, le fils de Charles Ier ne fut point dans le cas d'accepter ni de donner une charte nouvelle. Le débat entre lui et le parti qui avait fait la révolution porta sur les querelles religieuses : la nation anglaise voulait la réformation, et considérait la religion catholique comme inconciliable avec la liberté. Charles II fut donc obligé de se dire protestant : mais, comme il professait au fond du cœur une autre croyance, pendant tout son règne il rusa constamment avec l'opinion ; et lorsque son frère, qui avait plus de violence de caractère, permit toutes les atrocités que le nom de Jefferies nous retrace, la nation sentit la nécessité d'avoir pour chef un prince qui fût roi par la liberté, au lieu d'être roi malgré elle ; et plus tard l'on porta l'acte qui ex-

cluait de la succession au trône tout prince papiste, ou qui aurait épousé une princesse de cette religion. Le principe de cet acte était de maintenir l'hérédité, en ne cherchant pas un souverain au hasard, mais d'exclure formellement celui qui n'adopterait pas le culte politique et religieux de la majorité de l'Angleterre. Le serment prononcé par Guillaume III, et depuis par tous ses successeurs, constate le contrat entre la nation et le roi; et, comme je l'ai déjà dit, une loi d'Angleterre déclare coupable de haute trahison quiconque soutiendrait le droit divin, c'est-à-dire la doctrine par laquelle un roi possède une nation comme un seigneur une ferme, les bestiaux et les peuples étant placés sur la même ligne, et n'ayant pas plus les uns que les autres le droit d'influer sur leur sort. Lorsque les Anglais accueillirent avec transport l'ancienne dynastie, ils espéraient qu'elle adopterait une doctrine nouvelle, et, les héritiers directs s'y refusant, les amis de la liberté se rallièrent à celui qui se soumit à la condition sans laquelle il n'y avait pas de légitimité. La révolution de France, jusqu'à la chute de Bonaparte, ressemble beaucoup à celle d'Angleterre. Le rapprochement avec la guerre de la Ligue et l'avénement de Henri IV est moins frappant; mais, en revanche, nous le dirons avec plaisir, l'esprit et le caractère de Louis XVIII rappellent bien plus Henri IV que Charles II.

A ne considérer l'abjuration de Henri IV que sous le rapport de son influence politique, c'était un acte par lequel il adoptait l'opinion de la majorité des Français. L'édit de Nantes aussi peut se comparer à la déclaration du 2 mai de Louis XVIII; ce sage traité entre les deux partis les apaisa pendant la vie de Henri IV. En citant ces deux époques si différentes, et sur lesquelles on peut disputer longtemps, car les droits seuls sont incontestables, tandis que les faits donnent souvent lieu à des interprétations diverses, j'ai voulu uniquement démontrer ce que l'histoire et la raison confirment; c'est qu'après de grandes commotions dans l'État, un souverain ne peut reprendre les rênes du gouvernement qu'autant qu'il adopte sincèrement l'opinion dominante dans son pays, tout en cherchant à rendre les sacrifices de la minorité moins

pénibles. Un roi doit, comme Henri IV, renoncer jusqu'à un certain point à ceux même qui l'ont servi dans son adversité, parce que, si Louis XIV était coupable en prononçant ces fameuses paroles : *L'État, c'est moi*, l'homme de bien sur le trône doit dire, au contraire : *Moi, c'est l'État.*

La masse du peuple n'a pas cessé, depuis la révolution, de craindre l'ascendant des anciens privilégiés; d'ailleurs, comme les princes étaient absents depuis vingt-trois ans, la nation ne les connaissait pas; et les troupes étrangères, en 1814, ont traversé la France sans entendre exprimer ni un regret pour Bonaparte, ni un désir prononcé pour aucune forme de gouvernement. Ce fut donc une combinaison politique, et non un mouvement populaire, qui rétablit l'ancienne dynastie en France; et si les Stuarts, rappelés par la nation sans aucun secours étranger, et soutenus par une noblesse qui n'avait jamais émigré, se perdirent en voulant s'appuyer sur le droit divin, combien n'était-il pas plus nécessaire à la maison de Bourbon de refaire un pacte avec la France, afin d'adoucir l'amertume que doit causer à un peuple fier l'influence des étrangers sur son gouvernement intérieur! Il fallait donc qu'un appel à la nation sanctionnât ce que la force avait établi. Telle a été, comme nous allons le voir, l'opinion d'un homme, l'empereur Alexandre, qui, bien que souverain tout-puissant, est assez supérieur d'esprit et d'âme pour avoir, comme les simples particuliers, des jaloux et des envieux. Louis XVIII, par sa charte constitutionnelle, et surtout par la sagesse de sa déclaration du 2 mai, par son étonnante instruction et la grâce imposante de ses manières, suppléa sous beaucoup de rapports à ce qui manquait à l'inauguration populaire de son retour. Mais nous pensons toujours, et nous allons développer les motifs de cette opinion, que Bonaparte n'eût point été accueilli en moins d'une année par un parti considérable, si les ministres du roi avaient franchement établi le gouvernement représentatif et les principes de la charte en France, et si l'intérêt de la liberté constitutionnelle eût remplacé celui de la gloire militaire.

CHAPITRE IV.

De l'entrée des alliés à Paris, et des divers partis qui existaient alors en France.

Les quatre grandes puissances, l'Angleterre, l'Autriche, la Russie et la Prusse, qui se coalisèrent en 1813 pour repousser les agressions de Napoléon, ne s'étaient jamais réunies jusqu'alors, et nul État continental ne saurait résister à une telle force. Peut-être la nation française aurait-elle encore été capable de se défendre, avant que le despotisme eût comprimé tout ce qu'elle avait d'énergie; mais, comme il ne restait que des soldats en France, armée contre armée, le nombre était entièrement, et sans nulle proportion, à l'avantage des étrangers. Les souverains qui conduisaient ces troupes de ligne et ces milices volontaires, formant près de huit cent mille hommes, montrèrent une bravoure qui leur donne des droits ineffaçables à l'attachement de leurs peuples; mais il faut distinguer toutefois, parmi ces grands personnages, l'empereur de Russie, qui a le plus éminemment contribué aux succès de la coalition de 1813.

Loin que le mérite de l'empereur Alexandre soit exagéré par la flatterie, je dirais presque qu'on ne lui rend pas encore assez de justice, parce qu'il subit, comme tous les amis de la liberté, la défaveur attachée à cette opinion, dans ce qu'on appelle la bonne compagnie européenne. On ne se lasse point d'attribuer sa manière de voir en politique à des calculs personnels, comme si de nos jours les sentiments désintéressés ne pouvaient plus entrer dans le cœur humain. Sans doute il importe beaucoup à la Russie que la France ne soit pas écrasée; et la France ne peut se relever qu'à l'aide d'un gouvernement constitutionnel soutenu par l'assentiment de la nation. Mais l'empereur Alexandre s'est-il livré à des pensées égoïstes, lorsqu'il a donné à la partie de la Pologne qu'il a acquise par les derniers traités, les droits que la raison humaine réclame maintenant de toutes parts? On voudrait lui reprocher l'admiration qu'il a témoignée pendant quelque temps

à Bonaparte; mais n'était-il pas naturel que de grands talents militaires éblouissent un jeune souverain guerrier? Pouvait-il, à la distance où il était de la France, pénétrer comme nous les ruses dont Bonaparte se servait souvent, de préférence même à tous ses autres moyens? Quand l'empereur Alexandre a bien connu l'ennemi qu'il avait à combattre, quelle résistance ne lui a-t-il pas opposée! L'une de ses capitales étant conquise, il a refusé la paix que Napoléon lui offrait avec une instance extrême. Après que les troupes de Bonaparte furent repoussées de la Russie, il porta toutes les siennes en Allemagne, pour aider à la délivrance de ce pays; et, lorsque le souvenir de la force des Français faisait hésiter encore sur le plan de campagne qu'on devait suivre, l'empereur Alexandre décida qu'il fallait marcher sur Paris; or c'est à la hardiesse de cette résolution que se rattachent tous les succès de l'Europe. Il m'en coûterait, je l'avoue, de rendre hommage à cet acte de volonté, si l'empereur Alexandre, en 1814, ne s'était pas conduit généreusement pour la France, et si, dans les conseils qu'il a donnés, il n'avait pas constamment respecté l'honneur et la liberté de la nation. Le côté libéral dans chaque occasion est toujours celui qu'il a soutenu; et, s'il ne l'a pas fait triompher autant qu'on aurait pu le souhaiter, ne doit-on pas au moins s'étonner qu'un tel instinct de ce qui est beau, qu'un tel amour pour ce qui est juste, soit né dans son cœur, comme une fleur du ciel, au milieu de tant d'obstacles?

J'ai eu l'honneur de causer plusieurs fois avec l'empereur Alexandre, à Saint-Pétersbourg et à Paris, au moment de ses revers, au moment de son triomphe. Également simple, également calme dans l'une et l'autre situation, son esprit fin, juste et sage, ne s'est jamais démenti. Sa conversation n'a point de rapport avec ce qu'on appelle d'ordinaire une conversation officielle; nulle question insignifiante, nul embarras réciproque, ne condamnent ceux qui l'approchent à ces propos chinois, s'il est permis de s'exprimer ainsi, qui ressemblent plutôt à des révérences qu'à des paroles. L'amour de l'humanité inspire à l'empereur Alexandre le besoin de connaître le véritable sentiment des autres, et de

traiter avec ceux qu'il en croit dignes les grandes vues qui peuvent tendre aux progrès de l'ordre social. A sa première entrée à Paris, il s'est entretenu avec des Français de diverses opinions, en homme qui peut se mesurer à découvert avec les autres hommes.

Sa conduite à la guerre est aussi valeureuse qu'humaine, et de toutes les vies il n'y a que la sienne qu'il expose sans réflexion. L'on attend avec raison de lui qu'il se hâtera de faire à son pays tout le bien que les lumières de ce pays permettent. Mais, quoiqu'il maintienne encore une grande force armée, on aurait tort de le considérer en Europe comme un monarque ambitieux. Ses opinions ont plus d'empire sur lui que ses passions; et ce n'est pas, ce me semble, à des conquêtes qu'il aspire; le gouvernement représentatif, la tolérance religieuse, l'amélioration de l'espèce humaine par la liberté et le christianisme, ne sont pas à ses yeux des chimères. S'il accomplit ses desseins, la postérité lui décernera tous les honneurs du génie; mais si les circonstances dont il est entouré, si la difficulté de trouver des instruments pour le seconder, ne lui permettent pas de réaliser ce qu'il souhaite, ceux qui l'auront connu sauront du moins qu'il avait conçu de grandes pensées.

Ce fut à l'époque même de l'invasion de la Russie par les Français, que l'empereur Alexandre vit le prince royal de Suède, autrefois le général Bernadotte, dans la ville d'Abo, sur les bords de la mer Baltique. Bonaparte avait tout essayé pour engager le prince de Suède à se joindre à lui, dans son attaque contre la Russie; il lui avait présenté l'appât de la Finlande, qui avait été enlevée à la Suède, et que les Suédois regrettaient vivement. Bernadotte, par respect pour la personne d'Alexandre, et par haine contre la tyrannie que Bonaparte faisait peser sur la France et sur l'Europe, se joignit à la coalition, et refusa les propositions de Napoléon, qui consistaient au reste, pour la plupart, dans la permission accordée à la Suède de prendre ou de reprendre tout ce qui lui conviendrait chez ses voisins ou chez ses alliés.

L'empereur de Russie, dans sa conférence avec le prince de Suède, lui demanda son avis sur les moyens qu'on devait employer

contre l'invasion des Français. Bernadotte les développa en général habile qui, avait jadis défendu la France contre les étrangers, et sa confiance dans le résultat définitif de la guerre était d'un grand poids. Une autre circonstance fait beaucoup d'honneur à la sagacité du prince de Suède. Lorsqu'on vint lui annoncer que les Français étaient entrés dans Moscou, les envoyés des puissances à Stockholm, alors réunis chez lui, étaient consternés; lui seul déclara fermement qu'à dater de cet événement la campagne des vainqueurs était manquée; et, s'adressant à l'envoyé d'Autriche, lorsque les troupes de cette puissance faisaient encore partie de l'armée de Napoléon : « Vous pouvez le mander à votre empe-» reur, lui dit-il; Napoléon est perdu, bien que cette prise de » Moscou semble le plus grand exploit de sa carrière militaire. » J'étais près de lui quand il s'exprima ainsi, et j'avoue que je ne croyais pas entièrement à ses prophéties. Mais sa grande connaissance de l'art militaire lui révéla l'événement le plus inattendu pour tous. Dans les vicissitudes de l'année suivante, le prince de Suède rendit d'éminents services à la coalition, soit en se mêlant activement et savamment de la guerre, dans les moments les plus difficiles, soit en soutenant l'espoir des alliés lorsque, après les batailles gagnées en Allemagne par l'armée nouvelle sortie de terre à la voix de Bonaparte, on recommençait à croire les Français invincibles.

Néanmoins le prince de Suède a des ennemis en Europe, parce qu'il n'est point entré en France avec ses troupes, quand les alliés, après leur triomphe à Leipsick, passèrent le Rhin et se dirigèrent sur Paris. Je crois très-facile de justifier sa conduite en cette occasion. Si l'avantage de la Suède avait exigé que la France fût envahie, il devait, en l'attaquant, oublier qu'il était Français, puisqu'il avait accepté l'honneur d'être chef d'un autre État; mais la Suède n'était intéressée qu'à la délivrance de l'Allemagne; l'assujettissement de la France même est contraire à la sûreté des États du Nord. Il était donc permis au général Bernadotte de s'arrêter à l'aspect des frontières de son ancienne patrie, de ne pas porter les armes contre le pays auquel il devait tout l'éclat de son

existence. On a prétendu qu'il avait eu l'ambition de succéder à Bonaparte ; nul ne sait ce qu'un homme ardent peut rêver en fait de gloire ; mais ce qui est certain, c'est qu'en ne rejoignant pas les alliés avec ses troupes, il s'ôtait toute chance de succès par eux. Bernadotte a donc uniquement obéi dans cette circonstance à un sentiment honorable, sans pouvoir se flatter d'en retirer aucun avantage personnel.

Une anecdote singulière mérite d'être rapportée à l'occasion du prince de Suède. Loin que Napoléon eût souhaité qu'il fût choisi par la nation suédoise, il en était très-mécontent, et Bernadotte avait raison de craindre qu'il ne le laissât pas sortir de France. Bernadotte a beaucoup de hardiesse à la guerre, mais il est prudent dans tout ce qui tient à la politique ; et, sachant très-bien sonder le terrain, il ne marche avec force que vers le but dont la fortune lui ouvre la route. Depuis plusieurs années, il s'était adroitement maintenu auprès de l'empereur de France entre la faveur et la disgrâce ; mais, ayant trop d'esprit pour être considéré comme l'un de ces militaires formés à l'obéissance aveugle, il était toujours plus ou moins suspect à Napoléon, qui n'aimait pas trouver réunis dans le même homme un sabre et une opinion. Bernadotte, en racontant à Napoléon comment son élection venait d'avoir lieu en Suède, le regardait avec ces yeux noirs et perçants qui donnent à sa physionomie quelque chose de très-singulier. Bonaparte se promenait à côté de lui, et lui faisait des objections que Bernadotte réfutait le plus tranquillement qu'il pouvait, tâchant de cacher la vivacité de son désir ; enfin, après un entretien d'une heure, Napoléon lui dit tout à coup : *Eh bien, que la destinée s'accomplisse!* Bernadotte entendit très-vite ces paroles, mais il se les fit répéter comme s'il ne les eût pas comprises, pour mieux s'assurer de son bonheur. *Que la destinée s'accomplisse!* redit encore une fois Napoléon ; et Bernadotte partit pour régner sur la Suède. On a pu quelquefois agir en conversation sur Bonaparte contre son intérêt même, il y en a des exemples ; mais c'est un des hasards de son caractère sur lequel on ne saurait compter.

La campagne de Bonaparte contre les alliés, dans l'hiver de 1814, est généralement reconnue pour très-belle; et ceux même des Français qu'il avait proscrits pour toujours ne pouvaient s'empêcher de souhaiter qu'il parvînt à sauver l'indépendance de leur pays. Quelle combinaison funeste, et dont l'histoire ne présente point d'exemple! Un despote défendait alors la cause de la liberté, en essayant de repousser les étrangers que son ambition avait attirés sur le sol de la France! Il ne méritait pas du ciel l'honneur de réparer le mal qu'il avait fait. La nation française demeura neutre dans le grand débat qui décidait de son sort; cette nation si vive, si véhémente jadis, était réduite en poussière par quinze ans de tyrannie. Ceux qui connaissaient le pays savaient bien qu'il restait de la vie au fond de ces âmes paralysées, et de l'union au milieu de l'apparente diversité que le mécontentement faisait naître. Mais on eût dit que, pendant son règne, Bonaparte avait couvert les yeux de la France, comme ceux d'un faucon que l'on tient dans les ténèbres jusqu'à ce qu'on le lâche sur sa proie. On ne savait où était la patrie; on ne voulait plus ni de Bonaparte, ni d'aucun des gouvernements dont on prononçait le nom. Les ménagements mêmes des puissances européennes empêchaient presque de voir en elles des ennemis, sans qu'il fût possible cependant de les accueillir comme des alliés. La France, dans cet état, subit le joug des étrangers, pour ne s'être pas affranchie elle-même de celui de Bonaparte : à quels maux n'aurait-elle pas échappé, si, comme aux premiers jours de la révolution, elle eût conservé dans son cœur la sainte horreur du despotisme!

Alexandre entra dans Paris presque seul, sans garde, sans aucune précaution; le peuple lui sut gré de cette généreuse confiance; la foule se pressait autour de son cheval, et les Français, si longtemps victorieux, ne se sentaient pas encore humiliés dans les premiers moments de leur défaite. Tous les partis espéraient un libérateur dans l'empereur de Russie, et certainement il en portait le désir dans son âme. Il descendit chez M. de Talleyrand, qui, ayant conservé dans toutes les phases de la révolution la réputation d'un homme de beaucoup d'esprit, pouvait lui donner

des renseignements certains sur toutes choses. Mais, comme nous l'avons dit plus haut, M. de Talleyrand considère la politique comme une manœuvre selon le vent, et les opinions fixes ne sont nullement à son usage. Cela s'appelle de l'habileté; et peut-être en faut-il en effet pour louvoyer ainsi jusqu'à la fin d'une vie mortelle : mais le sort des États doit être conduit par des hommes dont les principes soient invariables; et dans le temps de troubles surtout, la flexibilité, qui semble le comble de l'art, plonge les affaires publiques dans des difficultés insurmontables. Quoi qu'il en soit, M. de Talleyrand est, quand il veut plaire, l'homme le plus aimable que l'ancien régime ait produit; c'est le hasard qui l'a placé dans les dissensions populaires; il y a porté les manières des cours; et cette grâce, qui devait être suspecte à l'esprit de démocratie, a séduit souvent des hommes d'une grossière nature, qui se sentaient pris sans savoir par quels moyens. Les nations qui veulent être libres doivent se garder de choisir de tels défenseurs: ces pauvres nations, sans armées et sans trésors, n'inspirent de dévoûment qu'à la conscience.

C'était un grand événement pour le monde que le gouvernement proclamé dans Paris par les armées victorieuses de l'Europe; quel qu'il fût, on ne saurait se le dissimuler, les circonstances qui l'amenaient rendaient sa position très-difficile : aucun peuple doué de quelque fierté ne peut supporter l'intervention des étrangers dans ses affaires intérieures, et c'est en vain qu'ils feraient ce qu'il y a de plus raisonnable et de plus sage, il suffit de leur influence pour gâter le bonheur même. L'empereur de Russie, qui a le sentiment de l'opinion publique, fit tout ce qui était en son pouvoir pour laisser à cette opinion autant de liberté que les circonstances le permettaient. L'armée voulait la régence, dans l'espoir que, sous la minorité du fils de Napoléon, le même gouvernement et les mêmes emplois militaires seraient conservés. La nation souhaitait ce qu'elle souhaitera toujours : le maintien des principes constitutionnels. Quelques individus croyaient que le duc d'Orléans, homme d'esprit, ami sincère de la liberté, et soldat de la France à Jemmapes, servirait de médiateur entre les différents intérêts;

mais il avait alors à peine vécu en France, et son nom représentait plutôt un traité qu'un parti. L'impulsion des souverains devait être pour l'ancienne dynastie ; elle était appelée par le clergé, les gentilshommes, et les adhérents qu'ils réunissaient dans quelques départements du Midi et de l'Ouest. Mais en même temps l'armée ne renfermait presque pas d'officiers ni de soldats élevés dans l'obéissance envers des princes absents depuis tant d'années. Les intérêts accumulés par la révolution : la suppression des dîmes et des droits féodaux ; la vente des biens nationaux ; l'anéantissement des priviléges de la noblesse et du clergé ; tout ce qui fait la richesse et la grandeur de la masse du peuple, la rendait nécessairement ennemie des partisans de l'ancien régime, qui se présentaient comme les défenseurs exclusifs de la famille royale ; et, jusqu'à ce que la charte constitutionnelle eût prouvé la modération et la sagesse éclairée de Louis XVIII, il était naturel que le retour des Bourbons fît craindre tous les inconvénients de la restauration des Stuarts en Angleterre.

L'empereur Alexandre jugea de toutes les circonstances comme l'aurait pu faire un Français éclairé, et il fut d'avis qu'un pacte devait être conclu, ou plutôt renouvelé entre la nation et le roi ; car, si autrefois les barons fixaient les limites du trône et exigeaient du monarque le maintien de leurs priviléges, il était juste que la France, qui ne faisait plus qu'un peuple, eût par ses représentants le même droit dont jouissaient jadis et dont jouissent encore les nobles dans plusieurs États de l'Europe. D'ailleurs, Louis XVIII n'ayant pu revenir en France que par l'appui des étrangers, il importait que cette triste circonstance fût effacée par des garanties volontaires et mutuelles entre les Français et leur roi. La politique, aussi bien que l'équité, conseillait un tel système ; et si Henri IV, après une longue guerre civile, se soumit à la nécessité d'adopter la croyance de la majorité des Français, un homme d'autant d'esprit que Louis XVIII pouvait bien conquérir un royaume tel que la France, en acceptant la situation du roi d'Angleterre : elle n'est pas, en vérité, si fort à dédaigner.

CHAPITRE V.

Des circonstances qui ont accompagné le premier retour de la maison de Bourbon en 1814.

Lorsque le retour des Bourbons fut décidé par les puissances européennes, M. de Talleyrand mit en avant le principe de la légitimité, pour servir de point de ralliement au nouvel esprit de parti qui devait régner en France. Certainement, on ne saurait trop le répéter, l'hérédité du trône est une excellente garantie de repos et de bonheur ; mais, comme les Turcs jouissent aussi de cet avantage, il y a lieu de penser qu'il faut encore quelques autres conditions pour assurer le bien d'un État. D'ailleurs rien n'est plus funeste dans un temps de crise que ces mots d'ordre qui dispensent la plupart des hommes de raisonner. Si les révolutionnaires avaient proclamé non l'égalité seule, mais l'égalité devant la loi, ce développement eût suffi pour faire naître quelques réflexions dans les têtes. Il en est ainsi de la légitimité, si l'on y joint la nécessité des limites du pouvoir. Mais l'une et l'autre de ces paroles sans restriction, égalité ou légitimité, ne sont bonnes qu'à justifier les sentinelles, lorsqu'elles tirent sur ceux qui ne répondent pas tout d'abord au cri de *qui vive!* comme il le faut selon le temps.

Le sénat fut indiqué par M. de Talleyrand pour faire les fonctions de représentant de la France dans cette circonstance solennelle. Ce sénat pouvait-il s'en attribuer le droit ? et ce qu'il n'avait pas légalement, le méritait-il par sa conduite passée ? Puisqu'on n'avait pas le temps de convoquer des députés envoyés par les départements, ne fallait-il pas au moins appeler le corps législatif ? Cette assemblée avait montré du caractère dans la dernière époque du règne de Bonaparte, et la nomination de ses membres appartenait un peu plus à la France elle-même. Enfin, le sénat prononça la déchéance de ce même Napoléon, auquel il devait son existence ; la déchéance fut motivée sur des principes de liberté : que n'avaient-ils été reconnus avant l'entrée des alliés en France ! Les

sénateurs étaient sans force alors, dira-on ; l'armée pouvait tout. Il y a des circonstances, on doit en convenir, où les hommes les plus courageux n'ont aucun moyen de se montrer activement ; mais il n'en existe aucune qui puisse obliger à rien faire de contraire à sa conscience. La noble minorité du sénat, Cabanis, Tracy, Lanjuinais, Boissy-d'Anglas, Volney, Collaud, Chollet, etc., avait bien prouvé, depuis quelques années, qu'une résistance passive était possible.

Les sénateurs, parmi lesquels il y avait plusieurs membres de la convention, demandèrent le retour de l'ancienne dynastie, et M. de Talleyrand s'est vanté, dans cette occasion, d'avoir fait crier *vive le roi!* à ceux qui avaient voté la mort de son frère. Mais que pouvait-on attendre de ce tour d'adresse? et n'y aurait-il pas eu plus de dignité à ne pas mêler ces hommes dans une telle délibération? Faut-il tromper même des coupables? et s'ils sont assez courbés par la servitude pour tendre la tête à la proscription, à quoi bon se servir d'eux? Enfin, ce fut encore ce sénat qui rédigea la constitution que l'on devait présenter à l'acceptation de Louis XVIII ; et dans ces articles si essentiels à la liberté de la France, M. de Talleyrand, tout-puissant alors, laissa mettre la plus ridicule des conditions, celle qui devait infirmer toutes les autres : les sénateurs se déclarèrent héréditaires et leurs pensions avec eux. Certes, que des hommes haïs et ruinés s'efforcent maladroitement d'assurer leur existence, cela se conçoit : mais M. de Talleyrand devait-il le souffrir? et ne doit-on pas conclure de cette négligence apparente qu'un homme aussi pénétrant voulait déjà plaire aux royalistes non constitutionnels, en laissant altérer dans l'opinion le respect que méritaient d'ailleurs les principes énoncés dans la déclaration du sénat? C'était faciliter au roi le moyen de dédaigner cette déclaration, et de revenir sans aucun genre d'engagement préalable.

M. de Talleyrand se flattait alors que pour tant de complaisance il échapperait à l'implacable ressentiment de l'esprit de parti. Avait-il eu pendant toute sa vie assez de fidélité, en fait de reconnaissance, pour imaginer qu'on n'en manquerait jamais envers

lui? Espérait-il échapper seul au naufrage de son parti, quand toute l'histoire nous apprend qu'il est des haines politiques à jamais irréconciliables? Les hommes à préjugés, dans toute réformation, ne pardonnent point à ceux qui ont participé de quelque manière aux idées nouvelles; aucune pénitence, aucune quarantaine ne peut les rassurer à cet égard : ils se servent des individus qui abjurent; mais, si ces prétendus convertis veulent retenir quelques demi-principes dans quelques petites circonstances, la fureur se ranime aussitôt contre eux; les partisans de l'ancien régime considèrent ceux du gouvernement représentatif comme en état de révolte à l'égard du pouvoir légitime et absolu. Que signifient donc, aux yeux de ces royalistes non constitutionnels, les services que les anciens amis de la révolution peuvent rendre à leur cause? Un commencement d'expiation, et rien de plus : et comment M. de Talleyrand n'a-t-il pas senti que, pour l'intérêt du roi comme pour celui de la France, il fallait qu'un pacte constitutionnel tranquillisât les esprits, affermît le trône, et présentât la nation française aux yeux de toute l'Europe, non comme des rebelles qui demandent grâce, mais comme des citoyens qui se lient à leur chef suprême par des devoirs réciproques?

Louis XVIII revint sans avoir reconnu la nécessité de ce pacte; mais, étant personnellement un homme d'un esprit très-éclairé, et dont les idées s'étendaient au delà du cercle des cours, il y suppléa en quelque manière par sa déclaration du 2 mai, datée de Saint-Ouen : il accordait ce que l'on désirait qu'il acceptât; mais enfin cette déclaration, supérieure à la charte constitutionnelle sous le rapport des intérêts de la liberté, était si bien conçue, qu'elle satisfit momentanément les esprits. On put espérer alors l'heureuse réunion de la légitimité dans le souverain, et de la légalité dans les institutions. Le même roi pouvait être Charles II par ses droits héréditaires, et Guillaume III par sa volonté éclairée. La paix semblait conclue entre les partis; l'existence de courtisan était laissée à ceux qui sont faits pour elle; on plaçait dans la chambre des pairs les noms illustrés par l'histoire et les hommes de mérite du temps présent; enfin, la nation dut croire qu'elle ré-

parerait ses malheurs, en tournant vers l'émulation de la liberté constitutionnelle l'activité dévorante qui l'avait consumée elle-même aussi bien que l'Europe.

Deux seuls dangers pouvaient anéantir toutes ces espérances : l'un, si le système constitutionnel n'était pas suivi par l'administration avec force et sincérité ; l'autre, si le congrès de Vienne laissait Bonaparte à l'île d'Elbe, en présence de l'armée française. C'était un glaive suspendu sur le trône des Bourbons. Napoléon, en combattant jusqu'au dernier instant contre les étrangers, s'était mieux placé dans l'opinion des Français ; et peut-être alors avait-il plus de partisans sincères que pendant sa prospérité désordonnée. Il fallait donc, pour que la restauration se maintînt, que, d'une part, les Bourbons pussent triompher des souvenirs de la victoire par les garanties de la liberté, et que, de l'autre, Bonaparte ne fût pas établi à trente lieues de ses anciens soldats : jamais une plus grande faute ne pouvait être commise relativement à la France.

CHAPITRE VI.

De l'aspect de la France et de Paris pendant la première occupation.

On aurait grand tort de s'étonner de la douleur que les Français ont éprouvée en voyant leur célèbre capitale envahie en 1814 par les armées étrangères. Les souverains qui s'en étaient rendus les maîtres se conduisirent alors avec l'équité la plus parfaite ; mais c'est un cruel malheur pour une nation que d'avoir même à se louer des étrangers, puisque c'est une preuve que son sort dépend d'eux. Les armées françaises, il est vrai, étaient entrées plusieurs fois dans presque toutes les capitales de l'Europe, mais aucune de ces villes n'avait une aussi grande importance pour le pays dont elle faisait partie, que Paris pour la France. Les monuments des beaux-arts, les souvenirs des hommes de génie, l'éclat de la société, tout contribuait à faire de Paris le foyer de la civilisation

continentale. Pour la première fois, depuis que Paris occupait un tel rang dans le monde, les drapeaux de l'étranger flottaient sur ses remparts. Naguère la voûte des Invalides était tapissée des étendards conquis dans quarante batailles, et maintenant les bannières de la France ne pouvaient se montrer que sous les ordres de ses conquérants. Je n'ai pas affaibli, je crois, dans cet ouvrage, le tableau des fautes qui ont amené les Français à cet état déplorable : mais plus ils en souffraient, et plus ils étaient dignes d'estime.

La meilleure manière de juger des sentiments qui agitent les grandes masses, c'est de consulter ses propres impressions : on est sûr de deviner, d'après ce qu'on éprouve soi-même, ce que la multitude ressentira ; et c'est ainsi que les hommes d'une imagination forte peuvent prévoir les mouvements populaires dont une nation est menacée.

Après dix ans d'exil, j'abordai à Calais, et je comptais sur un grand plaisir en revoyant ce beau pays de France que j'avais tant regretté : mes sensations furent tout autres que celles que j'attendais. Les premiers hommes que j'aperçus sur la rive portaient l'uniforme prussien ; ils étaient les maîtres de la ville, ils en avaient acquis le droit par la conquête : mais il me semblait assister à l'établissement du règne féodal, tel que les anciens historiens le décrivent, lorsque les habitants du pays n'étaient là que pour cultiver la terre dont les guerriers de la Germanie devaient recueillir les fruits. O France ! ô France ! il fallait un tyran étranger pour vous réduire à cet état ; un souverain français, quel qu'il fût, vous aurait trop aimée pour jamais vous y exposer.

Je continuai ma route, le cœur toujours souffrant par la même pensée ; en approchant de Paris, les Allemands, les Russes, les Cosaques, les Baskirs, s'offrirent à mes yeux de toutes parts : ils étaient campés autour de l'église de Saint-Denis, où la cendre des rois de France repose. La discipline commandée par les chefs de ces soldats empêchait qu'ils ne fissent aucun mal à personne, aucun mal, excepté l'oppression de l'âme, qu'il était impossible de ne pas ressentir. Enfin, je rentrai dans cette ville, où se sont passés les jours les plus heureux et les plus brillants de ma vie,

comme si j'eusse fait un rêve pénible. Étais-je en Allemagne ou en Russie? Avait-on imité les rues et les places de la capitale de la France, pour en retracer les souvenirs, alors qu'elle n'existait plus? Enfin, tout était trouble en moi; car, malgré l'âpreté de ma peine, j'estimais les étrangers d'avoir secoué le joug. Je les admirais sans restriction à cette époque; mais, voir Paris occupé par eux, les Tuileries, le Louvre, gardés par des troupes venues des confins de l'Asie, à qui notre langue, notre histoire, nos grands hommes, tout était moins connu que le dernier kan de Tartarie, c'était une douleur insupportable. Si telle était mon impression à moi, qui n'aurais pu revenir en France sous le règne de Bonaparte, quelle devait être celle de ces guerriers couverts de blessures, d'autant plus fiers de leur gloire militaire qu'ils ne pouvaient depuis longtemps en réclamer une autre pour la France?

Quelques jours après mon arrivée, je voulus aller à l'Opéra; plusieurs fois, dans mon exil, je m'étais retracé cette fête journalière de Paris, comme plus gracieuse et plus brillante encore que toutes les pompes extraordinaires des autres pays. On donnait le ballet de Psyché, qui, depuis vingt ans, a sans cesse été représenté dans bien des circonstances différentes. L'escalier de l'Opéra était garni de sentinelles russes; en entrant dans la salle, je regardai de tous les côtés pour découvrir un visage qui me fût connu, et je n'aperçus que des uniformes étrangers; à peine quelques vieux bourgeois de Paris se montraient-ils encore au parterre, pour ne pas perdre leurs anciennes habitudes; du reste, tous les spectateurs étaient changés; le spectacle seul restait le même : les décorations, la musique, la danse, n'avaient rien perdu de leur charme, et je me sentais humiliée de la grâce française prodiguée devant ces sabres et ces moustaches, comme s'il était du devoir des vaincus d'amuser encore les vainqueurs.

Au Théâtre-Français, les tragédies de Racine et de Voltaire étaient représentées devant des étrangers, plus jaloux de notre gloire littéraire qu'empressés à la reconnaître. L'élévation des

sentiments exprimés dans les tragédies de Corneille n'avait plus de piédestal en France; on ne savait où se prendre pour ne pas rougir en les écoutant. Nos comédies, où l'art de la gaîté est porté si loin, divertissaient nos vainqueurs, lorsqu'il ne nous était plus possible d'en jouir, et nous avions presque honte des talents mêmes de nos poëtes, quand ils semblaient, comme nous, enchaînés au char des conquérants. Aucun officier de l'armée française, on doit leur en savoir gré, ne paraissait au spectacle pendant que les troupes alliées occupaient la capitale : ils se promenaient tristement, sans uniforme, ne pouvant plus supporter leurs décorations militaires, puisqu'ils n'avaient pu défendre le territoire sacré dont la garde leur était confiée. L'irritation qu'ils éprouvaient ne leur permettait pas de comprendre que c'était leur chef ambitieux, égoïste et téméraire, qui les avait réduits à l'état où ils se trouvaient : la réflexion ne pouvait s'accorder avec les passions dont ils étaient agités.

La situation du roi, revenant avec les étrangers, au milieu de l'armée qui devait les haïr, présentait des difficultés sans nombre. Il a fait individuellement tout ce que l'esprit et la volonté peuvent inspirer à un souverain qui veut plaire ; mais il avait affaire à des sentiments d'une nature trop forte, pour que les moyens de l'ancien régime y pussent suffire. C'était de la nation qu'il fallait s'aider pour ramener l'armée; examinons si le système adopté par les ministres de Louis XVIII pouvait atteindre à ce but.

CHAPITRE VII.

De la charte constitutionnelle donnée par le roi en 1814.

Je me glorifie de rappeler ici que la déclaration signée par Louis XVIII, à St-Ouen, en 1814, contenait presque tous les articles garants de la liberté que M. Necker avait proposés à Louis XVI, en 1789, avant que la révolution du 14 juillet eût éclaté.

Cette déclaration ne portait pas la date des dix-neuf ans de

règne, dans lesquels consistait la question du droit divin ou du pacte constitutionnel : le silence à cet égard était plein de sagesse, car il est manifeste que le gouvernement représentatif est inconciliable avec la doctrine du droit divin. Toutes les disputes des Anglais avec leurs rois sont provenues de cette inconséquence. En effet, si les rois sont les maîtres absolus des peuples, ils doivent exiger les impôts et non les demander; mais, s'ils ont quelque chose à demander à leurs sujets, il s'ensuit nécessairement qu'ils ont aussi quelque chose à leur promettre. D'ailleurs, le roi de France étant remonté sur le trône en 1814, avec l'appui de la force étrangère, ses ministres auraient dû inventer l'idée du contrat avec la nation, du consentement de ses députés, enfin de tout ce qui pouvait garantir et prouver le vœu des Français, quand même ces principes n'auraient pas été généralement reconnus en France. Il était fort à craindre que l'armée qui avait prêté serment à Bonaparte, et qui avait combattu près de vingt ans sous lui, ne regardât comme nuls les serments demandés par les puissances européennes. Il importait donc de lier et de confondre les troupes françaises avec le peuple français, par toutes les formes possibles d'acquiescement volontaire.

Quoi! dira-t-on, vouliez-vous nous replonger dans l'anarchie des assemblées primaires? Nullement; ce que l'opinion souhaitait, c'était l'abjuration du système sur lequel se fonde le pouvoir absolu; mais l'on n'aurait point chicané le ministère de Louis XVIII sur le mode d'acceptation de la charte constitutionnelle; il suffisait seulement alors qu'elle fût considérée comme un contrat et non comme un édit du roi; car l'édit de Nantes de Henri IV a été aboli par Louis XIV; et tout acte qui ne repose pas sur des engagements réciproques peut être révoqué par l'autorité dont il émane.

Au lieu d'inviter au moins les deux chambres à choisir elles-mêmes les commissaires qui devaient examiner l'acte constitutionnel, les ministres les firent nommer par le roi. Très-probablement les chambres auraient élu les mêmes hommes; mais c'est une des erreurs des ministres de l'ancien régime, d'avoir envie de mettre

l'autorité royale partout, tandis qu'il faut être sobre de ce moyen, dès qu'on n'en a pas un besoin indispensable. Tout ce qu'on peut laisser faire à la nation, sans qu'il en résulte aucun désordre, accroît les lumières, fortifie l'esprit public, et met plus d'accord entre le gouvernement et le peuple.

Le 4 juin 1814, le roi vint déclarer aux deux chambres la charte constitutionnelle. Son discours était plein de dignité, d'esprit et de convenance; mais son chancelier commença par appeler la charte constitutionnelle *une ordonnance de réformation.* Quelle faute! N'était-ce pas faire sentir que ce qui était donné par le roi pouvait être retiré par ses successeurs? Ce n'est pas tout encore : dans le préambule de la charte, il était dit que l'autorité tout entière résidait dans la personne du roi, mais que souvent l'exercice en avait été modifié par les monarques prédécesseurs de Louis XVIII, tels que Louis le Gros, Philippe le Bel, Louis XI, Henri II, Charles IX et Louis XIV. Certes les exemples étaient mal choisis; car, sans parler de Louis XI et de Charles IX, l'ordonnance de Louis le Gros, en 1127, relevait le tiers état des villes de la servitude, et il y a un peu longtemps que la nation française a oublié ce bienfait; et, quant à Louis XIV, ce n'est pas de son nom que l'on peut se servir, lorsqu'il est question de liberté.

A peine entendis-je ces paroles, que les plus grands maux me parurent à craindre pour l'avenir, car de si indiscrètes prétentions exposaient le trône encore plus qu'elles ne menaçaient les droits de la nation. Elle était alors si forte dans l'intérieur, qu'il n'y avait rien à redouter pour elle; mais c'est précisément parce que l'opinion était toute-puissante, qu'on ne pouvait s'empêcher de s'irriter contre des ministres qui compromettaient ainsi l'autorité tutélaire du roi, sans avoir aucun appui réel pour la soutenir. La charte était précédée de l'ancienne formule usitée dans les ordonnances : *Nous accordons, nous faisons concession et octroi,* etc. Mais le nom même de *charte,* consacré par l'histoire d'Angleterre, rappelle les engagements que les barons firent signer au roi Jean, en faveur de la nation et d'eux-mêmes. Or comment les

concessions de la couronne pourraient-elles devenir la loi fondamentale de l'État, si elles n'étaient que le bienfait d'un monarque? A peine la charte constitutionnelle fut-elle lue, que le chancelier se hâta de demander aux membres des deux chambres de jurer d'y être fidèles. Qu'aurait-on dit alors de la réclamation d'un sourd qui se serait levé pour s'excuser de prêter serment à une constitution dont il n'aurait pas entendu un seul article? Eh bien, ce sourd, c'était le peuple français; et c'est parce que ses représentants avaient pris l'habitude d'être muets sous Bonaparte, qu'ils ne se permirent aucune objection alors. Aussi beaucoup de ceux qui, le 4 juin, jurèrent d'obéir à tout un code de lois qu'ils n'avaient pas seulement eu le temps de comprendre, ne se dégagèrent-ils que trop facilement, dix mois après, d'une promesse aussi légèrement donnée.

C'était un spectacle bien singulier, que la réunion, en présence du roi, des deux assemblées, le sénat et le corps législatif, qui avaient servi si longtemps Bonaparte. Les sénateurs et les députés portaient encore le même uniforme que l'empereur Napoléon leur avait donné; ils faisaient les mêmes révérences, en se tournant vers l'orient, au lieu de l'occident; mais ils saluaient tout aussi bas que de coutume. La cour de la maison de Bourbon était dans les galeries, arborant des mouchoirs blancs, et criant: *Vive le roi!* de toutes ses forces. Les hommes du régime impérial, sénateurs, maréchaux et députés, se trouvaient cernés par ces transports, et ils avaient tellement l'habitude de la soumission, que tous les sourires habituels de leurs physionomies servaient, comme d'ordinaire, à l'admiration du pouvoir. Mais qui connaissait le cœur humain devait-il se fier à de telles démonstrations? et ne valait-il pas mieux réunir des représentants librement élus par la France, que des hommes qui ne pouvaient alors avoir d'autre mobile que des intérêts et non des opinions?

Quoiqu'à plusieurs égards la charte dût contenter le vœu public, elle laissait cependant beaucoup de choses à désirer. C'était une expérience nouvelle, tandis que la constitution anglaise a subi l'épreuve du temps; et, quand on compare la charte d'un pays

avec la constitution de l'autre, tout est à l'avantage de l'Angleterre, soit pour le peuple, soit pour les grands, soit même pour le roi, qui ne peut se séparer de l'intérêt général dans un pays libre.

Le parti royaliste inconstitutionnel, dont il faut sans cesse relever les paroles, puisque c'est surtout ainsi qu'il agit, n'a cessé de répéter que si le roi s'était conduit comme Ferdinand VII, s'il avait établi purement et simplement l'ancien régime, il n'aurait eu rien à craindre de ses ennemis. Le roi d'Espagne pouvait disposer de son armée; celle de Louis XVIII ne lui était point attachée : les prêtres aussi sont l'armée succursale du roi d'Espagne ; en France, l'ascendant des prêtres n'existe presque plus; enfin, tout est en contraste dans la situation politique et morale des deux pays; et qui veut les rapprocher se livre à son humeur, sans considérer en rien les éléments dont l'opinion et la force sont composées.

Mais, dira-t-on encore, Bonaparte savait pourtant séduire ou dominer l'esprit d'opposition! Rien ne serait plus fatal pour un gouvernement quelconque en France, que d'imiter Bonaparte. Ses exploits guerriers étaient de nature à produire une funeste illusion sur son despotisme; encore Napoléon n'a-t-il pu résister à son propre système, et sûrement aucune autre main ne saurait manier la massue qui est retombée sur sa tête.

En 1814, les Français semblaient plus faciles à gouverner qu'à aucune autre époque de la révolution ; car ils étaient assoupis par le despotisme, et lassés des agitations auxquelles le caractère inquiet de leur maître les avait condamnés. Mais, loin de croire à cet engourdissement trompeur, il aurait fallu, pour ainsi dire, les prier de vouloir être libres, afin que la nation pût servir d'appui à l'autorité royale contre l'armée. Il importait de remplacer l'enthousiasme militaire par les intérêts politiques, afin de donner un aliment à l'esprit public, qui en a toujours besoin en France. Mais, de tous les jougs le plus impossible à rétablir, c'était l'ancien ; et l'on doit, avant tout, se garder de ce qui le rappelle. Il y a peu de Français qui sachent encore très-bien ce que c'est que la liberté ; et certes Bonaparte ne leur a pas appris à s'y connaître :

mais toutes les institutions qui pourraient blesser l'égalité produisent en France la même fermentation que le retour du papisme causait autrefois en Angleterre.

La dignité de la pairie diffère autant de la noblesse par généalogie, que la monarchie constitutionnelle de la monarchie fondée sur le droit divin; mais c'était une grande erreur de la charte, que de conserver tous les titres des nobles, soit anciens, soit modernes. On ne rencontrait, après la restauration, que des barons et des comtes de la façon de Bonaparte, de celle de la cour, ou quelquefois même de la leur, tandis que les pairs seuls devaient être considérés comme les dignitaires du pays, afin de détruire la noblesse féodale, et d'y substituer une magistrature héréditaire, qui, ne s'étendant qu'à l'aîné de la famille, n'établit point dans l'État des distinctions de sang et de race.

S'ensuit-il néanmoins de ces observations que l'on fût malheureux en France sous la première restauration? La justice et même la bonté la plus parfaite n'étaient-elles pas pratiquées envers tout le monde? Sans doute, et les Français se repentiront longtemps de ne l'avoir pas alors assez senti. Mais, s'il y a des fautes qui doivent irriter contre ceux qui les font, il y en a qui vous inquiètent pour le sort d'un gouvernement que l'on estime; et de ce nombre étaient celles que commettaient les agents de l'autorité. Toutefois les amis de la liberté les plus sincèrement attachés à la personne du roi voulaient une garantie pour l'avenir; et leur désir à cet égard était juste et raisonnable.

CHAPITRE VIII.

De la conduite du ministère pendant la première année de la restauration.

Quelques publicistes anglais prétendent que l'histoire démontre l'impossibilité de faire adopter sincèrement une monarchie constitutionnelle à une race de princes qui aurait joui pendant plusieurs siècles d'une autorité sans bornes. Les ministres n'avaient, en 1814,

qu'une manière de réfuter cette opinion : c'était de manifester assez en toutes choses la supériorité d'esprit du roi, pour que l'on fût convaincu qu'il cédait volontairement aux lumières de son siècle; parce que, s'il y perdait comme souverain, il y gagnait comme homme éclairé. Le roi lui-même a produit à son retour cet effet salutaire sur ceux qui ont eu des rapports avec lui; mais plusieurs de ses ministres semblaient prendre à tâche de détruire ce grand bien produit par la sagesse du monarque.

Un homme élevé ensuite à une dignité éminente avait dit, dans une adresse au roi, au nom du département de la Seine-Inférieure, que la révolution n'était qu'une rébellion de vingt-cinq années. En prononçant ces paroles, il s'était rendu incapable d'être utile à la chose publique; car, si cette révolution n'est qu'une révolte, pourquoi donc consentir à ce qu'elle amène le changement de toutes les institutions politiques, changement consacré par la charte constitutionnelle? Pour être conséquent, il aurait fallu répondre à cette objection que la charte était un mal nécessaire auquel on devait se résigner, tant que le malheur des temps l'exigeait. Or, comment une telle manière de voir pouvait-t-elle inspirer de la confiance? comment pouvait-elle donner aucune stabilité, aucune force à un ordre de choses nominalement établi? Un certain parti considérait la constitution comme une maison de bois dont il fallait supporter les inconvénients, en attendant que l'on rebâtît la véritable demeure, l'ancien régime.

Les ministres parlaient en public de la charte avec le plus grand respect, surtout lorsqu'ils proposaient les mesures qui la détruisaient pièce à pièce; mais, en particulier, ils souriaient au nom de cette charte, comme si c'était une excellente plaisanterie que les droits d'une nation. Quelle frivolité, grand Dieu! et sur les bords d'un abîme! Se peut-il qu'il y ait dans les habitudes des cours quelque chose qui perpétue la légèreté d'esprit jusque dans l'âge avancé? Il en résulte souvent de la grâce; mais elle coûte bien cher dans les temps sérieux de l'histoire.

La première proposition que l'on soumit au corps législatif fut la suspension de la liberté de la presse. Le ministre chicana sur

les termes de la charte, qui étaient les plus clairs du monde; et les journaux furent remis à la censure. Si l'on croyait que les gazettes ne pouvaient être encore abandonnées à elles-mêmes, au moins fallait-il que le ministère, s'étant rendu responsable de ce qu'elles contenaient, soumît la direction de ces journaux, devenus tous officiels par le seul fait de la censure, à des esprits sages qui ne permissent dans aucun cas la moindre insulte à la nation française. Comment un parti évidemment le plus faible, à un degré que le fatal retour de Bonaparte n'a que trop manifesté; comment ce parti prend-il envers tant de millions d'hommes le ton prédicateur d'un jour de jeûne? Comment leur déclare-t-il à tous qu'ils sont des criminels de divers genres, de diverses époques, et qu'ils doivent expier, par l'abandon de toute prétention à la liberté, les maux qu'ils ont causés en s'efforçant de l'obtenir? Je crois qu'en vérité les écrivains de ce parti auraient admis seulement pour un jour le gouvernement représentatif, s'il eût consisté dans quelques députés en robe blanche, qui seraient venus, la corde au cou, demander grâce pour la France. D'autres, d'un air plus doux, disaient, comme du temps de Bonaparte, qu'il fallait ménager les intérêts de la révolution, pourvu qu'on anéantît ses principes; ce qui voulait dire simplement qu'on avait encore peur des intérêts, et qu'on espérait les affaiblir en les séparant des principes.

Est-ce ainsi que l'on doit traiter vingt-cinq millions d'hommes qui naguère avaient vaincu l'Europe? Les étrangers, malgré, peut-être même à cause de leur victoire, montraient beaucoup plus d'égards à la nation française que ces journalistes qui, sous tous les gouvernements, avaient été les pourvoyeurs de sophismes pour le compte de la force. Ces gazettes, dont le ministère était pourtant censé dicter l'esprit, attaquaient tous les individus, morts ou vivants, qui avaient proclamé les principes mêmes de la charte constitutionnelle; il nous fallait supporter que les noms vénérés qui ont un autel dans notre cœur fussent constamment insultés par les écrivains de parti, sans que nous pussions leur répondre, sans que nous pussions leur dire une seule fois combien ces illustres

tombeaux sont placés au-dessus de leurs indignes atteintes, et quels champions nous avons dans l'Europe et dans la postérité pour le soutien de notre cause. Mais que faire, quand toutes les discussions sont commandées d'avance, et que nul accent de l'âme ne peut pénétrer à travers ces écrits assermentés à la bassesse? Tantôt ils insinuaient les avantages de l'exil, ou discutaient les inconvénients de la liberté individuelle. J'ai entendu proposer que le gouvernement consentît à la liberté de la presse, à condition qu'on lui accordât la détention arbitraire; comme si l'on pouvait écrire quand on est menacé d'être puni sans jugement pour avoir écrit!

Lorsque les partisans du despotisme se servent des baïonnettes, ils font leur métier; mais, lorsqu'ils emploient des formes philosophiques pour établir leur doctrine, ils se flattent en vain de tromper: on a beau priver les peuples de la lumière et de la publicité, ils n'en sont que plus défiants; et toutes les profondeurs du machiavélisme ne sont que de mauvais jeux d'enfants, à côté de la force magique et naturelle tout ensemble de la parfaite sincérité. Il n'y a point de secret entre les gouvernements et le peuple; ils se comprennent, ils se connaissent. On peut prendre sa force dans tel ou tel parti; mais se flatter d'amener à pas de loup les institutions contre lesquelles l'opinion est en garde, c'est n'avoir aucune idée de ce qu'est devenu le public de notre temps.

Une suite de résolutions rétablissait chaque chose comme jadis; on entourait la charte constitutionnelle de manière à la rendre un jour tellement étrangère à l'assemblée, qu'elle tombât, pour ainsi dire, d'elle-même, étouffée par les ordonnances et les étiquettes. Tantôt on proposait de réformer l'Institut, qui a fait la gloire de la France éclairée, et d'imposer de nouveau à l'Académie française ces vieux éloges du cardinal de Richelieu et de Louis XIV, exigés depuis plus d'un siècle; tantôt on décrétait d'anciennes formules de serment dans lesquelles il n'était pas question de la charte; et, quand elles excitaient des plaintes, on vous citait l'exemple de l'Angleterre: car elle faisait loi contre la liberté, mais jamais en sa faveur. Néanmoins il était très-aisé, dans cette

occasion comme dans toutes, de réfuter l'exemple de l'Angleterre par un argument ainsi conçu : Le roi d'Angleterre jurant lui-même de maintenir les lois constitutionnelles du royaume, les fonctionnaires publics ne prêtent serment qu'à lui. Mais vaut-il la peine de raisonner, quand tout le but des adversaires est d'avoir des mots pour cacher leur pensée?

L'institution de la noblesse créée par Bonaparte n'était vraiment bonne qu'à montrer le ridicule de cette multitude de titres sans réalité, auxquels une vanité puérile peut seule attacher de l'importance. Dans la pairie, le fils aîné hérite des titres et des droits de son père ; mais le reste de la famille doit rentrer dans la classe des citoyens ; et, comme nous n'avons cessé de le répéter, ce n'est point une noblesse de race, mais une magistrature héréditaire, à laquelle sont attachés les honneurs, à cause de l'utilité dont les pairs sont à la chose publique, et non en conséquence de l'héritage de la conquête, héritage qui constitue la noblesse féodale. Les anoblissements que le chancelier de France envoyait de toutes parts, en 1814, portaient nécessairement atteinte aux principes de la liberté politique. Car, que signifie anoblir, si ce n'est déclarer que le tiers état, c'est-à-dire la nation, est roturière, qu'il n'est pas honorable d'être simple citoyen, et qu'il faut relever de cet abaissement les individus qui ont mérité d'en sortir? Or, ces individus, d'ordinaire, c'étaient ceux qu'on savait enclins à sacrifier les droits de la nation aux priviléges de la noblesse. Le goût des priviléges, dans ceux qui les possèdent en vertu de leur naissance, a du moins quelque grandeur ; mais qu'y a-t-il de plus subalterne que ces hommes du tiers état s'offrant pour servir de marchepied à ceux qui veulent monter sur leurs têtes?

Les lettres de noblesse datent en France de Philippe le Hardi : elles avaient pour but principal l'exemption des impôts que le tiers état payait seul. Mais les anciens nobles de France ne regardaient jamais comme leurs égaux ceux qui n'étaient point nobles d'origine; et, à cet égard, ils avaient raison ; car la noblesse perd tout son empire sur l'imagination, dès qu'elle ne remonte pas dans la nuit des temps. Ainsi donc, sur le terrain de la liberté comme

sur celui de l'aristocratie, les lettres de noblesse sont également à rejeter. Écoutons ce qu'en dit l'abbé de Velly, historien très-sage, et reconnu pour tel non-seulement par l'opinion publique, mais par les censeurs royaux de son temps [1]. « Ce qu'il y a de plus remarquable dans les lettres d'anoblissement, est qu'elles exigent » en même temps une finance pour le monarque, qui doit être » indemnisé des subsides dont la lignée du nouveau noble est af- » franchie, et une aumône pour le peuple, qui se trouve surchargé » par cette exemption. C'est la chambre des comptes qui décide » de toutes les deux. Le roi peut remettre l'une et l'autre : mais » il remet rarement l'aumône, parce qu'elle regarde les pauvres. » On ne doit pas oublier ici la réflexion d'un célèbre jurisconsulte : *Toutefois*, dit-il, *à bien entendre, cette abolition de » roture n'est qu'une effaçure dont la marque demeure; elle » semble même plutôt une fiction qu'une vérité, le prince ne » pouvant par effet réduire l'être au non-être. C'est pourquoi » nous sommes si curieux en France de cacher le commencement de notre noblesse, afin de la faire remonter à cette » première espèce de gentillesse ou générosité immémoriale, » qui seule constituait autrefois les nobles.* »

On s'étonne, quand on lit tout ce qui a été écrit en Europe depuis la découverte de l'imprimerie, et même tout ce qu'on cite des anciennes chroniques, combien les principes des amis de la liberté sont anciens dans chaque pays ; combien, à travers les superstitions de certaines époques, il perce d'idées justes dans ceux qui ont publié de quelque manière leurs réflexions indépendantes. Nous avons certainement pour nous la raison de tous les temps, ce qui ne laisse pas d'être une légitimité comme une autre.

La religion étant un des grands ressorts de tout gouvernement, la conduite à tenir à cet égard devait occuper sérieusement les ministres; et le principe de la charte qu'ils devaient maintenir avec le plus de scrupule, c'était la tolérance universelle. Mais, parce qu'il existe encore dans le midi de la France quelques traces du

[1] Velly, tom. III, page 124.

fanatisme qui a si longtemps ensanglanté ces provinces; parce que l'ignorance de quelques-uns de leurs habitants est égale à leur vivacité, fallait-il leur permettre d'insulter les protestants sur les places publiques par des chansons sanguinaires, annonçant les assassinats qui depuis ont été commis? Les acquéreurs de biens du clergé ne devaient-ils pas frémir à leur tour, quand ils voyaient les protestants du Midi désignés aux massacres? Les paysans, qui ne payent plus ni les dîmes ni les droits féodaux, ne voyaient-ils pas aussi leur cause dans celle des protestants, dans celle enfin des principes de la révolution, reconnus par le roi lui-même, mais éludés constamment par les ministres? On se plaint avec raison, en France, de ce que le peuple est peu religieux; mais, si l'on veut se servir du clergé pour ramener l'ancien régime, on est certain d'accroître l'incrédulité par l'irritation.

Que pouvait-on avoir en vue, par exemple, en substituant à la fête de Napoléon, le 15 août, une procession pour célébrer le vœu de Louis XIII, qui consacre la France à la Vierge? Il faut convenir que cette nation française a terriblement d'âpreté guerrière, pour qu'on la soumette à une cérémonie si candide. Les courtisans suivent cette procession dévotement pour obtenir des places, comme les femmes mariées font des pèlerinages pour avoir des enfants; mais quel bien fait-on à la France, en voulant mettre en honneur d'anciens usages qui n'ont plus d'influence sur le peuple? C'est l'accoutumer à se jouer de la religion, au lieu de lui rendre l'habitude de la révérer. Vouloir donner de la puissance à des superstitions qui n'en ont plus, c'est imiter don Pèdre de Portugal, qui, lorsqu'il fut sur le trône, retira du tombeau les restes d'Inès de Castro, pour les faire couronner : elle n'en fut pas plus reine pour cela.

Combien ces remarques sont loin de s'appliquer aux funérailles de Louis XVI, célébrées à Saint-Denis le vingt et un janvier! Personne n'a pu voir ce spectacle sans émotion. Le cœur s'associait tout entier aux souffrances de cette princesse, qui rentrait dans les palais, non pour jouir de leur splendeur, mais pour honorer les morts, et rechercher leurs sanglants débris. On a dit que cette

cérémonie était impolitique; mais elle causait un tel attendrissement, que le blâme ne pouvait s'y attacher.

L'admission à tous les emplois est l'un des principes auxquels les Français tiennent le plus. Mais, bien que ce principe fût consacré par la charte, les choix des ministres, dans la carrière diplomatique surtout, étaient exclusivement bornés à la classe de l'ancien régime. On introduisait dans l'armée trop d'officiers généraux qui n'avaient jamais fait la guerre que dans les salons; encore n'y avaient-ils pas toujours été vainqueurs. Enfin il était manifeste que l'on n'avait goût qu'à redonner les places aux courtisans d'autrefois, et rien ne blessait autant les hommes du tiers état qui se sentaient du talent, ou qui voulaient développer l'émulation de leurs fils.

Les finances, qui agissent sur le peuple d'une façon immédiate, étaient gouvernées, sous quelques rapports, avec habileté; mais la promesse qui avait été faite de supprimer les droits réunis ne fut point accomplie, et la popularité de la restauration en a beaucoup souffert.

Enfin, le devoir du ministère était, avant tout, d'obtenir que les princes ne se mêlassent en rien des affaires publiques, si ce n'est dans des emplois responsables. Que dirait-on en Angleterre, si les fils ou les frères du roi siégeaient dans le conseil, votaient pour la guerre et la paix, enfin participaient au gouvernement, sans être soumis au premier principe de ce gouvernement, la responsabilité, dont le roi seul est excepté? La place convenable pour les princes, c'est la chambre des pairs; c'est là qu'ils devaient prêter serment à la charte constitutionnelle; ils l'ont prêté, ce serment, lorsque Bonaparte s'avançait déjà sur Paris. N'était-ce pas reconnaître qu'ils avaient négligé jusqu'alors un grand moyen de captiver la confiance du peuple? La liberté constitutionnelle est, pour les princes de la maison de Bourbon, la parole magique qui peut seule leur ouvrir la porte du palais de leurs ancêtres. L'art qu'ils pourraient mettre à se dispenser de la prononcer serait bien facilement remarqué; et ce mot, comme les images de Brutus et de Cassius, attirerait d'autant plus l'attention qu'on aurait pris plus de soin pour l'éviter.

Il n'y avait point d'accord entre les ministres, point de plan reconnu par tous; le ministère de la police, détestable institution en soi-même, ne savait rien et ne s'occupait de rien ; car, pour peu qu'il y ait des lois, que peut faire un ministre de la police? Sans avoir recours à l'espionnage, aux arrestations, enfin à tout l'abominable édifice d'arbitraire que Bonaparte a fondé, les hommes d'État doivent savoir où est la direction de l'opinion publique, et de quelle manière on peut marcher dans son sens. Il faut, ou commander à une armée qui vous obéisse comme une machine, ou prendre sa force dans les sentiments de la nation : la science de la politique a besoin d'un Archimède qui lui fournisse son point d'appui.

M. de Talleyrand, à qui l'on ne saurait contester une profonde connaissance des partis qui ont agité la France, étant au congrès de Vienne, ne pouvait influer sur la marche des affaires intérieures. M. de Blacas, qui avait montré au roi, dans son exil, l'attachement le plus chevaleresque, inspirait aux gens de la cour ces anciennes jalousies de *l'œil-de-bœuf*, qui ne laissent pas un moment de repos à ceux qu'on croit en faveur auprès du monarque; et cependant M. de Blacas était peut-être, de tous les hommes revenus avec Louis XVIII, celui qui jugeait le mieux la situation de la France, quelque nouvelle qu'elle fût pour lui. Mais que pouvait un ministère constitutionnel en apparence, et contre-révolutionnaire au fond; un ministère en général composé d'honnêtes gens, chacun à sa manière, mais qui se dirigeait par des principes opposés, quoique le premier désir de chacun fût de plaire à la cour? Tout le monde disait : *Cela ne peut durer*, bien qu'alors la situation de tout le monde fût douce; mais le manque de force, c'est-à-dire, de bases durables, inquiétait les esprits. Ce n'est pas la force arbitraire qu'on désirait, car elle n'est qu'une convulsion dont il résulte toujours tôt ou tard une réaction funeste, tandis qu'un gouvernement qui s'établit sur la vraie nature des choses va toujours en s'affermissant.

Comme on voyait le danger sans précisément se rendre compte du remède, quelques personnes eurent la funeste idée de pro-

poser pour le ministère de la guerre le maréchal Soult, qui venait de commander avec succès les armées de Bonaparte. Il avait su gagner le cœur de certains royalistes, en professant la doctrine du pouvoir absolu dont il avait fait un long usage. Les adversaires de tout principe constitutionnel se sentent bien plus d'analogie avec les bonapartistes qu'avec les amis de la liberté, parce qu'entre les deux partis il n'y a que le nom du maître à changer pour être d'accord. Mais les royalistes ne s'apercevaient pas que ce nom était tout, car le despotisme ne pouvait s'établir alors avec Louis XVIII, soit à cause de ses qualités personnelles, soit parce que l'armée n'était pas disposée à s'y prêter. Le véritable parti du roi devait être l'immense majorité de la nation, qui veut une constitution représentative. Il fallait donc se garder de toute alliance avec les bonapartistes, parce qu'ils ne pouvaient que perdre la monarchie des Bourbons, soit qu'ils les servissent de bonne foi, soit qu'ils voulussent les tromper. Les amis de la liberté étaient au contraire les alliés naturels dont le parti du roi devait s'appuyer; car, du moment que le roi donnait une charte constitutionnelle, il ne pouvait employer avec avantage que ceux qui en professaient les principes.

Le maréchal Soult demanda qu'un monument fût élevé aux émigrés de Quiberon, lui qui, depuis vingt ans, avait combattu pour la cause opposée à la leur; c'était désavouer toute sa vie passée, et cette abjuration cependant charma beaucoup de royalistes. Mais en quoi consiste la force d'un général, dès l'instant qu'il perd la faveur de ses compagnons d'armes? Quand on oblige un homme du parti populaire à sacrifier sa popularité, il n'est plus bon à rien au nouveau parti qu'il embrasse. Les royalistes persévérants inspireront toujours plus d'estime que les bonapartistes convertis.

On croyait captiver l'armée, en nommant le maréchal Soult ministre de la guerre; on se trompait : la grande erreur des personnes élevées dans l'ancien régime, c'est d'attacher une trop grande importance aux chefs en tout genre. Les masses sont tout aujourd'hui, les individus peu de chose. Si les maréchaux perdent la confiance de l'armée, il se présente aussitôt des généraux non

ins habiles que leurs supérieurs; ces généraux sont-ils rem-
rsés à leur tour, il se trouve des soldats capables de les rem-
cer. L'on en peut dire autant dans la carrière civile : ce ne sont
les hommes, mais les systèmes qui ébranlent ou qui garan-
ent le pouvoir. Napoléon, je l'avoue, est une exception à cette
rité; mais, outre que ses talents sont extraordinaires, encore
-il cherché, dans les différentes circonstances où il s'est trouvé,
aptiver l'opinion du moment, à séduire les passions du peuple,
squ'il voulait l'asservir.

Le maréchal Soult ne s'aperçut pas que l'armée de Louis XVIII
vait être conduite par de tout autres principes que celle de
poléon; il fallait la détacher par degrés de ce besoin de la
erre, de cette frénésie de conquêtes avec laquelle on avait obtenu
t de succès militaires, et fait un mal si cruel au monde. Mais
respect de la loi, le sentiment de la liberté, pouvaient seuls
rer ce changement. Le maréchal Soult, au contraire, croyait
e le despotisme était le secret de tout. Trop de gens se persua-
nt qu'ils seront obéis comme Bonaparte, en exilant les uns, en
tituant les autres, en frappant du pied, en fronçant le sourcil,
répondant avec hauteur à ceux qui s'adressent respectueuse-
nt à eux; enfin, en pratiquant tous ces arts de l'impertinence
e les gens en place apprennent en vingt-quatre heures, mais
nt ils se repentent souvent toute leur vie.

La volonté du maréchal échoua contre les obstacles sans nombre
nt il n'avait pas la moindre idée. Je suis persuadée que c'est
s fondement qu'on l'a soupçonné d'avoir trahi. En général, la
hison chez les Français n'est que le résultat de la séduction
mentanée du pouvoir, et presque jamais ils ne sont capables
la combiner d'avance. Mais un émigré de Coblentz n'aurait pas
nmis autant de fautes envers l'armée française, s'il eût été
rgé du même emploi, car, du moins, il aurait ménagé ses
ersaires; tandis que le maréchal Soult frappait sur ses anciens
ordonnés, sans se douter qu'il y avait, depuis la chute de Bo-
parte, quelque chose de semblable à une opinion, à une légis-
on, enfin à une résistance possible. Les courtisans se persua-

daient que le maréchal Soult était un homme supérieur, parce qu'il disait qu'on doit gouverner avec un sceptre de fer. Mais où forger ce sceptre, quand on n'a pour soi ni l'armée ni le peuple? En vain répète-t-on qu'il faut faire rentrer dans l'obéissance, soumettre, punir, etc.; toutes ces maximes n'agissent pas d'elles-mêmes, et l'on peut les prononcer du ton le plus rude sans être plus puissant pour cela. Le maréchal Soult avait été très-habile dans l'art d'administrer un pays conquis; mais, en l'absence des étrangers, la France n'en était pas un.

CHAPITRE IX.

Des obstacles que le gouvernement a rencontrés pendant la première année de la restauration.

Nous dirons les obstacles que le ministère de la restauration avait à surmonter en 1814, et nous ne craindrons pas d'exprimer notre avis sur le système qu'il fallait suivre pour en triompher; certes le tableau de cette époque n'est point encore étranger au temps actuel.

La France tout entière était cruellement désorganisée par le règne de Bonaparte. Ce qui accuse le plus ce règne, c'est la dégradation manifeste des lumières et des vertus, pendant les quinze années de sa durée. Il restait, après le jacobinisme, une nation qui n'avait point pris part à ses crimes, et l'on pouvait considérer la tyrannie révolutionnaire comme un fléau de la nature sous lequel on avait succombé, mais sans s'avilir. L'armée pouvait alors se vanter encore d'avoir combattu seulement pour la patrie, sans aspirer à la fortune, ni aux titres, ni au pouvoir. Durant les quatre années directoriales, on avait essayé un gouvernement qui se rattachait à de grandes pensées; et, si l'étendue de la France et ses habitudes rendaient cette sorte de gouvernement inconciliable avec la tranquillité générale, au moins les esprits étaient-ils électrisés par les efforts individuels qu'excite toujours une république. Mais, après le despotisme militaire, et la tyrannie civile fondée

sur l'intérêt personnel, de quelles vertus pouvait-on trouver la trace dans les partis politiques dont le gouvernement impérial s'était entouré? Les masses, dans tous les ordres de la société, soldats, paysans, gentilshommes, bourgeois, possèdent encore de grandes et belles qualités : mais ceux qui se sont mis en avant dans les affaires présentent, à quelques exceptions près, le plus misérable des spectacles. Le lendemain de la chute de Bonaparte, il n'y avait d'actif en France que Paris, et à Paris, que quelques milliers de solliciteurs demandant de l'argent et des places au gouvernement, quel qu'il pût être.

Les militaires étaient et sont encore ce qu'il y a de plus énergique dans un pays où, pendant longtemps, il n'a pu briller qu'une vertu, la bravoure. Mais ces guerriers, qui tenaient leur gloire de la liberté, devaient-ils porter l'esclavage chez les nations étrangères? Ces guerriers, qui avaient soutenu si longtemps les principes de l'égalité sur lesquels la révolution est fondée, devaient-ils se montrer, pour ainsi dire, tatoués d'ordres, de rubans et de titres que les princes de l'Europe leur avaient donnés, pour échapper aux tributs qu'on exigeait d'eux? La plupart des généraux français, avides des distinctions nobiliaires, troquaient leur gloire, comme les sauvages, contre des morceaux de verre.

C'est en vain qu'après la restauration, tout en négligeant beaucoup trop les officiers du second rang, le gouvernement a comblé de grâces les officiers supérieurs. Du moment que les guerriers de Bonaparte voulaient être des gens de cour, il était impossible de tranquilliser leur vanité sur ce sujet; car rien ne peut faire que des hommes nouveaux soient d'une ancienne famille, quelque titre qu'on leur donne. Un général tout poudré, de l'ancien régime, fait rire les vieilles moustaches qui ont vaincu l'Europe entière; mais un chambellan, fils d'un bourgeois ou d'un paysan, n'est guère moins ridicule dans son genre. L'on ne pouvait donc, comme nous l'avons dit tout à l'heure, rallier sincèrement la nouvelle cour à l'ancienne, et l'ancienne même devait avoir l'air de mauvaise foi, en voulant rassurer à cet égard les inquiétudes avisées des grands seigneurs créés par Bonaparte.

Il était également impossible de donner une seconde fois l'Europe à partager à ces militaires, que l'Europe avait à la fin vaincus; et cependant ils se persuadaient que le retour de l'ancienne dynastie était la seule cause du traité de paix qui leur faisait perdre la barrière du Rhin et l'ascendant en Italie.

Les royalistes de la *seconde main*, selon l'expression anglaise, c'est-à-dire, ceux qui, après avoir servi Bonaparte, s'offraient pour mettre en vigueur les mêmes principes de despotisme sous la restauration; ces hommes, ne pouvant inspirer que le mépris, n'étaient propres à conduire que des intrigues. Ils étaient à craindre, disait-on, si l'on ne les employait pas : mais ce dont il faut se garder le plus en politique, c'est d'employer ceux qu'on redoute; car il est bien sûr que, démêlant ce sentiment, ils serviront, comme on se sert d'eux, d'après l'alliance de l'intérêt, qui se rompt de droit par l'adversité.

Les émigrés attendaient des dédommagements de l'ancienne dynastie, pour les biens qu'ils avaient perdus en lui restant fidèles; et certes, à cet égard, leurs plaintes étaient naturelles. Mais il fallait venir à leur secours sans porter atteinte en aucune manière à la vente des propriétés nationales, et leur faire comprendre ce que les protestants avaient compris sous Henri IV : c'est que, bien qu'ils eussent été les amis et les défenseurs de leur roi, ils devaient consentir, pour le bien de l'État, à ce que le monarque adoptât les intérêts dominants dans le pays sur lequel il voulait régner. Mais les émigrés ne conçoivent jamais qu'il y a des Français en France, et que ces Français doivent compter pour quelque chose, voire même pour beaucoup.

Le clergé redemandait son ancienne existence, comme si cinq millions de propriétaires dans un pays pouvaient être dépossédés, quand même leurs titres de propriété ne seraient pas consacrés maintenant par toutes les lois ecclésiastiques et civiles. Certainement la France, sous Bonaparte, a presque autant perdu sous le rapport de la religion qu'en fait de lumières. Mais est-il nécessaire que le clergé soit un corps politique dans l'État, et qu'il possède des richesses territoriales, pour que le peuple français reprenne

des sentiments plus religieux? D'ailleurs, lorsque le clergé catholique exerçait un grand pouvoir en France dans le dix-septième siècle, il fit révoquer l'édit de Nantes; et ce même clergé, dans le dix-huitième siècle, s'opposa jusqu'à la révolution aux propositions de M. de Malesherbes, pour rendre l'état civil aux protestants. Comment donc les prêtres catholiques, s'ils étaient reconstitués en ordre de l'État, pourraient-ils admettre l'article de la charte qui proclame la tolérance religieuse? Enfin la disposition générale des esprits est telle, qu'une force étrangère pourrait seule faire supporter à la nation le rétablissement de l'ancienne existence des ecclésiastiques. Il faudrait, pour un tel but, que les baïonnettes de l'Europe restassent toujours sur le territoire de France, et ce moyen ne ranimerait sûrement pas l'attachement des Français pour le clergé.

Sous le règne de Bonaparte, on n'a bien fait que la guerre; et tout le reste a été sciemment et volontairement abandonné. On ne lit presque plus en province, et l'on ne connaît guère les livres à Paris que par les journaux, qui, tels que nous les voyons, exercent la dictature de la pensée, puisque c'est par eux seuls que se forment les jugements. Nous rougirions de comparer l'Angleterre et l'Allemagne avec la France, sous le rapport de l'instruction universelle. Quelques hommes distingués cachent encore notre misère aux yeux de l'Europe; mais l'instruction du peuple est négligée à un degré qui menace toute espèce de gouvernement. S'ensuit-il qu'on doive remettre l'éducation publique aux prêtres exclusivement? Le pays le plus religieux de l'Europe, l'Angleterre, n'a jamais admis une telle idée. On n'y songe ni dans l'Allemagne catholique ni dans l'Allemagne protestante. L'éducation publique est un devoir des gouvernements envers les peuples, sur lequel ils ne peuvent prélever la taxe de telle ou telle opinion religieuse.

Ce que veut le clergé en France, ce qu'il a toujours voulu, c'est du pouvoir; en général les réclamations qu'on entend, au nom de l'intérêt public, se réduisent à des ambitions de corps ou d'individus. Se publie-t-il un livre sur la politique, avez-vous de la

peine à le comprendre, vous paraît-il ambigu, contradictoire, confus? traduisez-le par ces paroles : *Je veux être ministre;* et toutes les obscurités vous seront expliquées. En effet le parti dominant en France, c'est celui qui demande des places; le reste n'est qu'une nuance accidentelle à côté de cette uniforme couleur; la nation cependant n'est et ne peut être de rien dans ce parti.

En Angleterre, quand le ministère change, tous ceux qui remplissent des emplois donnés par les ministres n'imaginent pas qu'ils puissent en recevoir de leurs successeurs; et cependant il ne s'agit entre les divers partis anglais que d'une très-légère différence : les torys et les whigs veulent tous les deux la monarchie et la liberté, quoiqu'ils diffèrent dans le degré de leur attachement pour l'une et pour l'autre. Mais, en France, on se croyait le droit d'être nommé par Louis XVIII, parce qu'on avait occupé des places sous Bonaparte; et beaucoup de gens, qui s'appelaient patriotes, trouvaient extraordinaire que le roi ne composât pas son conseil de ceux qui avaient jugé son frère à mort. Incroyable démence de l'amour du pouvoir! Le premier article des droits de l'homme en France, c'est la nécessité pour tout Français d'occuper un emploi public.

La caste des solliciteurs ne sait vivre que de l'argent de l'État; aucune industrie, aucun commerce, rien de ce qui vient de soi ne leur semble une existence convenable. Bonaparte avait accoutumé de certains hommes, qui se disaient la nation, à être pensionnés par le gouvernement; et le désordre qu'il avait mis dans la fortune de tout le monde, autant par ses dons que par ses injustices, ce désordre était tel, qu'à son abdication un nombre incalculable de personnes, sans aucune ressource indépendante, se présentaient pour toutes les places, à la marine, ou dans la magistrature, au civil ou dans le militaire, n'importe. La dignité du caractère, la conséquence dans les opinions, l'inflexibilité dans les principes, toutes les qualités d'un citoyen, d'un chevalier, d'un ami de la liberté, n'existent plus dans les actifs candidats formés par Bonaparte. Ils sont intelligents, hardis, décidés, habiles chiens de chasse, ardents oiseaux de proie; mais cette intime conscience, qui rend inca-

pable de tromper, d'être ingrat, de se montrer servile envers le pouvoir et dur pour le malheur; toutes ces vertus, qui sont dans le sang aussi bien que dans la volonté raisonnée, étaient traitées de chimères, ou d'exaltation romanesque, par les jeunes gens mêmes de cette école. Hélas! les malheurs de la France lui rendront de l'enthousiasme; mais, à l'époque de la restauration, il n'y avait presque point de vœux décidément formés pour rien, et la nation se réveillait à peine du despotisme qui avait fait marcher les hommes mécaniquement, sans que la vivacité même de leurs actions pût exercer leur volonté.

C'était donc, répéteront encore les royalistes, une belle occasion pour régner par la force. Mais, encore une fois, la nation ne consentait à servir sous Bonaparte que pour en obtenir l'éclat des victoires; la dynastie des Bourbons ne pouvait ni ne devait faire la guerre à ceux qui l'avaient rétablie. Existait-il un moyen d'asservir les esprits dans l'intérieur, quand l'armée n'était point rattachée au trône, et que, la population étant presque toute renouvelée depuis que les princes de la maison de Bourbon avaient quitté la France, il fallait avoir plus de quarante ans pour les connaître?

Tels étaient les éléments principaux de la restauration. Nous examinerons en particulier l'esprit de la société à cette époque, et nous finirons par le tableau des moyens qui, selon nous, pouvaient seuls triompher de ces divers obstacles.

CHAPITRE X.

De l'influence de la société sur les affaires politiques en France.

Parmi les difficultés que le ministère avait à vaincre en 1814, il faut mettre au premier rang l'influence que les salons exerçaient sur le sort de la France. Bonaparte avait ressuscité les vieilles habitudes des cours, en y joignant de plus tous les défauts des classes moins raffinées. Il en était résulté que le goût du pouvoir et la vanité qu'il inspire avaient pris des caractères plus forts

pable de tromper, d'être [illegible]
pouvoir et dur pour [illegible]
le sang aussi bien que [illegible]
de chimères, ou d'exaltation [illegible]
mêmes de cette école. [illegible]
dront de l'enthousiasme ; [illegible]
n'y avait presque point de [illegible]
la nation se réveillait à peine du [illegible]
les hommes mécaniquement, sans qu[illegible]
actions pût exercer leur volonté.

C'était donc, répéteront encore [illegible]
sion pour régner par la force. Mais, [illegible]
consentait à servir sous Bonaparte [illegible]
victoires ; la dynastie des Bourbons [illegible]
la guerre à ceux qui l'avaient [illegible] [illegible]ame
servir les esprits dans l'intérêt [illegible] [illegible]ornes ; et
tachée au trône, et que, [illegible] pendant tout le
velée depuis que les [illegible] pour savoir si nous
quitté la France, il fallait [illegible] délicatesse d'âme
connaître ? [illegible] [illegible]ctives de ceux qu'il

Tels étaient les éléments [illegible]
examinerons en particulier [illegible] contenue dans les aristo-
nous finirons par le [illegible] en avaient eu plus encore
seuls triompher de [illegible] du moins les aristocrates
[illegible]dinaires, les airs contraints,
[illegible]versations à voix basse, enfin
[illegible] observer, mais que les carac-
[illegible] On pouvait aisément deviner que
[illegible]aient les égards qu'ils montraient
[illegible] en coûtait plus encore d'en té-
[illegible] qu'aux généraux de Bonaparte ; et
[illegible] les attentions que des sujets soumis
[illegible]ment à leur système, aux agents de
[illegible]'ils soient.

[illegible]dées libérales, également opposés aux par-

et plus violents encore dans les bonapartistes que dans les émigrés. Tant qu'il n'y a pas de liberté dans un pays, chacun recherche le crédit, parce que l'espoir d'obtenir des places est l'unique principe de vie qui anime la société. Les variations continuelles dans la façon de s'exprimer, le style embrouillé des écrits politiques, dont les restrictions mentales et les explications flexibles se prêtent à tout; les révérences et les refus de révérences, les emportements et les condescendances, ont pour unique but le crédit, et puis le crédit, et toujours le crédit. De là vient qu'on souffre assez de n'en pas avoir, puisqu'on n'obtient qu'à ce prix les signes de la bienveillance sur la figure humaine. Il faut beaucoup de fierté d'âme et beaucoup de constance dans ses opinions pour se passer de cet avantage, car vos amis eux-mêmes vous font sentir ce que vaut la puissance exclusive, par l'empressement qu'ils témoignent à ceux qui la possèdent.

En Angleterre, le parti de l'opposition est souvent mieux reçu en société que celui de la cour; en France, on s'informe, pour inviter quelqu'un à dîner, s'il est en faveur auprès des ministres, et, dans un temps de famine, on pourrait bien refuser du pain aux hommes en disgrâce.

Les bonapartistes avaient joui des hommages de la société pendant leur règne, tout comme le parti royaliste qui leur succédait, et rien ne les blessait autant que de n'occuper qu'une place très-secondaire dans les mêmes salons où jadis ils dominaient. Les hommes de l'ancien régime avaient de plus sur eux l'avantage que donnent la grâce et l'habitude des bonnes manières d'autrefois. Une jalousie constante subsistait donc entre les anciens et les nouveaux titrés; et, dans les hommes nouveaux, des passions plus fortes étaient réveillées par chacune des petites circonstances que les prétentions diverses faisaient naître.

Le roi, cependant, n'avait point rétabli les conditions qu'on exigeait sous l'ancien régime pour être reçu à la cour; il accueillait avec une politesse parfaitement bien calculée tous ceux qui lui étaient présentés; mais, quoique les emplois ne fussent que trop souvent donnés aux ci-devant serviteurs de Bonaparte, rien

n'était plus difficile que de calmer des vanités qui étaient devenues avisées. Dans la société même, l'on voulait que le mélange des deux partis eût lieu, et chacun s'y prêtait, du moins en apparence. Les plus modérés dans leur parti étaient encore les royalistes revenus avec le roi, et qui ne l'avaient pas quitté pendant tout le cours de son exil : le comte de Blacas, le duc de Grammont, le duc de Castries, le comte de Vaudreuil, etc. ; leur conscience leur rendant témoignage qu'ils avaient agi de la manière la plus noble et la plus désintéressée selon leur opinion, ils étaient tranquilles et bienveillants. Mais ceux dont on avait le plus de peine à contenir l'indignation vertueuse contre le parti de l'usurpateur, c'étaient les nobles ou leurs adhérents, qui avaient demandé des places à ce même usurpateur pendant sa puissance, et qui s'en étaient séparés bien nettement le jour de sa chute. L'enthousiasme pour la légitimité de tel chambellan de Madame mère, ou de telle dame d'atour de Madame sœur, ne connaissait point de bornes; et certes, nous autres que Bonaparte avait proscrits pendant tout le cours de son règne, nous nous examinions pour savoir si nous n'avions pas été ses favoris, quand une certaine délicatesse d'âme nous obligeait à le défendre contre les invectives de ceux qu'il avait comblés de bienfaits.

On aperçoit souvent une arrogance contenue dans les aristocrates; mais certes les bonapartistes en avaient eu plus encore pendant les jours de leur pouvoir; et du moins les aristocrates s'en tenaient alors à leurs armes ordinaires, les airs contraints, les politesses cérémonieuses, les conversations à voix basse, enfin tout ce que les yeux fins peuvent observer, mais que les caractères un peu fiers dédaignent. On pouvait aisément deviner que les royalistes outrés se commandaient les égards qu'ils montraient au parti contraire : mais il leur en coûtait plus encore d'en témoigner aux amis de la liberté qu'aux généraux de Bonaparte ; et ces derniers obtenaient d'eux les attentions que des sujets soumis doivent toujours, conformément à leur système, aux agents de l'autorité royale, quels qu'ils soient.

Les défenseurs des idées libérales, également opposés aux par-

tisans de l'ancien et du nouveau despotisme, auraient pu se plaindre de se voir préférer les flatteurs de Bonaparte, qui n'offraient pour garantie à leur nouveau maître que le rapide abandon du précédent. Mais que leur importaient toutes les tracasseries misérables de la société? Il se peut cependant que de tels motifs aient excité les ressentiments d'une certaine classe de gens, au moins autant que les intérêts les plus essentiels. Mais était-ce une raison pour replonger le monde dans le malheur, par le rappel de Bonaparte, et pour jouer l'indépendance et la liberté de son pays tout ensemble?

Dans les premières années de la révolution, on pouvait souffrir assez du terrorisme de la société, si l'on peut s'exprimer ainsi, et l'aristocratie se servait habilement de sa vieille considération pour déclarer telle ou telle opinion hors de la bonne compagnie. Cette compagnie par excellence exerçait jadis une grande juridiction : on avait peur d'en être banni, on désirait d'y être reçu, et toutes les prétentions les plus actives erraient autour des grands seigneurs et des grandes dames de l'ancien régime. Mais il n'existait presque plus rien de pareil sous la restauration; Bonaparte, en imitant grossièrement les cours, en avait fini le prestige : quinze ans de despotisme militaire changent tout dans les mœurs d'un pays. Les jeunes nobles participaient à l'esprit de l'armée; ils conservaient encore les bonnes manières qu'ils tenaient de leurs parents, mais ils ne possédaient aucune instruction sérieuse. Les femmes ne se sentent nulle part le besoin d'être supérieures aux hommes, et quelques-unes seulement s'en donnaient la peine. Il restait à Paris un très-petit nombre de personnes aimables de l'ancien régime, car les gens âgés étaient la plupart abattus par de longs malheurs, ou aigris par des colères opiniâtres. La conversation des hommes nouveaux avait nécessairement plus d'intérêt, puisqu'ils avaient agi, puisqu'ils allaient en avant des événements, à la suite desquels leurs adversaires se laissaient à peine traîner. Les étrangers recherchaient plus volontiers ceux qui s'étaient fait connaître pendant la révolution; ainsi, sous ce rapport, leur amour-propre devait être satisfait. D'ailleurs l'ancien empire de la bonne com-

pagnie de France consistait dans les conditions difficiles exigées pour en faire partie, et dans la liberté des entretiens, au milieu d'une société très-choisie : ces deux grands avantages ne pouvaient plus se retrouver.

Le mélange des rangs et des partis avait fait adopter la méthode anglaise des réunions nombreuses ; elle interdit le choix parmi les invités, et par conséquent diminue de beaucoup le prix de l'invitation. La crainte qu'inspirait le gouvernement impérial avait détruit toute habitude d'indépendance dans la conversation ; les Français, sous ce gouvernement, étaient presque tous devenus diplomates, de façon que la société se passait en propos insignifiants, et qui ne rappelaient nullement l'esprit audacieux de la France. On n'avait assurément rien à craindre en 1814, sous Louis XVIII, mais l'habitude de la réserve était prise, et d'ailleurs les courtisans voulaient qu'il fût du bon ton de ne pas parler politique, de ne traiter aucun sujet sérieux : ils espéraient refaire ainsi la nation frivole, et par conséquent soumise ; mais le seul résultat qu'ils obtinssent, c'était de rendre les entretiens insipides, et de se priver de tout moyen de connaître la véritable opinion de chacun.

Une société si peu piquante était pourtant un objet singulier de jalousie pour un grand nombre de courtisans de Bonaparte ; et de leurs mains vigoureuses ils auraient volontiers, comme Samson, renversé l'édifice, afin de faire tomber la salle dans laquelle ils n'étaient pas admis au festin. Les généraux qu'illustraient des batailles gagnées voulaient être gentilshommes de la chambre, et que leurs femmes fussent dames du palais : singulière ambition pour un guerrier, qui se prétend le défenseur de la liberté ! Qu'est-ce donc que cette liberté ? Est-ce seulement les biens nationaux, les grades militaires et les emplois civils ? Est-ce l'argent et le pouvoir de quelques hommes plutôt que de quelques autres dont il s'agit ? ou bien est-on chargé de la noble mission d'introduire en France le sentiment de la justice, la dignité dans toutes les classes, la fixité dans les principes, le respect pour les lumières et pour le mérite personnel ?

Néanmoins il eût été plus politique de donner à ces généraux des places de chambellan, puisque tel était leur désir; mais, en vérité, les vainqueurs de l'Europe auraient dû se trouver embarrassés de la vie de courtisan, et ils pouvaient bien permettre que le roi continuât de vivre dans son intérieur avec ceux dont il avait pris l'habitude pendant de longues années d'exil. Qu'importe, en Angleterre, que tel ou tel homme soit dans la maison du roi? Ceux qui se vouent à cette carrière ne se mêlent d'ordinaire en rien des affaires publiques, et l'on n'a pas ouï dire que les Fox et les Pitt fussent bien désireux de remplir ainsi leur temps. C'est Napoléon qui pouvait seul faire entrer dans la tête des soldats de la république toutes ces fantaisies de bourgeois gentilshommes, qui les assujettissaient nécessairement à la faveur des cours. Qu'auraient dit Dugommier, Hoche, Joubert, Dampierre, et tant d'autres qui ont péri pour l'indépendance de leur pays, si, pour récompense de leur victoire, on leur eût offert une place dans la maison d'un prince, quel qu'il fût? Mais les hommes formés par Bonaparte ont toutes les passions de la révolution, et toutes les vanités de l'ancien régime; pour obtenir le sacrifice de ces petitesses, il n'existait qu'un moyen, c'était d'y substituer de grands intérêts nationaux.

Enfin, l'étiquette des cours dans toute sa rigueur ne peut guère se rétablir dans un pays qui s'en est déshabitué. Si Bonaparte n'avait pas mêlé la vie des camps à tout cela, personne ne l'aurait supporté. Henri IV vivait familièrement avec toutes les personnes distinguées de son temps; et Louis XI lui-même, Louis XI soupait chez les bourgeois, et les invitait à sa table. L'empereur de Russie, les archiducs d'Autriche, les princes de la maison de Prusse, ceux d'Angleterre, enfin tous les souverains de l'Europe, vivent, à quelques égards, comme de simples particuliers. En France, au contraire, les princes de la famille royale ne sortent presque jamais du cercle de la cour. L'étiquette, telle qu'elle existait jadis, est tout à fait en contradiction avec les mœurs et les opinions du siècle; elle a le double inconvénient de prêter au ridicule, et cependant d'exciter l'envie. On ne veut être exclu de rien en France,

pas même des distinctions dont on se moque; et, comme on n'a point encore de route grande et publique pour servir l'État, on s'agite sur toutes les disputes auxquelles peut donner lieu le code civil, des entrées à la cour. On se hait pour les opinions dont la vie peut dépendre, mais on se hait encore plus pour toutes les combinaisons d'amour-propre que deux règnes et deux noblesses ont développées et multipliées. Les Français sont devenus si difficiles à contenter par l'accroissement infini des prétentions de toutes les classes, qu'une constitution représentative est aussi nécessaire au gouvernement, pour le délivrer des réclamations sans nombre des individus, qu'aux individus, pour les préserver de l'arbitraire du gouvernement.

CHAPITRE XI.

Du système qu'il fallait suivre en 1814 pour maintenir la maison de Bourbon sur le trône de France.

Beaucoup de personnes croient que si Napoléon ne fût point revenu, les Bourbons n'avaient rien à redouter. Je ne le pense pas; mais, il faut en convenir du moins, c'était un terrible prétendant qu'un tel homme; et, si la maison d'Hanovre a pu craindre le prince Édouard, il était insensé de laisser Bonaparte dans une situation qui l'invitait, pour ainsi dire, à former des projets audacieux.

M. de Talleyrand, en reprenant, dans le congrès de Vienne, presque autant d'ascendant sur les affaires de l'Europe que la diplomatie française en avait exercé sur Bonaparte, a certainement donné une très-grande preuve de son adresse personnelle; mais, le gouvernement de France ayant changé de nature, devait-il se mêler des affaires d'Allemagne? Les justes ressentiments de la nation allemande n'étaient-ils pas encore trop récents pour être effacés? Le premier devoir des ministres du roi était donc de demander au congrès de Vienne l'éloignement de Bonaparte. Comme Caton dans le sénat de Rome, lorsqu'il répétait sans cesse : *Il faut*

détruire Carthage, les ministres de France devaient mettre à part tout autre intérêt, jusqu'à ce que Napoléon ne fût plus en regard de la France et de l'Italie.

C'était sur la côte de Provence que les hommes zélés pour la cause royale pouvaient être utiles à leur pays, en le préservant de Bonaparte. Le simple bon sens des paysans suisses, je m'en souviens, les portait à prédire, pendant la première année de la restauration, que Bonaparte reviendrait. Chaque jour, dans la société, l'on essayait d'en convaincre ceux qui pouvaient se faire écouter à la cour; mais comme l'étiquette, qui ne règne qu'en France, ne permet pas d'approcher le monarque, et que la gravité ministérielle, autre inconséquence pour les temps actuels, éloignait des chefs de l'État ceux qui auraient pu leur apprendre ce qui se passait, une imprévoyance sans exemple a perdu la patrie. Toutefois, quand Bonaparte ne serait pas débarqué à Cannes, le système suivi par les ministres, ainsi que nous avons tâché de le démontrer, avait déjà compromis la restauration, et laissait le roi sans force réelle au milieu de la France. Examinons d'abord la conduite que le gouvernement devait tenir envers chaque parti, et concluons, en rappelant les principes d'après lesquels il fallait diriger les affaires et choisir les hommes.

L'armée était, dit-on, difficile à ramener. Sans doute, si l'on voulait garder encore une armée propre à conquérir l'Europe et à établir le despotisme dans l'intérieur, cette armée devait préférer Bonaparte, comme chef militaire, aux princes de la maison de Bourbon; rien ne pouvait changer cette disposition. Mais si, tout en payant exactement les appointements et les pensions des guerriers qui ont donné tant d'éclat au nom français, on eût fait connaître à l'armée qu'on n'avait ni peur ni besoin d'elle, puisqu'on était décidé à prendre pour guide une politique purement libérale et pacifique; si, loin d'insinuer tout bas aux officiers qu'on leur saurait bien bon gré d'appuyer les empiétements de l'autorité, on leur avait dit que le gouvernement constitutionnel, ayant le peuple pour lui, voulait tendre à diminuer les troupes de ligne, à transformer les soldats en citoyens, et à changer l'activité guerrière

en émulation civile, les officiers pendant quelque temps encore auraient regretté leur importance passée : mais la nation, dont ils font partie, plus que dans aucune autre armée, puisqu'ils sont pris dans toutes les classes, cette nation, satisfaite de sa constitution et rassurée sur ce qu'elle craint le plus au monde, le retour des priviléges des nobles et du clergé, aurait calmé les militaires, au lieu de les irriter par ses inquiétudes. Il ne fallait pas viser à imiter Bonaparte pour plaire à l'armée; on ne saurait, dans cet inutile effort, se donner que du ridicule : mais en adoptant un genre à soi tout différent, même tout opposé, on pouvait obtenir le respect qui naît de la justice et de l'obéissance à la loi; cette route-là, du moins, n'était pas usée par les traces de Bonaparte.

Quant aux émigrés dont les biens sont confisqués, on aurait pu, ainsi qu'on l'a fait en 1814, demander quelquefois encore une somme extraordinaire au corps législatif, pour acquitter les dettes personnelles du roi; et comme, sans le retour de Bonaparte, on n'aurait point eu de tributs à payer aux étrangers, les députés se seraient prêtés aux désirs du monarque, en respectant l'usage qu'il voulait faire d'un supplément accidentel à sa liste civile [1]. Qu'on se le demande avec sincérité, si en Angleterre, lorsque la cause des royalistes semblait désespérée, on avait dit aux émigrés : Louis XVIII remontera sur le trône de France, mais à condition de s'en tenir au pouvoir du roi d'Angleterre; et vous qui rentrerez avec lui, vous obtiendrez tous les dédommagements et toutes les faveurs qu'un monarque selon vos vœux pourra vous accorder; mais si vous retrouvez de la fortune, ce sera par ses dons, et non à titre de droits; et si vous acquérez du pouvoir, ce sera par vos talents personnels, et non par des priviléges de classe : n'auraient-ils pas

[1] Le roi donna l'ordre, en 1818, que sur ce supplément les deux millions déposés par mon père au trésor royal fussent restitués à sa famille, et cet ordre devait être exécuté à l'époque même du débarquement de Bonaparte. La justice de notre réclamation ne saurait être contestée; mais je n'en admire pas moins la conduite du roi, qui, portant l'économie dans plusieurs de ses dépenses personnelles, ne voulait point retrancher celles que l'équité recommandait. Depuis le retour de Sa Majesté, le capital de deux millions nous a été payé en une inscription de cent mille livres de rente sur le grand-livre. (*Note de l'auteur.*)

souscrit à ce traité? Pourquoi donc se laisser enivrer par un moment de prospérité? Et si, je me plais à le répéter, Henri IV qui avait été protestant, et Sully qui l'était resté, savaient contenir les prétentions de leurs compagnons d'armes, pourquoi les ministres de Louis XVIII n'avaient-ils pas aussi l'art de gouverner les dangereux amis que Louis XVI avait désignés lui-même dans son testament comme lui ayant beaucoup nui par un zèle mal entendu?

Le clergé existant, ou plutôt celui qu'on voulait rétablir, était une autre difficulté qui se présentait dès la première année de la restauration. La conduite du gouvernement doit être la même envers le clergé qu'envers toutes les classes : tolérance et liberté, à partir des choses telles qu'elles sont. Si la nation veut un clergé riche et puissant, en France elle saura bien le rétablir; mais si personne ne le souhaite, c'est aliéner de plus en plus la disposition des Français à la piété, que de leur présenter la religion comme un impôt, et les prêtres comme des gens qui veulent s'enrichir aux dépens du peuple. On rappelle sans cesse les persécutions que les ecclésiastiques ont éprouvées pendant la révolution. C'était un devoir de les servir alors autant qu'on en avait les moyens, mais le rétablissement de l'influence politique du clergé n'a point de rapport avec la juste pitié qu'ont inspirée les souffrances des prêtres : il en est de même de la noblesse; ses priviléges ne doivent point lui être rendus en compensation des injustices dont elle a été l'objet. De même aussi, parce que le souvenir de Louis XVI et de sa famille inspire un intérêt profond et déchirant, il ne s'ensuit pas que le pouvoir absolu soit la consolation nécessaire qu'il faille donner à ses descendants. Ce serait imiter Achille qui faisait immoler des esclaves sur le tombeau de Patrocle.

La nation existe toujours : c'est elle qui ne meurt point; et les institutions qu'il lui faut ne peuvent lui être ôtées sous aucun prétexte. Quand on peint les horreurs qui se sont commises en France, seulement avec l'indignation qu'elles doivent inspirer, tout le monde s'y associe; mais quand on en fait un moyen d'exciter à la haine contre la liberté, on dessèche les larmes que les regrets spontanés auraient fait couler.

Le grand problème que les ministres avaient à résoudre en 1814, ils pouvaient l'étudier dans l'histoire d'Angleterre. Il fallait prendre pour modèle la conduite de la maison d'Hanovre, et non celle des Stuarts.

Mais, dira-t-on, quels effets merveilleux aurait donc produits la constitution anglaise en France, puisque la charte qui s'en rapproche ne nous a point sauvés ? D'abord on aurait eu plus de confiance dans la durée même de la charte, si elle eût été fondée sur un pacte avec la nation, et si l'on n'avait pas vu la famille royale entourée de personnes qui professaient, pour la plupart, des principes inconstitutionnels. Personne n'a voulu bâtir sur un terrain aussi mouvant, et les factions sont restées debout pour attendre la chute de l'édifice.

Il importait d'établir des autorités locales dans les villes et dans les villages, de créer des intérêts politiques dans les provinces, afin de diminuer l'ascendant de Paris, où l'on veut tout obtenir par la faveur. On pouvait faire renaître le besoin de l'estime chez des individus qui s'en sont terriblement passés, en leur rendant nécessaire le suffrage de leurs concitoyens pour être députés. Une élection nombreuse pour la chambre des représentants (six cents députés au moins : la chambre des communes d'Angleterre en a davantage) aurait donné plus de considération au corps législatif, et par conséquent beaucoup de personnes honorables se seraient vouées à cette carrière. On a reconnu que la condition d'âge, fixée à quarante ans, étouffait toute espèce d'émulation. Mais les ministres craignaient avant tout les assemblées délibérantes ; et, s'en tenant à leur ancienne connaissance des premiers événements de la révolution, c'est contre la liberté de la tribune qu'ils dirigeaient tous leurs efforts. Ils ne s'apercevaient pas que, dans un État qui s'est enivré de l'esprit militaire, la tribune est une garantie au lieu d'être un danger, puisqu'elle relève la puissance civile.

Pour augmenter autant qu'on le pouvait l'influence de la chambre des pairs, l'on ne devait point s'astreindre à conserver tous les anciens sénateurs, s'ils n'avaient pas des droits à cet hon-

neur par leur mérite personnel. La pairie devait être héréditaire, et composée sagement des anciennes familles de France qui lui donnaient de la dignité, et des hommes qui s'étaient acquis un nom honorable dans la carrière militaire ou civile. Les nouveaux auraient tiré du lustre des anciens, et les anciens des nouveaux; c'est ainsi qu'on aurait marché vers cette fusion constitutionnelle des classes, sans laquelle il n'y a jamais que de l'arrogance d'une part, et de la subalternité de l'autre.

Il importait aussi de ne point condamner la chambre des pairs à délibérer en secret : c'était lui ôter le plus sûr moyen d'acquérir de l'ascendant sur les esprits. La chambre des députés, qui n'avait cependant aucun titre vraiment populaire, puisqu'elle n'était point élue directement, exerçait plus de pouvoir sur l'opinion que la chambre des pairs, par cela seul qu'on connaissait et qu'on entendait ses orateurs.

Enfin, les Français veulent le renom et le bonheur attachés à la constitution anglaise, et cet essai vaut bien la peine d'être tenté; mais le système étant admis, il importe d'y conformer les discours, les institutions et les usages. Car il en est de la liberté comme de la religion; toute hypocrisie dans une belle chose révolte plus que son abjuration complète. Aucune adresse ne devait être reçue, aucune proclamation ne devait être faite, qui ne rappelât formellement le respect pour la constitution aussi bien que pour le trône. La superstition de la royauté, comme toutes les autres, éloigne ceux que la simplicité du vrai aurait captivés.

L'éducation publique, non celle qui était confiée aux ordres religieux, à laquelle on ne peut revenir, mais une éducation libérale, l'établissement d'écoles d'enseignement mutuel dans tous les départements, les universités, l'école polytechnique, tout ce qui pouvait rendre à la France l'éclat des lumières, devait être encouragé sous le gouvernement d'un prince aussi éclairé que Louis XVIII. C'était ainsi qu'on pouvait détourner les esprits de l'enthousiasme militaire, et compenser pour la nation la perte de cette fatale gloire qui fait tant de mal, soit qu'on l'obtienne, soit qu'on la perde.

Aucun acte arbitraire, et nous insisterons avec bonheur sur ce fait, aucun acte arbitraire n'a été commis pendant la première année de la restauration. Mais l'existence de la police, formant un ministère comme sous Bonaparte, était en désaccord avec la justice et la douceur du gouvernement royal. La principale fonction de cette police était, comme nous l'avons dit, la censure des journaux, et leur esprit était détestable. En supposant que cette surveillance fût nécessaire, au moins fallait-il choisir les censeurs parmi les députés et les pairs; mais c'était violer tous les principes du gouvernement représentatif, que de remettre aux ministres eux-mêmes la direction de l'opinion qui doit les juger et les éclairer. Si la liberté de la presse avait existé en France, j'ose affirmer que Bonaparte ne serait point revenu; on aurait signalé le danger de son retour de manière à dissiper les illusions opiniâtres, et la vérité aurait servi de guide, au lieu de produire une expulsion funeste.

Enfin le choix des ministres, c'est-à-dire du parti dans lequel il fallait les chercher, était la condition la plus importante pour mettre en sûreté la restauration. Dans les temps où les esprits sont occupés des débats politiques, comme ils l'étaient jadis des querelles religieuses, l'on ne peut gouverner les nations libres qu'à l'aide des hommes qui sont d'accord avec les opinions de la majorité: je commencerai donc par signaler ceux qu'on devait exclure, avant de désigner ceux qu'il fallait prendre.

Aucun des hommes qui ont commis un crime dans la révolution, c'est-à-dire versé le sang innocent, ne peut être utile en rien à la France. Le public les repousse, et leur propre inquiétude les fait dénoncer en tous les sens. Repos pour eux, sécurité, car nul ne peut dire ce qu'il aurait fait dans de si grandes tourmentes. Celui qui n'a pas su tirer sa conscience et son honneur intacts de quelque lutte que ce soit, peut encore être assez adroit pour se servir lui-même, mais ne peut jamais servir sa patrie.

Parmi ceux qui ont pris une part active au gouvernement de Napoléon, un grand nombre de militaires ont des vertus qui honorent la France; quelques administrateurs possèdent de rares talents dont on peut tirer avantage; mais les principaux

chefs, mais les favoris du pouvoir, ceux qui se sont enrichis par la servitude, ceux qui ont livré la France à cet homme qui l'aurait respectée peut-être, s'il avait rencontré quelque obstacle à son ambition, quelque fierté dans ses alentours, il n'est point de choix plus nuisibles à la dignité comme à la sûreté de la couronne; s'il est dans le système des bonapartistes de servir toujours la puissance, s'ils apportent leur science de despotisme au pied de tous les trônes, d'antiques vertus doivent-elles s'allier avec leur corruption? Si l'on voulait repousser toute liberté, mieux aurait valu alors s'appuyer sur les royalistes purs, qui du moins étaient sincères dans leur opinion et se faisaient un article de foi du pouvoir absolu; mais ces hommes dégagés de tout scrupule politique, comment compter sur leurs promesses? Ils ont de l'esprit, dit-on; ah! qu'il soit maudit, l'esprit, s'il dispense d'un seul sentiment vrai, d'un seul acte de moralité droit et ferme! Et de quelle utilité sont donc les facultés de ceux qui vous accablent, quand vous succombez? Qu'un grain noir se montre sur l'horizon, par degrés leur physionomie perd son empressement gracieux; ils commencent à raisonner sur les fautes qu'on a commises; ils accusent leurs collègues amèrement, et font des lamentations doucereuses sur leur maître; enfin, par une métamorphose graduée, ils se changent en ennemis, ceux qui naguère avaient égaré les princes par leurs flatteries orientales.

Après avoir prononcé ces exclusions, il ne reste, et c'est un grand bien, il ne reste, dis-je, à choisir que des amis de la liberté, soit ceux qui ont conservé cette opinion sans la souiller, depuis 1789, soit ceux qui, plus jeunes, la suivent maintenant, qui l'adoptent au milieu des efforts que l'on fait pour l'étouffer, génération nouvelle qui s'est montrée dans ces derniers temps, et sur laquelle l'avenir repose.

De tels hommes sont appelés à terminer la révolution par la liberté, et c'est le seul dénoûment possible à cette sanglante tragédie. Tous les efforts pour remonter le torrent feront chavirer la barque; mais faites entrer ce torrent dans des canaux, et toute la contrée qu'il ravageait sera fertilisée.

Un ami de la liberté, ministre du roi, respecterait le chef suprême de la nation, et serait fidèle au monarque constitutionnel, à la vie et à la mort; mais il renoncerait à ces flatteries officieuses qui nuisent à la vérité, au lieu d'accroître l'attachement. Beaucoup de souverains de l'Europe sont très-obéis, sans exiger l'apothéose. Pourquoi donc en France les écrivains la prodiguent-ils en toute occasion ? Un ami de la liberté ne souffrirait jamais que la France fût insultée par aucun homme qui dépendît en rien de l'autorité. N'entend-on pas dire à quelques émigrés que le roi seul est la patrie, qu'on ne peut se fier aux Français, etc. ? Quelle est la conséquence de ces propos insensés? quelle est-elle? Qu'il faut gouverner la France par des armées étrangères. Quel blasphème! quel attentat! Sans doute ces armées sont plus fortes que nous maintenant, mais elles n'auraient jamais l'assentiment volontaire d'un cœur français; et, à quelque état que Bonaparte ait réduit la France, il y a dans un ministre, ami de la liberté, telle dignité de caractère, tel amour pour son pays, tel noble respect pour le monarque et pour la loi, qui écarteraient toutes les arrogances de la force armée, quels qu'en fussent les chefs. De tels ministres, ne se permettant jamais un acte arbitraire, ne seraient point dans la dépendance du militaire; car c'est bien plus pour établir le despotisme que pour défendre le pays, que les divers partis ont courtisé les troupes de ligne. Bonaparte, comme dans les siècles de barbarie, prétendait que tout le secret de l'ordre social consistait dans les baïonnettes. Comment sans elles, dira-t-on, pourriez-vous faire marcher ensemble les protestants et les catholiques, les républicains et les Vendéens? Tous ces éléments de discorde existaient sous des noms différents en Angleterre, en 1688; mais l'invincible ascendant d'une constitution mise à flot par des pilotes habiles et sincères a tout soumis à la loi.

Une assemblée de députés vraiment élus par la nation exerce une puissance majestueuse; et les ministres du monarque dans l'âme desquels on sentira l'amour de la patrie et de la liberté, trouveront partout des Français qui les aideront, même à leur insu; parce qu'alors les opinions, et non les intérêts, formeront

le lien entre le gouvernement et les gouvernés. Mais si vous chargez, ne cessons de le répéter, les individus qui haïssent les institutions libres, de les faire marcher, quelque honnêtes qu'ils soient, quelque résolus qu'ils puissent être à tenir leur promesse, sans cesse le désaccord se fera sentir entre leur penchant involontaire et leur impérieux devoir.

Les artistes du XVIIe siècle ont peint Louis XIV en Hercule, avec une grande perruque sur la tête; les doctrines surannées, reproduites à la tribune populaire, n'offrent pas une moindre disparate. Tout cet édifice des vieux préjugés qu'on veut rétablir en France, n'est qu'un château de cartes que le premier souffle de vent doit abattre. Il n'y a que deux forces à compter dans ce pays : l'opinion qui veut la liberté, et les troupes étrangères qui obéissent à leurs souverains : tout le reste n'est que bavardage.

Ainsi donc, dès qu'un ministre dira que ses concitoyens ne sont pas faits pour être libres, acceptez cet acte d'humilité, pour sa part de Français, comme une démission de sa place; car le ministre qui peut nier le vœu presque universel de la France, la connaît trop mal pour être capable de diriger ses affaires.

CHAPITRE XII.

Quelle devait être la conduite des amis de la liberté en 1814.

Les amis de la liberté, nous l'avons dit, pouvaient seuls servir d'une manière efficace à l'établissement de la monarchie constitutionnelle en 1814; mais quel parti devaient-ils prendre à cette époque? Cette question, non moins importante que la première, mérite aussi d'être traitée. Nous la discuterons sans détours, puisque nous sommes nous-mêmes persuadés qu'il était du devoir de tout bon Français de défendre la restauration et la charte constitutionnelle.

Charles Fox, dans son histoire des deux derniers rois de la maison des Stuarts, dit *qu'une restauration est d'ordinaire la plus dangereuse et la plus mauvaise de toutes les révolutions.*

Il avait raison, en appliquant cette maxime aux deux règnes de Charles II et de Jacques II, dont il écrivait l'histoire; il voyait d'une part une dynastie nouvelle qui devait sa couronne à la liberté, tandis que l'ancienne avait cru qu'on la dépouillait de son droit naturel, en limitant le pouvoir absolu, et s'était en conséquence vengée de tous ceux qui en avaient eu la pensée. Le principe de l'hérédité, si indispensable en général au repos des États, y nuisait nécessairement dans cette circonstance. Les Anglais ont donc fait très-sagement d'appeler au trône la branche protestante; leur constitution ne se serait jamais établie sans ce changement. Mais, quand le hasard de l'hérédité nous a donné pour monarque un homme tel que Louis XVIII, dont les études sérieuses et la placidité d'âme s'accordent volontiers avec la liberté constitutionnelle; et lorsque, d'un autre côté, le chef d'une dynastie nouvelle s'est montré pendant quinze années le despote le plus violent que l'on ait vu dans les temps modernes, comment une telle combinaison peut-elle rappeler en rien le sage Guillaume III, et le sanguinaire et superstitieux Jacques II?

Guillaume III, bien qu'il dût sa couronne à l'élection, trouvait souvent les manières de la liberté peu gracieuses; et s'il l'avait pu, il se serait fait despote tout comme son beau-père. Les souverains d'ancienne date, il est vrai, se croient indépendants du choix des peuples; les papes aussi pensent qu'ils sont infaillibles; les nobles s'enorgueillissent de leur généalogie; chaque homme et chaque classe a sa prétention disputée. Mais qu'avait-on à craindre de ces prétentions en France maintenant? L'on ne pouvait redouter pour la liberté, dans la première époque de la restauration, que le malheur qui l'a frappée : un mouvement militaire, ramenant un chef despotique, dont le retour et la défaite servaient de motif et de prétexte à l'établissement des étrangers en France.

Louis XVIII était essentiellement magistrat, par son esprit et par son caractère. Autant il est absurde de regarder le passé comme le despote du présent, autant il est désirable d'ajouter, quand on le peut, l'appui de l'un au perfectionnement de l'autre. La chambre haute avait l'avantage d'inspirer à quelques grands seigneurs

le goût des institutions nouvelles. En Angleterre, les ennemis les plus décidés du pouvoir arbitraire se trouvent parmi les patriciens du premier rang; et ce serait un grand bonheur pour la France, si les nobles voulaient enfin aimer et comprendre les institutions libres. Il y a des qualités attachées à une illustre naissance dont il est heureux que l'État profite. Un peuple tout de bourgeois aurait de la peine à se constituer au milieu de l'Europe, à moins qu'il n'eût recours à l'aristocratie militaire, la plus funeste de toutes pour la liberté.

Les guerres civiles doivent finir par des concessions mutuelles, et déjà l'on voyait les grands seigneurs se plier à la liberté pour plaire au roi; la nation devait gagner du terrain chaque jour; les limiers de la force, qui sentent où elle est et se précipitent sur ses traces, ne se rattachaient point alors aux royalistes exagérés. L'armée commençait à prendre un air libéral : c'était, il est vrai, parce qu'elle regrettait son ancienne influence dans l'État; mais enfin la raison profitait de l'humeur; l'on entendait des généraux de Bonaparte s'essayer à parler liberté de la presse, liberté individuelle, à prononcer ces mots dont ils avaient reçu la consigne, mais qu'ils auraient fini par comprendre, à force de les répéter.

Les hommes les plus respectables parmi les militaires souffraient des défaites de l'armée, mais ils reconnaissaient la nécessité d'arrêter les représailles continuelles qui détruiraient à la fin la civilisation. Car, si les Russes devaient venger Moscou à Paris, et les Français Paris à Pétersbourg, les promenades sanglantes des soldats à travers l'Europe anéantiraient les lumières et les jouissances de l'ordre social. D'ailleurs cette première entrée des étrangers effaçait-elle les nombreux triomphes des Français? N'étaient-ils pas encore présents à l'Europe entière? Ne parlait-elle pas de la bravoure des Français avec respect? Et n'était-il pas juste alors, quoique cela fût douloureux, que les Français à leur tour ressentissent les dangers attachés à leurs injustes guerres? Enfin l'irritation qui portait quelques individus à désirer de voir renverser un gouvernement proposé par les étrangers, était-elle un sentiment patriotique? Certainement les nations européennes n'avaient point

pris les armes pour rétablir les Bourbons sur le trône; ainsi l'on ne devait pas attribuer la coalition à l'ancienne dynastie : on ne pouvait pas nier aux descendants de Henri IV qu'ils ne fussent Français, et Louis XVIII s'était conduit comme tel dans la négociation de la paix, lorsque, après toutes les concessions faites avant son arrivée, il avait su conserver intact l'ancien territoire de France. Il n'était donc pas vrai de dire que l'orgueil national exigeât de nouvelles guerres; la France avait encore beaucoup de gloire; et si elle avait su repousser Bonaparte, et devenir libre comme l'Angleterre, jamais elle n'aurait vu les étendards britanniques flotter une seconde fois sur ses remparts.

Aucune confiscation, aucun exil, aucune arrestation illégale n'a eu lieu pendant dix mois : quels progrès en sortant de quinze ans de tyrannie! A peine si l'Angleterre est arrivée à ce noble bonheur trente ans après la mort de Cromwell! Enfin il n'était pas douteux que dans la session suivante on n'eût décrété la liberté de la presse. Or, l'on peut appliquer à cette loi, la première d'un État libre, les paroles de l'Écriture : « Que la lumière soit, et la lumière » fut. »

La plus grande erreur de la charte, le mode d'élection et les conditions d'éligibilité, était déjà reconnue par tous les hommes éclairés; et des changements à cet égard auraient été la conséquence naturelle de la liberté de la presse, puisqu'elle met toujours les grandes vérités en évidence : l'esprit, le talent d'écrire, l'exercice de la pensée, tout ce que le règne des baïonnettes avait étouffé se remontrait par degrés; et si l'on a parlé constitution à Bonaparte, c'est parce qu'on avait respiré pendant dix mois sous Louis XVIII.

Quelques vanités se plaignaient, quelques imaginations étaient inquiètes, les écrivains stipendiés, en parlant chaque jour à la nation de son bonheur, l'en faisaient douter; mais quand les champions de la pensée seraient entrés dans la lice, les Français auraient reconnu la voix de leurs amis; ils auraient appris de quels dangers l'indépendance nationale était menacée, quels motifs ils avaient de rester en paix au dehors comme au dedans, et de regagner

l'estime de l'Europe par l'exercice des vertus civiles. Les récits monotones des guerres se confondent dans la mémoire, ou se perdent dans l'oubli; l'histoire politique des peuples libres de l'antiquité est encore présente à tous les esprits, et sert d'étude au monde depuis deux mille ans.

CHAPITRE XIII.

Retour de Bonaparte.

Non, jamais je n'oublierai le moment où j'appris par un de mes amis, le matin du 6 mars 1815, que Bonaparte était débarqué sur les côtes de France; j'eus le malheur de prévoir à l'instant les suites de cet événement, telles qu'elles ont eu lieu depuis, et je crus que la terre allait s'entr'ouvrir sous mes pas. Pendant plusieurs jours, après le triomphe de cet homme, le secours de la prière m'a manqué complétement; et, dans mon trouble, il me semblait que la Divinité s'était retirée de la terre, et qu'elle ne voulait plus communiquer avec les êtres qu'elle y a mis.

Je souffrais jusqu'au fond du cœur, par les circonstances où je me trouvais personnellement; mais la situation de la France absorbait toute autre pensée. Je dis à M. de Lavalette, que je rencontrai presque à l'heure même où cette nouvelle retentissait autour de nous : « C'en est fait de la liberté, si Bonaparte triomphe, » et de l'indépendance nationale, s'il est battu. » L'événement n'a que trop justifié, ce me semble, cette triste prédiction.

L'on ne pouvait se défendre d'une inexprimable irritation, avant le retour et pendant le voyage de Bonaparte. Depuis un mois, tous ceux qui ont quelque connaissance des révolutions sentaient l'air chargé d'orages; on ne cessait d'en avertir les alentours du gouvernement; mais plusieurs d'entre eux regardaient les amis inquiets de la liberté comme des relaps qui croyaient encore à l'influence du peuple, à la force des révolutions. Les plus modérés parmi les aristocrates pensaient que les affaires publiques ne devaient regarder que les gouvernants, et qu'il était indiscret de

s'en occuper. On ne pouvait leur faire comprendre que, pour savoir ce qui se passe dans un pays où l'esprit de la liberté fermente, il ne faut négliger aucun avis, n'être indifférent à aucune circonstance, et se multiplier par l'activité, au lieu de se renfermer dans un silence mystérieux. Les partisans de Bonaparte étaient mille fois mieux instruits sur toutes choses que les serviteurs du roi; car les bonapartistes, aussi bien que leur maître, savaient de quelle importance peut être chaque individu dans les temps de trouble. Autrefois tout consistait dans les hommes en place; maintenant, ceux qui sont hors du gouvernement agissent plus sur l'opinion que le gouvernement lui-même, et par conséquent prévoient mieux l'avenir.

Une crainte continuelle s'était emparée de mon âme, plusieurs semaines avant le débarquement de Bonaparte. Le soir, quand les beaux édifices de la ville étaient éclairés par les rayons de la lune, il me semblait que je voyais mon bonheur et celui de la France comme un ami malade, dont le sourire est d'autant plus aimable qu'il va nous quitter bientôt. Lors donc qu'on me dit que ce terrible homme était à Cannes, je reculai devant cette certitude comme devant un poignard; mais, quand il ne fut plus possible d'y échapper, je ne fus que trop assurée qu'il serait à Paris dans quinze jours. Les royalistes se moquaient de cette terreur; il fallait leur entendre dire que cet événement était le plus heureux du monde, parce qu'on allait être débarrassé de Bonaparte, parce que les deux chambres allaient sentir la nécessité de donner au roi un pouvoir absolu, comme si cela se donnait! Le despotisme, aussi bien que la liberté, se prend et ne s'accorde pas. Je ne suis pas sûre que, parmi les ennemis de toute constitution, il ne s'en soit pas trouvé qui se réjouissaient du bouleversement qui pouvait rappeler les étrangers, et les engager à imposer à la France un gouvernement absolu.

Trois jours se passèrent dans les espérances inconsidérées du parti royaliste. Enfin, le 9 mars, on nous dit qu'on ne savait rien du télégraphe de Lyon, parce qu'un nuage avait empêché de lire ce qu'il annonçait : je compris ce que c'était que ce nuage. J'allai

le soir aux Tuileries pour faire ma cour au roi; en le voyant, il me sembla qu'à travers beaucoup de courage il avait une expression de tristesse; et rien n'était plus touchant que sa noble résignation dans un pareil moment. En sortant, j'aperçus sur les parois de l'appartement les aigles de Napoléon qu'on n'avait pas encore ôtées, et elles me paraissaient redevenues menaçantes.

Le soir, dans une société, une de ces jeunes dames qui avaient contribué avec tant d'autres à l'esprit de frivolité qu'on voulait opposer à l'esprit de faction, comme s'ils pouvaient lutter l'un contre l'autre; une de ces jeunes dames s'approcha de moi, et se mit à plaisanter sur l'anxiété que je ne pouvais cacher : *Quoi!* me dit-elle, *madame, pouvez-vous craindre que les Français ne se battent pas pour leur roi légitime contre un usurpateur?* Comment, sans se compromettre, répondre à cette phrase si bien faite? Mais, après vingt-cinq ans de révolution, devait-on se flatter qu'une idée respectable, mais abstraite, la légitimité, aurait plus d'empire sur les soldats que tous les souvenirs de leurs longues guerres? En effet, aucun d'eux ne lutta contre l'ascendant surnaturel du génie des îles africaines; ils appelèrent le tyran au nom de la liberté; ils repoussèrent en son nom le monarque constitutionnel; ils attirèrent six cent mille étrangers au sein de la France, pour effacer l'humiliation de les y avoir vus pendant quelques semaines; et cet horrible jour du 1er mars, ce jour où Bonaparte remit le pied sur le sol de France, fut plus fécond en malheurs qu'aucune époque de l'histoire.

Je ne me livrerai point, comme on ne se l'est que trop permis, à des déclamations de tout genre contre Napoléon. Il a fait ce qu'il était naturel de faire, en essayant de regagner le trône qu'il avait perdu; et son voyage de Cannes à Paris est une des plus grandes conceptions de l'audace que l'on puisse citer dans l'histoire. Mais que dire des hommes éclairés qui n'ont pas vu le malheur de la France et du monde dans la possibilité de son retour? On voulait un grand général, dira-on, pour se venger des revers que l'armée française avait éprouvés. Dans ce cas, Bonaparte n'aurait pas dû proclamer le traité de Paris; car, s'il ne pouvait pas reconquérir

la barrière du Rhin, sacrifiée par ce traité, à quoi servait-il d'exposer ce que la France possédait en paix? Mais, répondra-t-on, l'intention secrète de Bonaparte était de rendre à la France ses barrières naturelles. N'était-il pas certain alors que l'Europe devinerait cette intention, qu'elle se coaliserait pour la combattre, et que, surtout à cette époque, la France ne pouvait résister à l'Europe réunie? Le congrès était encore rassemblé; et, bien que beaucoup de mécontentements fussent motivés par plusieurs de ses résolutions, se pouvait-il que les nations choisissent Bonaparte pour leur défenseur? Était-ce celui qui les avait opprimées qu'elles pouvaient opposer aux fautes de leurs princes? Les nations étaient plus violentes que les rois, dans la guerre contre Bonaparte; et la France, en le reprenant pour chef, devait s'attirer la haine des gouvernements et des peuples tout ensemble. Osera-t-on prétendre que ce fût pour les intérêts de la liberté qu'on rappelait l'homme qui s'était montré pendant quinze ans le plus habile dans l'art d'être le maître, un homme aussi violent que dissimulé? On parlait de sa conversion, et l'on trouvait des crédules à ce miracle; certes, il fallait moins de foi pour ceux de Mahomet. Les amis de la liberté n'ont pu voir dans Bonaparte que la contre-révolution du despotisme, et le retour d'un ancien régime plus récent, mais par cela même plus redoutable; car la nation était encore toute façonnée à la tyrannie, et ni les principes, ni les vertus publiques n'avaient eu le temps de reprendre racine. Les intérêts personnels seuls, et non les opinions, ont conspiré pour le retour de Bonaparte, et des intérêts forcenés qui s'aveuglaient sur leurs propres périls, et ne comptaient pour rien le sort de la France.

Les ministres étrangers ont appelé l'armée française une armée parjure, et ce mot ne peut se supporter. L'armée qui abandonna Jacques II pour Guillaume III était donc parjure aussi, et de plus, on se ralliait en Angleterre au gendre et à la fille pour détrôner le père, circonstance plus cruelle encore. Eh bien, dira-t-on, soit: les deux armées ont trahi leur devoir. Je n'accorde pas même la comparaison : les soldats français, pour la plupart au-dessous de quarante ans, ne connaissaient pas les Bourbons, et

ils s'étaient battus depuis vingt années sous les ordres de Bonaparte; pouvaient-ils tirer sur leur général? Et, dès qu'ils ne tiraient pas sur lui, ne devaient-ils pas être entraînés à le suivre? Les hommes vraiment coupables sont ceux qui, après s'être approchés de Louis XVIII, après en avoir obtenu des grâces, et lui avoir fait des promesses, ont pu se réunir à Bonaparte; le mot, l'horrible mot de trahison est fait pour ceux-là; mais il est cruellement injuste de l'adresser à l'armée française. Les gouvernements qui ont mis Bonaparte dans le cas de revenir, doivent s'accuser de son retour. Car de quel sentiment naturel se serait-on servi, pour persuader à des soldats qu'ils devaient tuer le général qui les avait conduits vingt fois à la victoire? le général que les étrangers avaient destitué, qui s'était battu contre eux avec les Français, il y avait à peine une année? Toutes les réflexions qui nous faisaient haïr cet homme et chérir le roi n'étaient à la portée ni des soldats, ni des officiers du second ordre. Ils avaient été fidèles quinze ans à l'empereur, cet empereur s'avançait vers eux sans défense; il les appelait par leur nom, il leur parlait des batailles qu'ils avaient gagnées avec lui : comment pouvaient-ils résister? Dans quelques années, le nom du roi, les bienfaits de la liberté, devaient captiver tous les esprits, et les soldats auraient appris de leurs parents à respecter le bonheur public. Mais il y avait à peine dix mois que Bonaparte était éloigné, et son départ datait d'un événement qui devait désespérer les guerriers, l'entrée des étrangers dans la capitale de la France. Mais, diront encore les accusateurs de notre pays, si l'armée est excusable, que penserez-vous des paysans, des habitants des villes qui ont accueilli Bonaparte? Je ferai dans la nation la même distinction que dans l'armée. Les hommes éclairés n'ont pu voir dans Bonaparte qu'un despote ; mais, par un concours de circonstances bien funestes, on a présenté ce despote au peuple comme le défenseur de ses droits. Tous les biens acquis par la révolution, auxquels la France ne renoncera jamais volontairement, étaient menacés par les continuelles imprudences du parti qui veut refaire la conquête des Français, comme s'ils étaient encore des Gaulois; et la partie de la nation qui craignait

le plus le retour de l'ancien régime a cru voir dans Bonaparte un moyen de s'en préserver. La plus fatale combinaison qui pût accabler les amis de la liberté, c'était qu'un despote se mît dans leurs rangs, se plaçât, pour ainsi dire, à leur tête, et que les ennemis de toute idée libérale eussent un prétexte pour confondre les violences populaires avec les maux du despotisme, et faire ainsi passer la tyrannie sur le compte de la liberté même. Il est résulté de cette fatale combinaison que les Français ont été haïs par les souverains pour avoir voulu être libres, et par les nations pour n'avoir pas su l'être. Sans doute il a fallu de grandes fautes pour amener un tel résultat; mais les injures que ces fautes ont provoquées plongeraient toutes les idées dans la confusion, si l'on n'essayait pas de montrer que les Français, comme tout autre peuple, ont été victimes des circonstances qu'amènent les grands bouleversements dans l'ordre social.

Si l'on veut toutefois blâmer, n'y aurait-il donc rien à dire sur ces royalistes qui se sont laissé enlever le roi sans qu'une amorce ait été brûlée pour le défendre? Certes, ils doivent se rallier aux institutions nouvelles, puisqu'il est si manifeste qu'il ne reste plus rien à l'aristocratie de son ancienne énergie. Ce n'est pas assurément que les gentilshommes ne soient, comme tous les Français, de la plus brillante bravoure, mais ils se perdent par la confiance, dès qu'ils sont les plus forts, et par le découragement, dès qu'ils sont les plus faibles : leur confiance aveugle vient de ce qu'ils ont fait un dogme de la politique, et qu'ils se fient comme les Turcs au triomphe de leur foi. La cause de leur découragement, c'est que les trois quarts de la nation française étant à présent pour le gouvernement représentatif, dès que les adversaires de ce système n'ont pas six cent mille baïonnettes étrangères à leur service, ils sont dans une telle minorité, qu'ils perdent tout espoir de se défendre. S'ils voulaient bien traiter avec la raison, ils redeviendraient ce qu'ils doivent être, alternativement l'appui du peuple et celui du trône.

CHAPITRE XIV.

De la conduite de Bonaparte à son retour.

Si c'était un crime de rappeler Bonaparte, c'était une niaiserie de vouloir masquer un tel homme en roi constitutionnel; du moment qu'on le reprenait, il fallait lui donner la dictature militaire, rétablir la conscription, faire lever la nation en masse, enfin ne pas s'embarrasser de la liberté, quand l'indépendance était compromise. L'on déconsidérait nécessairement Bonaparte, en lui faisant tenir un langage tout contraire à celui qui avait été le sien pendant quinze ans. Il était clair qu'il ne pouvait proclamer des principes si différents de ceux qu'il avait suivis, quand il était tout-puissant, que parce qu'il y était forcé par les circonstances; or, qu'est-ce qu'un tel homme, quand il se laisse forcer? La terreur qu'il inspirait, la puissance qui résultait de cette terreur, n'existaient plus; c'était un ours muselé qu'on entendait murmurer encore, mais que ses conducteurs faisaient danser à leur façon. Au lieu d'obliger à parler constitution, pendant des heures entières, un homme qui avait en horreur les idées abstraites et les barrières légales, il fallait qu'il fût en campagne quatre jours après son arrivée à Paris, avant que les préparatifs des alliés fussent faits, et surtout pendant que l'étonnement causé par son retour ébranlait encore les imaginations. Il fallait qu'il soulevât les passions des Italiens et des Polonais; qu'il promît aux Espagnols d'expier ses fautes, en leur rendant leurs cortès; enfin, qu'il prît la liberté comme arme et non comme entrave.

Quiconque est loup agisse en loup,
C'est le plus certain de beaucoup.

Quelques amis de la liberté, cherchant à se faire illusion à eux-mêmes, ont voulu se justifier de se rattacher à Bonaparte en lui faisant signer une constitution libre; mais il n'y avait point d'excuse pour servir Bonaparte ailleurs que sur le champ de bataille. Une fois les étrangers aux portes de la France, il fallait leur en

défendre l'entrée : l'estime de l'Europe elle-même ne se regagnait qu'à ce prix. Mais c'était dégrader les principes de la liberté que d'en entourer un ci-devant despote ; c'était mettre de l'hypocrisie dans les plus sincères des vérités humaines. En effet, comment Bonaparte aurait-il supporté la constitution qu'on lui faisait proclamer? Lorsque des ministres responsables se seraient refusés à sa volonté, qu'en aurait-il fait? Et si ces mêmes ministres avaient été sévèrement accusés par les députés pour lui avoir obéi, comment aurait-il contenu le mouvement involontaire de sa main, pour faire signe à ses grenadiers d'aller une seconde fois chasser à coups de baïonnettes les représentants d'une autre puissance que la sienne?

Quoi! cet homme aurait lu tous les matins dans les journaux des insinuations sur ses défauts, sur ses erreurs! des plaisanteries se seraient approchées de sa patte impériale, et il n'aurait pas frappé! Aussi l'a-t-on vu souvent prêt à rentrer dans son véritable caractère; et, puisque tel était ce caractère, il ne pouvait trouver de force qu'en le montrant. Le jacobinisme militaire, l'un des plus grands fléaux du monde, s'il était encore possible, était l'unique ressource de Bonaparte. Quand il a prononcé les mots de loi et de liberté, l'Europe s'est rassurée : elle a senti que ce n'était plus son ancien et terrible adversaire.

Une grande faute aussi qu'on a fait commettre à Bonaparte, c'est l'établissement d'une chambre des pairs. L'imitation de la constitution anglaise, si souvent recommandée, avait enfin saisi les esprits français, et, comme toujours, ils ont porté cette idée à l'extrême ; car une pairie ne peut pas plus se créer du soir au lendemain qu'une dynastie; il faut, pour une hérédité dans l'avenir, une hérédité précédente. Vous pouvez sans doute, je le répète, associer des noms nouveaux aux noms anciens, mais il faut que la couleur du passé se fonde avec le présent. Or, que signifiait cette antichambre des pairs, dans laquelle se plaçaient tous les courtisans de Bonaparte? Il y en avait parmi eux de fort estimables ; mais on en pouvait citer dont les fils auraient demandé qu'on leur épargnât le nom de leur père, au lieu de leur en assurer la co-

tinuité. Quel élément pour fonder l'aristocratie d'un État libre, celle qui doit mériter les égards du monarque aussi bien que du peuple ! Un roi fait pour être respecté volontairement trouve sa sécurité dans la liberté nationale; mais un chef redouté, qu'une moitié de la nation repousse, et que l'autre n'appelle que pour en obtenir des victoires, pourquoi cherchait-il un genre d'estime qu'il ne pouvait jamais obtenir ? Bonaparte, au milieu de toutes les entraves qu'on lui a imposées, n'a pu montrer le génie qui lui restait encore; il laissait faire, il ne commandait plus. Ses discours portaient l'empreinte d'un pressentiment funeste, soit qu'il connût la force de ses ennemis, soit qu'il s'impatientât de n'être pas le maître absolu de la France. L'habitude de la dissimulation, qui a toujours été dans son caractère, l'a perdu dans cette occasion ; il a joué un rôle de plus avec sa facilité accoutumée; mais la circonstance était trop grave pour s'en tirer par la ruse, et l'action franche de son despotisme et de son impétuosité pouvait seule lui donner une chance de succès au moins momentanés.

CHAPITRE XV.

De la chute de Bonaparte.

Je n'ai point encore parlé du guerrier qui a fait pâlir la fortune de Bonaparte, de celui qui, depuis Lisbonne jusqu'à Waterloo, l'a poursuivi comme cet adversaire de Macbeth, qui devait avoir des dons surnaturels pour le vaincre. Ces dons surnaturels ont été le plus noble désintéressement, une inébranlable justice, des talents qui prenaient leur source dans l'âme, et une armée d'hommes libres. Si quelque chose peut consoler la France d'avoir vu les Anglais au sein de sa capitale, c'est qu'elle aura du moins appris ce que la liberté les a faits. Le génie militaire de lord Wellington ne saurait être l'œuvre de la constitution de son pays ; mais la modération, mais la noblesse de sa conduite, la force qu'il a puisée dans ses vertus, lui viennent de l'air moral de l'Angle-

terre; et ce qui met le comble à la grandeur de ce pays et de son général, c'est que, tandis que sur le sol ébranlé de la France les exploits de Bonaparte ont suffi pour en faire un despote sans frein, celui qui l'a vaincu, celui qui n'a pas encore fait une faute ni perdu l'occasion d'un triomphe, Wellington ne sera dans sa patrie qu'un citoyen sans pareil, mais aussi soumis à la loi que le plus obscur des hommes.

J'oserai le dire cependant, notre France n'aurait peut-être pas succombé, si tout autre que Bonaparte en eût été le chef. Il était très-habile dans l'art de commander une armée, mais il ne lui était pas donné de rallier une nation. Le gouvernement révolutionnaire lui-même s'entendait mieux à faire naître l'enthousiasme qu'un homme qui ne pouvait être admiré que comme individu, mais jamais comme défenseur d'un sentiment ni d'une idée. Les soldats se sont très-bien battus pour Bonaparte; mais la France, à son retour, a peu fait pour lui. D'abord, il y avait un parti nombreux contre Bonaparte, un parti nombreux pour le roi, qui ne croyait pas devoir résister aux étrangers. Mais quand on aurait pu convaincre tous les Français que, dans quelque situation que ce soit, le devoir d'un citoyen est de défendre l'indépendance de la patrie, personne ne se bat avec toute l'énergie dont il est capable, quand il s'agit seulement de repousser un mal, et non d'obtenir un bien. Le lendemain d'un triomphe sur l'étranger, on était certain d'être asservi dans l'intérieur; la double force qui aurait fait repousser l'ennemi et renverser le despote, n'existait plus dans une nation qui n'avait conservé que du nerf militaire; ce qui ne ressemble point à l'esprit public.

D'ailleurs, parmi ses adhérents mêmes, Bonaparte a recueilli les fruits amers de la doctrine qu'il avait semée. Il n'avait exalté que le succès, il n'avait préconisé que les circonstances; dès qu'il s'agissait d'opinion, de dévoûment, de patriotisme, la peur qu'il avait de l'esprit de liberté le portait à tourner en ridicule tous les sentiments qui pouvaient y conduire. Il n'y a pourtant que ces sen-

timents qui donnent de la persévérance, qui rattachent au malheur ; il n'y a que ces sentiments dont la puissance soit électrique, et qui forment une association d'une extrémité d'un pays à l'autre, sans qu'on ait besoin de se parler pour être d'accord. Si l'on examine les divers intérêts des partisans de Bonaparte et de ses adversaires, on s'expliquera tout de suite les motifs de leurs dissentiments. Dans le midi comme dans le nord, les villes de fabrique étaient pour lui ; les ports de mer étaient contre lui, parce que le blocus continental avait favorisé les manufactures, et détruit le commerce. Toutes les différentes classes des défenseurs de la révolution pouvaient, à quelques égards, préférer le chef dont l'illégitimité même était une garantie, puisqu'elle le plaçait en opposition avec les anciennes doctrines politiques : mais le caractère de Bonaparte est si contraire aux institutions libres, que ceux de leurs partisans qui ont cru devoir se rattacher à lui, ne l'ont pas secondé de tous leurs moyens, parce qu'ils ne lui appartenaient pas de toute leur âme ; ils avaient une arrière-pensée, une arrière-espérance. S'il restait, ce qui est fort douteux, une ressource à la France, lorsqu'elle avait provoqué l'Europe, ce ne pouvait être que la dictature militaire ou la république. Mais rien n'était plus insensé que de fonder une résistance désespérée sur un mensonge : on n'a jamais le tout d'un homme avec cela.

Le même système d'égoïsme qui a toujours guidé Bonaparte, l'a porté à vouloir à tout prix une grande victoire, au lieu d'essayer un système défensif qui convenait peut-être mieux à la France, surtout si l'esprit public l'avait soutenu. Mais il arrivait en Belgique, à ce qu'on dit, portant dans sa voiture un sceptre, un manteau, enfin tous les hochets de l'empire ; car il ne s'entendait bien qu'à cette espèce de pompe mêlée de charlatanisme. Quand Napoléon revint à Paris, après sa bataille perdue, il n'avait sûrement aucune idée d'abdiquer, et son but était de demander aux deux chambres des secours en hommes et en argent pour essayer une nouvelle lutte. Elles auraient dû tout accorder dans cette circonstance, plutôt que de céder aux puissances étrangères. Mais, si

les chambres ont peut-être eu tort, arrivées à cette extrémité, d'abandonner Bonaparte, que dire de la manière dont il s'est abandonné lui-même?

Quoi! cet homme qui venait d'ébranler encore l'Europe par son retour, envoie sa démission comme un simple général! il n'essaye pas de résister! Il y a une armée française sous les murs de Paris; elle veut se battre contre les étrangers, et il n'est pas avec elle, comme chef ou comme soldat! Elle se retire derrière la Loire, et il traverse cette Loire pour aller s'embarquer, pour mettre sa personne en sûreté, quand c'est par son propre flambeau que la France est embrasée!

On ne saurait se permettre d'accuser Bonaparte de manque de bravoure dans cette circonstance, non plus que dans celles de l'année précédente. Il n'a pas commandé l'armée française pendant vingt années sans s'être montré digne d'elle. Mais il est une fermeté d'âme que la conscience peut seule donner; et Bonaparte, au lieu de cette volonté indépendante des événements, avait une sorte de foi superstitieuse à la fortune, qui ne lui permettait pas de marcher sans elle. Du jour où il a senti que c'était bien le malheur qui s'emparait de lui, il n'a pas lutté; du jour où sa destinée a été renversée, il ne s'est plus occupé de celle de la France. Bonaparte s'était intrépidement exposé à la mort dans la bataille, mais il n'a point voulu se la donner à lui-même, et cette résolution n'est pas sans quelque dignité. Cet homme a vécu pour donner au monde la leçon de morale la plus frappante, la plus sublime dont les peuples aient jamais été témoins. Il semble que la Providence ait voulu, comme un sévère poëte tragique, faire ressortir la punition d'un grand coupable des forfaits mêmes de sa vie.

Bonaparte qui, pendant dix ans, avait soulevé le monde contre le pays le plus libre et le plus religieux que l'ordre social européen ait encore formé, contre l'Angleterre, se remet entre ses mains; lui qui, pendant dix ans, l'avait chaque jour outragée, en appelle à sa générosité; enfin, lui qui ne parlait des lois qu'avec mépris, qui ordonnait si légèrement des emprisonnements arbitraires, invoque la liberté des Anglais, et veut s'en faire un bouclier. Ah!

que ne la donnait-il à la France cette liberté ! ni lui ni les Français ne se seraient trouvés à la merci des vainqueurs.

Soit que Napoléon vive ou périsse, soit qu'il reparaisse ou non sur le continent de l'Europe, un seul motif nous excite à parler encore de lui; c'est l'ardent désir que les amis de la liberté en France séparent entièrement leur cause de la sienne, et qu'on se garde de confondre les principes de la révolution avec ceux du régime impérial. Il n'est point, je crois l'avoir montré, de contre-révolution aussi fatale à la liberté que celle qu'il a faite. S'il eût été d'une ancienne dynastie, il aurait poursuivi l'égalité avec un acharnement extrême, sous quelque forme qu'elle pût se présenter; il a fait sa cour aux prêtres, aux nobles et aux rois, dans l'espoir de se faire accepter pour monarque légitime; il est vrai qu'il leur disait quelquefois des injures, et leur faisait du mal, quand il s'apercevait qu'il ne pouvait entrer dans la confédération du passé; mais ses penchants étaient aristocrates jusqu'à la petitesse. Si les principes de la liberté succombent en Europe, c'est parce qu'il les a déracinés de la tête des peuples; il a partout relevé le despotisme, en lui donnant pour appui la haine des nations contre les Français; il a défait l'esprit humain, en imposant, pendant quinze ans, à ses folliculaires, l'obligation d'écrire et de développer tous les systèmes qui pouvaient égarer la raison et étouffer les lumières. Il faut des gens de mérite en tout genre pour établir la liberté; Bonaparte n'a voulu d'hommes supérieurs que parmi les militaires, et jamais sous son règne une réputation civile n'a pu se fonder.

Au commencement de la révolution, une foule de noms illustres honoraient la France; et c'est un des principaux caractères d'un siècle éclairé que d'avoir beaucoup d'hommes remarquables, mais difficilement un homme au-dessus de tous les autres. Bonaparte a subjugué le siècle à cet égard, non qu'il lui fût supérieur en lumières, mais au contraire parce qu'il avait quelque chose de barbare à la façon du moyen-âge; il apportait de la Corse un autre siècle, d'autres moyens, un autre caractère que tout ce que nous avions en France; cette nouveauté même a favorisé son ascendant

sur les esprits; Bonaparte est seul là où il règne, et nulle autre distinction n'est conciliable avec la sienne.

On peut penser diversement sur son génie et sur ses qualités; il y a quelque chose d'énigmatique dans cet homme qui prolonge la curiosité. Chacun le peint sous d'autres couleurs, et chacun peut avoir raison, du point de vue qu'il choisit; qui voudrait concentrer son portrait en peu de mots, n'en donnerait qu'une fausse idée. Pour arriver à quelque ensemble, il faut suivre diverses routes : c'est un labyrinthe, mais un labyrinthe qui a un fil, l'égoïsme. Ceux qui l'ont connu personnellement peuvent lui trouver dans son intérieur un genre de bonté dont le monde assurément ne s'est pas ressenti. Le dévoûment de quelques amis vraiment généreux est ce qui parle le plus en sa faveur. Le temps éclaircira les divers traits de son caractère; et ceux qui veulent admirer tout homme extraordinaire sont en droit de le trouver tel. Mais il n'a pu, mais il ne pourrait apporter que la désolation à la France.

Dieu nous en préserve donc, et pour jamais! Mais que l'on se garde d'appeler bonapartistes ceux qui soutiennent les principes de la liberté en France; car, avec bien plus de raison, on pourrait attribuer ce nom aux partisans du despotisme, à ceux qui proclament les maximes politiques de l'homme qu'ils proscrivent; leur haine contre lui n'est qu'une dispute d'intérêts, et le véritable amour des pensées généreuses n'y a point de part.

CHAPITRE XVI.

De la déclaration des droits proclamée par la chambre des représentants, le 5 juillet 1815.

Bonaparte a signé sa seconde abdication le 22 juin 1815, et le 8 du mois suivant les troupes étrangères sont entrées dans la capitale. Pendant cet intervalle bien court, les partisans de Napoléon ont absorbé beaucoup de temps précieux à vouloir, contre le vœu national, assurer la couronne à son fils. La chambre des représentants, d'ailleurs, renfermait dans son sein beaucoup d'hommes

qui n'auraient sûrement pas été élus sans l'influence de l'esprit de parti : néanmoins il suffisait que, pour la première fois depuis quinze ans, six cents Français, choisis d'une manière quelconque par le peuple, fussent réunis et délibérassent en public, pour qu'on vît reparaître l'esprit de liberté et le talent de la parole. Des hommes tout à fait nouveaux dans la carrière politique ont improvisé à la tribune avec une supériorité remarquable; d'autres, qu'on n'avait pas entendus pendant le règne de Bonaparte, ont retrouvé leur ancienne vigueur; et cependant, je le répète, on voyait là des députés que la nation livrée à elle-même n'eût jamais acceptés. Mais telle est la force de l'opinion, quand on se sent en sa présence; tel est l'enthousiasme qu'inspire une tribune d'où l'on se fait entendre à tous les esprits éclairés de l'Europe, que des principes sacrés, obscurcis par de longues années de despotisme, ont reparu en moins de quinze jours; et dans quelles circonstances ont-ils reparu! quand des factions de toute espèce s'agitaient dans l'assemblée même, et quand trois cent mille soldats étrangers étaient sous les murs de Paris.

Un *bill* des droits, car j'aime à me servir dans cette occasion de l'expression anglaise, elle ne rappelle que des souvenirs heureux et respectables; un bill des droits fut proposé et adopté au milieu de ce désastre, et dans le peu de mots qu'on va lire, il existe une puissance immortelle, la vérité [1].

Je m'arrête à ce dernier acte, qui a précédé de quelques jours l'envahissement total de la France par les armées étrangères : c'est là que je finis mes Considérations historiques. Et en effet il n'y a plus de France, tant que les armées étrangères occupent notre territoire. Tournons nos regards, avant de finir, vers les idées

[1] L'auteur voulait insérer ici la déclaration de la chambre des représentants, en en retranchant ce qui pourrait ne pas être d'accord avec les principes professés dans cet ouvrage. Ce travail est d'une nature trop délicate pour que les éditeurs puissent se permettre d'y suppléer.

Ce chapitre n'est, comme on voit, qu'une ébauche. Des notes à la marge du manuscrit indiquaient les faits marquants dont madame de Staël avait l'intention de parler, et les noms honorables qu'elle voulait citer.

(*Note des éditeurs de* 1818.)

générales qui nous ont servi de guide pendant le cours de cet ouvrage, et présentons, s'il nous est possible, le tableau de cette Angleterre que nous n'avons cessé d'offrir pour modèle aux législateurs français, en les accusant toutes les fois qu'ils s'en sont écartés.

SIXIÈME PARTIE.

CHAPITRE PREMIER.

Les Français sont-ils faits pour être libres?

Les Français ne sont pas faits pour être libres, dit un certain parti parmi les Français, qui veut bien faire les honneurs de la nation, au point de la représenter comme la plus misérable des associations d'hommes. Qu'y a-t-il en effet de plus misérable que de n'être capable ni de respect pour la justice, ni d'amour de la patrie, ni de force d'âme, vertus dont la réunion, dont une seule peut suffire pour être digne de la liberté? Les étrangers ne manquent pas de s'emparer d'un tel propos, et de s'en glorifier, comme s'ils étaient d'une plus noble race que les Français. Cette ridicule assertion ne signifie pourtant qu'une chose, c'est qu'il convient à de certains privilégiés d'être reconnus pour les seuls qui puissent gouverner sagement la France, et de considérer le reste de la nation comme des factieux.

C'est sous un point de vue plus philosophique et plus impartial que nous examinerons ce qu'on entend par un peuple fait pour être libre. Je répondrai simplement: C'est celui qui veut l'être. Car je ne crois pas qu'il y ait dans l'histoire l'exemple d'une volonté de nation qui n'ait pas été accomplie. Les institutions d'un pays, toutes les fois qu'elles sont au-dessous des lumières qui y sont répandues, tendent nécessairement à s'élever au même niveau. Or, depuis la vieillesse de Louis XIV jusqu'à la révolution française, l'esprit et la force ont été chez les particuliers, et le déclin dans le gouvernement. Mais, dira-t-on, les Français, pendant la révolution, n'ont pas cessé d'errer entre les folies et les forfaits. S'il en était ainsi, il faudrait s'en prendre, je ne saurais *trop* le répéter, à leurs anciennes institutions politiques; car ce

sont elles qui avaient formé la nation ; et si elles étaient de nature à n'éclairer qu'une classe d'hommes, et à dépraver la masse, elles ne valaient assurément rien. Mais le sophisme des ennemis de la raison humaine, c'est qu'ils veulent qu'un peuple possède les vertus de la liberté avant de l'avoir obtenue ; tandis qu'il ne peut acquérir ces vertus qu'après avoir joui de la liberté, puisque l'effet ne saurait précéder la cause. La première qualité d'une nation qui commence à se lasser des gouvernements exclusifs et arbitraires, c'est l'énergie. Les autres vertus ne peuvent être que le résultat graduel d'institutions qui aient duré assez longtemps pour former l'esprit public.

Il y a eu des pays, comme l'ancienne Égypte, où la religion, s'étant identifiée avec la politique, a imprimé aux mœurs et aux habitudes des hommes un caractère passif et stationnaire. Mais en général on voit les nations se perfectionner, ou se détériorer suivant la nature de leur gouvernement. Rome n'a point changé de climat, et cependant, depuis les Romains jusqu'aux Italiens de nos jours, on peut parcourir toute l'échelle des modifications que les hommes subissent par la diversité des gouvernements. Sans doute, ce qui constitue la dignité d'un peuple, c'est de savoir se donner le régime qui lui convient ; mais cette œuvre peut rencontrer de grands obstacles, et l'un des plus grands est sans doute la coalition des vieux États européens pour arrêter le progrès des idées nouvelles. Il faut donc juger avec impartialité les difficultés et les efforts, avant de prononcer qu'un peuple n'est pas fait pour être libre, ce qui, dans le fond, est une phrase vide de sens : car peut-il exister des hommes auxquels la sécurité, l'émulation, le développement paisible de leur industrie, et la jouissance non troublée des fruits de leurs travaux, ne conviennent pas? Et si une nation était condamnée par une malédiction du ciel à ne pratiquer jamais ni la justice ni la morale publique, pourquoi une partie de cette nation se croirait-elle exempte de la malédiction prononcée sur la race? Si tous sont également incapables d'aucune vertu, quelle partie contraindra l'autre à en avoir ?

Depuis vingt-cinq ans, dit-on encore, il n'y a pas eu un gou-

vernement fondé par la révolution, qui ne se soit montré fou ou méchant. Soit; mais la nation a été sans cesse agitée par les troubles civils, et toutes les nations dans cet état se ressemblent. Il existe dans l'espèce humaine des dispositions qui se retrouvent toujours, quand les mêmes circonstances les produisent au dehors. Mais, s'il n'y a pas eu une époque de la révolution à laquelle le crime n'ait eu sa part, il n'y en a pas une aussi où de grandes vertus ne se soient développées. L'amour de la patrie, la volonté d'assurer son indépendance à tout prix, se sont manifestés constamment dans le parti patriote; et si Bonaparte n'avait pas énervé l'esprit public, en introduisant le goût de l'argent et des honneurs, nous aurions vu sortir des miracles du caractère intrépide et persévérant de quelques-uns des hommes de la révolution. Les ennemis mêmes des institutions nouvelles, les Vendéens, ont montré le caractère qui fait les hommes libres. Quand on leur offrira la liberté sous ses véritables traits, ils s'y rallieront. Une résolution vive et un esprit ardent existent et existeront toujours en France. Il y a des âmes puissantes parmi ceux qui veulent la liberté; il y en a parmi les jeunes gens qui s'avancent, les uns dégagés des préjugés de leurs pères, les autres innocents de leurs crimes. Quand tout se voit, quand tout se sait dans l'histoire d'une révolution; quand les intérêts les plus actifs excitent les plus violentes passions, il semble aux contemporains que rien de pareil n'ait souillé la face de la terre. Mais, quand on se rappelle les guerres de religion en France, et les troubles de l'Angleterre, on aperçoit sous d'autres formes le même esprit de parti, et les mêmes forfaits produits par les mêmes passions.

Il me semble impossible de séparer le besoin d'un perfectionnement social du désir de s'améliorer soi-même; et, pour me servir du titre de l'ouvrage de Bossuet, dans un sens différent de celui qu'il lui donne, la politique est sacrée, parce qu'elle renferme tous les mobiles qui agissent sur les hommes en masse, et les rapprochent ou les éloignent de la vertu.

Nous ne pouvons nous le dissimuler cependant, l'on n'a encore acquis en France que peu d'idées de la justice. On n'imagine pas

qu'un ennemi puisse avoir droit à la protection des lois, quand il est vaincu. Mais dans un pays où, pendant si longtemps, la faveur et la disgrâce ont disposé de tout, comment saurait-on ce que c'est que des principes? Le règne des cours n'a permis aux Français que le développement des vertus militaires. Une classe très-resserrée se mêlait seule des affaires civiles; et la masse de la nation, n'ayant rien à faire, n'a rien appris, et ne s'est point exercée aux vertus politiques. L'une des merveilles de la liberté anglaise, c'est la multitude d'hommes qui s'occupent des intérêts de chaque ville, de chaque province, et dont l'esprit et le caractère sont formés par les occupations et les devoirs de citoyen. En France, on n'avait l'occasion de s'exercer qu'à l'intrigue, et il faut longtemps avant d'oublier cette malheureuse science.

L'amour de l'argent, des titres, enfin de toutes les jouissances et de toutes les vanités sociales, a reparu sous le règne de Bonaparte : c'est le cortége du despotisme. Dans les fureurs de la démagogie, au moins la corruption n'était de rien; et, sous Bonaparte lui-même, plusieurs guerriers sont restés dignes, par leur désintéressement, du respect que les étrangers ont pour leur courage.

Sans reprendre ici la malheureuse histoire de nos désastres, disons-le donc hardiment, il y a dans la nation française de l'énergie, de la patience dans les maux, de l'audace dans l'entreprise, en un mot de la force; et les écarts en seront toujours à craindre, jusqu'à ce que des institutions libres fassent de cette force aussi de la vertu. De certaines idées communes, mises en circulation, sont souvent ce qui égare le plus le bon sens public, parce que la plupart des hommes les prennent pour des vérités. Il y a si peu de mérite à les trouver, qu'on est tenté de croire que la raison seule peut les faire adopter à tant de gens. Mais, dans les temps de parti, les mêmes intérêts inspirent les mêmes discours, sans qu'ils acquièrent plus de vérité la centième fois qu'on les prononce.

Les Français, dit-on, sont frivoles, les Anglais sont sérieux; les Français sont vifs, les Anglais sont graves; donc il faut que

les premiers soient gouvernés despotiquement, et que les autres jouissent de la liberté. Il est vrai que si les Anglais luttaient encore pour cette liberté, on leur trouverait mille défauts qui s'y opposeraient; mais le fait chez eux a réfuté l'argument. Dans notre France les troubles sont apparents, tandis que les motifs de ces troubles ne peuvent être compris que par les hommes qui pensent. Les Français sont frivoles, parce qu'ils ont été condamnés à un genre de gouvernement qui ne pouvait se soutenir qu'en encourageant la frivolité; et, quant à la vivacité, les Français en ont dans l'esprit bien plus que dans le caractère. Il y a chez les Anglais une impétuosité d'une nature beaucoup plus violente; et leur histoire en offre une foule de preuves. Qui aurait pu croire, il y a moins de deux siècles, que jamais un gouvernement régulier pût s'établir chez ces factieux insulaires? On ne cessait alors, sur le continent, de les en déclarer incapables. Ils ont déposé, tué, renversé plus de rois, plus de princes et plus de gouvernements que le reste de l'Europe ensemble; et cependant ils ont enfin obtenu le plus noble, le plus brillant et le plus religieux ordre social qui soit dans l'ancien monde. Tous les pays, tous les peuples, tous les hommes, sont propres à la liberté par leurs qualités différentes : tous y arrivent ou y arriveront à leur manière.

Mais, avant d'essayer de peindre l'admirable monument de la grandeur morale de l'homme que l'Angleterre nous présente, jetons un coup d'œil sur quelques époques de son histoire, semblables en tout à celles de la révolution française. Peut-être se réconciliera-t-on avec les Français, quand on verra en eux les Anglais d'hier.

CHAPITRE II.

Coup d'œil sur l'histoire d'Angleterre.

Il m'est pénible de représenter le caractère anglais à son désavantage, même dans les temps passés. Mais cette nation généreuse écoutera sans peine tout ce qui lui rappelle que c'est à ses insti-

tutions politiques actuelles, à ces institutions que d'autres peuples peuvent imiter, qu'elle doit ses vertus et sa splendeur. La vanité puérile de se croire une race à part ne vaut certainement pas, aux yeux des Anglais, l'honneur d'encourager le genre humain par leur exemple. Aucun peuple de l'Europe ne peut être mis en parallèle avec les Anglais depuis 1688 : il y a cent vingt ans de perfectionnement social entre eux et le continent. La vraie liberté, établie depuis plus d'un siècle chez un grand peuple, a produit les résultats dont nous sommes les témoins; mais, dans l'histoire précédente de ce peuple, il y a plus de violences, plus d'inégalités, et, à quelques égards, plus d'esprit de servitude encore que chez les Français.

Les Anglais citent toujours la grande charte comme le plus honorable titre de leur antique généalogie d'hommes libres; et en effet c'est une chose admirable qu'un tel contrat entre la nation et le roi. Dès l'année 1215, la liberté individuelle et le jugement par jurés y sont énoncés dans les termes dont on pourrait se servir de nos jours. A cette même époque du moyen-âge, comme nous l'avons indiqué dans l'introduction, il y eut un mouvement de liberté dans toute l'Europe. Mais les lumières et les institutions qu'elles font naître n'étant point encore répandues, il ne résulta rien de stable de ce mouvement en Angleterre, jusqu'en 1688, c'est-à-dire près de cinq siècles après la grande charte. Pendant toute cette période, elle n'a pas cessé d'être enfreinte. Le successeur de celui qui l'avait signée, le fils de Jean sans Terre, Henri III, fit la guerre à ses barons, pour s'affranchir des promesses de son père. Les barons, dans cette circonstance, avaient protégé le tiers état, pour s'appuyer de la nation contre l'autorité royale. Le successeur de Henri III, Édouard Ier, jura onze fois la grande charte, ce qui prouve qu'il y manqua plus souvent encore. Ni les rois ni les nations ne tiennent les serments politiques que lorsque la nature des choses commande aux souverains et satisfait les peuples. Guillaume le Conquérant avait détrôné Harald; la maison de Lancastre, à son tour, renversa Richard II, et l'acte d'élection qui appelait Henri IV au trône fut assez libéral pour être imité depuis

par lord Sommers, en 1688. A l'avénement de Henri IV, en 1399, on voulut renouveler la grande charte, et du moins le roi promit de respecter les franchises et les libertés de la nation. Mais la nation ne sut pas alors se faire respecter elle-même. La guerre avec la France, les guerres intestines entre les maisons d'York et de Lancastre, donnèrent lieu aux scènes les plus sanglantes, et aucune histoire ne nous offre autant d'atteintes portées à la liberté individuelle, autant de supplices, autant de conjurations de toute espèce. L'on finit, du temps du fameux Warwick, *le faiseur de rois*, par porter une loi qui enjoignait d'obéir au souverain de fait, soit qu'il le fût ou non de droit, afin d'éviter les condamnations arbitrairement judiciaires, auxquelles les changements de gouvernement devaient donner lieu.

Vint ensuite la maison de Tudor, qui, dans la personne de Henri VII, réunissait les droits des York et des Lancastre. La nation était fatiguée des guerres civiles. L'esprit de servitude remplaça pour un temps l'esprit de faction. Henri VII, comme Louis XI et le cardinal de Richelieu, subjugua la noblesse, et sut établir le despotisme le plus complet. Le parlement, qui depuis a été le sanctuaire de la liberté, ne servait alors qu'à consacrer les actes les plus arbitraires par un faux air de consentement national; car il n'y a pas de meilleur instrument pour la tyrannie qu'une assemblée, quand elle est avilie. La flatterie se cache sous l'apparence de l'opinion générale, et la peur en commun ressemble presque à du courage, tant on s'anime les uns les autres dans l'enthousiasme du pouvoir! Henri VIII fut encore plus despote que son père, et plus désordonné dans ses volontés. Ce qu'il adopta de la réformation le servit merveilleusement pour persécuter tout à la fois les catholiques orthodoxes et les protestants de bonne foi. Il entraîna le parlement anglais à tous les actes de servitude les plus humiliants. Ce fut le parlement qui se chargea des procès intentés aux innocentes femmes de Henri VIII. Ce fut lui qui sollicita l'honneur de condamner Catherine Howard, déclarant qu'il n'avait pas besoin de la sanction royale pour porter le bill d'accusation contre elle, afin d'épargner au roi son époux, disait-on,

la douleur de la juger. Thomas Morus, l'une des plus nobles victimes de la tyrannie de Henri VIII, fut accusé par le parlement, ainsi que tous ceux dont le roi voulut la mort. Les deux chambres prononcèrent que c'était un crime de lèse-majesté de ne pas regarder le mariage du roi avec Anne de Clèves comme légalement dissous; et le parlement, se dépouillant lui-même, décréta que les proclamations du roi devaient avoir force de loi, et qu'elles seraient considérées même comme ayant l'autorité de la révélation en matière de dogme : car Henri VIII s'était fait le chef de l'Eglise en Angleterre, tout en conservant la doctrine catholique. Il fallait alors se dégager de la suprématie de Rome, sans s'exposer à l'hérésie en fait de dogmes. C'est dans ce temps que fut faite la sanglante loi des six articles, qui établissaient les points de doctrine auxquels il fallait se conformer : la présence réelle, la communion sous une espèce, l'inviolabilité des vœux monastiques (malgré l'abolition des couvents), l'utilité des messes particulières, le célibat du clergé, et la nécessité de la confession auriculaire. Quiconque n'admettait pas le premier point était brûlé comme hérétique; et qui rejetait les cinq autres, mis à mort comme félon. Le parlement remercia le roi de la divine étude, du travail et de la peine que Sa Majesté avait consacrés à la rédaction de cette loi. Néanmoins Henri VIII ouvrit le chemin à la réformation religieuse; elle fut introduite en Angleterre par ses amours coupables, comme la grande charte avait dû son existence aux crimes de Jean sans Terre. Ainsi cheminent les siècles, marchant sans le savoir vers le but de la destinée humaine.

Le parlement, sous Henri VIII, violenta les consciences aussi bien que les personnes. Il ordonna, sous peine de mort, de considérer le roi comme chef de l'Eglise; et tous ceux qui s'y refusèrent périrent martyrs de leur courage. Les parlements changèrent quatre fois la religion de l'Angleterre. Ils consacrèrent le schisme de Henri VIII et le protestantisme d'Édouard VI; et lorsque la reine Marie fit jeter dans les flammes des vieillards, des femmes, des enfants, espérant ainsi plaire à son fanatique époux, ces atrocités furent encore sanctionnées par le parlement, naguère protestant.

La réformation reparut avec Élisabeth, mais l'esprit du peuple et du parlement n'en fut pas moins servile. Cette reine eut toute la grandeur que peut donner un despotisme conduit avec modération. On pourrait comparer le règne d'Élisabeth en Angleterre à celui de Louis XIV en France.

Élisabeth avait plus d'esprit que Louis XIV; et, se trouvant à la tête du protestantisme, dont la tolérance est le principe, elle ne put, comme le monarque français, joindre le fanatisme au pouvoir absolu. Le parlement, qui avait comparé Henri VIII à Samson pour la force, à Salomon pour la prudence, et à Absalon pour la beauté, envoya son orateur déclarer à genoux à la reine Élisabeth qu'elle était une divinité. Mais, ne se bornant pas à ces servilités fades, il se souilla d'une flatterie sanglante, en secondant la criminelle haine d'Élisabeth contre Marie Stuart; il lui demanda la condamnation de son ennemie, voulant ainsi dérober à la reine la honte de ce qu'elle désirait; mais il ne fit que se déshonorer à sa suite.

Le premier roi de la maison de Stuart, aussi faible, quoique plus régulier dans ses mœurs, que le successeur de Louis XIV, professa constamment la doctrine du pouvoir absolu, sans avoir dans son caractère de quoi la maintenir. Les lumières s'étendaient de toutes parts. L'impulsion donnée à l'esprit humain, au commencement du seizième siècle, se propageait de plus en plus; la réforme religieuse fermentait dans toutes les têtes. Enfin la révolution éclata sous Charles Ier.

Les principaux traits d'analogie entre la révolution d'Angleterre et celle de France sont : un roi conduit à l'échafaud par l'esprit démocratique, un chef militaire s'emparant du pouvoir, et la restauration de l'ancienne dynastie. Quoique la réforme religieuse et la réforme politique aient beaucoup de rapports ensemble, cependant, qnand le principe qui met les hommes en mouvement tient de quelque manière à ce qu'ils croient leur devoir, ils conservent plus de moralité que quand leur impulsion n'a pour mobile que le désir de recouvrer leurs droits. La passion de l'égalité était pourtant telle en Angleterre, qu'on mit la princesse de Gloucester, fille

du roi, en apprentissage chez une couturière. Plusieurs traits non moins étranges dans ce genre pourraient être cités, quoique la direction des affaires publiques, pendant la révolution d'Angleterre, ne soit pas descendue dans des classes aussi grossières qu'en France. Les communes, ayant acquis plutôt de l'importance par le commerce, étaient plus éclairées. Les nobles, qui de tout temps s'étaient ralliés à ces communes contre les usurpations du trône, ne faisaient point caste à part comme chez les Français. La fusion des états, qui n'empêche point la distinction des rangs, existait déjà depuis longtemps. En Angleterre, la noblesse de seconde classe était réunie avec les communes [1]. Les familles de pairs étaient seules à part, tandis qu'en France on ne savait où trouver la nation, et que chacun était impatient de sortir de la masse pour entrer dans la classe des privilégiés. Sans aborder les discussions religieuses, l'on ne saurait nier aussi que les opinions des protestants, étant fondées sur l'examen, ne soient plus favorables aux lumières et à l'esprit de liberté que le catholicisme, qui décide de tout d'après l'autorité, et considère les rois comme aussi infaillibles que les papes, à moins que les papes ne soient en guerre avec les rois. Enfin, et c'est sous ce rapport qu'il faut reconnaître l'avantage de la position insulaire, Cromwell n'imagina pas de faire des conquêtes sur le continent; il n'excita point la colère des rois, qui ne se crurent point menacés par les essais politiques d'un pays sans communication immédiate avec la terre européenne : encore

[1] Je rapporte ici le texte d'une adresse des communes, sous Jacques Ier, qui démontre évidemment cette vérité.

Déclaration de la chambre des communes sur ses priviléges, écrite par un comité choisi pour présenter cette adresse à Jacques Ier.

Les communes de ce royaume contiennent non-seulement les citoyens, les bourgeois, les cultivateurs, mais aussi toute la noblesse inférieure du royaume, chevaliers, écuyers, gentilshommes. Plusieurs d'entre eux appartiennent aux premières familles; d'autres sont parvenus par leur mérite au grand honneur d'être admis au conseil privé de Votre Majesté, et ont obtenu des emplois très-honorables. Enfin, excepté la plus haute noblesse, les communes renferment toute la fleur et la puissance de votre royaume. Elles soutiennent vos guerres par leurs personnes, et vos trésors par leur argent : leurs cœurs font la force et la stabilité de votre royaume. Tout le peuple, qui consiste en plusieurs millions d'hommes, est représenté par nous de la chambre des communes.

moins les peuples prirent-ils parti dans la querelle, et les Anglais eurent l'insigne bonheur de n'avoir ni provoqué les étrangers, ni réclamé leurs secours. Les Anglais disent avec raison qu'ils n'ont eu dans leurs derniers troubles civils rien qui ressemble aux dix-huit mois de la terreur en France. Mais, en embrassant l'ensemble de leur histoire, l'on verra trois rois déposés et tués : Édouard II, Richard II, et Henri VI; un roi assassiné, Édouard V; Marie d'Écosse et Charles Ier périssant sur l'échafaud; des princes du sang royal mourant de mort violente; des assassinats judiciaires en plus grand nombre que dans tous les autres États de l'Europe, et je ne sais quoi de dur et de factieux, qui n'annonçait guère les vertus publiques et privées dont l'Angleterre donne l'exemple depuis un siècle. Sans doute, on ne saurait tenir un compte ouvert des vices et des vertus des deux nations; mais, en étudiant l'histoire d'Angleterre, on ne commence à voir le caractère des Anglais, tel qu'il s'élève progressivement à nos yeux depuis la fondation de la liberté, que dans quelques hommes, pendant la révolution et sous la restauration. L'époque du retour des Stuarts et les changements opérés à leur expulsion offrent encore de nouvelles preuves de l'influence toute-puissante des nations. Charles II et Jacques II régnèrent, l'un arbitrairement, l'autre tyranniquement: et les mêmes injustices qui avaient souillé l'histoire d'Angleterre dans les temps anciens, se renouvelèrent à une époque où cependant les lumières avaient fait de très-grands progrès. Mais le despotisme produit partout et en tout temps à peu près les mêmes résultats; il ramène les ténèbres au milieu du jour. Les plus nobles amis de la liberté, Russel et Sidney, périrent sous le règne de Charles II; et bien d'autres moins célèbres furent de même condamnés à mort injustement. Russel refusa de racheter sa vie à la condition de reconnaître que la résistance au souverain, quelque despote qu'il soit, est contraire à la religion chrétienne. Algernon Sidney dit en montant sur l'échafaud : « Je viens ici mourir pour la » bonne vieille cause que j'ai chérie depuis mon enfance. » Le lendemain de sa mort, il se trouva des journalistes qui tournèrent en ridicule ces belles et simples paroles. La plus indigne de toutes

les flatteries, celle qui livre les droits des nations au bon plaisir des souverains, se manifesta de toutes parts. L'université d'Oxford condamna tous les principes de la liberté, et se montra mille fois moins éclairée au dix-septième siècle que les barons au commencement du treizième. Elle proclama qu'il n'y avait point de contrat mutuel, ni exprès, ni tacite, entre les peuples et les rois. C'est d'une ville destinée à être un foyer de lumières que partit cette déclaration qui mettait un homme au-dessus de toutes les lois divines et humaines, sans lui imposer ni devoirs ni frein. Locke, jeune encore, fut banni de l'université pour avoir refusé son adhésion à cette doctrine servile; tant il est vrai que les penseurs, de quelque objet qu'ils s'occupent, s'accordent toujours sur la dignité de l'espèce humaine! Quoique le parlement fût très-obéissant, on avait encore peur de lui; et Louis XIV, sentant avec une sagacité remarquable qu'une constitution libre donnerait une grande force à l'Angleterre, corrompait non-seulement le ministère, mais le roi lui-même, pour prévenir l'établissement de cette constitution. Ce n'était point cependant par la crainte de l'exemple qu'il ne voulait pas de liberté en Angleterre : la France était alors trop loin de tout esprit de résistance, pour qu'il pût s'en inquiéter; c'est uniquement, et les pièces diplomatiques le prouvent, parce qu'il considérait le gouvernement représentatif comme une source de richesse et de puissance pour les Anglais. Il fit offrir à Charles II deux cent mille louis, s'il voulait se déclarer catholique et ne plus convoquer de parlements. Charles II et ensuite Jacques II acceptèrent ces subsides, sans oser en tenir toutes les conditions. Les premiers ministres, les femmes de ces premiers ministres recevaient des présents de l'ambassadeur de France, en promettant de soumettre l'Angleterre à l'influence de Louis XIV. Charles II aurait souhaité, est-il dit dans les négociations que Dalrymple a publiées, faire venir des troupes françaises en Angleterre, pour s'en servir contre les amis de la liberté. On a peine à se convaincre de la vérité de ces faits, quand on connaît l'Angleterre du dix-huitième et du dix-neuvième siècle. Il y avait encore des restes de l'esprit d'indépendance chez quelques membres du parlement; mais comme

la liberté de la presse ne les soutenait pas dans l'opinion, ils ne pouvaient opposer cette force à celle du gouvernement. La loi d'*Habeas corpus*, celle qui fonde la liberté individuelle, fut portée sous Charles II, et cependant il n'y eut jamais plus de violations de cette liberté que sous son règne; car les lois sans les garanties ne sont rien. Charles II se fit livrer tous les priviléges des villes, toutes leurs chartes particulières; rien n'est si facile à l'autorité centrale que d'écraser successivement chaque partie. Les juges, pour plaire au roi, donnèrent au crime de haute trahison une extension plus grande que celle qui avait été fixée trois siècles auparavant, sous le règne d'Édouard III. A cette sérieuse tyrannie se joignait autant de corruption, autant de frivolité qu'on en a pu reprocher aux Français à aucune époque. Les écrivains, les poëtes anglais, qui sont maintenant inspirés par les sentiments les plus vrais et les vertus les plus pures, étaient sous Charles II des fats, quelquefois tristes, mais toujours immoraux. Rochester, Wicherley, Congrève surtout, font de la vie humaine des tableaux qui semblent la parodie de l'enfer. Là, les enfants plaisantent sur la vieillesse de leurs pères; là, les frères cadets aspirent à la mort de leur frère aîné. Le mariage y est traité selon les maximes de Beaumarchais: mais il n'y a point de gaîté dans ces saturnales du vice; les hommes les plus corrompus ne peuvent rire à l'aspect d'un monde dont les méchants eux-mêmes ne sauraient se tirer. La mode, qui est encore la faiblesse des Anglais dans les petites choses, se jouait alors de ce qu'il y a de plus important dans la vie. Charles II avait sur sa cour, et sa cour avait sur son peuple l'influence que le régent a exercée sur la France. Et quand on voit dans les galeries d'Angleterre les portraits des maîtresses de ce roi, méthodiquement rangés ensemble, on ne peut se persuader qu'il n'y ait guère plus de cent ans qu'une frivolité si dépravée secondait, chez les Anglais, le pouvoir le plus absolu. Enfin Jacques II, qui manifestait ouvertement les opinions que Charles II faisait avancer par des mines souterraines, régna pendant trois ans avec une tyrannie heureusement sans mesure, puisque c'est à ces excès mêmes que la nation a dû la révolution paisible et sage qui a fondé sa liberté.

L'historien Hume, Écossais, partisan des Stuarts, et défenseur de la prérogative royale, comme un homme éclairé peut l'être, a plutôt adouci qu'exagéré les forfaits commis par les agents de Jacques II. J'insère ici seulement quelques-uns des traits de ce règne, tels qu'ils sont racontés par Hume.

« La cour avait inspiré des principes si arbitraires à tous ses » serviteurs, que Feversham, immédiatement après la victoire » (de Sedgemoor), fit pendre plus de vingt prisonniers, et qu'il » continuait ses exécutions, lorsque l'évêque de Bath et de Wells » lui représenta que ces malheureux avaient droit à être jugés dans » les formes, et que leur supplice passerait pour un véritable » meurtre. Mais ces remontrances n'arrêtèrent pas l'humeur » féroce du colonel Kirke, soldat de fortune, qui, dans un long » service à Tanger, et par la fréquentation des Maures, avait » contracté un fonds d'inhumanité plus rare en Europe et chez » les nations libres. En entrant dans Bridgewater, il fit conduire » dix-neuf prisonniers au gibet sans la moindre information. En- » suite, s'amusant de sa propre cruauté, il en fit exécuter un » certain nombre pendant qu'il buvait avec ses compagnons à la » santé du roi ou de la reine, ou du grand juge Jefferies; et, » voyant leurs pieds tressaillir dans les convulsions de la mort, il » s'écria qu'il fallait de la musique pour leur danse, et donna » l'ordre que les tambours et les trompettes se fissent entendre. » Il lui vint dans l'esprit de faire pendre trois fois le même » homme, pour s'instruire, disait-il, par cette bizarre expérience; » et chaque fois il lui demandait s'il ne se repentait pas de son » crime; mais le malheureux s'obstinant à protester, malgré ce » qu'il avait souffert, qu'il était toujours disposé à s'engager dans » la même cause, Kirke le fit pendre dans les chaînes. Mais rien » n'égale la perfidie et la cruauté du trait que nous allons ra- » conter. Une jeune fille demanda la vie de son frère, en se jetant » aux pieds du colonel Kirke, ornée de toutes les grâces de la » beauté et de l'innocence en pleurs. Le cruel sentit s'enflammer » ses désirs, sans être attendri par l'amour ou par la clémence. » Il promit ce qu'elle demandait, à condition qu'elle consentirait

» à tout ce qu'il souhaitait. Cette pauvre sœur se rendit à la né-
» cessité qu'on lui imposait; mais Kirke, après avoir passé la
» nuit avec elle, lui fit voir le lendemain, par la fenêtre, le frère
» adoré pour lequel elle avait sacrifié sa vertu, pendu à un gibet
» qu'on avait élevé secrètement pendant la nuit. La rage et le
» désespoir s'emparèrent de cette malheureuse fille, et la pri-
» vèrent de sa raison. Le pays entier, sans distinction de
» coupable et d'innocent, fut exposé aux ravages de ce bar-
» bare. Les soldats furent lâchés pour y vivre à discrétion;
» et son propre régiment, instruit par son exemple, excité par
» ses exhortations, se distingua par des outrages recherchés. Il
» les nommait ironiquement ses *agneaux*, terme dont le souvenir
» s'est conservé longtemps avec horreur dans cette partie de l'An-
» gleterre. L'implacable Jefferies lui succéda bientôt, et fit voir
» que les rigueurs judiciaires peuvent égaler ou surpasser les
» excès de la tyrannie soldatesque. Cet homme, qui se livrait
» par goût à la cruauté, s'était déjà fait connaître dans plusieurs
» procès auxquels il avait présidé. Mais il partait avec une joie
» sauvage pour cette nouvelle commission, qui lui présentait une
» moisson de mort et de destruction. Il commença par la ville
» de Dorchester, où trente rebelles furent traduits à son tribunal.
» Il les exhorta, mais en vain, à lui épargner, par une confession
» volontaire, la peine de faire leur procès. Vingt-neuf furent dé-
» clarés coupables, et, pour punir en même temps leur crime et
» leur désobéissance, il les fit conduire immédiatement au sup-
» plice. Il n'y en eut pas moins de deux cent quatre-vingt-douze
» qui reçurent la sentence de mort, et quatre-vingts furent exé-
» cutés sur-le-champ. Exeter devint ensuite le théâtre de ses
» cruautés. De deux cent quarante-trois personnes à qui l'on fit
» leur procès, la plus grande partie fut condamnée et livrée aux
» exécuteurs. Il transféra de là son tribunal à Taunton et à Wells.
» La consternation le précédait partout. Ses menaces avaient frappé
» les jurés d'une telle épouvante, qu'ils donnaient leur *verdict*
» avec précipitation, et plusieurs innocents partagèrent le sort
» des coupables. En un mot, outre ceux qui furent massacrés par

» les commandants militaires, on en compte deux cent cinquante
» et un qui périrent par le bras de la justice. Tout le pays était
» jonché des membres épars des rebelles; dans chaque village,
» on voyait exposé le cadavre de quelque misérable habitant; et
» l'inhumain Jefferies déployait toutes les rigueurs de la justice,
» sans aucun mélange de pitié.

» De toutes les exécutions de cette affreuse époque, les plus
» atroces furent celles de madame Gaunt et de lady Lisle, accusées
» d'avoir donné asile à des traîtres. Madame Gaunt était une
» anabaptiste, connue par une bienfaisance qui s'étendait aux
» personnes de tous les partis et de toutes les sectes. Un rebelle,
» qui connaissait son humanité, eut recours à elle dans sa dé-
» tresse, et trouva un refuge dans sa maison. Bientôt après, ayant
» entendu parler d'un acte qui offrait une amnistie et des récom-
» penses à ceux qui découvriraient des criminels, il eut la bas-
» sesse de trahir sa bienfaitrice, et de déposer contre elle. Il
» obtint grâce pour sa perfidie. Elle fut brûlée vive pour sa
» charité.

» Lady Lisle était la veuve d'un régicide qui avait joui de beau-
» coup de faveur et de crédit sous Cromwell. Elle était poursuivie
» pour avoir donné asile à deux rebelles, après la bataille de
» Sedgemoor. En vain cette femme âgée disait-elle, pour sa dé-
» fense, que le nom de ces rebelles ne se trouvait dans aucune
» proclamation; qu'ils n'étaient condamnés par aucune sentence;
» que rien ne prouvait qu'elle eût pu les connaître pour des par-
» tisans de Monmouth; que, malgré le nom qu'elle portait, l'on
» savait bien que son cœur avait toujours été attaché à la cause
» royale; que personne n'avait versé plus de larmes qu'elle sur
» la mort de Charles Ier; que son fils, élevé par elle et dans ses
» principes, avait combattu lui-même contre les rebelles qu'on
» l'accusait d'avoir recélés. Ces arguments n'émurent point Jef-
» feries, mais ils agirent sur les jurés qui voulurent deux fois
» prononcer un *verdict* favorable, et furent deux fois renvoyés
» avec des reproches et des menaces. Enfin on leur arracha la
» fatale sentence, et elle fut exécutée. Le roi fut sourd à toute

» prière, et crut s'excuser en répondant qu'il avait promis à Jef-
» feries de ne pas faire grâce.

» Ceux qui échappaient à la mort étaient condamnés à des
» amendes qui les réduisaient à la mendicité; et si leur pauvreté
» les rendait incapables de payer, ils subissaient le fouet ou la
» prison. Le peuple aurait souhaité, dans cette occasion, pou-
» voir distinguer entre Jacques et ses agents; mais on prit soin
» de prouver qu'ils n'avaient rien fait que d'agréable à leur
» maître. Jefferies, à son retour, fut créé pair pour ses éminents
» services, et bientôt après revêtu de la dignité de chancelier. »

Voilà ce qu'un roi pouvait faire souffrir à des Anglais, et voilà ce qu'ils supportaient. C'est en 1686 que l'Angleterre donnait à l'Europe de tels exemples de barbarie et de servitude; et, deux ans après, lorsque Jacques II fut déposé et la constitution établie, commença cette période de cent vingt-huit ans jusqu'à nos jours, dans laquelle il n'y a pas eu une session du parlement qui n'ait apporté un perfectionnement à l'ordre social.

Jacques II était bien coupable; cependant on ne peut se dissimuler qu'il y eut de la trahison dans la manière dont il fut abandonné. Ses filles lui enlevèrent la couronne. Les personnes qui lui avaient montré le plus d'attachement, et qui lui devaient le plus de reconnaissance, le quittèrent. Les officiers manquèrent à leur serment; mais, selon une épigramme anglaise, le succès ayant excusé cette trahison, on ne l'appela plus ainsi [1].

Guillaume III était un homme d'État, ferme et sage, accoutumé, par son emploi de stathouder en Hollande, à respecter la liberté, soit qu'il l'aimât naturellement ou non. La reine Anne, qui lui succéda, était une femme sans talents, et ne tenant avec force qu'à des préjugés. Quoiqu'elle fût en possession d'un trône qu'elle aurait dû céder à son frère, d'après les principes de la

[1] *Treason does never prosper : what's the reason?*
Why, when it prospers, none dare call it treason.

La trahison ne réussit jamais : quelle en est la raison? La raison, c'est que, lorsqu'elle réussit, nul n'ose l'appeler trahison.

légitimité, elle conservait un faible pour la doctrine du droit divin; et, bien que le parti des amis de la liberté l'eût faite reine, il lui inspirait toujours un éloignement involontaire. Cependant les institutions politiques prenaient déjà tant de force, qu'au dehors comme au dedans, ce règne a été l'un des plus glorieux de l'Angleterre. La maison d'Hanovre acheva de garantir la réforme religieuse et politique; néanmoins, jusqu'après la bataille de Culloden, en 1746, l'esprit de faction l'emporta encore souvent sur la justice. La tête du prince Édouard fut mise à prix pour 30,000 louis; et, tant qu'on craignit pour la liberté, l'on eut de la peine à se résoudre au seul moyen de l'établir, c'est-à-dire au respect de ses principes, quelles que soient les circonstances.

Mais, si on lit avec soin le règne des trois Georges, on y verra que la morale et la liberté n'ont cessé de faire des progrès. C'est un beau spectacle que cette constitution, vacillante encore en sortant du port, comme un vaisseau qu'on lance à la mer, et déployant enfin ses voiles, en donnant l'essor à tout ce qu'il y a de grand et de généreux dans l'âme humaine. Je sais que les Anglais prétendront qu'ils ont eu de tout temps plus d'esprit de liberté que les Français; que, dès César, ils ont repoussé le joug des Romains, et que le code de ces Romains, rédigé sous les empereurs, ne fut jamais introduit dans les lois anglaises; il est également vrai qu'en adoptant la réformation, les Anglais ont fondé tout à la fois, d'une manière plus ferme, la morale et la liberté. Le clergé, ayant toujours siégé au parlement avec les seigneurs laïques, n'a point eu de pouvoir distinct dans l'État, et les nobles anglais se sont montrés plus factieux, mais moins courtisans que les nobles français. Ces différences, on ne saurait le nier, sont à l'avantage de l'Angleterre. En France, la beauté du climat, le goût de la société, tout ce qui embellit la vie, a servi le pouvoir arbitraire, comme dans les pays du Midi où les plaisirs de l'existence suffisent à l'homme. Mais, une fois que le besoin de la liberté s'est emparé des esprits, les défauts mêmes qu'on reproche aux Français, leur vivacité, leur amour-propre, les attachent davantage à ce qu'ils ont résolu de conquérir. Ils sont le troisième

peuple, en comptant les Américains, qui s'essaye au gouvernement représentatif, et l'exemple de leurs devanciers commence enfin à les diriger. De quelque manière que l'on considère chaque nation, on y trouve toujours ce qui lui rendra le gouvernement représentatif non-seulement possible, mais nécessaire. Examinons donc l'influence de ce gouvernement dans le pays qui, le premier, a eu la gloire de l'établir.

CHAPITRE III.

De la prospérité de l'Angleterre, et des causes qui l'ont accrue jusqu'à présent.

Il y avait, en 1813, vingt et un ans que les Anglais étaient en guerre avec la France, et pendant quelque temps le continent entier s'était armé contre eux. L'Amérique même, par des circonstances politiques étrangères aux intérêts de l'Europe, faisait partie de cette coalition universelle. Depuis plusieurs années le respectable monarque de la Grande-Bretagne ne possédait plus l'empire de ses facultés intellectuelles. Les grands hommes dans la carrière civile, Pitt et Fox, n'existaient plus, et personne encore n'avait succédé à leur réputation : l'on ne pouvait citer aucun nom historique à la tête des affaires, et le seul Wellington attirait l'attention de l'Europe. Quelques ministres, plusieurs membres de l'opposition, des savants, des hommes de loi, des hommes de lettres, jouissaient d'une haute estime; si d'un côté la France, à force de s'abaisser sous le joug d'un seul, avait vu disparaître les réputations individuelles, de l'autre, il y avait tant de talents, d'instruction et de mérite chez les Anglais, qu'il était devenu très-difficile de primer au milieu de cette foule illustre.

En arrivant en Angleterre, aucun homme en particulier ne s'offrait à ma pensée : je n'y connaissais presque personne, mais j'y venais avec confiance. J'étais persécutée par un ennemi de la liberté; je me croyais donc sûre d'une honorable pitié, dans un

pays dont toutes les institutions étaient en harmonie avec mes sentiments politiques. Je comptais beaucoup aussi sur le souvenir de mon père pour me protéger, et je ne me suis pas trompée. Les vagues de la mer du Nord, que je traversais en venant de Suède, m'inspiraient encore de l'effroi, lorsque j'aperçus de loin l'île verdoyante qui seule avait résisté à l'asservissement de l'Europe. Il n'y avait là cependant que douze millions d'hommes; car les cinq ou six millions de plus qui composent la population de l'Irlande ont souvent été livrés, pendant le cours de la dernière guerre, à des divisions intestines. Ceux qui ne veulent pas reconnaître l'ascendant de la liberté dans la puissance de l'Angleterre, ne cessent de répéter que les Anglais auraient été vaincus par Bonaparte, comme toutes les nations continentales, s'il n'avaient pas été protégés par la mer. Cette opinion ne peut être réfutée par l'expérience : mais, je n'en doute point, si par un coup du Léviathan la Grande-Bretagne se fût trouvée réunie au continent européen, sans doute elle eût plus souffert, sans doute ses richesses seraient diminuées; mais l'esprit public d'une nation libre est tel, que jamais elle n'eût subi le joug des étrangers.

Lorsque je débarquai en Angleterre, au mois de juin 1813, on venait d'apprendre l'armistice conclu entre les puissances alliées et Napoléon. Il était à Dresde, et maître encore alors de se réduire au misérable sort d'empereur de la France jusqu'au Rhin, et de roi d'Italie. L'Angleterre probablement n'aurait point souscrit à ce traité; sa position était donc loin d'être favorable. Une longue guerre la menaçait de nouveau; ses finances paraissaient épuisées, à juger du moins de ses ressources d'après celles de tout autre pays de la terre. Un papier, tenant lieu de monnaie, était tombé d'un quart sur le continent; et, si ce papier n'eût pas été soutenu par l'esprit patriotique de la nation, il eût entraîné le bouleversement des affaires publiques et particulières. Les journaux de France, en comparant l'état des finances des deux pays, représentaient toujours l'Angleterre comme abîmée de dettes, et la France comme maîtresse d'un trésor considérable. Le rapprochement était vrai, mais il fallait y ajouter que l'Angleterre dis-

posait, par le crédit, de moyens sans bornes, tandis que le gouvernement français ne possédait que l'or qu'il tenait entre ses mains. La France pouvait lever des milliards de contributions sur l'Europe opprimée, mais son souverain despotique n'aurait pu réussir dans un emprunt volontaire.

De Harwich à Londres on parcourt un grand chemin d'environ soixante-dix milles, qui est bordé presque sans intervalle par des maisons de campagne à droite et à gauche : c'est une suite d'habitations avec des jardins, interrompue par des villes. Presque tous les hommes sont bien vêtus, presque aucune cabane n'est en décadence ; les animaux eux-mêmes ont quelque chose de paisible et de prospère, comme s'il y avait des droits aussi pour eux dans ce grand édifice de l'ordre social. Les prix de toutes choses sont nécessairement fort élevés, mais ces prix sont fixes pour la plupart : il y a tant d'aversion pour l'arbitraire dans ce pays, qu'en dehors de la loi même on place la règle et puis l'usage, pour s'assurer, autant qu'on le peut, dans les moindres détails, quelque chose de positif et de stable. C'était sans doute un grand inconvénient que la cherté des denrées produite par les impôts excessifs ; mais, si la guerre était indispensable, quelle autre que cette nation, c'est-à-dire que cette constitution, pouvait y suffire? Montesquieu remarque, avec raison, que les pays libres payent beaucoup plus d'impôts que les pays gouvernés despotiquement : c'est qu'on ne sait pas encore, quoique l'exemple de l'Angleterre ait dû l'apprendre, toutes les richesses d'un peuple qui consent à ce qu'il donne, et considère les affaires publiques comme les siennes. Aussi le peuple anglais, loin d'avoir perdu par vingt ans de guerre, avait-il gagné sous tous les rapports, au milieu même du blocus continental. L'industrie, devenue plus active et plus ingénieuse, suppléait d'une manière étonnante aux produits qu'on ne pouvait plus tirer du continent. Les capitaux exclus du commerce avaient été employés aux défrichements et aux améliorations de l'agriculture dans plusieurs provinces ; le nombre des maisons s'était augmenté partout, et l'accroissement de Londres depuis peu d'années est à peine croyable. Une branche de commerce tombait-elle,

une autre se relevait aussitôt. Les propriétaires, devenus plus riches par la hausse des terres, consacraient une grande portion de leurs revenus à des établissements de charité publique. Lorsque l'empereur Alexandre est arrivé en Angleterre, entouré par la multitude à laquelle il inspirait un si juste empressement, il demandait où était le peuple, parce qu'il ne voyait autour de lui que des hommes vêtus comme la classe aisée l'est ailleurs. Tout ce qui se fait en Angleterre par des souscriptions particulières est énorme : des hôpitaux, des maisons d'éducation, des missions, des sociétés chrétiennes, ont été non-seulement soutenus, mais multipliés pendant la guerre ; et les étrangers qui en éprouvaient les désastres, les Suisses, les Allemands, les Hollandais, n'ont cessé de recevoir de l'Angleterre des secours particuliers, produit des dons volontaires. Lorsque la ville de Leyde fut presque à demi renversée par l'explosion d'un bateau chargé de poudre, on vit paraître, peu de temps après, le pavillon anglais snr la côte de Hollande ; et comme le blocus continental existait alors dans toute sa rigueur, les habitants de la côte se crurent obligés de tirer sur ce vaisseau perfide : il arbora le signe de parlementaire, et fit savoir qu'il apportait une somme d'argent considérable pour les citoyens de Leyde, ruinés par leur récent malheur.

Mais tous ces miracles de la prospérité généreuse, à quoi faut-il les attribuer ? A la liberté, c'est-à-dire à la confiance de la nation dans un gouvernement qui fait de la publicité le premier principe des finances, dans un gouvernement éclairé par la discussion et par la liberté de la presse. La nation, qui ne peut être trompée sous un tel ordre de choses, sait l'usage des impôts qu'elle paye, et le crédit public soutient l'incroyable poids de la dette anglaise. Si, sans s'écarter des proportions, on essayait quelque chose de semblable dans les États non représentatifs du continent européen, on ne pourrait aller au second pas d'une telle entreprise. Cinq cent mille propriétaires de fonds publics sont une grande garantie du payement de la dette, dans un pays où l'opinion et l'intérêt de chaque homme ont de l'influence. La justice, qui est *synonyme* de l'habileté, en matière de crédit, est portée

si loin en Angleterre, qu'on n'a pas confisqué les rentes des Français, pendant qu'ils s'emparaient de tous les biens des Anglais en France. On n'a pas même fait supporter aux étrangers l'impôt sur le revenu de la dette, payé par les Anglais eux-mêmes. Cette bonne foi parfaite, le sublime du calcul, est la base des finances d'Angleterre, et la confiance dans la durée de cette bonne foi tient aux institutions politiques. Le changement des ministres, quels qu'ils soient, ne peut porter aucune atteinte au crédit, puisque la représentation nationale et la publicité rendent toute dissimulation impossible. Les capitalistes qui prêtent leur argent sont des hommes du monde qu'il est le plus difficile de tromper.

Il existe encore de vieilles lois en Angleterre qui mettent quelques entraves aux diverses entreprises de l'industrie dans l'intérieur, mais on les abolit par degrés; et d'autres sont tombées en désuétude. Aussi chacun se crée-t-il des ressources, et nul homme doué de quelque activité ne peut-il être en Angleterre sans trouver le moyen de s'enrichir en contribuant au bien de l'État. Le gouvernement ne se mêle jamais de ce que les particuliers peuvent faire aussi bien que lui : le respect pour la liberté individuelle s'étend à l'exercice des facultés de chacun, et la nation est si jalouse de s'administrer elle-même, quand cela se peut, qu'à beaucoup d'égards on manque à Londres de la police nécessaire à l'agrément de la ville, parce que les ministres ne peuvent pas empiéter sur les autorités locales.

La sécurité politique, sans laquelle il ne peut y avoir ni crédit ni capitaux accumulés, ne suffit pas encore pour développer toutes les ressources d'une nation : il faut que l'émulation anime les hommes au travail, tandis que les lois leur en assurent le fruit. Il faut que le commerce et l'industrie soient honorés, non par des récompenses données à tel ou tel individu, ce qui suppose deux classes dans un pays, dont l'une se croit le droit de payer l'autre, mais par un ordre de choses qui permet à chaque homme de s'élever au plus haut rang s'il le mérite. Hume dit *que le commerce a encore plus besoin de dignité que de liberté*. En effet, l'absurde préjugé qui interdisait aux nobles de France d'en-

trer dans le commerce, nuisait plus que tous les autres abus de l'ancien régime au progrès des richesses françaises. Il y a des pairies en Angleterre accordées nouvellement à des négociants de première classe : une fois pairs, ils ne restent pas dans le commerce, parce qu'ils sont censés devoir servir autrement la patrie; mais ce sont leurs fonctions de magistrats, et non des préjugés de caste, qui les éloignent de l'état de négociant, dans lequel les fils cadets des plus grands seigneurs entrent sans hésiter, quand les circonstances les y appellent. La même famille tient souvent à des pairs d'une part, et de l'autre aux plus simples marchands de telle ou telle ville de province. Cet ordre politique encourage toutes les facultés de chacun, parce qu'il n'y a point de bornes aux avantages que la richesse et le talent peuvent valoir, et qu'aucune exclusion n'interdit ni les alliances, ni les emplois, ni la société, ni les titres, au dernier des citoyens anglais, s'il est digne d'être le premier.

Mais, dira-t-on, en France, même sous l'ancien régime, on a nommé des individus sans naissance aux plus grandes places. Oui, on s'est servi d'eux quelquefois, quand ils étaient utiles à l'État; mais, dans aucun cas, on ne pouvait faire d'un bourgeois l'égal d'un gentilhomme. Comment donner des décorations de premier ordre à un homme de talent sans naissance, puisqu'il fallait des preuves généalogiques pour avoir le droit de les porter? A-t-on vu faire un duc et pair de ce qu'on aurait appelé un parvenu? et ce mot de parvenu à lui seul n'est-il pas une offense? Les membres des parlements français eux-mêmes, nous l'avons déjà dit, n'ont jamais pu se faire considérer comme les égaux de la noblesse d'épée. En Angleterre, les rangs et l'égalité sont combinés de la manière la plus favorable à la prospérité de l'État, et le bonheur de la nation est le but de toutes les distinctions sociales. Là, comme ailleurs, les noms historiques inspirent le respect que l'imagination reconnaissante ne saurait leur refuser : mais les titres restant les mêmes, tout en passant d'une famille à l'autre, il en résulte dans l'esprit du peuple une ignorance salutaire qui lui fait accorder les mêmes égards aux mêmes titres,

quel que soit le nom patronymique auquel ils sont attachés. Le grand Marlborough s'appelait Churchill, et n'était sûrement pas d'une aussi noble origine que l'antique maison de Spencer, dont est le duc de Marlboroughh actuel; mais, sans parler de la mémoire d'un grand homme, qui aurait suffi pour honorer ses descendants, les gens du monde savent seuls que le duc de Marlborough de nos jours est d'une beaucoup plus grande naissance que le fameux général, et sa considération dans la masse de la nation ne gagne ni ne perd rien à cela. Le duc de Northumberland, au contraire, ne descend que par les femmes du célèbre Percy Hotspur, et cependant tout le monde le considère comme le véritable héritier de cette maison. On se récrie sur la régularité du cérémonial en Angleterre : l'ancienneté d'un jour, en fait de nomination à la pairie, donne le pas sur un pair nommé quelques heures plus tard. La femme et la fille participent aux avantages de leur époux et de leur père; mais c'est précisément cette régularité de rangs qui écarte les peines de la vanité; car il se peut que le pair le plus moderne soit meilleur gentilhomme que celui qui le précède : il peut le croire du moins, et chacun se fait sa part d'amour-propre sans que le bien public en souffre.

La noblesse de France, au contraire, ne pouvait être classée que par le généalogiste de la cour. Ses décisions fondées sur des parchemins étaient sans appel; et tandis que l'aristocratie anglaise est l'espoir de tous, puisque tout le monde y peut parvenir, l'aristocratie française en était nécessairement le désespoir; car on ne pouvait se donner, par les efforts de toute sa vie, ce que le hasard ne vous avait pas accordé. Ce n'est pas l'ordre *inglorieux* de la naissance, disait un poëte anglais à Guillaume III, qui vous a élevé au trône, mais le génie et la vertu.

En Angleterre, on a fait servir le respect des ancêtres à former une classe qui donne le moyen de flatter les hommes de talent en les y associant. En effet, on ne saurait trop le répéter, qu'y a-t-il de plus insensé que d'arranger l'association politique de manière qu'un homme célèbre ait à regretter de n'être pas son petit-fils? car, une fois anobli, ses descendants, à la troisième génération,

obtenaient par son mérite des priviléges qu'on ne pouvait lui accorder à lui-même. Aussi s'empressait-on en France de quitter le commerce et même le barreau, dès qu'on avait assez d'argent pour se faire anoblir. De là venait que toute autre carrière que celle des armes n'était jamais portée aussi loin qu'elle pouvait l'être, et qu'on n'a pu savoir jusqu'où s'élèverait la prospérité de la France, si elle jouissait en paix des avantages d'une constitution libre.

Toutes les classes d'hommes bien élevés se réunissent souvent en Angleterre dans les comités divers où l'on s'occupe de telle ou telle entreprise, de tel ou tel acte de charité, soutenu volontairement par les souscriptions des particuliers. La publicité dans les affaires est un principe si généralement admis que, bien que les Anglais soient par nature les hommes les plus réservés, et ceux qui ont le plus de répugnance à parler en société, il y a presque toujours, dans les salles où les comités se rassemblent, des places pour les spectateurs, et une estrade d'où les orateurs s'adressent à l'assemblée.

J'assistais à l'une de ces discussions, dans laquelle on présentait avec force les motifs faits pour exciter la générosité des auditeurs. Il s'agissait d'envoyer des secours aux habitants de Leipsick, après la bataille donnée sous leurs murs. Le premier qui parla fut le duc d'York, le second fils du roi, la première personne du royaume après le prince régent, homme très-habile et très-estimé dans la direction de son ministère, mais qui n'a ni l'habitude ni le goût de se faire entendre en public. Il triompha cependant de sa timidité naturelle, parce qu'il croyait ainsi donner un encouragement utile. Les courtisans des monarchies absolues n'auraient pas manqué de dire à un fils de roi, d'abord, qu'il ne devait rien faire qui lui coûtât de la peine; et, secondement, qu'il aurait tort de se commettre en haranguant le public au milieu des marchands, ses collègues à la tribune. Cette pensée ne vint pas seulement au duc d'York, ni à aucun Anglais, de quelque opinion qu'il fût. Après le duc d'York, le duc de Sussex, le cinquième fils du roi, qui s'exprime avec beaucoup d'élégance et de facilité, parla aussi

à son tour ; et l'homme le plus aimé et le plus considéré de toute l'Angleterre, M. Wilberforce, put à peine se faire entendre, tant les applaudissements couvraient sa voix. Des hommes obscurs, et sans autre rang dans la société que leur fortune ou leur dévoûment à l'humanité, succédèrent à ces noms illustres : chacun, suivant ses moyens, fit sentir l'honorable nécessité où se trouvait l'Angleterre de secourir ceux de ses alliés qui avaient plus souffert qu'elle dans la lutte commune. Les auditeurs souscrivirent en sortant, et des sommes considérables furent le résultat de cette séance. C'est ainsi que se forment les liens qui fortifient l'unité de la nation, et c'est ainsi que l'ordre social se fonde sur la raison et l'humanité.

Ces respectables assemblées n'ont pas uniquement pour but d'encourager les œuvres de bienfaisance ; il en est qui servent surtout à consolider l'union entre les grands seigneurs et les commerçants, entre la nation et le gouvernement ; et celles-là sont les plus solennelles.

La ville de Londres a eu de tout temps un lord maire, qui, pendant une année, préside le conseil de la cité, et dont les pouvoirs administratifs sont très-étendus. On se garde bien en Angleterre de tout concentrer dans l'autorité ministérielle, et l'on veut que, dans chaque province, dans chaque ville, les intérêts de localité soient remis entre les mains d'hommes choisis par le peuple pour les diriger. Le lord maire est ordinairement un négociant de la cité, et non pas un négociant en grand, mais souvent un simple marchand dans lequel un très-grand nombre d'individus peuvent voir leur pareil. *Lady Mayoress*, c'est ainsi qu'on appelle la femme du maire, jouit pendant un an de tous les honneurs dus aux rangs les plus distingués de l'État. On honore l'élection du peuple et la puissance d'une grande ville dans l'homme qui la représente. Le lord maire donne deux dîners de représentation, où il invite des Anglais de toutes les classes et des étrangers. J'ai vu à sa table des fils du roi, plusieurs ministres, les ambassadeurs des puissances étrangères, le marquis de Landsdowne, le duc de Devonshire, ainsi que des citoyens très-recom-

mandables par des raisons diverses : les uns, fils de pairs ; les autres, députés ; les autres, négociants, jurisconsultes, hommes de lettres, tous citoyens anglais, tous également attachés à leur noble patrie. Deux ministres du roi se levèrent de table pour parler en public ; et tandis que sur le continent un ministre se renferme, même au milieu d'une société de choix, dans les phrases les plus insignifiantes, les chefs du gouvernement en Angleterre se considèrent toujours comme représentants du peuple, et cherchent à captiver son suffrage, tout aussi soigneusement que les membres de l'opposition ; car la dignité de la nation anglaise plane au-dessus de tous les emplois et de tous les titres. On porta, suivant la coutume, divers toasts, dont les intérêts politiques étaient l'objet : les souverains et les peuples, la gloire et l'indépendance furent célébrés ; et là, du moins, les Anglais se montrèrent amis de la liberté du monde. En effet, une nation libre peut être exclusive dans ses avantages de commerce ou de puissance, mais elle devrait s'associer partout aux droits de l'espèce humaine.

Cette réunion avait lieu dans un vieux bâtiment de la cité, dont les voûtes gothiques ont été les témoins des luttes les plus sanglantes : le calme n'a régné en Angleterre qu'avec la liberté. Les costumes de tous les membres du conseil de la cité sont les mêmes qu'il y a plusieurs siècles. On conserve aussi quelques usages de cette époque, et l'imagination en est émue ; mais c'est parce que les anciens souvenirs ne retracent point d'odieux préjugés. Ce que l'Angleterre a de gothique dans ses habitudes, et même dans quelques-unes de ses institutions, semble une cérémonie du culte du temps ; mais ni le progrès des lumières, ni le perfectionnement des lois, n'en souffrent en aucune manière.

Nous ne croyons pas que la Providence ait placé ce beau monument de l'ordre social si près de la France, seulement pour nous inspirer le regret de ne pouvoir jamais l'égaler ; et nous examinerons avec scrupule ce que nous voudrions imiter avec énergie.

CHAPITRE IV.

De la liberté et de l'esprit public chez les Anglais.

La première base de toute liberté, c'est la garantie individuelle, et rien n'est plus beau que la législation anglaise à cet égard. Un procès criminel est par tout pays un horrible spectacle. En Angleterre, l'excellence de la procédure, l'humanité des juges, les précautions de tout genre prises pour assurer la vie à l'innocent, et les moyens de défense au coupable, mêlent un sentiment d'admiration à l'angoisse d'un tel débat. *Comment voulez-vous être jugé?* dit l'officier du tribunal à l'accusé. *Par Dieu et mon pays*, répond-il. *Dieu vous donne une bonne délivrance*, reprend l'officier du tribunal. Dès l'ouverture des débats, si l'accusé se trouble, s'il se compromet par ses réponses, le juge le met sur la bonne voie, et ne tient pas registre des paroles inconsidérées qui pourraient lui échapper. Dans la suite du procès, il ne s'adresse jamais à l'accusé, de peur que l'émotion que celui-ci doit éprouver ne l'expose à se nuire à lui-même. On n'admet jamais, comme cela se fait en France, des témoins indirects, c'est-à-dire, qui déposent par ouï-dire. Enfin, toutes les précautions ont pour but l'intérêt de l'accusé. La religion et la liberté président à l'acte imposant qui permet à l'homme de condamner à mort son semblable. L'admirable institution du jury, qui remonte en Angleterre à une haute antiquité, fait intervenir l'équité dans la justice. Ceux qui sont investis momentanément du droit d'envoyer le coupable à la mort ont une sympathie naturelle avec les habitudes de sa vie, puisqu'ils sont d'ordinaire choisis dans une classe à peu près semblable à la sienne; et, lorsque les jurés sont forcés de prononcer la sentence d'un criminel, il est du moins certain lui-même que la société a tout fait pour qu'il pût être absous, s'il le méritait; et cette conviction doit porter quelque calme dans son cœur. Depuis cent ans, il n'existe peut-être pas d'exemple en Angleterre, d'un homme condamné dont l'innocence ait été reconnue trop tard. Les citoyens d'un

État libre ont une si grande portion de bon sens et de conscience, qu'avec ces deux flambeaux ils ne s'égarent jamais.

On sait quel bruit ont fait en France la sentence portée contre Calas, celle contre Lally; et, peu de temps avant la révolution, le président Dupaty publia le plaidoyer le plus énergique en faveur de trois accusés qu'on avait condamnés au supplice de la roue, et dont l'innocence fut prouvée après leur mort. De semblables malheurs ne sauraient avoir lieu d'après les lois et les procédures criminelles d'Angleterre; et le tribunal d'appel de l'opinion, la liberté de la presse, ferait connaître la moindre erreur à cet égard, s'il était possible qu'il en fût commis.

Au reste, les délits qui ne tiennent en aucune manière à la politique ne sont point ceux pour lesquels on peut craindre l'application de l'arbitraire. En général, il importe peu aux puissants de ce monde que les voleurs et les assassins soient jugés suivant telle ou telle forme; et personne n'a intérêt à souhaiter que les lois ne soient pas respectées dans de tels jugements. Mais quand il s'agit des crimes politiques, de ceux que les partis opposés se reprochent mutuellement avec tant d'amertume et de haine, c'est alors qu'on a vu en France tous les genres de tribunaux extraordinaires créés par la circonstance, destinés à tel homme, et justifiés, disait-on, par la grandeur du délit, tandis que c'est précisément quand ce délit est de nature à exciter fortement les passions, que l'on a plus besoin de recourir, pour le juger, à l'impassibilité de la justice.

Les Anglais avaient été tourmentés comme les Français, comme tous les peuples de l'Europe où l'empire de la loi n'est pas établi, par la chambre étoilée, par des commissions extraordinaires, par l'extension du crime de haute trahison à tout ce qui déplaisait aux possesseurs du pouvoir. Mais, depuis que la liberté s'est consolidée en Angleterre, non-seulement un individu accusé d'un crime d'État n'a jamais à craindre d'être détourné de ses juges naturels : qui pourrait admettre une telle pensée? mais la loi lui donne plus de moyens de défense qu'à tout autre, parce qu'il a plus d'ennemis. Une circonstance récente fera sentir la beauté de

» quarantième année d'un règne pendant lequel il n'a pas seule-
» ment joui du pouvoir souverain, mais exercé sur le cœur de son
» peuple un empire spontanément accordé. Du moins toutes les
» apparences indiquent que le coup était dirigé contre Sa Majesté,
» et cela dans un théâtre public, au centre de sa capitale, au
» milieu des applaudissements sincères de ses fidèles sujets. Toute-
» fois pas un des cheveux de la tête de l'assassin présumé n'a été
» touché ; et le roi lui-même, qui jouait le premier rôle dans cette
» scène, soit par son rang, soit parce que ses intérêts et ses sen-
» timents personnels étaient les plus compromis, a donné un
» exemple de calme et de modération non moins heureux que
» remarquable.

» Messieurs, je conviens avec l'avocat général (et en effet il ne
» saurait y avoir deux opinions à cet égard) que si le même coup
» de pistolet eût été tiré méchamment par le même homme contre
» le dernier des hommes alors présents dans la salle, le prison-
» nier que voici eût été mis en jugement sans aucun délai, et
» conduit immédiatement au supplice, s'il eût été trouvé cou-
» pable. Il n'aurait eu connaissance des preuves à sa charge qu'au
» moment de la lecture de son acte d'accusation ; il eût ignoré
» les noms et jusqu'à l'existence de ceux qui devaient prononcer
» son arrêt, et des témoins appelés à déposer contre lui. Mais il
» s'agit d'une tentative de meurtre sur la personne du roi lui-
» même, et voici mon client tout couvert de l'armure de la loi.
» Ce sont les juges institués par le roi qui l'ont pourvu d'un dé-
» fenseur, non de leur choix, mais du sien. Il a eu copie de son
» acte d'accusation dix jours avant le commencement de la pro-
» cédure ; il a connu les noms, demeures et qualités de tous les
» jurés présentés à la cour ; il a joui du privilége important de
» les récuser péremptoirement, sans motiver son refus ; il a eu
» de même la connaissance détaillée de tous les témoins admis à
» déposer contre lui ; enfin il faut aujourd'hui, pour le condam-
» ner, un témoignage double de celui qui suffirait légalement
» pour établir son crime, si, dans une poursuite semblable, le
» plaignant était un homme du dernier rang de la société.

» Messieurs, lorsque cette malheureuse catastrophe arriva, je » me souviens d'avoir dit à quelques personnes ici présentes, qu'il » était difficile au premier coup d'œil de remonter au principe » qui a dicté ces exceptions indulgentes aux règles générales de la » procédure, et de s'expliquer pourquoi nos ancêtres ont étendu » aux conspirations contre la personne du roi, les précautions » qui concernent les trahisons contre le gouvernement. En effet, » dans les cas de trahison politique, les intérêts et les passions de » grandes masses d'hommes en puissance, se trouvant compro- » mis et agités, il devient nécessaire d'établir un contre-poids » pour donner du calme et de l'impartialité aux tribunaux crimi- » nels; mais une tentative d'homicide contre la personne du roi, » sans aucune connexion avec les affaires publiques, semblait » devoir être assimilée à tout autre crime du même genre, com- » mis contre un simple particulier. Mais, Messieurs, la sagesse » de la loi est plus grande que celle d'un homme quel qu'il soit; » combien donc n'est-elle pas au-dessus de la mienne! Une ten- » tative contre la personne du roi est considérée comme un par- » ricide envers l'État. Les jurés, les témoins, les juges eux-mêmes » sont ses enfants : il fallait donc qu'un délai solennel précédât » le jugement, pour qu'il pût être équitable; et quel spectacle » plus sublime la justice peut-elle nous offrir, que celui d'une » nation tout entière déclarée récusable pendant une période » limitée? Une quarantaine de quinze jours n'était-elle pas né- » cessaire pour garantir les esprits de la contagion d'une partialité » si naturelle? »

Quel pays que celui où de telles paroles ne sont que l'exposition simple et vraie de ce qui existe!

La jurisprudence civile anglaise est beaucoup moins digne de louanges; les procès y sont trop dispendieux et trop prolongés. Elle sera sûrement améliorée avec le temps, comme elle l'a déjà été sous plusieurs rapports; car ce qui caractérise surtout le gouvernement anglais, c'est la possibilité de se perfectionner sans secousse. Il reste en Angleterre des formes anciennes, remontant au temps féodal, qui surchargent les lois civiles d'une foule de

longueurs inutiles; mais la constitution s'est établie en greffant le nouveau sur l'ancien; et, s'il en est résulté le maintien de quelques abus, on peut dire aussi que, de cette manière, l'on a donné à la liberté l'avantage de tenir à une ancienne origine. La condescendance pour les vieux usages ne s'étend en Angleterre à rien de ce qui concerne la sûreté et la liberté individuelle. Sous ce rapport l'ascendant de la raison est complet, et c'est sur cette base que tout repose. Avant de passer à la considération des pouvoirs politiques, sans lesquels les droits civils n'auraient aucune garantie, il faut encore parler de la seule atteinte portée à la liberté individuelle qu'on puisse reprocher en Angleterre, la presse des matelots. Je n'alléguerai point les motifs tirés du grand intérêt que doit avoir un pays dont toute la puissance est maritime, à se maintenir à cet égard dans sa force; je ne dirai point non plus que cette espèce de violence se borne à ceux qui ont déjà servi dans la marine marchande ou royale, et qui savent par conséquent, comme les soldats sur terre, le genre d'obligations auxquelles ils se sont astreints. J'aime mieux convenir franchement que c'est un grand abus, mais un abus qui, sans aucun doute, sera réformé de quelque manière; car, dans un pays où toutes les pensées sont tournées vers le perfectionnement de l'ordre social, et où la liberté de la presse favorise le développement de l'esprit public, il est impossible que toutes les vérités ne finissent pas par rentrer efficacement en circulation. On peut prédire qu'à une époque plus ou moins éloignée, on verra des changements importants dans le mode de recrutement de la marine en Angleterre.

« Eh bien! s'écrieront les ennemis de toute vertu publique, quand les éloges que l'on fait de l'Angleterre seraient fondés, il en résulterait seulement que c'est un pays habilement et sagement gouverné, comme tout autre pays pourrait l'être; mais il n'est point libre à la manière dont les philosophes l'entendent, car c'est le ministère qui est le maître de tout, là comme ailleurs. Il achète les voix du parlement, de manière à s'assurer constamment la majorité, et toute cette constitution anglaise; dont on nous parle avec admiration, n'est que l'art de faire agir la vénalité po-

litique. » L'espèce humaine serait bien à plaindre, si le monde était ainsi dépouillé de toutes ses beautés morales, et il serait difficile alors de comprendre les vues de la Divinité dans la création de l'homme; mais heureusement ces assertions sont combattues par les faits autant que par la théorie. Il est inconcevable combien l'Angleterre est mal connue sur le continent, malgré le peu de distance qui l'en sépare. L'esprit de parti repousse les lumières qui viendraient de ce phare immortel; et l'on ne veut voir dans l'Angleterre que son influence diplomatique, ce qui n'est pas, comme je le dirai dans la suite, le beau côté de ce pays.

Est-ce en effet de bonne foi qu'on peut se persuader que les ministres anglais donnent de l'argent aux députés des communes, ou aux membres de la chambre haute, pour voter dans le sens du gouvernement? Comment les ministres anglais, qui rendent un compte si exact des deniers de l'État, trouveraient-ils des sommes assez fortes pour corrompre des hommes d'une aussi grande fortune, sans parler même de leur caractère? M. Pitt vint s'en remettre, il y a quelques années, à l'indulgence de la chambre, pour quarante mille livres sterling qu'il avait employées à soutenir des maisons de commerce pendant la dernière guerre; et ce qu'on appelle les dépenses secrètes ne suffirait pas à la moindre influence politique dans l'intérieur du pays. Et de plus, comment la liberté de la presse, dont le flambeau porte le jour sur les moindres détails de la vie des hommes publics, ne ferait-elle pas connaître les présents corrupteurs qui perdraient à jamais ceux qui les auraient reçus, aussi bien que les ministres qui les auraient donnés?

Il existait, j'en conviens, sous les prédécesseurs de M. Pitt, quelques exemples de marchés conclus pour l'État, de manière à favoriser indirectement des députés; mais M. Pitt s'est tout à fait abstenu de ces moyens indignes de lui; il a établi la libre concurrence pour les emprunts et les fournitures; et aucun homme, cependant, n'a exercé plus d'empire sur les deux chambres. « Soit, dira-t-on; les députés et les pairs ne sont point achetés par de l'argent, mais ils veulent avoir des places pour eux et pour leurs amis; et ce genre de séduction est aussi efficace que

l'autre. » Sans doute c'est une partie de la prérogative du roi, et par conséquent de la constitution, que les faveurs dont la couronne peut disposer. Cette influence est un des points de la balance si sagement combinée, et d'ailleurs elle est encore très-limitée. Jamais le ministère n'aurait ni le moyen ni l'idée de changer rien à ce qui touche aux libertés constitutionnelles de l'Angleterre : l'opinion, à cet égard, lui présente une barrière invincible. La pudeur publique consacre de certaines vérités comme inattaquables, et le parti de l'opposition n'imaginerait pas plus de critiquer l'institution de la pairie, que le parti ministériel n'oserait blâmer la liberté de la presse. C'est uniquement dans le cercle des circonstances du moment que de certaines considérations personnelles ou de famille peuvent agir sur la direction de quelques esprits, mais jamais de manière à porter atteinte aux lois constitutionnelles. Quand le roi voudrait s'en affranchir, la responsabilité des ministres ne leur permettrait pas de s'y prêter ; et ceux qui composent la majorité dans les deux chambres seraient encore moins disposés à renoncer à leurs droits réels de lords, de députés et de citoyens, pour mériter les faveurs d'une cour.

La fidélité de parti est l'une des vertus fondées sur l'esprit public, dont il résulte le plus d'avantage pour la liberté anglaise. Si demain les ministres avec lesquels on a voté sortent de place, ceux auxquels ils ont donné des emplois les quittent avec eux. Un homme serait déshonoré en Angleterre s'il se séparait de ses amis politiques pour son intérêt particulier. L'opinion à cet égard est si forte, qu'on a vu, il n'y a pas longtemps, un homme d'un caractère et d'un nom très-respectables se brûler la cervelle parce qu'il se reprochait d'avoir accepté une place indépendamment de son parti. Jamais on n'entend la même bouche proférer deux opinions opposées, et cependant il ne s'agit dans l'état actuel des choses, en Angleterre, que de nuances et non de couleurs. Les torys, a-t-on dit, approuvent la liberté et aiment la monarchie, tandis que les whigs approuvent la monarchie et aiment la liberté ; mais entre ces deux partis il ne saurait être question de la république ou de la royauté, de la dynastie an-

cienne ou nouvelle, de la liberté ou de la servitude; enfin, des extrêmes et des contrastes qu'on a vu professer par les mêmes hommes en France, comme si l'on devait dire du pouvoir ainsi que de l'amour, que l'objet n'importe pas, pourvu que l'on soit toujours fidèle au sentiment, c'est-à-dire au dévoûment à la puissance.

Des dispositions bien contraires se font admirer en Angleterre. Depuis près de cinquante ans, les membres de l'opposition n'ont pas occupé plus de trois ou quatre années les places du ministère; cependant la fidélité de parti n'a point été ébranlée parmi eux; et dernièrement encore, pendant que j'étais en Angleterre, j'ai vu des hommes de loi refuser des places de sept à huit mille livres sterling, qui ne tenaient pas même d'une façon immédiate à la politique, seulement parce qu'ils avaient des liens d'opinion avec les amis de Fox. Si quelqu'un refusait chez nous une place de huit mille louis d'appointements, en vérité sa famille se croirait en droit de le faire interdire juridiquement.

L'existence d'un parti ministériel et d'un parti de l'opposition, quoiqu'elle ne puisse pas être prescrite par la loi, est un appui essentiel de la liberté, fondé sur la nature des choses. Dans tout pays où vous verrez une assemblée d'hommes constamment d'accord, soyez sûr qu'il y a despotisme, ou que le despotisme sera le résultat de l'unanimité, s'il n'en est pas la cause. Or, comme le pouvoir et les grâces dont il dispose ont de l'attrait pour les hommes, la liberté ne saurait exister qu'avec cette fidélité de parti qui met, pour ainsi dire, une discipline d'honneur dans les rangs des députés enrôlés sous diverses bannières.

Mais, si les opinions sont décidées d'avance, comment la vérité et l'éloquence peuvent-elles agir sur l'assemblée? Comment la majorité peut-elle changer, quand les circonstances l'exigeraient, et à quoi sert-il de discuter si personne ne peut voter d'après sa conviction? Il n'en est point ainsi : ce qu'on appelle fidélité de parti, c'est de ne point isoler ses intérêts personnels de ceux de ses amis politiques, et de ne pas traiter séparément avec les hommes en pouvoir. Mais il arrive souvent que les cir-

constances ou les arguments influent sur la masse de l'assemblée, et que les neutres qui sont en assez grand nombre, c'est-à-dire ceux qui ne jouent pas un rôle actif dans la politique, font changer la majorité. Il est dans la nature du gouvernement anglais que les ministres ne puissent se maintenir sans avoir cette majorité pour eux; mais néanmoins M. Pitt, bien qu'il l'eût momentanément perdue, à l'époque de la première maladie du roi, put rester en place, parce que l'opinion publique, qui lui était favorable, lui permit de casser le parlement, et de recourir à une nouvelle élection. Enfin, l'opinion règne en Angleterre; et c'est là ce qui constitue la liberté d'un État. Les amis jaloux de cette liberté désirent la réforme parlementaire, et prétendent qu'on ne peut croire à l'existence d'un gouvernement représentatif, tant que les élections seront combinées de manière à mettre le choix d'un grand nombre de députés dans la dépendance du ministère. Le ministère, il est vrai, peut influer sur plusieurs élections, telles que celles des bourgs de Cornouaille et quelques autres de ce genre, dans lesquels le droit d'élire s'est conservé, bien que les élections aient en grande partie disparu; tandis que des villes dont la population est fort augmentée n'ont pas autant de députés que leur population l'exigerait, ou même n'en ont point. Il faut compter au nombre des prérogatives de la couronne le droit de faire entrer par son influence soixante ou quatre-vingts membres de la chambre des communes, sur six cent cinquante dont elle est composée; mais cet abus, et c'en est un, n'a point altéré jusque dans les derniers temps la force et l'indépendance du parlement anglais. Les évêques et les archevêques qui siégent dans la chambre des pairs, votent aussi presque toujours avec le ministère, excepté sur les points qui ont rapport à la religion. Ce n'est point par corruption, mais par convenance, que des prélats nommés par le roi n'attaquent pas d'ordinaire les ministres; mais tous ces éléments divers, dont la représentation nationale est composée, n'empêchent pas qu'elle ne marche en présence de l'opinion, et que les hommes importants de l'Angleterre, soit par le talent, soit par la fortune, ou par la considération personnelle,

ne soient pour la plupart députés. Il y a de grands propriétaires et des pairs qui disposent de quelques nominations à la chambre des communes, de la même manière que les ministres; et, lorsque ces pairs sont de l'opposition, les députés qu'ils ont fait élire votent aussi dans leur sens. Toutes ces circonstances accidentelles ne changent rien à la nature du gouvernement représentatif. Ce qui importe avant tout, ce sont les débats publics, et les belles formes de délibération qui protégent la minorité. Des députés tirés au sort, avec la liberté de la presse, représenteraient plus fidèlement dans un pays l'opinion nationale, que les députés les plus régulièrement élus, s'ils n'étaient point conduits et éclairés par cette liberté.

Il serait à désirer néanmoins que l'on supprimât graduellement les élections devenues illusoires, et que, d'autre part, l'on donnât une représentation plus équitable à la population et à la propriété, afin de renouveler un peu l'esprit du parlement, que la réaction contre la révolution de France a rendu sous quelques rapports trop docile envers le pouvoir exécutif. Mais on craint la force de l'élément populaire dont la troisième branche de la législature est composée, bien qu'il soit modifié par la sagesse et la dignité des membres de la chambre des communes. Il y a toutefois dans cette chambre quelques hommes dont les opinions démocratiques sont très-prononcées. Non-seulement cela doit arriver ainsi partout où les opinions sont libres, mais il est même désirable que l'existence de pareilles opinions rappelle aux grands du pays qu'ils ne peuvent conserver les avantages de leur rang qu'en ménageant les droits et le bonheur de la nation. Toutefois ce serait bien à tort qu'on se persuaderait sur le continent que le parti de l'opposition est démocratique. Singuliers démocrates que le duc de Devonshire, le duc de Bedfort, le marquis de Strafford ! C'est au contraire la haute aristocratie d'Angleterre qui sert de barrière à l'autorité royale. Il est vrai que l'opposition est plus libérale dans ses principes que les ministres : il suffit de combattre le pouvoir pour retremper son esprit et son âme. Mais comment pourrait-on craindre un bouleversement révolutionnaire de la part des individus

qui possèdent tous les genres de propriété que l'ordre fait respecter, la fortune, le rang, et surtout les lumières? car les connaissances réelles et profondes donnent aux hommes une consistance égale à celle de la richesse.

On ne recherche en aucune manière, dans la chambre des communes d'Angleterre, le genre d'éloquence qui soulève la multitude; la discussion domine dans cette assemblée, l'esprit d'affaires y préside, et l'on y est même plutôt trop sévère pour les mouvements oratoires. Burke lui-même, dont les écrits politiques sont si fort admirés maintenant, n'était point écouté avec faveur quand il parlait dans la chambre basse, parce qu'il mêlait à ses discours des beautés étrangères à son sujet, et qui appartenaient plutôt à la littérature. Les ministres sont souvent appelés à donner dans la chambre des communes des explications particulières qui n'entrent point dans les débats. Les députés des différentes villes ou comtés instruisent les membres du gouvernement des abus qui peuvent naître dans l'administration, des réformes et des améliorations dont elle est susceptible; et ces communications habituelles entre les représentants du peuple et les chefs du pouvoir produisent les plus heureux résultats.

« Si la majorité du parlement n'est pas achetée par le ministère, au moins vous nous accorderez, » disent ceux qui croient plaider leur propre cause, en parvenant à démontrer la dégradation de l'espèce humaine; « au moins vous nous accorderez que les candidats dépensent des sommes énormes pour être élus. » On ne saurait nier que, dans certaines élections, il n'y ait de la vénalité, malgré les lois sévères. La plus considérable de toutes les dépenses est celle des frais de voyage, dont l'objet est d'amener au lieu de l'élection des votants qui vivent à une grande distance. Il en résulte qu'il n'y a que des personnes très-opulentes qui puissent courir le risque de se présenter comme candidats pour de telles places, et que le luxe des élections devient quelquefois une folie en Angleterre, comme tout autre luxe dans d'autres monarchies. Néanmoins, dans quel pays peut-il exister des élections populaires, sans qu'on cherche à captiver la faveur du

peuple? C'est précisément le grand avantage de cette institution. Il arrive alors une fois que les riches ont besoin de la classe qui, d'ordinaire, est dans leur dépendance. Lord Erskine me disait que, dans sa carrière d'avocat et de membre de la chambre des communes, il n'y avait peut-être pas un habitant de Westminster auquel il n'eût adressé la parole; tant il y a de rapports politiques entre les bourgeois et les hommes du premier rang! Les choix des cours sont presque toujours influencés par les motifs les plus étroits : le grand jour des élections populaires ne saurait être soutenu que par des individus remarquables de quelque manière. Le mérite finira toujours par triompher dans les pays où le public est appelé à le désigner.

Ce qui caractérise particulièrement l'Angleterre, c'est le mélange de l'esprit chevaleresque avec l'enthousiasme de la liberté, les deux plus nobles sentiments dont le cœur humain soit capable. Les circonstances ont amené cet heureux résultat, et l'on doit convenir que des institutions nouvelles ne suffiraient pas pour le produire : le souvenir du passé est nécessaire pour consacrer les rangs aristocratiques; car, s'ils étaient tous de la création du pouvoir, ils auraient une partie des inconvénients qu'on a éprouvés en France sous Bonaparte. Mais que faire dans un pays où la noblesse serait ennemie de toute liberté? Le tiers état ne pourrait former aucune union avec elle; et, comme il est le plus fort, il la menacerait sans cesse, jusqu'à ce qu'elle se fût soumise aux progrès de la raison.

L'aristocratie anglaise est plus mélangée que celle de France aux yeux d'un généalogiste; mais la nation anglaise semble, pour ainsi dire, un corps entier de gentilshommes. Vous voyez dans chaque citoyen anglais ce qu'il peut être un jour, puisque aucun rang n'est inaccessible au talent, et que ces rangs ont toujours conservé leur éclat antique. Il est vrai que ce qui rend noble, avant tout, aux regards d'une âme élevée, c'est d'être libre. Un noble ou un gentilhomme anglais (et ce mot de gentilhomme signifie un propriétaire indépendant) exerce dans sa province un emploi utile, auquel il n'est jamais attaché d'appoin-

tements : juge de paix, shériff ou gouverneur de la contrée qui environne ses possessions, il influe sur les élections d'une manière convenable et qui ajoute à son crédit sur l'esprit du peuple ; il remplit, comme pair ou comme député, une fonction politique, et son importance est réelle. Ce n'est pas l'oisive aristocratie d'un noble français, qui n'était plus rien dans l'État dès que le roi lui refusait sa faveur ; c'est une distinction fondée sur tous les intérêts de la nation ; et l'on ne peut s'empêcher d'être étonné que les gentilshommes français préférassent leur existence de courtisans sur la route de Versailles à Paris, à cette stabilité majestueuse d'un pair anglais dans sa terre, entouré d'hommes auxquels il peut faire mille sortes de biens, mais sur lesquels il ne saurait exercer aucun pouvoir arbitraire. L'autorité de la loi domine sur toutes les puissances de l'État en Angleterre, comme la destinée de l'ancienne mythologie sur l'autorité des dieux mêmes.

Au miracle politique du respect pour les droits de chacun, fondé sur le sentiment de la justice, il faut ajouter la réunion habile autant qu'heureuse de l'égalité devant la loi, avec les avantages attachés à la séparation des rangs. Chacun y a besoin des autres pour ses jouissances, et cependant chacun y est indépendant de tous par ses droits. Ce tiers état, qui a si prodigieusement grandi en France et dans le reste de l'Europe, ce tiers état dont l'accroissement oblige à des changements successifs dans toutes les vieilles institutions, est réuni à la noblesse en Angleterre, parce que la noblesse elle-même est identifiée avec la nation. Un grand nombre de pairs doivent originairement leur dignité à la jurisprudence, quelques-uns au commerce, d'autres à la carrière des armes, d'autres à celle de l'éloquence politique ; il n'y a pas une vertu, pas un talent qui ne soit à sa place, ou qui ne doive se flatter d'y arriver ; et tout contribue dans l'édifice social à la gloire de cette constitution, qui est aussi chère au duc de Norfolk qu'au dernier portefaix de l'Angleterre, parce qu'elle protége aussi équitablement l'un que l'autre.

Thee I account still happy, and the chief
Among the nations, seeing thou art free

My native nook of earth! Thy clime is rude,
Replete with vapours, and disposes much
All hearts to sorrow, and none more than mine:
. . . . . .
Yet, being free, I love thee . . . . . .

Ces vers sont d'un poëte d'un admirable talent [1], mais dont la sensibilité même avait altéré le bonheur. Il se mourait du mal de la vie; et, quand tout le faisait souffrir, amour, amitié, philosophie, une patrie libre réveillait encore dans son âme un enthousiasme que rien ne pouvait éteindre.

Tous les hommes sont plus ou moins attachés à leur pays; les souvenirs de l'enfance, les habitudes de la jeunesse, forment cet inexprimable amour de la terre natale qu'il faut reconnaître pour une vertu, car tous les sentiments vrais en sont la source. Mais, dans un grand État, la liberté et le bonheur que donne cette liberté peuvent seuls inspirer un véritable patriotisme : aussi rien n'est comparable à l'esprit public de l'Angleterre. On accuse les Anglais d'égoïsme, et il est vrai que leur genre de vie est si bien réglé, qu'ils se renferment généralement dans le cercle de leurs affections domestiques et de leurs habitudes; mais quel est le sacrifice qui leur coûte, quand il s'agit de leur pays? et chez quel peuple au monde les services rendus sont-ils sentis et récompensés avec plus d'enthousiasme? Quand on entre dans l'église de Westminster, toutes ces tombes, consacrées aux hommes qui se sont illustrés depuis plusieurs siècles, semblent reproduire le spectacle de la grandeur de l'Angleterre parmi les morts. Les penseurs et les rois reposent sous la même voûte : là leurs querelles sont apaisées, ainsi que le dit un poëte fameux de l'Angleterre, Walter Scott [2]. Vous voyez les tombeaux de Pitt et de Fox à côté

[1] Cowper.

[2] Genius, and taste, and talent gone,
For ever tomb'd beneath the stone,
Where, taming thought to human pride!
The mighty chief sleep side by side.
Drop upon Fox's grave the tear,
'Twill trickle to his rival's bier.

l'un de l'autre, et les mêmes larmes les arrosent; car ils méritent tous les deux le regret profond que les âmes généreuses doivent accorder à cette noble élite de l'espèce humaine, qui nous sert d'appui dans la confiance en l'immortalité de l'âme.

Qu'on se rappelle le convoi de Nelson, lorsque près d'un million d'hommes, répandus dans Londres et dans les environs, suivaient en silence son cercueil. La multitude se taisait, la multitude était respectueuse dans l'expression de sa douleur, comme on pourrait l'attendre de la société la plus raffinée. Nelson avait mis ces paroles à l'ordre sur son vaisseau, le jour de Trafalgar : « L'Angleterre attend que chacun de nous fera son » devoir. »

Il l'avait accompli ce devoir, et, mourant sur son bord, les obsèques honorables que sa patrie lui accorderait s'offraient à sa pensée comme le commencement d'une nouvelle vie.

Et maintenant encore ne nous taisons pas sur lord Wellington, bien que nous puissions justement en France souffrir en rappelant sa gloire. Avec quel transport n'a-t-il pas été reçu par les représentants de la nation, par les pairs et par les communes! Aucune cérémonie ne fit les frais de ces hommages rendus à un homme vivant; mais les transports du peuple anglais échappaient de toutes parts. Les acclamations de la foule retentissaient dans la salle du parlement avant qu'il y entrât : lorsqu'il parut, tous les députés se levèrent par un mouvement spontané, sans qu'aucune étiquette le leur commandât. L'émotion inspirait à ces hommes si fiers les hommages qu'on dicte ailleurs. Rien n'était plus simple que l'accueil qu'on fit à lord Wellington : il n'y avait ni gardes, ni pompe militaire, pour faire honneur au plus grand général d'un siècle où Bonaparte a vécu; mais la voix du peuple célébrait cette journée, et rien de semblable n'a pu se voir en aucun autre pays de la terre.

Ah! quelle enivrante jouissance que celle de la popularité! Je sais tout ce qu'on peut dire sur l'inconstance et le caprice même des faveurs populaires; mais ces reproches s'appliquent plutôt aux républiques anciennes, où les formes démocratiques des gou-

vernements amenaient toutes les vicissitudes les plus rapides. Dans un pays gouverné comme l'Angleterre, et de plus éclairé par le flambeau sans lequel tout est ténèbres, la liberté de la presse, les choses et les hommes sont jugés avec beaucoup d'équité. La vérité est mise sous les yeux de tous, tandis que les diverses contraintes dont on fait usage ailleurs sont nécessairement la cause d'une grande incertitude dans les jugements. Un libelle qui se glisse à travers le silence obligé de la presse peut altérer l'opinion sur qui que ce soit, car les louanges ou les censures ordonnées par le gouvernement sont toujours suspectes. Rien ne s'établit nettement et solidement dans la tête des hommes que par une discussion sans entraves.

« Prétendez-vous, me dira-t-on, qu'il n'y ait point de mobilité dans le jugement du peuple anglais, et qu'il n'encense pas aujourd'hui ce que peut-être il déchirera demain? » Sans doute les chefs du gouvernement doivent être exposés à perdre la faveur du peuple, s'ils ne réussissent pas dans la conduite des affaires publiques; il faut que les dépositaires de l'autorité soient heureux, c'est une des conditions des avantages qu'on leur accorde. D'ailleurs, comme le pouvoir déprave presque toujours ceux qui le possèdent, il est fort à désirer que dans un pays libre les mêmes hommes ne restent pas trop longtemps en place; et l'on a raison de changer de ministres, ne fût-ce que pour en changer. Mais la réputation acquise est très-durable en Angleterre, et l'opinion publique peut y être considérée comme la conscience de l'État.

Si quelque chose peut séduire l'équité du peuple anglais, c'est le malheur. Un individu persécuté par une force quelconque pourrait inspirer un intérêt non mérité, et par conséquent passager; mais cette noble erreur tient d'une part à la générosité du caractère anglais, et de l'autre à ce sentiment de liberté qui fait éprouver à tous le besoin de se défendre mutuellement contre l'oppression; car c'est sous ce rapport surtout qu'en politique il faut traiter son prochain comme soi-même.

Les lumières et l'énergie de l'esprit public sont une réponse plus que suffisante aux arguments des personnes qui prétendent que

l'armée envahirait la liberté de l'Angleterre, si l'Angleterre était une puissance continentale. Sans doute c'est un avantage pour les Anglais que leur force consiste plutôt dans la marine que dans les troupes de terre. Il faut plus de connaissances pour être un capitaine de vaisseau qu'un colonel, et toutes les habitudes qu'on prend sur mer ne portent point à vouloir se mêler des affaires intérieures de son pays. Mais quand la nature, devenue prodigue, ferait naître dix lords Wellington; mais quand le monde verrait encore dix batailles de Waterloo, il ne viendrait pas dans la tête de ceux qui donnent si facilement leur vie pour leur pays, de tourner leurs forces contre lui; ou tout au moins ils rencontreraient un invincible obstacle chez des hommes aussi braves qu'eux et plus éclairés, qui détestent l'esprit militaire, quoiqu'ils sachent admirer et pratiquer les vertus guerrières.

Cette sorte de préjugé qui persuadait à la noblesse de France qu'elle ne pouvait servir son pays que dans la carrière des armes, n'existe nullement en Angleterre. Un grand nombre de fils de pairs sont avocats; le barreau participe au respect qu'on a pour la loi, et dans toutes les carrières les occupations civiles sont considérées. Dans un tel pays, on n'a pas dû craindre jusqu'à ce jour l'invasion de la puissance militaire : il n'y a que les peuples ignorants qui aient une aveugle admiration pour le sabre. C'est une superbe chose que la bravoure, quand on expose une vie chère à sa famille, une tête remplie de vertus et de lumières, et qu'un citoyen se fait soldat pour maintenir ses droits de citoyen. Mais, quand des hommes se battent seulement parce qu'ils ne veulent se donner la peine d'occuper leur esprit et leur temps par aucun travail, ils ne doivent pas être longtemps admirés chez une nation où le travail et la pensée tiennent le premier rang. Les satellites de Cromwell renversèrent des pouvoirs civils qui n'avaient encore ni force ni dignité; mais, depuis l'existence de la constitution et de l'esprit public qui en est l'âme, les princes ou les généraux ne feraient naître dans toute la nation qu'un sentiment de pitié pour leur folie, s'ils rêvaient un jour l'asservissement de leur pays.

CHAPITRE V.

Des lumières, de la religion et de la morale chez les Anglais.

Ce qui constitue les lumières d'une nation, ce sont des idées saines en politique, répandues chez toutes les classes, et une instruction générale dans les sciences et la littérature. Sous le premier de ces rapports, les Anglais n'ont point de rivaux en Europe; sous le second, je ne connais guère que les Allemands du Nord qu'on puisse leur comparer. Encore les Anglais auraient-ils un avantage qui ne saurait appartenir qu'à leurs institutions: c'est que la première classe de la société se livre autant à l'étude que la seconde. M. Fox écrivait de savantes dissertations sur le grec, pendant les intervalles de loisir que lui laissaient les débats parlementaires. M. Windham a laissé divers traités intéressants sur les mathématiques et sur la littérature. Les Anglais ont de tout temps honoré le savoir : Henri VIII, qui foulait tout aux pieds, respectait cependant les hommes de lettres, quand ils ne heurtaient pas ses passions désordonnées. La grande Élisabeth connaissait à fond les langues anciennes, et parlait même le latin avec facilité; jamais on n'a vu s'introduire chez les princes ni chez les nobles d'Angleterre cette fatuité d'ignorance qu'on a raison de reprocher aux gentilshommes français. On dirait qu'ils se persuadent que le droit divin sur lequel ils fondent leurs priviléges dispense entièrement de l'étude des sciences humaines. Une telle façon de voir ne saurait exister en Angleterre, et n'y paraîtrait que ridicule. Rien de factice ne peut réussir dans un pays où tout est soumis à la publicité. Les grands seigneurs anglais seraient aussi honteux de n'avoir pas reçu une éducation classique distinguée, que jadis les hommes du second rang en France l'étaient de ne pas aller à la cour; et ces différences ne tiennent pas, comme on le prétend, à la légèreté française. Les érudits les plus persévérants, les penseurs les plus profonds sont sortis de cette nation, qui est capable de tout quand elle le veut;

mais ses institutions politiques ont été si mauvaises, qu'elles ont altéré ses bonnes qualités naturelles.

En Angleterre, au contraire, les institutions favorisent tous les genres de progrès intellectuels. Les jurés, les administrations de provinces et de villes, les élections, les journaux, donnent à la nation entière une grande part d'intérêt dans la chose publique. De là vient qu'elle est plus instruite, et qu'au hasard il vaudrait mieux causer sur des questions politiques avec un fermier anglais qu'avec la plupart des hommes, même les plus éclairés, du continent. Cet admirable bon sens, qui se fonde sur la justice et la sécurité, ne se trouve nulle part ailleurs qu'en Angleterre, ou dans le pays qui lui ressemble, l'Amérique. La pensée doit rester étrangère à des hommes qui n'ont point de droits; car, du moment qu'ils apercevraient la vérité, ils seraient malheureux, et bientôt après révoltés. Il faut convenir aussi que, dans un pays où la force armée a presque toujours consisté dans la marine, et où le commerce a été la principale occupation, il y a nécessairement plus de lumières que là où la défense nationale est confiée aux troupes de ligne, et où l'industrie s'est presque uniquement tournée vers la culture de la terre. Le commerce, mettant les hommes en relation avec les intérêts du monde, étend les idées, exerce le jugement, et fait sentir sans cesse, par la multiplicité et la diversité des transactions, la nécessité de la justice. Dans les pays où il n'y a que de l'agriculture, la masse de la population peut se composer de serfs attachés à la glèbe, et privés de toute instruction : mais que ferait-on de négociants esclaves et ignorants? Un pays maritime et commerçant est donc par cela seul plus éclairé qu'un autre; néanmoins il reste beaucoup à faire pour donner au peuple d'Angleterre une éducation suffisante. Une grande portion de la dernière classe ne sait encore ni lire ni écrire; et c'est sans doute pour remédier à ce mal qu'on accueille avec tant d'empressement les nouvelles méthodes de Bel et de Lancaster, parce qu'elles peuvent mettre l'instruction à la portée de l'indigence. Le peuple est plus instruit peut-être en Suisse, en Suède et dans quelques États du nord de l'Allemagne; mais il

n'y a dans aucun de ces pays cette vigueur de liberté qui préservera l'Angleterre, il faut l'espérer, de la réaction produite par la révolution de France. Dans un pays où il y a une immense capitale, de grandes richesses concentrées dans un petit nombre de mains, une cour, tout ce qui peut favoriser la corruption du peuple, il faut du temps pour que les lumières s'étendent et luttent avec avantage contre les inconvénients attachés à la disproportion des fortunes.

En Écosse on trouve beaucoup plus d'instruction parmi les paysans qu'en Angleterre, parce qu'il y a moins de richesse chez quelques particuliers, et plus d'aisance chez le peuple. La religion presbytérienne, établie en Écosse, exclut la hiérarchie épiscopale que l'église anglicane a conservée. En conséquence, le choix des simples ministres du culte y est meilleur : et comme ils vivent retirés dans les montagnes, ils s'y consacrent à l'enseignement des paysans. C'est aussi un grand avantage pour l'Écosse que de n'avoir pas, comme l'Angleterre, une taxe des pauvres très-forte et très-mal conçue, qui entretient la mendicité, et crée une classe de gens qui n'osent pas s'écarter de la commune où des secours leur sont assurés. La ville d'Édimbourg n'est pas aussi absorbée que Londres par les affaires publiques, et elle ne renferme pas une telle réunion de fortunes et de luxe; aussi les intérêts philosophiques et littéraires y tiennent-ils plus de place. Mais, d'une autre part, les restes du régime féodal se font plus sentir en Écosse qu'en Angleterre. Le jury dans les affaires civiles ne s'y est introduit que dernièrement; il y a beaucoup moins d'élections populaires, à proportion, que chez les Anglais. Le commerce y exerce moins d'influence, et l'esprit de liberté s'y montre, à quelques exceptions près, avec moins de vigueur.

En Irlande, l'ignorance du peuple est effrayante; mais il faut s'en prendre, d'une part, à des préjugés superstitieux, et de l'autre, à la privation presque entière des bienfaits d'une constitution. L'Irlande n'est réunie à l'Angleterre que depuis peu d'années; jusqu'ici elle a éprouvé tous les maux de l'arbitraire, et elle s'en est vengée souvent de la façon la plus violente. La nation

étant divisée par deux religions qui forment aussi deux partis politiques, le gouvernement anglais, depuis Charles Ier, a tout accordé aux protestants, afin qu'ils pussent maintenir dans la soumission la majorité catholique. Swift, Irlandais, et l'un des plus beaux génies des trois royaumes [1], écrivit, en 1740, sur le malheureux état de l'Irlande. L'attention des hommes éclairés fut fortement excitée par les écrits de Swift, et les améliorations qui se sont opérées dans ce pays datent d'alors. Lorsque l'Amérique se déclara indépendante, et que l'Angleterre fut obligée de la reconnaître comme telle, la nécessité de ménager l'Irlande frappa tous les jours davantage les bons esprits. L'illustre talent de M. Grattan, qui, trente ans plus tard, vient de nouveau d'étonner l'Angleterre, se faisait remarquer, dès 1782, dans le parlement d'Irlande; et, par degrés, on a décidé ce pays à l'union avec la Grande-Bretagne. Les préjugés superstitieux y sont encore cependant la source de mille maux; car, pour arriver au point de prospérité où est l'Angleterre, les lumières de la réforme religieuse sont aussi nécessaires que l'esprit de liberté du gouvernement représentatif. L'exclusion politique à laquelle les catholiques irlandais sont condamnés est contraire aux vrais principes de la justice; mais on ne sait comment mettre en possession des bienfaits de la constitution des hommes aigris par de longs ressentiments.

On ne peut donc admirer dans la nation irlandaise, jusqu'à présent, qu'un grand caractère d'indépendance et beaucoup d'esprit naturel; mais on ne jouit point encore dans ce pays de la

[1] On raconte que Swift sentit d'avance que ses facultés l'abandonnaient, et que, se promenant un jour avec un de ses amis, il vit un chêne dont la tête était desséchée, quoique le tronc et les racines fussent encore dans toute leur vigueur. « C'est ainsi que je serai, » dit-il; et sa triste prédiction fut accomplie. Lorsqu'il était tombé dans un tel état de stupeur, que, depuis une année, il n'avait pas prononcé un seul mot, tout à coup il entendit les cloches de Saint-Patrick, dont il était le doyen, retentir de toutes parts, et il demanda ce que cela signifiait. Ses amis, enchantés de ce qu'il recouvrait la parole, se hâtèrent de lui dire que c'était pour le jour de sa naissance que ces signes de joie avaient lieu. « Ah! » s'écria-t-il, tout cela est inutile maintenant! » et il rentra dans le silence que la mort vint bientôt confirmer. Mais le bien qu'il avait fait lui survécut, et c'est pour cela que les hommes de génie passent sur la terre.

sécurité ni de l'instruction, résultats certains de la liberté religieuse et politique. L'Écosse est à beaucoup d'égards l'opposé de l'Irlande, et l'Angleterre tient de l'une et de l'autre.

Comme il est impossible, chez les Anglais, d'être ministre sans siéger dans l'une des deux chambres, et sans discuter avec les représentants de la nation les affaires de l'État, il en résulte nécessairement que de tels ministres ne ressemblent d'ordinaire en rien à la classe des gouvernants sous les monarchies absolues. La considération publique en Angleterre est le premier but des hommes en pouvoir; ils ne font presque jamais leur fortune dans le ministère. M. Pitt est mort en ne laissant que des dettes qui furent payées par le parlement. Les sous-secrétaires d'État, les commis, tous les membres de l'administration, éclairés par l'opinion et par leur propre fierté, sont d'une intégrité parfaite. Les ministres ne peuvent favoriser leurs partisans, que si ces partisans sont pourtant assez distingués pour ne pas provoquer le mécontentement du parlement. Il ne suffit pas de la faveur du maître pour rester en place, il faut aussi l'estime des représentants de la nation; et celle-là ne peut s'obtenir que par des talents véritables. Des ministres nommés par les intrigues de cour, tels qu'on en a vu sans cesse en France, ne se soutiendraient pas vingt-quatre heures dans la chambre des communes. On aurait toisé leur médiocrité dans un instant; on ne les verrait pas là tout poudrés, tout costumés, comme les ministres de l'ancien régime ou de la cour de Bonaparte. Ils ne seraient point entourés de courtisans, faisant auprès d'eux le métier qu'ils font eux-mêmes auprès du prince, et s'extasiant à l'envi sur la justesse de leurs idées communes, et sur la profondeur de leurs conceptions fausses. Un ministre anglais arrive seul dans l'une ou l'autre chambre, sans costume, sans marque distinctive; aucun genre de charlatanisme ne vient à son aide; tout le monde l'interroge et le juge : mais aussi tout le monde le respecte, s'il le mérite, parce que, ne pouvant se faire passer que pour ce qu'il est, on le considère surtout à cause de sa valeur personnelle.

« On ne fait pas la cour aux princes en Angleterre comme en France, dira-t-on; mais on y cherche la popularité, ce qui n'al-

tère pas moins la vérité du caractère. » Dans un pays bien organisé, tel que l'Angleterre, désirer la popularité, c'est vouloir la juste récompense de tout ce qui est bon et noble en soi-même. Il a existé de tout temps des hommes qui ont été vertueux, malgré les inconvénients ou les périls auxquels ils s'exposaient par là; mais, quand les institutions sociales sont combinées de manière que les intérêts particuliers et les vertus publiques soient d'accord, il ne s'ensuit pas que ces vertus n'aient d'autre base que l'intérêt personnel; seulement elles sont plus répandues, parce qu'elles sont avantageuses, aussi bien qu'honorables.

La science de la liberté, si l'on peut s'exprimer ainsi, au point où elle est cultivée en Angleterre, suppose à elle seule un très-haut degré de lumières. Rien n'est plus simple, quand une fois vous avez adopté les principes naturels sur lesquels cette doctrine repose; mais il est certain toutefois que sur le continent on ne rencontre presque personne qui comprenne d'esprit et de cœur l'Angleterre. On dirait qu'il y a des vérités morales dans lesquelles il faut être né, et que le battement de cœur vous les apprend mieux que toutes les discussions théoriques. Néanmoins, pour goûter et pour pratiquer cette liberté qui réunit tous les avantages des vertus républicaines, des lumières philosophiques, des sentiments religieux et de la dignité monarchique, il faut dans le peuple beaucoup de raison, et dans les hommes de la première classe beaucoup d'études et de vertus. Les ministres anglais doivent réunir aux qualités d'un homme d'État l'art de s'exprimer avec éloquence. Il s'ensuit que la littérature et la philosophie sont beaucoup plus appréciées, parce qu'elles servent efficacement aux succès de l'ambition la plus haute. On parle sans cesse de l'empire de la richesse et du rang chez les Anglais; il faut aussi convenir de l'admiration qu'ils accordent au vrai talent. Il est possible qu'auprès de la dernière classe de la société, la pairie et la fortune produisent plus d'effet que le nom d'un grand écrivain; cela doit être ainsi : mais, s'il s'agit des jouissances de la bonne compagnie, et par conséquent de l'opinion, je ne sais aucun pays du monde où il soit plus avantageux d'être un homme supérieur. Non-seule-

ment tous les emplois, tous les rangs peuvent être la récompense du mérite, mais l'estime publique s'exprime d'une manière si flatteuse, qu'elle donne des jouissances plus vives que toutes les autres.

L'émulation qu'une telle perspective doit exciter est une des principales causes de l'incroyable étendue des connaissances répandues en Angleterre. Si l'on pouvait faire une statistique du savoir, on ne trouverait dans aucun pays une aussi forte proportion de gens versés dans l'étude des langues anciennes, étude malheureusement trop négligée en France. Des bibliothèques particulières sans nombre, des collections de tout genre, des souscriptions abondantes pour toutes les entreprises littéraires, des établissements d'éducation publique existent partout, dans chaque province, à l'extremité du pays comme au centre; enfin, on trouve à chaque pas des autels élevés à la pensée, et ces autels servent d'appui à ceux de la religion et de la vertu.

Grâce à la tolérance, aux institutions politiques et à la liberté de la presse, il y a plus de respect pour la religion et pour les mœurs en Angleterre que dans aucun autre pays de l'Europe. On se plaît à dire en France que c'est précisément par égard pour la religion et pour les mœurs qu'on a de tout temps eu des censeurs; et néanmoins il suffit de comparer l'esprit de la littérature en Angleterre, depuis que la liberté de la presse y est établie, avec les divers écrits qui ont paru sous le règne arbitraire de Charles II, et sous celui du régent et de Louis XV en France. La licence des écrits a été portée chez les Français, dans le dernier siècle, à un degré qui fait horreur. Il en est de même en Italie où, de tout temps, on a soumis cependant la presse aux restrictions les plus gênantes. L'ignorance dans la masse, et l'indépendance la plus désordonnée dans les esprits distingués, est toujours le résultat de la contrainte.

La littérature anglaise est certainement celle de toutes dans laquelle il y a le plus d'ouvrages philosophiques. L'Écosse renferme encore aujourd'hui des écrivains très-forts en ce genre, Dugald Stewart en première ligne, qui ne se lasse point de rechercher la vérité dans la retraite. La critique littéraire est portée au plus haut

point dans les journaux, et particulièrement dans celui d'Édimbourg, où des écrivains faits pour être illustres eux-mêmes, Jeffrey, Playfair, Mackintosch, ne dédaignent point d'éclairer les auteurs par les jugements qu'ils portent sur eux. Les publicistes les plus instruits dans les questions de jurisprudence et d'économie politique, tels que Bentham, Malthus, Brougham, sont plus nombreux en Angleterre que partout ailleurs, parce qu'ils ont le juste espoir que leurs idées seront mises en pratique. Des voyages dans toutes les parties du monde rapportent en Angleterre les tributs de la science, non moins bien accueillis que ceux du commerce; mais au milieu de tant de richesses intellectuelles en tout genre, on ne saurait citer aucun de ces ouvrages irréligieux ou licencieux dont la France a été inondée; l'opinion publique les a repoussés dès qu'elle a pu les craindre, et elle s'en charge d'autant plus volontiers, qu'elle seule fait la garde à cet égard. La publicité est toujours favorable à la vérité : or, comme la morale et la religion sont la vérité par excellence, plus vous permettez aux hommes de discuter ces sujets, plus ils s'éclairent et s'ennoblissent. Les tribunaux puniraient avec raison, en Angleterre, un écrit qui pourrait causer du scandale; mais aucun ouvrage ne porte cette marque de la censure qui jette d'avance du doute sur les assertions qu'il peut renfermer.

La poésie anglaise, que n'alimentent ni l'irréligion, ni l'esprit de faction, ni la licence des meurs, est encore riche, animée, et n'éprouve pas cette décadence qui menace successivement presque toutes les littératures de l'Europe. La sensibilité et l'imagination entretiennent la jeunesse immortelle de l'âme. On voit un second âge de poésie renaître en Angleterre, parce que l'enthousiasme n'y est point éteint, et que la nature, l'amour et la patrie y exercent toujours une grande puissance. Cowper d'abord, et maintenant Rogers, Moore, Thomas Campbell, Walter Scott, lord Byron, dans des genres et dans des degrés différents, préparent un nouveau siècle de gloire à la poésie anglaise; et, tandis que tout se dégrade sur le continent, la source éternelle du beau jaillit encore de la terre libre.

Dans quel empire le christianisme est-il plus respecté qu'en Angleterre? Où prend-on plus de soins pour le propager? D'où partent des missionnaires : en aussi grand nombre pour toutes les parties du monde? La société qui s'est chargée d'envoyer des exemplaires de la Bible dans les pays où la lumière du christianisme est obscurcie ou non développée, en faisait passer en France pendant la guerre, et ce soin n'était pas superflu. Mais je me détournerais maintenant de mon sujet, si je rappelais ici ce qui peut excuser la France sous ce rapport.

La réformation a mis chez les Anglais les lumières parfaitement en accord avec les sentiments religieux. C'est un grand avantage pour ce pays; et l'exaltation de piété dont on y est susceptible porte toujours à l'austérité de la morale, mais presque jamais à la superstition. Les sectes particulières de l'Angleterre, dont la plus nombreuse est celle des méthodistes, n'ont pour but que le maintien de la pureté sévère du christianisme dans la conduite de la vie. Leur renoncement à tous les plaisirs, leur zèle persévérant pour faire le bien, annoncent aux hommes qu'il y a dans l'Évangile des germes de sentiments et de vertus plus féconds encore que tous ceux que nous avons vus se développer jusqu'à ce jour, et dont les saintes fleurs sont destinées peut-être aux générations à venir.

Dans un pays religieux, il existe nécessairement aussi de bonnes mœurs, et cependant les passions des Anglais sont très-violentes; car c'est une grande erreur de les croire d'un caractère calme, parce qu'ils ont habituellement des manières froides. Il n'est point d'hommes plus impétueux dans les grandes choses; mais ils ressemblent à ces chiens d'Albanie envoyés par Porus à Alexandre, qui dédaignaient de se battre contre tout autre adversaire que le lion. Les Anglais sortent de leur apparente tranquillité pour se livrer à des excès en tout genre. Ils cherchent des périls, ils veulent tenter des choses extraordinaires, et désirent des émotions fortes. L'activité de l'imagination et la gêne des habitudes les leur rendent nécessaires; mais ces habitudes elles-mêmes sont fondées sur un grand respect pour la morale.

La liberté des journaux, qu'on a voulu nous représenter comme contraire à la délicatesse des mœurs, en est une des causes les plus efficaces : tout est si connu, si discuté en Angleterre, que la vérité en toutes choses est inévitable; et l'on pourrait se soumettre au jugement du public anglais, comme à celui d'un ami qui entrerait dans les détails de votre vie, dans les nuances de votre caractère, pour peser chaque action, ainsi que le veut l'équité, d'après la situation de chaque individu. Plus l'opinion a de puissance en Angleterre, plus il faut de hardiesse pour s'en affranchir: aussi les femmes qui la bravent se portent-elles à de grands éclats. Mais combien ces éclats ne sont-ils pas rares, même dans la première classe, la seule où l'on puisse quelquefois en citer des exemples! Dans le second rang, parmi les habitants des provinces, on ne trouve que de bons ménages, des vertus privées, une vie intérieure entièrement consacrée à l'éducation d'une nombreuse famille qui, nourrie dans la conviction intime de la sainteté du mariage, ne se permettrait pas une pensée légère à cet égard. Comme il n'y a point de couvents en Angleterre, les filles sont le plus souvent élevées chez leurs parents; et l'on peut voir, par leur instruction et par leurs vertus, ce qui vaut le mieux pour une femme, ce genre d'éducation ou celui qui se pratique en Italie.

« Au moins, dira-t-on, ces procès de divorce, dans lesquels on admet les discussions les plus indécentes, sont une source de scandale. » Il faut qu'ils ne le soient pas, puisque le résultat est tel que je viens de le dire. Ces procès sont un antique usage, et, sous ce rapport, de certaines gens devraient les défendre; mais, quoi qu'il en soit, la terreur du scandale est un grand frein. Et d'ailleurs on n'est point porté en Angleterre, comme en France, à faire des plaisanteries sur de tels sujets. Une sorte d'austérité, d'accord avec l'esprit des anciens rigoristes protestants, se manifeste dans ces procès. Les juges comme les spectateurs y portent une disposition sérieuse, et les conséquences en sont très-importantes, puisque le maintien des vertus domestiques en dépend, et qu'il n'y a point de liberté sans elles. Or, comme l'esprit du

siècle ne les favorisait pas, c'est un hasard heureux que l'utile ascendant de ces procès de divorce; car il y a presque toujours du hasard dans le bien ou le mal que peut produire la fidélité aux anciens usages, puisqu'ils conviennent quelquefois au temps présent, et que d'autres fois ils n'y sont plus applicables. Heureux le pays où les torts des femmes peuvent être punis avec une si haute sagesse, sans frivolité, comme sans vengeance! Il leur est permis de recourir à la protection de l'homme pour lequel elles ont tout sacrifié; mais elles sont d'ordinaire privées de tous les avantages brillants de la société. Je ne sais si la législation pourrait inventer quelque chose de plus fort et de plus doux tout ensemble.

On s'indignera peut-être contre l'usage de condamner à une peine pécuniaire le séducteur de la femme. Comme tout est empreint d'un sentiment de noblesse en Angleterre, je ne jugerai point légèrement une coutume de ce genre, puisqu'on la conserve. Il faut atteindre de quelque manière aux torts des hommes envers les mœurs, puisque l'opinion est en général trop relâchée à cet égard, et personne ne prétendra qu'une grande perte d'argent ne soit pas une punition. D'ailleurs l'éclat de ces procès funestes fait presque toujours un devoir à l'homme d'épouser la femme qu'il a séduite; et cette obligation est une garantie qu'il ne se mêle ni légèreté ni mensonge aux sentiments que les hommes se permettent d'exprimer. Quand il n'y a que de l'amour dans l'amour, ses égarements sont à la fois plus rares et plus excusables. J'ai de la peine à m'expliquer, cependant, pourquoi c'est au mari que l'amende est payée par le séducteur; souvent aussi le mari ne l'accepte pas, et c'est aux pauvres qu'il la consacre. Mais il y a lieu de croire que deux motifs ont donné naissance à cette coutume: l'une, de fournir à l'époux, dans une classe sans fortune, les moyens d'élever ses enfants, quand la mère qui en était chargée lui manque; l'autre, et c'est un rapport plus essentiel, de mettre en cause le mari, lorsqu'il s'agit des torts de sa femme, afin d'examiner s'il n'a point à se reprocher de torts du même genre envers elle. En Écosse même, l'infidélité du mari dissout le mariage aussi bien que celle de la femme, et le sentiment du devoir,

dans un pays libre, met toujours de niveau le fort et le faible.

Tout est constitué en Angleterre de telle manière que l'intérêt de chaque classe, de chaque sexe, de chaque individu, est de se conformer à la morale. La liberté politique est le moyen suprême de cette admirable combinaison. « Oui, dira-t-on encore, en ne comprenant que les mots et point les choses, il est vrai que les Anglais sont toujours gouvernés par l'intérêt. » Comme s'il y avait aucun rapport entre l'intérêt qui conduit à la vertu, et celui qui fait dériver vers le vice! Sans doute l'Angleterre n'est pas une planète à part de la nôtre, dans laquelle les avantages personnels ne soient pas, comme ailleurs, le ressort des actions humaines. On ne peut gouverner les hommes en comptant toujours sur le dévoûment et le sacrifice; mais, quand l'ensemble des institutions d'un pays est tel, qu'il soit utile d'être honnête, il en résulte une certaine habitude du bien qui se grave dans tous les cœurs : elle se transmet par le souvenir, l'air qu'on respire en est pénétré, et l'on n'a plus besoin de songer aux inconvénients de tout genre qui seraient la suite de certains torts; car la force de l'exemple suffit pour en préserver.

CHAPITRE VI.

De la société en Angleterre, et de ses rapports avec l'ordre social.

Il n'est pas probable qu'on revoie jamais nulle part, ni même en France, une société comme celle dont on a joui dans ce pays pendant les deux premières années de la révolution, et à l'époque qui l'a précédée. Les étrangers qui se flattent de ne trouver rien de semblable en Angleterre sont fort désappointés; car ils s'y ennuient souvent beaucoup. Bien que ce pays renferme les hommes les plus éclairés et les femmes les plus intéressantes, les jouissances que la société peut procurer ne s'y rencontrent que rarement. Quand un étranger entend bien l'anglais, et qu'il est admis à des réunions peu nombreuses, composées des hommes transcendants du pays, il goûte, s'il en est digne, les plus nobles

jouissances que la communication des êtres pensants puisse donner; mais ce n'est point dans ces fêtes intellectuelles que consiste la société d'Angleterre. On est tous les jours invité à Londres à d'immenses assemblées, où l'on se coudoie comme au parterre : les femmes y sont en majorité, et d'ordinaire la foule est si grande, que leur beauté même n'a pas assez d'espace pour paraître : à plus forte raison n'y est-il jamais question d'aucun agrément de l'esprit. Il faut une grande force physique pour traverser les salons sans être étouffé, et pour remonter dans sa voiture sans accident; mais je ne vois pas bien qu'aucune autre supériorité soit nécessaire dans une telle cohue. Aussi les hommes sérieux renoncent-ils de très-bonne heure à la corvée qu'en Angleterre on appelle le grand monde; et c'est, il faut le dire, la plus fastidieuse combinaison qu'on puisse former avec des éléments aussi distingués.

Ces réunions tiennent à la nécessité d'admettre un très-grand nombre de personnes dans le cercle de ses connaissances. La liste des visites que reçoit une dame anglaise est quelquefois de douze cents personnes. La société française était infiniment plus exclusive : l'esprit d'aristocratie qui présidait à la formation des cercles était favorable à l'élégance et à l'amusement, mais nullement d'accord avec la nature d'un État libre. Ainsi donc, en convenant avec franchise que les plaisirs de la société se rencontrent très-rarement et très-difficilement à Londres, j'examinerai si ces plaisirs sont conciliables avec l'ordre social de l'Angleterre. S'ils ne le sont pas, le choix ne saurait être douteux.

Les riches propriétaires anglais remplissent, pour la plupart, des emplois publics dans leurs terres; et, désirant y être élus députés, ou influer sur l'élection de leurs parents et de leurs amis, ils passent huit ou neuf mois à la campagne. Il en résulte que les habitudes de société sont entièrement interrompues pendant les deux tiers de l'année; et les relations familières et faciles ne se forment qu'en se voyant tous les jours. Dans la partie de Londres occupée par la bonne compagnie, il y a des mois de l'été et de l'automne pendant lesquels la ville a l'air d'être frappée de contagion, tant elle est solitaire. La rentrée du parlement n'a lieu

d'ordinaire que dans le mois de janvier, et l'on ne se réunit à Londres qu'à cette époque. Les hommes, en vivant beaucoup dans leurs terres, chassent ou se promènent à cheval la moitié de la journée; ils reviennent fatigués à la maison, et ne songent qu'à se reposer, quelquefois même à boire, quoiqu'à cet égard les récits qu'on fait des mœurs anglaises soient très-exagérés, surtout si on les rapporte au temps actuel. Toutefois un tel genre de vie ne rend point propre aux agréments de la société. Les Français n'étant appelés, ni par leurs affaires, ni par leurs goûts, à demeurer à la campagne, l'on trouvait à Paris, toute l'année, des maisons où l'on pouvait jouir d'une conversation très-agréable; mais de là vient aussi que Paris seul existait en France, tandis qu'en Angleterre la vie politique se fait sentir dans toutes les provinces. Lorsque les intérêts de l'État sont du ressort de chacun, la conversation qui doit attirer le plus est celle dont les affaires publiques sont le but. Or, dans celle-là, ce n'est pas la légèreté d'esprit, mais l'importance réelle des choses dont il s'agit. Souvent un homme, fort peu agréable d'ailleurs, captive ses auditeurs par la force de son raisonnement et de son savoir; l'art d'être aimable en France consistait à ne jamais épuiser un sujet, et à ne pas trop s'arrêter sur ceux qui n'intéressaient pas les femmes. En Angleterre, elles ne se mêlent jamais aux entretiens à voix haute; les hommes ne les ont point habituées à prendre part à la conversation générale : quand elles se sont retirées du dîner, cette conversation n'en est que plus vive et plus animée. Une maîtresse de maison ne se croit point obligée, comme chez les Français, à conduire la conversation, et surtout à prendre garde qu'elle ne languisse. On est très-résigné à ce malheur dans les sociétés anglaises, et il paraît beaucoup plus facile à supporter que la nécessité de se mettre en avant pour relever l'entretien. Les femmes, à cet égard, sont d'une extrême timidité; car, dans un État libre, les hommes reprenant leur dignité naturelle, les femmes se sentent subordonnées.

Il n'en est pas de même d'une monarchie arbitraire, telle qu'elle existait en France. Comme il n'y avait rien d'impossible ni de

fixe, les conquêtes de la grâce étaient sans bornes, et les femmes devaient naturellement triompher dans ce genre de combat. Mais, en Angleterre, quel ascendant une femme pourrait-elle exercer, quelque aimable qu'elle fût, au milieu des élections populaires, de l'éloquence du parlement et de l'inflexibilité de la loi? Les ministres n'auraient pas l'idée qu'une femme pût leur adresser une sollicitation sur quelque sujet que ce fût, à moins qu'elle n'eût ni frère, ni fils, ni mari, pour s'en charger. Dans le pays de la plus grande publicité, les secrets d'État sont mieux gardés que nulle part ailleurs. Il n'y a point d'intermédiaires, pour ainsi dire, entre les gazettes et le cabinet des ministres, et ce cabinet est le plus discret de l'Europe. Il n'y a pas d'exemple qu'une femme ait su, ou du moins dit ce qu'il fallait faire. Dans un pays où les mœurs domestiques sont si régulières, les hommes mariés n'ont point de maîtresses; et il n'y a que les maîtresses qui sachent les secrets, et surtout qui les révèlent.

Parmi les moyens de rendre une société plus piquante, il faut compter la coquetterie : or elle n'existe guère en Angleterre qu'entre les jeunes personnes et les jeunes hommes qui peuvent se marier ensemble; et la conversation n'y gagne rien, au contraire. A peine s'entendent-ils l'un et l'autre, tant ils se parlent à demi-voix; mais il en résulte qu'on ne se marie pas sans se connaître : tandis qu'en France, pour s'épargner tout l'ennui de ces timides amours, on ne voyait jamais de jeunes filles dans le monde avant que leur mariage fût conclu par leurs parents. S'il existe en Angleterre des femmes qui s'écartent de leur devoir, c'est avec un tel mystère ou avec un tel éclat, que le désir de plaire en société, de s'y montrer aimables, d'y briller par la grâce et par le mouvement de l'esprit, n'y entre absolument pour rien. En France, la conversation menait à tout : en Angleterre, ce talent est apprécié; mais il n'est utile en rien à l'ambition de ceux qui le possèdent; les hommes d'État et le peuple choisissent parmi les candidats du pouvoir, d'après de tout-autres signes des facultés supérieures. La conséquence en est qu'on néglige ce qui ne sert pas, dans ce genre comme dans tous les autres. Le caractère na-

tional étant d'ailleurs très-enclin à la réserve et à la timidité, il faut un mobile puissant pour en triompher, et ce mobile ne se trouve que dans l'importance des discussions publiques.

On a de la peine à se rendre parfaitement compte de ce qu'on appelle en Angleterre la mauvaise honte (*shyness*), c'est-à-dire, cet embarras qui renferme au fond du cœur les expressions de la bienveillance naturelle; car l'on rencontre souvent les manières les plus froides dans des personnes qui se montreraient les plus généreuses envers vous, si vous aviez besoin d'elles. Les Anglais sont mal à l'aise entre eux, au moins autant qu'avec les étrangers; ils ne se parlent qu'après avoir été présentés l'un à l'autre: la familiarité ne s'établit que fort à la longue. On ne voit presque jamais en Angleterre les enfants, après leur mariage, demeurer dans la même maison que leurs parents; le *chez soi* (*home*) est le goût dominant des Anglais, et peut-être ce penchant a-t-il contribué à leur faire détester le système politique qui permet ailleurs d'exiler ou d'arrêter arbitrairement. Chaque ménage a sa demeure séparée, et Londres est composé d'un grand nombre de petites maisons fermées comme des boîtes, et où il n'est guère plus facile de pénétrer. Il n'y a pas même beaucoup de frères et de sœurs qui aillent dîner les uns chez les autres sans être invités. Cette formalité ne rend pas la vie fort amusante; et, dans le goût des Anglais pour les voyages, il entre l'envie de se soustraire à la contrainte de leurs usages, aussi bien que le besoin d'échapper aux brouillards de leur contrée.

Les plaisirs de la société, dans tous les pays, ne concernent jamais que la première classe, c'est-à-dire la classe oisive qui, ayant un grand loisir pour l'amusement, y attache beaucoup de prix. Mais en Angleterre, où chacun a sa carrière et ses occupations, il arrive aux grands seigneurs, comme aux hommes d'affaires des autres pays, d'aimer mieux le délassement physique, les promenades, la campagne, enfin tout plaisir où l'esprit se repose, que la conversation dans laquelle il faut penser et parler presque avec autant de soin que dans les affaires les plus sérieuses. D'ailleurs, le bonheur des Anglais étant fondé sur la vie domestique, il ne

leur conviendrait pas que leurs femmes se fissent, comme en France, une famille de choix d'un certain nombre de personnes constamment réunies.

On ne doit pas nier, cependant, qu'à tous ces honorables motifs il ne se mêle quelques défauts, résultats naturels de toute grande association d'hommes. D'abord, quoiqu'il y ait en Angleterre beaucoup plus de fierté que de vanité, cependant on y tient assez à marquer, par les manières, les rangs que la plupart des institutions rapprochent. Il y a de l'égoïsme dans les habitudes, et quelquefois dans le caractère. La richesse et les goûts qu'elle donne en sont la cause : on ne veut se déranger en rien, tant on peut se bien arranger en tout. Les liens de famille, si intimes dans le mariage, le sont très-peu sous d'autres rapports, parce que les substitutions affranchissent trop les fils aînés de leurs parents, et séparent aussi les intérêts des frères cadets de ceux de l'héritier de la fortune. Les majorats nécessaires au maintien de la pairie ne devraient peut-être pas s'étendre aux autres classes de propriétaires; c'est un reste de féodalité dont il faudrait, s'il est possible, diminuer les fâcheuses conséquences. De là vient aussi que la plupart des femmes sont sans dot, et que dans un pays où l'institution des couvents ne saurait exister, il y a une quantité de jeunes filles que leurs mères ont grande envie de marier, et qui peuvent avec raison s'inquiéter de leur avenir. Cet inconvénient, produit par l'inégal partage des fortunes, se fait sentir dans le monde : car les hommes non mariés y occupent trop l'attention des femmes, et la richesse en général, loin de servir à l'agrément de la société, y nuit nécessairement. Il faut une fortune très-considérable pour recevoir ses amis à la campagne, ce qui est pourtant en Angleterre la manière la plus agréable de vivre; il en faut pour tous les rapports de la société : non que l'on mette de la vanité dans le luxe; mais l'importance que tout le monde attache au genre de jouissances qu'on appelle *comfortables*, fait que personne n'oserait, comme jadis dans les plus aimables sociétés de Paris, suppléer à un mauvais dîner par de jolis contes.

Dans tous les pays, les prétentions des jeunes gens à la mode sont entées sur le défaut national : on en trouve en eux la caricature, mais une caricature a toujours quelques traits de l'original. Les élégants, en France, cherchaient à faire effet, et tâchaient d'éblouir par tous les moyens possibles, bons ou mauvais. En Angleterre, cette même classe de personnes veut se distinguer par le dédain, l'insouciance et la perfection du blasé. C'est assez désagréable; mais dans quel pays du monde la fatuité n'est-elle pas une ressource de l'amour-propre pour cacher la médiocrité naturelle? Chez un peuple où tout est prononcé, comme en Angleterre, les contrastes sont d'autant plus frappants. La mode a un singulier empire sur les habitudes de la vie, et cependant il n'est point de nation où l'on trouve autant d'exemples de ce qu'on appelle *l'excentricité*, c'est-à-dire une manière d'être tout à fait originale, et qui ne compte pour rien l'opinion d'autrui. La différence entre les hommes qui vivent sous l'empire des autres et ceux qui existent en eux-mêmes se retrouve partout; mais cette opposition des caractères ressort davantage par le mélange bizarre de timidité et d'indépendance qui se fait remarquer chez les Anglais. Ils ne font rien à demi, et tout à coup ils passent de la servitude envers les moindres usages à l'insouciance la plus complète du qu'en dira-t-on. Néanmoins la crainte du ridicule est une des principales causes de la froideur qui règne dans la société anglaise: on n'est jamais accusé d'insipidité en se taisant; et, comme personne n'exige de vous d'animer l'entretien, on est plus frappé des hasards auxquels on s'exposerait en parlant, que de l'inconvénient du silence. Dans le pays où l'on est le plus attaché à la liberté de la presse, et où l'on s'embarrasse le moins des attaques des journaux, les plaisanteries de société sont très-redoutées. On considère les gazettes comme les volontaires des partis politiques, et dans ce genre, comme dans tous les autres, les Anglais se plaisent beaucoup à la guerre; mais la médisance et l'ironie dont la société est le théâtre effarouchent singulièrement la délicatesse des femmes et la fierté des hommes. C'est pourquoi l'on se met en avant le moins qu'on peut en présence des autres. Le mouve-

ment et la grâce y perdent nécessairement beaucoup. Dans aucun pays du monde, la réserve et la taciturnité n'ont, je crois, jamais été portées aussi loin que dans quelques sociétés de l'Angleterre ; et, si l'on tombe dans ces cercles, on s'explique très-bien comment le dégoût de la vie peut saisir ceux qui s'y trouvent enchaînés. Mais, hors de ces enceintes glacées, quelle satisfaction de l'âme et de l'esprit ne peut-on pas trouver dans les sociétés anglaises, quand on y est heureusement placé ! La faveur et la défaveur des ministres et de la cour ne sont absolument de rien dans les rapports de la vie, et vous feriez rougir un Anglais, si vous aviez l'air de penser à la place qu'il occupe, ou au crédit dont il peut jouir. Un sentiment de fierté lui fait toujours croire que ces circonstances n'ajoutent et n'ôtent rien à son mérite personnel. Les disgrâces politiques ne peuvent influer sur les agréments dont on jouit dans le grand monde ; le parti de l'opposition y est aussi brillant que le parti ministériel : la fortune, le rang, l'esprit, les talents, les vertus, sont partagés entre eux ; et jamais aucun des deux n'imaginerait de s'éloigner ou de se rapprocher d'une personne par ces calculs d'ambition qui ont toujours dominé en France. Quitter ses amis parce qu'ils n'ont plus de pouvoir, et s'en rapprocher parce qu'ils en ont, est un genre de tactique presque inconnu en Angleterre ; et si les succès de société ne conduisent pas aux emplois publics, au moins la liberté de la société n'est-elle pas altérée par des combinaisons étrangères aux plaisirs qu'on y peut goûter. On y trouve presque invariablement la sûreté et la vérité, qui sont la base de toutes les jouissances, puisqu'elles les garantissent toutes. Vous n'avez point à craindre ces tracasseries continuelles qui, ailleurs, remplissent la vie d'inquiétudes. Ce que vous possédez en fait de liaison et d'amitié, vous ne pouvez le perdre que par votre faute, et vous n'avez jamais aucune raison de douter des expressions de bienveillance qui vous sont adressées ; car les actions les surpasseront, et la durée les consacrera. La vérité surtout est une des qualités les plus éminentes du caractère anglais. La publicité qui règne dans les affaires, les discussions dans lesquelles on arrive au fond de toutes choses, ont

contribué sans doute à cette habitude de vérité parfaite qui ne saurait exister que dans un pays où la dissimulation ne conduit à rien, qu'au désagrément d'être découvert.

On s'est plu à répéter sur le continent que les Anglais étaient impolis; et une certaine habitude d'indépendance, une grande aversion pour la gêne, peuvent avoir donné lieu à ce jugement. Mais je ne connais pas une politesse ni une protection aussi délicate que celle des Anglais pour les femmes, dans toutes les circonstances de la vie. S'agit-il d'un danger, d'un embarras, d'un service à rendre, il n'est rien qu'ils négligent pour secourir les êtres faibles. Depuis le matelot qui dans la tempête appuie vos pas chancelants, jusqu'aux gentilshommes anglais du plus haut rang, jamais une femme ne se voit exposée à une difficulté quelconque sans être soutenue, et l'on retrouve partout ce mélange heureux qui caractérise l'Angleterre : l'austérité républicaine dans la vie domestique, et l'esprit de chevalerie dans les rapports de la société.

Une qualité non moins aimable des Anglais, c'est leur disposition à l'enthousiasme. Ce peuple ne peut rien voir de remarquable sans l'encourager par les louanges les plus flatteuses. On a donc raison d'aller en Angleterre, dans quelque situation malheureuse que l'on se trouve, si l'on possède en soi quelque chose de véritablement distingué. Mais, si l'on y arrive comme la plupart des riches oisifs de l'Europe, qui voyagent pour passer un carnaval en Italie et un printemps à Londres, il n'est point de pays qui trompe davantage l'attente, et on en partira sûrement sans s'être douté que l'on a vu le plus beau modèle de l'ordre social, et le seul qui pendant longtemps a fait espérer encore en la nature humaine.

Je n'oublierai jamais la société de lord Grey, de lord Lansdowne et de lord Harrouwby. Je les cite, parce qu'ils appartiennent tous les trois à des partis ou à des nuances de partis différentes, qui renferment à peu près toutes les opinions politiques de l'Angleterre. Il en est d'autres que j'aurais eu de même un grand plaisir à rappeler.

Lord Grey est un des plus ardents amis de la liberté, dans la chambre des pairs : la noblesse de sa naissance, de sa figure et de ses manières, le préserve plus que personne de cette espèce de popularité vulgaire qu'on veut attribuer aux partisans des droits des nations; et je défierais qui que ce soit de ne pas éprouver pour lui tous les genres de respect. Son éloquence au parlement est généralement admirée : il réunit à l'élégance du langage une force de conviction intérieure qui fait partager ce qu'il éprouve. Les questions politiques l'émeuvent, parce qu'un généreux enthousiasme est la source de ses opinions. Comme il s'exprime toujours dans la société avec calme et simplicité sur ce qui l'intéresse le plus, c'est à la pâleur de son visage que l'on s'aperçoit quelquefois de la vivacité de ses sentiments; mais c'est sans vouloir ni cacher ni montrer les affections de son âme, qu'il parle sur des sujets pour lesquels il donnerait sa vie : chacun sait qu'il a refusé deux fois d'être premier ministre, parce qu'il ne s'accordait pas sous quelques rapports avec le prince qui le nommait. Quelle qu'ait été la diversité des manières de voir sur les motifs de cette résolution, rien ne paraît plus simple en Angleterre que de ne pas vouloir être ministre. Je ne citerais donc pas le refus de lord Grey, s'il avait fallu, pour accepter, renoncer en rien à ses principes politiques; mais les scrupules par lesquels il s'est déterminé étaient poussés trop loin pour être approuvés de tout le monde. Et cependant les hommes de son parti, tout en le blâmant à cet égard, n'ont pas cru possible d'entrer sans lui dans aucune des places qui leur étaient offertes.

La maison de lord Grey offre l'exemple de ces vertus domestiques si rares ailleurs dans les premières classes. Sa femme, qui ne vit que pour lui, est digne, par ses sentiments, de l'honneur que le ciel lui a départi en l'unissant à un tel homme. Treize enfants, encore jeunes, sont élevés par leurs parents, et vivent avec eux pendant huit mois de l'année dans leur château, au fond de l'Angleterre, où ils n'ont presque jamais d'autre distraction que leur cercle de famille et leurs lectures habituelles. Je me trouvai à Londres un soir dans ce sanctuaire des plus nobles et des

plus touchantes vertus; lady Grey voulut bien demander à ses filles de faire de la musique; et quatre de ces jeunes personnes, d'une candeur et d'une grâce angéliques, jouèrent des duos de harpe et de piano avec un accord admirable qui supposait une grande habitude de s'exercer ensemble : le père les écoutait avec une sensibilité touchante. Les vertus qu'il développe dans sa famille servent de garantie à la pureté des vœux qu'il forme pour son pays.

Lord Lansdowne est aussi membre de l'opposition; mais, moins prononcé dans ses opinions politiques, c'est par une profonde étude de l'administration et des finances qu'il a déjà servi et qu'il doit encore servir l'État. Riche et grand seigneur, jeune et singulièrement heureux dans le choix de sa compagne, aucun de ces avantages ne le porte à l'indolence; et c'est par son mérite supérieur qu'il est au premier rang, dans un pays où rien ne peut dispenser de valoir par soi-même. A sa campagne à Bowood, j'ai vu la plus belle réunion d'hommes éclairés que l'Angleterre, et par conséquent le monde, puisse offrir : sir James Mackintosh, désigné par l'opinion pour continuer Hume et pour le surpasser, en écrivant l'histoire de la liberté constitutionnelle de l'Angleterre; homme si universel dans ses connaissances et si brillant dans sa conversation, que les Anglais le citent avec orgueil aux étrangers, pour prouver que, dans ce genre aussi, ils peuvent être les premiers; sir Samuel Romilly, la lumière et l'honneur de cette jurisprudence anglaise qui est elle-même l'objet de tous les respects de l'humanité; des poëtes, des hommes de lettres non moins remarquables dans leur carrière que les hommes d'État dans la leur : chacun contribuait au pur éclat d'une telle société et de l'hôte illustre qui la présidait. Car, en Angleterre, la culture de l'esprit et la morale sont presque toujours réunies. En effet, à une certaine hauteur elles ne sauraient être séparées.

Lord Harrowby, président du conseil privé, est naturellement du parti ministériel ou tory; mais, de même que lord Grey a toute la dignité de l'aristocratie dans son caractère, lord Harrowby tient par son esprit à toutes les lumières du parti libéral. Il connaît les

littératures étrangères, et celle de France en particulier, un peu mieux que nous-mêmes. J'avais l'honneur de le voir quelquefois, au milieu des plus grandes crises de l'avant-dernière guerre ; et, tandis qu'ailleurs on est obligé de composer ses paroles et son maintien devant un ministre, lorsqu'il s'agit des affaires publiques, lord Harrowby se serait tenu pour offensé, si l'on s'était souvenu qu'il était autre que lui-même, en causant sur des questions d'un intérêt général. On ne voyait point à sa table, ni chez les autres ministres anglais, ces sortes de flatteurs subalternes qui entourent les puissants dans les monarchies absolues. Il n'est point de classe dans laquelle on pût en trouver en Angleterre, ni d'hommes en place qui en voulussent. Lord Harrowby est remarquable comme orateur, par la pureté de son langage et par l'ironie brillante dont il sait à propos se servir ; aussi attache-t-il, avec raison, beaucoup plus de prix à sa réputation personnelle qu'à son emploi passager. Lord Harrowby, secondé par sa spirituelle compagne, offre dans sa maison le plus parfait exemple de ce que peut être une conversation tour à tour littéraire et politique, et dans laquelle ces deux sujets sont traités avec une égale aisance.

Nous avons en France un grand nombre de femmes qui se sont fait un nom, seulement par le talent de causer ou d'écrire des lettres qui ressemblent à la conversation. Madame de Sévigné est la première de toutes en ce genre ; mais depuis, madame de Tencin, madame du Deffant, mademoiselle de l'Espinasse et plusieurs autres ont été célèbres à cause de l'agrément de leur esprit. J'ai déjà dit que l'état social en Angleterre ne permettait guère ce genre de succès, et qu'on n'en saurait citer d'exemples. Il existe cependant plusieurs femmes remarquables comme écrivains : miss Edgeworth, madame d'Arblay, autrefois miss Burney, madame Hannah Moore, madame Inchbald, madame Opie, mademoiselle Boyey, sont admirées en Angleterre, et lues avidement en français ; mais elles vivent en général très-retirées, et leur influence se borne à leurs livres. Si donc on voulait citer une femme qui réunît au suprême degré ce qui constitue la force et la beauté morale du caractère anglais, il faudrait la chercher dans l'histoire.

Lady Russel, la femme de l'illustre lord Russel qui périt sous Charles II, pour s'être opposé aux empiétements du pouvoir royal me paraît le vrai modèle d'une femme anglaise dans toute sa perfection. Le tribunal qui jugeait lord Russel lui demanda quelle personne il voulait désigner pour lui servir de secrétaire pendant son procès; il choisit lady Russel, *parce que*, dit-il, *elle réunit les lumières d'un homme à la tendre affection d'une épouse.* Lady Russel, qui adorait son mari, soutint néanmoins la présence de ses juges iniques et le barbare sophisme de leurs interrogations avec toute la présence d'esprit que lui commandait l'espoir d'être utile : ce fut en vain. La sentence de mort étant prononcée, lady Russel alla se jeter aux pieds de Charles II, en l'implorant au nom de lord Southampton, dont elle était la fille, et qui s'était dévoué pour la cause de Charles Ier. Mais le souvenir des services rendus au père ne peut rien sur le fils; car sa frivolité ne l'empêchait pas d'être cruel. Lord Russel, en se séparant de sa femme pour marcher à l'échafaud, prononça ces paroles remarquables : « A présent la douleur de la mort est passée. » En effet, il y a telle affection dont on peut se composer toute l'existence.

On a publié des lettres de lady Russel, écrites après la mort de son époux, dans lesquelles on trouve l'empreinte de la plus profonde douleur, contenue par la résignation religieuse. Elle vécut pour élever ses enfants; elle vécut, parce qu'elle ne se serait pas permis de se donner la mort. A force de pleurer, elle devint aveugle, et toujours le souvenir de celui qu'elle avait tant aimé fut vivant dans son cœur. Elle eut un moment de joie, quand la liberté s'établit en 1668; la sentence portée contre lord Russel fut révoquée, et ses opinions triomphèrent. Les partisans de Guillaume III, et la reine Anne elle-même consultaient souvent lady Russel sur les affaires publiques, comme ayant conservé quelques étincelles des lumières de lord Russel; c'est à ce titre aussi qu'elle répondait, et qu'à travers le profond deuil de son âme, elle s'intéressait à la noble cause pour laquelle le sang de son époux avait été répandu. Toujours elle fut la veuve de lord

Russel, et c'est par l'unité de ce sentiment qu'elle mérite d'être admirée. Telle serait encore une femme vraiment anglaise, si une scène aussi tragique, une épreuve aussi terrible pouvait se présenter de nos jours, et si, grâce à la liberté, de semblables malheurs n'étaient pas écartés à jamais. La durée des regrets causés par la perte de ceux qu'on aime, absorbe souvent en Angleterre la vie des personnes qui les ont éprouvés : si les femmes n'ont pas une existence personnelle active, elles vivent avec d'autant plus de force dans les objets de leur attachement. Les morts ne sont point oubliés dans cette contrée, où l'âme humaine a toute sa beauté; et l'honorable constance qui lutte contre l'instabilité de ce monde élève les sentiments du cœur au rang des choses éternelles.

CHAPITRE VII.

De la conduite du gouvernement anglais hors de l'Angleterre.

En exprimant, autant que je l'ai pu, ma profonde admiration pour la nation anglaise, je n'ai cessé d'attribuer sa supériorité sur le reste de l'Europe à ses institutions politiques. Il nous reste à donner une triste preuve de cette assertion ; c'est que là où la constitution ne commande pas, on peut avec raison faire au gouvernement anglais les mêmes reproches que la toute-puissance a toujours mérités sur la terre. Si, par quelques circonstances qui ne se sont point rencontrées dans l'histoire, un peuple eût possédé, cent ans avant le reste de l'Europe, l'imprimerie, la boussole, ou, ce qui vaut bien mieux encore, une religion qui n'est que la sanction de la morale la plus pure, ce peuple serait certainement fort supérieur à ceux qui n'auraient pas obtenu de semblables avantages. Il en est de même des bienfaits d'une constitution libre; mais ces bienfaits sont nécessairement bornés au pays même qu'elle régit. Quand les Anglais exercent des emplois militaires ou diplomatiques sur le continent, il est encore probable que des hommes élevés dans l'atmosphère de toutes les vertus y partici

peront individuellement ; mais il se peut que le pouvoir, qui corrompt presque tous les hommes, quand ils sortent du cercle où règne la loi, ait égaré beaucoup d'Anglais, lorsqu'ils n'avaient à rendre compte de leur conduite hors de leur pays qu'aux ministres, et non à la nation. En effet cette nation, si éclairée d'ailleurs, connaît mal ce qui se passe dans le continent ; elle vit dans son intérieur de patrie, si l'on peut s'exprimer ainsi, comme chaque homme dans sa maison ; et ce n'est qu'avec le temps qu'elle apprend l'histoire de l'Europe, dans laquelle ses ministres ne jouent souvent qu'un trop grand rôle, à l'aide de son sang et de ses richesses. Il en faut donc conclure que chaque pays doit toujours se défendre de l'influence des étrangers, quels qu'ils soient ; car les peuples les plus libres chez eux peuvent avoir des chefs très-jaloux de la prospérité des autres États, et devenir les oppresseurs de leurs voisins, s'ils en trouvent une occasion favorable.

Examinons cependant ce qu'il y a de vrai dans ce qu'on dit sur la conduite des Anglais hors de leur patrie. Lorsqu'ils se sont trouvés, malheureusement pour eux, obligés d'envoyer des troupes sur le continent, ces troupes ont observé la plus parfaite discipline. Le désintéressement de l'armée anglaise et de ses chefs ne saurait être contesté ; on les a vus payer chez leurs ennemis comme ces ennemis ne payaient pas chez eux-mêmes, et jamais ils ne négligent de mêler les soins de l'humanité aux malheurs de la guerre. Sir Sidney Smith, en Égypte, gardait les envoyés de l'armée française dans sa tente ; et plusieurs fois il a déclaré à ses alliés, les Turcs, qu'il périrait avant que le droit des gens fût violé envers ses ennemis. Lors de la retraite du général Moore, en Espagne, des officiers anglais se précipitèrent dans un fleuve où des Français allaient être engloutis, afin de les sauver d'un péril auquel le hasard, et non les armes, les exposait. Enfin, il n'est pas d'occasion où l'armée de lord Wellington, guidée par la noblesse et la sévérité consciencieuse de son illustre chef, n'ait cherché à soulager les habitants des pays qu'elle traversait. L'éclat de la bravoure anglaise, il faut le reconnaître, n'est jamais obscurci ni par la cruauté, ni par le pillage.

La force militaire, transportée dans les colonies, et particulièrement aux Indes, ne doit pas être rendue responsable des actes d'autorité dont on peut avoir à se plaindre. L'armée de ligne obéit passivement dans les pays considérés comme sujets, et qui ne sont point protégés par la constitution. Mais dans les colonies, comme ailleurs, on ne peut accuser les officiers anglais de déprédations; ce sont les employés civils auxquels on a reproché de s'enrichir par des moyens illicites. En effet, leur conduite, dans les premières années de la conquête de l'Inde, mérite la censure la plus grave, et offre une preuve de plus de ce qu'on ne saurait trop répéter, c'est que tout homme chargé de commander aux autres, s'il n'est pas soumis lui-même à la loi, n'obéit qu'à ses passions. Mais, depuis le procès de M. Hastings, tous les regards de la nation anglaise s'étant tournés vers les abus affreux qu'on avait tolérés jusqu'alors dans l'Inde, l'esprit public a obligé le gouvernement à s'en occuper. Lord Cornwallis a porté ses vertus, et lord Wellesley ses lumières, dans un pays nécessairement malheureux, puisqu'il est soumis à une domination étrangère. Mais ces deux gouverneurs ont fait un bien qui se sent tous les jours davantage. Il n'existait point aux Indes de tribunaux où l'on pût appeler des injustices des gens en place; la quotité des impôts n'était point fixée. Aujourd'hui des tribunaux avec les formes de l'Angleterre y sont établis; quelques Indiens y occupent eux-mêmes les places du second rang : les contributions sont fixées sur un cadastre, et ne peuvent être augmentées. Si les employés s'enrichissent maintenant, c'est parce que leurs appointements sont très-considérables. Les trois quarts des revenus du pays sont consommés dans le pays même; le commerce est libre dans l'intérieur; le commerce des grains nommément, qui avait donné lieu à un monopole si cruel, est à présent plus favorable aux Indiens qu'au gouvernement.

L'Angleterre a adopté le principe de régir les habitants du pays d'après leurs propres lois. Mais la tolérance même par laquelle les Anglais se distinguent avantageusement de leurs prédécesseurs, dans la domination de l'Inde, soit mahométans, soit chrétiens,

les oblige à ne pas employer d'autres armes que celles de la persuasion, pour détruire des préjugés enracinés depuis des milliers d'années. La différence des castes humilie encore l'espèce humaine; et la puissance que le fanatisme exerce est telle, que les Anglais n'ont pu jusqu'à ce jour empêcher les femmes de se brûler vives après la mort de leurs maris. Le seul triomphe qu'ils aient remporté sur la superstition est de faire renoncer les mères à jeter leurs enfants dans le Gange, afin de les envoyer en paradis. On essaye de fonder chez eux le respect du serment, et l'on se flatte encore de pouvoir y répandre le christianisme dans un terme quelconque. L'éducation publique est très-soignée par les autorités anglaises; et c'est à Madras que le docteur Bell a établi sa première école. Enfin on peut espérer que l'exemple des Anglais formera ces peuples, assez pour qu'ils puissent se donner un jour une existence indépendante. Tout ce qu'il y a d'hommes éclairés en Angleterre s'applaudirait de perdre l'Inde par le bien même que le gouvernement y aurait fait. C'est un des préjugés du continent, que de croire la puissance anglaise attachée à la possession de l'Inde : cet empire oriental est presque une affaire de luxe; il contribue plus à la splendeur qu'à la force réelle. L'Angleterre a perdu ses provinces d'Amérique, et son commerce s'en est accru; quand les colonies qui lui restent se déclareraient indépendantes, elle conserverait encore sa supériorité maritime et commerciale, parce qu'il y a en elle un principe d'action, de progrès et de durée, qui la met toujours au-dessus des circonstances extérieures.

On a dit sur le continent que la traite des Nègres avait été supprimée en Angleterre par des calculs politiques, afin de ruiner les colonies des autres pays par cette abolition. Rien n'est plus faux sous tous les rapports; le parlement anglais, pressé par M. Wilberforce, s'est débattu vingt ans sur cette question, dans laquelle l'humanité luttait contre ce qui semblait l'intérêt. Les négociants de Liverpool et des divers ports de l'Angleterre réclamaient avec véhémence pour le maintien de la traite. Les colons parlaient de cette abolition, comme en France aujourd'hui de certaines gens s'expriment sur la liberté de la presse et les droits

politiques. Si l'on en avait cru les colons, il fallait être jacobin pour désirer qu'on n'achetât et ne vendît plus des hommes. Des malédictions contre la philosophie, au nom de la haute sagesse qui prétend s'élever au-dessus d'elle, en maintenant les choses comme elles sont, lors même qu'elles sont abominables; des sarcasmes sans nombre sur la philanthropie envers les Africains, sur la fraternité avec les Nègres; enfin, tout l'arsenal de l'intérêt personnel a été employé en Angleterre, ainsi qu'ailleurs, par les colons, par cette espèce de privilégiés qui, craignant une diminution dans leurs revenus, les défendaient au nom du salut de l'État. Néanmoins, quand l'Angleterre prononça l'abolition de la traite des Nègres, en 18[illegible], presque toutes les colonies de l'Europe étaient entre ses mains; et, s'il pouvait jamais être nuisible de se montrer juste, c'était dans cette occasion. Depuis il est arrivé ce qui arrivera toujours, c'est que la résolution commandée par la religion et la philosophie n'a pas eu le moindre inconvénient politique. En très-peu de temps on a suppléé par le bon traitement qui multiplie les esclaves, à la cargaison déplorable qu'on apportait chaque année; et la justice s'est fait place, parce que la vraie nature des choses s'accorde toujours avec elle.

Le ministère anglais, alors du parti des whigs, avait proposé le *bill* pour l'abolition de la traite des Nègres; il venait de donner sa démission au roi, parce qu'il n'en avait pas obtenu l'émancipation des catholiques. Mais lord Holland, le neveu de M. Fox, héritier des principes, des lumières et des amis de son oncle, se réserva l'honorable plaisir de porter encore dans la chambre des pairs la sanction du roi au décret d'abolition de la traite. M. Clarckson, l'un des hommes vertueux qui travaillaient depuis vingt ans avec M. Wilberforce à l'accomplissement de cette œuvre éminemment chrétienne, en rendant compte de cette séance, dit qu'au moment où le bill fut sanctionné, un rayon de soleil, comme pour célébrer une fête si touchante, sortit des nuages qui couvraient le ciel ce jour-là. Certes, s'il était fastidieux d'entendre parler du beau temps qui devait consacrer les parades militaires de Bonaparte, il est permis aux âmes pieuses d'espérer un signe

bienveillant du Créateur, quand elles brûlent sur son autel l'encens qu'il accueille le mieux, le bien qu'on fait aux hommes. Telle fut, dans cette circonstance, toute la politique de l'Angleterre; et, quand le parlement adopte, après des débats publics, une décision quelconque, le bien de l'humanité en est presque toujours le principal but. Mais peut-on nier, dira-t-on, que l'Angleterre ne soit envahissante et dominatrice au dehors? J'arrive maintenant à ses torts, ou plutôt à ceux de son ministère, car le parti, et il est très-nombreux, qui désapprouve la conduite du gouvernement à cet égard, ne saurait en être accusé.

Il y a une nation qui sera bien grande un jour : ce sont les Américains. Une seule tache obscurcit le parfait éclat de raison qui vivifie cette contrée : c'est l'esclavage encore subsistant dans les provinces du Midi; mais, quand le congrès y aura trouvé remède, comment pourra-t-on refuser le plus profond respect aux institutions des États-Unis? D'où vient donc que beaucoup d'Anglais se permettent de parler avec dédain d'un tel peuple? « Ce sont des marchands, » répètent-ils. Et comment les courtisans du temps de Louis XIV s'exprimaient-ils sur les Anglais eux-mêmes? Les gens de la cour de Bonaparte aussi, que disaient-ils? Les noblesses oisives, ou uniquement occupées du service des princes, ne dédaignent-elles pas cette magistrature héréditaire des Anglais, qui se fonde uniquement sur l'utilité dont elle est à la nation entière? Les Américains, il est vrai, ont déclaré la guerre à l'Angleterre, dans un moment très-mal choisi par rapport à l'Europe; car l'Angleterre seule, alors, combattait contre la puissance de Bonaparte. Mais l'Amérique n'a vu dans cette circonstance que ce qui concernait ses propres intérêts; et certes on ne peut pas la soupçonner d'avoir voulu favoriser le système impérial. Les nations n'en sont pas encore à ce noble sentiment d'humanité qui s'étendrait d'une partie du monde à l'autre. On se hait entre voisins : se connaît-on à distance? Mais cette ignorance des affaires de l'Europe, qui avait entraîné les Américains à déclarer mal à propos la guerre à l'Angleterre, pouvait-elle motiver l'incendie de Washington? Il ne s'agissait pas là de détruire des établissements

guerriers, mais des édifices pacifiques consacrés à la représentation nationale, à l'instruction publique, à la transplantation des arts et des sciences dans un pays naguère couvert de forêts, et conquis seulement par les travaux des hommes sur une nature sauvage. Qu'y a-t-il de plus honorable pour l'espèce humaine, que ce nouveau monde qui s'établit sans les préjugés de l'ancien; ce nouveau monde où la religion est dans toute sa ferveur, sans qu'elle ait besoin de l'appui de l'État pour se maintenir; où la loi commande par le respect qu'elle inspire, bien qu'aucune force militaire ne la soutienne? Il se peut, hélas! que l'Europe soit un jour destinée à présenter, comme l'Asie, le spectacle d'une civilisation stationnaire, qui, n'ayant pu se perfectionner, s'est dégradée. Mais s'ensuit-il que la vieille et libre Angleterre doive se refuser à l'admiration qu'inspirent les progrès de l'Amérique, parce que d'anciens ressentiments et quelques traits de ressemblance établissent entre les deux pays des haines de famille?

Enfin, que dira la postérité de la conduite récente du ministère anglais envers la France? Je l'avouerai, je ne puis approcher de ce sujet sans qu'un tremblement intérieur me saisisse; et cependant s'il fallait, je ne craindrai point de le dire, qu'une des deux nations, l'Angleterre ou la France, fût anéantie, il vaudrait mieux que celle qui a cent ans de liberté, cent ans de lumières, cent ans de vertus, conservât le dépôt que la Providence lui a confié. Mais cette alternative cruelle existait-elle? Et comment une rivalité de tant de siècles n'a-t-elle pas fait au gouvernement anglais un devoir de chevalerie autant que de justice, de ne pas opprimer cette France qui, luttant avec l'Angleterre pendant tout le cours de leur commune histoire, animait ses efforts par une jalousie généreuse? Le parti de l'opposition a été de tout temps plus libéral et plus instruit sur les affaires du continent que le parti ministériel; il devait donc naturellement être chargé de la paix. D'ailleurs il était reçu en Angleterre que la paix ne doit pas être signée par les mêmes ministres qui ont dirigé la guerre. On avait senti que l'irritation contre les ennemis, qui sert à conduire la guerre avec vigueur, fait abuser de la victoire; et cette façon de

voir est aussi juste que favorable à la véritable paix qui ne se signe pas, mais qui s'établit dans les esprits et dans les cœurs. Malheureusement le parti de l'opposition s'était mépris en soutenant Bonaparte. Il aurait été plus naturel que son système despotique fût défendu par les amis du pouvoir, et combattu par les amis de la liberté. Mais la question s'est embrouillée en Angleterre comme partout ailleurs. Les partisans des principes de la révolution ont cru devoir soutenir une tyrannie viagère, pour prévenir en divers lieux le retour de despotismes plus durables. Mais ils n'ont pas vu qu'un genre de pouvoir absolu fraye le chemin à tous les autres, et qu'en redonnant aux Français les mœurs de la servitude, Bonaparte a détruit l'énergie de l'esprit public. Une particularité de la constitution anglaise dont nous avons déjà parlé, c'est la nécessité dans laquelle l'oppositon se croit de combattre toujours le ministère, sur tous les terrains possibles. Mais il fallait renoncer à cet usage, applicable seulement aux circonstances ordinaires, dans un moment où le débat était tellement national, que le salut du pays même dépendait de son issue. L'opposition devait se réunir franchement au gouvernement contre Bonaparte; car en le combattant, comme il l'a fait, avec persévérance, ce gouvernement accomplissait noblement son devoir. L'opposition s'appuyait sur le désir de la paix, qui est en général très-bien accueilli par les peuples; mais, dans cette occasion, le bon sens et l'énergie des Anglais les portaient à la guerre. Ils sentaient qu'on ne pouvait traiter avec Bonaparte; et tout ce que le ministère et lord Wellington ont fait pour le renverser, a servi puissamment au repos et à la grandeur de l'Angleterre. Mais à cette époque où elle avait atteint le sommet de la prospérité, à cette époque où le ministère anglais méritait un vote de reconnaissance pour la part qu'il avait dans le triomphe de ses héros, la fatalité qui s'empare de tous les hommes parvenus au faîte de sa puissance a marqué le traité de Paris d'un sceau réprobateur.

Déjà le ministère anglais, dans le congrès de Vienne, av
le malheur d'être représenté par un homme dont les vertu
vées sont très-dignes d'estime, mais qui a fait plus de ma

cause des nations qu'aucun diplomate du continent. Un Anglais qui dénigre la liberté est un faux frère plus dangereux que les étrangers, car il a l'air de parler de ce qu'il connaît, et de faire les honneurs de ce qu'il possède. Les discours de lord Castlereagh dans le parlement sont empreints d'une sorte d'ironie glaciale, singulièrement funeste, quand elle s'attache à tout ce qu'il y a de beau dans ce monde. Car la plupart de ceux qui défendent les sentiments généreux sont aisément déconcertés, quand un ministre en puissance traite leurs vœux de chimères, quand il se moque de la liberté comme du parfait amour, et qu'il a l'air d'user d'indulgence envers ceux qui la chérissent, en ne leur imputant qu'une innocente folie.

Les députés de divers États de l'Europe, maintenant faibles et jadis indépendants, sont venus demander quelques droits, quelques garanties, aux représentants de la puissance qu'ils adoraient comme libre. Ils sont repartis le cœur navré, ne sachant plus qui, de Bonaparte ou de la plus respectable nation du monde, leur avait fait le mal le plus durable. Un jour leurs entretiens seront publiés, et l'histoire ne pourra guère offrir une pièce plus remarquable. « Quoi! disaient-ils au ministre anglais, la prospérité, la gloire de votre patrie, ne viennent-elles pas de cette constitution dont nous réclamons quelques principes, quand il vous plaît de disposer de nous pour cet équilibre prétendu de l'Europe, dont nous sommes un des poids mesurés à votre balance? — Oui, leur répondait-on avec un sourire sarcastique, c'est un usage d'Angleterre que la liberté, mais il ne convient point aux autres pays. » Le seul de tous les rois et de tous les hommes qui ait fait mettre à la torture non pas ses ennemis, mais ses amis, a distribué selon son bon plaisir l'échafaud, les galères et la prison, entre des citoyens qui, s'étant battus pour la défense de leur pays sous les étendards de l'Angleterre, en réclamaient l'appui, comme ayant, de l'aveu généreux de lord Wellington, puissamment aidé ses efforts. L'Angleterre les a-t-elle protégés? Les Américains du Nord voudraient soutenir les Américains du Mexique et du Pérou, dont l'amour pour l'indépendance a dû s'accroître lorsqu'ils ont

revu à Madrid l'inquisition et la torture. Eh bien! que craint le congrès du Nord, en secourant ses frères du Midi? L'alliance de l'Angleterre avec l'Espagne. Partout on redoute l'influence du gouvernement anglais, précisément dans le sens contraire à l'appui que les opprimés devraient en espérer.

Mais revenons de toute notre âme et de toutes nos forces à la France, que seule nous connaissons. « Pendant vingt-cinq ans, dit-on, elle n'a pas cessé de tourmenter l'Europe par ses excès démocratiques et son despotisme militaire. L'Angleterre a souffert cruellement de ses continuelles attaques, et les Anglais ont fait des sacrifices immenses pour défendre l'Europe. Il est bien juste qu'à son tour la France expie le mal qu'elle a causé. » Tout est vrai dans ces accusations, excepté la conséquence qu'on en tire. Que signifie la loi du talion en général, et la loi du talion surtout exercée contre une nation? Un peuple est-il aujourd'hui ce qu'il était hier? Une nouvelle génération innocente ne vient-elle pas remplacer celle que l'on a trouvée coupable? Comprendra-t-on dans une même proscription les femmes, les enfants, les vieillards, les victimes même de la tyrannie qu'on a renversée? Les malheureux conscrits, cachés dans les bois pour se soustraire aux guerres de Bonaparte, mais qui, forcés de porter les armes, se sont conduits en intrépides guerriers; les pères de famille, déjà ruinés par les sacrifices qu'ils ont faits pour racheter leurs enfants; que sais-je! enfin, tant et tant de classes d'hommes sur qui le malheur public pèse également, bien qu'ils n'aient sûrement pas pris une part égale à la faute, méritent-ils de souffrir tous pour quelques-uns? A peine si l'on peut, quand il s'agit d'opinions politiques, juger un homme avec équité : qu'est-ce donc que juger une nation? La conduite de Bonaparte envers la Prusse a été prise pour modèle dans le second traité de Paris; de même les forteresses et les provinces sont occupées par cent cinquante mille soldats étrangers. Est-ce ainsi qu'on peut persuader aux Français que Bonaparte était injuste, et qu'ils doivent le haïr? Ils en auraient été bien mieux convaincus, si l'on n'avait en rien suivi sa doctrine. Et que promettaient les proclamations des alliés? Paix

à la France, dès que Bonaparte ne serait plus son chef. Les promesses des puissances, libres de leurs décisions, ne devaient-elles pas être aussi sacrées que les serments de l'armée française prononcés en présence des étrangers? Et parce que les ministres de l'Europe commettent la faute de placer dans l'île d'Elbe un général dont la vue doit émouvoir ses soldats, faut-il que pendant cinq années des contributions énormes épuisent le pauvre? Et ce qui est plus douloureux encore, faut-il que des étrangers humilient les Français, comme les Français ont humilié les autres nations, c'est-à-dire, provoquent dans leurs âmes les mêmes sentiments qui ont soulevé l'Europe contre eux? Pense-t-on que maltraiter une nation jadis si forte, réussisse aussi bien que les punitions dans les colléges, infligées aux écoliers? Certes, si la France se laisse instruire de cette manière, si elle apprend la bassesse envers les étrangers, quand ils sont les plus forts, après avoir abusé de la victoire quand elle avait triomphé d'eux, elle aura mérité son sort.

Mais, objectera-t-on encore, que fallait-il donc faire pour contenir une nation toujours conquérante, et qui n'avait repris son ancien chef que dans l'espoir d'asservir de nouveau l'Europe? J'ai dit dans les chapitres précédents ce que je crois incontestable, c'est que la nation française ne sera jamais sincèrement tranquille que quand elle aura assuré le but de ses efforts, la monarchie constitutionnelle. Mais, en laissant de côté pour un moment cette manière de voir, ne suffisait-il pas de dissoudre l'armée, de prendre toute l'artillerie, de lever des contributions, pour s'assurer que la France, ainsi affaiblie, ne voudrait ni ne pourrait sortir de ses limites? N'est-il pas clair à tous les yeux que les cent cinquante mille hommes qui occupent la France n'ont que deux buts : ou de la partager, ou de lui imposer des lois dans l'intérieur? La partager! Eh! depuis que la politique a commis le sacrifice humain de la Pologne, les restes déchirés de ce malheureux pays agitent encore l'Europe, ces débris se rallument sans cesse pour lui servir de brandons. Est-ce pour affermir le gouvernement actuel que cent cinquante mille soldats occupent

notre territoire? Le gouvernement a des moyens plus efficaces de se maintenir; car, destiné pourtant un jour à ne s'appuyer que sur des Français, les troupes étrangères qui restent en France, les contributions exorbitantes qu'elles exigent, excitent chaque jour un mécontentement vague dont on ne fait pas toujours le partage avec justice.

J'accorde cependant volontiers que l'Angleterre, ainsi que l'Europe, devait désirer le retour des anciens souverains de la France; et que, surtout, la haute sagesse qu'avait montrée le roi dans la première année de sa restauration imposait le devoir de réparer envers lui le cruel retour de Bonaparte. Mais les ministres anglais qui, mieux que tous les autres, connaissent par histoire de leur pays les effets d'une longue révolution sur les esprits, ne devaient-ils pas maintenir en France avec autant de soin les garanties constitutionnelles que l'ancienne dynastie? Puisqu'ils ramenaient la famille royale, ne devaient-ils pas veiller à ce que les droits de la nation fussent aussi bien respectés que ceux de la légitimité? N'y a-t-il qu'une famille en France, bien que royale? et les engagements pris par cette famille envers vingt-cinq millions d'hommes doivent-ils être rompus pour complaire à quelques ultra-royalistes [1]? Prononcera-t-on encore le nom de la charte, lorsqu'il n'y a plus l'ombre de liberté de la presse; lorsque les journaux anglais ne peuvent pénétrer en France; lorsque des milliers d'hommes sont emprisonnés sans examen; lorsque la plupart des militaires que l'on soumet à des jugements sont condamnés à mort par des tribunaux extraordinaires, des cours prévôtales, des conseils de guerre, composés des hommes mêmes contre lesquels les accusés se sont battus vingt-cinq ans; lorsque la plupart des formes sont violées dans ces procès, les avocats interrompus ou réprimandés; enfin, lorsque partout règne l'arbitraire, et nulle part la charte, que l'on devait défendre à l'égal du trône, puisqu'elle était la sauvegarde de la nation? Prétendrait-on que l'élec-

[1] Tout ceci a été écrit pendant la session de 1818, et l'on sait que personne n'a été plus empressé que madame de Staël à rendre hommage aux bienfaits de l'ordonnance du 5 septembre. (*Note des éditeurs de* 1818.)

tion des députés qui ont suspendu cette charte était régulière? Ne sait-on pas que vingt personnes nommées par les préfets ont été envoyées dans chaque collége électoral, pour y choisir les ennemis de toute institution libre, comme les prétendus représentants d'une nation qui, depuis 1789, n'a été invariable que sur un seul point, la haine qu'elle a montrée pour leur pouvoir? Cent quatre-vingts protestants ont été massacrés dans le département du Gard, sans qu'un seul homme ait subi la mort en punition de ces crimes, sans que la terreur causée par les assassins ait permis aux tribunaux de les condamner. On s'est hâté de dire que ceux qui ont péri étaient des bonapartistes; comme s'il ne fallait pas empêcher aussi que les bonapartistes ne fussent massacrés. Mais cette imputation, d'ailleurs, était aussi fausse que toutes celles que l'on fait porter sur des victimes. Il est innocent, l'homme qui n'a pas été jugé; encore plus l'homme qu'on assassine, encore plus les femmes qui ont péri dans ces sanglantes scènes. Les meurtriers, dans leurs chansons atroces, désignaient aux poignards ceux qui professent le même culte que les Anglais et la moitié de l'Europe la plus éclairée. Ce ministère anglais, qui a rétabli le trône papal, voit les protestants menacés en France; et, loin de les secourir, il adopte contre eux ces prétextes politiques dont les partis se sont servis les uns contre les autres, depuis le commencement de la révolution. Il en faudrait finir des arguments de la force, qui pourraient s'appliquer tour à tour aux factions opposées, en changeant seulement les noms propres. Le gouvernement anglais aurait-il maintenant pour le culte des réformés la même antipathie que pour les républiques? Bonaparte, à beaucoup d'égards, était aussi de cet avis. L'héritage de ses principes est échu à quelques diplomates, comme les conquêtes d'Alexandre à ses généraux; mais les conquêtes, quelque condamnables qu'elles soient, valent mieux que la doctrine fondée sur l'avilissement de l'espèce humaine. Laissera-t-on dire encore au ministère anglais qu'il se fait un devoir de ne pas se mêler des affaires intérieures de la France? Une telle excuse ne doit-elle pas lui être interdite? Je le demande au nom du peuple anglais, au nom de cette nation dont

la sincérité est la première vertu, et que l'on fourvoie à son insu dans les perfidies politiques : peut-on se refuser au rire de l'amertume, quand on entend des hommes qui ont disposé deux fois du sort de la France donner ce prétexte hypocrite, seulement pour ne pas lui faire du bien, pour ne pas rendre aux protestants la sécurité qui leur est due, pour ne pas réclamer l'exécution sincère de la charte constitutionnelle? Car les amis de la liberté sont aussi les frères en religion du peuple anglais. Quoi! lord Wellington est authentiquement chargé par les puissances de l'Europe de surveiller la France, puisqu'il est chargé de répondre de sa tranquillité; la note qui l'investit de ce pouvoir est publiée; dans cette même note, les puissances alliées ont déclaré, ce qui les honore, qu'elles considéraient les principes de la charte constitutionnelle comme ceux qui doivent gouverner la France; cent cinquante mille hommes sont restés sous les ordres de celui à qui une telle dictature est accordée; et le ministère anglais viendra dire encore qu'il ne peut pas s'immiscer dans nos affaires! Le secrétaire d'État lord Castlereagh, qui avait déclaré dans la chambre des communes, quinze jours avant la bataille de Waterloo [1], que l'Angleterre ne prétendait en aucune manière imposer un gouvernement à la France, le même homme, à la même place, déclare, un an après [2], que, si, à l'expiration des cinq années, la France était représentée par un autre gouvernement, le ministère anglais n'aurait pas l'absurdité de se croire lié par les conditions du traité. Mais, dans le même discours où cette incroyable déclaration est prononcée, les scrupules du noble lord par rapport à l'influence du gouvernement anglais sur la France lui reviennent, dès qu'on lui demande d'empêcher le massacre des protestants, et de garantir au peuple français quelques-uns des droits qu'il ne peut perdre sans se déchirer le sein par la guerre civile, ou sans mordre la poussière comme les esclaves. Et qu'on ne prétende pas que le peuple anglais veuille faire porter son joug à ses ennemis! Il est fier, il doit l'être, de vingt-cinq

[1] Séance du 25 mai 1815.
[2] Séance du 19 février 1816.

ans et d'un jour. La bataille de Waterloo l'a rempli d'un juste orgueil. Ah! les nations qui ont une patrie partagent avec l'armée les lauriers de la victoire. Les citoyens seraient guerriers, les guerriers sont citoyens; et, de toutes les joies que Dieu permet à l'homme sur cette terre, la plus vive est peut-être celle du triomphe de son pays. Mais cette noble émotion, loin d'étouffer la générosité, la ranime; et, si Fox faisait entendre encore sa voix si longtemps admirée, s'il demandait pourquoi les soldats anglais servent de geôliers à la France, pourquoi l'armée d'un peuple libre traite un autre peuple comme un prisonnier de guerre qui doit payer sa rançon à ses vainqueurs, la nation anglaise apprendrait que l'on commet en son nom une injustice, et, dès cet instant, il naîtrait de toutes parts dans son sein des avocats pour la cause de la France. Un homme, au milieu du parlement anglais, ne pourrait-il pas demander ce que serait l'Angleterre aujourd'hui, si les troupes de Louis XIV s'étaient emparées d'elle, au moment de la restauration de Charles II; si l'on avait vu camper dans Westminster l'armée des Français triomphante sur le Rhin, ou, ce qui aurait fait plus de mal encore, l'armée qui, plus tard, combattit les protestants dans les Cévennes? Elles auraient rétabli le catholicisme et supprimé le parlement; car nous voyons, dans les dépêches de l'ambassadeur de France, que Louis XIV les offrait à Charles II dans ce but. Alors que serait devenue l'Angleterre? L'Europe n'aurait pu entendre parler que du meurtre de Charles Ier, que des excès des puritains en faveur de l'égalité, que du despotisme de Cromwell, qui se faisait sentir au dehors comme au dedans, puisque Louis XIV a porté son deuil. On aurait trouvé des écrivains pour soutenir que ce peuple turbulent et sanguinaire méritait d'être remis dans le devoir, et qu'il lui fallait des institutions de ses pères, à l'époque où ses pères avaient perdu la liberté de leurs ancêtres. Mais aurait-on vu ce beau pays à l'apogée de puissance et de gloire que l'univers admire aujourd'hui? Une tentative malheureuse pour obtenir la liberté eût été qualifiée de rébellion, de crime, de tous les noms qu'on prodigue aux nations, quand elles veulent des droits et ne savent pas s'en mettre en possession.

Les pays jaloux de la puissance maritime de l'Angleterre sous Cromwell se seraient complu dans son abaissement. Les ministres de Louis XIV auraient dit que les Anglais n'étaient pas faits pour être libres, et l'Europe ne pourrait pas contempler le phare qui l'a guidée dans la tempête, et doit encore l'éclairer dans le calme.

Il n'y a, dit-on, en France, que des royalistes exagérés, ou des bonapartistes; et les deux partis sont également, on doit en convenir, les fauteurs du despotisme. Les amis de la liberté, dit-on encore, sont en petit nombre, et sans force contre ces deux factions acharnées. Les amis de la liberté, j'en conviens, étant vertueux et désintéressés, ne peuvent lutter activement contre les passions avides de ceux dont l'argent et les places sont l'unique objet. Mais la nation est avec eux; tout ce qui n'est pas payé, ou n'aspire pas à l'être, est avec eux. La marche de l'esprit humain les favorise par la nature même des choses. Ils arriveront graduellement, mais sûrement, à fonder en France une constitution semblable à celle de l'Angleterre, si l'Angleterre même, qui est le guide du continent, défend à ses ministres de se montrer partout les ennemis de principes qu'elle sait si bien maintenir chez elle.

CHAPITRE VIII.

Les Anglais ne perdront-ils pas un jour leur liberté?

Beaucoup de personnes éclairées, qui savent à quel degré s'élèverait la prospérité de la nation française, si les institutions politiques de l'Angleterre étaient établies chez elle, se persuadent que les Anglais en sont jaloux d'avance, et s'opposent de tous leurs moyens à ce que leurs rivaux puissent jouir de cette liberté dont ils connaissent les avantages. En vérité, je ne crois point à ce sentiment, du moins de la part de la nation. Elle est assez fière pour être convaincue, et avec raison, que, pendant longtemps encore, elle marchera en avant de toutes les autres; et, quand la France l'atteindrait, et la surpasserait même sous quel-

ques rapports, elle conserverait toujours des moyens exclusifs de puissance, particuliers à sa situation. Quant au ministère, celui qui le dirige, le secrétaire d'État des affaires étrangères, semble avoir, comme je l'ai dit et comme il l'a prouvé, un tel mépris pour la liberté, que je crois vraiment qu'il en céderait à bon marché, même à la France; et pourtant la défense d'exportation hors d'Angleterre a presque uniquement porté sur les principes de la liberté, tandis que nous aurions désiré, au contraire, qu'à cet égard aussi, les Anglais voulussent bien nous communiquer les produits de leur industrie.

Le gouvernement anglais veut à tout prix éviter le retour de la guerre; mais il oublie que les rois de France les plus absolus n'ont pas cessé de former des projets hostiles contre l'Angleterre, et qu'une constitution libre est bien plus une garantie pour la durée de la paix que la reconnaissance personnelle des princes. Mais ce qu'on doit surtout, ce me semble, représenter aux Anglais, même à ceux qui sont exclusivement occupés des intérêts de leur patrie, c'est que si, pour empêcher les Français d'être factieux ou libres, comme on le voudra, il faut entretenir une armée anglaise sur le territoire de la France, la liberté de l'Angleterre est exposée par cette convention indigne d'elle. On ne s'accoutume point à violer l'indépendance nationale chez ses voisins, sans perdre quelques degrés d'énergie, quelque nuance de la pureté des doctrines, lorsqu'il s'agit de professer chez soi ce qu'on renie ailleurs. L'Angleterre partageant la Pologne, l'Angleterre occupant la Prusse à la Bonaparte, aurait moins de force pour résister aux empiétements de son propre gouvernement dans l'intérieur. Une armée sur le continent peut l'entraîner à des guerres nouvelles, et l'état de ses finances doit les lui faire craindre. A ces considérations, qui ont déjà vivement agi dans le parlement, lors de la question sur la taxe des propriétés, il faut ajouter la plus importante de toutes, le danger imminent de l'esprit militaire. Les Anglais, en faisant du mal à la France, en y portant les flèches empoisonnées d'Hercule, peuvent, comme Philoctète, se blesser eux-mêmes. Ils abaissent, ils foulent aux

pieds leur rivale; mais qu'ils y prennent garde : la contagion les menace; et, si en comprimant leurs ennemis ils étouffaient le feu sacré de leur esprit public, la vengeance ou la politique à laquelle ils se livrent éclaterait dans leurs mains comme une mauvaise arme.

Les ennemis de la constitution d'Angleterre répètent sans cesse, sur le continent, qu'elle périra par la corruption du parlement, et que l'influence ministérielle s'accroîtra jusqu'au point d'anéantir la liberté : rien de pareil n'est à craindre. Le parlement en Angleterre obéit toujours à l'opinion nationale; et cette opinion ne peut être corrompue dans le sens qu'on attache à ce mot, c'est-à-dire payée. Mais ce qui est séduisant pour toute nation, c'est la gloire des armes : le plaisir que les jeunes gens trouvent dans la vie des camps, les jouissances vives que les succès de la guerre leur procurent, sont beaucoup plus conformes aux goûts de leur âge que les bienfaits durables de la liberté. Il faut être un homme de mérite pour avancer dans la carrière civile; mais tous les bras vigoureux peuvent manier un sabre, et la difficulté de se distinguer dans l'état militaire n'est point en proportion avec la peine qu'il faut se donner pour s'instruire et pour penser. Les emplois qui se multiplient dans cette carrière donnent au gouvernement des moyens de tenir dans sa dépendance un très-grand nombre de familles. Les décorations nouvellement imaginées offrent à la vanité des récompenses qui ne dérivent pas de la source de toute gloire, l'opinion publique; enfin, c'est saper l'édifice de la liberté par les fondements, que d'entretenir une armée de ligne considérable.

Dans un pays où la loi règne, et où la bravoure, fondée sur l'amour de la patrie, est au-dessus de toute louange; dans un pays où les milices valent autant que des troupes réglées, où dans un clin d'œil les menaces d'une descente créèrent non-seulement une infanterie, mais une cavalerie aussi belle qu'intrépide, pourquoi forger l'instrument du despotisme? Tous ces raisonnements politiques sur l'équilibre de l'Europe, ces vieux systèmes qui servent de prétexte à de nouvelles usurpations, n'étaient-ils pas

connus des fiers amis de la liberté anglaise, quand ils ne permettaient pas l'existence d'une armée de ligne, du moins assez nombreuse pour que le gouvernement s'appuyât sur elle? L'esprit de subordination et de commandement tout ensemble, cet esprit nécessaire dans une armée, rend incapable de connaître et de respecter ce qu'il y a de national dans les pouvoirs politiques. Déjà l'on entend quelques officiers anglais murmurer des phrases de despotisme, bien que leur accent et leur langue semblent se prêter avec effort aux paroles flétries de la servitude.

Lord Castlereagh a dit, dans la chambre des communes, que l'on ne pouvait en Angleterre se contenter des fracs bleus, quand toute l'Europe était en armes. Ce sont pourtant les fracs bleus qui ont rendu le continent tributaire de l'Angleterre. C'est parce que le commerce et les finances avaient pour base la liberté, c'est parce que les représentants de la nation prêtaient leur force au gouvernement, que le levier qui a soulevé le monde a pu trouver son point d'appui dans une île moins considérable qu'aucun des pays auxquels elle prêtait ses secours. Faites de ce pays un camp, et bientôt après une cour, et vous verrez sa misère et son abaissement. Mais le danger que l'histoire signale à chaque page pourrait-il n'être pas prévu, n'être pas repoussé par les premiers penseurs de l'Europe, que la nature du gouvernement anglais appelle à se mêler des affaires publiques? La gloire militaire, sans doute, est la seule séduction redoutable pour des hommes énergiques; mais comme il y a une énergie bien supérieure à celle du métier des armes, l'amour de la liberté, et que cet amour inspire tout à la fois le plus haut degré de valeur quand la patrie est exposée, et le plus grand dédain pour l'esprit soldatesque aux ordres d'une diplomatie perfide, on doit espérer que le bon sens du peuple anglais et les lumières de ses représentants sauveront la liberté du seul ennemi dont elle ait à se préserver : la guerre continuelle, et l'esprit militaire qu'elle amène à sa suite.

Quel mépris pour les lumières, quelle impatience contre les lois, quel besoin du pouvoir ne remarque-t-on pas dans tous ceux qui ont mené longtemps la vie des camps! De tels hommes peuvent

aussi difficilement se soumettre à la liberté que la nation à l'arbitraire ; et, dans un pays libre, il faut, autant qu'il est possible, que tout le monde soit soldat, mais personne en particulier. La liberté anglaise ne pouvant avoir rien à craindre que de l'esprit militaire, il me semble que sous ce rapport le parlement doit s'occuper sérieusement de la situation de la France : il le devrait aussi par ce sentiment universel de justice qu'on peut attendre de la réunion d'hommes la plus éclairée de l'Europe. Son intérêt propre le lui commande ; il faut relever l'esprit de liberté, que la réaction causée par la révolution française a nécessairement affaibli ; il faut prévenir les prétentions vaniteuses à la manière du continent, qui se sont glissées dans quelques familles. La nation anglaise tout entière est l'aristocratie du reste du monde, par ses lumières et ses vertus. Que seraient à côté de cette illustration intellectuelle quelques disputes puériles sur les généalogies ! Enfin, il faut mettre un terme à ce mépris des nations sur lequel la politique du jour est calculée. Ce mépris, artistement répandu, comme l'incrédulité religieuse, pourrait attaquer les bases de la plus belle des croyances, dans le pays même où son temple est consacré.

La réforme parlementaire, l'émancipation des catholiques, la situation de l'Irlande, toutes les diverses questions qu'on peut agiter encore dans le parlement anglais, seront résolues d'après l'intérêt national, et ne menacent l'État d'aucun péril. La réforme parlementaire peut s'opérer graduellement, en accordant chaque année quelques députés de plus aux villes nouvellement populeuses, en supprimant avec indemnité les droits de quelques bourgs qui n'ont presque plus d'électeurs. Mais la propriété a un tel empire en Angleterre, qu'on ne choisirait jamais des représentants du peuple amis du désordre, quand la réforme parlementaire serait opérée tout entière en un seul jour. Peut-être même les hommes de talent sans fortune y perdraient-ils la possibilité d'être nommés, puisque les grands propriétaires des deux partis n'auraient plus de places à donner à ceux qui n'ont pas les moyens de fortune nécessaires pour se faire élire dans les comtés et dans les villes. L'émancipation des catholiques d'Irlande est

réclamée par l'esprit de tolérance universelle qui doit gouverner le monde : toutefois ceux qui s'y opposent ne repoussent point tel ou tel culte ; mais ils craignent l'influence d'un souverain étranger, le pape, dans un pays où les devoirs de citoyen doivent l'emporter sur tout. C'est une question que l'intérêt décidera, parce que la liberté de la presse et celle des débats ne laissent rien ignorer en Angleterre sur ce qui concerne l'intérieur du pays. Si les affaires extérieures y étaient aussi bien connues, il n'y aurait pas une faute de commise à cet égard. Il importe certainement à l'Angleterre que l'état de l'Irlande soit autre qu'il n'a été jusqu'à présent ; on doit y répandre plus de bonheur, et par conséquent plus de lumières. La réunion à l'Angleterre doit valoir au peuple irlandais les bienfaits de la constitution ; et, tant que le gouvernement anglais s'appuie, pour suspendre la loi, sur la nécessité des actes arbitraires, il n'a point rempli sa tâche, et l'Irlande ne peut s'identifier sincèrement avec la patrie qui ne lui communique pas tous ses droits. Enfin, c'est un mauvais exemple pour les Anglais, c'est une mauvaise école pour leurs hommes d'État, que l'administration de l'Irlande ; et, si l'Angleterre subsistait longtemps entre l'Irlande et la France, dans l'état actuel, elle aurait de la peine à ne pas se ressentir de la mauvaise influence que son gouvernement exerce habituellement sur l'une et maintenant sur l'autre.

Le peuple ne rend heureux l'homme qui le sert que par la satisfaction de la conscience ; il ne peut inspirer de l'attachement qu'aux amis de la justice, aux cœurs disposés à sacrifier leurs intérêts à leurs devoirs. Il en est beaucoup, et beaucoup de cette nature en Angleterre ; il y a, dans ces caractères réservés, des trésors cachés qu'on ne discerne que par la sympathie, mais qui se montrent avec force, dès que l'occasion le demande : c'est sur eux que repose le maintien de la liberté. Toutes les divagations de la France n'ont point jeté les Anglais dans les extrêmes opposés ; et, bien que dans ce moment la conduite diplomatique de leur gouvernement soit très-répréhensible, à chaque session le parlement améliore une ancienne loi, en prépare de nouvelles, traite des

questions de jurisprudence, d'agriculture et d'économie politique avec des lumières toujours croissantes, enfin se perfectionne chaque jour; tandis qu'ailleurs on voudrait tourner en ridicule ces progrès, sans lesquels la société n'aurait aucun but que la raison pût s'expliquer.

Néanmoins la liberté anglaise échappera-t-elle à cette action du temps, qui a tout dévoré sur la terre? Le prévision humaine ne saurait pénétrer dans un avenir éloigné : cependant on voit dans l'histoire les républiques renversées par des empires conquérants, ou se détruisant elles-mêmes par leurs propres conquêtes; on voit les peuples du Nord s'emparer des États du Midi, parce que ces États tombaient en décadence, et que d'ailleurs le besoin de la civilisation portait avec violence une partie des habitants de l'Europe vers les contrées méridionales; partout on a vu les nations périr faute d'esprit national, faute de lumières, et surtout à cause des préjugés qui, en soumettant la plus nombreuse partie d'un peuple à l'esclavage, au servage ou à toute autre injustice, la rendaient étrangère au pays qu'elle pouvait seule défendre. Mais dans l'état actuel de l'ordre social en Angleterre, après un siècle de durée des institutions qui ont formé la nation la plus religieuse, la plus morale et la plus éclairée dont l'Europe puisse se vanter, je ne concevrais pas de quelle manière la prospérité du pays, c'est-à-dire sa liberté, pourrait être jamais menacée. Dans le moment même où le gouvernement anglais penche vers la doctrine du despotisme, quoique ce soit un despote qu'il ait combattu; dans le moment où la légitimité, violée authentiquement par la révolution de 1688, est soutenue par le gouvernement anglais comme le seul principe nécessaire à l'ordre social; dans ce moment de déviation passagère, on entrevoit déjà que par degrés le vaisseau de l'État se remettra en équilibre : car, de tous les orages, celui que les préjugés peuvent exciter est le plus facile à calmer, dans la patrie de tant de grands hommes, au foyer de tant de lumières.

CHAPITRE IX.

Une monarchie limitée peut-elle avoir d'autres bases que celles de la constitution anglaise?

On trouve dans les œuvres de Zwift un petit écrit intitulé *les Conversations polies*, qui renferme toutes les idées communes dont se composent les entretiens du grand monde. Un homme d'esprit avait l'idée de faire le même travail sur les entretiens politiques d'aujourd'hui. « La constitution d'Angleterre ne convient qu'à des Anglais; les Français ne sont pas dignes qu'on leur donne de bonnes lois : il faut se garder des théories, et s'en tenir à la pratique. » Qu'importe, dira-t-on, que ces phrases soient fastidieuses, si elles renferment un sens vrai? Mais ce qui les rend fastidieuses, c'est leur fausseté même. La vérité sur de certains objets ne devient jamais commune, quelque répétée qu'elle soit; car chaque homme qui la dit, la sent et l'exprime à sa manière; mais les mots d'ordre de l'esprit de parti sont les signes indubitables de la médiocrité. On est à peu près sûr qu'une conversation qui commence par ces sentences officielles ne vous promet que du sophisme et de l'ennui tout ensemble. En mettant donc de côté ce langage frivole qui aspire à la profondeur, il me semble que les penseurs n'ont pu trouver jusqu'à ce jour d'autres principes de la liberté monarchique et constitutionnelle que ceux qui sont admis en Angleterre.

Les démocrates diront qu'il faut un roi sans patriciat, ou qu'il ne faut ni l'un ni l'autre; mais l'expérience a démontré l'impossibilité de ce système. Des trois pouvoirs, les aristocrates ne contestent que celui du peuple; ainsi, quand ils prétendent que la constitution anglaise ne peut s'adapter en France, ils disent simplement qu'il ne faut pas de représentants du peuple, car ce n'est sûrement pas la noblesse, ni la royauté héréditaire qu'ils contestent. Il est donc évident que l'on ne peut s'écarter de la constitution anglaise sans établir la république, en retranchant l'hérédité; ou le despotisme, en supprimant les communes : car, des

trois pouvoirs, on n'en peut ôter aucun sans produire l'un ou l'autre de ces deux extrêmes.

Après une révolution telle que celle de France, la monarchie constitutionnelle est la seule paix, le seul traité de Westphalie, pour ainsi dire, que l'on puisse conclure entre les lumières actuelles et les intérêts héréditaires; entre la nation presque entière et les privilégiés appuyés par les puissances européennes.

Le roi d'Angleterre jouit d'un pouvoir plus que suffisant pour un homme qui veut faire le bien, et j'ai de la peine à concevoir comment la religion même n'inspire pas aux princes des scrupules sur l'usage d'une autorité sans bornes : l'orgueil l'emporte en cette occasion sur la vertu. Quant à l'argument très-usé de l'impossibilité d'être libre dans un État continental, où l'on doit conserver une nombreuse armée de ligne, les mêmes gens qui le répètent sans cesse sont prêts à citer l'Angleterre en sens inverse, et à dire que là maintenant l'armée de ligne n'est pas dangereuse pour la liberté. C'est une chose inouïe que la diversité des raisonnements de ceux qui renoncent à tous les principes : ils se servent des circonstances quand la théorie est contre eux, de la théorie quand les circonstances démontrent leurs erreurs; enfin ils se replient avec une souplesse qui ne saurait échapper au grand jour de la discussion, mais qui peut égarer les esprits, quand il n'est permis ni de faire taire les sophistes, ni de leur répondre. Si l'armée de ligne donne plus de pouvoir aux rois de France qu'à ceux d'Angleterre, les ultra-royalistes, suivant leur manière de penser, jouiront de cet excédant de force, et les amis de la liberté ne le redoutent point, si le gouvernement représentatif et ses garanties sont établis en France sincèrement et sans exception. L'existence de la chambre des pairs doit réduire, il est vrai, le nombre des familles nobles : mais l'intérêt public souffrira-t-il de ce changement? Les familles historiques se plaindront-elles de voir associer à la pairie des hommes nouveaux que le roi et l'opinion en jugeraient dignes? La noblesse, qui a le plus à faire pour se réconcilier avec la nation, serait-elle la plus obstinément attachée à des prétentions inadmissibles? Nous avons l'avantage,

nous autres Français, d'être plus spirituels, mais aussi plus bêtes qu'aucun autre peuple de l'Europe; je ne sais si nous devons nous en vanter.

Des arguments qui méritent un examen plus sérieux, parce qu'ils ne sont pas inspirés seulement par de frivoles prétentions, se sont renouvelés contre la chambre des pairs à l'occasion de la constitution de Bonaparte. On a dit que l'esprit humain avait fait de trop grands progrès en France pour supporter aucune distinction héréditaire. M. Necker a traité quinze ans plus tôt cette question, en publiciste que n'épouvantaient ni la vanité des préjugés, ni la fatuité des théories; il me semble reconnu par tous les penseurs que la considération dont un élément conservateur entoure un gouvernement est au profit de la liberté comme de l'ordre, en rendant l'action de la force moins nécessaire. Quel obstacle y aurait-il donc en France plutôt qu'en Angleterre, à l'existence d'une chambre des pairs, nombreuse, imposante et éclairée? Les éléments en existent, et nous voyons déjà combien il serait facile de les combiner heureusement.

« Quoi! dira-t-on encore (car tous les dictons politiques valent la peine d'être combattus, à cause de la multitude d'esprits communs qui les répètent); quoi! vous voulez donc que la France ne soit qu'une copie, et une mauvaise copie du gouvernement d'Angleterre? » En vérité, je ne vois pas pourquoi les Français, ni toute autre nation, devraient rejeter l'usage de la boussole, parce que ce sont les Italiens qui l'ont découverte. Il y a dans l'administration d'un pays, dans ses finances, dans son commerce, dans ses armées, beaucoup de choses qui tiennent aux localités, et qui doivent différer selon les lieux; mais les bases d'une constitution sont les mêmes partout. La forme républicaine ou monarchique est commandée par l'étendue et la situation de l'État; mais il y a toujours trois éléments donnés par la nature : la délibération, l'exécution et la conservation de ces trois éléments sont nécessaires pour garantir aux citoyens leur liberté, leur fortune, le développement paisible de leurs facultés, et les récompenses dues à leur travail. Quel est le peuple à qui de tels

droits ne soient pas nécessaires, et par quels autres principes que par ceux de l'Angleterre peut-on en obtenir la jouissance durable ? Tous les défauts mêmes qu'on se plaît à attribuer aux Français peuvent-ils servir de prétexte pour leur refuser de tels droits ? En vérité, quand les Français seraient des enfants mutinés, comme leurs grands parents de l'Europe le prétendent, je conseillerais d'autant plus de leur donner une constitution qui fût à leurs yeux la garantie de l'équité dans ceux qui les gouvernent; car les enfants mutinés, quand ils sont en si grand nombre, peuvent plus facilement être corrigés par la raison que comprimés par la force.

Il faudra du temps en France avant de pouvoir créer une aristocratie patriotique; car, la révolution ayant été dirigée plus encore contre les priviléges des nobles que contre l'autorité royale, les nobles secondent maintenant le despotisme comme leur sauvegarde. On pourrait dire, avec raison, que cet état de choses est un argument contre la création d'une chambre des pairs, comme trop favorable au pouvoir de la couronne. Mais d'abord il est de la nature d'une chambre haute, en général, de s'appuyer au trône; et l'opposition des grands seigneurs d'Angleterre est presque toujours en minorité. D'ailleurs on peut faire entrer dans une chambre des pairs beaucoup de nobles amis de la liberté; et ceux qui ne le seraient pas aujourd'hui le deviendraient, par le seul fait que l'exercice d'une grande magistrature éloigne de la vie de cour, et rattache aux intérêts de l'État. Je ne craindrai point de professer un sentiment que beaucoup de personnes appelleront aristocratique, mais dont toutes les circonstances de la révolution française m'ont pénétrée : c'est que les nobles qui ont adopté la cause du gouvernement représentatif, et par conséquent de l'égalité devant la loi, sont en général les Français les plus vertueux et les plus éclairés dont nous ayons encore à nous vanter. Ils réunissent, comme les Anglais, l'esprit de chevalerie à l'esprit de liberté; ils ont de plus le généreux avantage de fonder leur opinion sur leurs sacrifices, tandis que le tiers état doit nécessairement trouver son intérêt particulier dans l'intérêt général. Enfin, ils ont

à supporter tous les jours l'inimitié de leur classe, quelquefois même de leur famille. On leur dit qu'ils sont traîtres à leur ordre, parce qu'ils sont fidèles à la patrie, tandis que les hommes de l'extrême opposé, les démocrates sans frein de raison, ni de morale, les ont persécutés comme des ennemis de la liberté, en ne considérant que leurs priviléges, et en ne croyant pas, quoique bien à tort, à la sincérité du renoncement. Ces illustres citoyens, qui se sont volontairement exposés à tant d'épreuves, sont les meilleurs gardiens de la liberté sur lesquels un État puisse compter; et il faudrait créer pour eux une chambre des pairs, quand la nécessité de cette institution, dans une monarchie constitutionnelle, ne serait pas reconnue jusqu'à l'évidence.

« Aucun genre d'assemblée délibérante, soit démocratique, soit » héréditaire, ne peut réussir en France. Les Français ont trop » d'envie de briller, et le besoin de faire effet les porte toujours » d'un extrême à l'autre. Il suffit donc, » disent certains hommes qui se font tuteurs de la nation, pour la déclarer en minorité perpétuelle; « il suffit à la France d'états provinciaux, au lieu d'une » assemblée représentative. » Certes, je dois respecter plus que personne les assemblées provinciales, puisque mon père est le premier et le seul entre les ministres qui en ait établi, et qui ait perdu sa place pour les avoir soutenues contre les parlements. Il est très-sage sans doute, dans un pays aussi étendu que la France, de donner aux autorités locales plus de pouvoir, plus d'importance qu'en Angleterre. Mais, quand M. Necker proposa d'assimiler par les assemblées provinciales les pays appelés d'élection aux pays d'états, c'est-à-dire de donner aux anciennes provinces les priviléges qui n'étaient possédés que par celles dont la réunion à la France était plus récente, il y avait à Paris un parlement qui pouvait refuser d'enregistrer les édits bursaux, ou toute autre loi émanée directement du trône. C'était une très-mauvaise ébauche du gouvernement représentatif, que ce droit du parlement, mais enfin c'en était une; et maintenant que toutes les anciennes limites du trône sont renversées, que seraient trente-trois assemblées provinciales relevant du despotisme ministériel, et n'ayant aucune

manière d'y mettre obstacle ? Il est bon que des assemblées locales discutent la répartition des impôts, et vérifient les dépenses de l'État ; mais les formes populaires dans les provinces subordonnées à un pouvoir central sans bornes, c'est une monstruosité politique.

Il faut le dire avec franchise, aucun gouvernement constitutionnel ne peut s'établir, si, au début, on fait entrer dans toutes les places, celles de députés, comme celles d'agents du pouvoir, les ennemis de la constitution même. La première condition pour que le gouvernement représentatif marche, c'est que les élections soient libres ; car alors elles amèneront des hommes qui auront de bonne foi le désir de voir réussir l'institution dont ils feront partie. Un député disait, à ce qu'on prétend, en société : « L'on m'accuse de n'être pas pour la charte constitutionnelle ; » on a bien tort, je suis toujours à cheval sur cette charte ; il est » vrai que c'est pour la crever. » Après ce propos charmant, il est probable que ce député trouverait pourtant très-mauvais qu'on soupçonnât sa bonne foi en politique ; mais il est trop fort de vouloir réunir le plaisir de révéler ses secrets avec l'avantage de les garder. Pense-t-on qu'avec ces intentions cachées, ou plutôt trop connues, l'expérience du gouvernement représentatif soit faite en France ? Un ministre a déclaré nouvellement à la chambre des députés que, de tous les pouvoirs, celui sur lequel il faut que l'autorité royale exerce le plus d'influence, c'est le pouvoir électoral ; ce qui veut dire, en d'autres termes, que les représentants du peuple doivent être nommés par le roi. Dans ce cas, les chambellans devraient l'être par le peuple.

Qu'on laisse la nation française élire les hommes qu'elle croira dignes de sa confiance ; qu'on ne lui impose pas des représentants, et surtout des représentants choisis parmi les ennemis constants de tout gouvernement représentatif : alors, seulement alors, le problème politique sera résolu en France. On peut, je crois, considérer comme une maxime certaine, que quand des institutions libres ont duré vingt ans dans un pays, c'est à elles qu'il faut s'en prendre, si chaque jour on ne voit pas une amélioration dans la morale, dans la raison et dans le bonheur de la nation qui les

possède. C'est à ces institutions parvenues à un certain âge, pour ainsi dire, à répondre des hommes; mais, dans les premiers jours d'un nouvel établissement politique, c'est aux hommes à répondre des institutions : car on ne peut, en aucune manière, juger de la force de la citadelle, si les commandants en ouvrent les portes, ou cherchent à en miner les fondements.

CHAPITRE X.

De l'influence du pouvoir arbitraire sur l'esprit et le caractère d'une nation.

Frédéric II, Marie-Thérèse et Catherine II ont inspiré une si juste admiration pour leur talent de gouverner, qu'il est très-naturel que, dans les pays où leur souvenir est encore vivant, et leur système exactement suivi, l'on sente moins qu'en France la nécessité d'un gouvernement représentatif. Le régent et Louis XV, au contraire, ont donné dans le dernier siècle le plus triste exemple de tous les malheurs, de toutes les dégradations attachées au pouvoir arbitraire. Nous le répétons donc, nous n'avons ici en vue que la France; c'est elle qui ne doit pas souffrir qu'après vingt-sept années de révolution, on la prive des avantages qu'elle a recueillis, et qu'on lui fasse porter le double déshonneur d'être vaincue au dedans comme au dehors.

Des partisans du pouvoir arbitraire citent les règnes d'Auguste dans l'antiquité, d'Élisabeth et de Louis XIV dans les temps modernes, comme une preuve que les monarchies absolues peuvent au moins être favorables aux progrès de la littérature. Les lettres, du temps d'Auguste, n'étaient guère qu'un art libéral, étranger aux intérêts politiques. Sous Élisabeth, la réforme religieuse excitait les esprits à tous les genres de développements, et le pouvoir les favorisait d'autant plus que sa force consistait dans l'établissemet même de cette réforme. Les progrès littéraires de la France, sous Louis XIV, comme nous l'avons déjà dit dans le commencement de cet ouvrage, ont été causés par le dévelop-

pement intellectuel que les guerres civiles avaient excité. Ces progrès ont conduit à la littérature du dix-huitième siècle ; et, loin qu'on puisse attribuer au gouvernement de Louis XV les chefs-d'œuvre de l'esprit humain qui ont paru à cette époque, il faut les considérer presque tous comme des attaques contre ce gouvernement. Le despotisme donc, s'il entend bien ses intérêts, n'encouragera pas les lettres, car les lettres mènent à penser, et la pensée juge le despotisme. Bonaparte a dirigé les esprits vers les succès militaires ; il avait parfaitement raison selon son but : il n'y a que deux genres d'auxiliaires pour l'autorité absolue, ce sont les prêtres ou les soldats. Mais n'y a-t-il pas, dit-on, des despotismes éclairés, des despotismes modérés ? Toutes ces épithètes, avec lesquelles on se flatte de faire illusion sur le mot auquel on les adjoint, ne peuvent donner le change aux hommes de bon sens. Il faut, dans un pays comme la France, détruire les lumières, si l'on ne veut pas que les principes de liberté renaissent. Pendant le règne de Bonaparte et depuis, on a imaginé un troisième moyen ; c'est de faire servir l'imprimerie à l'oppression de la liberté, en n'en permettant l'usage qu'à de certains écrivains, chargés de commenter toutes les erreurs avec d'autant plus d'impudence qu'il est interdit de leur répondre. C'est consacrer l'art d'écrire à la destruction de la pensée, et la publicité même aux ténèbres ; mais cette espèce de jonglerie ne saurait subsister longtemps. Quand on veut commander sans loi, il ne faut s'appuyer que sur la force, et non sur des arguments ; car, bien qu'il soit défendu de les réfuter, la fausseté palpable de ces arguments donne envie de les combattre ; et, pour bien faire taire les hommes, le mieux est encore de ne pas leur parler.

Certainement il serait injuste de ne pas reconnaître que plusieurs souverains, en possession du pouvoir arbitraire, ont su en user avec sagesse ; mais est-ce sur un hasard qu'il faut fonder le sort des nations ? Je citerai à cette occasion un mot de l'empereur Alexandre, qui me paraît digne d'être consacré. J'eus l'honneur de le voir à Pétersbourg, dans le moment le plus remarquable de sa vie, lorsque les Français s'avançaient sur Moscou,

et qu'en refusant la paix que Napoléon lui offrit dès qu'il se crut vainqueur, Alexandre triomphait de son ennemi plus habilement que ne l'ont fait depuis ses généraux. « Vous n'ignorez pas, me » dit l'empereur de Russie, que les paysans russes sont esclaves. Je » fais ce que je peux pour améliorer leur sort graduellement dans » mes domaines; mais je rencontre ailleurs des obstacles que le » repos de l'empire m'ordonne de ménager. — Sire, lui répondis- » je, je sais que la Russie est maintenant heureuse, quoiqu'elle » n'ait d'autre constitution que le caractère personnel de Votre » Majesté. — Quand le compliment que vous me faites aurait de » la vérité, répondit l'empereur, *je ne serais jamais qu'un ac-* » *cident heureux.* » Je crois difficile que de plus belles paroles soient prononcées par un monarque dont la situation pourrait l'aveugler sur le sort des hommes. Non-seulement le pouvoir arbitraire livre les nations aux chances de l'hérédité; mais les rois les plus éclairés, s'ils sont absolus, ne sauraient, quand ils le voudraient, encourager dans leur nation la force et la dignité du caractère. Dieu et la loi peuvent seuls commander en maîtres à l'homme sans l'avilir.

Se représente-t-on comment des ministres tels que lord Chatham, M. Pitt, M. Fox, auraient été supportés par les princes qui ont nommé le cardinal Dubois ou le cardinal de Fleury? Les grands hommes de l'histoire de France, les Guise, Coligny, Henri IV, se sont formés dans les temps de troubles, parce que ces troubles, malheureux d'ailleurs, empêchaient l'action étouffante du despotisme, et donnaient à quelques individus une grande importance. Mais il n'y a que l'Angleterre où la vie politique soit régularisée de telle manière que, sans agiter l'État, le génie et la grandeur d'âme puissent naître et se montrer.

Depuis Louis XIV jusqu'à Louis XVI un demi-siècle s'est écoulé, véritable modèle de ce qu'on appelle le gouvernement arbitraire, quand on veut le représenter sous les plus douces couleurs. Il n'y avait pas de tyrannie, parce que les moyens manquaient pour l'établir; mais on ne pouvait dérober quelque liberté que par le désordre de l'injustice. Il fallait, si l'on voulait être quelque chose,

ou réussir dans une affaire quelconque, étudier l'intrigue des cours, la plus misérable science qui ait jamais dégradé l'espèce humaine. Il ne s'agit là ni de talents ni de vertus, car jamais un homme supérieur n'aurait le genre de patience qu'il faut pour plaire à un monarque élevé dans les habitudes du pouvoir absolu. Les princes ainsi formés sont si persuadés que c'est toujours l'intérêt personnel qui inspire ce qu'on leur dit, qu'on ne peut avoir d'influence sur eux qu'à leur insu. Or, pour réussir ainsi, être là toujours vaut mieux que tous les talents possibles. Les princes sont avec les courtisans dans le même rapport que nous avec ceux qui nous servent : nous trouverions mauvais qu'ils nous donnassent des conseils, qu'ils nous parlassent avec force sur nos intérêts mêmes; mais nous sommes fâchés de leur voir un visage mécontent, et quelques mots qu'ils nous disent dans un moment opportun, quelques flatteries qui semblent leur échapper, nous domineraient complétement, si nos égaux que nous rencontrons, en sortant de chez nous, ne nous apprenaient pas ce que nous sommes. Les princes, n'ayant jamais affaire qu'à des serviteurs de bon goût, qui s'insinuent plus facilement dans leur faveur que nos gens dans la nôtre, vivent et meurent sans avoir jamais l'idée des choses telles qu'elles sont. Les courtisans, en étudiant le caractère de leurs maîtres avec beaucoup de sagacité, n'acquièrent cependant aucune lumière véritable, même sur la connaissance du cœur humain, du moins sur celle qu'il faut pour diriger les nations. Un roi devrait se faire une règle de prendre pour premier ministre un homme qui lui déplût comme courtisan; car jamais un génie supérieur ne peut se plier au point juste qu'il faut pour captiver ceux qu'on encense. Un certain tact, moitié commun et moitié fin, sert pour avancer dans les cours : l'éloquence, le raisonnement, toutes les facultés transcendantes de l'esprit et de l'âme scandaliseraient comme de la rébellion, ou seraient accablées de ridicule. « Quels discours inconvenants! quels projets ambitieux! » dirait l'un; « Que veut-il? que prétend-il? » dirait l'autre; et le prince partagerait l'étonnement de sa cour. L'atmosphère de l'étiquette finit par agir tellement sur tout le monde,

que je ne sais personne d'assez audacieux pour articuler une parole signifiante dans le cercle des princes qui sont restés enfermés dans leurs cours. Il faut se borner inévitablement dans les conversations au beau temps, à la chasse, à ce qu'on a bu la veille, à ce qu'on mangera le lendemain, enfin à tout ce qui n'a de sens ni d'intérêt pour personne. Quelle école cependant pour l'esprit et pour le caractère! Quel triste spectacle qu'un vieux courtisan qui a passé de longues années dans l'habitude d'étouffer tous ses sentiments, de dissimuler ses opinions, d'attendre le souffle d'un prince pour respirer, et son signe pour se mouvoir! De tels hommes finissent par gâter le plus beau des sentiments, le respect pour l'âge avancé, quand on les voit courbés par l'habitude des révérences, ridés par les faux sourires, pâles d'ennui plus encore que de vieillesse, et se tenant debout des heures entières sur leurs jambes tremblantes, dans ces salons antichambres où s'asseoir à quatre-vingts ans paraîtrait presque une révolte. On aime mieux dans ce métier les jeunes gens étourdis et fats qui savent manier avec hardiesse la flatterie envers leur maître, l'arrogance envers leurs inférieurs, et qui méprisent l'espèce humaine au-dessus comme au-dessous d'eux. Ils s'en vont ainsi, ne se confiant qu'en leur propre mérite, jusqu'à ce qu'une disgrâce les réveille de l'enivrement de la sottise et de l'esprit tout ensemble; car ce mélange est nécessaire pour réussir dans les intrigues de cour. Or, en France, de rang en rang, il y a toujours eu des cours, c'est-à-dire des maisons où l'on distribuait une certaine quantité de crédit à l'usage de ceux qui voulaient de l'argent et des places. Les flatteurs du pouvoir, depuis le commis jusqu'aux chambellans, ont pris cette flexibilité de langage, cette facilité à tout dire comme à tout cacher, ce ton tranchant dans le sens de la force, cette condescendance pour la mode du jour, comme pour une puissance, qui ont fait croire à la légèreté dont on accuse les Français, et cependant cette légèreté ne se trouve que dans l'essaim des hommes qui bourdonnent autour du pouvoir. Il faut qu'ils soient légers pour changer rapidement de parti; il faut qu'ils soient légers, pour n'entrer à fond dans aucune étude; car autrement il leur en coû-

terait trop de dire le contraire de ce qu'ils auraient sérieusement appris; en ignorant beaucoup, on affirme tout plus facilement. Il faut qu'ils soient légers enfin, pour prodiguer, depuis la démocratie jusqu'à la légitimité, depuis la république jusqu'au despotisme militaire, toutes les phrases les plus opposées par le sens, mais qui se ressemblent néanmoins entre elles, comme des personnes de la même famille, également superficielles, dédaigneuses, et faites pour ne présenter jamais qu'un côté de la question, par opposition à celui que les circonstances ont battu. Les ruses de l'intrigue se mêlant maintenant à la littérature comme à tout le reste, il n'y a pas une possibilité pour un pauvre lecteur français d'apprendre jamais autre chose que ce qu'il convient de dire, et non ce qui est. Dans le dix-huitième siècle, au contraire, les puissants ne se doutaient pas de l'influence des écrits sur l'opinion, et ils laisaient la littérature à peu près aussi tranquille que les sciences physiques le sont encore aujourd'hui. Les grands écrivains ont tous combattu avec plus ou moins de ménagements les diverses institutions qui s'appuient sur des préjugés. Mais qu'est-il arrivé de ce combat? que les institutions ont été vaincues. On pourrait appliquer au règne de Louis XV et au genre de bonheur qu'on y trouvait, ce que disait cet homme qui tombait d'un troisième étage : *Cela va bien, pourvu que cela dure.*

Les gouvernements représentatifs, m'objectera-t-on encore, n'ont point existé en Allemagne, et cependant les lumières y ont fait d'immenses progrès. Rien ne se ressemble moins que l'Allemagne et la France. Il y a un esprit de méthode dans les gouvernements germaniques qui diminue de beaucoup l'ascendant irrégulier des cours. On n'y voit point de coteries, de maîtresses, de favoris, ni même de ministres qui puissent changer l'ordre des choses; la littérature va son chemin sans flatter personne; la bonne foi du caractère et la profondeur des études sont telles, que, dans les troubles civils mêmes, il serait impossible de forcer un écrivain allemand à ces tours de passe-passe qui ont fait dire avec raison, en France, que le papier souffre tout, tant on exige de

lui. « Vous avouez donc, me dira-t-on, que le caractère français a des défauts invincibles qui s'opposent aux lumières comme aux vertus dont la liberté ne saurait se passer ? » Nullement : je dis qu'un gouvernement arbitraire, mobile, capricieux, instable, plein de préjugés et de superstitions à quelques égards, de frivolité et d'immoralité à d'autres, que ce gouvernement, comme il a existé autrefois en France, n'avait laissé de connaissances, d'esprit et d'énergie, qu'à ses opposants ; et s'il est impossible qu'un tel ordre de choses s'accorde avec le progrès des lumières, il est encore plus certain qu'il est inconciliable avec la pureté des mœurs et la dignité du caractère. On s'aperçoit déjà, malgré les malheurs de la France, que, depuis la révolution, le mariage y est beaucoup plus respecté que sous l'ancien régime. Or c'est sur le mariage que reposent les mœurs et la liberté. Comment, sous un gouvernement arbitraire, les femmes se seraient-elles renfermées dans la vie domestique, et n'auraient-elles pas employé tous leurs moyens de séduction pour influer sur le pouvoir ? Ce n'est assurément pas l'enthousiasme des idées générales qui les animait, mais le désir d'obtenir des places pour leurs amis ; et rien n'était plus naturel, dans un pays où les hommes en crédit pouvaient tout, où ils disposaient des revenus de l'État, où rien ne les arrêtait que la volonté du roi, modifiée nécessairement par les intrigues de ceux qui l'entouraient. Comment se serait-on fait scrupule d'employer le crédit des femmes en faveur pour obtenir d'un ministre une exception quelconque à une règle qui n'existait pas ? Croit-on que, sous Louis XIV, madame de Montespan, madame Dubarry sous Louis XV, aient jamais reçu un refus des ministres ? Et, sans approcher de si près du trône, quel était le cercle où la faveur n'agit pas comme à la cour, et où chacun n'employât pas tous les moyens possibles pour parvenir ? Dans un pays, au contraire, qui n'est réglé que par la loi, quelle femme aurait l'inutile hardiesse de solliciter une injustice, ou de compter plus sur ses instances que sur les titres réels de ceux qu'elle recommande ? Ce n'est pas seulement la corruption des mœurs qui résulte de ces démarches continuelles, de cette activité d'intrigue, dont les femmes françaises, surtout celles du premier

rang, n'ont que trop donné l'exemple; mais les passions dont elles sont susceptibles, et que la délicatesse même de leurs organes rend plus vives, dénaturent en elles tout ce que leur sexe a d'aimable.

Le véritable caractère d'une femme, le véritable caractère d'un homme, c'est dans les pays libres qu'il faut le connaître et l'admirer. La vie domestique inspire aux femmes toutes les vertus; et la carrière politique, loin d'habituer les hommes à mépriser la morale ainsi qu'un vieux conte de nourrice, exerce sans cesse les fonctionnaires publics au sacrifice d'eux-mêmes, à l'exaltation de l'honneur, à toutes les grandeurs de l'âme que la présence habituelle de l'opinion développe infailliblement. Enfin, dans un pays où les femmes sont au centre de toutes les intrigues, parce que c'est la faveur qui gouverne tout, les mœurs de la première classe n'ont aucun rapport avec celles de la nation, et nulle sympathie ne peut s'établir entre les salons et le pays. Une femme du peuple, en Angleterre, se sent un rapport avec la reine qui a soigné son mari, élevé ses enfants, comme la religion et la morale le commandent à toutes les épouses et à toutes les mères. Mais le genre de mœurs qu'entraîne le gouvernement arbitraire transforme les femmes en une sorte de troisième sexe factice, triste production de l'ordre social dépravé. Les femmes, cependant, peuvent être excusables de prendre les choses politiques telles qu'elles sont, et de se plaire dans les intérêts vifs dont leur destinée naturelle les sépare. Mais qu'est-ce que des hommes élevés par le gouvernement arbitraire? Nous en avons vu, au milieu des jacobins, sous Bonaparte, et dans les camps des étrangers, partout, excepté dans l'incorruptible bande des amis de la liberté. Ils s'appuient sur les excès de la révolution, pour proclamer le despotisme; et vingt-cinq ans sont opposés à l'histoire du monde qui ne présente que les horreurs commises par la superstition et la tyrannie. Pour accorder quelque bonne foi à ces partisans de l'arbitraire, il faut supposer qu'ils n'aient rien lu de ce qui précède l'époque de la révolution en France; et nous en connaissons qui peuvent largement fonder leur justification sur leur ignorance.

Notre révolution, comme nous l'avons déjà dit, a presque suivi

les différentes phases de celle d'Angleterre, avec la régularité qu'offrent les crises d'une même maladie. Mais la question qui agite aujourd'hui le monde civilisé consiste dans l'application de toutes les vérités fondamentales sur lesquelles repose l'ordre social. L'avidité du pouvoir a fait commettre aux hommes tous les forfaits dont l'histoire est souillée; le fanatisme a secondé la tyrannie; l'hypocrisie et la violence, la ruse et le fer ont enchaîné, trompé, déchiré l'espèce humaine. Deux périodes ont seules illuminé le globe : c'est l'histoire de quelques siècles de la Grèce et de Rome. L'esclavage, en resserrant le nombre des citoyens, permit que le gouvernement républicain pût s'établir même dans des États assez étendus, et les plus grandes vertus en sont résultées. Le christianisme, en affranchissant depuis les esclaves, en civilisant le reste de l'Europe, a fait à l'existence individuelle un bien source de tous les autres. Mais le désordre dans l'ordre, le despotisme, s'est constamment maintenu dans plusieurs pays; et toutes les pages de notre histoire sont ensanglantées ou par des massacres religieux, ou par des assassinats judiciaires. Tout à coup la Providence a permis que l'Angleterre ait résolu le problème des monarchies constitutionnelles, et l'Amérique, un siècle plus tard, celui des républiques fédératives. Depuis cette époque, ni dans l'un ni dans l'autre de ces deux pays, il ne s'est versé une goutte de sang injustement par les tribunaux; depuis soixante ans, les querelles religieuses ont cessé en Angleterre, et il n'en a jamais existé en Amérique. Enfin, le venin du pouvoir, qui a corrompu tant d'hommes depuis tant de siècles, a subi par les gouvernements représentatifs l'inoculation salutaire qui en détruit toute la malignité. Depuis la bataille de Culloden, en 1746, qu'on peut considérer comme la fin des troubles civils qui avaient commencé cent ans auparavant, on ne saurait citer un abus du pouvoir en Angleterre. Il n'est pas un citoyen honnête qui n'ait dit : *Notre heureuse constitution*, parce qu'il n'en est pas un qui ne se soit senti protégé par elle. Cette chimère, car c'est ainsi qu'on a toujours appelé le beau, est là, réalisée sous nos yeux. Quel sentiment, quel préjugé, quel endurcissement de tête et de cœur,

peut faire qu'en se rappelant ce que nous lisons dans notre histoire, on ne préfère pas les soixante années dont l'Angleterre vient de nous offrir l'exemple? Nos rois, comme les siens, ont été tour à tour bons ou mauvais; mais, dans aucun temps, leurs règnes n'offrent soixante ans de paix intérieure et de liberté tout ensemble. Rien de pareil n'a seulement été rêvé possible à une autre époque. Le pouvoir est la sauvegarde de l'ordre, mais il en est aussi l'ennemi par les passions qu'il excite : réglez-en l'exercice par la liberté publique, et vous aurez banni ce mépris de l'espèce humaine qui met à l'aise tous les vices et justifie l'art d'en tirer parti.

CHAPITRE XI.

Du mélange de la religion avec la politique.

On dit beaucoup que la France est devenue irréligieuse depuis la révolution. Sans doute, à l'époque de tous les crimes, les hommes qui les commettaient devaient secouer le frein le plus sacré. Mais la disposition générale des esprits, maintenant, ne tient point à des causes funestes heureusement très-loin de nous. La religion en France, telle que les prêtres l'ont prêchée, a toujours été mêlée avec la politique; et depuis le temps où les papes déliaient les sujets de leur serment de fidélité envers les rois, jusqu'au dernier catéchisme sanctionné par la grande majorité du clergé français, catéchisme dans lequel, comme nous avons vu, ceux qui n'aimeraient pas et ne serviraient pas l'empereur Napoléon étaient menacés de la damnation éternelle, il n'est pas une époque où les interprètes de la religion ne s'en soient servis pour établir des dogmes politiques, tous différents suivant les circonstances. Au milieu de ces changements, la seule chose invariable a été l'intolérance envers tout ce qui n'était pas conforme à la doctrine dominante. Jamais la religion n'a été représentée seulement comme le culte le plus intime de l'âme, sans nul rapport avec les intérêts de ce monde.

L'on encourt le reproche d'irréligion, quand on n'est pas de l'avis des autorités ecclésiastiques sur les affaires de gouvernement; mais tel homme s'irrite contre ceux qui veulent lui imposer leur manière de voir en politique, qui n'en est pas moins très-bon chrétien. Il ne s'ensuit pas de ce que la France veut la liberté et l'égalité devant la loi, qu'elle ne soit pas chrétienne ; tout au contraire, car le christianisme est éminemment d'accord avec cette opinion. Aussi, le jour où l'on cessera de réunir ce que Dieu a séparé, la religion et la politique, le clergé aura moins de crédit et de puissance, mais la nation sera sincèrement religieuse. Tout l'art des privilégiés des deux classes est d'établir que l'on est un factieux si l'on veut une constitution, et un incrédule si l'on redoute l'influence des prêtres dans les affaires de ce monde. Cette tactique est très-connue, car elle n'est que renouvelée, aussi bien que tout le reste.

Les sermons, en France comme en Angleterre, dans les temps de parti, ont souvent porté sur des questions politiques, et je crois qu'ils ont très-mal édifié les personnes d'une opinion contraire qui les écoutaient. L'on a peu d'égards pour celui qui nous prêche le matin, s'il a fallu se disputer avec lui la veille; et la religion souffre de la haine que les questions politiques inspirent contre les ecclésiastiques qui s'en mêlent.

Il serait injuste de prétendre que la France est irréligieuse, parce qu'elle n'applique pas toujours au gré de quelques membres du clergé le fameux texte que toute puissance vient de Dieu, texte dont l'explication sincère est facile, mais qui a merveilleusement servi les traités que le clergé a faits avec tous les gouvernements, quand ils se sont appuyés sur le droit divin de la force. A cette occasion, je citerai quelques passages de l'instruction pastorale de monseigneur l'évêque de Troyes, qui, dans le temps où il était aumônier de Bonaparte, a fait, à l'occasion du baptême du roi de Rome, un discours au moins aussi édifiant que celui dont nous allons nous occuper. Nous n'avons pas besoin de dire que cette instruction est de 1816 : on peut reconnaître toujours en France la date d'un écrit par les opinions qu'il contient.

Monseigneur l'évêque de Troyes dit : « La France veut son roi, » mais son roi légitime, parce que la légitimité est le premier » trésor d'un peuple, et un bienfait d'autant plus inappréciable » qu'il peut suppléer à tous les autres, et qu'aucun autre ne peut » y suppléer. » Arrêtons-nous un moment pour plaindre l'homme qui pense ainsi, d'avoir servi si bien et si longtemps Napoléon. Quel effort, quelle contrainte ! Mais, au reste, l'évêque de Troyes ne fait rien de plus à cet égard que bien d'autres qui occupent encore des places ; et il faut lui rendre au moins la justice qu'il ne provoque pas la proscription de ses compagnons de service auprès de Napoléon : c'est beaucoup.

Je laisserai de côté le langage de flatterie de l'auteur du mandement, langage qu'on devrait d'autant moins se permettre envers la puissance, qu'on la respecte davantage. Passons à quelque chose de moins bénin : « La France veut son roi, mais en le vou- » lant, elle ne prétend pas qu'elle puisse en vouloir un autre ; » et heureusement qu'elle n'a pas ce droit funeste. Loin de nous » cette pensée, que les rois tiennent des peuples leur autorité, et » que la faculté qu'ils peuvent avoir eue de les choisir emporte » celle de les révoquer... Non, il n'est pas vrai que le peuple soit » souverain, ni que les rois soient ses mandataires... C'est le cri » des séditieux, c'est le rêve des indépendants, c'est la chimère » immonde de la turbulente démagogie ; c'est le mensonge le plus » cruel qu'aient pu faire nos vils tyrans, pour tromper la multi- » tude. Il n'est pas dans notre dessein de réfuter sérieusement » cette souveraineté désastreuse... Mais il est de notre devoir de » réclamer ici, au nom de la religion, contre cette doctrine anar- » chique et antisociale, qu'a vomie au milieu de nous la lave révolu- » tionnaire, et de prémunir les fidèles confiés à nos soins contre cette » double hérésie, et politique et religieuse, également réprouvée et » des plus grands docteurs et des plus grands législateurs, non moins » contraire au droit naturel qu'au droit divin, et non moins destruc- » tive de l'autorité des rois que de l'autorité de Dieu. » L'évêque de Troyes en effet ne traite pas sérieusement cette question, qui avait pourtant paru digne de l'attention de quelques penseurs ;

mais il est plus commode de faire d'un principe une hérésie que de l'approfondir par la discussion. Il y a cependant quelques chrétiens en Angleterre, en Amérique, en Hollande; et, depuis que l'ordre social est fondé, l'on a vu d'honnêtes gens croire que tous les pouvoirs émanaient des nations, sans lesquelles il n'y aurait point de pouvoirs. C'est ainsi qu'en se servant de la religion pour diriger la politique, on est dans le cas de faire chaque jour des complaintes sur l'impiété des Français; cela veut tout simplement dire qu'il y a en France beaucoup d'amis de la liberté qui sont d'avis qu'il doit exister un pacte entre les nations et les monarques. Il me semble qu'on peut croire en Dieu et penser ainsi.

Par une contradiction singulière, ce même évêque, si orthodoxe en politique, cite le fameux passage qui lui a sans doute servi à se justifier à ses propres yeux, quand il était l'aumônier de l'usurpateur : *Toute puissance vient de Dieu; et qui résiste à la puissance résiste à Dieu même.* « Voilà, N. T. C. F., le » droit public de la religion, sans lequel personne n'a le droit de » commander, ni l'obligation d'obéir. Voilà cette souveraineté » première de laquelle découlent toutes les autres, et sans laquelle » toutes les autres n'auraient ni base ni sanction; c'est la seule » constitution qui soit faite pour tous les lieux comme pour tous » les temps; la seule avec laquelle on pourrait se passer de toutes » les autres, et sans laquelle aucune ne pourrait se soutenir; la » seule qui ne peut jamais être sujette à révision; la seule à la- » quelle aucune faction ne saurait toucher, et contre laquelle » aucune rébellion ne saurait prévaloir; contre laquelle enfin ne » peuvent rien ni les peuples, ni les rois, ni les maîtres, ni les » sujets : toute puissance vient de Dieu; et qui résiste à la puis- » sance résiste à Dieu même. » Peut-on, en peu de paroles, rassembler plus d'erreurs funestes et de calculs serviles? Ainsi Néron et Robespierre, ainsi Louis XI et Charles IX, les plus sanguinaires des hommes, devraient être obéis, si celui *qui résiste à la puissance résiste à Dieu même!* Les nations ou leurs représentants sont le seul pouvoir qu'il faille excepter de ce respect implicite pour l'autorité. Quand deux partis dans l'État luttent

ensemble, comment saisir le moment où l'un des deux devient sacré, c'est-à-dire le plus fort? Ils avaient donc tort, les Français qui n'ont pas quitté le roi pendant vingt-cinq ans d'exil! car, certes, dans ce temps c'était à Bonaparte qu'on ne pouvait contester le droit que monseigneur l'évêque de Troyes proclame, celui de la puissance. Dans quelles absurdités tombent les écrivains qui veulent mettre en théories, en dogmes, en maximes, leurs intérêts de chaque jour! En vérité, le glaive déprave beaucoup moins que la parole, lorsqu'on en fait un tel usage. On a cent fois répété que cette phrase de l'Évangile : *Toute puissance vient de Dieu*, et l'autre : *Rendez à César ce qui appartient à César*, avaient uniquement pour but d'écarter toute discussion politique. Jésus-Christ voulait que la religion qu'il annonçait fût considérée par les Romains comme tout à fait étrangère aux affaires publiques : « Mon règne n'est pas de ce monde, » disait-il. Tout ce qu'on demande aux ministres du culte, c'est de remplir, à cet égard comme à tous les autres, les intentions de Jésus-Christ.

« *Établissez*, *Seigneur*, dit le prophète, *un législateur au-* » *dessus d'eux, afin que les nations sachent qu'elles sont des* » *hommes.* » Il ne serait pas mal non plus que les rois sussent qu'ils sont des hommes; et certainement ils doivent l'ignorer, s'ils ne contractent point d'engagement envers la nation qu'ils gouvernent. Quand le prophète prie Dieu d'établir un roi, c'est comme tous les hommes religieux prient Dieu de présider à chacun des événements de cette vie; mais comment une dynastie est-elle spécialement établie par la Providence? Est-ce la prescription qui est le signe de la mission divine? Les papes ont excommunié, déposé des rois de toute ancienneté; ils ont exclu Henri IV pour cause de religion; et des motifs puissants ont déterminé nouvellement un pape à concourir au couronnement de Bonaparte. Ce sera donc au clergé à déclarer, quand il le faudra, que telle dynastie, et non pas telle autre, est choisie par la volonté de Dieu. Mais suivons l'instruction pastorale : « *Établissons un législa-* » *teur*, c'est-à-dire un roi qui est le législateur par excellence,

» et sans lequel il ne peut y avoir de loi : un législateur suprême » qui parlera, et qui fera des lois en votre nom : un législateur, » et non plusieurs ; car plus il y en aurait, et moins bien les lois » seraient faites : un législateur avec une autorité sans rivalité, » pour qu'il puisse faire le bien sans obstacle : un législateur qui, » soumis lui-même à ses propres lois, ne pourra soumettre per- » sonne ni à ses passions, ni à ses caprices : enfin, un législateur » qui, ne faisant que des lois justes, conduira par là même son » peuple à la liberté véritable. » Un homme qui fera les lois à lui seul *n'aura ni passions ni caprices !* un homme entouré de tous les piéges de la royauté sera le législateur unique d'un peuple, *et il ne fera que des lois justes !* Certes il n'y a pas d'exemple du contraire ; on n'a point vu des rois abuser de leur pouvoir ; point de prêtres, tels que les cardinaux de Lorraine, Richelieu, Mazarin, Dubois, qui les y aient excités ! Et comment cette doctrine est-elle conciliable avec la charte constitutionnelle que le roi lui-même a jurée ? Ce roi que la France veut, car l'évêque de Troyes se permet pourtant de le dire, quoique, selon lui, la France n'ait aucun droit à cet égard ; ce roi, qui est établi par le Seigneur, a promis sur serment qu'il y aurait plusieurs législateurs, et non un seul, quoique monseigneur l'évêque de Troyes prétende que *plus il y en aurait, moins les lois seraient bien faites.* Ainsi, les connaissances acquises par l'administration ; ainsi, les vœux recueillis dans les provinces par ceux qui y habitent ; ainsi, la sympathie qui naît des mêmes besoins et des mêmes souffrances, tout cela ne vaut pas les lumières d'un roi tout seul *qui se représente lui-même*, pour me servir de l'expression un peu bizarre de M. l'évêque de Troyes. L'on croirait avoir atteint à ce qui, dans ce genre, ne peut être surpassé, si ce qu'on va lire ne méritait encore la préférence.

« Aussi, N. T. C. F., avons-nous vu ce sénat de rois, sous le » nom de congrès, consacrer en principe la légitimité des dynas- » ties royales, comme l'égide de leur trône et le plus sûr garant » du bonheur des peuples et de la tranquillité des États. Nous » sommes rois, ont-ils dit, parce que nous sommes rois : ainsi l'exi-

» gent l'ordre et la stabilité du monde social ; ainsi le veut notre » propre sûreté ; » et ils l'ont dit sans trop s'embarrasser s'ils n'é- » taient pas par là en opposition avec les *idées* dites *libérales*, » et moins encore si le partage qu'ils faisaient des États qu'ils » trouvaient à leur convenance n'était pas le plus solennel dé- » menti donné aux peuples souverains. » Ne croirait-on pas que nous venons de citer la satire la plus ironique contre le congrès de Vienne, si l'on ne savait que telle n'a pu être l'intention de l'auteur ? Mais quand on est arrivé à ce degré de délirisme, l'on ne se doute pas même plus du ridicule, car la folie méthodique est très-sérieuse. *Nous sommes rois, parce que nous sommes rois*, fait-on dire aux souverains de l'Europe ; *je suis celui qui suis*, sont les paroles de Jéhovah dans la Bible ; et l'écrivain ecclésiastique se permet d'attribuer aux monarques ce qui ne peut convenir qu'à la Divinité. *Les rois*, dit-il, *ne se sont pas embarrassés si le partage des États qu'ils trouvaient à leur convenance était d'accord avec les idées dites libérales.* Tant pis, en effet, s'ils ont réglé ce partage comme un compte de banquier, donnant des soldes à une certaine quantité d'âmes ou de fractions d'âmes, pour se faire une somme ronde de sujets ! Tant pis, s'ils n'ont consulté que leur convenance, sans songer aux intérêts et aux vœux des nations ! Mais les rois repoussent, n'en doutons pas, l'indigne éloge qui leur est ainsi adressé ; ils repoussent de même aussi, sans doute, le blâme que se permet contre eux l'évêque de Troyes, quoique ce blâme renferme une odieuse flatterie sous la forme d'un reproche.

« Il est vrai qu'on en a vu plusieurs favoriser, au risque d'être » en contradiction avec eux-mêmes, ces formes populaires, et » autres théories nouvelles que leurs ancêtres ne connaissaient pas, » et auxquelles, jusqu'à nos jours, leurs propres États avaient » été étrangers sans qu'ils s'en fussent plus mal trouvés ; mais, » nous ne craignons pas de le dire, c'est la maladie de l'Europe, » et le symptôme le plus alarmant de sa décadence ; c'est par là » que la Providence semble l'attaquer pour hâter sa dissolution. » Ajoutons à cette manie de refondre les gouvernements, et de

» les appuyer sur des livres, cette tendance des esprits novateurs » à faire une fusion de tous les cultes, comme ils veulent en faire » une de tous les partis, et à croire que l'autorité des princes » acquiert pour elle-même toute la force et l'autorité qu'ils ôtent » à la religion; et nous aurons les deux plus grands dissolvants » politiques qui puissent miner les empires, et avec lesquels l'Eu- » rope, tôt ou tard, doit tomber en lambeaux et en pourriture. » Voilà donc le but de toutes ces homélies en faveur du pouvoir absolu : c'est la tolérance religieuse qui doit faire tomber tôt ou tard l'Europe en lambeaux et en pourriture. L'opinion publique est favorable à cette tolérance; donc il faut proscrire tout ce qui servirait d'organe à l'opinion : alors le clergé de la seule religion permise sera riche et puissant; car, d'une part, il se dira l'interprète de ce droit divin par lequel les rois règnent, et, de l'autre, les peuples ne pouvant professer que le culte dominant, il faudra que les ecclésiastiques soient seuls chargés, ainsi qu'ils le demandent, de l'instruction publique, et qu'on leur remette la direction des consciences, qui s'appuie sur l'inquisition, comme le pouvoir arbitraire sur la police.

La fraternité de toutes les communions chrétiennes, telle que la sainte-alliance proposée par l'empereur Alexandre l'a fait espérer à l'humanité, est déjà condamnée par la censure portée contre *la fusion des cultes*. Quel ordre social ils nous proposent, ces partisans du despotisme et de l'intolérance, ces ennemis des lumières, ces adversaires de l'humanité, quand elle porte le nom de peuple et de nation ! Où faudrait-il fuir, s'ils commandaient? Encore quelques mots sur cette instruction pastorale, dont le titre est si doux, et dont les paroles sont si amères.

« Hélas ! » dit l'évêque de Troyes en s'adressant au roi, « des » séditieux, pour mieux nous asservir, commencent déjà à nous » parler de nos droits, pour nous faire oublier les vôtres. Nous » en avons, sans doute, sire, et ils sont aussi anciens que la » monarchie : le droit de vous appartenir comme au chef de la » grande famille, et de nous dire vos sujets, puisque ce mot si- » gnifie vos enfants. » On ne peut s'empêcher de croire que l'écri-

vain, homme d'esprit, a souri lui-même, quand on a proposé pour unique droit au peuple français celui de se dire les sujets d'un monarque qui disposerait selon son bon plaisir de leurs propriétés et de leurs vies. Les esclaves d'Alger peuvent se vanter du même genre de droit.

Enfin voici sur quoi repose tout l'échafaudage de sophismes qu'on prescrit comme un article de foi, parce que le raisonnement ne pourrait pas le soutenir. Quel usage du nom de Dieu! et comment veut-on qu'une nation à qui l'on dit que c'est là de la religion ne devienne pas incrédule, pour son malheur et pour celui du monde ?

« N. T. C. F., nous ne cesserons de vous répéter ce que Moïse » disait à son peuple : *Interrogez vos ancêtres et le Dieu de vos » pères, et remontez à la source.* Songez que moins on s'écarte » des chemins battus, et plus on est en sûreté... Songez enfin » que mépriser l'autorité des siècles, c'est mépriser l'autorité de » Dieu, puisque c'est Dieu lui-même qui fait l'antiquité, et que » vouloir y renoncer est toujours le plus grand des crimes, quand » ce ne serait pas le dernier des malheurs. » *C'est Dieu qui fait l'antiquité*, sans doute; mais Dieu est aussi l'auteur du présent, dont l'avenir va dépendre. Quelle niaiserie que cette assertion, si elle ne contenait pas un artifice habile! et le voici : tous les honnêtes gens sont émus quand on leur parle de leurs ancêtres; il semble que l'idée de leurs pères s'unisse toujours à celle du passé; mais ce sentiment noble et pur conduit-il à rétablir la torture, la roue, l'inquisition, parce que, dans les siècles éloignés, de telles abominations étaient l'œuvre des mœurs barbares? Peut-on soutenir ce qui est absurde et criminel, parce que l'absurde et le crime ont existé? Nos pères n'ont-ils pas été coupables envers les leurs, quand ils ont adopté le christianisme et détruit l'esclavage? *Songez que moins on s'écarte des routes battues, plus on est en sûreté*, dit monseigneur l'évêque de Troyes : mais pour que ces routes soient devenues des routes battues, il a fallu passer de l'antiquité à des temps plus rapprochés; et nous voulons maintenant profiter des lumières de nos jours pour que la postérité

ait aussi une antiquité qui vienne de nous, mais qu'elle pourra changer à son tour, si la Providence continue à protéger, comme elle l'a fait, les progrès de l'esprit humain dans toutes les directions.

Je ne me serais pas arrêtée si longtemps à l'écrit de l'évêque de Troyes, s'il ne renfermait la quintessence de tout ce qu'on publie chaque jour en France. Le bon sens en réchappera-t-il ? Et, ce qui est pis encore, le sentiment religieux, sans lequel les hommes n'ont point d'asile en eux-mêmes, pourra-t-il résister à ce mélange de la politique et de la religion, qui porte le caractère évident de l'hypocrisie et de l'égoïsme ?

CHAPITRE XII.

De l'amour de la liberté.

La nécessité des gouvernements libres, c'est-à-dire des monarchies limitées pour les grands États, et des républiques indépendantes pour les petits, est tellement évidente, qu'on est tenté de croire que personne ne peut se refuser sincèrement à reconnaître cette vérité ; et cependant, quand on rencontre des hommes de bonne foi qui la combattent, on voudrait se rendre compte de leurs motifs. La liberté a trois sortes d'adversaires en France : les nobles qui placent l'honneur dans l'obéissance passive, et les nobles plus avisés, mais moins candides, qui croient que leurs intérêts aristocratiques et ceux du pouvoir absolu ne font qu'un ; les hommes que la révolution française a dégoûtés des idées qu'elle a profanées ; enfin, les bonapartistes, les jacobins, tous les hommes sans conscience politique. Les nobles qui attachent l'honneur à l'obéissance passive confondent tout à fait l'esprit des anciens chevaliers avec celui des courtisans des derniers siècles. Sans doute, les anciens chevaliers mouraient pour leur roi, et ainsi feraient tous les guerriers pour leurs chefs ; mais ces chevaliers, comme nous l'avons dit, n'étaient nullement les partisans du pouvoir absolu : ils cherchaient eux-mêmes à entourer ce pouvoir de bar-

rières, et mettaient leur gloire à défendre une liberté aristocratique, il est vrai, mais enfin une liberté. Quant aux nobles qui sentent que les priviléges de l'aristocratie doivent à présent s'appuyer sur le despotisme que jadis ils servaient à limiter, on peut leur dire comme dans le roman de Waverley : « Ce qui vous » importe, ce n'est pas tant que Jacques Stuart soit roi, mais que » Fergus Mac-Ivor soit comte. » L'institution de la pairie accessible au mérite est, pour la noblesse, ce que la constitution anglaise est pour la monarchie. C'est la seule manière de conserver l'une et l'autre ; car nous vivons dans un siècle où l'on ne conçoit pas bien comment la minorité, et une si petite minorité, aurait un droit qui ne serait pas pour l'avantage de la majorité. Le sultan de Perse se faisait rendre compte, il y a quelques années, de la constitution anglaise par l'ambassadeur d'Angleterre à sa cour. Après l'avoir écouté, et, comme l'on va voir, assez bien compris : « Je » conçois, lui dit-il, comment l'ordre de choses que vous me dé» crivez convient mieux que le gouvernement de Perse à la durée » et au bonheur de votre empire ; mais il me semble beaucoup » moins favorable aux jouissances du monarque. » C'était très-bien poser la question ; excepté que, même pour le monarque, il vaut mieux être guidé par l'opinion dans la direction des affaires publiques, que de courir sans cesse le risque d'être en opposition avec elle. La justice est l'égide de tous et de chacun ; mais en sa qualité de justice cependant, c'est le grand nombre qu'elle doit protéger.

Il nous reste à parler de ceux que les malheurs et les crimes de la révolution de France ont effrayés, et qui fuient d'un extrême à l'autre, comme si le pouvoir arbitraire d'un seul était l'unique préservatif certain contre la démagogie. C'est ainsi qu'ils ont élevé la tyrannie de Bonaparte ; et c'est ainsi qu'ils rendraient Louis XVIII despote, si sa haute sagesse ne l'en défendait pas. La tyrannie est une parvenue, et le despotisme un grand seigneur ; mais l'une et l'autre offensent également la raison humaine. Après avoir vu la servilité avec laquelle Bonaparte a été obéi, on a peine à concevoir que ce soit l'esprit républicain que l'on craigne en France. Les

lumières et la nature des choses amèneront la liberté en France, mais ce ne sera certainement pas la nation qui se montrera d'elle-même factieuse ni turbulente.

Quand depuis tant de siècles toutes les âmes généreuses ont aimé la liberté; quand les plus grandes actions ont été inspirées par elle; quand l'antiquité et l'histoire des temps modernes nous offrent tant de prodiges opérés par l'esprit public; quand nous venons de voir ce que peuvent les nations; quand tout ce qu'il y a de penseurs parmi les écrivains a proclamé la liberté; quand on ne peut pas citer un ouvrage politique d'une réputation durable qui ne soit animé par ce sentiment; quand les beaux-arts, la poésie, les chefs-d'œuvre du théâtre destinés à émouvoir le cœur humain, exaltent la liberté; que dire de ces petits hommes à grande fatuité qui vous déclarent avec un accent fade et maniéré comme tout leur être, qu'il est de bien mauvais goût de s'occuper de politique; qu'après les horreurs dont on a été témoin, personne ne se soucie plus de la liberté; que les élections populaires sont une institution tout à fait grossière; que le peuple choisit toujours mal, et que les gens comme il faut ne sont pas faits pour aller, comme en Angleterre, *se mêler avec le peuple? Il est de mauvais goût de s'occuper de politique.* Eh! juste ciel! à quoi donc penseront-ils, ces jeunes gens élevés sous le régime de Bonaparte, seulement pour aller se battre, sans aucune instruction, sans aucun intérêt pour la littérature et les beaux-arts? Puisqu'ils ne peuvent avoir ni une idée nouvelle ni un jugement sain sur de tels sujets, au moins ils seraient des hommes, s'ils s'occupaient de leur pays, s'ils se croyaient citoyens, si leur vie était utile de quelque manière. Mais que veulent-ils mettre à la place de la politique, qu'ils se donnent les airs de proscrire? Quelques heures passées dans l'antichambre des ministres, pour obtenir des places qu'ils ne sont pas en état de remplir; quelques propos dans le salon, au-dessous même de l'esprit des femmes les plus légères auxquelles ils les adressent. Quand ils se faisaient tuer, cela pouvait aller encore, parce qu'il y a toujours de la grandeur dans le courage; mais dans un pays qui, Dieu merci, sera en paix, ne savoir

être qu'une seconde fois chambellan, et ne pouvoir prêter ni lumières ni dignités à sa patrie, c'est là ce qui est vraiment de mauvais goût. Le temps est passé où les jeunes Français pouvaient donner le ton à tous égards. Ils ont bien encore, il est vrai, la frivolité de jadis, mais ils n'ont plus la grâce qui faisait pardonner cette frivolité même.

Après les horreurs dont on a été témoin, disent-ils, *personne ne veut plus entendre parler de liberté.* Si des caractères sensibles se laissaient aller à une haine involontaire et nerveuse, car on pourrait la nommer ainsi, puisqu'elle tient à de certains souvenirs, à de certaines associations de terreur qu'on ne peut vaincre, on leur dirait, ainsi qu'un poëte de nos jours, qu'il ne faut pas forcer la liberté à se poignarder comme Lucrèce. parce qu'elle a été profanée. On leur rappellerait que la Saint-Barthélemi n'a pas fait proscrire le catholicisme. On leur dirait enfin que le sort des vérités ne peut dépendre des hommes qui mettent telle ou telle devise sur leur bannière, et que le bon sens a été donné à chaque individu pour juger des choses en elles-mêmes, et non d'après des circonstances accidentelles. Les coupables, de tout temps, ont tâché de se servir d'un généreux prétexte pour excuser de mauvaises actions; il n'existe presque pas de crimes dans le monde que leurs auteurs n'aient attribués à l'honneur, à la religion, ou à la liberté. Il ne s'ensuit pas, je pense, qu'il faille pour cela proscrire tout ce qu'il y a de beau sur la terre. En politique surtout, comme il y a lieu au fanatisme aussi bien qu'à la mauvaise foi, au dévoûment aussi bien qu'à l'intérêt personnel, on est sujet à des erreurs funestes, quand on n'a pas une certaine force d'esprit et d'âme. Si, le lendemain de la mort de Charles Ier, un Anglais, maudissant avec raison ce forfait, eût demandé au ciel qu'il n'y eût jamais de liberté en Angleterre, certainement on aurait pu s'intéresser à ce mouvement d'un bon cœur, qui, dans son émotion, confondait tous les prétextes d'un grand crime avec le crime lui-même, et aurait proscrit, s'il l'avait pu, jusqu'au soleil, qui s'était levé ce jour-là comme de coutume. Mais, si cette prière irréfléchie avait été

exaucée, l'Angleterre ne servirait pas d'exemple au monde aujourd'hui; la monarchie universelle de Bonaparte pèserait sur l'Europe, car l'Europe eût été hors d'état de s'affranchir sans le secours de cette nation libre. De tels arguments et bien d'autres pourraient être adressés à des personnes dont les préjugés mêmes méritent des égards, parce qu'ils naissent des affections du cœur. Mais que dire à ceux qui traitent de jacobins les amis de la liberté, quand eux-mêmes ont servi d'instruments au pouvoir impérial? Nous y étions forcés, disent-ils. Ah! j'en connais qui pourraient aussi parler de cette contrainte, et qui cependant y ont échappé. Mais, puisque vous vous y êtes laissé forcer, trouvez bon que l'on veuille vous donner une constitution libre, où l'empire de la loi soit tel, qu'on n'exige rien de mal de vous : car vous êtes en danger, ce me semble, de céder beaucoup aux circonstances. Ils pourraient plutôt, ceux que la nature a faits résistants, ne pas redouter le despotisme; mais vous qu'il a si bien courbés, souhaitez donc que dans aucun temps, sous aucun prince, sous aucune forme, il ne puisse jamais vous atteindre.

Les épicuriens de nos jours voudraient que les lumières améliorassent l'existence physique sans exciter le développement intellectuel; ils voudraient que le tiers état eût travaillé à rendre la vie sociale plus douce et plus facile, sans vouloir profiter des avantages qu'il a conquis pour tous. On savait vivre durement autrefois, et les rapports de la société étaient aussi beaucoup plus simples et plus fixes. Mais aujourd'hui que le commerce a tout multiplié, si vous ne donnez pas de motifs d'émulation au talent, c'est le goût de l'argent qui prendra sa place. Vous ne relèverez pas les châteaux forts; vous ne ressusciterez pas les princesses qui filaient elles-mêmes les vêtements des guerriers; vous ne recommencerez pas même le règne de Louis XIV. Le temps actuel n'admet plus un genre de gravité et de respect qui donnait alors tant d'ascendant à cette cour. Mais vous aurez de la corruption sans esprit, ce qui est le dernier degré où l'espèce humaine puisse tomber. Ce n'est donc pas entre les lumières et l'antique féodalité

qu'il faut choisir, mais entre le désir de se distinguer et l'avidité de s'enrichir.

Examinez les adversaires de la liberté dans tous les pays, vous trouverez bien parmi eux quelques transfuges du camp des gens d'esprit, mais, en général, vous verrez que les ennemis de la liberté sont ceux des connaissances et des lumières : ils sont fiers de ce qui leur manque en ce genre, et l'on doit convenir que ce triomphe négatif est facile à mériter.

On a trouvé le secret de présenter les amis de la liberté comme des ennemis de la religion : il y a deux prétextes à la singulière injustice qui voudrait interdire au plus noble sentiment de cette terre l'alliance avec le ciel. Le premier, c'est la révolution : comme elle s'est faite au nom de la philosophie, on en a conclu qu'il fallait être athée pour aimer la liberté. Certes ce n'est que parce que les Français n'ont pas uni la religion à la liberté, que leur révolution a sitôt dévié de sa direction primitive. Il se pouvait que de certains dogmes de l'Église catholique ne s'accordassent pas avec les principes de la liberté ; l'obéissance passive au pape était aussi peu soutenable que l'obéissance passive au roi. Mais le christianisme a véritablement apporté la liberté sur cette terre, la justice envers les opprimés, le respect pour les malheureux, enfin l'égalité devant Dieu, dont l'égalité devant la loi n'est qu'une image imparfaite. C'est par une confusion volontaire chez quelques-uns, aveugle chez quelques autres, qu'on a voulu faire considérer les priviléges de la noblesse et le pouvoir absolu du trône comme des dogmes de la religion. Les formes de l'organisation sociale ne peuvent toucher à la religion que par leur influence sur le maintien de la justice envers tous, et de la morale de chacun ; le reste appartient à la science de ce monde.

Il est temps que vingt-cinq années, dont quinze appartiennent au despotisme militaire, ne se placent plus comme un fantôme entre l'histoire et nous, et ne nous privent plus de toutes les leçons et de tous les exemples qu'elle nous offre. N'y aurait-il plus d'Aristide, de Phocion, d'Épaminondas en Grèce ; de Régulus,

de Caton, de Brutus à Rome; de Tell en Suisse; d'Egmont, de Nassau en Hollande; de Sidney, de Russel en Angleterre, parce qu'un pays gouverné longtemps par le pouvoir arbitraire s'est vu livré pendant une révolution aux hommes que l'arbitraire même avait pervertis? Qu'y a-t-il de si extraordinaire dans un tel événement, qu'il doive changer le cours des astres, c'est-à-dire, faire reculer la vérité, qui s'avançait avec l'histoire pour éclairer le genre humain? Et par quel sentiment public serions-nous désormais émus, si nous repoussions l'amour de la liberté? Les vieux préjugés n'agissent plus sur les hommes que par calcul, ils ne sont soutenus que par ceux qui ont un intérêt personnel à les défendre. Qui veut en France le pouvoir absolu par amour pur, c'est-à-dire pour lui-même? Informez-vous de la situation personnelle de chacun de ses défenseurs, et vous connaîtrez bien vite les motifs de leur doctrine. Sur quoi donc se fonderait la fraternité des associations humaines, si quelque enthousiasme ne se développait pas dans les cœurs? Qui serait fier d'être Français, si l'on avait vu la liberté détruite par la tyrannie, la tyrannie brisée par les étrangers, et que les lauriers de la guerre ne fussent pas au moins honorés par la conquête de la liberté? Il ne s'agirait plus que de voir lutter l'un contre l'autre l'égoïsme des privilégiés par la naissance et l'égoïsme des privilégiés par les événements. Mais la France, où serait-elle? Qui pourrait se vanter de l'avoir servie, puisque rien ne resterait dans les cœurs, ni des temps passés, ni de la réforme nouvelle?

La liberté! répétons son nom avec d'autant plus de force, que les hommes qui devraient au moins le prononcer comme excuse l'éloignent par flatterie; répétons-le sans crainte de blesser aucune puissance respectable : car tout ce que nous aimons, tout ce que nous honorons y est compris. Rien que la liberté ne peut remuer l'âme dans les rapports de l'ordre social. Les réunions d'hommes ne seraient que des associations de commerce ou d'agriculture, si la vie du patriotisme n'excitait pas les individus à se sacrifier à leurs semblables. La chevalerie était une confrérie guerrière qui satisfaisait au besoin de dévoûment qu'éprouvent

tous les cœurs généreux. Les nobles étaient des compagnons d'armes qu'un honneur et un devoir réunissaient ; mais depuis que les progrès de l'esprit humain ont créé les nations, c'est-à-dire, depuis que tous les hommes participent de quelque manière aux mêmes avantages, que ferait-on de l'espèce humaine sans le sentiment de la liberté ? Pourquoi le patriotisme français commencerait-il à telle frontière et s'arrêterait-il à telle autre, s'il n'y avait pas dans cette enceinte des espérances, des jouissances, une émulation une sécurité, qui font aimer son pays natal par l'âme autant que par l'habitude ? Pourquoi le nom de France causerait-il une invincible émotion, s'il n'y avait d'autres liens entre les habitants de cette belle contrée que les priviléges des uns et l'asservissement des autres ?

Partout où vous rencontrez du respect pour la nature humaine, de l'affection pour ses semblables, et cette énergie d'indépendance qui sait résister à tout sur la terre, et ne se prosterner que devant Dieu, là vous voyez l'homme image de son Créateur, là vous sentez au fond de l'âme un attendrissement si intime qu'il ne peut vous tromper sur la vérité. Et vous, nobles Français, pour qui l'honneur était la liberté ; vous qui, par une longue transmission d'exploits et de grandeur, deviez vous considérer comme l'élite de l'espèce humaine, souffrez que la nation s'élève jusqu'à vous ; elle a aussi maintenant les droits de conquête, et tout Français aujourd'hui peut se dire gentilhomme, si tout gentilhomme ne veut pas se dire citoyen.

C'est une chose remarquable en effet qu'à une certaine profondeur de pensée parmi tous les hommes, il n'y a pas un ennemi de la liberté. De la même manière que le célèbre Humboldt a tracé sur les montagnes du nouveau monde les différents degrés d'élévation qui permettent le développement de telle ou telle plante, on pourrait dire d'avance quelle étendue, quelle hauteur d'esprit fait concevoir les grands intérêts de l'humanité dans leur ensemble et dans leur vérité. L'évidence de ces opinions est telle, que jamais ceux qui les ont admises ne pourront y renoncer, et, d'un bout du monde à l'autre, les amis de la liberté communi-

quent par les lumières, comme les hommes religieux par les sentiments; ou plutôt les lumières et les sentiments se réunissent dans l'amour de la liberté comme dans celui de l'Être suprême. S'agit-il de l'abolition de la traite des nègres, de la liberté de la presse, de la tolérance religieuse, Jefferson pense comme la Fayette, la Fayette comme Wilberforce; et ceux qui ne sont plus comptent aussi dans la sainte ligue. Est-ce donc par calcul, est-ce donc par de mauvais motifs que des hommes si supérieurs, dans des situations et des pays si divers, sont tellement en harmonie par leurs opinions politiques? Sans doute il faut des lumières pour s'élever au-dessus des préjugés; mais c'est dans l'âme aussi que les principes de la liberté sont fondés : ils font battre le cœur comme l'amour et l'amitié; ils viennent de la nature, ils ennoblissent le caractère. Tout un ordre de vertus, aussi bien que d'idées, semble former cette chaîne d'or décrite par Homère, qui, en rattachant l'homme au ciel, l'affranchit de tous les fers de la tyrannie.

FIN.

TABLE DES MATIÈRES.

Avis des éditeurs de 1818. . . . . .
Avertissement de l'auteur. . . . . .
PREMIÈRE PARTIE. CHAP. Ier. Réflexions générales. 1
CHAP. II. Considérations sur l'histoire de France. 9
CHAP. III. De l'opinion publique en France, à l'avénement de Louis XVI. 24
CHAP. IV. Du caractère de M. Necker comme homme public. . 30
CHAP. V. Des plans de M. Necker relativement aux finances. . . 34
CHAP. VI. Des plans de M. Necker en administration. . . . 40
CHAP. VII. De la guerre d'Amérique. 46
CHAP. VIII. De la retraite de M. Necker, en 1781. 48
CHAP. IX. Des circonstances qui ont amené la convocation des états généraux. Ministère de M. de Calonne. 57
CHAP. X. Suite du précédent. — Ministère de l'archevêque de Toulouse. 64
CHAP. XI. Y avait-il une constitution en France avant la révolution? 68
CHAP. XII. Du rappel de M. Necker, en 1788. 83
CHAP. XIII. De la conduite des derniers états généraux tenus à Paris en 1614. 85
CHAP. XIV. De la division par ordre dans les états généraux. . 87
CHAP. XV. Quelle était la disposition des esprits en Europe au moment de la convocation des états généraux. 97
CHAP. XVI. Ouverture des états généraux le 5 mai 1789. . . 98
CHAP. XVII. De la résistance des ordres privilégiés aux demandes du tiers état, en 1789. 102
CHAP. XVIII. De la conduite du tiers état pendant les deux premiers mois de la session des états généraux. 106
CHAP. XIX. Des moyens qu'avait le roi, en 1789, pour s'opposer à la révolution. 109
CHAP. XX. De la séance royale du 23 juin 1789. 111
CHAP. XXI. Des événements causés par la séance royale du 23 juin 1789. 118
CHAP. XXII. Révolution du 14 juillet. 125
CHAP. XXIII. Retour de M. Necker. 127
SECONDE PARTIE. CHAP. Ier. Mirabeau. 136
CHAP. II. De l'assemblée constituante après le 14 juillet. . . 139
CHAP. III. Le général la Fayette. 142
CHAP. IV. Des biens opérés par l'assemblée constituante. . . . 144
CHAP. V. De la liberté de la presse, et de la police, pendant l'assemblée constituante. 152
CHAP. VI. Des divers partis qui se faisaient remarquer dans l'assemblée constituante. 156
CHAP VII. Des fautes de l'assemblée constituante en fait d'administration. 163
CHAP. VIII. Des fautes de l'assemblée nationale en fait de constitution. 166
CHAP. IX. Des efforts que fit M. Necker auprès du parti populaire de l'assemblée constituante, pour le déterminer à établir la constitution anglaise en France. 170

CHAP. X. Le gouvernement anglais a-t-il donné de l'argent pour fomenter les troubles en France ? 173
CHAP. XI. Des événements du 5 et du 6 octobre. 175
CHAP. XII. L'assemblée constituante à Paris. 183
CHAP. XIII. Des décrets de l'assemblée constituante relativement au clergé. 186
CHAP. XIV. De la suppression des titres de noblesse. 192
CHAP. XV. De l'autorité royale telle qu'elle fut établie par l'assemblée constituante. 195
CHAP. XVI. De la fédération du 14 juillet 1790. 197
CHAP. XVII. Ce qu'était la société de Paris pendant l'assemblée constituante. 200
CHAP. XVIII. De l'établissement des assignats, et de la retraite de M. Necker. 202
CHAP. XIX. De l'état des affaires et des partis politiques dans l'hiver de 1790 à 1791. 207
CHAP. XX. Mort de Mirabeau. 211
CHAP. XXI. Départ du roi, le 21 juin 1791. 213
CHAP. XXII. Révision de la constitution. 217
CHAP. XXIII. Acceptation de la constitution appelée constitution de 1791. 224
TROISIÈME PARTIE. CHAP. Ier. De l'émigration. 228
CHAP. II. Prédiction de M. Necker sur le sort de la constitution de 1791. 232
CHAP. III. Des divers partis dont l'assemblée législative était composée. 241
CHAP. IV. Esprit des décrets de l'assemblée législative. 245
CHAP. V. De la première guerre entre la France et l'Europe. . . 246
CHAP. VI. Des moyens employés en 1792 pour établir la république. 250
CHAP. VII. Anniversaire du 14 juillet, célébré en 1792. . . . 254
CHAP. VIII. Manifeste du duc de Brunswick. 256
CHAP. IX. Révolution du 10 août 1792. Renversement de la monarchie. 258
CHAP. X. Anecdotes particulières. 260
CHAP. XI. Les étrangers repoussés de France en 1792. . . . 269
CHAP. XII. Procès de Louis XVI. 270
CHAP. XIII. De Charles Ier et de Louis XVI. 275
CHAP. XIV. Guerre entre la France et l'Angleterre. M. Pitt et M. Fox. 280
CHAP. XV. Du fanatisme politique. 287
CHAP. XVI. Du gouvernement appelé le règne de la terreur. . . 290
CHAP. XVII. De l'armée française pendant la terreur; des fédéralistes et de la Vendée. 295
CHAP. XVIII. De la situation des amis de la liberté hors de France pendant le règne de la terreur. 298
CHAP. XIX. Chute de Robespierre, et changement de système dans le gouvernement. 301
CHAP. XX. De l'état des esprits au moment où la république directoriale s'est établie en France. 304
CHAP. XXI. Des vingt mois pendant lesquels la république a existé en France, depuis le mois de novembre 1795 jusqu'au 18 fructidor (4 septembre 1797). 313
CHAP. XXII. Deux prédictions singulières tirées de l'Histoire de la

révolution, par M. Necker. 316
CHAP. XXIII. De l'armée d'Italie. 319
CHAP. XXIV. De l'introduction du gouvernement militaire en France par la journée du 18 fructidor. 321
CHAP. XXV. Anecdotes particulières. 326
CHAP. XXVI. Traité de Campo-Formio en 1797. Arrivée du général Bonaparte à Paris. 330
CHAP. XXVII. Préparatifs du général Bonaparte pour aller en Égypte. Son opinion sur l'invasion de la Suisse. 336
CHAP. XXVIII. Invasion de la Suisse. 339
CHAP. XXIX. De la fin du directoire. 343
QUATRIÈME PARTIE. CHAP. Ier. Nouvelles d'Égypte; retour de Bonaparte. 347
CHAP. II. Révolution du 18 brumaire. 350
CHAP. III. Comment la constitution consulaire fut établie. . . 357
CHAP. IV. Des progrès du pouvoir absolu de Bonaparte. . . . 361
CHAP. V. L'Angleterre devait-elle faire la paix avec Bonaparte à son avénement au consulat? 368
CHAP. VI. De l'inauguration du concordat à Notre-Dame. . . 372
CHAP. VII. Dernier ouvrage de M. Necker sous le consulat de Bonaparte. 376
CHAP. VIII. De l'exil. 386
CHAP. IX. Des derniers jours de M. Necker. 391
CHAP. X. Résumé des principes de M. Necker en matière de gouvernement. 396
CHAP. XI. Bonaparte empereur. La contre-révolution faite par lui. 399
CHAP. XII. De la conduite de Napoléon envers le continent européen. 406
CHAP. XIII. Des moyens employés par Bonaparte pour attaquer l'Angleterre. 410
CHAP. XIV. Sur l'esprit de l'armée française. 414
CHAP. XV. De la législation et de l'administration sous Bonaparte. 420
CHAP. XVI. De la littérature sous Bonaparte. 425
CHAP. XVII. Un mot de Bonaparte, imprimé dans le *Moniteur*. 429
CHAP. XVIII. De la doctrine politique de Bonaparte. 430
CHAP. XIX. Enivrement du pouvoir; revers et abdication de Bonaparte. 437
CINQUIÈME PARTIE. CHAP. Ier. De ce qui constitue la royauté légitime. 450
CHAP. II. De la doctrine politique de quelques émigrés français et de leurs adhérents. 454
CHAP. III. Des circonstances qui rendent le gouvernement représentatif plus nécessaire maintenant en France que partout ailleurs. 460
CHAP. IV. De l'entrée des alliés à Paris, et des divers partis qui existaient alors en France. 464
CHAP. V. Des circonstances qui ont accompagné le premier retour de la maison de Bourbon en 1814. 472
CHAP. VI. De l'aspect de la France et de Paris pendant la première occupation. 475
CHAP. VII. De la charte constitutionnelle donnée par le roi en 1814. 478
CHAP. VIII. De la conduit e du ministère pendant la première

année de la restauration. 483
CHAP. IX. Des obstacles que le gouvernement a rencontrés pendant la première année de la restauration. 494
CHAP. X. De l'influence de la société sur les affaires politiques en France. 499
CHAP. XI. Du système qu'il fallait suivre en 1814 pour maintenir la maison de Bourbon sur le trône de France. 505
CHAP. XII. Quelle devait être la conduite des amis de la liberté en 1814? 514
CHAP. XIII. Retour de Bonaparte. 518
CHAP. XIV. De la conduite de Bonaparte à son retour. 524
CHAP. XV. De la chute de Bonaparte. 526
CHAP. XVI. De la déclaration des droits proclamée par la chambre des représentants le 5 juillet 1815. 531
SIXIÈME PARTIE. CHAP. Ier. Les Français sont-ils faits pour être libres? 534
CHAP. II. Coup d'œil sur l'histoire d'Angleterre. 538
CHAP. III. De la prospérité de l'Angleterre, et des causes qui l'ont accrue jusqu'à présent. 552
CHAP. IV. De la liberté et de l'esprit public chez les Anglais. . 562
CHAP. V. Des lumières, de la religion et de la morale chez les Anglais. 581
CHAP. VI. De la société en Angleterre, et de ses rapports avec l'ordre social. 592
CHAP. VII. De la conduite du gouvernement anglais hors de l'Angleterre. 605
CHAP. VIII. Les Anglais ne perdront-ils pas un jour leur liberté? 620
CHAP. IX. Une monarchie limitée peut-elle avoir d'autres bases que celles de la constitution anglaise? 627
CHAP. X. De l'influence du pouvoir arbitraire sur l'esprit et le caractère d'une nation. 633
CHAP. XI. Du mélange de la religion avec la politique. . . . 642
CHAP. XII. De l'amour de la liberté. 651

IMPRIMERIE DE F.-A. SAURIN.

Stanford University Libraries
3 6105 019 965 958

STANFORD UNIVERSITY LIBRARIES
STANFORD AUXILIARY LIBRARY
STANFORD, CALIFORNIA 94305-6004
(650) 723-9201
salcirc@sulmail.stanford.edu
All books are subject to recall.
DATE DUE